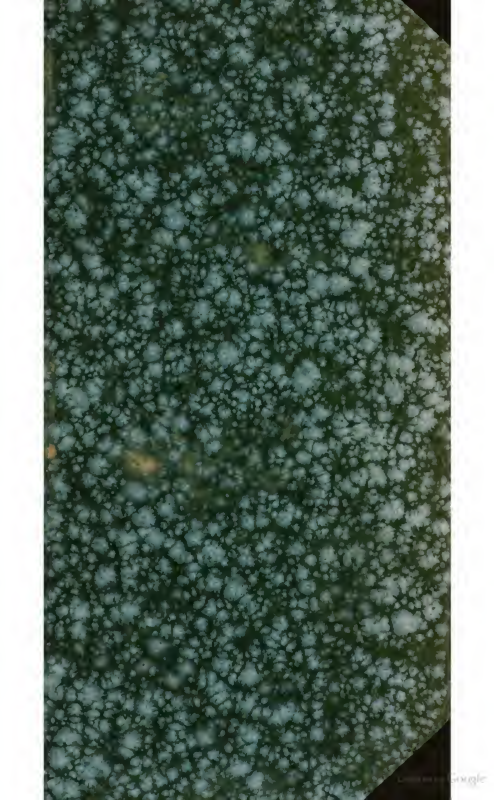




ÉCONOMISTES & PUBLICISTES CONTEMPORAINS

PRINCIPES D'ÉCONOMIE POLITIQUE

AVEC

QUELQUES-UNES DE LEURS APPLICATIONS

A L'ÉCONOMIE SOCIALE

PAR

M. JOHN STUART MILL

TRADUITS PAR MM. H. DUSSARD ET COURCELLE-SENEUIL

ET PRÉCÉDÉS

D'UNE INTRODUCTION PAR M. COURCELLE-SENEUIL.

SECONDE ÉDITION

—

TOME PREMIER.

PARIS

GUILLAUMIN ET Cie, LIBRAIRES

du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes, des Économistes
et Publicistes contemporains, de la Bibliothèque des Sciences morales et politiques,
re de l'Économie politique, du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

RUE RICHELIEU, 14.

—

1861

PRINCIPES
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

I

AUTRES OUVRAGES DE M. MILL

TRADUITS EN FRANÇAIS :

La liberté, traduit et augmenté d'une introduction par M. Dupont-White. 1 vol. grand in-18 .... 3 fr.

Considérations sur le gouvernement représentatif. Traduit par le même. 1 vol. grand in-18 .... 3 fr. 50

OUVRAGES DE M. COURCELLE SENEUIL :

Traité théorique et pratique d'économie politique. 2 vol. in-8. 15 fr.

Traité théorique et pratique des entreprises industrielles, commerciales et agricoles ou *Manuel des affaires*. 2e édition. 1 volume in-8 .... 7 fr. 50

Traité théorique et pratique des opérations de banque. 3e édition. 1 volume in-8 .... 7 fr. 50

Corbeil, typ. et ster. de Crété.

PRINCIPES
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

AVEC

QUELQUES-UNES DE LEURS APPLICATIONS

A L'ÉCONOMIE SOCIALE

PAR

M. JOHN STUART MILL

TRADUITS PAR MM. H. DUSSARD ET COURCELLE SENEUIL

ET PRÉCÉDÉS

D'UNE INTRODUCTION PAR M. COURCELLE SENEUIL

SECONDE ÉDITION

—

TOME PREMIER.

PARIS

GUILLAUMIN ET Cie, LIBRAIRES

Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes, des Économistes et Publicistes contemporains, de la Bibliothèque des Sciences morales et politiques, du Dictionnaire de l'Économie politique, du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

RUE RICHELIEU, 14.

—

1861

INTRODUCTION

Il existe en industrie des ouvriers de deux sortes : les uns travaillent à telle ou telle des pièces dont un produit complet se compose; les autres réunissent les pièces ainsi fabriquées, les assemblent et donnent au produit sa forme définitive.

Il en est de même dans les sciences. Il y a des penseurs qui aiment à s'enfermer dans un sujet bien limité, à l'étudier à fond dans ses derniers détails, en poussant jusqu'au bout l'analyse; d'autres rapprochent, comparent, assemblent pour ainsi dire les vérités constatées par les premiers, de manière à en déduire des vérités nouvelles. C'est par la coopération successive et continue des uns et des autres que s'effectue le progrès dans les sciences.

Les *Principes d'économie politique* de M. John-Stuart Mill sont ce que, pour continuer notre comparaison, nous appellerons une œuvre d'assemblage. L'auteur n'a point essayé de définir en la restreignant l'économie politique, et de parcourir, après tant d'autres, un champ déjà exploré : il a visé plus haut et plus loin. Laissant de côté la question de nomenclature, il n'a pas hésité à faire une excursion hardie dans le domaine commun de toutes les sciences sociales et à étudier des problèmes pour la solution desquels il est nécessaire de combiner les enseignements de la politique et de la morale avec ceux de l'économie politique.

Il était nécessaire que ce travail fût fait. Le soin que les éco-

nomistes avaient apporté à limiter la science des richesses, à l'isoler de toutes les autres, avait quelquefois diminué son autorité. Les tentatives faites, en Angleterre surtout, pour appliquer sans modification à l'étude des phénomènes économiques la méthode des sciences physiques, avaient soulevé des objections graves. Abandonner la méthode de Ricardo, c'était, au dire de ses disciples, ôter à l'économie politique son caractère de science; persister dans cette méthode, c'était, au dire de ses adversaires, fonder sur une hypothèse une sorte de fantôme scientifique dont l'apparence imposante ne pouvait dissimuler le défaut de consistance.

Quel était d'ailleurs le sens pratique, la conclusion sociale des travaux de Ricardo et de Malthus? Ces penseurs avaient analysé des phénomènes, constaté des lois permanentes et générales, sans en rien conclure, exactement comme s'il se fût agi des lois qui régissent la matière inerte, en laissant aux praticiens le soin de fonder un art sur la science dont ils avaient cru formuler les principes. Leurs travaux, interprétés diversement, étaient considérés par le grand nombre comme une glorification de tous les abus et de tous les vices que peut contenir l'ordre social qui existe en Angleterre, de tous les abus et de tous les vices qui peuvent résulter du mouvement qui emporte vers l'industrie les sociétés européennes. Que de fois on a critiqué Ricardo et Malthus, non comme des penseurs qui avaient pu se tromper, mais comme des ennemis du progrès et de la civilisation, comme des défenseurs de l'oppression sous toutes ses formes ! On les a accusés des faits qu'ils avaient constatés, comme s'ils en étaient les auteurs, et on leur a fait un crime des vérités mêmes qu'ils avaient signalées ; comme si c'était par eux que, dans un pays donné, la terre est en quantité limitée, et que la somme des subsistances qu'elle produit impose une limite au progrès de la population !

Qu'avaient-ils fait cependant? Ils avaient signalé des faits plus sensibles dans l'état économique où se trouvait l'Angleterre, que

dans tout autre, et ils étaient remontés de ces faits à des principes scientifiques supérieurs, à la définition des éléments restrictifs du progrès humain qui jouent en économie politique le même rôle que le frottement en mécanique, le rôle d'obstacle. Était-ce un crime d'avoir constaté un obstacle permanent et réel? Non, sans doute. Était-ce la création d'une science nouvelle, inconnue à Adam Smith? Pas davantage : c'était tout simplement un pas en avant, une découverte encore imparfaite, mais réelle, malgré les formules inexactes dont elle était enveloppée et dont on a eu le tort d'exagérer l'importance en bien et en mal.

L'auteur des *Principes d'économie politique* est un disciple fidèle et respectueux de Ricardo et de Malthus. Il a le plus souvent adopté leurs formules et même leur méthode, tout en complétant leur œuvre par une conclusion. En ramenant l'économie politique vers les hauteurs où Adam Smith l'avait placée, en déduisant des conclusions sociales de son enseignement il a voulu montrer qu'on y trouvait autre chose que des négations, et que ses tendances étaient infiniment moins impopulaires qu'on ne l'avait supposé. En même temps qu'il a constaté les obstacles; qu'il les a définis de manière à écarter la plupart des critiques soulevées par les définitions incorrectes et trop absolues de ses devanciers, il a insisté avec plus de soin qu'eux sur le principe d'activité par lequel ces obstacles sont vaincus, sur les effets économiques des découvertes et inventions industrielles, particulièrement lorsqu'elles s'appliquent à la production des subsistances et qu'elles ont pour effet d'agrandir la terre en quelque sorte, et d'y faire place pour une population plus nombreuse et plus riche.

Les rectifications apportées avec raison par l'auteur des *Principes* aux théorèmes de Ricardo, équivalent bien souvent à l'introduction de propositions nouvelles. Cependant, par une modestie scientifique honorable pour l'homme, mais dont on a droit peut-être de demander compte au penseur, M. John Stuart Mill a le plus souvent conservé les formules et la méthode du maître;

comme si les nombreuses exceptions qu'il devenait nécessaire d'énoncer à la suite n'infirmaient pas trop souvent la règle et ne donnaient pas à la science économique un langage obscur, paradoxal, et qui semble souvent défier l'intelligence et les idées reçues.

On a constamment résisté en France à l'introduction de la méthode de Ricardo, et je crois qu'on a eu raison. Les sciences qui ont la vie pour objet, s'accommodent mal de raisonnements fondés sur des hypothèses mathématiques en quelque sorte. Quoi qu'aient dit des hommes éminents par leur intelligence, nous croyons que l'économie politique était une science avant Ricardo, et que les vérités que ce penseur si pénétrant a découvertes ne perdraient rien à être énoncées dans une autre langue que la sienne, dans la langue de tout le monde. Les hypothèses, si utiles dans les sciences qui ont pour objet la nature inanimée et ses lois éternelles, s'adaptent difficilement à celles qui étudient la vie et dans lesquelles il est impossible à notre esprit de réduire tous les phénomènes à quelques principes simples. La physiologie est incontestablement une science, et cependant il lui a fallu faire la part du principe mystérieux, des « forces vitales, » que l'on a vainement contestées. La force vitale, dans la science économique, n'est autre chose que la liberté humaine elle-même, c'est-à-dire celle de toutes les forces connues qui est le plus difficilement réductible à ses lois générales, la plus mobile, la plus changeante, celle qui subit le plus d'influences et souvent les influences les moins appréciables. Faut-il s'étonner qu'il lui arrive souvent, sinon toujours, de démentir les suppositions les plus ingénieuses.

L'hypothèse fondamentale sur laquelle toutes les déductions de Ricardo et de ses disciples sont établies, est celle de l'existence d'une sorte de prix courant général dans un pays ou du moins sur un grand marché, en vertu de la concurrence libre des vendeurs et des acheteurs. Eh bien, l'auteur des *Principes* constate

avec infiniment de raison qu'il s'en faut de beaucoup que la loi de la concurrence et du prix courant soit un fait économique général de tous les temps et de tous les lieux. Non-seulement il y a de nombreuses exceptions à cette loi, mais on pourrait, à plus juste titre, considérer cette loi elle-même comme une exception. Dans les temps anciens, la distribution des produits du travail fut toujours réglée par la force ou par la coutume : la force et la coutume dominent encore presque exclusivement dans la plus grande partie de la terre. Dans les sociétés qui se disent les plus civilisées, dans notre monde occidental lui-même, la liberté des contrats, la propriété fondée sur cette liberté ne sont admises en principe et théoriquement que depuis la suppression légale du droit féodal et elles sont encore très-imparfaites. La concurrence s'est introduite peu à peu, avec peine, subrepticement en quelque sorte, entre des hommes qui n'obéissaient point au même pouvoir politique et qui avaient constitué dans leurs relations une sorte de droit fondé sur l'équité, par le commerce extérieur, en dehors des lois civiles et presque malgré elles, *jure gentium*, comme disaient les jurisconsultes romains. Il est vrai que le principe de la concurrence ou de la liberté conquiert chaque jour plus de place dans le monde, et qu'il tend partout plus ou moins à se substituer à la force et à la coutume. Toutefois, une science qui serait fondée sur cette supposition que la loi de la libre concurrence est généralement reconnue en droit et appliquée en fait, serait peut-être la science conjecturale de l'avenir, mais elle resterait radicalement impuissante à expliquer le présent et surtout le passé : ce ne serait point une science dans l'acception rigoureuse de ce mot, puisqu'au lieu de comprendre tous les phénomènes qui se manifestent dans ses limites, elle négligerait des phénomènes au moins aussi importants que ceux qu'elle aurait constatés.

Sans doute en partant de cette hypothèse de la liberté, en définissant les termes avec rigueur et en réduisant à l'état d'abstrac-

tion en quelque sorte les diverses forces qui concourent aux phénomènes économiques, on est arrivé à constater des lois à la notion desquelles il eût été difficile de s'élever par un autre moyen et sans entrer dans le vif de la science sociale, sans rapprocher intimement l'économie politique de la morale et de la politique. Mais cet avantage serait bien chèrement acheté s'il fallait renoncer à employer une méthode plus populaire et présenter la science comme un ensemble de propositions abstraites, quelquefois contestables, trop souvent difficiles à comprendre et qui sentent l'école.

Citons-en un seul exemple. « Le capital employé à l'acquisition des produits ne sert pas à la rémunération du travail. » Voilà une proposition qui semble paradoxale et qui a soulevé l'indignation de quelques économistes américains. Cependant lorsqu'on abstrait en quelque sorte, dans une société, le capital destiné au paiement des salaires, on ne peut y comprendre que celui qui est engagé directement dans les entreprises qui constituent l'ensemble de la production du pays. C'est ce capital seul qui, lorsque l'on considère un moment en quelque sorte indivisible, est destiné à payer des salaires. Le capital employé à l'acquisition des produits ne sert qu'à rembourser les avances et à payer les profits de l'entrepreneur, sans ajouter au fonds des salaires autre chose que la portion minime que l'entrepreneur peut capitaliser. La proposition est donc irréprochable. — Oui; mais si les produits restaient dans les magasins de l'entrepreneur, si les débouchés lui manquaient, son capital cesserait d'être disponible et l'entrepreneur lui-même cesserait de payer des salaires. Alors le fonds des salaires serait diminué, tandis que l'achat des produits permet de le maintenir au chiffre auquel il s'élevait auparavant. L'achat des produits est donc en réalité la *cause* que les salaires continuent à être payés, et c'est là-dessus qu'argumentent les partisans des dépenses de luxe contre lesquelles la proposition que nous avons citée plus haut est justement dirigée. Il faut pour

réfuter des préjugés puissants et répandus une science dont la forme soit plus populaire et les arguments moins subtils, plus palpables et plus matériels en quelque sorte.

Il est facile de tomber dans les inconvénients de l'analyse, dès que les déductions s'éloignent un peu des principes ; mais lorsqu'il s'agit de remonter aux principes eux-mêmes, il est impossible de pousser l'analyse trop loin, surtout lorsqu'on se propose de développer une longue série de conséquences. Je crois qu'en parlant des Profits l'auteur des *Principes* a cédé un peu trop à l'usage, à la langue vulgaire. Après avoir analysé très-exactement les trois éléments dont se composent les profits : intérêt, salaire de surveillance et de direction, assurance contre les risques de perte, notre auteur, à l'exemple de ses devanciers, parle des profits comme d'un élément simple de la production.

Cependant des trois éléments dont les profits se composent, il y en a deux qui suivent des lois définies dans la portion de l'économie politique où il s'agit des salaires et de l'intérêt des capitaux. L'entrepreneur est avant tout un agent salarié, comme les ouvriers qu'il emploie, en vertu d'un contrat différent, mais d'après les mêmes principes : il peut être et il est le plus souvent en même temps capitaliste, mais il peut ne pas être capitaliste, tandis qu'il est impossible, économiquement parlant, qu'il ne soit pas salarié. Il est difficile d'ailleurs de le distinguer autrement que par la forme du contrat de la masse des ouvriers salariés ; car sa rémunération est, quant à ses variations, sujette aux lois de la concurrence et au principe de la population, exactement comme le salaire des ouvriers intelligents et instruits. Au contraire, l'entrepreneur se distingue facilement des simples capitalistes par ce trait que l'entreprise est à son compte, c'est-à-dire qu'il en court les risques. Grâce aux combinaisons des sociétés commerciales, le simple capitaliste a pu aussi courir les risques et devenir jusqu'à un certain point entrepreneur ; mais quelque combinaison que l'on ait adoptée, le directeur d'une entreprise industrielle, qu'il en

coure ou non les risques, est toujours avant tout un salarié. Ce qui caractérise le travail d'entreprise dont le profit est le prix, c'est le risque, la chance de perte du capital employé. Si le bénéfice indéterminé et aléatoire, quelquefois considérable, qui est la juste compensation du risque, doit être considéré comme un accessoire de la rémunération d'un des deux agents de la production, capital et travail, il me semblerait plus juste d'en faire un accessoire du travail intelligent, puisque à tout prendre c'est plus encore l'intelligence de l'entrepreneur et son activité que son capital qui luttent contre les chances de perte.

Le risque justifierait suffisamment l'introduction d'une partie prenante spéciale au partage des produits ; mais elle ne saurait être soumise à des lois constantes et générales. Il n'y a jamais que deux parts qui subissent des lois semblables, celle du travail et celle du capital. Le risque, c'est l'obstacle, c'est l'abîme que viennent tour à tour ou ensemble essayer de franchir les hommes et les capitaux. Que, dans un pays où l'épargne est commune et la propriété assurée, les capitaux trouvent facilement à se placer, et ils deviennent aussitôt hardis ; ils s'aventurent dans les entreprises chanceuses. C'est une vérité que notre auteur a fort bien constatée et dont il a merveilleusement fait ressortir les conséquences. Mais il n'est pas moins vrai que la baisse des salaires des ouvriers instruits et intelligents, quelque peu capitalistes, a pour conséquence une augmentation du nombre des entrepreneurs, et alors c'est l'affluence des hommes plutôt que celle des capitaux qui affronte les risques. Dans le premier cas, ce sont des capitaux qui viennent en abondance dans les profits, c'est l'élément *intérêt* qui baisse ou qui est bas : dans le second, ce sont de nouveaux entrepreneurs qui, sortis de la classe des capitalistes ou de celle des ouvriers, viennent faire baisser dans les profits l'élément *salaire* et stimuler l'activité, provoquer l'intelligence des ouvriers-entrepreneurs, en même temps que les pertes de capitaux relèvent le taux de l'intérêt. C'est pourquoi dans la description des phéno-

mènes relatifs à la distribution des produits, il serait utile de substituer presque toujours le mot « intérêt » au mot « profit » et d'opposer la part du capital à la part de l'homme, l'intérêt au salaire, sans faire intervenir l'entrepreneur, personnage mixte qui, dans l'œuvre industrielle, représente à la fois les deux éléments de la production, mais surtout le principe progressif des inventions et des découvertes, le principe conquérant dont l'emploi consiste à diriger les forces de l'industrie de manière à soumettre la nature à l'activité humaine.

Aucun écrivain, du reste, n'a mieux reconnu la puissance de ce principe et n'a mieux constaté sa véritable importance scientifique que M. John Stuart Mill. Que l'activité industrielle se développe, l'intérêt et les salaires s'élèvent également; qu'elle diminue ou languisse, aussitôt les salaires et l'intérêt tendent à la baisse et la société souffre. Les salaires et l'intérêt, toujours associés, ont en général un sort commun : quelque opposition qu'il y ait entre eux dans le partage, ils se touchent par tant de points qu'ils s'équilibrent autant et peut-être plus que les différentes sortes de salaires proprement dits. Un ouvrier devient plutôt entrepreneur dans sa profession qu'il ne passe dans une autre. Aussi les salaires et l'intérêt prospèrent ou souffrent en général sous l'influence des mêmes causes. Dans une société soumise au régime de la concurrence, il serait difficile de concevoir que les salaires pussent être bas et les profits élevés, ou les profits médiocres et les salaires élevés. L'entrepreneur ne consent à payer des salaires élevés qu'autant qu'il gagne beaucoup lui-même, et lorsque les salaires, particulièrement ceux des ouvriers supérieurs, viennent à baisser, les profits ne tardent pas à s'en ressentir, parce que le nombre des entrepreneurs augmente aussitôt. Si l'Angleterre a présenté un moment l'exemple d'un état social dans lequel les profits étaient considérables et les salaires infimes, ce n'était pas par les lois de la concurrence qu'il fallait expliquer ce phénomène, toujours restreint d'ailleurs à cer-

taines industries ; c'était plutôt par le monopole des possesseurs de capitaux considérables et des hommes auxquels une instruction et une aptitude exceptionnelles assuraient des salaires extraordinaires, et aussi par des déplacements industriels, toujours plus faciles pour les capitaux que pour les hommes. En France, nous avons eu souvent le spectacle de phénomènes inverses. Depuis la paix, la souffrance n'a pas été moindre dans la classe des entrepreneurs que dans celle des ouvriers proprement dits. Le progrès industriel n'a pu se réaliser que lentement et avec une peine infinie, mais l'obstacle tenait à toute autre chose qu'au développement naturel des lois de la concurrence.

Les profits et les salaires dépendent également des risques d'une part, de l'intelligence et des qualités industrielles des entrepreneurs de l'autre. Risques et qualités industrielles tiennent à des causes politiques ou morales qui sont en dehors de l'économie proprement dite et qui se rattachent à d'autres branches de la grande science sociale.

On peut préférer en économie politique une autre méthode à celle de Ricardo et de Mill ; mais il serait injuste de ne pas reconnaître que les *Principes* contiennent l'exposé le plus complet et le plus correct de la science économique, au point où elle est arrivée de notre temps. Dans le troisième livre, qui contient à peu près tout ce qu'on a l'habitude de considérer comme constituant l'économie politique, et qui roule par conséquent sur les matières les plus souvent traitées, il y a des parties que le talent de l'auteur a rendues presque nouvelles. Ainsi la définition de la valeur d'échange et de la loi suivant laquelle elle est déterminée par les rapports de l'offre et de la demande, est un morceau réellement classique dans lequel l'auteur a déployé toutes les ressources d'une intelligence vigoureuse et pénétrante, apte aux sciences et habituée à les manier. Les personnes familiarisées aux travaux économiques ont admiré à juste titre les recherches sur les lois qui déterminent la valeur d'échange entre deux ou plusieurs nations,

monument de patience, d'application et en même temps des qualités et des défauts de la méthode empruntée aux sciences physiques et mathématiques. L'exposition de la théorie de la rente n'est pas moins digne de remarque : cette théorie n'est plus fondée sur les qualités naturelles et industrielles du sol, ou sur la situation topographique de telle ou telle pièce de terre, mais sur la différence de puissance productive des diverses terres, quelle qu'en soit la cause : elle échappe ainsi à la plupart des critiques élevées contre les formules qui avaient précédé celle-ci. On pouvait contester à juste titre que la rente fût le résultat de la fertilité naturelle de la terre ou de sa position topographique ; on ne peut contester les différences qui existent entre la fertilité de tel sol et de tel autre, en faisant abstraction de la cause. Jamais ces questions, souvent agitées, n'avaient été traitées avec autant de soin et de profondeur que par M. Mill.

Toutefois, ce n'est pas là ce qui constitue l'originalité et le mérite des *Principes* : c'est plutôt la hardiesse et la franchise toute scientifiques avec lesquelles l'auteur a abordé les questions d'application. Il connaît à fond et il expose à merveille les lois de la science des richesses, mais pour lui l'accumulation des richesses, l'accroissement des capitaux, le développement des profits ne constituent pas le but unique vers lequel la société doit tendre ; il s'agit d'atteindre quelque chose de plus élevé; mais pour y parvenir il faut connaître et respecter les lois fondamentales et essentielles de la formation et de la distribution de la richesse, sans essayer de s'y soustraire et de les éluder. Après avoir étudié les principes, les lois abstraites et statiques en quelque sorte de l'économie politique, il étudie leur mise en activité et en jeu, leurs lois dynamiques : c'est l'objet du quatrième livre qui contient de magnifiques développements des doctrines exposées dans les livres précédents.

Ici il est nécessaire de dire quelques mots d'une idée souvent exprimée dans cet ouvrage et qui le domine : c'est celle-ci : « qu'il

faut limiter d'abord par l'opinion et ensuite au besoin par des lois le principe de la population. » Cette conclusion, souvent formulée depuis le commencement du siècle, n'a peut-être jamais été soutenue avec autant de force et d'insistance que dans ce livre. Au point de vue purement économique, il est, je crois, difficile d'élever des objections fondées contre ce précepte. En effet, si l'on suppose par la pensée que la population cesse un moment de faire des progrès dans les classes inférieures, ou à plus forte raison qu'elle diminue, on voit aussitôt en perspective des résultats qui semblent aplanir bien des difficultés sociales : les salaires s'élèvent, la rente de la terre tend à baisser sous l'influence des progrès de l'art agricole, les accumulations de capitaux sont plus rapides que la découverte des nouveaux emplois et l'intérêt, ou, comme on dit, les profits s'abaissent, de telle sorte que la situation relative du journalier s'élève rapidement dans la société qui tend alors d'une manière directe vers l'égalité.

A merveille ! Mais il s'agit ici d'un précepte moral dont les conséquences dépasseraient infiniment la limite des phénomènes qui font l'objet de la science économique : d'ailleurs, au point de vue de cette science elle-même, l'homme n'est pas seulement un consommateur, il est un capital et quelque chose de plus, un agent actif. Si l'observation des mœurs des classes inférieures en certain temps et en certain pays a permis de constater qu'elles multipliaient sans mesure, l'observation des classes supérieures a permis de constater également qu'elles ne suffisaient pas à se reproduire. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher les causes de ce fait ; il suffit de le rappeler, puisqu'il est connu, incontesté et d'autant plus sensible que les classes dont il s'agit sont plus élevées dans la société et plus riches. On sait assez d'ailleurs que les besoins et les désirs matériels de l'homme s'étendent le plus souvent en même temps que sa fortune augmente, de manière à rendre plus sensible aux plus riches la charge d'élever et d'établir des enfants, soit parce que cette charge est plus forte, soit parce

que l'homme dont la richesse devient la préoccupation dominante supporte impatiemment les charges de toute nature.

N'est-il pas probable que si les calculs qui exercent une influence visible sur les classes riches de la société pénétraient dans les profondeurs des classes inférieures, la population totale, loin de s'accroître, tendrait plutôt à diminuer. Les salaires pourraient s'élever sans doute, si l'esprit d'entreprise ne s'affaiblissait pas, si l'on ne voyait grandir aussitôt cette grande force négative dont les philosophes et les penseurs tiennent souvent trop peu de compte, la paresse. Cependant la satisfaction de ce qu'on peut appeler l'appétit paresseux est un besoin senti par la plupart des hommes et une des conditions premières du bien-être, tel qu'il est généralement compris. Si le précepte restrictif de la population était admis purement et simplement par l'opinion et par les lois, l'économie réalisée dans la charge d'élever des enfants ne serait-elle pas employée tout entière, ou pour la plus grande partie, au profit de l'oisiveté? N'aurait-elle pas pour résultat un affaiblissement de la force vitale de la nation chez laquelle elle serait réalisée et le développement des tristes passions qui accompagnent ordinairement l'oisiveté et qui s'opposent de la manière la plus directe aux progrès de la civilisation?

D'ailleurs, au point de vue où l'humanité est parvenue, il est assez difficile à une nation de s'isoler, de conserver longtemps des salaires plus élevés que les autres. Grâce aux moyens de locomotion que nous possédons et à l'égalité chaque jour plus grande de la civilisation dans les diverses sociétés, les capitaux et les hommes passent bien plus facilement qu'on ne croit d'un pays à un autre. En admettant donc que chez une nation la population restât stationnaire ou diminuât, sans affaiblissement du principe général d'activité industrielle, les ouvriers du pays bénéficieraient médiocrement de cet état de choses,, parce que les bras qui manqueraient successivement aux emplois seraient remplacés par des bras d'immigrants.

Encore cet inconvénient serait-il le moindre de ceux que pourrait produire un tel état de choses. S'il est vrai, comme on l'a dit, que les peuples où le principe de la population agit sans mesure occupent indûment la place d'autrui, il est à peu près certain que les peuples chez lesquels le précepte restrictif dominerait l'opinion ne tarderaient pas à voir leur place occupée par d'autres. On pourrait à juste titre renvoyer l'application des préceptes tirés des faits constatés sur la population, comme sur la rente, à l'époque où le genre humain vivra sous une seule loi, et où, selon toute apparence, il se souciera médiocrement des nôtres.

Sans doute il doit exister un principe de règlement de la population ; mais on ne peut le demander ni à l'économie politique, ni à la législation, ni peut-être à aucune formule directe et générale. C'est plutôt à la morale, sur laquelle il reste à faire bien des travaux, qu'il faut réclamer la solution du problème, par voie indirecte, comme conclusion des préceptes relatifs aux richesses et à leur usage, de manière à préserver de toute atteinte le principe d'activité, et à laisser subsister cet aiguillon, toujours senti, des besoins d'une population croissante. Tant que la terre n'est pas remplie, l'émigration bien organisée peut suffire à enlever les excédants de population, de manière à permettre d'atteindre le but légitime et désiré, l'élévation sociale, le progrès moral et intellectuel des classes laborieuses. L'auteur des *Principes* semble l'avoir senti, et ses considérations sur la colonisation peuvent servir à rectifier ce qu'il y a d'absolu et même de violent dans certains passages relatifs à la nécessité de limiter les développements de la population.

Du reste, sans sortir des considérations purement économiques, il est bien évident qu'il n'y a point jusqu'à ce jour, à proprement parler, excédant de population. Il n'existe qu'une distribution vicieuse des fonctions économiques, ou une mauvaise organisation des entreprises, ou tout au plus un défaut d'instruc-

tion industrielle. Il suffirait certainement, dans presque tous les pays de l'Europe, de généraliser l'emploi des procédés et moyens industriels connus pour ouvrir aux hommes et aux capitaux de nouveaux emplois, pour élever à la fois la somme des intérêts et celle des salaires, de manière qu'on ne se plaignît ni d'un excédant de capitaux, ni d'un excédant de population. N'est-ce pas de ce côté plutôt que de tout autre qu'il convient de chercher un remède aux souffrances économiques des sociétés modernes? Si l'opinion était fortement dirigée en ce sens, elle triompherait plus rapidement de tous les obstacles que par une limitation même très-effective de la population.

Ainsi, sans sortir des considérations purement économiques, on trouverait des motifs suffisants pour ne pas essayer de restreindre par un précepte général direct le mouvement de la population. La morale et la politique én fourniraient encore d'autres. D'ailleurs un précepte restrictif établi seulement sur la connaissance des lois économiques, aurait peu de force obligatoire : on serait toujours fondé à dire à ceux qui l'énonceraient : « Vous prétendez que, dans l'état actuel de la société, avec les lois qui régissent aujourd'hui la distribution des richesses, le mouvement progressif de la population est une cause de désordre. Soit. Qui faut-il accuser? Est-ce le mouvement de la population? Sont-ce les lois qui président à la distribution de la richesse? N'est-ce pas le pitoyable état de l'instruction publique, sa mauvaise direction et la parcimonie excessive avec laquelle elle est distribuée? De ce que le mouvement de la population contrarie le jeu de la distribution selon ces lois, qui n'existaient pas hier et qui peut-être n'existeront pas demain, est-ce à la population qu'il faut s'en prendre? Faut-il renverser à la hâte des maximes morales qui régissent l'humanité depuis plusieurs milliers d'années, qui ont fait la grandeur et la prospérité des peuples qui les ont observées? Ne convient-il pas auparavant de prouver que les lois actuelles de distribution de la richesse sont excellentes et irréprochables, ou sinon, y pro-

poser des changements, indiquer où est le mal, où est le remède? »

Il est vrai que les recherches de M. John Stuart Mill se sont également portées de ce côté. Il a étudié et critiqué, avec impartialité et sans passion vraie ou simulée, les principaux systèmes socialistes : il en a reconnu les erreurs, mais il en a en même temps apprécié les tendances ; il a noblement rendu justice aux essais qui avaient été faits dans la pratique sans qu'on eût attenté aux droits inviolables de la liberté humaine. Ce qu'il a écrit à ce sujet pourra déplaire à ceux qui prétendent soumettre la science aux caprices de la popularité, aux violences et aux rancunes de l'esprit de parti : mais ceux dont les pensées occupent une région plus élevée lui sauront gré de n'avoir tenu compte que des intérêts de la science, de n'avoir eu pour but que la recherche de la vérité.

On peut appliquer les mêmes observations au cinquième livre des *Principes*, dans lequel l'auteur avait à traiter de l'application des lois économiques aux matières d'administration. Dans cette partie de son ouvrage, il lui fallait également traiter des questions brûlantes sur la plupart desquelles l'esprit de parti s'était exercé depuis plusieurs années avec une extrême violence. Ami sincère et éclairé de la liberté, il en a soutenu les droits dans sa discussion savante sur l'étendue et les limites des attributions des gouvernements; il est cependant sorti du libéralisme absolu de ce qu'on pourrait appeler l'école anglaise, et il s'est un peu trop rapproché peut-être des idées du Continent, sans faire toutefois aucun sacrifice sur les points essentiels.

Après avoir indiqué et discuté le caractère scientifique de cet ouvrage, il conviendrait peut-être de dire quelques mots de son influence en Angleterre. Son succès a été rapide et éclatant, digne du livre qui l'a obtenu et du peuple éclairé qui l'a fait. Mais le succès serait peu de chose s'il n'était accompagné d'un grand assentiment. Eh bien! autant que l'on peut en juger à distance, cet

assentiment a été grand, plus grand peut-être que l'auteur lui-même ne le suppose. On pourrait trouver des traces de son influence jusque dans les mesures proposées par le gouvernement anglais et, par exemple, dans quelques considérations invoquées à l'appui du dernier projet de loi relatif à l'instruction des classes inférieures. Faut-il y chercher l'influence d'un écrivain ou simplement celle de la science répandue dans les classes éclairées et dont cet écrivain n'est après tout que le plus éminent interprète? On ne sait; mais ce qui est certain et ce qu'il importe de constater, c'est que la science, telle que M. Mill l'a exposée, occupe une place dans les conseils du gouvernement le plus éclairé de l'Europe et qu'elle lui dicte des mesures qui auront sans doute les plus heureuses conséquences pour la nation qu'il régit et pour la civilisation.

Les qualités scientifiques du grand ouvrage de M. John Stuart Mill sont assez appréciées en Angleterre et dans presque tous les pays de l'Europe où l'on s'est empressé de le traduire. Il serait inutile d'insister ici sur un mérite généralement reconnu. Je préfère en terminant rendre hommage à la modestie de l'auteur, au soin scrupuleux avec lequel il a rendu à chacun de ceux auxquels il a emprunté une idée ou un fait ce qui leur était dû, à sa haute probité littéraire, à cette élévation et en même temps à cette chaleur de sentiments qui soutiennent le lecteur et qui, lors même qu'il n'accepte pas les idées de l'auteur, lui font aimer et admirer non-seulement l'écrivain, mais l'homme (1).

J.-G. Courcelle Seneuil.

(1) Depuis la publication de ce travail, j'ai essayé moi-même d'exposer avec des formules qui m'ont semblé plus simples et plus compréhensives les principes de l'économie politique dans un traité spécial.

NOTE

On trouve dans plusieurs passages de cet ouvrage des quantités exprimées en mesures anglaises. Comme ces quantités n'ont été citées, en général, que dans des exemples hypothétiques, il a semblé inutile de les convertir en mesures françaises. Toutefois, afin que le lecteur puisse faire au besoin lui-même cette conversion, s'il la jugeait utile, nous rappelons ici le rapport de valeur qui existe entre les mesures anglaises les plus usitées et les mesures françaises.

Mesures linéaires.

1 pied = 0 ^{m}, 304.
1 yard = 0 ^{m}, 912.
1 mille = 1 ^{km}, 619.

Poids.

POUR LES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

1 livre troy = 363 ^{gr}, 200.
1 once = 30 ^{gr}, 266.

AUTRES MARCHANDISES.

1 livre avoir du poids = 453 ^{gr}, 600.
1 once = 28 ^{gr}. 968.

Mesure de surface.

1 acre = 40 ares 467.

Mesures de capacité.

1 gallon = 4 ^{lit}, 543.
1 bushel = 36 ^{lit}, 314.
1 quartier = 290 ^{lit}, 752.

Monnaies.

1 livre = 25 fr. 21.
1 shilling = 1 fr. 25.
1 penny = 0 fr. 10.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

La publication d'un traité tel que celui-ci, sur le sujet duquel il existe déjà tant d'ouvrages d'un grand mérite, semble exiger quelques explications.

Peut-être suffirait-il de dire qu'en ce moment aucun Traité d'Économie politique ne contient les derniers progrès qui se sont accomplis dans la science. Un grand nombre d'idées nouvelles et de nouvelles applications de ces idées ont jailli des discussions de ces dernières années, particulièrement sur la circulation monétaire, sur le commerce extérieur, et sur les sujets importants qui se rattachent plus ou moins intimement à la colonisation ; et il semble y avoir lieu de parcourir de nouveau le champ de l'économie politique dans toute son étendue, ne fût-ce que pour former un ensemble des résultats des idées de ce genre et les mettre en harmonie avec les principes établis précédemment sur la matière par les penseurs les plus éminents. Le désir de combler ces lacunes dans les anciens traités qui portent un titre analogue à celui-ci, n'est toutefois pas le seul, ni même le principal dont l'auteur soit animé. Le but de ce livre diffère de celui de tous les

Traités d'Économie politique qui ont paru en Angleterre depuis l'ouvrage d'Adam Smith.

La qualité vraiment distinctive de cet ouvrage, celle par laquelle il diffère surtout de quelques autres qui l'ont égalé ou même surpassé comme simples expositions des principes généraux de la matière, c'est qu'il associe constamment les principes avec leurs applications. Ceci implique naturellement une série d'idées et de sujets de discussion bien plus étendue que celle que l'on comprend dans l'économie politique, lorsqu'on la considère comme branche de spéculation abstraite. Dans ses applications, l'économie politique se lie d'une façon indissoluble à d'autres branches nombreuses de la philosophie sociale. Si l'on en excepte les matières de simple détail, il n'existe peut-être aucune question pratique, même parmi celles qui ont le caractère le plus exclusivement économique, qui puisse être résolue uniquement par des arguments économiques. Et c'est parce qu'Adam Smith n'a jamais perdu de vue cette vérité, parce que dans ses applications de l'Économie politique il en a toujours référé à des considérations autres et plus larges que celles fournies par l'Économie politique pure, que son livre donne au lecteur ce sentiment bien fondé de la pleine possession des principes applicables de son sujet, grâce auquel la *Richesse des nations*, seule parmi les Traités d'Économie politique, n'est pas devenue populaire seulement pour le commun des lecteurs, mais encore a laissé de profondes racines dans l'esprit des hommes du monde et des législateurs.

Il a semblé à l'auteur de ce livre qu'un ouvrage semblable dans son but et sa conception générale à celui d'Adam Smith, mais en rapport avec les connaissances plus développées et le progrès des idées de notre siècle, répondait à un besoin de la science. La *Richesse des nations* est un ouvrage suranné dans un grand nom-

bre de ses parties, et imparfait dans toutes. L'Économie politique, proprement dite, est presque sortie de l'enfance depuis l'époque où vivait Adam Smith, et la philosophie sociale, dont cet éminent penseur n'a jamais séparé le sujet qu'il traitait plus spécialement, quoiqu'elle ne soit encore qu'aux premières phases de ses progrès, a dépassé depuis longtemps le point où il l'a laissée. Cependant on n'a pas encore essayé d'appliquer sa méthode pratique aux connaissances plus étendues acquises depuis sa théorie, c'est-à-dire de montrer les phénomènes économiques de la société dans leurs rapports avec les meilleures idées sociales de l'époque actuelle, ainsi qu'il l'a fait avec un si admirable bonheur pour les rapports de ces phénomènes avec la philosophie de son siècle.

Telle est l'idée que l'auteur du présent ouvrage a eue constamment devant les yeux. Un succès, même imparfait, dans la réalisation de cette idée, serait un résultat assez utile pour l'engager à courir volontairement toutes les chances d'un échec. Il est nécessaire d'ajouter, toutefois, que, bien que le but de son livre soit pratique, et, autant que le permet la nature du sujet, populaire, il n'a essayé d'acheter aucun de ces avantages par le sacrifice de raisonnements strictement scientifiques. Bien qu'il désire que son traité soit plus qu'une simple exposition des doctrines abstraites de l'Économie politique, il désire toutefois qu'on y trouve cette exposition.

PRÉFACE

DE LA TROISIÈME ÉDITION

L'édition actuelle a été revue complétement, et quelques chapitres ont reçu des augmentations importantes ou ont été entièrement refondus : parmi ces derniers on peut citer celui intitulé : Des moyens de détruire la tenure des *cottagers;* les idées renfermées dans ce chapitre se rapportaient exclusivement à l'Irlande, et à l'Irlande placée dans une condition qui a été sensiblement modifiée par des événements postérieurs. Des additions ont été faites à la théorie des valeurs de nation à nation, établie dans le dix-huitième chapitre du troisième livre.

Le chapitre sur *la Propriété* a été recomposé presque entièrement. Je suis loin d'avoir prétendu que le résumé qu'il contenait des objections adressées aux meilleurs systèmes socialistes connus dût être envisagé comme la condamnation du socialisme, considéré comme le dernier résultat du progrès de l'humanité. La seule objection à laquelle on verra que j'ai attaché une im-

portance considérable dans l'édition actuelle, c'est le défaut de préparation de l'espèce humaine en général et des classes ouvrières en particulier ; leur extrême inaptitude, quant à présent, à tout ordre de choses qui exigerait de leur part une somme considérable d'intelligence ou de vertu. Il me semble que le but principal à atteindre dans le progrès social consisterait à façonner l'espèce humaine par une culture appropriée à un état social où se trouverait combinée la plus grande liberté individuelle avec cette juste distribution des fruits du travail, que les lois actuelles de la propriété ne proclament pas comme leur but. Lorsque cet état de culture intellectuelle et morale sera atteint, la propriété individuelle, sous quelque forme (quoique très-éloignée de la forme actuelle), où la communauté de propriété dans les instruments de production se combine à un partage régulier des produits, créera-t-elle les conditions les plus favorables au bonheur et les plus propres à faire arriver la nature humaine à sa plus grande perfection? C'est là une question dont la solution doit être abandonnée (et elle peut l'être impunément) à l'avenir. Les hommes qui vivent aujourd'hui ne sont pas compétents pour la résoudre.

Le chapitre sur *l'Avenir des classes laborieuses* a été enrichi des résultats de l'expérience faite depuis la première édition de ce livre, par les associations ouvrières en France. Cette importante expérience démontre que l'époque est mûre pour le développement de l'association parmi les travailleurs, que ce développement est susceptible de devenir plus étendu et plus rapide qu'il n'eût été possible de l'espérer avant les mouvements démocratiques de l'Europe, si calomniés, et qui, bien que comprimés par la pression de la force brutale, ont répandu largement les semences de progrès ultérieurs. J'ai cherché à indiquer plus

clairement la tendance de la transformation sociale dont ces associations sont le premier pas, et en même temps à séparer la cause du travail en commun des déclamations exagérées ou complétement erronées contre la concurrence auxquelles se sont livrés, avec si peu de réserve, ses partisans.

Juillet 1852.

PRINCIPES
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Dans toutes les branches des connaissances humaines, la pratique a devancé la science. La recherche systématique du mode d'action des forces naturelles est le résultat tardif d'une longue suite d'efforts tentés dans la vue de faire servir ces forces à quelque fin pratique. L'Économie politique, considérée comme science, est toute moderne, mais l'objet dont elle s'occupe a de tout temps constitué l'un des principaux intérêts de l'humanité, et souvent même a pris dans les institutions des peuples une place à laquelle il n'avait pas droit.

Cet objet est la Richesse. Les économistes se donnent pour mission, soit d'enseigner, soit de rechercher la nature de la Richesse et les lois de sa production et de sa distribution. Cette étude comprend celle de toutes les causes qui, relativement à cet objet des désirs de tous les hommes, rendent prospère ou misérable la condition des hommes en société.

Ce n'est pas qu'un traité d'Économie politique puisse discuter ni même énumérer ces causes diverses; mais il entreprend de dévoiler tout ce qu'il a été possible de connaître des lois et des principes selon lesquels ces causes opèrent.

Chacun se fait de la Richesse une notion assez claire, pour l'usage ordinaire. Les études qui ont la Richesse pour objet ne risquent pas d'être confondues avec celles qui se rapportent à quel-

que autre des grands intérêts de l'humanité. Chacun sait qu'être riche est une chose; que c'est une autre chose d'être brave, instruit, humain; chacun comprend que les recherches sur les causes de la liberté, de la vertu, de la science littéraire, de la culture des arts, du courage, chez un peuple, sont distinctes de celles qui ont pour objet les causes de la Richesse. Cependant ces états divers ne sont pas sans relation, ils réagissent les uns sur les autres. Quelquefois une nation est devenue libre, parce qu'auparavant elle était riche; une autre est devenue riche, parce qu'auparavant elle avait conquis sa liberté. Les croyances, les lois d'un peuple agissent puissamment sur son état économique, et cet état, à son tour, par son influence sur les relations sociales, réagit sur les lois et les croyances. Mais bien que ces objets soient en un contact continuel, ils sont d'une nature toute différente et ont toujours été considérés comme distincts.

Dans ce traité, mon intention n'est pas de rechercher la précision métaphysique des définitions, lorsque les idées suggérées par le mot même sont assez déterminées pour la pratique. Cependant, je veux parler de l'ensemble des doctrines que, depuis le temps d'Ad. Smith, on est convenu d'appeler le système mercantile.

Sous l'empire de ce système, il était reconnu, implicitement ou explicitement, dans la politique des nations, que la seule richesse était la monnaie, ou plutôt les métaux précieux qui peuvent être transformés en monnaie à volonté. En conséquence tout ce qui tendait à amasser la monnaie, le numéraire, dans un pays, ajoutait à sa richesse : tout ce qui faisait sortir des métaux précieux du pays l'appauvrissait. Si une contrée ne renfermait ni mines d'or ni mines d'argent, la seule industrie par laquelle il lui fût possible d'augmenter sa richesse, était le commerce extérieur, en tant qu'il était le moyen d'amener l'argent en retour. Toute branche de commerce qu'on supposait devoir entraîner l'exportation de la monnaie était considérée comme un commerce ruineux, quels que fussent d'ailleurs ses résultats d'autre sorte. L'exportation des marchandises était encouragée par tous les moyens, même aux dépens des ressources réelles du pays, parce qu'on supposait que les retours devraient se faire en monnaie d'or ou d'argent. Toute importation, autre que celle de l'or et de l'argent, était considérée comme une perte équivalente à la valeur totale

des marchandises importées; à moins pourtant que l'importation n'en eût eu lieu en vue de réexportation avec profit, ou bien encore que les articles importés ne fussent considérés comme matières nécessaires à quelque industrie du pays et donnassent ainsi la faculté de produire à plus bas prix des articles d'exportation. Le commerce du monde était considéré alors comme une lutte entre les nations où chacune s'évertuait à attirer vers elle la plus large part des métaux précieux existants, et, dans cette lutte, aucune nation ne réalisait un profit qu'en faisant éprouver à quelque autre une perte équivalente, ou tout au moins en l'empêchant de gagner elle-même.

Il arrive fréquemment que la croyance universelle d'un siècle, croyance dont il n'était donné à personne de s'affranchir à moins d'un effort extraordinaire de génie et de courage, devient pour un autre siècle une absurdité si palpable, qu'on n'a plus qu'à s'étonner qu'elle ait pu jamais prévaloir. Tel est le cas de la doctrine économique par laquelle *monnaie* est le synonyme absolu de Richesse. L'erreur est ici trop manifeste pour qu'on puisse considérer cette doctrine comme une opinion sérieuse. Elle ressemble à l'une de ces idées indigestes et grossières de l'enfance, qui s'évanouissent par un seul mot de raison d'une *grande personne*. Mais que personne ne s'imagine qu'il eût pu échapper à la *croyance*, s'il eût vécu au temps où elle dominait. Toutes les associations auxquelles donnent lieu la vie commune et le cours ordinaire du travail, concouraient à la favoriser. Tant que ces associations ont été l'unique base, le point de départ des observations, ce que nous regardons aujourd'hui comme l'erreur, semblait une vérité triviale. Dès que le doute vint, le règne de l'erreur cessa; mais, pour douter, il fallait être familier avec certains modes d'affirmer et de contempler les phénomènes économiques, et ce n'est que par l'influence d'Adam Smith et de ses commentateurs que cette manifestation s'est produite.

Dans le langage ordinaire, la Richesse est toujours exprimée par le mot *argent*. Si l'on demande la fortune d'un individu, la réponse est toujours : « Il a tant de mille livres. » Tous les revenus et toutes les dépenses, tous les profits et toutes les pertes, enfin tout ce qui rend un homme plus riche ou plus pauvre, sont évalués par l'abondance ou la rareté relative de l'argent. Il est vrai que, dans l'inventaire de la fortune d'un

individu, on comprend non-seulement l'argent qu'il possède ou qui lui est dû, mais tous les autres objets de valeur. Mais ces objets ne viennent pas là sous le caractère qui leur est propre, mais seulement en considération des sommes d'argent pour lesquelles il serait possible de les vendre. Si l'évaluation n'est pas exacte, leur propriétaire est considéré comme moins ou plus riche, bien que les objets en question restent précisément les mêmes, qu'on ne devienne pas riche, en gardant son argent sans emploi, et qu'il faille bien vouloir dépenser, si l'on veut gagner. Ceux qui s'enrichissent par le commerce donnent leur argent en échange de marchandises, et leurs marchandises en échange d'argent : l'un est aussi nécessaire que l'autre. Mais celui qui achète des marchandises pour un profit, le fait dans le but de les revendre ou dans l'espoir de recevoir de cette vente plus d'argent qu'il n'en a donné pour les acheter. Gagner de l'argent, donc, doit paraître à l'acquéreur lui-même le but suprême de ses efforts. Il arrive souvent qu'il reçoit en paiement autre chose que de l'argent. Il a acheté à une certaine valeur, il évalue de même les objets qu'il reçoit en échange ; mais il prend soin, dans cette évaluation faite en argent, de s'assurer qu'il recevra plus qu'il n'a donné lorsqu'il revendra ces objets, autrement dit que l'évaluation qu'il fera, en argent, des objets qu'il prendra en échange, sera plus élevée que la première. Un marchand dont le commerce est considérable et qui, selon l'expression consacrée, renouvelle son capital rapidement, n'a cependant qu'une faible portion de ce capital en argent. Mais il ne conçoit ce capital qu'autant qu'il peut le convertir en argent. Il ne considère donc une opération comme achevée que lorsque le net produit est payé ou crédité par lui en argent. Quand il se retire des affaires, c'est en argent qu'il convertit tout son avoir, et ce n'est qu'alors qu'il se considère comme ayant réalisé ses bénéfices, précisément comme si le numéraire était la seule richesse et que sa valeur fût le seul moyen de l'obtenir. Si maintenant on vient demander au champion du système, quel est l'objet pour lequel l'argent est recherché, à moins que ce ne soit pour la satisfaction des besoins ou des plaisirs de lui-même ou des autres, la question ne l'embarrassera pas. Il admettra qu'en effet tel est l'usage de la richesse, et que cet usage est très-respectable, pourvu qu'il se borne aux marchandises indigènes, parce qu'en ce cas vous enrichirez vos compatriotes précisément

dansla proportion de la dépense que vous avez faite. Dépensez votre richesse, si tel est votre plaisir, de la manière que vous voudrez et pour la satisfaction des besoins qu'il vous plaira ; mais votre richesse ne consiste pas dans cette satisfaction, elle est dans la somme d'argent et dans le revenu annuel en argent, avec lesquels vous achetez cette satisfaction.

Il faut le dire cependant, au milieu de ces motifs qui n'ont pour eux qu'une faible plausibilité, et sur lesquels se base le système mercantile, il existe quelque raison, bien qu'insuffisante, pour la distinction que font ses partisans entre l'argent et les autres objets dont la possession a de la valeur. Nous regardons en effet comme jouissant des avantages de la richesse, non pas celui qui est actuellement et au moment de notre jugement en possession des choses agréables ou utiles qui la constituent, mais bien celui qui possède les moyens de se les approprier selon son désir. Or, l'argent, le numéraire, constituent cette puissance, tandis que tous les autres objets, dans les sociétés civilisées, ne semblent la posséder que par l'échange qu'on peut en faire contre de l'argent. Posséder l'un des autres objets qui constituent la richesse, c'est posséder cet objet sans plus. Posséder l'argent, c'est posséder la puissance directe de s'approprier tous les autres objets qui constituent la richesse, sans avoir éprouvé la nécessité d'échanger un objet spécial contre de l'argent d'abord, ou contre l'infinie quantité d'objets dont la possession est indispensable à la satisfaction des besoins ou des désirs de l'homme riche. La majeure partie de l'utilité de la richesse, au delà d'une portion très-modérée, n'est pas dans les jouissances qu'elle procure, mais dans la puissance que le possesseur tient en réserve dans le but de se les procurer à son temps et à son heure. Or, aucun des éléments qui constituent la richesse ne donne cette puissance au même degré que l'argent. C'est la seule forme de richesse qui n'a pas une application bornée, et qui peut être sûrement et immédiatement convertie. Cette distinction a dû faire impression sur les gouvernements, car elle est en effet pour eux d'une grande importance. Un gouvernement civilisé ne tire des taxes un parti avantageux qu'à la condition de les percevoir en numéraire ; il y a plus, c'est que ce mode de perception est le seul possible, le seul efficace, toutes les fois qu'un État a des dettes à payer à l'étranger, soit pour solder des troupes s'il s'agit de conquête, soit pour

payer des subsides s'il s'agit de n'être pas conquis, alternative qui a fait jusqu'en ces derniers temps la base de la politique du monde.

Toutes ces causes concourent à porter les États et les individus, dans l'énumération de leurs ressources, à attacher une importance presque exclusive au numéraire soit en essence, soit en puissance, et à regarder tout le reste tout au plus comme le moyen d'obtenir cet élément qui seul, de tous ceux qui constituent la richesse, donne la puissance d'obtenir tous les autres.

Une absurdité, cependant, ne cesse pas d'être une absurdité quand nous avons découvert les apparences qui la rendaient plausible ; et le système mercantile ne pouvait manquer d'être réduit à sa valeur dès que des observateurs ont commencé, même imparfaitement et sans méthode, à regarder au fond des choses, et à chercher les prémisses de leur raisonnement dans les faits élémentaires et non dans les formes et la phraséologie de l'école. Dès qu'on se fit cette simple question : Qu'entend-on par numéraire ? quels sont ses caractères essentiels? quelle est la nature précise des fonctions qu'il remplit ? on s'aperçut que le numéraire, comme tout autre objet, n'est une possession désirable qu'en raison des services qu'il rend ; et que ces services, loin d'être infinis comme ils semblent l'être, sont parfaitement définis et strictement limités, et qu'ils consistent ni plus ni moins à faciliter la distribution des produits du travail selon la convenance de ceux qui le possèdent. En approfondissant ce sujet, on découvrit que les services ne sont nullement accrus par l'accroissement de la quantité de numéraire qui existe en une contrée donnée, et que ces services sont également bien remplis par une quantité restreinte de numéraire et par une quantité plus considérable. Deux millions de quarters de blé ne sauraient nourrir un aussi grand nombre de personnes que quatre millions; mais deux millions de livres sterling achèteront et vendront autant de produits que quatre millions de livres sterling : la seule différence sera dans le prix nominal de ces produits. Le numéraire, en tant que numéraire, ne satisfait aucun besoin. Sa valeur pour tous consiste à revêtir une forme convenable pour représenter tous les revenus, lesquels revenus peuvent être ensuite, au gré de chacun, transformés, échangés selon ses désirs et ses besoins. La différence entre un pays riche en numéraire et un pays qui en serait privé,

ne serait sensible que dans le plus ou le moins d'inconvénient, de perte de temps, et de travail. Un boisseau de blé moulu à la main n'est pas moins un boisseau de blé. « Le numéraire, a dit Adam Smith, rend un service analogue à celui d'une route : prendre le numéraire pour la richesse, c'est commettre la même erreur que de confondre la route qui mène à un domaine, à une ferme, avec le domaine, avec la ferme elle-même. »

Le numéraire étant un instrument important des transactions privées et publiques, c'est avec raison qu'on le regarde comme une richesse et qu'on lui en donne le nom. Mais tous les autres objets qui sont à l'usage de l'homme et que la nature ne lui livre pas gratuitement, sont richesse aussi. Être riche, c'est posséder une grande quantité d'objets utiles, ou les moyens de les acquérir. Tout ce qui donne le pouvoir d'acquérir, tout ce qui peut s'échanger contre quelque objet d'utilité ou d'agrément, doit être considéré comme richesse. Les objets qui, bien que nécessaires et utiles en eux-mêmes, ne peuvent s'échanger contre aucun autre objet, ne sont pas richesse, selon l'économie politique. Ainsi l'air, bien que nécessaire de nécessité absolue, n'a pas de valeur sur le marché, par la raison qu'il peut être obtenu gratuitement ; accumuler, emmagasiner de l'air ne serait d'aucun profit, et les lois de sa production et de sa distribution sont du domaine d'une science tout autre que l'économie politique. Mais, bien que l'air ne soit pas richesse, sa gratuite distribution rend l'humanité plus riche, puisqu'elle dispense du travail qui serait nécessaire pour obtenir cet élément indispensable de l'existence, et lui permet de se livrer à d'autres productions. On peut toutefois supposer des cas où l'air serait véritablement une richesse, s'il était d'usage de séjourner longtemps en des lieux où l'air ne pénétrerait pas, dans des cloches à plongeur par exemple. L'alimentation de ces lieux, en air respirable, aurait certes un prix, comme l'eau que des conduits amènent dans nos habitations. Si, par quelque révolution du globe, l'atmosphère devenait plus rare, ou si, par quelque autre révolution, l'air pouvait être monopolisé comme l'ont été à leur tour la lumière, l'eau, le pain, le vin, le gibier, etc., l'air pourrait alors avoir un très-grand prix sur le marché. Dans cette hypothèse, celui qui aurait plus d'air qu'il n'en faudrait à ses poumons serait riche, et s'il se trouvait beaucoup de ces riches-là, il pourrait aussi se trouver des gens qui prétendraient que

l'accaparement de l'air a été un bienfait, puisqu'il a enrichi la nation ; l'erreur consisterait à ne pas apercevoir que quelque riches que fussent devenus les détenteurs de l'air, la masse, pour laquelle l'air serait devenu une marchandise, se serait appauvrie de tout ce qu'elle paierait pour sa consommation.

Cette observation nous conduit à une distinction importante dans l'acception du mot Richesse, selon qu'il s'applique aux objets possédés par un individu, ou par une nation, ou par le genre humain. Pour le genre humain, rien n'est richesse que ce qui est en soi-même objet d'utilité ou d'agrément. Pour l'individu, tout est richesse lorsque la possession, bien qu'inutile en soi, donne au possesseur le moyen d'obtenir des autres une portion des objets d'utilité réelle ou d'agrément dont ils sont détenteurs. Prenons pour exemple un contrat d'hypothèque de mille livres sterling sur une propriété foncière. Ce contrat est richesse réelle pour celui auquel il procure un revenu, et qui peut-être le vendrait sur le marché pour sa valeur totale, s'il en avait le désir. Ce contrat, cependant, n'est pas une richesse pour le pays ; que l'engagement soit annulé, le pays n'en sera ni plus ni moins riche. Le créancier aura perdu mille livres, le débiteur les aura gagnées. Mais si nous considérons la nation au lieu de l'individu, on peut dire que l'hypothèque n'était pas richesse réelle, que sa fonction se bornait à donner à A un droit sur une certaine portion de la propriété de B. Pour A cette hypothèque était richesse, et richesse qu'il pouvait transférer à un tiers ; mais ce qu'il transférait était de fait un droit de copropriété dans une proportion déterminée sur la terre dont B était nominalement le seul propriétaire.

La position des rentiers de l'État, des détenteurs de fonds publics, est exactement celle-là. Ils possèdent hypothèque sur la richesse générale du pays. Annuler la dette de l'État ne détruirait en aucune façon sa richesse ; ce serait une soustraction déloyale de richesse faite au détriment de certains individus au profit, soit de l'État lui-même, soit des contribuables. Il y aurait mutation, déplacement de richesses, mais la balance resterait la même. On voit par là que la propriété des fonds publics ne saurait être considérée comme partie de la richesse nationale. C'est là une vérité que n'observent pas toujours les statisticiens. Ainsi dans l'estimation du revenu brut du pays, basée sur le produit de l'*income tax*, on a souvent compris les revenus provenant des fonds publics. On n'a

pas pris garde que l'impôt est assis sur tout le revenu nominal du contribuable, sans qu'il ait été permis de déduire de ce revenu la portion qui en est prélevée sous forme d'impôt pour payer le créancier de l'État. On compte donc ici deux fois une partie du revenu général du pays, et l'on trouve un chiffre qui dépasse la vérité de trente millions sterling environ.

Néanmoins un pays peut considérer comme richesse tout ce que les nationaux possèdent de revenu dans les fonds étrangers, de même que tout ce qui leur est dû à l'extérieur; encore ces revenus ne sont-ils pour eux richesse que comme copossesseurs de richesses détenues par d'autres. Ils ne font pas partie de la richesse collective du genre humain; ils sont un élément de la distribution de la richesse, mais non de sa formation. On a proposé de définir la Richesse, par ce mot : instruments; on entendait par là non pas seulement les outils et les machines, mais encore toute l'accumulation, possédée par les individus ou les nations, de moyens d'atteindre le but. Ainsi, dans cette nomenclature, un champ est un instrument, car c'est un moyen de se procurer le blé; le blé est un instrument, car c'est un moyen de se procurer la farine; la farine, à son tour, est un instrument, car c'est le moyen de se procurer le pain; le pain est un instrument, car c'est le moyen de satisfaire la faim et de soutenir l'existence. Enfin nous arrivons à des objets qui ne sont pas instruments, car ils sont convoités pour eux-mêmes, et non plus seulement comme des moyens pour arriver à quelque chose au delà. Cette manière d'envisager les choses est toute philosophique; rien n'empêche qu'on se serve de cette manière de parler, non parce qu'elle modifie l'aspect sous lequel les questions se présentent, mais parce qu'elle peut aider à les élucider. Néanmoins elle s'éloigne trop du langage ordinaire pour devenir d'une acception générale; il importe de la réserver comme auxiliaire pour aider à l'explication des phénomènes dont s'occupe l'Économie politique.

Définissons donc la richesse ainsi : Toutes les choses utiles ou agréables qui possèdent une valeur échangeable; en d'autres termes : Toutes les choses utiles ou agréables, excepté celles qui peuvent être obtenues, dans la proportion désirée, sans travail ou sans sacrifice. La seule objection qu'on puisse faire à cette définition est qu'elle laisse sans solution une question qui a été longtemps débattue, à savoir : Si ce qu'on appelle les produits imma-

tériels doit être considéré comme richesse. Cette question n'a pas une bien grande importance, elle sera d'ailleurs traitée et discutée en une autre partie de ce livre (1).

Ces notions préliminaires sur la richesse une fois comprises, il importe d'examiner avec attention les différences extraordinaires que présentent, dans la somme de leurs richesses, les diverses nations du globe, soit qu'on les compare entre elles, soit qu'on les étudie dans des siècles successifs. Et ce n'est pas même dans la seule accumulation de la richesse que ces différences se font sentir, c'est aussi dans la variété des éléments qui la composent, c'est encore dans la manière dont ces éléments sont distribués parmi les diverses classes de citoyens.

Il n'existe sans doute aucun peuple, aucune tribu, aucune agglomération d'hommes qui aujourd'hui vive entièrement des produits spontanés du sol. Mais beaucoup de tribus sauvages subsistent encore exclusivement ou presque exclusivement de la chair des animaux sauvages, produits de la pêche ou de la chasse. Les peaux de ces animaux servent à les couvrir. Leurs habitations sont de simples huttes formées de troncs ou de branches d'arbres. Ils les construisent en quelques heures; ils les abandonnent plus vite encore. Leurs aliments étant peu susceptibles de se conserver, ils ne prennent aucune peine pour les accumuler, et sont souvent exposés à de grandes privations. La richesse d'une pareille communauté consiste dans les seules peaux dont elle se couvre ; quelques ornements dont le goût est répandu parmi presque toutes les nations sauvages, quelques ustensiles grossiers, les armes dont se servent ces tribus pour atteindre leur gibier ou pour disputer à d'autres tribus les éléments de leur subsistance, des canots pour traverser les fleuves, ou les lacs, ou pour pêcher; peut-être quelques pelleteries, ou quelques autres productions du désert, recueillies dans le but de les échanger contre les couvertures, l'eau-de-vie ou le tabac des nations civilisées ; telle est la courte et pauvre nomenclature des éléments de la richesse de ces peuplades. A cet inventaire il convient d'ajouter toutefois le sol de leur pays : c'est un instrument de production dont ils font bien peu d'usage, mais qui n'en est pas moins la source qui les nourrit, et qui a déjà

(1) Voy. plus loin, liv. I, chap. III.

pour eux une valeur échangeable, s'il se trouve à leur portée quelque peuple agricole à qui manque un sol étendu.

L'état de ces peuplades est l'état de pauvreté le plus extrême dans lequel puisse se trouver une communauté d'êtres humains; nous disons une *communauté*, parce que dans une nation plus avancée il peut se trouver, et il se trouve en effet, des individus dont le sort n'est guère au-dessus de celui du sauvage, des individus dont la subsistance est aussi précaire, dont les jouissances sont aussi nulles.

Le premier pas un peu marquant que font les nations sauvages dans la voie de la civilisation, consiste à réduire à la domesticité quelques-uns des animaux les plus utiles; passant ainsi à l'état pastoral et nomade dans lequel l'homme ne vit plus seulement du produit de sa chasse, mais de lait et de ses produits, et de l'accroissement annuel des troupeaux. Cette condition est non-seulement en elle-même une grande amélioration, mais elle ouvre la voie à une amélioration nouvelle, et le progrès chez les peuples ne se fait réellement sentir que de cette période qui permet déjà l'accumulation (1). Aussi longtemps que les immenses pâturages naturels du sol ne sont pas tellement occupés qu'ils soient consommés plus rapidement qu'ils ne se reproduisent, le pasteur peut accumuler, conserver et accroître une grande abondance d'éléments de richesse, sous forme de nourriture, sans autre soin que celui de garder le troupeau contre les attaques des bêtes sauvages ou les déprédations des voleurs. C'est ainsi que d'immenses troupeaux ont souvent constitué la richesse d'hommes actifs et avides, soit qu'ils les eussent acquis par leurs propres efforts, soit comme chefs de tribus ou de familles, par les efforts de ceux qui leur sont liés par l'obéissance. De là découle, dans l'état pastoral, l'inégalité des richesses : chose extrêmement rare dans l'état sauvage, où personne ne possède rien au delà du nécessaire, et où chacun, en cas de disette, est forcé de partager avec la tribu. Dans l'état nomade, quelques-uns peuvent posséder de grands troupeaux, tandis que d'autres, moins industrieux, n'en ont pas su former. Mais la subsistance a cessé d'être précaire, puisque les plus heureux n'ont rien de mieux à faire que de nourrir les autres, car,

(1) Dans l'état sauvage, l'accumulation est un accident. Dès que les peuples deviennent pasteurs, l'accumulation est la règle; elle peut aller lentement, mais elle ne s'arrête plus. (D).

pour eux, accroître la population c'est accroître leurs richesses et leur puissance. Par là ils sont bientôt dispensés de tout travail personnel, ils n'ont plus qu'une surveillance à exercer, et ils acquièrent des sujets qui se battent pour eux pendant la guerre, et travaillent pour eux pendant la paix. L'un des traits caractéristiques de cet état de société, c'est qu'une partie de la communauté, et, en quelque sorte, toute la communauté possède du loisir. Il ne faut que peu de temps pour assurer la subsistance, et le reste de ce temps n'est pas occupé en méditations pour assurer la subsistance du lendemain, ni en repos forcé pour réparer les forces musculaires dépensées la veille. Une telle vie est extrêmement favorable au développement de besoins nouveaux, et présente la possibilité de les satisfaire. On désire de meilleurs vêtements, des instruments plus convenables, des armes plus efficaces, que ceux dont se contentait le sauvage. L'excédant de subsistance permet d'employer à leur confection une partie de la tribu. Aussi dans presque toutes les communautés pastorales trouvons-nous des fabriques souvent grossières, quelquefois très-perfectionnées. Il est évident que du temps même où les contrées, berceau du genre humain et de la civilisation moderne, ne contenaient que des peuplades errantes, elles avaient fait déjà des progrès considérables dans les arts industriels, dans la filature, dans le tissage et la teinture, dans la préparation du cuir, et, ce qui paraît plus difficile encore, dans l'art de travailler les métaux. Les sciences spéculatives elles-mêmes, et parmi elles la science d'observation par excellence, l'astronomie, sont nées du loisir créé aux bergers par leurs occupations. C'est aux bergers de la Chaldée, qu'avec une grande apparence de vérité, le monde savant attribue les observations astronomiques les plus reculées.

De l'état pastoral à l'état agricole la transition ne semble pas facile. Aucun changement un peu sensible dans la condition de l'humanité ne s'obtient sans peine et sans douleur, et le temps en est un élément essentiel; mais cependant on peut dire que la transition est dans le cours naturel des choses. L'accroissement de la population et du bétail fit sentir son influence sur les prairies naturelles qui s'offraient sans culture au pasteur. Cette cause amena sans doute le premier défrichement, comme, à une période plus rapprochée, la même cause fit déborder sur les nations agricoles les dernières hordes de pasteurs trop à l'étroit

désormais dans leurs pâturages. Et ce ne fut que lorsque les peuples attaqués songèrent à organiser la défense, que les barbares envahisseurs, privés de ce débouché à leur trop-plein, songèrent, à leur tour, à devenir cultivateurs.

D'après ces premiers efforts de la race humaine, on pourrait croire que ses progrès ont été désormais rapides et ininterrompus. Il n'en est rien cependant. Soumise à la culture, la terre, il est vrai, produisit une quantité de subsistance incomparablement plus considérable que les fruits spontanés qu'elle livrait aux peuples pasteurs; mais cette abondance ne s'obtint pas sans un travail plus pénible, plus assidu, et qui laissa moins de loisir à une population qui néanmoins s'accrut dans la même proportion que les fruits dont elle avait la disposition. D'un autre côté, les instruments de labourage étaient grossiers, ils ne profitaient qu'aux plus forts et aux plus adroits; et, pendant de longs siècles, les peuples agricoles furent moins riches, ils eurent moins de loisir, ils épargnèrent moins que les nomades, leurs devanciers. Ils purent, moins qu'eux, payer la peine de ceux qui s'occupaient des travaux manufacturiers, ils eurent moins de produits destinés à la satisfaction de leurs besoins. Il y a plus : l'excédant, quel qu'il soit, est, en général, enlevé aux producteurs, soit par le gouvernement de leur pays, soit par des individus qui, au moyen de la force ou de la fraude, et en s'aidant des sentiments religieux ou traditionnels de subordination de leurs concitoyens, se sont érigés en maîtres de la terre.

Le premier de ces modes d'appropriation par le gouvernement est le caractère distinctif des grandes monarchies, qui, depuis un temps immémorial, se sont fondées dans les plaines de l'Asie. Dans ces contrées, quoique différant en qualité, selon les accidents du caractère personnel du titulaire, les gouvernements s'accordent à ne laisser aux producteurs que ce qui leur est strictement nécessaire pour maintenir l'existence; souvent même ils vont si loin qu'ils se trouvent, après les avoir dépouillés, obligés à leur restituer, pour l'ensemencement des terres et pour les nourrir jusqu'à la prochaine récolte, une partie de ce qu'ils leur ont ravi. Sous ce régime, l'État, en recevant de petites sommes d'un grand nombre, peut accumuler assez de richesses pour déployer un luxe imposant au milieu d'une population ruinée, et

ce n'est guère que dans ces derniers temps que les Européens ont renoncé à l'opinion que le moyen âge entretenait sur les immenses trésors de l'Orient. Il est bien évident que, sans parler de la portion de cette richesse qui reste aux mains des collecteurs, le souverain n'est pas seul à en profiter. Les fonctionnaires de l'État en reçoivent leur part, et les favoris du prince ne sont pas oubliés. De temps en temps les travaux d'utilité publique en absorbent une partie. Les réservoirs, les puits, les aqueducs, les canaux d'irrigation, choses souvent indispensables à toute culture dans la plupart des pays tropicaux; les digues qui retiennent les rivières, les bazars des marchands, les caravansérails des voyageurs, que les ressources bornées de ceux qui s'en servent ne leur eussent jamais permis de construire, sont dus à ce qu'on appelle la libéralité et à l'intérêt bien compris des princes les meilleurs, quelquefois à la bienfaisance ou à l'ostentation d'un riche particulier, dont la fortune, si l'on en recherche la source, ne saurait manquer de provenir, de près ou de loin, des revenus publics, et le plus habituellement de l'abandon direct qu'a fait le prince en sa faveur d'une partie de ses revenus.

Le maître d'une telle société, après avoir pourvu largement à son propre établissement et à la fortune de tous ceux qui l'intéressent; après avoir soudoyé autant de soldats qu'il juge nécessaire d'en entretenir pour sa propre sécurité, s'il possède encore un excédant, est bien aise de l'échanger contre des objets de luxe appropriés à son usage. Il en est de même de ceux qu'il a enrichis, ou que la perception des revenus publics a enrichis. De là naît la demande d'articles d'une fabrication dispendieuse, destinés à un marché très-restreint, mais très-riche. Le plus souvent ce sont les marchands étrangers qui se chargent de cette espèce d'approvisionnement; mais souvent aussi cette demande crée des ouvriers d'une grande habileté, dont les œuvres sont presque toujours remarquables par la patience, par la dextérité de main, par la perspicacité et la puissance d'observation qu'elles témoignent, de la part d'hommes toujours ignorants des propriétés des corps. Tels sont quelques-uns des produits de coton de l'Inde. Ces ouvriers sont nourris par l'excédant de production que le gouvernement s'est approprié par lui-même ou par ses agents. Et cette assertion est si vraie, qu'en quelques lieux l'ouvrier, au lieu de travailler chez lui, et d'aller chercher son

salaire quand l'œuvre est achevée, porte ses outils chez le demandeur qui le nourrit pendant qu'il travaille.

Le peu de sécurité, cependant, de la propriété dans ces sortes de gouvernements, porte même les plus riches consommateurs à donner la préférence aux objets qui, étant de leur nature impérissables et contenant une grande valeur sous un petit volume, peuvent être facilement enlevés et mis à l'écart. L'or, les bijoux, constituent en conséquence une grande portion de la richesse de ces nations, et il est plus d'un riche Asiatique qui porte presque toute sa fortune sur sa personne ou sur celle des femmes de son harem. Personne, en ces contrées, ne conçoit l'idée d'un placement permanent. Le monarque cependant, s'il se croit assuré sur son trône, peut faire exception à la règle, et se donner le plaisir de bâtir les Pyramides, ou le Taj Mehal, ou le mausolée de *Se Kundra*.

Quant aux cultivateurs, ils sont habillés par les artisans des villages auxquels est allouée, en guise de salaire, une certaine portion de terre franche de redevance, ou par une allocation de grains prise sur ce que le gouvernement laisse aux habitants.

Dans un tel état de société, il existe toutefois une classe mercantile; elle est uniquement composée des marchands de grains et des marchands d'argent, de numéraire. Ce n'est pas aux producteurs que les marchands de grains achètent les produits, mais aux agents du gouvernement qui, recevant les taxes en nature, sont bien aises de se décharger sur autrui du soin de les transporter aux lieux où se trouvent réunis les seuls consommateurs, le prince, et sa cour, ses nobles, son armée, en même temps que les artisans qui travaillent pour satisfaire leurs besoins divers. Les marchands d'argent font des avances aux cultivateurs, lorsque ces malheureux se trouvent ruinés par les exactions fiscales, ou par les mauvaises saisons; ils les aident ainsi à vivre jusqu'à la prochaine récolte et à ensemencer de nouveau leurs champs. Il va sans dire que ces avances sont payées par un intérêt énorme. Ces marchands de numéraire font encore un autre trafic, et ce n'est pas le moins lucratif. Ils font des avances au gouvernement lui-même ou aux grands dignitaires auxquels le gouvernement a concédé une portion du revenu public; ceux-ci, pour les payer, leur abandonnent la perception des taxes d'un certain district, ou bien encore une délégation sur les collecteurs eux-mêmes. En même temps, et

pour faciliter les recouvrements, ces prêteurs sont investis d'une portion de l'autorité et des priviléges de l'État. Ils en usent et abusent jusqu'à l'entière libération du trésor à leur égard. On voit que les opérations commerciales de ces deux espèces de traficants sont bornées à cette portion de la production du pays qui constitue le revenu de l'État. C'est de ce revenu seul qu'ils tirent leurs profits, et l'on peut dire que leur capital lui-même n'a pas une autre origine.

Telle est la condition générale de la plupart des contrées de l'Asie ; telle elle a été depuis les temps historiques authentiques; telle elle est encore partout où des causes étrangères ne sont pas venues la troubler.

Dans les communautés de l'ancienne Europe, dont l'histoire nous est le mieux connue, les choses se sont passées autrement. A leur origine, ces communautés étaient en général de petites agglomérations *de cité*, dont les premiers constructeurs, soit qu'ils se fussent établis dans une contrée déserte, soit qu'ils eussent expulsé les possesseurs antérieurs, s'étaient partagé le sol à peu près également entre eux. Dans quelques cas, au lieu d'une seule cité, c'était une agglomération de plusieurs cités qui composait la communauté. Ces villes étaient occupées alors par des hommes réputés de même race, et qui s'étaient établis dans le pays, à peu près à la même époque. Chaque famille y produisait sa propre subsistance, y fabriquait ses propres vêtements; en général, les femmes étaient chargées du soin de leur confection. Ces communautés ne connaissaient pas l'impôt; il n'y avait pas d'agents de gouvernement à salarier, et, s'il en existait, une portion de sol, cultivée par des esclaves au compte de l'État, y pourvoyait à leur entretien. En conséquence, le produit total du sol, sans déduction, appartenait à la famille qui le cultivait.

Tant que la marche des événements permit la continuation d'un tel état économique, la situation des citoyens libres, formant la majorité des cultivateurs, dut être heureuse. Aussi ces périodes furent-elles, en beaucoup de cas, marquées par un progrès considérable, rapide, brillant, dans le développement intellectuel du genre humain. Ce fut surtout dans les contrées où une position géographique heureuse se trouvait secondée par certaines circonstances de races, de climats, etc., dans les contrées où une com-

munauté, assise sur les bords d'une grande mer intérieure, par exemple, avait en face d'elle, sur les bords opposés, des communautés déjà développées.

Pour ces peuples, la routine fut moins inexorable. Le contact d'autres nations ouvrit les esprits aux idées et aux habitudes étrangères. Pour ne parler que du développement industriel de ces communautés, elles connurent plus tôt que d'autres des besoins multipliés, et pour les satisfaire, elles s'attachèrent à faire rendre au sol tout ce qu'il put donner; puis, lorsqu'elles l'eurent épuisé, elles se firent traficantes et importèrent les produits étrangers pour les échanger au loin avec profit.

Dès son origine, cependant, cet état social fut précaire. Ces petites communautés vécurent dans un état de guerre presque continuel. Les causes en sont faciles à comprendre. Pour celles plus grossières et purement agricoles, ce fut la pression constante exercée sur les produits d'un sol limité par une population croissante, aggravée encore de toutes les mauvaises récoltes. Dans de semblables circonstances, il arrivait que la communauté tout entière, logée trop à l'étroit, émigrait au loin, ou bien qu'à des époques presque périodiques, elle envoyait toute sa jeune population chercher au bout de l'épée quelque nation moins guerrière qu'on chassait de son patrimoine, ou mieux qu'on retenait pour cultiver désormais le sol au profit du vainqueur.

Ce que les tribus les plus pauvres faisaient ainsi par nécessité, les tribus riches et puissantes le faisaient par ambition et avidité: si bien qu'en un temps donné toutes ces communautés de cité furent ou conquérantes ou assujetties. Quelquefois le vainqueur se contentait d'imposer un tribut au vaincu, et ce tribut, fruit de la violence, avait souvent ce résultat que, dispensant la nation soumise de toute dépense et de tous soins de sa propre conservation, cette nation pouvait prospérer et marquer son passage par des découvertes et des applications utiles. La nation conquérante cependant en obtenait à son tour un accroissement de richesse qu'elle appliquait uniquement à la satisfaction de ses goûts de luxe et de magnificence. C'est de cette sorte de source qu'est sortie la construction du Parthénon et des Propylées; c'est elle qui a payé les sculptures de Phidias et les fêtes célèbres pour lesquelles ont été écrits les chefs-d'œuvre d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, d'Aristophane.

Mais un tel état social, tout utile qu'il fût au progrès de l'humanité pendant sa durée, n'avait point en soi les éléments d'un long avenir. Une petite nation, lorsqu'elle ne prend pas soin d'assimiler à elle-même les peuples qu'elle a conquis, finit toujours par être conquise à son tour. La domination universelle devait donc un jour échoir en partage à la seule nation de l'antiquité qui eût compris cette vérité, les Romains. Quels que fussent les motifs de leurs guerres, elles finissaient toujours par la confiscation de la plus grande portion du territoire conquis, donnée en récompense aux principaux d'entre eux, et ils avaient soin d'appeler au sein du gouvernement les plus riches des indigènes auxquels, dans ce dessein, ils conservaient leurs biens.

Il est inutile de nous arrêter à l'histoire économique si désastreuse de l'empire romain. Quand l'inégalité des richesses commence, chez un peuple qui ne travaille pas à réparer constamment par l'industrie les injures de la fortune, cette inégalité se développe à pas de géant. Les masses accumulées de richesses ne tardent pas à absorber le reste. L'empire romain se couvrit à la longue de vastes domaines territoriaux possédés par quelques familles, auxquelles furent ainsi dévolues toutes les jouissances du luxe, toutes les splendeurs de l'ostentation, tandis que les cultivateurs du sol étaient esclaves ou pauvres petits tenanciers dont la condition ne valait guère mieux que celle des esclaves eux-mêmes. A dater de cette époque, la richesse de l'empire déclina d'abord, les revenus publics et les ressources des riches avaient suffi à couvrir l'Italie d'édifices splendides et d'habitations somptueuses; mais plus tard ces revenus, ces ressources diminuèrent sous l'influence énervante des mauvais gouvernements, et il ne resta plus même assez de richesse disponible pour la simple conservation et l'entretien de ces masses de pierre et de marbre. La force et la richesse du monde civilisé ne furent plus un obstacle contre les incursions des peuples nomades, dont l'empire était menacé au Nord. Ces peuples firent irruption, et l'antique civilisation disparut et fit place à un nouvel ordre de choses.

Sous cette forme nouvelle, on peut considérer la population de chaque contrée comme un composé de deux natures distinctes: les conquérants et les vaincus. Les uns, propriétaires du sol, les autres, ses cultivateurs. Ces derniers, on le conçoit, ne demeuraient fixés à la terre qu'à des conditions onéreuses, résultats de la

force, mais ils étaient rarement réduits à l'état d'esclave absolu. Dès les derniers temps de l'empire, l'esclave prédial avait presque partout fait place à une espèce de servage. Les *coloni* des Romains étaient des vilains plutôt que des esclaves, et l'incapacité absolue et le peu de goût qu'avaient les conquérants pour toute administration des choses rurales ou industrielles, les avaient obligés à laisser aux véritables travailleurs un intérêt direct dans les produits de la culture. Ainsi, par exemple, si ces travailleurs abandonnaient à leurs maîtres les produits de trois jours de travail, ils avaient la libre disposition des trois autres jours de la semaine; s'ils étaient obligés d'approvisionner le château et de nourrir toute sa garnison; si souvent même les réquisitions du maître les réduisaient à la famine, il pouvait arriver qu'en quelques circonstances il leur restât un excédant.

Il n'était donc pas impossible dans ces temps du moyen âge, pas plus qu'il ne l'est aujourd'hui en Russie, où ce système prédomine encore, que les cultivateurs du sol acquissent la propriété et la richesse; et leurs accumulations sont en effet la source première de la richesse de l'Europe moderne.

Dans ces siècles de violence et de désordre, le premier usage que faisait un serf de la petite portion de richesse qu'il lui avait été possible d'accumuler, était d'acheter sa liberté, et de se retirer dans quelque village fortifié, quelque citadelle restée debout après la chute de l'empire. C'était pour lui un lieu de refuge; il y trouvait des hommes de sa condition; ils s'associaient pour y vivre et pour y résister ensemble aux outrages et aux exactions de la caste conquérante. Ces serfs émancipés furent les premiers artisans; ils vécurent de l'échange des produits de leur travail contre l'excédant des produits du sol ravis aux cultivateurs par les propriétaires féodaux. L'Europe présenta alors un état analogue à la condition économique des peuples de l'Asie; seulement au lieu d'un monarque unique entouré d'une foule d'employés et de favoris sans cesse renouvelés, il y avait en Europe une classe nombreuse et en quelque sorte permanente formée de propriétaires fonciers. On ne vit pas alors se déployer le luxe et la splendeur des monarques de l'Orient; la richesse produite par les travailleurs s'éparpillait en une infinité de mains, et ses possesseurs l'employèrent longtemps uniquement à l'entretien de valets et de soldats, que l'état précaire du pays, les habitudes de vol et de dépréda-

tion, et le peu de protection donnée à chacun par le gouvernement, rendaient indispensables.

Tout imparfait qu'il fût, cet état économique présentait déjà sur l'état correspondant des contrées asiatiques une amélioration considérable. La fixité des personnes, la stabilité comparative des positions, le rendaient plus accessibles au progrès. C'est de cette époque en effet que date le progrès désormais continu de la civilisation. La sécurité des personnes, celle de la propriété, devinrent, à la longue, les traits saillants de ce nouvel état de choses. Les arts utiles y firent des progrès constants; le pillage ne fut plus la source principale de l'accumulation, et l'Europe féodale fut prédestinée à donner naissance à l'Europe commerciale et manufacturière. Dans les derniers temps du moyen âge, les villes de Flandre et d'Italie, les cités libres de l'Allemagne, quelques villes même de France et d'Angleterre, contenaient une population nombreuse d'artisans énergiques, de bourgeois puissants, dont les richesses étaient le produit des manufactures ou du commerce d'échanges. Les Communes d'Angleterre, le Tiers-État de France, la Bourgeoisie du reste de l'Europe, descendent en droite ligne de ces agglomérations. Ces classes savaient la valeur de l'accumulation; elles économisaient, pendant que les descendants des conquérants dilapidaient leurs trésors; aussi peu à peu les bourgeois se substituèrent-ils à l'aristocratie et devinrent-ils les possesseurs de la plus grande partie du sol. Cette tendance naturelle, cependant, fut contrariée par des lois ayant pour objet de retenir la terre aux mains de ses possesseurs; mais elle fut, en d'autres circonstances, favorisée par les révolutions politiques. Graduellement donc, bien que lentement, les cultivateurs immédiats du sol, du moins dans les États les plus civilisés, cessèrent d'être une race de serfs, bien que leur position légale, aussi bien que la condition économique qu'ils acquirent, varient considérablement chez les différentes nations de l'Europe et dans les grandes communautés fondées par les descendants des Européens au delà de l'Atlantique.

Aujourd'hui l'Europe contient plusieurs régions étendues, pourvues des divers objets qui constituent la richesse, à un degré dont les siècles passés n'ont pu même concevoir l'idée. Sans travail forcé, la terre produit une immense quantité d'aliments, et nourrit, outre ses travailleurs directs, un nombre égal, supérieur même quelquefois, de travailleurs occupés à la production d'objets de

consommation utile ou de luxe, ou à les transporter de place en place. Elle nourrit en outre ceux qui sont chargés de la direction de tous ces travaux; elle nourrit enfin, en même temps, une foule d'hommes bien plus nombreuse qu'elle l'a jamais été jadis, dont les travaux n'ont pas une utilité directe, ou qui sont tout à fait oisifs. Les aliments produits aujourd'hui nourrissent une population bien plus considérable qu'elle a jamais existé (du moins dans les mêmes régions) sur un sol donné, et ils la nourrissent sûrement, et sans qu'elle ait désormais à redouter ces famines périodiques si fréquentes dans l'Europe du moyen âge, et encore aujourd'hui dans les contrées de l'Orient. Mais la régularité des aliments n'est pas le seul trait de notre époque; leur nature, leur qualité, sont mieux assorties aux besoins du genre humain, et le luxe lui-même, cet antique privilége de la richesse et de la puissance, est descendu dans les couches dites inférieures de la société. Quelle est la nation antique qui, dans tout l'orgueil de sa puissance, ait eu conscience de ce que peut l'un des peuples modernes lorsque, sans s'imposer aucun sacrifice sur son nécessaire ni même sur ses habitudes de bien-être, il lui plaît de rassembler ses ressources pour un objet imprévu, pour l'exécution de grands travaux publics, par exemple, pour des actes de réparation, comme le rachat des esclaves des Indes occidentales, pour fonder des colonies, pour l'éducation de ses enfants, que sais-je? pour mettre à l'eau des flottes nombreuses, pour entretenir des armées innombrables et cependant disciplinées?

Mais bien que ces grands traits caractérisent les nations modernes, ces nations diffèrent profondément entre elles. La richesse de chacune est considérable, comparée à leur richesse en d'autres siècles. Mais il existe entre elles à cet égard des différences remarquables. Parmi les nations même considérées aujourd'hui comme les plus riches, les unes ont fait un plus profitable usage de leurs ressources, elles ont obtenu, relativement à l'étendue de leur territoire, un produit beaucoup plus considérable, et ce produit s'accroît d'une manière beaucoup plus rapide chez les unes que chez les autres. Nous retrouverons des différences aussi sensibles dans la distribution que dans la production. La condition des classes pauvres est loin d'être identique, les classes aisées à leur tour sont plus ou moins nombreuses; il n'est pas jusqu'à l'état et la dénomination des hommes qui se

partagent les produits du sol, qui ne varient selon les lieux.

Dans certaines contrées, les propriétaires du sol forment une classe à part, presque complétement séparée des classes industrielles. En d'autres lieux, le détenteur du sol en est généralement le cultivateur : la charrue est à lui, s'il ne laboure lui-même. Là où le propriétaire ne cultive pas lui-même, il se trouve quelquefois entre lui et le travailleur un agent intermédiaire, le fermier, qui fait l'avance du salaire des travailleurs, fournit les instruments de production, et, après avoir payé au propriétaire une rente stipulée à l'avance, réalise tout le reste à son profit. En d'autres lieux, le propriétaire, les agents salariés et les travailleurs partagent seuls les produits.

Dans l'industrie manufacturière, on remarque les mêmes différences. Tantôt le travailleur se confond avec le manufacturier. Il possède ou emprunte les instruments, les outils, les machines nécessaires à son travail, et sa production est une affaire de famille. Tantôt le propriétaire de la manufacture a des travailleurs qu'il salarie et sur lesquels il réalise un profit.

Le commerce proprement dit présente des différences analogues. Les entreprises en grand, il est vrai, sont presque invariablement dévolues aux riches capitalistes, là où ils existent ; mais le commerce de détail, qui emploie une somme considérable du capital du pays, est le privilége d'individus à moyens bornés, qui travaillent eux-mêmes aidés de leur famille ou d'un ou deux apprentis, tout au plus. Il arrive cependant que ce commerce s'exerce au moyen de vastes magasins, possédés par un individu ou une association d'individus, qui en cette circonstance ont recours à des agents salariés des deux sexes.

Mais outre ces différences dans les phénomènes économiques des diverses parties de ce qu'on nomme le monde civilisé, il n'est aucune des conditions primitives que nous avons énumérées qui ne se retrouve aujourd'hui en quelque coin du globe. On trouve encore en Amérique des peuples chasseurs, des nomades en Arabie et dans les steppes du nord de l'Asie. La société orientale ne s'est presque pas encore modifiée, elle est ce qu'elle a toujours été. Le grand empire de la Russie n'est autre chose que ce que fut l'Europe féodale, presque sans modifications. Nous retrouvons autour de nous tous les grands types de la société humaine, jusqu'aux Esquimaux et aux Patagons.

Mais ces variations étranges, ces différences remarquables dans la condition de l'homme selon les lieux qu'il habite ; ces modifications dans la production et la distribution des richesses doivent, comme tous les autres phénomènes, dépendre de certaines causes. Ce n'est pas en rendre compte que de les attribuer exclusivement aux divers degrés d'instruction possédés par les peuples selon les temps, à leur connaissance plus ou moins étendue, plus ou moins approfondie des lois de la nature et des arts physiques. Il existe bien d'autres causes à ces anomalies, et il serait vrai de dire que cet état même des connaissances humaines est tout autant l'effet que la cause de l'état de la production et de l'inégale distribution de la richesse.

Considérée comme résultant de l'état des connaissances physiques, la condition économique des nations devient l'objet du domaine de la science physique et des arts qui en découlent.

Considérée au contraire comme résultant de causes morales ou psychologiques, dépendant des institutions et des relations sociales, ou des principes de la nature humaine, l'investigation de la condition économique des nations n'appartient plus aux sciences exactes ou physiques, elle devient l'objet de l'étude de l'Économie politique.

La production de la richesse, l'extraction de la subsistance, des éléments de jouissances, des matériaux ou éléments offerts par le globe, n'est évidemment pas une chose arbitraire. Elle a ses conditions nécessaires. Parmi ces conditions, les unes sont physiques : elles découlent des propriétés de la matière, ou plutôt de l'état des connaissances possédées en certain lieu, en certain temps, sur ces propriétés. Ces conditions, l'Économie politique ne les étudie pas, elle les constate, s'en remettant pour leur investigation à l'expérience et à la science. Comparant ensuite ces faits de la nature extérieure avec d'autres vérités appartenant à la nature de l'homme, elle cherche les lois secondaires qui dérivent de cette étude et qui déterminent la production de la richesse. C'est dans cette comparaison qu'elle doit trouver l'explication des causes qui ont rendu si inégales la richesse et la pauvreté chez les divers peuples, et la base de toute production de richesse réservée à l'avenir.

Au contraire des lois de la production, celles de la distribution sont en grande partie d'institution humaine. Le mode dont la

richesse est distribuée dépend des lois et des usages prévalant en diverses contrées. Mais si les gouvernements ou les peuples ont le pouvoir de décider quelles seront les institutions du pays, ils n'ont pas celui de déterminer arbitrairement comment ces institutions devront fonctionner. Il appartient à la science économique, et c'est un droit qu'elle possède, de rechercher les conditions d'où découle le pouvoir que ces institutions s'arrogent sur la distribution, et la manière dont cette distribution est affectée par les divers modes de conduite qu'il convient aux nations d'adopter et de suivre.

Les lois de la production et de la distribution et quelques-unes des conséquences pratiques qu'on en peut déduire, font l'objet du traité suivant.

LIVRE PREMIER

PRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

DES ÉLÉMENTS DE LA PRODUCTION

§ 1. — Quels sont les éléments de la production.

Deux choses sont nécessaires à la production : le travail et les objets naturels appropriés ou convenables.

Le travail peut être manuel ou intellectuel; ou pour parler plus distinctement : le travail peut être soit *musculaire*, soit *nerveux;* et dans cette idée il est convenable d'inclure non-seulement l'effort lui-même, mais tous les sentiments, toutes les sensations de nature désagréable, tous les inconvénients qui résultent, pour le corps ou l'esprit, de l'emploi que fait l'homme soit de ses muscles, soit de son cerveau, soit de l'un et de l'autre à la fois dans le travail de la production.

Quant à l'autre élément de la production, les objets naturels appropriés, il convient de remarquer que certains objets existent ou sont produits spontanément, qui sont propres à la satisfaction des besoins des hommes. Il existe des souterrains, des arbres creux qui peuvent offrir à l'homme un abri; il existe des fruits, des racines, du miel sauvage et autres produits naturels, qui peuvent servir à entretenir la vie. Mais encore s'il ne s'agit pas de créer, il s'agit de trouver, d'approprier, de conserver ces objets, et ce n'est pas sans travail que cette appropriation s'obtient. A part ces quelques cas exceptionnels et qui n'ont d'importance que pour la vie de l'homme sauvage, les objets naturels ne sont utiles à la satisfaction des besoins de l'homme qu'après avoir subi quelque transformation due au travail. La bête de la forêt, le poisson de la mer, ne servent à la nourriture

du sauvage qu'après avoir été tués, dépouillés, puis coupés en pièces et soumis à quelque opération culinaire qui, bien que grossière et peu comparable au travail d'appropriation de l'objet, n'atteste pas moins un effort de l'esprit et du corps, un travail enfin.

La transformation des objets par le travail humain varie à l'infini. Si quelquefois ce travail laisse à l'élément sa forme ou sa nature première presque tout entière, il peut arriver aussi que le travail dénature ces éléments d'une manière absolue, et sans qu'il soit possible d'en retrouver la trace. Qui pourrait dans le minerai de fer reconnaître la charrue, la scie, la hache, qui en proviennent? Y a-t-il quelque ressemblance entre la porcelaine de nos tables et le granit décomposé dont elle est faite? entre le sable et la soude, et le verre qui garnit nos fenêtres? Et cette toison de mouton, cette poignée de graines de coton, qui les reconnaîtrait à ce voile de mousseline transparente, à ce drap soyeux et chaud? Et ces graines et cette toison, sont-elles des produits naturels? Non assurément: la main et l'esprit, le travail de l'homme, ont une large part à leur production. Dans ces divers cas, le produit dernier est si essentiellement différent de la substance fournie par la nature, que dans le langage habituel on dit que la nature fournit la matière et ne fournit rien autre.

Et cependant le rôle de la nature n'est pas borné à fournir la matière; elle fournit aussi la puissance, les forces. La matière dont se compose le globe n'est pas un réservoir inerte de formes et de propriétés, que la main de l'homme peut saisir et s'approprier; elle possède des forces actives qui la rendent propre à aider le travail et quelquefois même à le remplacer. Dans les siècles passés, on convertissait le blé en farine en l'écrasant entre deux pierres; puis en fixant une manivelle à l'une de ces pierres, on parvint à la faire tourner contre l'autre, et ce procédé, légèrement perfectionné, est encore le seul employé dans tout l'Orient. Cependant la dépense musculaire nécessaire à un pareil travail était grande, la fatigue de l'ouvrier considérable et épuisante: aussi ce travail fut-il bientôt la punition commune des esclaves qui avaient offensé leurs maîtres. Plus tard on comprit qu'il importait aux intérêts des maîtres eux-mêmes, de ménager les travaux et de diminuer les souffrances des esclaves; on étudia la force du vent, celle de l'eau qui tombe, et ce fut à ces forces

naturelles qu'on confia le soin de tourner la meule qui moud le grain.

§ 2. — Définition de la fonction du travail.

Il arrive souvent qu'on tire une conséquence fausse de cette assistance des forces naturelles en comparant ensemble les fonctions du travail et celles des agents naturels ; on raisonne comme si l'assistance de ces forces était limitée aux cas où elles viennent, comme il a été expliqué, remplir une partie des fonctions qu'eût accomplies le travail manuel à leur défaut ; comme si, dans le cas où la main de l'homme accomplit le travail, la nature ne fournissait que la matière inerte. C'est là une illusion. Les forces de la nature se manifestent aussi bien dans la seconde que dans la première hypothèse. Un ouvrier prend une tige de chanvre, il la fend en plusieurs brins, en arrache les fibres textiles, puis il tord plusieurs de ces fibres ensemble, au moyen d'un simple instrument appelé un fuseau. De cette façon, il compose des fils qu'il place à côté les uns des autres ; il place ensuite d'autres fils en travers des premiers ; puis il s'arrange de façon à abaisser et à soulever alternativement une moitié de ces premiers fils, et, en s'aidant d'un petit instrument appelé Navette, il parvient à entremêler les fils de sorte que les derniers passent alternativement dessus et dessous chacun des premiers. Par ces moyens ingénieux il produit un tissu d'étoffe plus ou moins grossier, plus ou moins fin, selon la matière employée, selon le fil qui l'a produit. On dit alors que cet ouvrier a accompli son œuvre de ses seules mains ; on suppose qu'aucun agent naturel ne lui est venu en aide. Mais quelle est donc la force qui à chaque pas l'a aidé dans sa tâche, et a permis à son étoffe de rester entière ? N'est-ce pas la force d'attraction, de cohésion des fibres du chanvre ? et cette force n'est-elle pas un agent naturel ? une force qui peut être mesurée, comparée à quelque autre force mécanique et calculée à sa valeur exacte ?

Si nous examinons avec une attention égale tous les cas où l'on affirme l'action de l'homme sur la nature, nous trouverons de la même manière que la puissance de la nature ou, en d'autres termes, les propriétés des corps font toute la besogne, quand une fois ces corps sont mis en position convenable. Cette opération unique, celle qui consiste à placer les corps en position telle qu'ils

agissent par les forces mêmes dont ils sont doués, soit sur eux-mêmes, soit sur d'autres corps, est la seule que l'homme accomplisse, ou puisse accomplir, le seul empire qu'il ait sur la matière. Il ne fait rien que de *mouvoir* un corps vers un autre, ou de les éloigner. Il meut une graine vers le sol, et les forces naturelles de la végétation produisent, en succession, une racine, un tronc, des feuilles, des fleurs, des fruits. Il *meut* une hache vers un arbre, et l'arbre tombe par la force de la gravitation. Il prend une scie et la *meut* dans un certain sens à travers l'arbre tombé et les propriétés physiques de l'un et de l'autre corps font que l'arbre se débite en planches que l'homme peut arranger en diverses positions, qu'il peut clouer ensemble, ou coller, et dont il fait un coffre, une table, une maison. Il *meut* une étincelle vers le combustible, et celui-ci s'allume, et, par la force de la combustion, fond et amollit le fer, cuit les aliments, convertit en bière ou en sucre la drêche ou le jus de la canne qu'il a d'abord amenés sur les lieux. L'homme n'a pas d'autre moyen d'agir sur la matière que de la mouvoir. Le mouvement, la résistance au mouvement, sont les seules propriétés de ses muscles. Par la contraction musculaire il peut opérer une pression sur un objet extérieur, et le déplacer si l'effort est plus grand que l'inertie de ce corps; il peut l'arrêter par la même raison si le corps est en mouvement. Mais là se borne l'action de l'homme, il ne peut rien au delà. Et c'est assez, puisque cela a suffi pour donner à l'homme le pouvoir de commander à des forces incommensurablement plus grandes que la sienne, pouvoir si grand déjà, mais qui est inévitablement destiné à s'accroître d'une manière indéfinie. Cette puissance, l'homme l'exerce soit en se servant des forces naturelles manifestes à ses yeux, soit en combinant les corps entre eux de manière à produire des forces nouvelles; comme lorsqu'il porte une allumette vers le combustible et qu'il met l'eau en ébullition, il crée la force expansive de la vapeur, force dont il s'est si largement servi depuis un siècle dans l'intérêt du progrès et du bien-être de l'humanité.

Le travail, dans le monde physique, n'est donc utilisé que pour mettre les objets en mouvement. Les propriétés de la matière, les lois naturelles, font le reste. Le génie, l'adresse de l'homme, consistent à découvrir des mouvements, des forces pratiques, et qui puissent concourir aux effets qu'il veut obtenir. Mais si le mouvement est le seul effet que l'homme puisse pro-

duire et obtenir immédiatement et directement de ses muscles, il ne s'ensuit pas qu'il doive demander à ses muscles tout le mouvement dont il a besoin. Le premier emprunt qu'il ait dû faire pour aider l'action de ses muscles, est nécessairement la force musculaire des animaux; puis vint l'assistance des forces de la nature inanimée, le vent, l'eau, qui se meuvent et qui communiquent leur mouvement à la roue, qu'avant ce temps mettait en mouvement la force musculaire. Et comment ce service est-il demandé, est-il obtenu de ces éléments? n'est-ce pas par un certain mouvement? n'est-ce pas en plaçant certains objets dans une certaine position, et qui tous ensemble constituent une machine? Mais la force musculaire, qui a été nécessaire à cette création, devient ensuite inutile; elle peut être employée à autre chose, et la machine et la force musculaire, ainsi rendue libre, constituent une grande économie.

§ 3. — La nature rend-elle le travail plus productif dans certaines professions que dans d'autres?

Quelques écrivains ont soulevé la question de savoir s'il est des industries où la nature vient en aide au travail dans une plus grande proportion que pour d'autres. Ils ont dit que pour certaines industries la nature donnait la plus grande source de travail. Pour d'autres, c'était la force musculaire. Il y a là, ce nous semble, une confusion d'idées. La part de la nature dans tous les travaux de l'homme est infinie et incommensurable. Il est impossible d'affirmer qu'en tel cas la nature agit plus qu'en tel autre. On ne peut pas même dire là où le travail musculaire agit moins. Il se peut qu'il y ait moins de travail nécessaire; mais si ce travail est réellement indispensable, le résultat est tout aussi bien dû au travail qu'à la nature. Quand deux conditions sont également indispensables au résultat qu'on se propose, il est tout à fait inutile de rechercher la part que chacune de ces conditions peut avoir à ce résultat. C'est comme si l'on voulait décider quelle est celle des deux parties d'une paire de ciseaux qui agit le plus dans l'action de couper; ou bien quel est celui des deux facteurs, cinq et six, qui contribue le plus à faire le nombre trente. L'application la plus habituelle qu'on fasse de ce raisonnement spécieux consiste à comparer entre elles les industries

agricoles et manufacturières, et à affirmer que dans la première la nature a une plus grande part à la production que dans la seconde. Cette opinion, partagée par les économistes français, et dont nous retrouvons la trace dans Adam Smith, a pris naissance dans l'erreur où ils sont tombés sur la nature de la rente. La rente étant un prix payé par un agent naturel, et les manufactures étant exemptes d'une pareille redevance, ces auteurs en ont conclu qu'il devait y avoir là un service plus grand à payer. S'ils y avaient réfléchi, ils auraient vu que si l'usage de la terre est à prix, c'est que sa quantité est limitée, et que si l'air, la chaleur, l'électricité, les agents chimiques, étaient de même limités dans leur quantité, s'ils pouvaient, comme la terre, être appropriés, leurs possesseurs mettraient aussi leur usage à prix.

§ 4. — Dans l'application, quelques agents naturels sont en quantité limitée, d'autres en quantité illimitée.

Ceci nous amène à une distinction que nous verrons plus tard être de la plus haute importance. Parmi les agents naturels, il en est de limités. Il en est d'autres, au contraire, dont l'abondance est intarissable, au moins considérés comme agents utilisés par les hommes. La terre, dans les colonies nouvelles, peut être considérée comme illimitée ; il en existe plus qu'il ne sera, pendant de longues générations, nécessaire d'en soumettre à la culture ; néamoins, dans ces nouveaux États eux-mêmes, la terre, en tant qu'elle se trouve à la proximité des villes, des marchés, des voies de communication, est limitée en quantité. Dans les contrées civilisées, il n'est pas un coin de terre qui ne soit approprié. Elle y est donc un agent limité. Sur les bords d'une rivière ou d'un lac, l'eau, en tant qu'il s'agit de son emploi direct, ordinaire, est en quantité illimitée. Mais s'il s'agit d'irrigation, il est possible que le lac ou la rivière en question n'en fournisse pas une quantité suffisante. Dans les lieux où les puits, les citernes, sont les seuls moyens de se procurer cet agent naturel, on doit le considérer comme strictement limité. Là où l'eau est abondante, il est possible encore que, considérée comme force motrice, elle soit très-limitée. La houille, les minéraux et autres substances utiles, trouvées dans le sein de la terre, sont encore plus limitées que l'eau ou le sol. Non-seulement elles sont locales,

mais encore épuisables ; bien que certains districts les contiennent en quantité telle, que, même si on les pouvait obtenir gratuitement, elles satisferaient pour longtemps à tous les besoins. Les pêcheries de la mer sont, en général, un don de la nature, illimité en quantité ; et cependant il y a longtemps déjà que la pêche de la baleine, dans les mers arctiques, est devenue insuffisante pour la satisfaction des besoins, même à la valeur considérable de l'appropriation du produit ; aussi la pêche des mers du Sud a-t-elle pris une grande extension, qui tend aussi à les épuiser. La pêche des fleuves et des rivières est une ressource naturelle limitée ; elle serait bientôt épuisée si chacun pouvait, à son gré et à son heure, y puiser sans aucun empêchement. L'air, le vent, sont, pour la plupart des cas, des agents naturels illimités en quantité, et cependant il arrive que les navires en manquent. La mer, les fleuves, sont des moyens de transport illimités, et cependant les ports, les quais, en limitent l'usage.

Nous démontrerons ci-après l'influence qu'a sur l'économie des sociétés la limite assignée aux agents naturels, et principalement à la terre. Nous nous bornerons quant à présent à remarquer que tant qu'un agent naturel est illimité en quantité, il ne saurait, à moins d'être monopolisé par la force, avoir aucune valeur sur le marché (valeur échangeable), puisque personne ne peut être disposé à payer ce qu'il peut obtenir gratuitement. Mais dès qu'une limitation est devenue pratique, dès que la quantité de l'agent naturel n'est plus assez considérable pour que tous ceux qui en ont besoin puissent se l'approprier sans payer, cet agent devient alors marchandise et acquiert une valeur échangeable. Lorsque, dans un lieu donné, il se trouve moins de chutes d'eau qu'il n'y a de besoins de force, chacun est disposé à donner un certain prix pour l'une de ces chutes. Lorsque, dans un lieu donné, le sol d'une certaine qualité, et placé en certaines circonstances, est moins abondant que les besoins qu'en a la population, ce sol spécial peut être vendu pour un prix donné, ou loué pour une rente annuelle. Plus tard ce sujet sera traité avec tous les développements qu'il comporte. Mais il m'a paru utile d'anticiper, par une courte exposition, les principes et les déductions qu'il serait prématuré de démontrer et d'éclaircir en ce moment.

CHAPITRE II

DU TRAVAIL CONSIDÉRÉ COMME AGENT DE PRODUCTION

§ 1. — Le travail appliqué directement à la chose produite ou aux opérations qui préparent la production.

Le travail qui a pour effet la production d'un objet approprié à l'usage de l'homme, s'applique, soit à la production de cet objet même, soit à des opérations préliminaires nécessaires, essentielles à la confection de cet objet. Ainsi, qu'il s'agisse de fabriquer du pain, le travail direct est celui qui incombe au boulanger. Mais le travail du meunier, bien qu'il ne s'applique pas à la confection du pain, et ne serve qu'à transformer le blé en farine, n'en est pas moins essentiel à la confection de ce pain. Il en est de même du travail du semeur, du moissonneur, du batteur en grange : leur travail, bien qu'indirect, n'en est pas moins indispensable à la confection du pain : il vient faire somme avec le travail direct du boulanger. On pourrait dire que ces divers travaux doivent être comptés directement comme travail de la confection du pain ; le blé, la farine, le pain, étant en effet une seule et même substance en trois différents états. Sans nous arrêter à cette question de mots, nous ferons remarquer qu'il faut encore ajouter à ces travaux celui du laboureur, qui a préparé la terre et n'est jamais arrivé en contact avec le grain, celui du fabricant de charrues, etc., etc. Tous ces travaux trouvent en fin de compte leur rémunération dans la vente de l'objet fabriqué, le pain ; le mécanicien charron aussi bien que le boulanger ; car à quoi lui servirait de fabriquer des charrues, si ces charrues n'étaient achetées par ceux qui cultivent le sol, qui font croître le grain et qui, par l'usage qu'ils font de cet instrument, tirent de ce sol un produit plus considérable qui les met, à fin de compte, à même de rémunérer le travail du fabricant ? Il est évi-

dent que si ce produit est consommé sous la forme pain, c'est ce dernier qui doit par sa vente ou son usage solder tous ces travaux préparatoires, et même bien d'autres encore ; ceux du charpentier et du maçon qui ont construit les bâtiments de ferme ; les terrassiers qui ont entretenu les fossés ; les jardiniers qui ont planté et entretenu les clôtures qui défendent la récolte ; le mineur, le métallurgiste qui ont travaillé le fer dont le soc de la charrue est fait. Il y a cette distinction cependant à établir : c'est que le mineur, le métallurgiste, le charron, le maçon, ne comptent pas pour la rémunération de leur travail sur le pain produit d'une seule récolte, mais que ce pain leur est dû jusqu'à l'usure et la mise hors d'état de service des instruments qu'ils ont fabriqués. Il est encore une autre espèce de travail qu'il convient d'ajouter, c'est celui qui consiste à transporter le produit du lieu de sa production au marché, puis au moulin, puis la farine chez le boulanger, et enfin le pain chez le consommateur. Ce dernier genre de travail est quelquefois très-considérable. L'Angleterre reçoit des farines qui ont franchi l'Atlantique, du blé qui vient du cœur de la Russie, et ce n'est pas seulement le travail direct des charretiers ou des matelots qu'il faut compter ici, c'est encore celui qui a servi à la construction des instruments du transport, des navires, etc. ; ce travail cependant n'attend pas toute sa rémunération du pain transporté, car les navires servent au transport de mille autres marchandises diverses.

Évaluer le travail dont un objet quelconque est le résultat, n'est donc pas une opération bien simple. Les données, les éléments d'un tel calcul sont très-nombreux, ils peuvent être infinis. En effet pourquoi, si nous comptons dans le travail de la fabrication du pain le travail du forgeron, ne compterait-on pas aussi la confection de ses outils, puis des outils qui ont confectionné ces outils et ainsi de suite, jusqu'à l'origine des choses? Un tel calcul est impossible ; on arrive à des infiniment petits, à des fractions inappréciables. Supposons, par exemple, que la charrue dure douze ans : nous ne devons compter, au débit de la récolte de chaque année, que la douzième partie du travail de la fabrication. Or, un douzième du travail nécessaire à la construction d'une charrue est une quantité appréciable. Mais peut-être les mêmes outils serviront au forgeron à la construction de cent charrues, lesquelles à leur tour serviront pendant douze années au

travail de labourage de cent fermes différentes. Il s'ensuit que dans l'appréciation du travail du labourage de chaque ferme séparée, on ne doit compter que la centième partie du travail de fabrication des outils. Si, en suivant ce raisonnement, nous venons à attribuer à chaque sac de blé, à chaque pain fabriqué, sa part dans le travail déjà si fractionné de la fabrication des outils, la fraction dont il s'agit de débiter ce blé, cette farine, au crédit du travail de la confection des outils, est si minime qu'elle ne vaut plus la peine qu'on s'en préoccupe dans la pratique pour l'appréciation de la valeur de la marchandise. Il est bien vrai de dire que si le fabricant d'outils était resté oisif, le blé, le pain, n'auraient pu être produits ; mais cette considération ne saurait élever d'une fraction appréciable la valeur du blé ou du pain.

§ 2. — Le travail appliqué à produire les subsistances nécessaires pour un travail ultérieur.

Il importe cependant de considérer avec attention certains cas dans lesquels le travail est indirectement utile à la production; le cas, par exemple, où il contribue à la subsistance destinée au travailleur pendant la production elle-même. Toutes les fois qu'il s'agit de produire, à moins que ce ne soit dans une proportion très-restreinte, il est indispensable qu'un travail préliminaire assure la subsistance du travailleur. Il est peu de genres de travaux, ceux du chasseur et du pêcheur exceptés, qui soient immédiatement et directement rémunérateurs. Les travaux de production exigent du temps, de la suite, avant de donner leurs résultats. A moins que le travailleur, avant de commencer son opération, ne possède déjà des produits, une accumulation; à moins qu'au défaut de cette accumulation, il ne puisse puiser sa subsistance chez quelque autre, jusqu'à l'achèvement de son propre travail, il lui est impossible de rien entreprendre qui ait de la durée. Tout ce qu'il peut faire alors, c'est d'employer par-ci par-là quelques heures que lui laisse libres le besoin de travailler pour vivre ; il lui sera impossible même de travailler pour amasser des provisions en abondance, car une telle production implique une accumulation préalable. L'agriculture ne produit qu'après plusieurs mois de travail, bien que le travail ne soit pas nécessairement continu. Il y a plus, c'est qu'on peut affirmer que l'agriculture est impossible

sans accumulation préalable, et qu'un peuple uniquement agricole doit avoir soin de posséder une accumulation considérable de provisions. Si l'Angleterre et la France peuvent cultiver leur sol cette année, c'est inévitablement parce que l'une et l'autre contrée ont accumulé une quantité de provisions, suffisantes pour subvenir à la subsistance de la population jusqu'à la récolte prochaine. Si elles peuvent, pendant l'intervalle, s'occuper de la confection des mille objets divers de leur consommation, c'est que les provisions qu'elles ont accumulées sont suffisantes pour nourrir, outre les agriculteurs eux-mêmes, tous les travailleurs qui ont confectionné ces objets. Il va sans dire que cette accumulation de provisions s'entend aussi bien de ce que ces nations ont produit elles-mêmes que de ce que les échanges peuvent mettre à leur disposition.

Le travail nécessaire à la production de cette accumulation de subsistance constitue une partie considérable et importante du travail passé qui a permis d'entreprendre le travail actuel. Mais il existe entre cette espèce de travail préalable et les autres espèces de travaux aussi préalables une différence qu'il faut indiquer. Le meunier, le moissonneur, le laboureur, le charron, le charretier, et même le matelot et l'armateur du navire, tirent leur rémunération du produit dernier, le pain fabriqué avec le blé qu'ils ont contribué à cultiver, apporter, transformer en farine, etc. Le travail qui a produit la subsistance de ces ouvriers est aussi nécessaire au résultat définitif, le pain de la présente récolte, qu'aucune des parties du travail indirect de chacun d'eux ; mais il n'en tire pas comme ceux-là sa rémunération. Ce travail de production a reçu sa rémunération des récoltes précédentes. Pour produire, il faut du travail, des outils, des matières premières, et de la subsistance accumulée pour les ouvriers. Mais ces outils et ces matières premières ne servent à autre usage qu'à l'obtention du produit, et le travail de leur propre confection ne peut être rémunéré qu'après que ce produit est obtenu. La subsistance, au contraire, a son utilité intrinsèque, elle s'applique à la nourriture directe de l'homme. Le travail dépensé à la production de la subsistance n'exige pas une nouvelle rémunération tirée de cette production même ; il est payé, comme nous l'avons vu, sur les accumulations précédentes. Supposons que des travailleurs s'occupent à la fois de productions industrielles et de pro-

ductions agricoles destinées à la subsistance : il est clair qu'ils recueilleront pour leur travail le fruit des objets manufacturés en même temps que celui de la terre. Mais si, en même temps, ils fabriquent leurs outils et recueillent les matériaux, les éléments sur lesquels ils exercent leur industrie, la seule rémunération que puisse prétendre leur travail de ce chef, est comprise dans la valeur des articles fabriqués.

Le droit à une rémunération fondée sur la possession d'une accumulation de provisions destinée à l'entretien des travailleurs est d'une autre sorte ; c'est une rémunération pour l'épargne, l'abstinence, et non plus pour le travail. Celui qui possède une accumulation de provisions, peut la dépenser à son aise dans l'oisiveté, ou en nourrir d'autres hommes qui le serviront, ou qui se battront pour lui, ou qui danseront et chanteront pour lui. Mais qu'au lieu d'en faire un tel usage, le possesseur de cette accumulation l'abandonne à des travailleurs producteurs pour les nourrir pendant le travail, il aura le pouvoir, et s'en prévaudra assurément, de demander une récompense tirée de la production même. Il ne se contentera pas d'une simple restitution, car s'il ne recevait rien au delà, il se retrouverait exactement dans la position où il était avant, et n'aurait tiré aucun avantage pour avoir attendu et remis d'une année l'application de son épargne à ses propres jouissances. Il demandera donc une compensation pour cette privation ; il demandera que cette épargne lui soit remboursée avec accroissement, avec bénéfice, avec profit ; et sans l'espoir de ce profit, il est probable qu'il n'eût pas songé à se priver, à restreindre sa consommation pour économiser. De la même manière, les provisions qui ont fait vivre d'autres travailleurs pendant qu'ils fabriquaient des outils ou des éléments, ont dû être le fruit de l'épargne de quelqu'un, et celui-là aussi doit recueillir un profit sur le produit dernier ; mais il y a cette différence, cependant, c'est qu'en ce dernier cas, le produit dernier doit fournir, non-seulement le profit, mais encore la rémunération du travail. Le fabricant d'outils, le constructeur de charrues, par exemple, n'attend guère, il est vrai, jusqu'à la récolte prochaine pour la rémunération de son travail ; le fermier lui a fait l'avance, et se met à sa place, comme propriétaire de la charrue. Néanmoins, il n'en est pas moins vrai que la rémunération est, dans un pareil cas, prise sur la récolte ; le fermier n'en ferait pas

l'avance, s'il ne savait s'en rembourser, et même avec profit, avec bénéfice, motivés par l'avance qu'il a faite. La récolte enfin doit payer tous ces travaux, et payer en même temps un bénéfice pour toutes les avances faites par le constructeur à ses ouvriers, par le fermier à ses laboureurs, au constructeur et au fermier un profit.

§ 3. — Le travail appliqué à la production des matières premières.

Concluons de ces considérations que, dans l'énumération et la classification des espèces de travaux qui ont pour objet de faciliter ou de rendre indirectement possibles d'autres travaux, il n'est pas nécessaire de placer le travail de la production de la subsistance que devront consommer les travailleurs producteurs ; bien que la possession d'une accumulation rende un nouveau travail possible, ce n'est là qu'une conséquence incidente.

Les autres cas dans lesquels le travail est indirectement nécessaire à la production peuvent être classés ainsi qu'il suit :

1° Le travail employé à la production des éléments sur lesquels l'industrie doit ensuite s'exercer. En général ce n'est là qu'un travail d'appropriation, une industrie *extractive*, comme on l'a appelée. Le travail du mineur, par exemple, consiste à extraire de la terre des substances que l'industrie convertit en objets utiles à l'homme ; l'industrie extractive, toutefois, n'est pas bornée à l'extraction des matériaux. Le charbon, par exemple, est employé non-seulement dans l'industrie, mais sert directement à chauffer des êtres humains. Ainsi employé, ce n'est plus une matière première, c'est un produit dernier. Il en est de même des pierres précieuses extraites de la mine, bien que l'industrie en fasse quelque usage, comme du diamant pour couper le verre, de l'émeri pour polir les métaux, etc. : leur principal usage est l'ornement, usage direct assurément, à moins cependant que les diverses mains-d'œuvre qu'ils nécessitent, même pour cet usage, ne les fassent considérer comme matières premières. Quant aux minéraux métalliques, ils sont tous matières premières.

Sous cette rubrique, production de matériaux, il convient de placer le travail du bûcheron qui abat les bois destinés à l'in-

dustrie du constructeur, à celle du charpentier, du menuisier, etc. Dans les forêts de l'Amérique, de la Norwége, de l'Allemagne, des Pyrénées, des Alpes, ce travail s'exerce sur une grande échelle, sur des arbres qui ont crû spontanément. En d'autres lieux, il convient d'ajouter au travail du bûcheron celui du planteur et du cultivateur.

Dans cette même catégorie doivent être aussi compris les travaux de l'agriculteur qui cultive le lin, le chanvre, le coton ; qui élève les vers à soie ; qui produit la nourriture du bétail, récolte l'écorce du chêne, les bois de teinture, les plantes oléagineuses, et autres articles qui ne sont utiles que parce qu'ils sont demandés par d'autres industries. Il faut y comprendre encore le travail du chasseur, en tant qu'il s'occupe de procurer à l'industrie les pelleteries et les plumes ; celui du berger, eu égard à la corne, aux crins, au poil, à la laine, au cuir, etc.

Les matériaux ou éléments employés par les divers procédés industriels sont innombrables, ils sont le produit du règne animal, du règne végétal et du règne minéral de toutes les parties du monde; en outre, les produits finis d'une industrie sont souvent les éléments d'autres industries : le fil produit par le fileur ne sert guère qu'à confectionner l'étoffe confiée au travail du tisserand ; et le produit du métier lui-même est-il autre chose que la matière première sur laquelle s'exerce l'industrie de la couturière, du tailleur, du tapissier, et même de quelques travailleurs producteurs, le fabricant de sacs, celui de voiles de navire? Le corroyeur et le tanneur ont pour occupation spéciale de convertir la matière brute en ce qu'on appelle matière préparée (*prepared material*). A parler vrai, presque tous les articles de subsistance, quand ils sortent des mains du producteur agricole, ne sont que des matières premières pour l'industrie du boulanger et du cuisinier.

§ 4. — Le travail appliqué à la production des outils.

Une deuxième espèce de travail indirect est celui qui a pour objet la confection d'outils ou d'instruments destinés à l'assistance du travailleur. J'emploie ces termes dans le sens le plus étendu, embrassant tous les instruments permanents qui aident à la production, depuis le caillou et le briquet destinés à

produire la lumière, jusqu'au navire à vapeur ou à l'appareil le plus compliqué dont fasse usage le travail manufacturier. On peut hésiter à tracer la ligne de démarcation entre l'instrument et la matière première; certains objets employés dans la production, le combustible, par exemple, pourraient à peine être rangés dans l'une ou l'autre catégorie; puisque la nomenclature populaire a été déterminée par d'autres exigences que celles de la science. Pour éviter des dénominations nombreuses et qui ne répondraient à aucune distinction scientifique importante, les économistes classent, soit parmi les instruments, soit parmi les matières, tout ce qui est moyen *immédiat* de production. (Nous nous occuperons ci-après des choses qui ne servent pas à la production immédiate.) Comme ligne de démarcation suffisante pour la pratique, on peut considérer comme matière tout élément de production qui est anéanti au moins en tant qu'élément, dans l'acte même de la production; ainsi le combustible, une fois brûlé, ne peut plus être employé comme combustible. Si on le repasse dans le foyer, c'est afin d'utiliser ce qui a échappé d'abord à la combustion, et non-seulement le combustible ne peut être utilisé sans brûler, mais son utilité même est basée sur sa combustion; s'il n'était pas consumé, il n'y aurait pas de chaleur produite. Une toison, qui sert à composer des fils de laine, est détruite comme toison dans l'acte du fileur; le fil à son tour n'a plus d'usage comme fil, dès qu'il est tissé. Mais d'un autre côté, une hache n'est pas détruite quand elle a abattu un arbre, elle peut servir à abattre des arbres nouveaux par centaines; elle peut, il est vrai, se détériorer par l'usage, mais sa détérioration ne constitue pas le travail qu'elle a fait, comme le combustible et la toison. Au contraire, elle est d'autant meilleure comme instrument de production qu'elle se détériore moins. Il est certains objets, classés à juste titre parmi les matières, qui peuvent être employés comme tels une seconde et une troisième fois, mais non tant qu'existe l'objet qui est le résultat de la première opération. La fonte, le fer qui forme un réservoir ou un ensemble de tuyaux, peut être refondu ou reforgé pour former une charrue, une chaudière à vapeur, une pièce de mécanique. Les pierres qui ont servi à la construction d'une maison, peuvent servir à la construction d'une nouvelle maison, si la première vient à être abattue. Mais la condition de ce nouvel usage, c'est la

destruction préalable du premier produit. Il n'en est pas de même des choses désignées comme instruments; celles-ci peuvent être utilisées à des actes répétés de production, jusqu'à ce qu'ils soient à la longue mis hors de service; les produits à la confection desquels ils ont servi restant entiers cependant et sans altération, et ne périssant que par leurs propres lois ou les accidents de leur nature (1).

La seule différence pratique importante que présente la distinction entre l'instrument et la matière, est celle qui a déjà attiré notre attention ailleurs. Puisque la matière première est détruite comme telle lorsqu'une fois elle a servi à la production, il importe que tout le travail nécessaire à sa production, aussi bien que l'abstinence de la personne qui a fourni les moyens de produire, soit rémunéré par le fruit de cet usage unique. Les instruments, au contraire, pouvant, par leur nature même, servir plusieurs fois à produire, la rémunération du travail qui les a créés eux-mêmes, et de l'abstinence qui a fourni au travail le moyen de les créer, incombe à tous les produits successifs que ces instruments ont aidé à créer. Ce n'est guère qu'une fraction insignifiante que le produit créé paie indirectement pour la rémunération du travail et de l'abstinence, ou directement au travailleur lui-même qui en a fait l'avance à celui qui a produit l'instrument.

§ 5. — Le travail appliqué à la production du travail lui-même.

3° Outre les éléments, matériaux, matières premières sur lesquels s'exerce le travail, outre les instruments qui l'assistent, il importe encore de tenir compte de la *protection* nécessaire à l'accomplissement de l'œuvre, qu'il s'agisse de la garantir soit contre les agents naturels destructeurs, soit contre la rapacité des

(1) Le critique qui a rendu compte de la première édition de ce Traité, dans la *Revue d'Édimbourg*, en octobre 1848, établit différemment la distinction entre l'instrument et la matière première. Il propose de considérer comme matière toute chose qui, ayant subi la modification résultant de la production, est elle-même chose échangeable, et comme instrument toute chose employée à produire cette modification, mais qui ne devient pas, à la suite de l'opération, partie de la chose échangeable. Selon cette définition, le combustible employé dans une manufacture serait non plus matière, mais instrument. L'usage de ces termes s'accorde mieux avec le langage ordinaire et avec la signification physique du mot matière; mais la distinction sur laquelle il se fonde n'est pas précisément du domaine de l'économie politique.

hommes. Cette nécessité démontre l'existence d'un troisième genre de travail qui, bien qu'encore moins direct, n'en est pas moins nécessaire à la production. Tel est le travail de la construction des bâtiments industriels : toutes les fabriques, les magasins, les docks, les greniers, les granges, les bâtiments de ferme destinés au bétail ou aux opérations du travail agricole. J'en retranche les bâtiments d'habitation des ouvriers eux-mêmes. Ces derniers, aussi bien que leur nourriture, répondent à des besoins présents et doivent être compris dans la rémunération de leur travail actuel. Il existe bien des cas où le travail est plus directement appliqué à la *protection* des opérations productives. Le berger, par exemple, n'a guère d'autre préoccupation que de surveiller le troupeau *confié à sa garde*. Il convient d'y joindre encore les agents positifs qu'intéresse la réalisation des produits. J'ai déjà parlé du travail du terrassier qui creuse les fossés, du jardinier qui plante les haies, du constructeur de murailles et des retenues des eaux. Il faut placer encore dans cette catégorie le soldat, l'agent de police, le juge. Il est vrai que ces fonctionnaires n'ont pas pour devoir exclusif la protection du travail; leur salaire ne constitue pas, pour le producteur individuel, une partie des frais de la production. Mais ce salaire est perçu sur les impôts, lesquels sont prélevés sur le produit du travail, et dans les pays tolérablement gouvernés, ces fonctionnaires rendent à la production un service qui compense avec usure les frais qu'ils occasionnent. Pour la société prise ensemble ces salaires sont donc *dépense de production*, et si la richesse créée par la production n'était pas suffisante pour rémunérer ce genre de travail, après avoir rémunéré les autres travailleurs, la production, au moins sous cette forme, ne pourrait avoir lieu. En outre, si ce genre de protection pour tous, de protection par le gouvernement n'existait pas, chaque producteur se trouverait dans l'obligation, soit de consacrer une grande partie de son temps à sa propre défense, soit de payer des hommes armés pour le défendre. En un tel cas, le produit lui-même serait directement chargé de ces frais, et ceux de ces produits qui ne pourraient supporter de tels frais, ne seraient pas confectionnés. Dans l'état actuel des choses, le produit paie sa quote-part de protection, et nonobstant l'extravagance et la prodigalité des dépenses gouvernementales, il obtient encore à moindres frais la protection qui lui est nécessaire.

§ 6. — Le travail appliqué au transport et à la distribution des produits.

4° Un travail très-considérable dont se trouve encore chargé le produit consiste, non plus à le produire, l'aider, le protéger, mais à le mettre à la portée de ceux pour l'usage de qui il a été confectionné. Un grand nombre de travailleurs tirent leur rémunération de ce genre de travail. D'abord la classe des voituriers par terre et par eau : muletiers, charretiers, messagistes, bateliers, mariniers, matelots, chargeurs des ports, charbonniers, employés de chemins de fer, etc. Puis viennent les constructeurs de tous les instruments qui servent aux transports, les ingénieurs hydrauliques, ceux des ponts et chaussées, des chemins de fer et leurs agents, les constructeurs, les conducteurs de travaux, les entrepreneurs, etc. Il arrive quelquefois que le gouvernement a la prétention d'ouvrir des routes et de les livrer gratuitement. Mais c'est là une illusion dont l'économie politique n'est pas la dupe. Le produit ne paie pas moins ces routes que les autres. Elles sont payées par les impôts au lieu de l'être directement par leur consommateur. Voilà toute la différence.

Une autre classe nombreuse aussi de travailleurs employés à rapprocher le produit du consommateur est celle des commerçants ou détaillants, ou, comme on peut les appeler, des distributeurs. On perdrait beaucoup de temps, on prendrait beaucoup de peine, souvent même sans succès, si les consommateurs étaient forcés d'avoir recours au producteur. C'est dans le but de diminuer ces pertes et ces inconvénients, que dans le temps on a eu recours à l'institution des foires et marchés où consommateurs et producteurs se rencontrent sans intermédiaires. Cette institution dure encore, elle rend de bons services, surtout quand il s'agit de produits agricoles, car les agriculteurs ont, en quelques saisons, du temps de loisir. Cependant, même dans ce cas, il est quelquefois très-difficile aux acheteurs de se rendre à ces réunions, à cause de leurs occupations diverses, ou parce qu'ils sont éloignés. — Les foires qui ont pour objet des produits qui exigent un soin continuel ne peuvent se tenir qu'à des époques éloignées, qui forcent le consommateur, soit à se passer du produit pendant longtemps, soit à s'en approvisionner à l'avance, et au préjudice de ses ressources. Aussi, avant que l'accumulation du capital permît l'ouverture de boutiques et magasins, les foires étaient déjà suppléées

par des marchands ambulants. On préférait le forain qui passe une fois par mois, à la foire qui se fait attendre six mois, un an quelquefois. — Cette industrie du forain dure encore. Mais les populations des villes se servent de préférence chez les débitants établis; aussi est-ce un indice de progrès et de richesse que la multiplication des boutiques dans les lieux populeux.

Souvent le producteur et le débitant sont une seule et même personne, au moins en ce qui concerne la propriété du capital et le contrôle des opérations. Le tailleur, le cordonnier, le boulanger, fabriquent et vendent les articles de leurs métiers. Cette union cependant n'est possible ou utile que lorsque le produit doit se débiter et se consommer non loin du lieu où il est manufacturé, et qu'il se débite au détail. Quand les produits doivent voyager avant d'arriver au consommateur, il n'est guère possible à une seule et même personne de les fabriquer et les vendre en même temps. Quand le produit est manufacturé en masses, et sur une grande échelle, il s'écoule à travers tant de canaux divers qu'il est avantageux d'en confier la vente à des agents spéciaux. Les vêtements et les chaussures même, lorsqu'il s'agit de les confectionner en nombre, pour un régiment ou une armée, par exemple, deviennent l'objet du commerce, non du fabricant lui-même, mais d'un intermédiaire qui en assure la confection, en s'assurant lui-même à l'avance des travailleurs ou des fabricants qui devront les confectionner. Les produits mêmes qui, en fin de compte, doivent être vendus en détail et un à un, sont en général fabriqués en gros et par masses. Enfin, quand le mouvement de la consommation s'accroît, il s'établit encore, entre les manufacturiers et les détaillants, des commerçants qui se chargent des approvisionnements des détaillants, et qui achètent eux-mêmes à cet effet des marchandises de sortes diverses, qu'ils distribuent ensuite à chacun selon sa spécialité. C'est de ces divers éléments que se compose la classe des distributeurs, agents supplémentaires aux agents directs de la production, et c'est encore sur le produit lui-même que sont rémunérés ces agents pour leur travail, et pour l'abstinence qui les a mis à même d'avancer les fonds nécessaires au travail de la distribution.

§ 7. — Travail qui concerne les êtres humains.

Nous avons complété l'énumération des divers modes dans lesquels le travail exercé sur la nature extérieure sert à la production. Mais il existe un autre mode de travail qui conduit au même but quoique d'une manière très-indirecte, c'est le travail qui a pour objet l'homme lui-même. Tout homme a coûté des soins et des peines depuis sa naissance. Si ces soins et ces peines n'eussent été pris par personne, l'enfant n'aurait jamais atteint l'âge et la force qui le rendent capable de devenir travailleur à son tour. Pour la communauté tout entière, le travail et la dépense nécessités par l'éducation physique de l'enfant constituent une partie de la dépense nécessaire à la production, et qui doit être couverte avec excédant par le travail futur de l'enfant devenu grand. Le motif qui meut les individus dans les soins donnés aux enfants, n'est cependant pas cet excédant à retirer un jour, et il n'est pas en conséquence nécessaire à l'économiste d'en tenir compte, au moins dans la pratique. Mais il n'en est pas de même de l'instruction intellectuelle. Le travail qui a pour objet d'enseigner à l'enfant un métier, un art de production, à le rendre habile dans l'application des sciences, est bien certainement dépensé dans le but d'une production plus considérable après un temps donné, d'une production qui couvre la rémunération obtenue par le professeur, et laisse un excédant rémunératoire du travail de l'enfant devenu homme.

Le travail qui a pour objet de conférer l'aptitude et d'accroître la puissance productive de l'homme, soit de corps, soit d'intelligence, pouvant être considéré comme partie du travail à l'aide duquel la société accomplit ses opérations productives, ou, en d'autres termes, comme partie du coût de la production, il s'ensuit que le travail consacré à conserver cette puissance productive, à empêcher son amoindrissement ou sa destruction par la maladie ou par un accident, doit être envisagé sous le même point de vue. Le travail du médecin, du chirurgien, lorsqu'il s'applique à quelque travailleur producteur, doit être considéré, dans l'économie de la société, comme un sacrifice fait dans le but d'empêcher la destruction, l'anéantissement de cette partie de la force productive de la société, qui réside dans la vie et la puissance physique ou intellectuelle des membres producteurs de

cette société. L'individu, il faut le reconnaître, est rarement mû par ces raisonnements lorsqu'il se fait soigner par le médecin. Ce n'est pas par raison d'économie sociale qu'on se fait couper un membre ou traiter de la fièvre; mais si le travailleur n'en a pas conscience, la raison n'en existe pas moins, et les conséquences n'en sont pas moins déduites du fait. Ce travail et cette dépense, donc, doivent être regardés comme partie des avances faites par la société dans le but d'augmenter sa puissance productive; avances dont le produit général doit l'indemniser. Mais comme l'individu n'a pas la conscience de cette avance et qu'il ne la fait pas dans ce but, elle reste en dehors de la plupart des propositions générales que l'économie politique affirme relativement au travail producteur.

§ 8. — Travail d'invention et de découverte.

Une autre espèce de travail, ordinairement nommé travail mental, mais qui conduit tout aussi sûrement à la production, bien que moins directement, est le travail des inventeurs industriels. Je dis *ordinairement appelé travail mental*, parce qu'en effet il n'est pas exclusivement mental. Tout effort humain suppose la coopération des forces physiques aussi bien que de celles de l'esprit. Le plus stupide aide-maçon, qui chaque jour répète machinalement l'acte de grimper à une échelle, remplit une fonction en partie intellectuelle. Le chien le plus intelligent, l'éléphant le plus docile, seraient peut-être inhabiles à l'apprendre. Le plus sot des hommes, enseigné à l'avance, est capable de tourner un manége. Un cheval ne peut le faire s'il n'est conduit par un homme. D'un autre côté, il y a quelque chose de physique dans tout effort de l'esprit quand le résultat en est pratique et extérieur. Newton ne nous eût pas légué les *Principia*, s'il n'avait pris la peine physique soit de les écrire, soit de les dicter; et pendant qu'il les étudiait, il a certes dessiné de nombreuses figures, écrit de nombreuses démonstrations, des chiffres sans nombre, avant d'arriver au résultat.

Outre le travail de l'esprit, les inventeurs se livrent en général à un travail manuel très-assidu; ils construisent eux-mêmes leurs modèles, ils répètent les expériences qui doivent les conduire au résultat qu'ils cherchent. Mais, qu'il soit intellectuel ou ma-

nuel, leur travail fait partie de celui qui est nécessaire à l'obtention du produit, du résultat. Le travail de Watt, quand il méditait la machine à vapeur, était un élément de production aussi essentiel que celui des ouvriers qui construisent ou des mécaniciens qui font fonctionner la machine; et Watt, tout aussi bien qu'eux, avait, en travaillant, la pensée d'être rémunéré de son travail sur la valeur du produit.

Le travail de l'invention, au reste, est souvent rémunéré par le même mode que celui de l'exécution. Bien des manufacturiers ont à leur solde des inventeurs qui sont payés dans le but d'inventer des dessins, des modèles, du même fonds que ceux qui les exécutent ou les copient. Ce travail est strictement travail de production, de même que le travail de l'auteur est une partie du travail de production, dont celui de l'imprimeur et du relieur sont d'autres parties.

Considéré au point de vue national ou universel, le travail du savant, du penseur, est aussi bien une partie du travail de la production, que celui de l'inventeur d'un art pratique. Un grand nombre de ces inventions ont pour base unique les découvertes scientifiques; toute extension dans la connaissance des phénomènes naturels a pour résultat plus ou moins immédiat un accroissement dans la production. Le télégraphe électro-magnétique fut la conséquence miraculeuse, inattendue, des expériences d'Oersted et des investigations mathématiques d'Ampère. L'art de la navigation moderne est l'émanation non prévue d'investigations, en apparence plus curieuses qu'utiles, des mathématiciens d'Alexandrie recherchant les propriétés de trois courbes engendrées par l'intersection d'un cône et d'une surface plane. Il est impossible d'assigner une limite à l'importance de la pensée, même en ne considérant que les résultats matériels et physiques.

Cependant, comme ces résultats matériels, bien qu'ils soient dus au travail du savant, en sont rarement le mobile direct, et que sa rémunération ne saurait peser sur l'accroissement de production dont, en fin de compte, il est la cause, il n'est guère utile à l'explication des phénomènes de l'économie politique, à l'élucidation de ses principes, de le prendre en considération. Aussi ne classe-t-on guère les savants parmi les producteurs qu'en raison des livres ou des autres objets vendables ou non vendables qu'ils ont créés directement. Mais si, au lieu du point de vue individuel,

nous nous plaçons au point de vue national ou universel, nous devons alors considérer le travail intellectuel comme une partie des plus essentielles du travail producteur de la société, et la portion de ses ressources employée à rémunérer ce travail, à l'encourager, comme la portion la plus reproductive de la dépense de la production.

§ 9. — Travail agricole, manufacturier et commercial.

Dans cette énumération des divers modes d'employer le travail dans un but de production, je me suis abstenu, autant qu'il est possible, de faire usage des mots par lesquels on distingue l'industrie, en agricole, manufacturière, commerciale. Cette division, en effet, est loin d'offrir une classification convenable. Plusieurs branches importantes du travail producteur n'y pourraient trouver place, à moins de donner aux mots une élasticité qu'ils n'ont pas. Le travail du mineur, du faiseur de voies de communication, du marin, seraient de ce nombre, sans parler de celui du chasseur et du pêcheur. Il est de même impossible d'assigner une limite au travail commercial, comparé au travail industriel. Dans quelle classe placerons-nous le boulanger, le meunier? Sont-ils travailleurs agricoles ou travailleurs industriels? Ce travail, il est vrai, participe de la nature industrielle : la nourriture est devenue complétement étrangère au sol avant d'arriver entre les mains du meunier ou du boulanger; mais on pourrait en dire autant à l'égard du batteur en grange, du vanneur, de la batteuse de beurre ou du marchand de fromages, dont le travail est invariablement classé comme agricole, apparemment parce que les individus qui s'y livrent habitent la ferme même et sont soumis aux mêmes ordres que les moissonneurs, les laboureurs, etc. Pour de bonnes raisons, tous ces travailleurs, y compris le meunier et le boulanger, doivent être comptés au nombre des agents agricoles, parmi les laboureurs et les moissonneurs. Tous ont pour fonction la production de la subsistance, et sont rémunérés par cette production même. Quand les uns se multiplient et prospèrent, les autres prospèrent de la même manière ; tous ensemble représentent ce qu'on appelle l'*intérêt agricole*. Le service qu'ils rendent à la société par leurs travaux réunis est unique; c'est de la même source qu'ils tirent leur rémunération. Les cultivateurs

qui s'occupent d'un produit destiné non plus à la subsistance, mais aux manufactures, appartiennent, sous beaucoup de rapports, à la même classe de travailleurs que les manufacturiers. Le planteur de la Caroline, l'éleveur de bêtes à laine de l'Australie, ont plus d'analogie et plus d'intérêts communs avec le fileur et le tisserand qu'avec le producteur de blé. Mais, d'un autre côté, le travail qui s'exerce sur le sol, sans intermédiaire, possède, comme nous le verrons ci-après, des propriétés fertiles en conséquences importantes, et qui le distinguent de celui qui s'exerce dans toutes les phases subséquentes de la production, que celui-ci soit accompli par le même ou par plusieurs travailleurs séparés; qui le distinguent aussi bien du travail du batteur en grange ou du vanneur, que de celui du fileur de coton.

Quand donc je parlerai du travail agricole, je n'aurai en vue que le travail immédiat du sol, exclusivement, à moins que je n'avertisse le lecteur de l'extension momentanée donnée à l'expression. Le terme *manufacturé* est trop vague pour qu'on puisse l'employer avec précision, et si j'en fais usage, je désire qu'il soit bien entendu que c'est dans le sens vulgaire que je l'emploie, mais que je n'attache à ce mot aucune signification scientifique et précise.

CHAPITRE III

DU TRAVAIL IMPRODUCTIF

§ 1. — Le travail ne produit pas des objets, mais des utilités.

Le travail est indispensable à la production, mais cela n'implique pas que tout travail ait la production pour résultat. Il est certains genres de travail d'une utilité incontestable, et qui n'ont pas la production pour objet. C'est pourquoi l'on a distingué le travail productif et le travail improductif. Les économistes ont longtemps discuté la question de savoir ce qu'on doit appeler travail productif et travail improductif; ils n'ont pas toujours aperçu qu'entre leurs théories il n'y avait pas une différence basée sur des faits réels.

Il est des auteurs qui donnent le nom de productif au seul travail dont le résultat se traduit par un objet palpable pouvant passer d'une personne à une autre; il en est d'autres, et parmi eux Mac Culloch et J. B. Say, qui, prenant en mauvaise part le mot improductif, ne consentent à l'imposer à aucune espèce de travail dont le résultat peut être considéré comme utile, et produisant un bénéfice ou procurant un plaisir. Le travail des employés du gouvernement, des officiers des armées de terre et de mer, des médecins, des avocats, des professeurs, des musiciens, des danseurs, des auteurs, des domestiques, etc., quand ils remplissent les fonctions pour lesquelles ils sont payés, et que leur nombre est limité à la tâche à remplir, ne peut être sans injustice stigmatisé du mot d'improductif, expression qu'ils regardaient comme synonyme de dépensier et sans valeur. Cette opinion me semble venir d'un malentendu. La production n'est pas le seul but de l'homme sur la terre, le terme improductif n'a donc en soi rien d'injurieux, moins dans la science économique que dans aucune autre

acception. C'est ici une simple question de termes, de classification, mais qui n'est pas sans importance même lorsqu'elle n'est pas basée sur une différence d'opinion ; aussi convient-il de s'arrêter aux diverses significations qu'on peut attacher aux mots productif et improductif lorsqu'on les applique au travail.

D'abord, il importe de rappeler que même dans ce qu'on appelle la production d'objets matériels, ce qui est produit n'est pas la matière qui les compose. Tout le travail de tous les hommes ensemble serait inhabile à créer une particule de matière. Tisser un drap n'est autre chose que de réarranger d'une façon particulière les brins de laine. Faire croître du grain n'est autre chose que placer une certaine matière appelée semence, dans une situation telle qu'elle puisse s'assimiler des particules d'autres matières, tirées de la terre et de l'eau, et former une nouvelle combinaison appelée plante.

Quoique nous ne puissions créer la matière, nous pouvons arriver à lui donner des propriétés qui, d'inutile qu'elle était d'abord pour nous, la rendent utile et profitable. Ce que nous produisons, ou ce que nous désirons produire, est toujours, comme Say le dit avec raison, une *utilité*. Le travail ne crée pas des objets, il crée des *utilités*. De même, il convient d'observer que nous ne consommons, ni ne détruisons les objets eux-mêmes. La matière dont ils se composent demeure, bien que plus ou moins altérée dans sa forme ; ce qui a été réellement consommé, ce sont les qualités qui avaient mis cette matière en harmonie avec nos besoins. Aussi M. Say et quelques autres écrivains demandent-ils avec raison : Pourquoi tout travail qui produit une utilité ne serait-il pas considéré comme travail productif, puisque ce que nous produisons n'est pas un objet même, mais seulement une utilité? Pourquoi refuserait-on le titre de producteur au chirurgien qui remet un membre, au juge, au législateur qui assurent la tranquillité, quand on le donne au lapidaire qui polit un diamant? Pourquoi le dénier au professeur qui m'a enseigné l'art qui me met à même de gagner mon pain, et l'accorder au confiseur qui fait des bonbons pour la satisfaction momentanée d'un sens matériel?

Il est bien vrai que toutes ces sortes de travaux sont productifs d'utilité ; et la question qui nous occupe n'en serait pas une, si la production d'utilité était suffisante à satisfaire la notion que les hommes se sont formée du travail productif. Production, productif,

sont sans doute des expressions elliptiques, impliquant l'idée de quelque chose produit; mais ce quelque chose, dans la pensée de tous, n'est pas, je le suppose, utilité, mais *richesse.* Travail productif veut dire travail produisant richesse. Ce raisonnement nous ramène forcément à la question traitée dans notre premier chapitre : Qu'est-ce que la richesse ? Doit-on compter comme richesse tous les produits utiles, ou seulement les produits matériels ?

§ 2. — Les utilités sont de trois espèces.

Les utilités produites par le travail sont de trois sortes :

1° Les utilités fixées et incorporées dans les objets extérieurs par le travail employé à donner à des choses matérielles des propriétés qui les rendent propres à servir à des êtres humains. Ceci est la règle commune, et n'a pas besoin de commentaires.

2° Les utilités fixées et incorporées dans les êtres humains : le travail, dans ce cas, est employé à donner à des êtres humains des qualités qui les rendent propres à servir à eux-mêmes et aux autres. A cette classe appartient le travail de tous ceux qui s'occupent d'éducation ; non-seulement des maîtres d'école, des gouverneurs, des professeurs, mais encore des gouvernements, en tant qu'ils tendent avec succès à l'amélioration du peuple ; des moralistes, des gens d'église, en tant qu'ils produisent quelque avantage ; le travail des médecins, en tant qu'il est efficace pour la conservation de la vie ou de l'esprit; celui des professeurs des arts gymnastiques ; celui des professeurs de sciences, d'arts, de métiers ; celui des étudiants et des apprentis ; enfin le travail de tous ceux qui font l'occupation de leur vie d'améliorer la condition morale et physique, c'est-à-dire d'enseigner à cultiver les facultés de l'esprit et du corps, soit d'eux-mêmes, soit des autres.

3° Et enfin les utilités qui ne sont fixées ou incorporées dans aucun objet, mais qui consistent dans un simple service rendu, un plaisir donné, une peine ou un inconvénient épargné, pendant un temps plus ou moins long, mais sans laisser après soi des traces durables et qui se reconnaissent à l'accroissement des qualités de la personne ou de la chose. Dans ce cas, le travail est employé à produire directement une utilité ; tel est, par exemple, le travail du musicien, de l'acteur, du déclamateur public, etc. On peut dire

il est vrai, que tous ces genres de travaux peuvent produire d'une manière durable et permanente quelque bien, soit dans les sentiments et les dispositions, soit dans l'état de bien-être et de jouissance des spectateurs; de même ils peuvent être nuisibles : mais ni ce bien ni ce mal ne sont le but qu'on se propose; ce n'est ni pour le spectateur ni pour le démonstrateur un travail d'amélioration sociale ou individuelle. Leur mobile est le plaisir immédiat, rien de plus. Tel est encore le travail de l'armée et de la marine militaire. Leur but utile, s'il en est, est de mettre osbtacle à la conquête du pays, de le préserver d'insulte ou de dommage; c'est un service, mais ce n'est que cela, et ce service ne diminue ni n'augmente directement la richesse de la nation. Tel est aussi le travail du législateur, du juge, de l'officier de justice et de tous les autres agents du gouvernement dans leurs fonctions habituelles, en ne tenant pas compte de l'influence que chacun d'eux en particulier peut exercer sur l'amélioration de l'esprit national. Le service qu'ils rendent consiste à maintenir la paix, à assurer le repos public. C'est là ce qui fait l'utilité qu'ils produisent. On pourrait croire que les voituriers, les marchands, les détaillants, doivent trouver place dans la même classe de travailleurs, puisque leur travail n'ajoute rien aux propriétés des objets. Mais c'est une erreur; ce travail ajoute à l'objet la propriété de se trouver dans un lieu où il est utile, ce qui est une propriété très-distincte, et l'utilité qu'elle confère est incorporée à l'objet lui-même, qui se trouve alors dans le lieu où on le demande, et qui peut, en conséquence, être payé à un prix plus élevé, chargé de la dépense occasionnée pour lui donner la propriété nouvelle. Ce travail, donc, n'appartient pas à la troisième classe, mais à la première, que nous avons décrite.

§ 3. — Le travail productif est celui qui produit des utilités fixes et incorporées à des objets matériels.

Il convient maintenant d'examiner à laquelle de ces trois classes de travail doit appartenir le nom de *travail productif de richesse*, puisque c'est ainsi qu'il faut interpréter le mot productif quand il est employé seul et absolument. A moins de faire usage du mot par métaphore, les utilités de troisième classe, celles qui consistent seulement en plaisirs, sans autre durée qu'eux-mêmes, ou bien en services aussi passagers, ne sauraient être considérées

comme richesse. — L'idée de richesse implique essentiellement celle d'accumulation. Les choses qui, après leur création, ne peuvent être conservées, au moins pendant un temps, avant leur emploi, ne sont guère, que je sache, considérées comme richesse, puisque celui qui en jouit, quelque abondantes qu'elles soient, n'en est ni plus ni moins riche après qu'avant. Mais ce n'est pas violer l'usage d'une manière aussi absolue que de dire que tout produit susceptible d'accumulation et d'utilité à la fois doit être considéré comme richesse. L'adresse, le talent, l'énergie et la persévérance des artisans d'un pays font partie de la richesse de ce pays tout aussi bien que les machines et les outils du travail. Selon cette définition, nous devons regarder comme productif tout travail employé à conférer une utilité permanente, que cette utilité soit incorporée dans des êtres humains, ou dans tout autre objet animé ou inanimé. J'ai déjà recommandé cette nomenclature dans un ouvrage précédent (1). Si elle n'est pas précisément conforme aux habitudes du langage ordinaire, elle est du moins propre à assurer la marche du lecteur, et peut aider à une classification précise.

Mais dans l'application du mot *richesse* aux capacités des êtres humains, il semble toujours qu'il y ait dans l'esprit une relation implicite entre ce terme et les objets matériels produits. On appelle richesse l'adresse d'un artisan, par cela seul que cette adresse est le moyen d'acquérir la richesse matérielle ; on ne regarde pas comme richesse une adresse qui ne mène pas à ce but ostensiblement. Ce n'est que par métaphore qu'on appellerait riche une contrée dont les habitants sont doués de vertus, de génie, de talents, si ces talents, ces vertus n'avaient pour effet d'attirer la richesse des autres contrées, comme cela s'est vu autrefois chez les Grecs, comme de nos jours cela se voit dans quelques contrées modernes. — Si j'étais appelé à faire une nouvelle langue technique, il me paraîtrait assurément plus convenable d'établir la différence des termes sur la permanence, plutôt que sur la matérialité de l'objet produit; mais puisque nous sommes forcés de faire usage de termes dont le langage ordinaire a pris une entière possession, il convient de s'écarter le moins possible de la signification qu'ils ont aujourd'hui; un avantage de termino-

(1) *Essays on some unsettled questions of political economy*, Essai III.

logie obtenu par la violence faite à quelque signification dès longtemps admise, me paraît valoir moins qu'il ne coûte : l'obscurité ne tarde pas à naître de ce conflit entre la science et l'usage.

Quand donc, dans ce traité, je parlerai de la richesse, il est bien entendu que c'est de la richesse matérielle seule qu'il sera question, et que, par travail productif, j'entendrai le travail dont l'emploi produit des utilités inhérentes, incorporées aux objets matériels ; mais en me limitant à ce sens du terme, j'entends m'en servir dans toute l'étendue de cette limitation même, et je ne refuserai pas le titre de productif au travail qui ne crée pas un objet matériel immédiat, pourvu que le résultat dernier de ces efforts soit un produit matériel. Ainsi je considère le travail dépensé dans l'acquisition d'adresse manufacturière comme travail productif, non pas à cause de l'adresse acquise, mais à cause des résultats matériels qui seront produits par elle, résultats qui n'auraient pu être obtenus sans le travail qui a créé l'adresse. Le travail des agents du gouvernement qui confère la protection et la sécurité, lesquelles, de quelque manière qu'elles soient, sont essentielles à la prospérité de l'industrie, doit être aussi classé comme producteur de richesse matérielle, parce que sans lui la richesse matérielle, du moins eu égard à son abondance actuelle, n'existerait pas. On peut dire que ce travail est *indirectement* productif en opposition avec le travail du fileur ou du laboureur, mais ils ont le même caractère : ils laissent le pays plus riche en produits matériels qu'ils ne l'ont trouvé ; ils augmentent ou tendent à augmenter la richesse matérielle.

§ 4. — Tout autre travail, quelque utile qu'il soit, est classé parmi les travaux improductifs.

Par travail improductif, au contraire, on doit entendre le travail qui ne se traduit pas en une création de richesse matérielle ; le travail qui, sur quelque échelle et avec quelque succès qu'il s'exerce, ne rend pas le monde ni la communauté plus riches en produits matériels, mais, au contraire, l'appauvrit à mesure de la consommation des travailleurs qui l'exercent.

Dans le langage de l'économie politique, tout travail est dit *improductif* quand il se traduit par une jouissance immédiate sans accroissement dans la masse des moyens de jouissances per-

manentes. De la même manière il faut encore appeler *improductif* le travail même qui confère un profit permanent grand ou petit, quand ce profit n'est pas accompagné d'une augmentation de produit matériel. Le travail qui consiste à sauver la vie d'un ami n'est pas un travail productif, à moins que cet ami ne soit un travailleur productif, produisant plus qu'il ne consomme. Aux yeux d'un homme religieux, sauver une âme est, certes, un service bien plus important que sauver une vie; mais il ne s'ensuit pas que cet homme doive appeler le missionnaire ou l'ecclésiastique travailleurs productifs, à moins que, comme les missionnaires de la mer du Sud l'ont fait quelquefois, cet ecclésiastique, ce missionnaire n'enseignent à leurs ouailles les arts de la civilisation en même temps que les doctrines religieuses. Il est évident que plus une nation entretient de missionnaires et d'ecclésiastiques, moins elle a de produits destinés à l'entretien des autres citoyens, à la jouissance et à la consommation du reste de la nation, tandis qu'au contraire plus elle dépense pour l'entretien d'agriculteurs et de manufacturiers, pourvu qu'elle le fasse judicieusement, plus il lui restera de produits destinés à la satisfaction d'autres besoins. Toutes choses égales d'ailleurs, une nation perd de sa masse de produits par les uns, elle l'augmente par les autres.

Le travail improductif peut être aussi utile que le travail productif; il peut être plus utile même, eu égard à la permanence du service, ou bien son usage peut consister seulement en sensation agréable, laquelle ne laisse aucune trace; il peut même n'avoir pas cette utilité et être une perte absolue. — Dans aucun cas il n'ajoute à la richesse de la nation; au contraire, il y soustrait. Tout produit matériel consommé par l'individu qui ne produit pas, est autant de soustrait aux produits matériels que sans lui la société aurait possédés.

Mais bien que la nation perde évidemment par le travail improductif, l'individu qui s'y livre peut s'y enrichir. Un travailleur improductif peut recevoir, de ceux qui tirent plaisir ou profit de son travail, une rémunération quelquefois considérable et qui le mène à la richesse, mais son bénéfice se balance par leur perte. Ils peuvent avoir reçu l'équivalent complet de leur dépense, mais ils sont devenus plus pauvres de tout ce qu'ils ont donné en échange. Quand un tailleur fait un habit et le vend, il s'opère un

transfert du prix de cet habit de la pratique qui le reçoit au tailleur qui l'a fait, et, de plus, l'habit se trouve confectionné, produit; la rémunération de l'acteur au contraire n'est absolument qu'un transfert de la poche du spectateur dans la sienne, sans aucune addition de produit. La communauté ne gagne donc absolument rien par le travail de l'acteur. Il y a plus, elle perd toute la portion de cette rémunération qu'il consomme, ne gardant absolument que ce qu'il en épargne.

Cependant une communauté peut ajouter à sa richesse par le travail improductif, aux dépens d'autres communautés, de la même manière qu'un individu peut le faire aux dépens d'autres individus. Les bénéfices des chanteurs d'opéras italiens, des gouvernantes allemandes, des danseuses françaises, etc., sont une source de richesses pour les contrées qui les ont produits, à la condition qu'ils y retournent. Les petits États de la Grèce, et particulièrement les plus arriérés et les plus grossiers, étaient des pépinières de soldats qui se louaient aux princes et aux satrapes de l'Orient, pour les aider dans leurs guerres de destruction, et qui retournaient ensuite dans leurs foyers pour y vivre du fruit de leurs épargnes et de leurs rapines. Certes, ces hommes étaient des travailleurs improductifs, et la solde qu'ils recevaient et le pillage dont ils profitaient étaient autant de dépenses sans retour pour les peuples qui les payaient. C'était cependant un bénéfice, un profit pour la Grèce. A quelques siècles de ce temps, les mêmes provinces envoyaient à Rome une autre classe d'aventuriers, qui, sous le nom de philosophes ou de rhéteurs, enseignaient à la jeunesse des classes supérieures ce qu'ils considéraient comme les biens les plus estimables. Ces hommes étaient des travailleurs improductifs, mais leurs gains considérables étaient une source de richesses pour leur pays. Dans aucun de ces cas, nous ne voyons s'accroître la richesse du genre humain. Les services de ces travailleurs, s'ils étaient utiles, étaient achetés aux dépens d'une portion de la richesse acquise; s'ils étaient inutiles, tout ce qu'ils coûtaient était une perte sèche.

Cependant le travail improductif n'est pas seul susceptible d'occasionner une perte sèche. Le travail productif peut amener un pareil résultat, s'il dépense plus qu'il n'est convenable pour arriver à la production, si le défaut d'expérience dans le travailleur, ou de jugement dans ceux qui le guident, amène une

fausse application des forces productives. Si un fermier persiste à labourer avec trois chevaux et deux hommes, quand l'expérience a démontré que deux chevaux et un homme suffisent, le troisième cheval et le deuxième homme, bien qu'employés à la production, sont une dépense sans profit. Si un nouveau procédé dans les arts ne vaut pas mieux, ne vaut pas autant que les procédés anciens, le travail employé au prétendu perfectionnement, quoique dépensé dans un but de production, est une perte sèche. Le travail productif peut encore rendre une nation plus pauvre, si le produit obtenu n'est pas de nature à être employé immédiatement ; si la production a été au delà des besoins ; si, par exemple, on construit des docks, des magasins, là où le commerce est inconnu ou en dehors de sa sphère d'action. Les États de l'Amérique du Nord, banqueroutiers, avaient commis une faute de ce genre, en développant prématurément leurs canaux et leurs chemins de fer. Et il reste encore à savoir si l'Angleterre, en suivant cet exemple et en développant ces dernières entreprises au delà de toute proportion, n'a pas agi aussi imprudemment. Le travail, dépensé dans des entreprises à long terme, lorsque le capital limité ou les exigences du pays nécessitent une prompte rentrée, peut rendre le pays, non-seulement plus pauvre de tout ce que les travailleurs consomment dans la construction, mais moins riche même en dernière analyse; moins riche que si ce pays s'était borné à des opérations à courte échéance, à des travaux immédiatement productifs, et qu'il eût ajourné ces entreprises de longue haleine.

§ 5. — De la consommation productive et improductive.

La distinction entre les termes productif et improductif s'applique à la consommation, aussi bien qu'au travail. Tous les membres d'une communauté ne sont pas producteurs, mais tous sont consommateurs ; ils consomment, soit productivement, soit improductivement. Quiconque ne contribue à la production ni directement ni indirectement, est un consommateur improductif. Les seuls consommateurs productifs sont les travailleurs producteurs, et dans ce nombre nous comprenons ceux qui dirigent, aussi bien que ceux qui exécutent. Mais la consommation même des travailleurs producteurs n'est pas tout entière

consommation productive; les travailleurs producteurs peuvent consommer, et consomment en effet, improductivement. Tout ce qu'ils consomment dans le but d'entretenir ou d'améliorer leur santé, leur force, leur capacité de travail, ou dans celui d'enseigner leur art à ceux qui doivent les remplacer, est *consommation productive*. Tout ce qui se consomme en plaisirs ou en superfluités, soit par les travailleurs soit par les oisifs, quand la production n'est ni le but ni le résultat de cette consommation, doit être compté comme *consommation improductive*. Il convient d'excepter cependant une certaine dépense de jouissances qui peuvent être considérées comme besoins, nécessités, et dont la privation ôterait au travail même une partie de son efficacité.

En conséquence, disons que cela seul est consommation productive qui sert à entretenir et augmenter la puissance productive de la communauté, soit que cette puissance réside dans le sol, dans les matières premières, dans le nombre et l'efficacité des outils et des instruments de production, ou dans la population elle-même.

Il est un grand nombre de produits dont on peut dire qu'ils ne sauraient être consommés autrement qu'improductivement. La consommation annuelle du vin de Champagne, des broderies d'or, des ananas, doit être considérée comme improductive, parce que ces choses ne servent pas plus à la production directe ou à entretenir la vie ou la force, que ne feraient des choses beaucoup moins coûteuses. De cette affirmation, on pourrait conclure que le travail appliqué à leur production n'est pas un travail productif, dans le sens attaché à ce mot par les économistes. Je conviens qu'un travail appliqué à la production de choses utiles seulement aux consommateurs improductifs ne tend pas réellement à l'enrichissement de la société. Le tailleur qui fait un habit pour un individu qui ne produit rien, est un travailleur producteur; mais dans quelques semaines, dans quelques mois, l'habit sera usé, et si le tisserand n'a rien préparé qui puisse le remplacer, la communauté n'est pas plus riche du travail du tailleur que si le prix de l'habit avait été dépensé à la location d'une stalle d'opéra. Mais pendant que durait l'habit, la société était plus riche d'autant, et elle a conservé cette richesse jusqu'à ce qu'il lui convînt qu'elle fût consommée improductivement par un non producteur. Le cas des ananas et du vin de Champagne est

analogue ; ces choses aussi sont richesse, tant qu'elles n'ont pas été consommées. La seule différence, c'est qu'elles sont encore plus loin que l'habit dans le rang des choses nécessaires.

§ 6. — Du travail destiné à alimenter la consommation productive et du travail destiné à alimenter la consommation improductive.

Nous voyons, cependant, par ce qui précède, qu'il est une distinction plus importante à la constatation de la richesse d'une nation, même que celle qui existe entre travail productif et improductif. Cette distinction est celle qui s'observe entre le travail destiné à fournir à la consommation productive, et le travail destiné à fournir à la consommation improductive ; entre le travail appliqué à l'entretien ou à l'accroissement de la force productive des ressources du pays, et le travail appliqué d'autre sorte. Une partie seule des produits d'un pays est destinée à être consommée productivement. Le reste fournit à la consommation improductive des producteurs, et à la consommation tout entière des classes improductives. Supposons que la proportion du produit annuel appliqué à la première dépense soit la moitié de tout ce produit, nous pouvons dire alors qu'il n'y a que la moitié des producteurs du pays qui soient employés dans les opérations d'où dépend sa richesse permanente. L'autre moitié s'occupe d'année en année, de génération en génération, à produire des objets destinés à être consommés et à disparaître sans retour ; donc, tout ce que consomme cette moitié des travailleurs est aussi complétement perdu, considéré en relation avec les ressources permanentes du pays, que si cette consommation était improductive. Supposons à présent que cette moitié de la population cesse de travailler, et que le gouvernement, l'administration des paroisses l'entretienne dans l'oisiveté pendant une année ; l'autre moitié, nous l'avons vu, suffira parfaitement à la production de sa propre subsistance et à celle de la seconde moitié, et jusque-là la masse des produits n'en diminuera pas. Il est vrai que les classes oisives seraient, dans un tel cas, obligées à travailler elles-mêmes à la production de leur subsistance, sous peine de périr de faim, et que toute la nation serait réduite pendant cette année aux choses de première nécessité. Mais les sources de la production ne seraient nullement altérées, et, dès l'année suivante, les produits seraient ce

qu'ils étaient avant l'interruption du travail. Mais renversons la proposition : Que la première moitié de la nation s'arrête ; que la deuxième seulement continue son travail ; que deviendra la masse de produits accumulés ? La nation sera ruinée.

Ce serait une grave erreur que celle qui consisterait à regretter la proportion considérable du produit annuel, qui, dans une nation opulente, est employée à la consommation improductive. Ce serait se plaindre qu'une nation ait du superflu, qu'elle puisse disposer d'une portion de sa production pour ses plaisirs et pour des usages plus élevés. Cette portion de produits est le fonds qui fournit à tous les besoins de la vie sociale, autres que la subsistance proprement dite. C'est la mesure de ses moyens de jouissance et de sa puissance d'accomplir toutes ses conditions sociales autres que la reproduction. Il faut se réjouir, au contraire, lorsque ce fonds est considérable ; ce qu'il faut regretter seulement, ce à quoi il importe de porter remède, c'est la monstrueuse inégalité avec laquelle se fait la distribution de ce fonds, le peu de valeur des objets pour lesquels il est dépensé, et la part énorme que prennent à ce fonds, à cet excédant, des individus qui, en retour, ne rendent aucun service.

CHAPITRE IV

DU CAPITAL

§ 1. — Le capital est la richesse appliquée à un emploi reproductif.

On a vu dans les chapitres précédents qu'outre les éléments conditionnels, primitifs et universels de la production, le travail et les agents naturels, il est une autre condition sans laquelle aucune opération de production n'est possible, au delà toutefois des commencements d'une industrie grossière et pauvre. Cette condition, c'est une accumulation, un stock épargné sur les produits d'un travail précédent. Ce stock accumulé du produit du travail se nomme *capital*. Il est de la plus haute importance que la fonction de cet élément de la product ionsoit bien comprise, car le plus grand nombre des erreurs dont l'économie politique est infestée, sont venues de fausses et confuses interprétations données à ce terme.

Pour ceux qui n'ont aucune habitude de ces sortes de questions, capital est synonyme d'argent, de numéraire. Nous avons déjà exposé cette grave erreur. Numéraire n'est pas plus le synonyme de capital qu'il ne l'est de richesse. Le numéraire ne peut par lui-même faire l'office du capital, puisqu'il ne peut venir en aide à la production. Pour qu'il devienne propre à cette assistance, il faut qu'il soit échangé contre d'autres objets, et tout ce qui peut être échangé contre d'autres objets peut contribuer à la production de la même manière et au même degré.

Ce que le capital fait pour la production, c'est de procurer l'abri, la protection, les outils ou instruments, les matières qu'exige le travail, la confection du produit, et de nourrir et d'entretenir les travailleurs pendant leur œuvre. Tels sont les services que le travail présent demande au travail passé et au produit du travail

passé. Tout ce qui est destiné à ces usages, tout ce qui peut fournir au travail productif ces divers éléments, est *capital*.

Pour nous familiariser avec la signification de ce terme, pour bien concevoir l'idée qu'il faut se faire du capital, examinons la fonction qu'il remplit dans l'une ou l'autre des branches d'industrie qui composent le travail productif d'une nation. Un manufacturier, par exemple, a une partie de son capital sous la forme de bâtiments appropriés et destinés à l'usage spécial qu'il veut en faire pour son industrie. Une autre partie de son capital consiste en machines, métiers, outils. Une troisième partie, s'il est filateur, en coton, en laine, en lin; s'il est tisserand, en fil de ces diverses matières textiles, selon sa profession. Il n'est plus d'usage qu'il se charge de nourrir et de vêtir ses ouvriers, et peu de capitalistes, à l'exception toutefois des producteurs directs de provisions et de vêtements, ont une partie de capital valant la peine d'être mentionnée, représentée par de tels produits. Au lieu de cela, chacun a du numéraire, à l'aide duquel il paie ses ouvriers, qui se nourrissent et se vêtissent comme ils l'entendent. Il possède aussi des objets manufacturés dans ses magasins, par la vente desquels il obtient du numéraire qu'il emploie de nouveau et de même sorte, et pour refaire son fonds de matières premières, pour tenir ses bâtiments et ses machines en bon état d'entretien, et pour les remplacer lorsqu'ils sont hors de service. Son argent, cependant, et ses marchandises achevées ne sont pas entièrement capital, car il ne les emploie pas complétement à ces usages. Il emploie une partie du premier, et aussi une partie du produit des autres, à subvenir à sa propre consommation et à celle de sa famille, ou bien à louer des valets et des grooms, ou bien à entretenir des piqueurs et des chiens, ou à élever ses enfants, à payer des taxes, à des œuvres de charité, etc. Quel est donc son capital? Précisément cette partie de ce qu'il possède, sous quelque forme que ce soit, qu'il destine à concourir à une production nouvelle. Peu importe qu'une portion, ou même le tout, se trouve sous une forme sous laquelle elle ne saurait directement subvenir aux besoins des travailleurs.

Supposons, par exemple, que le capitaliste soit un fabricant d'objets en fer, et que son fonds de commerce (*stock in trade*) consiste, outre ses outils et machines, en marchandises en fer et en fonte. Le fer ne saurait nourrir les travailleurs; mais par un sim-

ple changement dans la destination de ces objets fabriqués, il peut faire en sorte que ces travailleurs soient nourris. Supposons qu'avec une portion du produit de la vente de ces objets, il ait l'intention d'entretenir une meute de chiens courants, ou tout un assortiment de domestiques; mais qu'au lieu de le faire, il emploie dans ses affaires, en addition de salaires, tout ce qui provient de cette vente. Ces travailleurs nouveaux seront mis à même d'acheter et de consommer les provisions qui eussent été consommées par les chiens ou par les domestiques : si bien que sans avoir vu ni touché un seul grain de blé, le manufacturier est, par un simple acte de sa volonté, cause qu'une partie de la subsistance existant dans le pays a été employée à nourrir des travailleurs productifs, au lieu d'être consommée sans reproduction. Maintenant changeons l'hypothèse et supposons que la somme ainsi payée en salaires eût été employée, non à nourrir des domestiques ou des chiens, mais à acheter de la vaisselle et des bijoux : et, pour rendre les choses plus sensibles, supposons que ce changement d'emploi a lieu sur une grande échelle et qu'une forte somme est détournée de l'achat de la vaisselle et des bijoux pour employer des travailleurs productifs que nous supposerons avoir été auparavant à demi employés et à demi nourris, comme les paysans d'Irlande. Ces travailleurs dépenseront leur nouveau et plus fort salaire en aliments et non en vaisselle ou en bijoux. Cependant le pays ne contiendra pas pour cela un grain de blé de plus qu'auparavant; il n'y a pas non plus, comme dans l'exemple précédent, une meute, des domestiques improductifs, dont la suppression rende libre la portion d'aliments qui leur était destinée. On sera donc obligé de faire venir de l'extérieur ces provisions nouvelles; si ce n'est pas possible, les travailleurs se trouveront, pendant toute l'année, forcés de vivre de peu. Mais la conséquence prochaine de cette demande nouvelle de provisions, provoquée par le changement du capitaliste improductif en capitaliste productif, sera une plus grande production de provisions, une production plus restreinte de vaisselle et de bijoux. Il s'ensuit tout naturellement que sans toucher en rien aux objets destinés à l'alimentation, les individus qui changent l'affectation d'une portion de leur capital, d'improductif en productif, sont une cause directe de l'accroissement de la portion de provisions destinée aux producteurs. Il s'ensuit encore que la distinction entre Capital

et Non-capital ne gît pas dans le genre d'objets d'échange dont l'individu peut disposer, mais seulement dans son esprit, dans sa volonté de les employer d'une manière plutôt que d'une autre. Quels que soient ces objets, quelque peu appropriés qu'ils soient à l'usage des travailleurs, ils sont capital, dès que leur valeur est destinée à payer les travailleurs.

La somme de toutes les valeurs ayant cette destination spéciale est le capital d'un pays. Que ces valeurs soient sous une forme directement applicable à leur destination, ou non, cela ne change en rien la proposition. Une fois appropriées à ce but, ces valeurs ne sauraient manquer de rencontrer un moyen de transformation.

§ 2. — Toute la portion de produits employée à la production est capital.

De même que toute portion des produits du pays destinée à la production est capital, de même et réciproquement tout le capital du pays est destiné à la production. Cette seconde proposition, cependant, admet quelques restrictions et doit être expliquée. — On peut rechercher un emploi productif pour des fonds, sans pour cela le trouver. Ce fonds est cependant capital, mais capital inactif. Ou bien encore, ce fonds peut consister en valeurs non vendues, non susceptibles d'être immédiatement employées à la production, et non vendables à un moment donné. Ce fonds est encore capital inactif. Des circonstances artificielles, accidentelles, anormales, peuvent obliger à rassembler une plus grande quantité d'objets, un fonds plus considérable, un plus grand capital qu'il n'est ordinairement nécessaire, avant de l'employer à la production. Supposons que le gouvernement mette un impôt sur la production dans l'une de ses premières opérations, sur les matières premières, par exemple. Il faut que le manufacturier paie l'impôt avant de commencer à produire, et par conséquent il est obligé d'avoir un capital augmenté de tout le montant de cet impôt, sous peine de diminuer sa production ordinaire. Ce mode de lever l'impôt est donc un obstacle au développement de l'industrie. Le gouvernement prélève par là une partie du capital de production du pays et le détourne de sa destination.

Prenons un autre exemple. Il est possible qu'en entrant en jouissance, un fermier ait à payer d'avance un, deux ou plusieurs

termes de son bail avant la récolte. Ce paiement, il le fait de son capital. Mais la rente, quand elle est payée pour la terre elle-même et non pour des améliorations foncières faites par le travail, n'est pas une dépense productive. Ce n'est pas une avance pour l'entretien du travailleur, ni pour les instruments ou les matériaux produits du travail. C'est le prix payé pour l'usage d'un agent naturel approprié. Cet agent naturel, il est vrai, est aussi indispensable qu'aucun instrument, il l'est même à un plus haut degré ; mais il n'est pas indispensable à la production que cet agent soit payé. Dans le cas de l'instrument (objet produit par le travail), un prix, quel qu'il soit, est la condition nécessaire de son existence ; la terre existe naturellement ; donc le prix de son loyer n'est pas une dépense de production, et la nécessité de payer ce prix sur le capital rend indispensable l'augmentation d'autant du capital. Il importe qu'il y ait une plus grande accumulation de produits du travail privé qu'il n'est évidemment nécessaire, ou tout au moins qu'il ne serait nécessaire si la terre était occupée d'après les règles d'un système différent.

Ce capital extrà, bien que destiné par son propriétaire à la production, est en réalité employé chaque année improductivement, et chaque année il importe de le remplacer, non pas sur sa propre production, mais sur la production du travail payé par le reste du capital du fermier.

Enfin il importe de remarquer que cette portion considérable du capital productif d'un pays, employée au paiement des salaires des travailleurs, n'est pas, strictement et indispensablement, tout entière nécessaire à la production. Tout ce qui, dans cette portion, excède les nécessités de la vie ou de la santé, et cet excès peut être considérable lorsqu'il s'agit des travailleurs instruits et expérimentés, est dépensé non pas à entretenir le travail, mais à le récompenser, et les travailleurs pourraient, à la rigueur, attendre, pour toucher cette portion de leur rémunération, jusqu'à l'achèvement de l'œuvre de la production. Il n'est pas indispensable que cette portion préexiste sous forme de capital, et, supposant même que cette portion leur fasse défaut, la production n'en aurait pas moins marché sur le même pied.

Si l'on veut que les travailleurs reçoivent en paiements hebdomadaires la complète rémunération de leur travail, il importe qu'il y ait à la disposition du capitaliste un fonds, un ca-

pital plus considérable qu'il ne serait nécessaire pour la seule œuvre de la production telle qu'elle existe alors, et plus considérable de toute la portion qui est distribuée en salaires, au-dessus de ce qu'un prudent propriétaire d'esclaves dépenserait pour assurer la production. A vrai dire, la pratique aujourd'hui universelle de payer d'avance aux travailleurs tout ce qui dans le salaire excède ce qui serait indispensable à leur entretien sans plus, ne peut avoir pris naissance que lorsque le capital est devenu abondant, puisque ce qui constitue cette portion n'est pas, à proprement parler, appliqué à la production, mais bien à la consommation improductive du travailleur productif, ce qui indique un fonds de production assez considérable pour qu'on puisse en détourner habituellement une partie pour de simples jouissances ou convenances.

On remarquera que j'ai affirmé que les travailleurs sont toujours entretenus sur le capital. Il en est toujours ainsi, bien que le capital ne soit pas nécessairement fourni par un capitaliste. Quand le producteur s'entretient au moyen d'un fonds qui lui appartient ; quand un paysan, fermier ou propriétaire, vit sur sa propre terre ; quand un ouvrier travaille pour son compte, ils sont tous entretenus par le capital, c'est-à-dire par un fonds avancé au travail avant son achèvement. Le paysan ne subsiste pas cette année sur le produit de cette année, mais bien sur celui de l'année dernière. L'artisan ne subsiste pas à l'aide de l'œuvre qu'il confectionne, mais avec le produit de l'œuvre qu'il a déjà confectionnée et vendue. Ces producteurs s'entretiennent à l'aide d'un petit capital qu'ils possèdent et qu'ils emploient à mesure qu'il produit. Il n'en est pas autrement du capitaliste opulent. Il vit à l'aide d'un fonds avancé aux opérations productives. S'il conduit lui-même ces opérations, tout ce qu'il dépense pour sa personne et pour sa maison, à moins qu'il ne soit extravagant, est une portion de son capital, dépensé, comme tout capital, dans le but de la production ; et sa consommation personnelle, en tant qu'il s'agit de la satisfaction de ses besoins, est consommation productive.

§ 3. — **Examen de quelques circonstances, propres à rendre claire l'idée de capital.**

Au risque d'impatienter le lecteur, il convient d'ajouter quel-

ques exemples encore, afin de mieux faire comprendre l'idée qu'on doit se faire du capital.

Ainsi que le fait remarquer avec raison J. B. Say, c'est dans l'exposition des éléments de notre sujet, qu'il faut apporter la clarté ; car les plus grandes erreurs qui se soient répandues sur l'économie politique ont pris naissance dans l'obscurité où sont trop souvent restées enveloppées les idées élémentaires. Et cela ne doit pas surprendre : une branche peut être malade même lorsque le tronc est sain ; mais lorsque la racine est malade, la maladie a bientôt gagné l'arbre tout entier.

Recherchons donc avec soin quels sont les cas où la propriété de ceux qui vivent de l'intérêt de ce qu'ils possèdent peut être regardée comme capital. C'est ainsi que, dans le langage ordinaire, cette espèce de propriété est appelée, et ce n'est pas sans raison, eu égard à l'individu. Tout fonds dont le propriétaire peut tirer un revenu, sans pour cela que le fonds diminue ou se dissipe, est, pour son possesseur, l'équivalent d'un capital. Mais il faut se garder d'étendre inconsidérément à un point de vue général une proposition qui s'applique à l'individu ; c'est là une cause trop ordinaire des nombreuses erreurs économiques qui se sont accréditées. Dans le cas ci-dessus, ce qui est virtuellement capital pour l'individu est ou n'est pas capital pour la nation, selon que le fonds, que dans notre exemple il n'a pas dissipé, a été ou non dissipé par quelque autre.

Prenons un exemple : A possède une propriété, un fonds de 10,000 francs ; il le prête à B, fermier ou manufacturier, qui l'emploie à la production spéciale dont il s'occupe. Ce fonds, on n'en saurait douter, est capital tout aussi bien que s'il appartenait en propre à B. A est aussi bien fermier ou manufacturier que B, non pas personnellement, mais du fait de ce fonds. Un capital de 10,000 francs est employé à la production, c'est-à-dire à l'entretien des ouvriers, à l'achat de matériaux et d'instruments. Ce capital appartient à A, mais c'est B qui prend la peine de l'employer, et qui, pour cette peine, reçoit la différence entre le profit complet que donne la production et l'intérêt qu'il paie à A. C'est là le cas le plus simple.

Mais supposons que les 10,000 fr. de A, au lieu d'être prêtés à B, sont prêtés à C, propriétaire foncier, sur hypothèque, et que celui-ci les emploie à l'amélioration de son fonds, à l'accroisse-

ment de la puissance productive, à creuser des rigoles, à drainer, à ouvrir des routes, enclore ses champs et ses prairies. Cet emploi est productif. Les 10,000 fr. sont immobilisés, mais non dissipés. Ils donnent un produit permanent. La terre donne un accroissement de produits qui, au bout de quelques années, suffit, si la dépense a été bien faite, à remplacer la somme dépensée, et, après un long espace de temps, à la reproduire, à la multiplier bien des fois. Voilà donc une somme de 10,000 fr. employée à augmenter la production du pays. Cette somme constitue donc un capital, pour lequel C, s'il loue sa terre, reçoit *le revenu* sous la forme nominale d'un accroissement de rente. De plus, l'hypothèque produit au profit de A, qui a prêté, un intérêt dont le taux a été stipulé entre eux. Supposons, au contraire, que C, au lieu d'employer la somme empruntée à l'amélioration de son fonds, l'emploie à rembourser une hypothèque précédente, ou à doter quelqu'un de ses enfants. Que deviendra cette somme entre les mains de son nouveau détenteur? Voilà une question qu'il importe de résoudre, avant de pouvoir lui donner ou lui refuser le nom de capital. Si l'enfant doté l'emploie à la production, comme dans le cas ci-dessus, si le créancier hypothécaire remboursé la prête de nouveau dans les conditions de la première hypothèse, pour quelque amélioration foncière, ou une extension de production manufacturière : en ce cas disons-nous, cette somme est encore capital, car elle sert à la production.

Mais si, par exemple, le propriétaire emprunteur C est dépensier, extravagant, s'il grève son fonds, non pour l'améliorer et augmenter sa fortune, mais pour l'éparpiller sans retour, en équipages, en festins : quelle sera la position de chacun? A est aussi riche qu'il l'était auparavant. Il n'a plus, il est vrai, ses 10,000 fr., mais il a un contrat qui les représente, et il peut, si ce contrat n'est pas exécuté, faire vendre le gage et rentrer dans son argent. Mais C est de 10,000 fr. plus pauvre qu'il n'était, et il n'a enrichi personne. On pourrait dire que ceux qui ont reçu les 10,000 fr. dépensés par C se sont enrichis d'autant. Cela serait vrai de domestiques qui l'auraient volé, du joueur contre lequel il eût perdu. Ce serait alors un simple transfert, non une destruction ; et ceux qui l'auraient ainsi reçu pourraient l'appliquer à la production. Mais si C a reçu de son argent une valeur équivalente en articles de luxe, en productions rares, en subsistances,

et qu'il les ait appliqués, soit à sa propre consommation, soit à celle de ses amis, de ses domestiques, etc. : ces articles ont cessé d'exister, et rien n'a été produit qui les remplace ; tandis que si, au contraire, ces 10,000 fr. avaient été employés sur une ferme ou dans une manufacture, leur consommation aurait été balancée et au delà à la fin de l'année par de nouveaux produits, créés par le travail de ceux qui eussent consommé les 10,000 fr. Par l'effet de la prodigalité de C, ce qui eût été consommé avec retour, se trouve consommé sans retour. Les fournisseurs de C pourront bien avoir fait un bénéfice pendant la consommation, mais si le capital avait été dépensé productivement, un profit tout aussi considérable eût été fait par les constructeurs, les draineurs, les entrepreneurs de clôtures des champs, les faiseurs d'outils, les fournisseurs de tous ces ouvriers employés productivement, et C par-dessus tout aurait retrouvé la valeur de ses 10,000 fr., aujourd'hui perdus pour lui ! Ainsi, sur le résultat général, il se trouve une différence, au désavantage de la communauté, de 10,000 fr. au moins, montant de la dépense improductive de C. Quant à A, sa position a peu changé, il a son titre, son revenu est assuré, et à moins de faits extraordinaires, il peut rentrer dans son capital en faisant vendre l'immeuble. Pour lui, le titre des 10,000 fr. est réellement un capital ; mais ce titre est-il un capital pour la nation ? A cette question, je n'hésite pas à répondre non. A avait un capital de 10,000 fr., mais ce capital a été anéanti, dissipé par la prodigalité de C. Si A reçoit aujourd'hui un revenu, ce n'est pas sur le produit de son capital, mais sur quelque autre source de revenu appartenant à C : probablement sur la rente de sa terre, c'est-à-dire provenant des paiements que lui font ses fermiers sur le produit de *leurs* capitaux. Le capital national se trouve donc diminué de 10,000 fr. et le revenu national de tout ce que ces 10,000 fr. employés comme capital eussent contribué à produire. La perte ne tombe pas sur le propriétaire des 10,000 fr. détruits, puisque le destructeur a consenti à l'indemniser sur d'autres revenus. Mais la perte que ce dernier éprouve n'est qu'une faible partie de celle de la communauté, car l'intérêt seul était destiné à son usage et à sa consommation. C'est sur les travailleurs que cette perte tombe le plus lourdement, car ces 10,000 fr. auraient pu être employés à l'entretien perpétuel d'un certain nombre de travailleurs reproduisant constamment leur consommation, et c'est de cet entretien qu'ils sont aujourd'hui privés.

Allons plus loin encore. Supposons que, au lieu d'un individu, ce soit l'État qui emprunte les 10,000 fr. A prête son capital à l'État pour le mettre à même de faire la guerre. Il reçoit en échange ce qu'on appelle des fonds publics, c'est-à-dire des engagements contractés par l'État de lui payer un certain revenu. Si le gouvernement avait fait un chemin de fer, cela eût pu être un emploi productif, et la propriété de A pourrait être considérée comme capital ; mais puisque c'est pour faire la guerre que l'emprunt a été fait, les 10,000 fr. vont servir à payer des officiers et des soldats non plus dans le but de produire, mais de détruire, à consommer sans retour une quantité considérable de poudre, à jeter au loin une quantité de balles et de boulets, et le gouvernement se trouve exactement dans la position de C, l'emprunteur dépensier de l'exemple précédent. Les 10,000 fr. sont donc une portion du capital national détruit, anéanti par l'État, jeté dans l'eau, jeté au vent, en tant qu'il s'agit de leur faculté de reproduire, mais employés peut-être utilement si l'on considère les besoins de la politique. Dorénavant, le revenu de A proviendra, non de l'emploi productif de son capital, mais des impôts perçus sur la production du reste du capital de la communauté, à laquelle le capital prêté ne produit rien qui l'indemnise. Il est perdu, anéanti, et ce qu'il possède à sa place n'est qu'un droit sur le produit du capital et de l'industrie de ses concitoyens. Il est vrai qu'il peut vendre ce droit, et du produit de la vente refaire son capital et l'employer productivement. Mais ce n'est pas son premier capital qu'il retrouve ainsi, ni rien qui ait été le produit de ce capital. Encore une fois celui-là est perdu pour tous, capital et intérêts et produits possibles. Ce qu'il retrouve, c'est le capital de quelque autre individu qui veut bien l'échanger contre son titre sur les impôts. Un autre capitaliste se substitue à A comme créancier de l'État, et A à son tour se substitue à cet autre capitaliste dans la possession d'un fonds qui peut être utilisé en production. Cet échange n'altère en rien les forces productives du pays ; elles n'en sont ni diminuées, ni augmentées. La brèche faite dans le capital du pays a été faite par le gouvernement lorsqu'il a pris l'argent de A. Par cette transaction un fonds de 10,000 fr. a été distrait de sa destination productive, placé en consommation improductive et détruit à tout jamais sans compensation.

CHAPITRE V

PROPOSITIONS FONDAMENTALES RELATIVES AU CAPITAL

§ 1. — L'industrie est limitée par le capital.

Si les explications qui précèdent ont atteint leur but, le lecteur est à présent familiarisé avec l'idée qu'on doit avoir du capital selon sa définition. Il doit être préparé, au milieu de l'obscurité dont les circonstances individuelles enveloppent cette définition, à comprendre certaines propositions élémentaires ou théorèmes sur le capital, dont l'intelligence entière est un grand pas fait dans la science et vers la lumière.

La première de ces propositions est celle-ci : L'industrie est limitée par le capital. Cette vérité est tellement évidente qu'elle est reçue sans examen en maintes circonstances ; mais apercevoir la vérité par occasion, est une chose, et c'en est une autre que de la reconnaître toujours et de n'admettre aucune proposition qui la nie. Tout évident qu'il est, cet axiome est resté jusqu'à ces derniers temps hors de la sphère des pensées des législateurs et des écrivains ; des doctrines incompatibles avec lui ont été propagées et inculquées aux esprits.

Et cependant cette vérité est admise jusque dans des expressions comme les suivantes. On dit : « Appliquer son capital à telle industrie, » pour exprimer la direction donnée à l'industrie vers tel ou tel emploi. Mettre du travail sur la terre s'exprime ainsi : Appliquer un capital à la terre. De même pour une manufacture. Ces façons de s'exprimer impliquent bien évidemment que l'industrie ne saurait s'étendre là où manquerait le capital. Cette proposition doit être admise aussitôt qu'exprimée et comprise. L'expression « appliquer un capital » est métaphorique sans doute. Ce qui est appliqué, c'est le travail, mais le capital est une condition indispensable de l'application. De la même manière, nous parlons souvent de la force productive de ce capi-

tal ; cette expression n'est pas littéralement correcte. La force productive réside dans celle du travail et des agents naturels ; et si, par extension, on peut parler de la force productive du capital, ce n'est que dans les instruments, les outils, le vent, l'eau, qu'on peut dire que cette force réside et coopère avec le travail à la production. La subsistance du travailleur et les matériaux de production n'ont pas de puissance productive. Mais le travail ne peut exercer sa puissance productive sans être aidé par ces éléments. — Il ne saurait y avoir d'industrie, de travail, là où ne seraient pas les matériaux sur lesquels il devra s'exercer, la subsistance qu'il devra consommer. Quelque évident qu'il soit pour tous que toute la population d'une contrée est entretenue, non du travail actuel, mais des résultats d'un travail passé, cette vérité est trop souvent oubliée. On consomme ce qui a été produit, et non ce qui le sera. Mais ce n'est pas tout ce qui a été produit que consomme le travail productif, ce n'en est qu'une portion ; donc il ne peut y avoir de travail productif qu'en raison directe de la portion qui lui est destinée (et c'est là le capital de la nation), et qui servira à sa subsistance et aux instruments et matériaux de la production.

Cependant, en dépit d'un fait si évident, d'une vérité si triviale, on a longtemps persisté à croire que les lois et le gouvernement, sans créer le capital, pouvaient créer l'industrie. Non pas en rendant les hommes plus laborieux, ou plus capables d'un travail plus efficace (ce sont là des choses sur lesquelles on peut reconnaître l'action des gouvernements), mais sans s'inquiéter de la science, ou de l'habileté des travailleurs, sans forcer à travailler ceux qui jusque-là étaient demeurés oisifs, il est des gens qui ont cru que le gouvernement pouvait, sans aucun accroissement de capital, créer du travail, augmenter la production. L'un proposait d'arrêter, par une loi de prohibition, l'importation de quelque objet manufacturé ; et quand, par l'effet de cette loi, il avait obligé le pays à la fabrication d'objets similaires, il se glorifiait d'avoir enrichi le pays d'une branche nouvelle d'industrie, étalait à tous les yeux des tableaux statistiques, exposait le chiffre de la production nouvelle, et celui du travail qu'elle avait nécessité, et affirmait avec orgueil que la nation s'était enrichie d'autant par l'effet de la loi de prohibition. Cette espèce d'arithmétique politique est tombée dans le discrédit en

Angleterre, mais elle fleurit encore chez les nations du continent. Si les législateurs s'étaient doutés que l'industrie est limitée par le capital, ils auraient compris que le capital de la nation ne s'étant pas accru, tout ce qui, par la vertu de leur loi, a été appliqué à la nouvelle industrie, a dû être soustrait de quelque autre emploi préexistant, ou si ce capital était encore sans emploi, il eût trouvé à s'employer de quelque autre sorte, entretenant un nombre de travailleurs à peu près aussi considérable (1).

§ 2. — L'industrie n'atteint pas toujours jusqu'à cette limite.

De ce que l'industrie est limitée par le capital, nous ne devons pas en conclure qu'elle atteint toujours la limite ainsi posée. Il se peut qu'il n'y ait pas de travailleurs disponibles en nombre proportionné à celui que pourrait entretenir le capital existant. Ce cas s'est souvent rencontré dans les colonies nouvelles, où le capital a souvent péri sans emploi faute de travail. L'établissement de Swan-River s'est trouvé dans cette position dans les premières années. Il y a beaucoup de gens qui ne font rien et qui sont entretenus sur le capital existant. Il en est qui pourraient produire, avec le même capital, beaucoup plus qu'ils ne produisent. Si les travailleurs étaient réduits à un salaire moins considérable, s'ils étaient obligés à travailler plus longtemps pour le même salaire, ou si leurs familles, qui sont déjà entretenues sur le capital, étaient employées plus constamment à l'extension de

(1) Il faut admettre ici une exception en faveur des industries qu'on appelle domestiques. Le travail de ces industries étant accompli par des ouvriers des familles déjà nourries par un autre travail, il n'est pas nécessaire pour la création de ces industries d'y appliquer d'autre capital que celui qui est nécessaire à l'acquisition des instruments, outils et matériaux, et qui se borne souvent à peu de chose. Si donc un droit protecteur donne naissance à de pareilles industries, il y a réellement accroissement dans la production du pays.

Il importait d'admettre cette exception, afin de rendre notre proposition théorique invulnérable. L'exception, du reste, ne nuit en rien à la doctrine pratique du libre échange. D'après la nature même des choses, les industries domestiques ne sauraient exiger de protection, puisque la subsistance des travailleurs étant assurée d'autre part, le prix du produit, quelque minime qu'on le suppose, est presque tout bénéfice. Si donc les producteurs domestiques se retirent de la concurrence, ce ne peut être par nécessité, mais parce que le prix qu'ils peuvent obtenir du produit ne vaut pas la peine, dans l'opinion des juges les plus éclairés, ceux qui jouissent de l'un et qui endurent la seconde. Ainsi ils aiment mieux acheter les vêtements que de les fabriquer: ils ne veulent pas continuer un travail dont la société n'estime pas assez le fruit pour le payer ce qu'il vaut dans leur opinion.

la production ; il est clair qu'un même capital donnerait de plus grands produits. La consommation improductive des travailleurs productifs, qui est tout entière formée par le capital, pourrait cesser, ou être ajournée à l'époque où la production mise en train serait réalisée, et un nombre additionnel de travailleurs entretenus productivement par ce changement d'emploi du capital. Cette manière d'augmenter les ressources de la société n'est point une pure hypothèse. Les peuples ont été forcés d'y avoir recours toutes les fois que la destruction soudaine d'une portion notable de leur capital les a obligés de faire ressource du reste, sous peine de calamités plus grandes.

Lorsque l'industrie ne s'est pas développée jusqu'à la limite du capital, les gouvernements peuvent aider à atteindre cette limite de diverses manières : par exemple, par l'importation de travailleurs. L'introduction des Coolies et des nègres libres dans les Indes occidentales n'a pas eu d'autre objet.

Il est encore pour les gouvernements un autre moyen de développer l'industrie ; c'est de créer le capital ; ils peuvent frapper des impôts, et employer le montant productivement. Ils peuvent faire ce qui est à peu près équivalent : ils peuvent imposer le revenu ou les consommations et en appliquer le montant à l'extinction de la dette publique. Une fois remboursé, le créancier de l'État n'en serait pas moins désireux de trouver un emploi productif pour son argent, et par conséquent de le prêter à l'industrie ; il y a même cet avantage que la plus grande partie de la somme qu'il aurait reçue en remboursement serait ainsi employée, tandis que, comme rentier, il l'eût dépensée en consommation improductive : car on ne paie pas ordinairement l'impôt sur le fonds qu'on aurait épargné, mais principalement sur ce qu'on aurait dépensé sans cette obligation. On peut ajouter que tout accroissement dans la force productive du capital, ou, pour parler plus correctement, du travail, soit par un perfectionnement dans les arts de la vie, soit de toute autre sorte, tend à augmenter l'emploi des travailleurs. Dès que la masse des produits se trouve augmentée, il y a raison de penser qu'une portion de cet accroissement sera économisée et convertie en capital ; surtout si le rendement augmenté vient donner une tentation nouvelle au détenteur de placer en travail productif ce qui ne servait jusque-là qu'à la consommation improductive.

§ 3. — L'accroissement du capital donne un surcroît d'emploi et de travail, sans limite assignable.

Si, d'une part, l'industrie est limitée par le capital, tout accroissement de capital donne ou doit donner, d'autre part, un emploi, un aliment nouveau à l'industrie. Il n'est même pas possible d'assigner une limite à cette faculté. Je ne prétends pas nier que le capital, ou une portion au moins, puisse être employé de façon à ne pas entretenir des travailleurs, puisqu'il peut être immobilisé dans des machines, des bâtiments, des améliorations foncières, etc. Dans tout accroissement notable de capital, il en est généralement une partie considérable qui est ainsi employée, et qui ne sert pas à l'entretien des travailleurs, mais seulement coopère avec eux à la production. Ce que je veux dire, c'est que cette autre portion de capital, qui est destinée à l'entretien du travailleur, peut, en supposant que tout reste égal, s'accroître indéfiniment, sans créer une impossibilité à son propre emploi. En d'autres termes, s'il se trouve des êtres humains capables de travailler, et des aliments pour la subsistance, ils peuvent toujours être employés à produire quelque chose.

Il importe de s'appesantir sur cette proposition. Elle est de celles qu'on admet volontiers lorsqu'elle est présentée d'une manière générale, mais qui échappe facilement lorsqu'on cherche à se diriger au milieu des faits actuels et de la confusion qu'ils présentent. Elle est aussi très-opposée aux doctrines qui ont cours dans le monde. Il n'est pas d'opinion plus accréditée que celle qui affirme que la consommation improductive des riches est nécessaire pour donner de l'emploi aux pauvres. Avant Adam Smith, cette assertion trouvait à peine un contradicteur, et même après lui des auteurs du plus haut mérite, et dont les noms sont célèbres (1), ont affirmé que si les consommateurs épargnaient et convertissaient en capital une portion plus considérable de leur revenu, que s'ils ne dépensaient pas improductivement une partie de ce revenu, toujours en raison directe du capital du pays, l'accumulation qui s'ensuivrait serait une perte réelle, puisqu'il ne se trouverait pas de marché pour les objets créés à l'aide de ce capital. Je regarde cette opinion comme l'une des nombreuses erreurs

(1) M. Malthus; docteur Chalmers; M. de Sismondi, entre autres.

qui se sont emparées de l'économie politique, et qui proviennent de ce qu'on commence l'étude des phénomènes les plus complexes et les plus concrets, avant d'avoir assuré sa marche par l'examen des faits simples et plus faciles à décomposer.

Chacun peut concevoir que si un gouvernement de bonne volonté possédait toute la nourriture, tous les instruments et les matériaux de travail de la communauté, il exigerait de chacun du travail en échange de la part d'aliments qu'il lui concéderait; il ne serait certes pas en danger de ne pas trouver à employer ce travail productif, puisque aussi longtemps qu'il y aurait un besoin à satisfaire, le travail pourrait être dirigé en conséquence. Or, les individus possesseurs du capital, lorsqu'ils l'augmentent par l'accumulation, ne font rien autre chose que ce que nous venons de supposer de la part d'un gouvernement bienveillant. Comme il est permis de faire des hypothèses, supposons le cas le plus extrême qui puisse se concevoir : supposons qu'il vienne à la pensée de tous les détenteurs de capitaux, qu'ils n'ont ni plus de vertu ni plus de mérite qu'un simple artisan, et qu'en conséquence ils ne doivent pas dépenser plus que lui pour leur entretien; qu'en conséquence encore ils économisent tout le surplus de leurs profits. Ou bien encore supposons que cette abstinence n'est pas volontaire, mais qu'elle leur est imposée par la loi, ou par l'opinion, à eux aussi bien qu'aux propriétaires du sol. Voici donc la consommation improductive réduite à sa plus étroite limite. On se demande alors : «Mais que va-t-on faire de cet accroissement de capital?» Qui achètera les produits de tout le travail nouveau ? Il n'y a plus de demandes même pour les produits précédents. Les produits, dira-t-on, vont donc rester invendus, ils périront dans les magasins, jusqu'à ce que le capital soit redescendu à sa limite première, ou plutôt à la limite plus restreinte encore, indiquée par le ralentissement de la demande d'autrefois. C'est là un côté seulement de la question. Dans l'hypothèse où nous nous sommes placés, il n'y aurait plus de place pour les articles de luxe. Les capitalistes et les propriétaires fonciers restreindraient leur consommation, dans le but d'augmenter leur capital productif. Mais ils n'anéantiraient pas pour cela ce qu'on peut appeler *leur force de consommation*. Ils la transféreraient aux travailleurs auxquels le capital de surplus viendrait en aide. Quant à ces derniers, on peut faire à leur égard deux suppositions : leur nombre aurait pu s'accroître en

raison directe de l'accroissement du capital, ou bien leur nombre ne se serait pas accru. S'ils sont plus nombreux, il est clair que la production d'objets de première nécessité doit prendre la place de celle des choses de luxe, et fournir ainsi exactement la même quantité de travail. Si, au contraire, le nombre des travailleurs ne s'est pas accru, toute la dépense faite autrefois en choses de luxe, par les capitalistes et les propriétaires fonciers, va être distribuée, sous la forme d'augmentation de salaires, aux travailleurs productifs. Mais, dira-t-on, ils peuvent avec les anciens salaires satisfaire à tous leurs besoins... Eh bien ! ils dépenseront en choses de luxe la portion additionnelle que leur fait l'état des choses, et le capital, employé autrefois en choses de luxe, ne changera pas de destination. Seulement le luxe, au lieu d'être, comme auparavant, le privilége de quelques-uns, se répandra dans toutes les couches de la population. L'accumulation, la production pourraient aller ainsi croissant jusqu'à ce que tous les travailleurs aient atteint toutes les jouissances de luxe compatibles avec la continuation du travail ; en supposant, il est vrai, que leur puissance de production fût suffisante à produire de quoi satisfaire ces nouveaux besoins de luxe pour tous les membres de la classe des travailleurs. Ainsi la limite de la richesse n'est pas fixée par le nombre des consommateurs, mais bien par celui des producteurs, par la quantité de puissance productive qui existe à une époque donnée. Toute addition, tout accroissement de capital donne au travail, soit une addition d'emploi, soit une addition de rémunération. S'il trouve des bras nouveaux prêts à travailler, il accroît la production générale; s'il ne trouve que les mêmes bras employés auparavant, il accroît leur rémunération, et même, en ce dernier cas, il peut accroître la production, en stimulant les travailleurs par un salaire plus abondant.

§ 4. — Le capital est le résultat de l'épargne.

La source qui produit le capital donne lieu à un deuxième théorème fondamental : Le capital est le résultat de l'épargne. Ce qui a été dit auparavant prouve l'évidence de cette proposition. Néanmoins il convient de la développer encore.

Si tous ceux qui produisent, si tous ceux qui tirent leur revenu du produit des autres, allaient se mettre à dépenser tout ce qu'ils

reçoivent ainsi, le capital ne s'accroîtrait pas. Tout le capital qui existe, à l'exception d'une portion presque insignifiante, est le résultat de l'épargne. Je dis à l'exception d'une portion insignifiante, parce qu'une personne qui travaille pour elle-même peut dépenser pour elle-même tout ce qu'elle a produit, sans s'appauvrir. La provision sur laquelle elle subsiste jusqu'à la réalisation de sa récolte ou la vente de son produit, bien que réellement capital, ne peut être considérée comme résultant de l'épargne puisqu'elle est toute consommée à la satisfaction de ses besoins, aussi promptement peut-être que si le producteur vivait dans l'oisiveté. Mais en supposant même un certain nombre d'individus vivant sur quelques portions de terre, vivant du produit de leur travail et consommant tout ce produit, encore faut-il bien que ces individus économisent, c'est-à-dire qu'ils mettent de côté la semence de la récolte prochaine. Il y a donc épargne, même dans cet état, qui constitue la plus simple des conditions économiques. Ils ont produit plus qu'ils n'ont dépensé : ils ont dépensé moins qu'ils n'ont produit. Et cette épargne doit être plus considérable encore s'ils veulent employer des travailleurs nouveaux, augmenter leur production au delà de ce que peuvent produire leurs propres bras. Tout ce qu'un homme consacre à entretenir d'autres travailleurs que lui-même, doit avoir été amassé par l'épargne. Il faut que quelqu'un ait produit cette accumulation et se soit *abstenu* de la dépenser. Nous pouvons donc affirmer, sans grande erreur, que tout capital, et surtout tout accroissement de capital, est le résultat de l'épargne.

Dans un état de société grossier et barbare, il arrive constamment que la personne qui possède le capital n'est pas celle qui l'a épargné ; il y a tout à parier qu'elle s'en est emparée par violence, par le pillage, par la conquête. Même en certains lieux où déjà la propriété jouissait de protection, l'accroissement du capital était le plus souvent dû à des privations qui, bien qu'essentiellement semblables à l'épargne dans leurs résultats, ne sauraient mériter ce nom parce qu'elles n'étaient pas volontaires. Les véritables producteurs étaient des esclaves que la violence seule portait au travail, et auxquels on laissait aussi peu que pouvaient le permettre l'égoïsme et le très-léger sentiment d'humanité qui animait leurs maîtres. Quoi qu'il en soit, cette épargne forcée n'aurait pas constitué un capital, si le maître à son tour n'en avait pas

épargné une partie. Si tout ce qu'il faisait produire à ses esclaves et qu'il ravissait à leurs besoins avait été dépensé par lui en jouissances personnelles, il n'aurait pas augmenté son capital ni accru le nombre de ses esclaves. Entretenir des esclaves impliquait une épargne, une accumulation préalable d'aliments pour le moins. Mais il ne fut pas nécessaire que cette épargne vînt de la volonté du maître, elle était plutôt due aux travailleurs pendant qu'ils jouissaient encore de la liberté. La rapine, les chances de la guerre, en les faisant esclaves d'un plus fort qu'eux, l'avaient fait en même temps maître de leurs accumulations.

Il est des cas dans lesquels le mot épargne, avec la signification habituelle qu'on lui donne, n'indique pas précisément l'opération par laquelle s'est accru le capital. Si l'on disait, par exemple, que le seul moyen d'accélérer l'accroissement du capital est d'accroître l'épargne, on pourrait croire qu'il s'agit d'une plus grande abstinence, d'un accroissement de privations. Mais il est clair que tout ce qui augmente la puissance productive du travail crée un fonds additionnel sur lequel s'opère l'épargne, et permet au capital de s'accroître, non pas seulement sans accroissement de privations, mais concurremment avec une augmentation de consommation. Et cependant il y a là un accroissement d'épargne dans le sens scientifique du mot. Bien qu'on ait plus consommé, on a plus épargné. Il y a, pour le dire en un mot, un plus grand excédant de production sur la consommation. Il est donc très-correct de dire qu'il y a eu plus grande épargne. Bien que le mot ne soit pas aussi précis qu'il serait désirable, il l'est autant que quelque autre qu'on pût choisir. Consommer moins qu'on ne produit, c'est épargner, et c'est là le procédé qui fait le capital. Ce n'est pas consommer moins d'une manière absolue. Il ne faut pas être assez esclave des mots pour ne pouvoir employer le mot d'épargne sans être en danger d'oublier que, pour accroître le capital, il y a un autre procédé que celui de consommer moins, c'est celui de produire plus.

§ 5. — Tout capital est consommé.

Un troisième théorème fondamental relatif au capital, et qui a une connexion intime avec celui que nous venons d'examiner, consiste dans cette proposition, savoir : que bien qu'épargné, et le résultat de l'épargne, le capital est cependant consommé. Le

mot épargne ne signifie pas que ce qui est épargné n'est pas consommé, ni même que la consommation est différée. Il implique seulement que s'il est consommé immédiatement, il ne l'est pas par celui qui l'a épargné. Si ce surplus est mis de côté pour un usage futur, on dit qu'il est entassé, et tant qu'il est entassé, il n'est pas consommé; s'il est employé comme capital, il est, au contraire, tout consommé; seulement ce n'est pas par le capitaliste. Une partie s'échange contre des instruments et des outils pour remplacer ceux que l'usage a mis hors de service, une partie pour de la semence ou des matériaux qui sont détruits comme tels dans l'acte de la production, et qui sont détruits dans l'acte de la consommation du produit dernier. Le reste est payé en salaires aux travailleurs productifs, qui le consomment pour satisfaire leurs besoins quotidiens, ou bien si, à leur tour, ils en épargnent une partie, on ne saurait dire qu'elle soit entassée, mais bien réemployée comme capital, par l'intermédiaire des caisses d'épargne, des sociétés mutuelles, et consommée.

Le principe qui vient d'être énoncé est un exemple frappant de la nécessité de prêter attention aux vérités les plus élémentaires du sujet qui nous occupe, car ce principe est l'une de ces vérités triviales, et cependant on n'est pas dans l'usage de le considérer comme tel, et, à moins d'y réfléchir, on serait porté à le nier plutôt qu'à l'admettre. Il semble d'abord étrange d'entendre affirmer que ce qui est épargné est consommé. Pour les esprits superficiels, ceux qui épargnent sont ceux qui entassent. Ils peuvent donc approuver l'épargne telle qu'ils la conçoivent, quand elle a pour mobile l'intérêt de la famille, ou quelque autre intérêt aussi légitime; mais ils ne sauraient concevoir que l'épargne fût utile à d'autres qu'à soi-même. Épargner, pour eux, c'est garder quelque chose pour soi; dépenser, c'est distribuer ce quelque chose aux autres. L'homme qui dépense sa fortune en consommation improductive est regardé comme un bienfaiteur, et cette opinion est si forte, que la popularité s'attache même au nom de celui qui dépense ainsi la fortune des autres; de celui qui dépense, non-seulement son revenu, son propre capital, mais qui, sous le prétexte d'emprunt, et sous promesse de remboursement, s'empare du capital d'autrui et le dépense de la même manière.

Cette erreur populaire prend sa source dans la manière étroite dont on envisage les conséquences de l'épargne et de la dépense.

On est porté à oublier tous les effets qui ne tombent pas directement sous le sens. L'œil suit l'épargne, il lui semble la voir s'entasser dans une espèce de coffre-fort, où il la perd de vue. De la même manière, l'œil suit la dépense jusque dans la main ou le comptoir des marchands, mais non plus loin. *Épargner*, dans le but de la reproduction, et *dépenser*, sont deux termes d'une opération jusque-là identique. Tous deux commencent par la consommation, par la destruction d'une portion de la richesse ; seulement les objets consommés et les individus qui les consomment sont différents. Dans le premier cas, il y a consommation, usure d'outils, destruction de matériaux, destruction d'une certaine quantité d'aliments et de vêtements fournis aux travailleurs. Dans l'autre cas, il y a consommation, c'est-à-dire destruction de vins, d'équipages, d'ameublements, etc. Jusque-là les conséquences qui en résultent pour la richesse nationale sont à peu près les mêmes; dans l'un et l'autre cas une portion de richesse égale a été détruite. Mais dans l'acte de la dépense cette première opération est aussi la dernière. La portion de richesse accumulée par le travail a disparu, mais elle n'a rien laissé derrière elle. Dans l'acte de l'épargne, au contraire, pendant tout le temps qu'a duré la destruction, il y a eu des travailleurs employés à la contre-balancer, et, à la fin de l'opération, l'accumulation de richesse s'est trouvée plus considérable qu'auparavant. Il y a plus, comme cette opération peut être répétée indéfiniment sans qu'une nouvelle épargne soit nécessaire, on peut dire qu'une épargne, une fois faite, devient un fonds qui peut servir à l'entretien d'un certain nombre de travailleurs, à perpétuité, lesquels reproduisent, avec un excédant, leur dépense annuelle de production.

Ce qui tend à porter la confusion dans l'esprit de ceux qui n'ont pas l'habitude de ces questions, c'est l'intervention de l'argent, du numéraire dans les opérations de consommation et de production. Presque toutes les dépenses ayant le numéraire pour agent, cet agent est considéré comme le trait caractéristique indispensable des échanges, et comme il est impérissable, on en conclut qu'il n'y a pas destruction dans l'acte de la consommation improductive. Le numéraire ne faisant que changer de main, on dit que la richesse n'a fait aussi que changer de la main du dépensier dans celle des travailleurs. Cette opinion est toute naturelle chez ceux qui confondent l'argent avec la richesse. La richesse qui a été dé-

truite, ce n'est pas l'argent, ce sont les vins, les équipages, les meubles que l'argent a achetés; et ceux-ci ayant été détruits sans retour, la société, cela est clair, est moins riche d'autant. On dira peut-être que les équipages, les vins, les meubles, ne sont pas des outils, des aliments, des vêtements, et qu'ils ne sauraient être utilisés dans les actes de production; que de pareils produits ne sauraient avoir d'autre emploi que la consommation improductive, et que, s'il y a dommage pour la société, le dommage a eu lieu lors de la production de ces objets et non lors de leur consommation. Je l'accorde; et cette observation serait sérieuse, si ces objets étaient tirés d'un magasin qui ne pût jamais se remplir. Mais puisque, au contraire, la production de ces objets continue tant qu'ils trouvent des consommateurs, qu'elle s'accroît même dès que la demande s'accroît, la détermination de la part d'un consommateur de dépenser chaque année 100,000 fr. en objets de luxe, a pour conséquence d'entretenir la nouvelle production d'une quantité égale d'objets qui ne peuvent être d'aucun usage à la production ultérieure. Les services des travailleurs ainsi occupés sont perdus, eu égard à l'accroissement de la richesse nationale, les outils, les aliments, les vêtements qu'ils consomment chaque année sont autant de soustrait à la force productive accumulée de la nation. La production des objets de luxe, toutes choses égales d'ailleurs, est en raison directe de l'imprévoyance, ou du luxe de la classe quelconque qui s'y laisse aller. Par cette tendance se trouve diminué le fonds qui sert à l'emploi des ouvriers productifs, les aliments, les instruments de production, etc.

En un mot, l'épargne enrichit, la dépense appauvrit la communauté en même temps que l'individu. Ce qui veut dire, en d'autres termes, que la société est plus riche de tout ce qu'elle dépense à entretenir et à aider le travail productif, qu'elle est plus pauvre de tout ce qu'elle consomme en jouissances (1).

(1) Il convient peut être ici d'appeler l'attention du lecteur sur certaines circonstances qui, jusqu'à un certain point, atténuent le dommage fait à la société par la prodigalité des individus, et de montrer qu'il existe quelque compensation puisée dans la prodigalité elle-même. Les prodigues ne réussissent pas toujours à consommer tout ce qu'ils dépensent. Leur indolence habituelle, leur peu d'ordre et de soins, les laissent exposés au vol et au pillage de tout ce qui les entoure, même de la part de personnes d'habitudes d'économie. Des accumulations de richesse souvent très-considérables sont faites par les intendants, les sommeliers, les régisseurs, et même par de simples domestiques dans les familles des riches

§ 6. — Le capital se maintient, non par la conservation, mais par la reproduction perpétuelle.

Revenons à notre théorème fondamental. Tout ce qui est produit est consommé ; ce qui est épargné aussi bien que ce qui est dépensé, et le premier tout aussi rapidement que le dernier. Toutes les formes ordinaires du langage semblent tendre à dissimuler cette vérité. Quand on parle de l'ancienne richesse d'une nation, de richesses venues par héritage, etc., l'idée que suggèrent ces expressions est que les richesses ainsi transférées ont été produites il y a longtemps, au temps où l'on dit qu'elles ont été acquises, et qu'aucune portion du capital de cette nation, de ces héritiers n'a été créée cette année, excepté toutefois une petite portion qui a pu être, cette année, ajoutée à la masse. Les choses se passent tout autrement. La plus grande portion, en valeur, de la richesse qui existe aujourd'hui en Angleterre, a été produite par la main des hommes dans le courant de cette année même. Il

imprévoyants. Ils paient tout ce qu'ils achètent plus cher que la valeur, ce qui, par parenthèse, les rend si populaires parmi les trafiquants. On peut donc assurer que ces riches ne sauraient parvenir à détruire et à absorber une quantité de produits équivalente à la fortune qu'ils dissipent. Une grande partie de cette fortune passe à d'autres mains, qui savent l'épargner. Il faut encore observer que la prodigalité de quelques-uns peut en forcer d'autres à économiser. Supposons que les prodigues se prennent tout d'un coup de goût pour certain article de luxe ; ce caprice n'ayant pas été prévu, il est évident que le prix de l'article s'élèvera, et pourra arriver à une telle élévation qu'il devienne impossible à quelques-uns de ceux qui en faisaient usage auparavant ; et ceux-là vont se trouver obligés à s'en passer, économisant ainsi, de force, toute la portion de richesse qu'ils y appliquaient auparavant. S'ils ne le font pas, s'ils continuent à le consommer, le vendeur, qui reçoit pour un objet déjà fabriqué une somme plus considérable, augmente son capital de la différence payée par le prodigue. Mais, d'un autre côté, le prodigue a dû diminuer certaines autres dépenses pour satisfaire son caprice. Peut-être a-t-il fait rentrer à cet effet des fonds employés jusque-là à une consommation productive, et le retrait de ces fonds a pu forcer le travailleur à s'arrêter, ou bien il lui est resté entre les mains des aliments, des instruments, des objets de nécessité invendus. Cependant des pertes de cette nature ne sont guère importantes. Les privations qui les suivent les compensent en général, et le prodigue peut avoir la conscience tranquille. Ce n'est guère qu'aux dépens de privations passagères qu'il a satisfait ses goûts et ses caprices, et ces privations mêmes n'ont porté que sur d'autres jouissances du même genre. Dans tous les cas, la nation est plus pauvre de ce que les uns dépensent, à moins qu'en conséquence de cette dépense les autres ne ralentissent la leur propre.

Il est encore d'autres cas dans lesquels la profusion de quelques-uns peut trouver sa compensation dans l'épargne des autres. Nous les examinerons au livre IV de ce Traité, en traitant du principe qui limite l'accumulation du capital.

existait bien, il y a dix ans, peut-être une petite partie de cette richesse; les bâtiments de fermes, les manufactures, quelques vaisseaux, quelques machines, voilà à peu près tout ce qui, il y a dix ans, existait déjà du capital productif actuel du pays; encore tous ces bâtiments, ces navires, ces fabriques, ces routes ne seraient-ils pas ce qu'ils sont aujourd'hui, si depuis dix ans chaque année n'avait vu un travail nouveau de changement et de réparations s'efforcer d'entretenir leur valeur. La terre est presque le seul instrument de richesse qui dure, qui subsiste. Tout ce que produit la terre périt, et périt, en général, très-promptement. Les capitaux de tout genre sont périssables. Il n'est que très-peu de produits qui soient de nature à être conservés longtemps. L'abbaye de Westminster, il est vrai, dure depuis plusieurs siècles à l'aide de réparations d'entretien. Il est des sculptures grecques qui existent depuis deux mille ans. Les pyramides peut-être ont deux ou trois fois cet âge. Mais ce sont là des objets destinés à un usage improductif. Si nous en exceptons les ponts et les aqueducs, et par extension, les réservoirs, les levées, les retenues d'eau, etc., il est peu d'exemples de constructions destinées à l'industrie qui aient une longue durée. Ces constructions ne tiennent pas contre la destruction que leur usage même rend inévitable, et il serait même de mauvaise économie de les construire d'une solidité telle qu'elles résistassent plus longtemps. Si le capital existant se transmet de siècle en siècle, d'année en année, ce n'est pas par sa conservation, mais par sa reproduction perpétuelle : la majeure partie en est détruite presque aussitôt que produite, et ceux qui la consomment ne le font que dans la vue d'une production plus grande encore. L'accroissement du capital est semblable à l'accroissement de la population. Tout individu qui naît, meurt bientôt, mais le nombre de ceux qui naissent dans l'année excède le nombre de ceux qui meurent. La population va donc croissant, bien qu'on puisse dire qu'aucun de ceux qui la composent n'était de ce monde hier.

§ 7. — Pourquoi les pays dévastés recouvrent promptement leur premier état.

Cette consommation et reproduction perpétuelle du capital fournit l'explication de ce qui a fait l'étonnement de tant de gens, je veux dire la rapidité avec laquelle une nation répare les dévasta-

tions dont elle a été victime, et la disparition complète des traces des calamités causées par un tremblement de terre, une inondation, un ouragan, et, qui pis est, les ravages de la guerre. Un ennemi arrive, qui met à feu et à sang toute une contrée, qui emporte tout ce qu'il peut emporter des richesses du pays, et brûle le reste. Tous les habitants se sauvent, éperdus. Ils sont ruinés... et cependant au bout de quelques années il n'y paraît plus. Le pays a repris son aspect ordinaire. La nature a réparé ses pertes. Cette *vis medicatrix naturæ* a fait le sujet d'un étonnement stérile ; on l'a citée comme exemple de ce que peut l'économie, l'épargne. Il n'y a là cependant rien de surprenant. Ce que l'ennemi a détruit était destiné à la destruction. La richesse que les habitants reproduisent si rapidement, il eût fallu la reproduire de la même manière puisqu'elle eût de même été détruite. Il n'y a donc de changé que ceci, c'est que pendant la reproduction ils n'ont pas l'avantage de consommer ce qu'ils ont produit auparavant. La possibilité d'une rapide réparation dépend surtout de la population qui est demeurée après les ravages. Si cette population est demeurée intacte, et qu'ensuite elle n'ait pas péri de faim et de misère, il lui reste, dans son intelligence acquise, dans ses terres qui n'ont rien perdu de leur fertilité, dans ses constructions même qui n'ont pas complétement péri, tout ce qu'il faut pour produire et pour réparer ses pertes promptement. Pourvu qu'il lui reste de quoi se nourrir pendant la saison, même au sacrifice d'une grande partie de son bien-être précédent, elle aura en peu de temps réparé ses pertes et acquis une richesse aussi grande qu'auparavant. Elle n'a pour cela qu'à travailler comme autrefois. Mais qu'on le comprenne bien, ces résultats n'ont aucun rapport avec les lois de l'épargne, dans le sens qu'on y attache : épargner, c'est se priver volontairement, et dans les cas ci-dessus les privations sont forcées.

L'habitude de penser d'après les autres et dans une seule série de formules techniques est si fatale et les hommes instruits eux-mêmes en sont si peu exempts que c'est la première fois, à ma connaissance, que cette explication si simple a été donnée. C'est au docteur Chalmers qu'elle est due ; et, bien que je regarde comme erronée une grande partie des opinions et des jugements de cet écrivain, je lui rends volontiers cette justice qu'il étudie les questions économiques de *première main*, et qu'il les explique dans un langage à lui, qui souvent montre la vérité sous une face

que la phraséologie habituelle tend au contraire à cacher aux yeux.

§ 8. — **Effets qui ont lieu lorsque le gouvernement défraie ses dépenses au moyen d'emprunts.**

L'écrivain que nous venons de citer applique le même raisonnement à l'appréciation de faits importants, les emprunts publics opérés dans un but de guerre ou dans tout autre but de dépense improductive. Selon les principes qui viennent d'être exposés, ces emprunts doivent tendre à appauvrir le pays, par la raison qu'ils proviennent du capital et non des taxes, c'est-à-dire d'une épargne forcée ou volontaire.

Cependant, il faut le dire, il est souvent arrivé que les années où ces emprunts se sont effectués, où ces dépenses improductives ont eu lieu sur la plus grande échelle, ont été des années de la plus grande prospérité apparente. La richesse et les ressources du pays, loin de diminuer, semblaient au contraire s'accroître avec rapidité pendant l'opération, et conserver cet accroissement ensuite. On ne peut nier que l'Angleterre, pendant la dernière guerre continentale, n'ait présenté ces résultats; et il serait trop long d'énumérer toutes les théories erronées auxquelles ce fait incontestable a donné naissance, et qui ont eu leur temps de succès. Il va sans dire que ces théories tendaient à préconiser les dépenses improductives, et à démontrer combien elles influaient sur le bien-être des nations.

Nous ne croyons pas nécessaire d'entrer ici dans des développements considérables sur les causes qui, en général, empêchent ces opérations d'*épuisement* des ressources productives d'une contrée d'avoir des effets aussi funestes qu'il serait raisonnable d'en attendre. Mais nous supposerons, pour expliquer ce phénomène, le cas le plus défavorable qui soit possible. Supposons donc que tout le montant des sommes prêtées et détruites par le gouvernement ait été détourné par le prêteur d'un emploi productif auquel il était auparavant appliqué. Il est bien clair dès lors que le capital du pays se trouve, après ce détournement, diminué d'autant. Mais, à moins que cette somme totale de richesse ainsi détournée ne soit quelque chose d'exorbitant, il n'y a pas de raison d'en conclure que, dès l'année suivante, le capital du pays ne sera pas

aussi considérable qu'auparavant. L'emprunt n'a pu se faire sur la portion du capital représentée par les outils, les machines, les bâtiments. Il a dû provenir inévitablement de la portion de capital destiné au paiement des travailleurs; donc ces travailleurs ont souffert. Mais si la souffrance n'a pas été jusqu'à la mort ; si les salaires ont pu subir cette réduction forcée sans que les salariés périssent; si la charité s'est interposée entre eux et leur misère, il n'y a pas de raison pour qu'ils aient moins produit l'année suivante qu'ils ne l'avaient fait jusque-là. Si donc ils produisent autant, tout en recevant moins, toute la somme qu'ils perdent est autant de profit nouveau pour les entrepreneurs, pour les *patrons*. Le déficit causé par l'emprunt est donc aussitôt réparé, réparé souvent par la misère absolue, les privations des classes laborieuses. Voilà pourquoi ces temps d'emprunts publics, même quand les circonstances sont les plus défavorables, sont considérés par ceux qui en profitent comme des temps de la plus grande prospérité pour les nations.

Ceci me conduit à la question si controversée, et à laquelle fait allusion le docteur Chalmers, savoir : s'il convient mieux que le capital nécessaire au gouvernement pour une dépense improductive extraordinaire, soit réalisé par un emprunt, l'intérêt seul devant en être payé par l'impôt, ou qu'un impôt nouveau soit établi dans le but de réaliser le montant entier de la dépense, ce qui s'appelle, dans le langage financier, lever les subsides tout entiers dans l'année. Le docteur Chalmers se déclare le partisan avoué de ce dernier mode de se procurer de l'argent. « On pense généralement, dit-il, que demander tout le montant en une année, c'est demander l'impossible, ou tout au moins ce qui est très-préjudiciable à la nation; que cette nation ne peut, sans éprouver une détresse épouvantable, payer ce montant au moyen du revenu d'une année, et qu'il est bien plus facile de ne demander à l'impôt que le simple intérêt de la somme empruntée. A cela je réponds que, dans les deux cas, le sacrifice est le même ; ce qui est dépensé ne peut provenir que d'une source, le revenu annuel. Toute la richesse produite dans le pays forme ou contribue à former le revenu annuel de quelqu'un. Les privations qu'on suppose devoir être la conséquence de la levée par l'impôt de la somme nécessaire, ne sont pas évitées par cela seul qu'on a recours à l'emprunt. La souffrance n'est pas écartée; seulement elle est re-

jetée sur la classe des travailleurs, qui sont les moins capables de la supporter, et qui devraient en être exempts; mais tous les inconvénients moraux, physiques, politiques, produits par le maintien d'un impôt destiné au paiement perpétuel de l'intérêt de l'emprunt, sont encourus en pure perte. Toutes les fois qu'une portion du capital est distraite de la production, ou du fonds destiné à la production, pour être prêtée à l'État et dépensée improductivement, ce capital fait faute à la classe qui produit. L'emprunt est en réalité remboursé dans l'année même. Le sacrifice nécessaire pour le rembourser est fait immédiatement; seulement il tombe sur ceux qui ne doivent pas, et en conséquence il n'éteint pas la dette. Et ce remboursement est fait au moyen d'un impôt le pire de tous, un impôt qui tombe exclusivement sur la classe laborieuse; et, en fin de compte, l'État reste chargé de la dette et du paiement de l'intérêt de cette dette à perpétuité, après avoir cependant fait tous les efforts nécessaires pour l'éteindre. »

Ces opinions me paraissent strictement justes, si l'on admet que la valeur absorbée par l'emprunt aurait été sans lui employée en travail productif. Cependant la supposition faite par le docteur Chalmers se rencontre rarement dans la pratique. Les emprunts opérés par les gouvernements pauvres sont généralement couverts par des capitaux étrangers qui peut-être ne se seraient pas hasardés dans les pays s'ils n'avaient eu la garantie de l'État lui-même. D'un autre côté, les emprunts des pays riches sont pris, non au moyen de fonds distraits de la production, mais au moyen des accumulations récentes qui s'augmentent sans cesse, et qui, sans cet emploi, en eussent sans doute cherché quelque autre par l'émigration soit aux colonies, soit à l'étranger. Dans ces divers cas, que nous étudierons plus particulièrement ci-après (1), la somme requise par les besoins de l'État peut être obtenue sans porter préjudice aux travailleurs, sans apporter aucun dérangement à l'industrie nationale, et peut-être même en leur procurant à tous les deux un avantage nouveau, puisque l'impôt, surtout lorsqu'il est lourd, est toujours en grande partie payé aux dépens de l'épargne qui sans lui eût été réalisée et ajoutée à la masse du capital.

En outre, il est évident que dans un pays qui fait chaque année

(1) Voy., liv. IV, chap. IV, V.

une addition si considérable à sa richesse, qu'une portion peut en être distraite improductivement sans en arrêter l'accroissement, il est évident, dis-je, que même dans le cas où toute la somme distraite fût devenue capital, et eût été employée productivement, l'effet produit est bien moins préjudiciable aux classes laborieuses ; et les conséquences de l'emprunt bien moins funestes que dans le cas supposé d'abord.

Cette courte anticipation sur une discussion qui trouvera sa place ailleurs, m'a paru nécessaire pour prévenir quelques inductions erronées qu'on aurait pu tirer des prémisses posées d'abord.

§ 9. — Acheter le produit n'est pas alimenter le travail.

Nous arrivons à un quatrième théorème fondamental qui est peut-être, plus souvent encore que les précédents, laissé à l'écart et méconnu. Ce qui entretient le travail productif, c'est le capital dépensé pour sa mise en train, et non la demande des acheteurs pour le produit du travail quand il est achevé. La demande d'objets manufacturés n'est pas la demande du travail. La demande des objets détermine la branche particulière d'industrie à laquelle le travail et le capital devront être appliqués. Elle détermine la *direction* du travail, mais non la quantité plus ou moins grande de travail même, ou d'entretien des travailleurs. Cette dernière dépend de la somme du capital ou des autres fonds directement dévolus à l'entretien et à la rémunération des travailleurs.

Supposons, par exemple, qu'il y ait demande de velours, en d'autres termes qu'il y ait un fonds prêt à être employé en achats de velours, ce qui ne veut pas dire un capital destiné à fabriquer cette étoffe. Il importe peu que la demande soit minime ou considérable, à moins que le capital ne soit *attiré* à cette fabrication, il n'y aura pas de velours fabriqué, et par conséquent pas d'achat de velours, à moins pourtant que le désir de l'acheteur ne soit assez vif pour le porter à employer une partie du prix de son acquisition future à faire des avances aux travailleurs qui fabriqueront le velours. Ce qui revient à dire : à moins qu'il ne convertisse une portion de son revenu en capital et ne place ce capital dans la fabrication. — Mais renversons l'hypothèse, et supposons qu'il y ait abondance de capital pour fabriquer du velours, mais qu'il n'y ait pas de demande pour ce produit. Il n'y aura pas de velours

fabriqué. Mais il n'y a pas préférence marquée du capital pour la fabrication du velours; les manufacturiers et leurs ouvriers ne produisent pas pour complaire à leurs acheteurs, mais pour la satisfaction de leurs propres besoins; et comme ils sont encore en possession du capital et du travail qui sont les éléments essentiels de la production, ils peuvent produire quelque autre chose en demande sur le marché, ou bien encore s'il n'y a pas de besoins extérieurs, ils ont eux-mêmes des besoins qu'ils peuvent satisfaire par leur travail. L'emploi donné au travail ne dépend donc pas des acheteurs, mais du capital. Il va sans dire que je fais abstraction de tout changement imprévu et soudain. Si la demande cesse tout à coup après la confection des articles jusque-là recherchés, la question se trouve compliquée d'un élément nouveau. Le capital a été dépensé à la production d'un article dont personne n'a besoin, il est donc anéanti et l'emploi qu'il donnait au travail est désormais nul, non parce que la demande a cessé, mais parce que le capital n'existe plus. Cette hypothèse ne prouve donc rien pour ou contre le principe. — Pour l'appliquer, il convient de supposer que le changement s'est fait graduellement, qu'il a été prévu, qu'il n'a pas été accompagné de perte de capital, que la fabrication en question n'a cessé que petit à petit, qu'on s'est contenté de ne pas remplacer les outils et les machines à mesure de leur détérioration et de ne pas réengager dans cette fabrication le capital, à mesure qu'il se reformait par la vente des articles manufacturés. — Dans cette hypothèse le capital se trouve prêt pour un nouvel emploi dans lequel il entretiendra un aussi grand nombre de travailleurs que dans celui qui cesse. Le manufacturier et les ouvriers perdent, en ce cas, le bénéfice de leur habileté acquise : ils auront, certes, moins d'avantages dans un travail nouveau; et c'est là la somme de richesse perdue pour la communauté par le changement survenu ; mais les ouvriers peuvent encore travailler, et le capital qui les entretenait est entier, et peut entretenir au travail, soit les mêmes ouvriers, soit un nombre équivalent d'ouvriers employés à la production d'autres articles.

Ce théorème exprimé en ces termes : « Acheter le produit n'est « pas alimenter le travail. La demande de travail est constituée « par les salaires qui précèdent la production, et non par la de- « mande qui peut exister pour les objets résultant de la produc- « tion : » est une proposition qui demande à être approfondie et

expliquée avec soin. Elle passe généralement pour un paradoxe; et même, parmi les économistes les plus célèbres, il n'y a guère que MM. Ricardo et Say qui ne l'ont pas perdue de vue dans leurs écrits. Presque tous les autres auteurs s'expriment comme s'ils pensaient que celui qui achète un objet manufacturé, produit du travail, est en réalité le promoteur du travail et qu'il crée la demande aussi réellement, aussi directement et dans le même sens que s'il achetait le travail même par le paiement des salaires. Il n'est pas surprenant que l'économie politique avance aussi lentement, lorsqu'on voit une question de cette importance encore controversée sur le seuil même de la science. Mon opinion est que si, par demande de travail, on veut exprimer la cause qui fait monter les salaires, ou augmenter le nombre des travailleurs, la demande d'objets manufacturés n'est pas la demande du travail. Une personne qui achète des articles manufacturés et qui les consomme elle-même, ne fait, selon moi, aucun bien à la classe des travailleurs; ce n'est que parce qu'il s'abstient lui-même de consommer, par l'épargne qu'il applique au travail même, en paiement des ouvriers en échange de leur travail, qu'il leur rend service, qu'il ajoute à la somme de leur emploi.

Pour mieux faire comprendre ce principe, supposons le cas suivant :

Un consommateur peut dépenser son revenu, soit en achetant des services, soit en achetant des articles manufacturés. Il peut en employer une partie à louer des maçons pour construire une maison, des terrassiers pour creuser des lacs artificiels, des ouvriers des champs pour faire des plantations ou tracer un parc, ou bien, s'il le préfère, il peut, au contraire, employer tout ce capital à l'achat de dentelles ou de velours. La question qui se présente, et qu'il s'agit de résoudre est celle-ci : Quel est celui de ces deux modes de dépense qui affecte le bien-être de la classe laborieuse? Il me paraît clair que, dans le premier de ces deux cas, le consommateur emploie des ouvriers qui resteraient sans travail, ou au moins ne travailleraient pas de cette manière, s'il avait choisi le second mode de dépense. — Mais ceux dont l'opinion diffère de la mienne prétendent que cette distinction est sans objet, parce qu'en achetant du velours et de la dentelle, il emploie aussi bien des ouvriers, car il en faut pour cette fabrication. A cela je réponds, qu'il n'emploie pas les ouvriers lui-même,

mais seulement décide, par son choix, à quelle espèce de travail quelque autre devra employer les ouvriers. Le consommateur ne paie pas de ses propres fonds les tisserands ni les faiseuses de dentelles. Il achète l'objet manufacturé, lequel a été produit par le capital et le travail, et ce capital et ce travail ne sont pas fournis par lui, mais bien par le manufacturier. Supposons qu'il ait été dans l'habitude de dépenser cette portion de son revenu à louer des maçons lesquels dépensent leurs salaires en aliments et en vêtements produits aussi par le capital et le travail; — cette fois, cependant, il préfère acheter du velours, et par là crée une demande extraordinaire pour ce produit. Cette demande ne peut être satisfaite que par une fabrication plus grande, et celle-ci ne peut avoir lieu sans un capital nouveau. — De quelle source viendra donc ce capital? Rien assurément dans ce changement de goût et de dépense de la part du consommateur ne tend à accroître le capital existant de la communauté. Il est donc certain que la demande nouvelle de velours ne saurait être satisfaite, si la circonstance même qui l'a amenée n'eût mis en liberté le capital exactement nécessaire à cette satisfaction. La somme exacte que le consommateur consacre à présent à l'achat du velours, passait autrefois aux mains des maçons qui l'employaient en aliments et en autres consommations de première nécessité, et qui aujourd'hui restent sans travail, ou viennent par leur concurrence réduire les salaires des maçons restés employés. Le capital et le travail, donc, qui autrefois produisaient ces objets de première nécessité pour les ouvriers maçons, restent sans emploi, et doivent en chercher un nouveau. Ils le trouvent dans la fabrication du velours nouveau demandé.

Je ne prétends pas dire que c'est le même capital, le travail identique consacré aux objets de première nécessité des maçons, qui vont être consacrés à la fabrication du velours. Mais d'une manière ou d'autre, entre cent, ils prennent la place du capital et du travail qui fabriqueront cette marchandise. Il existait un capital, ou mieux, du capital pour l'une de ces deux choses, fabriquer le velours, ou produire les objets de la consommation des maçons. Il n'en existait pas pour les deux choses à la fois. Il dépendait de la volonté du consommateur que ce capital se tournât vers l'un ou l'autre emploi. S'il a choisi le velours, les ouvriers maçons se passeront des objets de leur consommation.

Supposons à présent la question retournée. Le consommateur a l'habitude d'acheter du velours; mais il se décide à cesser cette consommation, et à destiner annuellement la même somme à employer des ouvriers maçons. Si l'opinion qui prévaut, et que je combats, est correcte, cette modification dans la dépense ne donne aucun nouvel aliment au travail, elle ne fait que transférer l'aliment du tisserand au maçon. Qu'on examine la question de près, on verra qu'il y a réellement augmentation dans la somme totale appliquée à la rémunération du travail. Si le fabricant de velours s'aperçoit de la diminution de la demande pour sa marchandise, il n'est pas douteux qu'il ne diminue sa production, et ne mette ainsi en liberté, en disponibilité, une portion correspondante du capital qu'il avait jusqu'alors consacré à sa fabrication. Ce capital, ainsi retiré du fonds d'alimentation des ouvriers en velours, n'est pas identique avec celui que le consommateur emploie à l'entretien des ouvriers maçons. Il y a donc deux fonds désormais destinés à la rémunération du travail, là où auparavant il n'y en avait qu'un seul. Il n'y a pas transfert de l'emploi des ouvriers en velours à l'emploi des ouvriers maçons. Il y a nouvel emploi créé pour ces derniers, et transfert de l'emploi des ouvriers en velours à l'emploi de quelques ouvriers d'autre genre, très-probablement d'ouvriers producteurs des objets de nécessité destinés à être consommés par les maçons.

On peut, il est vrai, soutenir que, bien que l'argent dépensé en velours ne soit pas un accroissement de capital, il est destiné à reconstituer un capital; que bien que cet argent ne crée pas une nouvelle demande de travail, il est le moyen qui permet à la demande actuelle de se maintenir au même niveau. Les fonds du fabricant, peut-on dire, tant qu'ils sont sous forme de velours, ne peuvent être directement appliqués à maintenir le travail, à entretenir le travailleur; ce n'est que lorsque le velours est vendu qu'ils constituent une demande de travail, ce n'est qu'alors en effet que le capital qui l'a fabriqué est reconstitué par la dépense du consommateur. De cette façon, peut-on ajouter, il n'existe pas deux capitaux distincts. Le fabricant de velours et l'acheteur de velours n'ont qu'un capital entre eux deux; l'acheteur le transmet au fabricant par ses achats, et si, au lieu d'acheter du velours, il achète directement du travail, il ne fait que transférer son capital d'une façon plutôt que d'une autre, satisfaisant

autant la demande de travail d'un côté qu'il la crée d'un autre.

Les prémisses de cet argument ne sauraient être niées. Rendre disponible un capital qui, sans cela, eût été immobilisé sous une forme inutile à l'entretien du travail a assurément, pour les travailleurs, le même résultat que créer un nouveau capital. Il est parfaitement vrai que si je dépense 1,000 fr. en achat de velours, je donne au manufacturier le moyen d'employer 1,000 fr. à l'entretien du travail, pour lequel entretien les 1,000 fr. étaient inutiles, tant qu'ils étaient immobilisés sous la forme velours non vendu. Et si ce velours reste invendu à toujours, si au lieu de l'acheter j'emploie les 1,000 fr. à louer des maçons, je n'ai très-certainement créé aucune nouvelle demande de travail, car pendant que d'un côté j'emploie mes 1,000 fr. en salaire de maçons, j'annihile pour toujours 1,000 fr. du capital du fabricant de velours. Mais ce raisonnement confond les effets de la *soudaineté* du changement dans l'objet de la dépense avec ceux du changement lui-même. Si, lorsque le consommateur cesse d'acheter, le capital employé en velours devait nécessairement périr, l'emploi qu'il ferait de ses fonds à louer les services de maçons ne serait pas une création, mais seulement un transfert, une transmission d'emploi. L'accroissement d'emploi que je prétends ici être donné au travail, ne lui saurait être donné à moins que le capital du fabricant ne soit libéré, dégagé, réalisé, et ne peut avoir lieu qu'après cette réalisation. Or, chacun sait que le capital engagé dans une fabrication quelconque peut être réalisé en un temps donné. Si le fabricant de velours est prévenu à l'avance, si les commandes ordinaires ne lui parviennent pas, il produira pour 1,000 fr. de moins, et se trouvera déjà en possession d'autant du capital engagé jusque-là dans la fabrication. Si, au contraire, il n'est pas prévenu d'avance, il aura en magasin pour 1,000 fr. de velours non vendu et sera par là averti de la nécessité de ralentir sa fabrication l'année suivante. Une fois ces incidents passés, le fabricant se trouvera tout aussi riche qu'auparavant, sa puissance de production n'aura pas souffert, même s'il a été contraint, par le ralentissement de la vente du velours, d'employer une portion de son capital à quelque autre branche de production. Jusqu'à ce que ces faits se soient accomplis, la demande de travail aura changé d'objet, mais ne sera pas accrue. Mais dès que ces faits seront accomplis, il y aura accroissement dans la demande

de travail. Là où il ne se trouvait qu'un capital employé à l'entretien de tisserands fabriquant pour 1,000 fr. de velours, il y a maintenant le même capital employé à quelque autre branche d'industrie, plus 1,000, distribués aux ouvriers maçons. Il existe donc à présent deux capitaux employés à la rémunération de deux genres différents de travailleurs ; tandis qu'auparavant, l'un de ces capitaux, celui du consommateur, ne servait que comme un engrenage dans le mécanisme par lequel l'autre capital, celui du fabricant, entretenait le travail d'année en année.

La proposition que je défends ici est en réalité équivalente à celle qui suit, laquelle paraîtra triviale à quelques-uns, paradoxale à quelques autres; cette proposition est celle-ci : « On est « utile aux travailleurs non par ce qu'on consomme soi-même, « mais seulement par ce qu'on ne consomme pas soi-même. » Si, au lieu de dépenser 100 francs en vin ou en soieries, je les dépense en salaires ou en aumônes, la demande d'objets de consommation est la même dans les deux cas. Dans le premier, elle équivaut à 100 francs de soieries ou de vin; dans l'autre, à une valeur égale de pain, de bière, de vêtements, de combustible et d'objets de plaisir (*indulgences*). Mais dans la dernière hypothèse les travailleurs de la communauté se distribuent entre eux pour une valeur de 100 francs de plus de la masse des objets produits par la communauté. Cette somme de consommation, je m'en suis privé, et j'ai transféré aux travailleurs ma puissance de consommation. S'il n'en était pas ainsi, mon abstinence de consommation ne laisserait pas à d'autres une somme de consommation égale à cette abstinence, ce qui est une contradiction manifeste. Quand la production reste la même, ce que l'un s'abstient de consommer reste évidemment disponible pour augmenter la part de ceux auxquels il a transmis sa puissance de consommmation ou d'achat. Dans le cas que j'ai supposé, ma consommation peut, en fin de compte, n'être nullement diminuée. Les ouvriers que j'ai payés peuvent avoir construit une maison à mon usage ou fabriqué quelque objet destiné à ma consommation ultérieure; mais, en attendant, il n'en est pas moins vrai que j'ai ajourné ma consommation, et que j'ai transmis aux travailleurs une portion de ma part dans le produit actuel de la communauté. Si, après un intervalle de temps nécessaire, je suis indemnisé de mon abstinence, ce n'est pas à l'aide du produit actuel, mais par une addition de produits

futurs. J'ai donc laissé à la disposition de quelques autres une portion de produit au delà de ce qui existait pour eux ; j'ai transféré à certains travailleurs, à tous les travailleurs, par affinité, la puissance de consommer cette portion de produit (1).

(1) L'exemple suivant, qui présente le raisonnement sous une forme un peu différente, peut servir à éclairer encore la discussion.

Supposons qu'un individu riche, A, dépense une certaine somme chaque jour en salaires ou en aumônes, laquelle somme, aussitôt qu'elle est reçue, est dépensée ou consommée, sous la forme d'aliments communs, par les ouvriers ou les pauvres. A vient à mourir ; il laisse sa succession à B, qui discontinue cette dépense, et la remplace par des aliments délicats qu'il consomme lui-même. J'ai choisi cette supposition afin que les deux cas se trouvassent parfaitement semblables, à cette exception près qui fait le sujet de la comparaison. Pour ne pas obscurcir les points essentiels du fait que nous avons choisi en les embarrassant d'une transaction en numéraire, supposons encore que A, et après lui B, soient propriétaires d'un bien-fonds sur lequel ont été produits aussi bien les aliments grossiers consommés par les ouvriers ou les pauvres de A que les aliments de luxe consommés par B lui-même, et que la rente leur soit payée en nature, à la condition qu'ils préviennent leurs fermiers du genre de produits qu'ils exigent d'eux. La question est de savoir si la dépense que fait B donne à ses voisins pauvres autant d'emploi et autant de nourriture que le faisait A.

De la position de la question il semble s'ensuivre que pendant que A vivait, cette portion de son revenu qu'il dépensait en salaires ou en aumônes, il la tirait de son fonds, sous forme de nourriture et en argent de rente ; tandis que, pour satisfaire le luxe de B, il est indispensable qu'il se trouve une valeur équivalente en aliments délicats destinés à sa table. Il semble s'ensuivre encore que, sous le régime de B, le fermier produira une quantité d'autant moindre d'aliments grossiers et d'autant plus grande d'aliments de luxe que du temps de A, et qu'en conséquence il y a cette quantité en moins d'aliments grossiers à distribuer aux travailleurs ou aux pauvres. Une telle opinion est en tout conforme aux principes que nous avons posés dans le texte. Ceux qui ne l'admettent pas doivent supposer que les aliments délicats exigés par B seront produits non pas à la place, mais en supplément des aliments grossiers fournis auparavant aux ouvriers de A, et qu'en conséquence la masse des produits de la communauté va se trouver accrue d'autant. Mais si l'on se demande comment cette double production a pu s'effectuer ; comment le fermier, dont le capital et le travail sont complétement employés, peut satisfaire aux nouveaux besoins de B sans restreindre sa production d'autres objets, on ne peut que faire cette réponse, à savoir, que le fermier a d'abord produit les aliments, puis, donnant ces aliments aux ouvriers entretenus par A, il a, au moyen de leur travail, produit les aliments de luxe exigés par B. C'est bien là, si je ne me trompe, la réponse qu'on pourrait faire aux objections qui précèdent. Mais alors il faut admettre de toute nécessité que B attendra ses aliments de luxe jusqu'à l'année suivante. Et cependant il les exige cette année même..... Nous avons posé la question en ces termes : il veut consommer les objets de ses désirs jour par jour, *pari passu*, avec les rations de pain et de pommes de terre que distribuait A. Il n'y a pas temps pour nourrir les travailleurs d'abord, puis satisfaire B ensuite. On ne saurait les satisfaire tous à la fois. Le seul moyen d'agir, c'est que B reçoive sa satisfaction au moyen d'une privation équivalente de la part de ceux qui recevaient leur nourriture au moyen du fonds qui va servir à le satisfaire. On pourra objecter à ce raisonnement que, puisque le temps est le seul élément nécessaire pour que la dépense de B constitue un emploi de travail-

Il est démontré, donc, qu'une demande ajournée jusqu'à ce que le travail qu'elle a sollicité soit accompli, et qui ne provoque pas d'avances, mais se contente de rembourser les avances faites par d'autres, ne contribue en rien à la demande de travail; et que toute dépense faite de cette manière est, dans tous ses effets, complétement nulle pour l'emploi de la classe laborieuse. Elle ne peut créer aucune demande, aucun emploi de travailleurs, si ce n'est aux dépens de quelque autre genre d'emploi préexistant (1).

leurs aussi considérable que celle de A, nous pourrons supposer que B ajourne sa consommation d'aliments de luxe au temps où ils pourront lui être fournis par le travail des ouvriers qu'employait A. Dans ce cas, peut-on ajouter, il emploierait et nourrirait autant de travailleurs que le faisait A. Cette observation est parfaitement juste. Mais pourquoi? par cela seul que son revenu aurait précisément la même destination que celui de A, l'entretien de travailleurs. A mettait à part une portion de sa consommation personnelle, qu'il destinait à employer des ouvriers; B, dans la dernière supposition, en fait autant; seulement, au lieu de payer lui-même les salaires, il en remet le montant à son fermier qui les paie pour lui. B, dans la première année, ne dépensant personnellement ce montant ni de la même manière que faisait A, ni de la manière qu'il se propose de le faire lui-même, cette somme constitue réellement une épargne qu'il avance au fermier. Et si, dans les années suivantes, se bornant à dépenser son revenu annuel, il laisse cette avance première entre les mains du fermier, elle devient une addition de capital, au moyen de laquelle ce dernier peut donner un emploi permanent aux ouvriers qu'occupait A. Personne ne saurait prétendre qu'un pareil changement, qui consiste à dépenser en salaires une portion de revenus, à l'épargner dans un but de production, prive des travailleurs de salaires. Ce que j'affirme, c'est que c'est priver des travailleurs de salaire que d'acheter des objets de consommation personnelle avec le fonds qui jusque-là était employé en salaires. C'était la notre première hypothèse.

Dans ces développements, nous n'avons supposé que l'échange; nous avons eu soin d'écarter l'argent de toutes les transactions. Mais tout ce qui a été dit s'applique absolument aux mêmes faits, en supposant le numéraire comme intermédiaire; le mécanisme seul varie. Une contrée tout entière peut être considérée comme une seule ferme, une manufacture de laquelle chacun des membres de la communauté tire sa portion de produits, ayant en main un certain nombre de jetons appelés francs ou livres sterling, qu'à son gré il échange contre tel ou tel produit le plus à sa convenance. Il ne prévient pas, comme nous l'avons supposé dans l'hypothèse que nous avons posée, le producteur des articles qu'il lui conviendra de choisir; il laisse le soin de le savoir à la perspicacité des producteurs et des détaillants, et une modification dans la demande ne tarde pas à être suivie d'une modification équivalente dans la production. Si un consommateur emploie un certain jour (non à une période éloignée) en consommations directes la portion de revenus qu'il appliquait encore hier en salaires, et s'il continue ce nouveau mode de dépense jusqu'à ce que la production ait eu le temps de se conformer au changement, il y aura, à partir de ce jour, une moins abondante production d'aliments et de vêtements destinés à l'entretien des travailleurs, dans la proportion exacte de la somme dépensée en choses de luxe, et les travailleurs, en tant que considérés comme classe, seront dans une moins bonne condition qu'auparavant.

(1) Lorsque l'on comprend bien les conditions fondamentales d'une proposition,

Mais quoiqu'une demande de velours n'ait d'autre action sur le capital et le travail que de déterminer une portion du travail préexistant à se reporter de quelque autre branche d'industrie sur cette industrie particulière, cette transmission est d'une grande importance pour les producteurs déjà engagés dans cette branche d'industrie. Pour eux, un ralentissement dans la demande est une perte réelle qui peut aller jusqu'à les forcer de se retirer du métier, comme un mal moindre que celui de fabriquer pour ne pas vendre. Au contraire, un accroissement dans la demande leur permet d'augmenter leurs affaires, de réaliser des profits sur un capital plus considérable, de l'emprunter, s'ils ne le possèdent pas; et ce capital augmenté, réalisé plus rapidement, leur permettra de donner un travail plus constant à leurs ouvriers, tout en employant un plus grand nombre de bras. Ainsi, un accroissement dans la demande pour une industrie particulière occasionne souvent dans cette branche même un emploi plus considérable par le travail, sans augmentation de capital. L'erreur consiste à ne pas voir, dans les hypothèses que nous avons posées, que les avantages obtenus par une branche particulière de travail ne le sont qu'aux dépens de quelque autre branche de production, et que ces avantages mêmes sont temporaires, et cessent dès que le changement a produit ses effets naturels, c'est-à-dire dès que la demande nouvelle a attiré dans cette branche d'industrie un capital proportionné à cet accroissement.

La demande d'objets de consommation a plus d'importance dans la théorie de l'échange que dans celle de la production. Considérant les faits dans leur ensemble et dans leurs conséquences permanentes, on est amené à dire que « la rémunération du pro-

on y trouve une indication passable des limites, dans lesquelles cette proposition est vraie. Il est un cas dans lequel la demande de marchandises peut créer un emploi pour le travail; c'est quand le travailleur est nourri sans être pleinement employé. L'ouvrage qui peut être fait aux heures perdues de personnes maintenues par un autre revenu peut, comme nous l'avons remarqué, être exécuté sans qu'on retire des autres branches d'industrie un capital autre que la petite somme nécessaire pour fournir à l'ouvrier les outils et les matières premières. Dans ce cas les motifs sur lesquels est fondé notre théorème n'existant plus, le théorème lui-même n'a plus d'application, et la demande d'un article peut appeler à l'existence un travail tel que nous venons de l'indiquer sans enlever au travail dans ses autres applications un emploi équivalent. La demande n'agit pas sur le travail, même dans ce cas, autrement que par l'intermédiaire d'un capital existant; mais elle introduit un stimulant par l'effet duquel le même capital met en mouvement une somme de travail plus grande qu'auparavant.

ducteur a sa source dans la force productive de son propre capital. » La vente du produit contre argent, et la dépense subséquente de l'argent pour l'achat d'autres produits, ne sont rien autre chose qu'un échange de valeurs équivalentes, faites pour la convenance réciproque. Il est vrai que la division étant l'un des moyens les plus efficaces d'accroître la puissance productive du capital et du travail, la faculté d'échanger donne naissance à un accroissement considérable de produits; mais, même alors, c'est la production et non l'échange qui rémunère le capital et le travail. Nous ne saurions trop nous pénétrer de cette idée, que le fait de l'échange, soit qu'il ait lieu au moyen de l'argent comme intermédiaire, ou qu'il soit direct, n'est autre chose que le mécanisme par lequel chacun transforme la rémunération de son travail ou de son capital dans la forme qui lui convient le mieux, mais que cet échange n'est nullement la source de la rémunération.

§ 10. — Opinion erronée relativement à l'impôt.

Les principes qui précèdent démontrent combien sont fausses et erronées certaines propositions populaires qui se représentent sous toutes les formes. Ainsi, il a été soutenu, et par des auteurs dont on avait le droit d'attendre mieux, que c'est à tort qu'on prétend que l'*income tax* tombe sur les classes riches et moyennes seulement, mais qu'elle épargne le pauvre. Quelques-uns même ont été plus loin. Ils ont accusé le législateur d'imposture, par cette raison, disent-ils, que ce que la loi enlève aux riches, ils l'eussent dépensé au profit des pauvres, lesquels, en conséquence, sont atteints par elle comme les riches eux-mêmes. Nous savons à présent à quoi nous en tenir sur cette doctrine.

Il est vrai cependant de dire qu'il est impossible qu'une taxe quelconque imposée au riche n'ait aucun effet sur le pauvre, puisque le montant de la taxe, s'il restait aux mains du propriétaire, pourrait être épargné, transformé en capital et consacré à la production, ou bien au moins paierait les services de domestiques ou de quelque autre classe de travailleurs improductifs. Mais, même en pareille circonstance, la question est de savoir si le gouvernement, maître du montant de la taxe, ne l'emploiera pas aussi intégralement en achat de travail direct que l'auraient fait ceux qui l'ont payée. Quant à cette partie de l'impôt qui aurait été consom-

mée en produits (ou même dépensée en services, si le paiement en eût été avancé par un capitaliste), elle tombe tout entière sur le riche. Le pauvre n'en est aucunement affecté. La demande du travail n'en est pas moins considérable après qu'avant. Le capital destiné aux salaires est le même; il a la même puissance de production. La même quantité de produits est chargée de défrayer les travailleurs; les salaires restent ce qu'ils étaient.

Si le raisonnement de ceux que je combats était juste, il n'y aurait qu'un impôt possible, qu'une taxe équitable, celle qui tomberait directement sur le pauvre. Il y a plus; ils doivent conclure qu'il n'y a jamais que le pauvre qui soit imposé. En effet, si c'est taxer le travailleur que de taxer le revenu destiné à acheter le produit du travail, le travailleur seul paie toutes les taxes. Mais, d'un autre côté, comme le montant de la taxe est destiné à l'achat de produits ou à payer des services, il s'ensuit que ce montant revient tout entier aux travailleurs; de sorte qu'il faut aussi conclure qu'il est impossible de taxer les travailleurs; si bien que la taxe a ce singulier privilége de ne tomber sur personne! Suivant cette rassurante opinion, il n'y aurait pas le moindre mal à prendre aux travailleurs tout ce qu'ils gagnent. Qu'importe, puisque l'intégralité de leurs paiements leur reviendrait? N'est-ce pas la même chose? L'erreur funeste de ce raisonnement vient de ce qu'on ne considère pas la réalité des phénomènes. On ne prend garde qu'au mécanisme au moyen duquel on vend et on dépense. Si nous écartons notre attention de l'argent, qui ne fait que changer de place, pour la reporter sur les produits, qui sont consommés, nous voyons qu'en réalité ceux qui paient l'*income tax* diminuent réellement leur consommation. En conséquence de ce fait et en proportion de cette diminution, ils sont ceux sur qui tombe le fardeau de la taxe. Elle est acquittée au moyen de ce dont ils auraient joui sans elle. Mais, en tant qu'une portion de la taxe eût été par eux employée en paiement de salaires, soit à des travailleurs productifs, soit même à des travailleurs improductifs, la taxe apporte une diminution dans les jouissances et les consommations des travailleurs. Enfin, si le gouvernement dépense en emploi direct de travail dans la même proportion que l'eussent fait ceux qui ont payé, dans ce cas la classe ouvrière n'a rien à perdre à la taxe, elle frappe bien réellement ceux qu'elle a l'intention de frapper.

Toute cette partie du produit du pays que ceux qui ne sont pas travailleurs dépensent réellement et littéralement pour leur propre usage, reste absolument inutile à l'entretien du travail. La consommation ne profite qu'à celui qui consomme. Un individu ne peut consommer son revenu lui-même et le donner à d'autres pour être consommé. Enlever une portion de ce revenu par l'impôt ne peut priver à la fois le consommateur et le travailleur, mais seulement l'un d'eux. Pour connaître celui sur lequel tombe le fardeau de l'impôt, il nous suffit de savoir celui dont la consommation sera restreinte en conséquence. Quel qu'il soit, on peut être sûr que c'est sur lui que ce fardeau pèsera.

CHAPITRE VI

DU CAPITAL DE CIRCULATION ET DU CAPITAL FIXE

§ 1. — Qu'est-ce que le capital fixe et le capital circulant ?

Pour compléter nos explications relatives au capital, il convient de dire quelques mots des deux espèces sous lesquelles on a l'habitude de les distinguer. Bien que nous n'ayons pas encore nommé ces deux espèces de capitaux, nous y avons déjà eu recours dans les deux chapitres précédents. Nous allons les définir avec soin, et faire connaître quelques-unes des conséquences de cette division.

De tout capital engagé dans la production d'un article de consommation quelconque, il est une partie qui s'absorbe ou s'immobilise dans cette production, et après elle n'existe plus comme capital, c'est-à-dire n'est plus capable de servir à la production, ou tout au moins de rendre le même genre de services, et à la même branche de production. La portion de capital consacrée aux matières premières est de ce genre. Le suif et l'alcali, qui constituent le savon, sont détruits, comme suif et alcali, dans l'acte de la saponification. Leur rôle en savonnerie, comme suif et comme alcali, est terminé, bien qu'à l'état de savon ils puissent être employés comme capital-matières dans quelque autre branche d'industrie. Dans cette même division il convient de placer la portion de capital dépensée en salaires ou consommée en nature par les travailleurs. La portion du capital d'un fileur de coton qu'il paie en salaire aux fileurs, n'existe plus comme capital, ou tout au moins comme capital de filature, une fois ainsi distribuée ; et cette portion, une fois consommée par les fileurs, n'existe plus du tout. Si même ils en épargnent une partie, c'est un nouveau capital, sans aucune relation avec l'ancien. On nomme capital circulant ou de circulation le capital qui accomplit sa fonction de production de cette manière, et par une seule opération.

Ce terme, qui ne répond pas précisément aux idées énoncées, est dérivé de cette circonstance, que cette portion de capital demande à être constamment renouvelée par la vente de l'objet fabriqué, pour être de nouveau employée en opérations semblables ; sa fonction s'accomplit donc en changeant constamment de main.

Il est une autre portion de capital qui consiste en instruments de production plus ou moins durables. Ceux-ci ne fonctionnent comme capital que par leur durée même. Un acte de production ne les anéantit pas, comme la portion de capital dont nous avons parlé précédemment. Les bâtiments, les machines, les métiers, les outils de toute espèce appartiennent à cette partie distincte de capital. La durée de quelques-uns de ces objets est considérable ; ils servent à l'accomplissement d'un grand nombre d'actes de production. Il faut encore comprendre dans cette espèce de capital toute somme de travail dépensée en améliorations foncières permanentes; le capital mis dehors au commencement d'une entreprise dans le but d'en préparer les opérations : ainsi l'ouverture d'une mine, le creusement d'un canal, la construction d'une route, celle de docks, etc. Tout capital ainsi fixé dans des objets qui durent, et dont l'efficacité se perpétue sur un nombre infini de faits de production, se nomme capital fixe.

Quelquefois le capital fixe demande à être péridioquement renouvelé. Les bâtiments, les outils, sont de ce genre. Ils exigent des réparations d'abord, puis enfin ils sont mis tout à fait hors de service. Comme outils et bâtiments, ils retombent à l'état de matériaux. En d'autres cas, ce n'est que par accident que le capital fixe demande à être renouvelé complétement, mais il n'en exige pas moins des dépenses nouvelles qui, de temps en temps, viennent lui rendre la partie de puissance productive que l'usage lui a fait perdre. Un dock, un canal, n'exige pas une construction nouvelle à certaine période de son existence, mais il faut le tenir en état, et souvent ces frais sont considérables. Une mine, une fois ouverte, devient cependant inutile si quelqu'un ne prend soin de la tenir étanche. L'emploi le plus durable, le plus permanent qu'on puisse donner au capital fixe est certes de l'employer à accroître la puissance productive d'un agent naturel, comme la terre. Le drainage de propriétés inondées ou marécageuses, la conquête de terrains envahis par la mer, au moyen de travaux d'endiguement, ont le caractère de perpétuité. Et cependant, les

digues, les fossés exigent des réparations fréquentes. Le même caractère de perpétuité appartient à l'amélioration du sol au moyen de drainage du sous-sol qui donne une plus-value si considérable aux argiles. Il appartient encore à l'application des amendements permanents, qui changent la constitution du sol, tels que le sable et la chaux sur les argiles compactes, l'argile ou la marne sur les sols légers. Et cependant, ces travaux demandent quelque entretien pour conserver leur entier effet.

Ces améliorations, toutefois, par cela seul qu'elles méritent leur nom, produisent un revenu plus considérable, qui doit laisser un surplus, lorsque la dépense qu'elles ont occasionnée est payée. Cet excédant forme le rendement du capital dépensé d'abord, et cet excédant ne finit pas comme dans le cas où il s'agit de machines, avec la machine elle-même : il est permanent. La terre qui en est dotée, augmente en puissance productive, elle acquiert une valeur échangeable dont l'excédant est proportionnel au capital qui l'a dotée. Et c'est pour cette raison qu'il est d'usage de considérer le capital ainsi employé en améliorations comme existant encore dans la valeur accrue de la terre. Il ne faut pas s'y tromper, cependant, ce capital, de même que tout autre capital, a été consommé. Il a été consommé en salaires des travailleurs qui ont exécuté les travaux d'amélioration, en usure et dépréciation des outils dont ils se sont servis. Mais il a été consommé productivement, et a laissé un résultat permanent dans la puissance productive accrue d'un agent naturel approprié, la terre. Nous pouvons appeler le produit ainsi accru, le résultat simultané de la terre et d'un capital fixé dans la terre. Comme ce capital, qui a été réellement consommé, ne peut être distrait du sol, sa puissance productive est désormais amalgamée avec celle qui provient des qualités naturelles de la terre ; et la rémunération due à son usage n'est, en conséquence, plus basée sur les lois qui règlent les profits du capital et du travail, mais sur celles qui régissent la récompense de l'usage des agents naturels. Nous expliquerons ces lois plus tard (1).

(1) Voy. plus loin, liv. II, chap. XVI, *de la Rente*.

§ 2. — L'accroissement du capital fixe aux dépens de celui de circulation affecte l'intérêt du travailleur.

Il existe une grande différence entre les effets du capital circulant et ceux du capital fixe, sur la somme de la production brute d'une contrée. Le capital circulant, avons-nous dit, est détruit à chaque opération, détruit au moins sous la forme de capital. L'objet produit est en conséquence la seule source d'où ce capital peut et doit renaître pour son possesseur, et avec lui le profit qu'on a droit d'attendre de son usage. En d'autres termes, le résultat d'un seul acte de production doit être la reproduction du capital circulant dépensé, plus un excédant pour profit. Il n'en est pas ainsi du capital fixe; une machine, par exemple, n'est pas consommée par un seul acte de production, il n'est donc pas nécessaire qu'elle soit remplacée par le produit de ce seul acte. La machine fonctionnera convenablement si par les actes de production multipliés auxquels elle vient en aide, elle suffit à couvrir les dépenses de sa conservation en bon état, avec un excédant suffisant pour constituer un profit raisonnable sur sa valeur entière.

Il suit de là que tout accroissement de capital fixe, lorsqu'il a lieu aux dépens du capital de circulation, est de nécessité, au moins temporairement, préjudiciable aux intérêts des travailleurs. Cela est vrai, non seulement des machines, mais de toutes les améliorations par lesquelles le capital est absorbé, c'est-à-dire rendu inapplicable à l'entretien et à la rémunération du travail d'une manière permanente. Supposons qu'un individu fasse valoir ses propres domaines avec un capital de 2,000 quarters de blé, employés à l'entretien de ses travailleurs pendant une année (pour plus de clarté je fais abstraction de la semence et des outils), et que le travail de ces ouvriers lui produise annuellement 2,400 quarters, c'est-à-dire un profit de 20 pour 100. Supposons encore qu'il consomme chaque année ce profit, se contentant de continuer ses opérations avec ce capital de 2,000 quarters dont nous avons parlé. Que ce propriétaire cultivateur se décide un jour à employer la moitié de son capital en améliorations permanentes, et qu'il occupe à ce travail pendant une année la moitié de ses travailleurs; il pourra arriver qu'à l'avenir, il n'aura plus besoin pour ses cultures que d'un nombre d'ouvriers moitié moins grand qu'auparavant. Dans la première année, il n'y a pas de changement

dans la condition des travailleurs, si ce n'est toutefois qu'une partie d'entre eux ont reçu le même salaire pour une opération nouvelle, au lieu de le recevoir pour le labour, la moisson, le battage, etc. Au bout de l'année, cependant, le propriétaire ne possède plus comme autrefois un capital de 2,000 quarters de blé. La portion de travailleurs qu'il a laissée à ses cultures ordinaires, ne lui a produit que 1,000 quarters. Ces 1,000 quarters et son amélioration de fonds, voilà tout son avoir. Les années suivantes, il n'emploiera que la même moitié d'ouvriers, et ne leur donnera que la moitié des aliments qu'il distribuait jadis en guise de salaire. Bientôt, cependant, si la terre améliorée produit, à l'aide de cette moitié d'ouvriers, une récolte de 2,500 quarters comme auparavant, le propriétaire sera probablement disposé à employer une grande portion de ce revenu comme capital, et les ouvriers délaissés se trouveront réemployés. Mais on conçoit qu'il pourra n'en pas être ainsi ; en effet, le propriétaire pourra se trouver amplement dédommagé de ses dépenses si la terre produit non plus 2,500, mais 1,500 quarters, puisque ce produit suffit à remplacer les 1,000 quarters qui forment son capital de circulation, avec un profit non plus de 20 pour 100, mais bien de 25 pour 100 sur tout le capital, fixe et de circulation. Ainsi cette amélioration peut être très-profitable au propriétaire et porter grand préjudice aux ouvriers.

La supposition ci-dessus, dans les termes où nous l'avons posée, ne se rencontre guère dans la pratique, elle n'est applicable tout au plus qu'au cas où l'amélioration consiste à transformer des terres arables en prairies. Or, les agriculteurs modernes regardent cette pratique, longtemps usitée, comme le contraire de tout progrès. L'effet de toute amélioration agricole aujourd'hui, au moins de celles qui agissent sur le sol lui-même (1), est d'accroître, et non de diminuer le produit brut. Mais cette remarque n'affecte en rien la proposition. Supposons que l'amélioration n'ait pas l'effet que nous avons dit; qu'elle ne dispense pas d'employer une partie du travail qu'on pensait à économiser, mais qu'elle permette seulement de récolter, à l'aide du même travail, une plus grande masse de produits; supposons aussi que ce produit plus

(1) Au chapitre XII, § 3 du présent livre, nous examinerons les améliorations qui n'affectent pas le sol lui-même, mais seulement les opérations de sa culture.

considérable trouve des acquéreurs. Le propriétaire, en pareille circonstance, emploiera bien certainement le même nombre d'ouvriers avec les mêmes salaires. Mais où trouvera-t-il le moyen de les payer? Il ne possède plus son capital primitif de 2,000 quarters qu'il employait à cet usage : la moitié de ce capital est consommée en améliorations. S'il veut employer le même nombre d'ouvriers et les payer de même, il faut qu'il emprunte, qu'il obtienne de quelque autre source les 1,000 quarters qui lui font faute. Mais ces 1,000 quarters d'emprunt avaient un emploi. Ils entretenaient, ou étaient destinés à entretenir une quantité proportionnelle de travailleurs. Ils ne sont pas une création nouvelle. Leur destination a changé d'un emploi à un autre emploi, et bien que l'agriculteur ait comblé le déficit de son capital de circulation, le capital de circulation de la communauté n'en est pas moins diminué d'autant.

L'argument sur lequel s'appuie l'opinion de ceux qui prétendent que les machines ne sauraient jamais nuire à la classe laborieuse est le suivant : les machines en diminuant le prix des objets fabriqués donnent lieu à une demande qui bientôt procure de l'emploi à un nombre plus considérable de travailleurs. Ce raisonnement ne me paraît pas avoir tout le poids qu'on veut y trouver. Ainsi exposé, le fait est fréquemment vrai. Les copistes qui restèrent sans travail lors de l'invention de l'imprimerie, furent bientôt remplacés par un nombre infiniment plus considérable de compositeurs et de pressiers. Le nombre d'ouvriers employés aujourd'hui dans la fabrique de coton, dépasse bien des milliers de fois celui qu'employait cette fabrique avant les découvertes de Hargreaves et d'Arkwright. Indépendamment du capital énorme, fixé dans cette industrie, son capital de circulation s'est augmenté considérablement. Mais si ce capital a été enlevé à d'autres emplois, si les fonds qui ont pris la place du capital fixé dans les machines, les métiers, etc., ont été fournis, non pas au moyen de l'épargne, mais par un emprunt fait au capital général de la communauté, qu'ont gagné à cela les classes laborieuses? De quelle manière la perte qu'elles ont éprouvée par cette transformation de capital de circulation en capital fixe, est-elle compensée pour elles, par le transport d'une partie de ce qui reste de ce capital de circulation d'une industrie ancienne à une industrie nouvelle?

Toute tentative faite par les économistes pour prouver que les

travailleurs, en tant que classe, ne peuvent souffrir de l'introduction d'une machine nouvelle ou de la fixation du capital dans des améliorations permanentes, me semble faite en pure perte. On admet bien qu'il y ait souffrance, perturbation dans l'industrie spéciale où a eu lieu le changement ; mais on dit que si le travail manque d'un côté, il s'en ouvre à l'instant une source équivalente dans les autres industries, par la raison que ce que les consommateurs épargnent sur les prix qu'ils avaient coutume de payer pour les articles de l'industrie perfectionnée, leur permet d'augmenter leur consommation d'autres articles, augmentant en même temps par là la demande de travail pour les autres industries productives. Ce raisonnement ne manque pas de *plausibilité ;* mais, ainsi que nous l'avons démontré dans le chapitre précédent, il est basé sur un sophisme. — La demande d'objets de consommation diffère complétement de la demande de travail. Les consommateurs ont, cela est vrai, un fonds disponible pour acheter une plus grande quantité d'articles divers; mais ce fonds ne crée pas cet article et le perfectionnement introduit n'a mis en liberté aucune portion de capital. Loin de là, il en a absorbé, détourné probablement quelque peu, de quelque autre branche de production. En conséquence, cet accroissement supposé de production ou d'emploi de travail dans les autres branches de l'industrie générale n'aura pas lieu, et l'augmentation dans la demande de quelques consommateurs sera compensée par une diminution équivalente de la part de quelques autres, nommément de ceux que le perfectionnement a mis hors d'emploi et qui désormais ne pourront vivre que par la charité, ou par la concurrence qu'ils feront aux autres travailleurs, c'est-à-dire, dans ce cas comme dans l'autre, sur le fonds de consommation générale de la communauté.

§ 3. — Les perfectionnements des moyens de production n'atteignent pas le bien-être des ouvriers pris en masse.

Quoi qu'il en soit, je ne pense pas que, dans l'état actuel des choses et des transactions, les intérêts de la classe laborieuse en masse soient souvent affectés, même transitoirement, par les perfectionnements apportés aux procédés de production. Si ces perfectionnements arrivaient tout à coup et sur une vaste échelle, ces intérêts pourraient souffrir, parce qu'une partie considérable

du capital de circulation serait distraite à la fois de la production ordinaire. Mais les perfectionnements se font avec lenteur, et conséquemment c'est plutôt l'aide de l'épargne qu'ils appellent que celle du capital de circulation. Je me demande si jamais il y eut un emploi considérable de capital fixé dans l'industrie, dans des circonstances où ne se voyait pas en même temps un rapide accroissement de capital de circulation. Les pays pauvres et arriérés donnent rarement le spectacle d'entreprises où un capital considérable est absorbé. Placer un capital dans des améliorations foncières, dans des établissements automoteurs dispendieux, sont des actes qui impliquent une abstinence actuelle, un sacrifice immédiat dans un but d'avenir. Ils indiquent d'abord une sécurité passablement complète de la propriété ; puis une grande activité dans les entreprises industrielles, enfin un grand développement de cet état de l'esprit qu'on a appelé « désir effectif ou efficace de l'accumulation, » trois choses qui sont les éléments d'une société en état de rapides progrès. Mais s'il est vrai que les classes laborieuses doivent souffrir, non-seulement quand le capital fixe s'accroît aux dépens du capital de circulation, mais encore si ce capital augmente assez rapidement de lui-même pour empêcher que l'épargne soit convertie en capital de circulation aussi abondamment que l'exige l'accroissement de la population, il faut se hâter d'ajouter que ce cas ne se présente guère dans la pratique, car il n'existe probablement aucun pays où le capital fixe s'accroisse dans une proportion plus rapide que le capital de circulation. Si tous les chemins de fer sanctionnés par le parlement s'étaient construits dans le temps fixé par les décrets, ce phénomène se serait réalisé très-probablement. Mais ce qui est arrivé à cet égard même démontre les difficultés qui se présentent lorsqu'il s'agit de détourner de son emploi le fonds qui s'y trouve consacré. Ces difficultés sont assez grandes pour qu'on n'ait pas à redouter de voir le capital de circulation se transformer en capital fixe sur une échelle assez considérable pour amener la perturbation dans le travail.

Ajoutons à ces considérations que, même dans le cas où les perfectionnements diminueraient, pendant quelque temps, la masse de la production et du capital circulant du pays, ils n'en tendraient pas moins, à la longue, à les augmenter l'une et l'autre. Ces perfectionnements augmentent le profit du capital et, par

conséquent, sont utiles au capitaliste en augmentant ses revenus, au travailleur en diminuant le prix des objets fabriqués. Dans l'un et l'autre cas, ils augmentent le fonds qui peut servir à l'accumulation.

Dans l'exemple que nous avons choisi, le résultat immédiat a été de réduire le produit brut de la ferme de 2400 quarters de blé, à 1500 quarters par année, et cependant le bénéfice du propriétaire se trouve être de 500 quarters au lieu de 400. Or, si ces 100 quarters extra étaient épargnés, la perte, l'absorption du capital de 1000 quarters placés dans le fonds serait en peu d'années réparée. L'impulsion donnée par un perfectionnement à la branche d'industrie à laquelle il a été appliqué, offre aux industriels un puissant encouragement à augmenter leur capital, et il faut conclure de la marche lente que suivent les perfectionnements industriels, qu'une grande partie du capital qu'ils absorbent prend sa source dans l'augmentation des profits qu'ils permettent.

Cette tendance des perfectionnements industriels à provoquer l'accumulation et, par suite, à augmenter le produit brut, même lorsqu'il en est diminué temporairement, sera encore plus prononcée, plus remarquable, s'il est prouvé d'autre part que, pour ce qui regarde le sol, il est une limite à l'accumulation du capital et à l'accroissement de la production; que, cette limite une fois atteinte, tout accroissement ultérieur devient impossible, mais que les perfectionnements de production, quels que soient leurs autres effets, tendent à éloigner cette limite. Ces vérités paraîtront au reste beaucoup plus claires dans la suite de cette investigation. On verra que la quantité de capital qu'il est possible d'accumuler en un pays donné, et le montant du produit brut qu'il est possible d'en tirer sont en proportion de l'état des arts industriels en ce pays, et que tout perfectionnement, même lorsqu'à son origine il a fait brèche au capital de circulation et au produit brut, provoque en définitive une production, une épargne plus considérable qu'elles l'eussent été sans lui. C'est là la réponse concluante aux objections faites à l'introduction des machines, et nous nous faisons fort de démontrer qu'en définitive, même dans l'état actuel de la société, les travailleurs recueillent des avantages de cette introduction (1). Mais cette vérité consolante ne dis-

(1) Voy. ci-après, liv. IV, chap. v.

pense pas les gouvernements d'alléger, de détourner même complétement, s'il est possible, les maux que cette source de bénéfices à venir cause ou peut causer aux travailleurs actuels. Si jamais le placement, l'absorption du capital de circulation dans les machines ou les perfectionnements de l'industrie se développait sur une échelle qui compromît sérieusement le fonds de la production existante, le fonds des salaires du travail, il serait du devoir du gouvernement de modérer cet essor, et puisque des améliorations qui ne diminuent pas l'emploi du travail pris en masse, privent cependant presque toujours de leur salaire certains travailleurs de l'industrie perfectionnée, il n'est pas d'objet qui soit plus légitimement digne d'occuper le législateur que l'intérêt de ceux que la force des choses sacrifie ainsi au profit de leurs concitoyens et de la postérité.

Revenons à la distinction théorique que nous avons établie entre le capital fixe et le capital de circulation. Toute la richesse destinée à être employée en reproduction est désignée sous le nom de capital; il est cependant des parties de capital qui ne sauraient entrer ni dans l'une ni dans l'autre division. Tel est, par exemple, le fonds d'objets manufacturés qu'un négociant ou un fabricant possède invendus dans ses magasins. Mais ce fonds, quoique capital par destination, n'est cependant pas encore capital actif, fonctionnant, *capital en exercice*, il n'est pas engagé dans la production; il faut auparavant qu'il soit vendu ou échangé, c'est-à-dire converti en une valeur équivalente à d'autres objets manufacturés. Il n'est donc pas encore ni capital de circulation, ni capital fixe, mais deviendra soit l'un, soit l'autre, soit, par proportions, tous les deux à la fois.

Avec le produit de ses objets manufacturés, le fabricant paiera ses ouvriers, remplira ses magasins à nouveau, achètera des matières premières, réparera ses machines, ses outils, construira même de nouveaux bâtiments s'il est nécessaire. Quelle portion de ce produit emploiera-t-il à chacun de ces usages? C'est une question qui dépend de la nature de son industrie et de ses besoins actuels.

Il convient d'observer encore que la portion du capital consommée sous forme de semence ou de matière première, bien qu'elle exige son remplacement immédiat tiré du produit brut, et qu'en cela elle diffère du capital fixe, a cependant le même effet que ce

capital fixe sur l'emploi du travail. Ce qui est dépensé en matières premières est enlevé à l'entretien des travailleurs aussi bien que le capital employé en machines; et si le fonds aujourd'hui consacré aux salaires était employé en achat de matières premières, l'effet serait le même pour les travailleurs que s'il avait été converti en capital fixe. Mais un pareil emploi n'a jamais lieu dans la pratique. La tendance des perfectionnements dans la production est toujours d'économiser, jamais d'augmenter la dépense de semence ou de matière première dans la production : les travailleurs n'ont donc rien à redouter de ce côté.

CHAPITRE VII

SOURCE DE LA PRODUCTIVITÉ DES AGENTS PRODUCTEURS

§ 1. — La terre, le travail et le capital sont différemment productifs dans des pays et à des époques différents.

Nous avons terminé notre revue générale des éléments de la production ; nous avons démontré qu'ils peuvent être réduits à trois : le travail, le capital et les matières et forces motrices fournies par la nature. De ces éléments, le travail et la matière brute du globe sont primordiaux et indispensables. Les forces motrices naturelles peuvent être appelées à assister le travail ; elles sont une aide, mais non un élément essentiel de la production. Le troisième élément, le capital, est lui-même déjà le produit du travail. Sa fonction, son *instrumentalité* dans la production, est donc en réalité la fonction du travail sous une forme indirecte. Cet élément n'en demande pas moins à être étudié séparément. Une application antérieure de travail pour produire le capital destiné à être consommé pendant la reproduction, n'a pas été moins essentielle que ne l'est l'application du travail à l'œuvre même. De plus, la majeure partie du capital ne conduit à la production que par l'assistance qu'elle donne au travail producteur, qu'en entretenant le travailleur ; le reste, c'est-à-dire les instruments et les matériaux, y contribuent directement de la même manière que les agents naturels et les matériaux fournis par la nature.

Nous voici arrivés à la seconde grande question d'économie politique : A quelle source les agents producteurs puisent-ils leurs divers degrés de faculté productive ? Il est bien évident que leur efficacité productive varie considérablement selon les temps et les lieux. Avec un territoire identique, une population aussi considérable, il est des contrées qui produisent bien plus que d'autres, et le même pays bien plus ou moins bien à une époque donnée

qu'à une autre. Que l'on compare l'Angleterre avec une partie de la Russie équivalente en étendue, ou avec une population de Russes aussi nombreuse que toute la population de l'Angleterre. Que l'on compare l'Angleterre de nos jours avec celle du moyen âge ; la Sicile, l'Afrique du nord, ou la Syrie actuelle, avec les mêmes contrées au temps de leur prospérité, avant la conquête romaine ! il est à cette différence des causes qui sont palpables ; d'autres exigent qu'on les étudie.

§ 2. — Causes d'une puissance productive supérieure. Avantages naturels.

La cause la plus évidente de la supériorité de faculté productive est ce qu'on nomme les avantages naturels. Ils sont de plusieurs genres. Au premier rang se trouve la fertilité du sol. Depuis les déserts de l'Arabie jusqu'aux plaines d'alluvion du Gange, du Nil et du Mississipi, les différences sont nombreuses. Un climat favorable est encore plus important qu'un sol riche. Il est des contrées que les hommes pourraient habiter, mais où la température ne permet pas la culture. Leurs habitants ne sauraient passer à un autre état que l'état nomade ; ils sont condamnés à vivre, comme les Lapons, du lait et de la chair des rennes, qu'ils ont su amener à l'état domestique et qui les aident dans leurs déplacements, ou, comme les misérables Esquimaux, de la chasse ou de la pêche. Il est des lieux où l'avoine peut mûrir, mais non le froment, comme dans le nord de l'Écosse ; d'autres où le froment peut être cultivé, mais où sa récolte est souvent compromise par l'excès d'humidité et la rareté des beaux jours, comme quelques parties de l'Irlande. A mesure qu'on s'avance vers le Sud, ou, par la région tempérée de l'Europe, vers le Levant, on trouve quelque branche nouvelle de production agricole qui devient possible ; un peu plus loin, elle est profitable. La vigne, le maïs, le figuier, l'olivier, la soie, le riz, les dattes, telle est la succession des richesses du sol, jusqu'à ce qu'enfin nous arrivions à la région du café, du coton, des épices, où le sol donne en même temps les produits les plus communs, et souvent, à l'aide d'un léger travail, deux ou trois récoltes par an. Et ce n'est pas dans les produits de l'agriculture seulement que ces différences de climat se font sentir ; leur influence s'étend à bien d'autres branches encore de la production, dans la durée des ouvrages exposés à l'air, des bâtiments par exemple. Si les

temples de Karnac et de Luxor n'avaient été dévastés par les hommes, ils auraient pu durer presque éternellement dans leur état de perfection ; et la preuve, c'est que des inscriptions trouvées sur ces monuments, bien qu'antérieures aux temps historiques, paraissent plus fraîches que ne le sont dans nos climats humides des inscriptions de cinquante ans. A Saint-Pétersbourg, des monuments d'une masse imposante, construits en granit il y a à peine un demi-siècle, sont déjà vieux et à reconstruire, tant les alternatives de froid intense et de chaleur les ont endommagés. Il n'est pas jusqu'à la supériorité de couleurs des tissus de l'Europe méridionale, comparés à ceux de l'Angleterre, qui ne doive être attribuée à la pureté de l'atmosphère, que ne peuvent suppléer, dans nos climats brumeux, ni la science du chimiste, ni l'habileté du teinturier.

L'influence du climat ne se borne pas là ; elle permet aux producteurs une moindre dépense pour la satisfaction de leurs besoins physiques. Dans les pays chauds, l'homme peut exister à l'aise avec moins de vêtements, une habitation moins bien close ; il peut se passer de combustible, cet élément indispensable de l'existence dans les pays froids ; il a besoin de moins d'aliments, ainsi que l'a prouvé l'expérience longtemps avant que la théorie vînt démontrer que la plus grande partie des aliments que nous consommons n'est pas nécessitée par le besoin de nutrition de nos organes, et qu'elle n'a pour objet que de maintenir la chaleur animale, et donner aux fonctions vitales un stimulant que dans les régions plus chaudes apportent sans peine le soleil et l'air respirable. En conséquence, les travailleurs de ces climats n'encourent au même degré ni la peine ni la dépense nécessitées par l'alimentation dans les climats froids ; il leur reste plus de temps à consacrer à la culture de l'esprit et aux délassements intellectuels, à moins pourtant que le caractère des habitants ne les porte à perdre ces avantages en consacrant leurs loisirs aux plaisirs physiques ou au repos absolu.

Parmi les avantages naturels autres que ceux du sol et du climat, il convient de compter l'abondance des produits minéraux placés en des lieux convenables, et susceptibles d'être mis en œuvre à l'aide d'un travail modéré. Telles sont les houillères de la Grande-Bretagne, qui compensent à un si haut degré, pour ses habitants, les désavantages du climat. Telles sont encore les ressources

presque aussi importantes possédées par ce pays et par les États-Unis, et qui consistent en minerai de fer facile à traiter, placé presque à la surface du sol et à la proximité des houilles propres à sa réduction. Dans les pays de montagnes, les forces motrices des chutes d'eau compensent l'infériorité du sol.

Mais un avantage naturel plus grand encore que tous ceux que nous venons de décrire, consiste dans une position maritime, une grande étendue de côtes, des ports et des refuges nombreux, et, en seconde ligne, des rivières, des cours d'eau navigables. Ces avantages, cependant, ne sont rien autre que la facilité plus grande des transports. A moins d'études approfondies, on ne saurait se faire une idée juste de l'immense influence que les transports faciles ont sur la destinée d'une nation. Elle ne peut être appréciée que de ceux qui savent ce que la division du travail et l'échange peuvent amener de résultats dans la production. Cette influence est assez importante pour contre-balancer l'infériorité à tous autres égards, celle de la fertilité du sol comprise, surtout lorsque l'art et la science n'ont pas encore créé des voies de communication capables de rivaliser avec ces voies naturelles. Dans l'ancien monde, les nations les plus prospères n'étaient pas celles qui possédaient la plus vaste étendue de territoire ni le sol le plus fertile, mais bien celles qui, par la stérilité même de leur territoire, avaient été forcées de profiter des avantages naturels de leur position maritime : Athènes, Tyr, Marseille, Venise, les cités libres de la Baltique, etc.

§ 3. — Application d'un travail plus énergique.

Les avantages naturels sont, toutes choses d'ailleurs égales, trop évidents pour être passés sous silence. Mais l'expérience a démontré que, de même que la fortune ou le rang pour un individu, ces avantages ne sont rien pour les nations en comparaison de ce qu'il est en leur puissance d'obtenir en vertu de leur propre nature ou leur capacité. Ni aujourd'hui ni autrefois, les nations les mieux dotées en climat et en fertilité du sol n'ont été les plus puissantes ni les plus riches : mais à considérer seulement la masse du peuple, ce sont les plus pauvres, bien que souvent ce soient celles où, dans sa pauvreté, le peuple éprouve le plus de jouissances.

La vie humaine y est soutenue avec si peu de chose, que les pauvres souffrent rarement l'inquiétude du lendemain, et dans ces climats, où l'existence est déjà un plaisir, le luxe qu'ils préfèrent n'est autre que le repos. Quand la passion les mène, ces peuples déploient une grande énergie; mais ils n'ont pas cette énergie constante, courageuse, qui se manifeste par un travail non interrompu. Ils s'inquiètent trop peu de l'avenir pour songer à des institutions politiques profondément étudiées; aussi l'incertitude de la protection pour la propriété acquise par l'industrie vient-elle, par conséquence logique, amoindrir encore leur énergie pour le travail.

Le succès dans la production, comme toute autre espèce de succès, dépend plus des qualités des agents humains que des circonstances au milieu desquelles ils fonctionnent; et ce sont les difficultés, et non les facilités, qui nourrissent et entretiennent l'énergie mentale et physique. Le berceau des tribus qui ont envahi et vaincu les autres et les ont forcées à travailler pour les vainqueurs, a presque toujours été placé au milieu des difficultés. Ou bien elles ont été formées au milieu des forêts des climats du Nord; ou bien une discipline militaire rigide et sévère a pris la place des souffrances naturelles, comme chez les Grecs et les Romains. Depuis que les conditions de la société moderne ont permis à cette discipline de disparaître, les climats méridionaux n'ont plus de nation conquérante; la vigueur militaire, aussi bien que l'esprit d'entreprise industriel et spéculatif, ont eu leur siége parmi les nations moins favorisées des climats du Nord.

Comme la deuxième des causes d'une faculté de production supérieure, nous pouvons donc compter la plus grande énergie pour le travail, et par là nous ne voulons pas dire une énergie transitoire ou passionnée, mais bien durable et constante, régulière et habituelle. Il n'est aucun être humain qui endure sans murmurer une somme de fatigue et de souffrance plus considérable que l'Indien de Nord-Amérique. Personne plus que lui ne possède cette faculté de l'esprit qui permet de conserver une attention soutenue, absolue, à une tâche quelconque quand le besoin le prend ou que la passion l'émeut. Mais que ces causes viennent à cesser, l'Indien tombe dans une indolence qui est proverbiale. Les individus, comme les nations, ne diffèrent pas tant dans les efforts qu'ils peuvent faire et sont disposés à faire quand ils y sont vivement solli-

cités par des causes extérieures, que dans la capacité de faire un effort immédiat dans un but éloigné, et dans une faculté d'application continue, non excitée par des accidents imprévus. Ces dernières qualités sont celles qui distinguent la race anglaise. Cette capacité de travail se retrouve dans tout son caractère, dans ses défauts, comme dans ses qualités. Les Anglais, en général, ne vivent que dans leur travail. Le travail seul s'interpose entre eux et l'ennui. Soit par tempérament, soit à cause du climat, ou défaut de développement, ils ne sentent pas assez vivement pour jouir de l'existence dans le repos. Peu de plaisirs, peu d'amusements leur semblent amusements ou plaisirs. A l'exception de ceux dont l'esprit se préoccupe des intérêts plus nobles de l'humanité (et ils sont peu nombreux, surtout en ce pays), leur attention n'est guère distraite du travail ni de cette propension, qui est la passion des gens qui n'en ont pas d'autre, et qui embrasse toute la satisfaction qu'ils se promettent de leur succès, le désir de devenir riche et de faire son chemin dans le monde. Ce dernier trait de caractère néanmoins n'appartient guère qu'à ceux dont la condition est supérieure à celle du simple manœuvre. Mais l'absence de goût pour les récréations, de tous plaisirs dans le repos, est commune à toutes les classes. Quelle qu'en soit la cause, la persistance au travail, l'assiduité à une tâche donnée, s'étend même jusqu'à la plus imprévoyante de toutes les classes, celle des ouvriers anglais. Elle est devenue le trait caractéristique du pays, *son habitude;* et, à part la Chine et le Japon peut-être, il n'est pas de contrée où la vie soit plus réglée par l'habitude, et moins par l'inclination personnelle, que l'Angleterre. Il en résulte que, lorsqu'il s'agit de travail opiniâtre, il n'y a pas de travailleurs qui puissent rivaliser avec les nôtres, bien qu'en intelligence et même en adresse manuelle, ils puissent être souvent surpassés.

L'énergie de travail, quoique ce ne soit pas un don sans mélange, ni qu'il faille entretenir aux dépens d'autres attributs utiles de la nature humaine, est cependant, dans une certaine mesure, une condition nécessaire à toute amélioration digne de ce nom dans la vie sociale. Le sauvage, pour devenir homme civilisé, doit être inspiré par des désirs et des besoins, même s'ils ne sont pas des plus élevés et des plus nobles ; il faut que la gratification désirée soit un mobile qui le presse à exercer son corps et son esprit. Si les nègres de la Jamaïque et de Demerara, après leur

émancipation, s'étaient contentés, comme on le prédisait, de satisfaire aux premiers besoins naturels; s'ils avaient borné leur travail à la somme d'efforts qui, dans un climat tropical, où les terres sont abondantes et fertiles, suffisent à maintenir la vie, ils seraient tombés dans un état plus barbare, quoique plus heureux, que l'état d'esclavage d'où ils sortaient. Mais on comptait, et avec raison, pour les pousser au travail, sur le goût ardent qu'ils avaient pour les beaux habits et les ornements. Personne, assurément, ne soutiendra qu'un tel goût soit de nature à être encouragé, et dans la plupart des sociétés, il tend à appauvrir ceux qui en sont affligés; mais dans l'état d'esprit où se trouvaient les esclaves, c'était peut-être le seul mobile qui les portât à un travail systématique, et à acquérir des habitudes de travail volontaire, capable de les conduire à la civilisation. En Angleterre, ce n'est pas le désir de la richesse qu'il faut enseigner, c'est *l'usage* de la richesse; c'est en même temps à apprécier les objets de désir que la fortune ne saurait donner, ou qu'on peut atteindre sans son secours. Toute amélioration apportée au caractère de l'Anglais, à ses usages, à ses habitudes, soit qu'elle consiste à tourner son esprit vers des aspirations plus nobles, ou seulement à lui donner le désir d'amusements et de délassements plus nombreux, doit nécessairement avoir pour effet de modérer le tourment dévorant de son industrialisme. Il serait dommage, cependant, de diminuer l'énergie avec laquelle l'Anglais s'applique à la tâche qu'il s'est donnée : c'est là sa qualité la plus grande.

Le milieu qu'il faudrait atteindre est un but que l'humanité a souvent manqué : travailler avec ardeur, quand on travaille, et surtout en y mettant son esprit aussi bien que les bras; mais donner au travail qui n'a en vue que le luxe, moins d'heures dans la journée, moins de jours dans l'année, moins d'années dans la vie.

§ 4. — Supériorité de talent et d'instruction.

Le troisième élément qui termine la productivité du travail d'une communauté, est l'habileté et la science dont cette communauté est douée, que l'habileté soit propre aux travailleurs ou à ceux qui les dirigent. Il n'est pas besoin de démonstration pour prouver que l'adresse des ouvriers, que la science de ceux qui sont chargés de la direction des usines, rendent le travail plus efficace.

Il est donc évident que la productivité du travail d'un peuple est limitée par les connaissances des arts de la vie ; et que tous pro grès dans ces arts, toute application mieux comprise des objets ou des formes naturelles à des choses industrielles, donne à une même somme de travail une puissance de production plus considérable.

Parmi ces applications mieux comprises, et au premier rang, se trouvent les inventions d'outils et de machines. Il n'est pas utile d'entrer, dans un livre tel que celui-ci, dans des détails sur la manière dont ces inventions viennent accroître la production, en épargnant le travail ; on trouve dans l'ouvrage si connu de M. Babbage, *de l'Economie des machines* (*Economy of machinery and manufactures*), des exemples nombreux, et exposés d'une manière à la fois scientifique et populaire, de l'efficacité des machines pour mettre en-œuvre des forces trop grandes pour la faiblesse de l'homme ou pour exécuter des travaux trop délicats pour la main. Mais il n'est pas utile d'aller chercher bien loin des preuves que certains travaux ne pourraient être exécutés sans l'assistance de la mécanique. Sans le secours des pompes mues par des machines à vapeur et par d'autres moteurs, il serait, en maintes localités, impossible de se débarrasser des eaux qui se rassemblent dans les mines, et il faudrait les abandonner. Sans navires ou sans bateaux on ne pourrait traverser la mer. Sans outils on ne pourrait abattre les arbres, ni creuser les rochers. La charrue, la bêche au moins, est un outil indispensable à la culture du sol. Des outils très-simples et rustiques cependant suffisent à la plupart des travaux exécutés par l'homme, et les inventions qui sont survenues, n'ont servi qu'à donner plus de perfection au travail, ou bien encore, et c'est là le caractère essentiel des machines, à diminuer considérablement la quantité du travail nécessaire à une œuvre quelconque, laissant ce travail disponible pour quelque autre emploi.

L'usage des machines n'est pas le seul mode dans lequel se manifestent les effets de la science appliquée à la production. A peine l'agriculture et l'horticulture ont-elles commencé à faire usage des machines avec quelque avantage, si l'on en excepte la charrue et ses perfectionnements ou modifications. Mais les inventions les plus considérables dans cette branche de l'industrie ont jusqu'ici consisté dans des procédés de culture plus judicieux, plus

appropriés aux sols mis en culture. Ainsi la rotation des récoltes, qui a évité les jachères trop fréquentes; les engrais, les amendements perfectionnés, qui ont renouvelé la fertilité du sol quand la culture l'avait épuisée; la conversion des marais en sol arable; les méthodes de taille, de culture des arbres et des plantes diverses, enseignées par l'expérience; dans les cultures plus dispendieuses, la pulvérisation plus complète du sol, l'*espacement* plus rationnel des plantes; dans les manufactures, le commerce, les améliorations les plus considérables sont souvent le meilleur emploi du temps; la rapidité des vents et des déplacements : d'autres fois le perfectionnement consiste à économiser la matière.

§ 5. — Supériorité d'intelligence. Confiance plus grande dans la société en général.

Mais tous ces effets de la puissance de la science sur la richesse sont assez connus, même des plus ignorants, depuis l'invention des chemins de fer et des navires à vapeur. Ce qui est moins généralement apprécié, c'est la valeur d'économie que possède la diffusion générale de l'intelligence dans le peuple. Le nombre des personnes capables de diriger ou de suivre les opérations d'une entreprise industrielle et même de mettre en œuvre un procédé qui ne peut être ramené à une simple affaire de routine ou de mémoire, est toujours au-dessous des besoins de l'industrie; ce fait est prouvé par la différence des salaires payés à ces personnes et aux ouvriers ordinaires. Le défaut de bon sens pratique qui rend les ouvriers si mauvais calculateurs, qui, par exemple, rend leur économie domestique si imprévoyante, si irrégulière, si peu raisonnée, doit avoir pour résultat de les rendre impropres à tout travail qui exige quelque intelligence, et de rendre en même temps ce travail même moins productif qu'il ne pourrait l'être.

L'éducation du peuple, même en ne la considérant que sous cet aspect, est digne de l'attention suivie des hommes d'État, surtout en Angleterre. Des observateurs compétents, accoutumés à employer des ouvriers de toutes les nations, attestent que dans les ouvriers étrangers ils trouvent souvent une grande intelligence tout à fait à part du degré d'instruction qu'ils possèdent, tandis que l'ouvrier anglais, s'il est autre chose qu'un bûcheron ou un puiseur d'eau, il le doit à son éducation.

M. Escher, de Zurich, ingénieur et filateur, qui emploie près de

deux mille ouvriers de divers pays, a, dans son témoignage, annexé au rapport des commissaires de la loi des pauvres pour 1840, donné de l'ouvrier anglais, comparé à l'ouvrier étranger, une description dont ceux qui sont placés dans les mêmes circonstances reconnaîtront, je crois, l'exactitude.

« La vivacité de perception des Italiens se manifeste par la rapide intelligence avec laquelle ils comprennent tout ouvrage nouveau qu'on leur donne à exécuter, se mettent en rapport immédiat avec la pensée du maître, s'assimilent les circonstances où ils se trouvent. Cette faculté, les Italiens la possèdent au plus haut degré. Les ouvriers français ont les mêmes qualités, mais à un degré moins prononcé. Les Anglais, les Suisses, les Allemands, les Hollandais, ont la compréhension bien moins prompte. Comme ouvriers, seulement, la préférence est indubitablement due aux Anglais; quand ils nous arrivent, ils ont été élevés à certaine branche spéciale de l'industrie, ils y ont concentré leurs pensées, ils y ont acquis une grande supériorité. Comme hommes d'affaires d'une aptitude générale comme un maître voudrait en avoir beaucoup, je donnerais la préférence aux Saxons et aux Suisses : aux Saxons surtout, parce que leur éducation générale plus soignée a étendu leurs capacités au delà de leur travail habituel et spécial, et les a rendus propres, à peu de frais d'apprentissage, à entreprendre tout travail nouveau qui peut leur être demandé. Si j'ai un ouvrier anglais employé à l'érection d'une machine à vapeur, il comprendra sa besogne, et rien de plus. A peine aura-t-il quelques notions des autres branches de la mécanique les plus rapprochées de son œuvre, il ne saura s'en rendre compte ni parer aux difficultés imprévues. Il ne pourra donner un avis raisonné, ne rien écrire relativement à la besogne dont il est chargé. »

Le même témoin, parlant de l'influence de la culture de l'esprit sur la valeur morale de l'ouvrier, s'exprime ainsi : « Nous trouvons, en général, que les ouvriers les plus instruits sont aussi les plus moraux, sous tous les rapports. D'abord, ils sont sobres : ils sont modérés dans les plaisirs qu'ils prennent, et ces plaisirs sont d'une nature plus rationnelle, moins grossière. Ils aiment la société des gens bien élevés, et comme ils lui témoignent du respect, ils y sont admis sans difficulté. Ils cultivent la musique, ils lisent, ils se plaisent au spectacle de la nature et font des excursions de plaisir dans la campagne; ils sont économes et étendent cette qualité

même à la matière qu'ils mettent en œuvre, et aux intérêts de leur patron; ils sont en un mot, et comme conséquence, honnêtes et dignes de confiance. » En réponse à une question relative aux ouvriers anglais, le même témoin ajoutait : « Si d'un côté ils sont, eu égard à la tâche qui leur est confiée, et pour laquelle ils ont été spécialement élevés, les ouvriers les plus habiles, ils sont en même temps les plus désordonnés, les plus débauchés, les plus déréglés ; ils sont les moins respectables et les moins dignes de confiance des ouvriers de toutes les nations que nous ayons employés (et en faisant cette déclaration, j'exprime l'opinion fondée sur l'expérience de tous les manufacturiers du continent que j'ai consultés, et particulièrement des manufacturiers anglais qui se plaignent le plus souvent). Ces traits affligeants de dépravation ne s'appliquent pas aux ouvriers anglais qui ont eu l'avantage de l'éducation, mais bien à ceux qui en manquent ; et leur grossièreté est proportionnelle à leur ignorance morale. Quand les ouvriers anglais sans éducation sont débarrassés de la discipline de fer dans laquelle les retiennent les patrons en Angleterre, et qu'ils sont traités avec l'urbanité et les égards que, sur le continent, on a l'habitude de montrer aux ouvriers mieux élevés, les ouvriers anglais perdent tout à fait l'équilibre : ils ne comprennent plus leur position, et au bout d'un certain temps ils deviennent indisciplinables et inutiles (1). » Ces résultats se manifestent en Angleterre même : aussitôt que l'idée d'égalité entre dans l'esprit de l'ouvrier anglais ordinaire, la tête lui tourne. Quand il cesse d'être servile, il devient insolent.

Les qualités morales des travailleurs sont aussi importantes à l'efficacité du travail que les qualités intellectuelles. Indépendamment des effets de l'intempérance sur leurs facultés mentales et physiques, et des habitudes de désordres sur leur énergie et sur leur persévérance au travail, il est utile de remarquer combien le degré de confiance qu'ils méritent a d'influence sur la somme de travail dont ils sont capables. Tout le travail aujourd'hui nécessaire à la surveillance, à la vérification, etc., est autant de moins dans la somme de travail productif, et n'a de raison d'être que dans la malhonnêteté des travailleurs. Il existe dans tous pays

(1) Le témoignage entier de cet entrepreneur intelligent et expérimenté est digne d'attention, ainsi que les déclarations de plusieurs autres témoins sur le même sujet, publiées dans le même volume.

surtout dans les pays riches, une population de pillards qui ne vivent que par la déprédation et la ruse. En Angleterre, cette population est nombreuse; elle est une charge considérable pour la production, puisqu'elle existe sans travail. La police et tout l'appareil destiné à la répression des délits de ces déprédateurs, sont une charge nouvelle rendue nécessaire par la première. La profession des hommes de loi, si exorbitamment payés, ne se soutient que par la malhonnêteté de l'espèce humaine, à l'exception pourtant de la besogne que la profession sait se créer elle-même par les défauts des lois qu'elle est chargée de rédiger. A mesure que les peuples se moralisent, toutes les dépenses diminuent. Mais cette économie positive serait peu de chose encore comparée à l'augmentation incommensurable des richesses qui résulterait de l'honnêteté avec laquelle les travailleurs accompliraient leur tâche, s'ils en avaient la conscience. La simultanéité d'efforts et de but n'est possible qu'en proportion de la confiance que les hommes ont les uns dans les autres. Il est des contrées en Europe, et des plus avancées, où la plus grande difficulté que puisse rencontrer la fondation de grands établissements industriels, est la rareté des personnes jugées assez honnêtes pour qu'il soit possible de leur confier de grandes recettes et de grandes dépenses. Il est des nations dont les produits sont vus avec défiance par les marchands, parce qu'ils ne peuvent avoir la certitude que la marchandise est conforme à l'échantillon. Ces fraudes stupides et aveugles sont loin d'être sans exemple dans le commerce de l'Angleterre. Tout le monde a entendu parler de la *Poudre du Diable* (*Devil's dust*); et parmi divers exemples cités par M. Babbage, il y en a un qui atteste qu'une branche d'exportation fut longtemps paralysée par les falsifications et les fraudes qui y avaient eu lieu. D'un autre côté, l'on trouve dans le même ouvrage des exemples des avantages réels que donne au commerce la confiance dans les transactions. «Dans l'une de nos grandes cités, dit l'auteur, les ventes et les achats les plus considérables ont lieu chaque jour sans l'intervention du moindre écrit.» Quelle économie de temps, d'embarras et de dépense ne font pas dans un an les producteurs et les marchands de cette ville par leur seule probité! L'influence d'une honnêteté reconnue et bien établie s'est fait sentir d'une manière bien frappante pendant les dernières guerres. L'une de nos manufactures les plus considérables faisait de grandes affaires avec une maison du

centre de l'Allemagne, lorsque les décrets de Berlin et de Milan vinrent jeter le désordre dans le travail et prohiber les produits anglais. Mais le manufacturier anglais n'en reçut pas moins les ordres ordinaires : on y donnait des instructions précises pour les consignations, on indiquait le mode et les époques de paiement : seulement les lettres qui portaient ces détails n'étaient pas signées ; quelquefois elles portaient le nom de baptême de l'un des associés ; mais le plus souvent aucune signature ne venait garantir leur contenu. Les ordres ainsi donnés n'en étaient pas moins exécutés, et ces transactions ne donnèrent jamais lieu à aucune plainte, à aucun retard de paiement (1).

(1) Quelques moindres exemples cités par M. Babbage prouvent toute la dépense que cause à la société le défaut de confiance de ses membres les uns pour les autres.

« L'acheteur paie l'article acheté, non-seulement par la livraison du prix, mais encore par la peine de vérifier si la marchandise est bien telle qu'il la désire. Dans quelques cas la seule inspection suffit pour reconnaître si l'article est bon : dans ce cas, il y a peu de différence dans le prix auquel les vendent les divers magasins. On peut juger presque d'un regard la qualité du sucre en pain par exemple ; c'est à cause de cela que son prix est si uniforme et laisse si peu de bénéfice que l'épicier ne tient pour ainsi dire pas à le vendre. Le thé, au contraire, qu'il est très-difficile d'apprécier et qui peut être altéré par des mélanges de manière à tromper même un œil expérimenté, a un grand nombre de prix divers et c'est l'article que l'épicier tient le plus à vendre à ses pratiques. Les difficultés et les frais d'une vérification sont quelquefois si grands qu'ils justifient une déviation des principes les mieux établis. Ainsi il est de principe que le gouvernement acquiert à meilleur marché les articles dont il a besoin en les achetant qu'en les fabriquant lui-même. Cependant on a jugé plus économique d'établir de vastes moulins, comme ceux de Deptford, et d'y moudre le grain que d'acheter des farines dont il faudrait vérifier chaque sac et de payer des agents chargés de découvrir les falsifications nouvelles qu'on invente chaque jour. Ce défaut de confiance peut priver une nation comme les États-Unis d'une exportation considérable de farines.

M. Babbage dit encore : « Il y a quelques années la manière de traiter la vieille graine du trèfle par un procédé désigné sous le nom de *doctoring* (médicamentation) devint si générale qu'elle excita l'attention de la chambre des communes. Il résulta de l'enquête faite par une commission de cette chambre que la vieille farine de trèfle blanc était d'abord mouillée légèrement, puis séchée à la vapeur de soufre ; qu'on améliorait la couleur de la graine de trèfle rouge en l'agitant dans un sac avec une petite quantité d'indigo ; puis, ces moyens ayant été découverts, on en employa d'autres qui donnaient à la graine une bonne apparence en diminuant, sinon en détruisant sa puissance végétative déjà affaiblie par les temps. En supposant que cette préparation n'eût diminué en rien la force de la bonne graine, cette fraude en élevait le prix de 5 à 25 schellings par quintal. Le plus grand mal provenait de ce que ce traitement donnait à la vieille et mauvaise graine l'apparence de la meilleure. Un des témoins avait essayé la graine ainsi traitée et reconnu qu'à peine 1 grain sur 100 avait germé et que le germe s'était flétri presque aussitôt ; tandis que la graine ordinaire germe dans la proportion de 80 à 90 p. 100. Les graines altérées étaient vendues aux marchands au

§ 6. — Causes secondaires de la puissance productive. Sécurité des membres de la société.

Parmi les causes secondaires qui déterminent la puissance productive des agents de la production, la principale est sans contredit la sécurité. J'entends par ce mot la protection absolue que la société donne à ses membres. Elle consiste en protection *par* le gouvernement et en protection *contre* le gouvernement. La dernière est la plus importante. Lorsque celui qui possède quelque richesse a pour perspective de se voir dépouiller par un gouvernement avide et voleur, il ne faut pas s'attendre à voir beaucoup de gens soucieux de s'enrichir. C'est là tout le secret de cette pauvreté proverbiale des habitants de quelques contrées de l'Asie les plus fertiles, et qui autrefois ont été riches et florissantes. Entre cet état précaire et l'état de sécurité où se trouvent les nations les mieux gouvernées de l'Europe, il y a beaucoup de nuances. En France, avant la Révolution, il existait de nombreuses provinces

détail de la campagne, qui la prenaient à bon marché, et elle passait ensuite aux mains des fermiers. Ni les uns, ni les autres n'étaient en état de distinguer la bonne de la mauvaise graine. Il en résulta que plusieurs cultivateurs réduisirent leur consommation de cet article; que d'autres payèrent un prix supérieur aux marchands qui surent distinguer la bonne graine de la mauvaise et eurent assez de probité pour s'abstenir de faire commerce de la mauvaise. »

On lit dans le même ouvrage que le lin d'Irlande, bien que naturellement aussi bon que celui de tout autre pays, se vend ou se vendait récemment à un penny et jusqu'à deux pences de moins par livre que le lin étranger ou anglais. Une partie de cette différence a pour cause le peu de soin avec lequel il est préparé, l'autre la coutume indiquée dans le témoignage de M. Corry, ancien secrétaire de la chambre linière d'Irlande : « Les propriétaires de lin, dit-il, qui appartiennent presque toujours à la plus basse classe, croient qu'ils travaillent dans leur propre intérêt en trompant les acheteurs. Comme le lin se vend au poids, on emploie plusieurs expédients pour le faire peser davantage, et tous ces expédients, particulièrement le mouillage, qui est très-fréquent, nuisent à la qualité de la marchandise en provoquant la fermentation. L'intérieur de chaque balle, et ces balles sont de grandeur inégale, est souvent plein de cailloux ou de saletés de toute sorte destinées à augmenter le poids. C'est dans cet état qu'on achète le lin en Irlande et qu'on le transporte à la Grande-Bretagne. »

Il résulte d'un témoignage recueilli par une commission de la chambre des communes que le commerce de tissus de Nottingham avait considérablement déchu par suite des fraudes qui y avaient eu lieu. « On y fabriquait, dit encore M. Babbage, une sorte de tissu nommé *single-press*, qui, malgré sa belle apparence se détruisait au lavage sans qu'il fût possible à une personne sur mille de reconnaître la différence qui existait entre le *single-press* et le *double-press*, à ce point que les fabricants et les ouvriers eux-mêmes ne pouvaient reconnaître cette différence qu'au moyen d'une loupe. »

où un système d'impôt vicieux, et plus encore l'impossibilité où se trouvaient les citoyens d'obtenir justice des exactions arbitraires des agents de l'autorité, donnaient à tous le désir de paraître pauvres, et la culture du sol se ressentait de cet état de choses. Au reste, cette insécurité résultant des vols du gouvernement, des exactions de ses agents, est la seule qui ait pour effet de paralyser les efforts des travailleurs et d'amoindrir leur énergie. Contre tous les autres genres de déprédation, il y a espoir de se défendre. La Grèce et les colonies grecques de l'ancien monde, la Flandre et l'Italie du moyen âge, ne jouissaient assurément pas de ce qu'en notre moderne civilisation on appellerait du nom de sécurité. L'état de la société était turbulent et instable. Les personnes et les propriétés étaient exposées à mille dangers. Mais ces contrées étaient libres. Elles n'étaient ni opprimées, ni volées systématiquement par leurs gouvernements. L'énergie individuelle, que leurs institutions développaient, les mettait à même de résister avec succès aux autres ennemis. Leur travail était donc éminemment productif, et tant qu'elles restèrent libres, leurs richesses augmentèrent sans interruption. Le despotisme romain, en mettant un terme aux guerres intestines de l'empire, augmenta la sécurité des peuples soumis à sa domination, mais il les laissa sous le joug de l'oppression, de l'arbitraire et de la rapacité des gouverneurs; ils s'énervèrent et s'appauvrirent, et devinrent enfin la facile proie des hordes barbares, mais libres, qui les envahirent. Ils ne voulurent ni combattre, ni travailler, par la raison que depuis longtemps on ne les laissait pas jouir des choses pour lesquelles ils avaient autrefois travaillé et combattu.

La sécurité, chez les peuples modernes, est bien plus l'effet des mœurs et de l'opinion que de la loi. Il y a en Europe, ou tout au moins il y avait naguère, des nations où, bien que le monarque fût nominalement absolu, les mœurs et l'usage mettaient le sujet à l'abri de tout acte arbitraire tendant à lui ravir ses biens, ou à le ruiner par une exaction spéciale. Sous un tel régime cependant, il doit se commettre une infinité d'actes de tyrannie obscure, perpétrés par les agents secondaires contre lesquels il n'y a point de recours, puisque la publicité n'est jamais tolérée dans ces espèces de gouvernements. En Angleterre, l'individu est tolérablement protégé, par les institutions aussi bien que par les mœurs, contre les agents du gouvernement; mais la sécurité dont il jouit contre

les autres malfaiteurs, il ne la doit pas à ses institutions. On ne saurait dire que la propriété doit sa protection à des lois dont l'application exige des sommes énormes, et qui rendent le dommage moins dispendieux que la réparation. C'est à l'opinion, à la crainte de la publicité, bien plus qu'aux lois et aux cours de justice, que la propriété doit, en Angleterre, la sécurité dont elle jouit.

Indépendamment des imperfections des garanties dont la société croit devoir entourer ce qu'elle reconnait comme propriété, il est encore bien d'autres institutions dont le résultat est d'entraver le développement de la richesse. Nous aurons occasion d'en parler dans le cours de cet ouvrage. Il nous suffit de dire ici que l'efficacité de l'industrie est en proportion directe de la garantie que possède le travailleur, que les fruits de son travail lui resteront; et que les institutions conduisent d'autant plus directement à l'accroissement de la richesse, par le travail utile, qu'elles établissent mieux que la récompense du travail sera proportionnée aux avantages que la société en retire. Toutes les lois et les usages qui favorisent une classe de citoyens au détriment d'une autre classe, qui enchaînent les efforts d'une portion de la communauté, pour la recherche de son bien-être, qui se placent entre ces efforts et leurs résultats naturels, sont (indépendamment des autres causes qui les doivent condamner) une violation flagrante des principes fondamentaux de l'économie politique, et tendent à diminuer la productivité du travail de la communauté.

CHAPITRE VIII

DE LA COOPÉRATION

§ 1. — La coopération augmente la puissance de la production.

Dans l'énumération des circonstances qui affectent la puissance productive du travail, nous en avons omis une, voulant, à cause de son importance et des motifs qu'elle offre à de sérieuses discussions, la traiter séparément : cette circonstance est la coopération ou la réunion des efforts d'un certain nombre dans le but commun.

Ce puissant auxiliaire de la production n'a été envisagé sérieusement par les économistes que sous une seule de ses faces, la division du travail. M. Wakefield, dans ses notes à l'édition de Ad. Smith, qui porte son nom, est le premier qui ait remarqué que jusque-là on a pris, au grand détriment de la science, la partie pour le tout; que sous la division du travail se trouve un principe fondamental d'économie politique qui la comprend elle-même.

« La coopération, dit-il, est de deux genres distincts : 1° la coopération qui a lieu quand plusieurs personnes s'entr'aident dans la production d'un certain produit; 2° celle qui a lieu quand on s'entr'aide dans la production de produits différents. C'est la coopération simple et la coopération complexe.

« L'avantage de la coopération simple peut se démontrer par l'exemple de deux lévriers qui, courant ensemble, prendront plus de lièvres que quatre lévriers courant chacun pour son compte. Dans un grand nombre d'opérations exécutées par le travail des hommes, il est hors de doute que deux hommes, travaillant ensemble, feront plus que quatre et souvent même que quatre fois quatre hommes travaillant séparément. Il est des opérations qui seraient presque impossibles à un seul homme, et deviennent faciles à plusieurs ouvriers réunis. De ce genre sont l'abatage

des arbres dans les forêts, le déplacement de lourds fardeaux, le sciage des bois, le fanage opéré en un temps donné, le travail à bord d'un navire pour carguer ou larguer les voiles, l'érection d'échafaudages, la préparation des pierres pour qu'une route soit constamment tenue en bon état : toutes ces opérations simples et des milliers d'autres ne peuvent avoir lieu qu'à condition que plusieurs personnes travaillent ensemble, dans un même lieu, dans un même temps et dans une même direction.

« Les sauvages de la Nouvelle-Hollande n'appliquent jamais ce principe de l'assistance mutuelle, même dans les opérations les plus simples. Aussi leur condition est-elle à peine supérieure, et en quelques cas est-elle même inférieure, à celle des bêtes sauvages que parfois ils parviennent à tuer. Qu'on se figure les ouvriers d'Angleterre refusant tout à coup de s'entr'aider dans leurs travaux, on concevra à la fois tous les avantages de la coopération. Dans un grand nombre d'opérations le produit du travail est proportionnel à cette assistance mutuelle. Elle est le premier pas du progrès social. Le second se fait quand un nombre de travailleurs ayant combiné leurs efforts pour produire plus de subsistances qu'ils n'en peuvent consommer, un nombre d'autres travailleurs songent alors à produire plus d'habits qu'il ne leur est nécessaire et avec le surplus d'habits à acheter le surplus d'aliments produits par le premier groupe ; si bien que les uns et les autres, s'ils produisent plus qu'ils ne peuvent consommer, réalisent par cet échange un certain capital au moyen duquel de nouveaux ouvriers peuvent à leur tour produire et échanger. » Ainsi à la simple coopération se trouve substituée la coopération complexe de M. Wakefield. L'une est la réunion de plusieurs ouvriers qui s'entr'aident dans une besogne spéciale ; l'autre est la réunion d'ouvriers de spécialités diverses qui s'entr'aident par la division des opérations.

« Il y a une distinction importante à établir entre la coopération simple et la coopération complexe. Tous ceux qui pratiquent la première ont conscience de l'assistance mutuelle qu'ils se rendent ; le plus ignorant le comprend et le sent aussi bien que le plus intelligent. Peu de travailleurs, au contraire, ont conscience de la coopération complexe. On comprend la cause de cette différence. Quand des hommes sont occupés à soulever ensemble un fardeau, l'assistance mutuelle qu'ils se rendent est palpable. C'est

un fait que la vue seule peut faire concevoir. Mais quand ces hommes sont séparés, quand chacun travaille de son côté et à des œuvres diverses, il faut une opération de l'esprit, un jugement réfléchi pour comprendre qu'ils coopèrent, qu'ils se prêtent assistance mutuelle dans le grand acte de la production commune. »

Dans l'état actuel de la société, l'élevage et l'engraissement des moutons est l'occupation d'un groupe, d'une classe d'hommes; le lavage et la préparation de la laine est celle d'une autre classe; la filature, le tissage, la teinture, la fabrication des habits sont autant d'opérations livrées à des ouvriers différents, sans parler encore des transporteurs, des marchands, des facteurs, des boutiquiers, mis en mouvement à chacune des grandes opérations distinctes ci-dessus énumérées. Toutes ces personnes inconnues les unes aux autres, et sans aucune intelligence entre elles, coopèrent cependant à la production d'un produit dernier, *un habit*. Mais là ne se borne pas le nombre des coopérateurs, car chacun d'eux exige des aliments, des objets de consommation de toute espèce; et à moins qu'il n'ait compté sur la coopération d'autres travailleurs pour se les procurer, il n'aurait, certes, pas employé tout son temps, tous ses efforts à l'une des opérations ci-dessus indiquées et nécessaires à la confection d'un habit. Tous ceux donc qui ont coopéré à produire la nourriture et à construire les logements de cette série de producteurs, quelque éloignés qu'ils soient de cette pensée, ont combiné leurs efforts avec ceux de ces premiers, ils ont coopéré à l'acte de la production de l'habit. C'est par un concert réel, bien que sous-entendu, que le groupe qui produit plus d'aliments qu'il n'en consomme, peut échanger son surplus avec le groupe qui produit plus d'habits qu'il ne lui en faut; et si les deux groupes étaient séparés, soit par la distance, soit par toute autre cause, ils ne pourraient diviser en deux parties distinctes l'opération complète qui consiste à produire assez d'aliments et assez de vêtements pour tous, à moins de se reformer chacun en deux nouveaux groupes, chargés à leur tour de leur part dans l'opération.

§ 2. — La division du travail rend seule la production possible sur une grande échelle.

L'influence exercée sur la production par la division du travail est plus fondamentale que le lecteur ne pourrait le suppo-

ser, d'après le mode dont ce sujet est en général présenté par les écrivains. Cette division n'a pas pour seul résultat l'avantage qui provient de la plus grande aptitude acquise par l'ouvrier dans une besogne spéciale sans cesse répétée; la vérité est bien au delà. Sans la séparation des emplois, il est fort peu de produits qui pussent être confectionnés.

Supposons un groupe de personnes, un certain nombre de familles toutes employées précisément de la même manière; chaque famille fixée sur son propre domaine, sur lequel son travail produit les aliments dont elle a besoin. Comme chaque famille en fait autant, aucune d'elles n'a de surplus à échanger, et elles produisent, en même temps que leurs aliments, les autres objets de leur consommation immédiate. Si, en pareilles circonstances, le sol est suffisamment fertile et que la population ne marche pas trop sur les talons de la subsistance, il s'établira, cela va sans dire, quelques manufactures domestiques; — peut-être l'habillement de la famille sera filé et confectionné dans son sein, par le travail des femmes (premier pas dans la division du travail); sans doute aussi l'habitation, telle quelle, y sera construite par les efforts réunis de tous. Mais au delà de la nourriture (très-précaire aussi), de l'habillement grossier et de l'habitation bien imparfaite, il est impossible de demander rien à de tels travailleurs. Il leur faudrait des efforts surnaturels pour arriver à d'autres résultats. Leur puissance de production, même en ce qui concerne l'alimentation, serait bornée par l'imperfection de leurs instruments. — Il leur faudrait trop de temps, trop de fatigues, peut-être même des déplacements impossibles pour obtenir le moindre objet d'utilité ou de luxe. Il n'existerait donc, parmi une telle population, que très-peu d'industrie, et cette industrie serait bornée aux choses de première nécessité, par la simple raison qu'une fois les besoins satisfaits, comme nous supposons qu'ils le sont, il lui resterait peu de motifs de demander à la terre plus de produits, au travail plus d'objets de luxe ou d'agrément.

Mais supposons qu'il arrive un événement qui, dans les circonstances où se trouve notre petite colonie, pourrait passer pour une révolution : supposons qu'une compagnie d'ouvriers, munis de bons instruments, et pourvus de moyens de se nourrir pendant un an, vienne à s'établir dans ce pays. Ces nouveaux colons vont s'occuper à la production d'articles d'utilité ou de

parure, adaptés au goût de ce peuple simple; et, avant que leur provision d'aliments soit épuisée, ils en auront produit une quantité considérable, qu'ils offriront en échange pour leur nourriture de l'année suivante. Cette simple circonstance va changer matériellement la position économique de la population agricole. Voici qu'elle a une occasion d'acquérir des objets de convenance ou de luxe; des objets que, si elle eût été laissée à elle-même, elle n'aurait jamais pu produire, lui deviennent accessibles, pour peu qu'elle augmente sa culture, qu'elle produise un peu plus d'aliments. C'est un encouragement à produire. Parmi les objets qui lui sont offerts d'abord, il est probable que se trouveront en première ligne des outils perfectionnés. Si bien qu'en même temps qu'elle conçoit le désir de produire plus, elle reçoit les moyens de le faire efficacement. Les nouveaux colons constituent ce qu'on appelle *un marché* pour le surplus de nourriture produite, et leur arrivée a enrichi la contrée non-seulement par les articles manufacturés qu'ils ont confectionnés, mais par la subsistance additionnelle qui, sans leur arrivée, n'eût pas été produite.

Cette doctrine n'est pas inconsistante avec le principe que nous avons posé, à savoir : qu'un marché pour des objets fabriqués ne constitue pas un emploi pour le travail. Le travail des agriculteurs, dans l'exemple ci-dessus, avait déjà son emploi. Ce n'est pas à la demande des nouveaux venus qu'ils doivent de pouvoir s'entretenir et vivre eux-mêmes. L'effet de cette demande est pour eux de donner à leur travail une plus grande énergie et plus d'efficacité; de les stimuler à de nouveaux efforts par de nouveaux motifs. De leur côté, les nouveaux venus ne doivent pas non plus leur entretien et leur emploi à la demande des agriculteurs : avec une année de subsistance en réserve, ils auraient pu s'établir côte à côte près des anciens habitants, et comme eux produire directement, en la demandant à la terre, leur subsistance future. Cependant nous voyons de quelle suprême importance est à la puissance productive du travail l'existence d'autres producteurs, à part, et s'occupant d'un autre genre d'industrie. Sans la possibilité d'échanger les uns contre les autres des produits divers, la somme totale des produits serait extrêmement moins considérable. Quand s'ouvre un nouveau marché pour certain produit, et qu'en conséquence une plus grande quantité en est manufacturée, l'accroissement n'est pas toujours acheté au prix de quelque autre produit;

souvent c'est une création nouvelle, résultat d'un travail qui, sans cela, n'eût pas eu lieu; ou bien d'une assistance donnée au travail par des perfectionnements, par des méthodes de coopération auxquelles on n'eût pas eu recours s'il ne s'était trouvé un motif pour produire plus abondamment.

§ 3. — Une population urbaine est nécessaire au développement de l'industrie agricole.

De ces considérations nous concluons qu'une nation ne saurait avoir une industrie agricole productive, à moins qu'elle ne possède de grandes villes, une population urbaine considérable, ou, ce qui revient au même, un commerce d'exportation de denrées alimentaires destinées à nourrir quelque autre nation. J'entends par population urbaine celle qui n'est point employée aux travaux agricoles. Peu importe qu'elle habite les villes, ou que, pour plus de commodité dans les échanges, elle vive dans les villages. L'application que fait M. Wakefield de cette vérité à la théorie de la colonisation a déjà excité l'attention, et est assurément destinée à l'exciter plus encore. C'est une de ces découvertes pratiques qui, une fois faites, paraissent si évidentes que leur mérite semble s'en amoindrir par cela même. M. Wakefield a été le premier à remarquer que le mode de colonisation suivi jusque-là, et qui consistait à placer sur le sol, à côté les unes des autres et chacune sur sa pièce de terre, un certain nombre de familles toutes occupées de la même façon, pouvait bien, dans des circonstances favorables, procurer à ces familles un grossier bien-être, une abondance relative des choses de première nécessité, mais ne pouvait donner l'essor à une production rapide. Son système, en conséquence, consiste à placer dans toute colonie nouvelle, en même temps que la population agricole, une population urbaine proportionnelle, et de rapprocher autant que possible ces populations l'une de l'autre, afin de constituer un marché pour leurs échanges. Le principe sur lequel est fondé ce système ne dépend d'aucune théorie relative à la faculté productive plus considérable de la terre mise en grande culture, et cultivée par des salariés. Supposant qu'il soit vrai que la terre produit plus quand elle est divisée en petites propriétés et cultivée par des paysans propriétaires, une population urbaine serait tout aussi nécessaire pour pousser

ces propriétaires à cultiver mieux et à produire plus; et s'ils étaient trop éloignés de cette population urbaine pour lui livrer leur excédant de production en échange de ses objets fabriqués, ni cet excédant, ni aucun équivalent à échanger contre cet excédant ne seraient produits.

C'est surtout le défaut de population urbaine qui limite la puissance productive d'une contrée telle que l'Inde, par exemple. L'agriculture de l'Inde est basée sans exception sur le système de petite culture. Cependant l'assistance mutuelle y existe. Les institutions et les usages des villages, qui sont la base de la société indienne, stipulent pour les cas où la coopération est nécessaire. Lorsque la règle manque, le gouvernement s'interpose, et, au moyen des revenus publics, exécute, par le travail coopératif, les réservoirs, les digues, les travaux d'irrigation indispensables à tous. Et cependant les procédés et les instruments agricoles sont si défectueux que le produit du sol, en dépit de sa fertilité prodigieuse et d'un climat favorable à la végétation, est misérablement restreint, et que la terre pourrait, sans que le système de petite tenure fût abandonné, produire la subsistance d'un nombre d'habitants beaucoup plus considérable aujourd'hui. Mais il manque à un tel état de choses, le stimulant qu'une population urbaine nombreuse, rapprochée des centres agricoles, peut seule donner. Et cette population, à son tour, ne se forme pas, parce que les besoins bornés et le peu d'énergie intellectuelle des agriculteurs et, jusqu'en ces derniers temps, l'insécurité de la propriété soumise à la rapacité fiscale et militaire, les empêchent de chercher à devenir consommateurs d'objets fabriqués. En pareilles circonstances, la meilleure chance que puisse avoir l'Inde de voir s'accroître ses ressources productives, est dans ses exportations en Europe, de coton, d'indigo, de sucre, de café, d'épices, etc. Les producteurs de ces articles sont consommateurs d'aliments produits par leurs propres concitoyens, et le marché, ainsi ouvert pour les excédants, donnera naissance, un bon gouvernement aidant, à des désirs, à des besoins nouveaux, pour la satisfaction desquels l'Europe sera mise à contribution, à moins que la population urbaine de l'Inde ne s'en charge à elle seule et ne s'accroisse en conséquence.

§ 4. — Plus est grande la division du travail, plus s'accroît sa puissance de production.

Ainsi, la séparation des emplois est le mode de coopération, le principe sans lequel ne pourraient exister les premiers éléments de la civilisation industrielle. Mais quand cette séparation est complète, quand dans la pratique générale chaque producteur fournit à plusieurs autres un seul objet de consommation et qu'il reçoit lui-même de plusieurs autres les objets divers qu'il consomme, il existe des motifs, encore puissants, de pousser le principe à d'autres conséquences. On s'aperçoit que la puissance productive du travail s'accroît par une division de travail de plus en plus grande, par une séparation en parties de plus en plus distinctes de chacun des procédés d'une industrie, de façon à rétrécir de plus en plus le cercle des opérations confiées à chaque travailleur; et bientôt on arrive à ces exemples remarquables de ce qu'on connaît sous le nom de *division du travail* familiers aux économistes. L'exemple cité par Adam Smith, du fabricant d'épingles, est tellement frappant que je crois devoir le citer ici, bien qu'il soit connu de tout le monde. « Le travail du fabricant d'épingles se divise en 18 opérations distinctes. Un ouvrier étire le fil de laiton, un 2e le dresse, un 3e le coupe, un 4e l'affile, un 5e le prépare à recevoir la tête, un 6e, un 7e et un 8e donnent chacun une façon à cette tête, puis un autre se charge de la placer. Il faut ensuite blanchir ces épingles... Enfin, il n'est pas jusqu'à piquer les épingles sur le papier qui ne soit un métier séparé... J'ai vu une petite manufacture où dix ouvriers seulement étaient chargés de toutes les opérations, et où en conséquence certains d'entre eux en accomplissaient plusieurs, et bien qu'ils fussent très-pauvres et que leurs outils se ressentissent de cette pauvreté, ils pouvaient entre eux fabriquer environ douze livres d'épingles par jour. Or, une livre d'épingles en contient plus de 4,000 de grosseur moyenne. Ces dix ouvriers fabriquaient donc par jour plus de 48,000 épingles : c'était pour chacun d'eux plus de 4,800 épingles. Si, au lieu de combiner leurs efforts, ces dix personnes avaient travaillé séparément et sans assistance mutuelle (sans coopération) et sans avoir appris cette besogne, il est probable que chacune d'elles n'aurait pas fait 20 épingles dans la journée, peut-être pas une seule ! »

M. Say nous cite un exemple encore plus frappant des effets de

la division du travail. C'est l'industrie du cartier qui la lui fournit. « On dit que pour être complète, une carte à jouer subit plus de 70 opérations, qui toutes pourraient faire l'objet d'un travail à part (1). L'influence de cette division du travail est immense : j'ai vu une fabrique de cartes à jouer composée de 30 ouvriers, et qui fabriquait par jour quinze mille cinq cents cartes, soit plus de cinq cents cartes par homme. Si chacun d'eux eût été obligé d'accomplir les soixante et dix opérations, il n'eût pas peut-être terminé deux cartes par jour. »

M. Babbage raconte que, dans une enquête parlementaire, il a été reconnu que la fabrication d'une montre se divise en cent deux branches distinctes, chacune desquelles est un art complet qui fait des élèves spéciaux, lesquels après leur temps d'apprentissage sont incapables de travailler aux cent et une autres branches de l'art de l'horloger. Le finisseur de montres, qui réunit toutes les pièces ensemble, est le seul de ces cent deux personnes qui connaisse autre chose que sa besogne spéciale. (*Economy of manufactures.*)

§ 5. — Trois causes rendent la division du travail productive.

La plupart des causes qui augmentent la puissance productive du travail par la division des emplois, sont familières et n'exigent qu'une énumération. Adam Smith n'en admet que trois : « 1° la plus grande adresse acquise par l'ouvrier ; 2° l'économie du temps perdu à passer d'une espèce de travail à une autre ; 3° l'invention

(1) « Ce ne sont point les mêmes ouvriers qui préparent le papier dont on fait les cartes, ni les couleurs dont on les empreint; et en ne faisant attention qu'au seul emploi de ces matières, nous trouverons qu'un jeu de cartes est le résultat de plusieurs operations dont chacune occupe une série distincte d'ouvriers et d'ouvrières qui s'appliquent toujours à la même opération. Ce sont des personnes différentes, et toujours les mêmes, qui épluchent les bouchons et grosseurs qui se trouvent dans le papier et nuiraient à l'égalité d'épaisseur ; les mêmes qui collent ensemble les trois feuilles de papier dont se compose le carton et qui le mettent en presse ; les mêmes qui colorent le côté destiné à former le dos des cartes; les mêmes qui impriment en noir le dessin des figures ; d'autres ouvriers impriment les couleurs des mêmes figures ; d'autres font sécher au réchaud les cartons une fois qu'ils sont imprimés; d'autres s'occupent de les lisser dessus et dessous. C'est une occupation particulière que de les couper d'égale dimension; c'en est une autre de les assembler pour en former des jeux ; une autre encore d'imprimer les enveloppes des jeux, et une autre encore de les envelopper ; sans compter les fonctions des personnes chargés des ventes et des achats, de payer les ouvriers et de tenir les écritures. » (SAY, *Cours d'Économie politique.*)

d'un grand nombre de machines et d'outils qui facilitent et abrégent le travail, et rendent un homme capable de faire l'ouvrage de plusieurs. »

La plus grande adresse acquise est la cause la plus universelle et la plus évidente de l'augmentation de puissance productive résultant de la division du travail. Il ne s'ensuit pas que, parce qu'une chose a été faite plus souvent, elle sera mieux faite. Cela dépend de l'intelligence de l'ouvrier, et du degré d'application ou d'intelligence qui suit sa main. Mais la répétition rend l'acte plus facile. Les organes eux-mêmes acquièrent plus de puissance. Les muscles deviennent plus forts par l'exercice, les membres moins roides, les facultés de l'esprit s'exercent et sont moins sensibles à la fatigue. Ce qui se peut faire plus facilement a la chance d'être bien fait, et, plus encore, celle d'être fait plus vite. Ce qui se faisait lentement finit par se faire vite; ce qui se faisait lentement et avec soin finit par se faire vite et avec le même soin. Cette vérité s'applique aussi bien aux travaux de l'esprit qu'à ceux du corps. Un enfant lui-même, après un peu de pratique, additionne une feuille de chiffres avec une rapidité qui ressemble à de l'intuition. Le fait de parler une langue, celui de lire couramment, d'exécuter de la musique à première vue, n'ont pas besoin d'être commentés; la danse, la gymnastique, l'exécution musicale sur un instrument, sont des exemples de la facilité acquise par la répétition. L'effet est encore plus prompt dans les simples actes manuels de fabrication industrielle. « La rapidité, dit Adam Smith, avec laquelle s'accomplissent certains actes industriels excède tout ce qu'on peut imaginer, quand on n'en a pas été témoin (1). »

Naturellement, cette adresse s'acquiert d'autant plus vite que le travail est divisé en éléments plus simples. Elle n'arriverait jamais à son plus haut degré, si l'ouvrier était chargé de plusieurs

(1) Dans les observations astronomiques, les sens de l'opérateur deviennent si délicats par l'habitude, qu'il peut estimer des différences de temps d'un dixième de seconde, et ajuster ses instruments sur des graduations dont cinq mille occupent un espace d'un pouce. Il en est de même des opérations les plus communes. L'enfant qui fixe les têtes des épingles, répète cent fois par minute, et pendant plusieurs heures consécutives, une opération qui exige plusieurs mouvements distincts des muscles. Un journal de Manchester disait, en 1849, qu'une espèce de guipure, qui coûtait trois schellings lorsqu'elle fut inventée, vaut aujourd'hui un penny de fabrication, et cette diminution n'est pas due à une machine, elle provient seulement de l'accroissement de l'adresse de l'ouvrier.

opérations, au lieu d'en répéter toujours une seule. Outre l'économie du temps se trouve aussi celle de la matière pendant l'apprentissage. « Une certaine quantité de matières premières, dit M. Babbage, est consommée improductivement ou gaspillée par celui qui apprend un art; et à mesure qu'il apprend une nouvelle partie de cet art, il gaspille de nouvelles matières premières ou brutes ou à demi fabriquées. Il est évident que chacun apprenant pratiquement tout le détail de la fabrication d'un produit complet, on perdrait par le gaspillage beaucoup plus de matières premières que si chacun n'apprend qu'un seul détail de fabrication. » En général, chacun exécutera d'autant mieux le détail dont il se chargera, qu'il sera dispensé de la nécessité d'étudier les autres détails.

Le second avantage de la division du travail, indiqué par Adam Smith, ne me paraît pas mériter l'attention que cet auteur, et d'autres après lui, lui ont donnée. Je crois cependant devoir citer son opinion. — « L'avantage qui résulte de l'économie du temps qu'on perd en passant d'une opération à une autre est plus considérable qu'on ne l'imaginerait d'abord. Il est impossible de passer bien rapidement d'un ouvrage à un autre, lorsqu'on est obligé de changer d'outils, et souvent de lieu. Un tisserand de campagne, qui cultive une petite ferme, doit perdre un temps considérable en passant du métier au champ et du champ au métier. Quand les deux genres de travaux s'exécutent dans le même établissement, la perte de temps est moins considérable; elle l'est encore beaucoup cependant. On s'arrête un peu, on hésite avant de se mettre à un nouveau travail. Ce travail, en commençant, va lentement; on n'y a pas encore le cœur. L'esprit ne va pas avec la main, et pendant quelque temps on essaie plutôt qu'on ne travaille. — L'habitude de flânerie et d'insouciance, nécessairement acquise par l'ouvrier qui change vingt fois de besogne et d'outils par jour, le rend paresseux et incapable d'une application vigoureuse, même dans les moments les plus difficiles. »

C'est là assurément une description très-exagérée des inconvénients du travail varié comme celui de la campagne; peu d'ouvriers changent plus souvent d'outils que le jardinier. Est-ce à dire qu'il est incapable d'une application vigoureuse? Un grand nombre d'artisans instruits accomplissent des opérations qui exigent de fréquents changements d'outils; ils n'exécutent peut-être pas

chacune d'elles avec la même rapidité qu'un ouvrier de fabrique s'acquitte de sa tâche unique, mais ils sont assurément des ouvriers plus habiles, et, dans tous les sens de l'expression, plus énergiques.

M. Babbage suit l'opinion d'Adam Smith : « Lorsque, dit-il, la main et la tête de l'homme ont été pendant quelque temps à une sorte d'ouvrage quelconque, elles ne peuvent changer aussitôt d'emploi, sans perdre un peu de leur puissance. Les muscles du membre employé ont acquis pendant le travail une certaine flexibilité, et les muscles non-employés une roideur qui rend l'action difficile et lente à chaque changement. La longue habitude donne aussi aux muscles employés une résistance à la fatigue qu'ils n'auraient pas eue sans cela. Il semble que le même phénomène se manifeste dans les travaux de l'intelligence ; car l'attention n'est pas aussi complète au commencement d'un nouveau travail qu'après un certain exercice. L'emploi de différents outils dans différents travaux est une autre cause de perte de temps. Si ces outils sont simples et si on n'en change pas trop souvent, la perte de temps n'est pas considérable ; mais dans plusieurs métiers les outils sont d'une grande délicatesse et doivent être réglés chaque fois qu'on s'en sert : souvent même le temps employé à les régler est considérable, eu égard à celui pendant lequel on s'en sert. »

Je suis loin de dire que ces considérations soient sans valeur, mais je crois que les avantages ci-dessus peuvent être, en mainte occasion, balancés. Si, par exemple, un genre de travail, musculaire ou intellectuel, diffère d'un autre, par cette raison même l'un sert, pour ainsi dire, de repos à l'autre. Si la vigueur nécessaire n'est pas obtenue dès le premier moment du changement de travail, on peut dire, par opposition, que la vigueur acquise d'abord ne se continuerait pas au même degré dans un même travail. L'expérience a mille fois démontré qu'un changement de travail apporte à l'esprit et au corps un soulagement que, sans cela, l'ouvrier eût trouvé seulement dans le repos absolu, et qu'une personne peut prolonger son travail plus longtemps si elle le varie. Des occupations variées mettent en action des muscles différents ou diverses facultés de l'esprit, et pendant que les uns travaillent, les autres se reposent. Le travail du corps lui-même est un repos pour le travail de l'esprit, et réciproquement. La variété a même

un effet stimulant sur ce que, faute d'une expression plus convenable, nous appelons *esprits animaux*, si nécessaires à tout ce qui n'est pas travail mécanique.

L'importance de ces considérations varie avec les individus. Quelques-uns sont plus aptes à une besogne uniforme, ils aiment peu le changement. Il leur faut plus de temps pour se mettre en train, pour nous servir d'une expression devenue familière. Le désagrément de se mettre en train dure pour eux plus longtemps, leurs facultés ne se développent pas tout d'un coup ; une fois donc que ces premiers pas sont faits et que les difficultés sont surmontées, ils ne se soucient guère de s'arrêter pour recommencer ; ils vont, même au détriment de leur santé. Le tempérament des gens n'est pas étranger à cette question. Il est certains hommes lents à concevoir, lents à rendre, et à qui le temps est indispensable. Il en est d'autres, au contraire, qui sont prompts à saisir, prompts à se mettre au courant des choses, à une tâche donnée, mais qui ne sauraient continuer longtemps sans s'épuiser. — Mais si les facultés naturelles ont de l'influence sur ces résultats divers, l'habitude n'en a pas moins. Par une culture convenable, l'esprit et le corps apprennent à passer rapidement d'une occupation à une autre, et lorsque l'habitude est prise, il n'y a pas de temps perdu, comme le croit Adam Smith. Il n'y a pas défaut d'énergie et d'intérêt à sa tâche, mais au contraire l'ouvrier attaque sa nouvelle besogne avec plaisir, et avec une fraîcheur vigoureuse qu'il n'eût pas conservée, s'il eût continué sans changer. Les femmes, du moins dans les circonstances où les a placées l'état social actuel, sont en général beaucoup plus versatiles que les hommes, et le sujet qui nous occupe fournit une preuve du peu de poids qu'ont eu jusqu'ici les idées et l'expérience des femmes dans la formation des opinions du genre humain. Il est peu de femmes qui ne rejetassent bien loin d'elles l'idée que le travail est d'autant plus vigoureux, qu'il est plus longtemps prolongé, et qu'en changeant de tâche, ce travail perd de son efficacité. Mais en ce cas même, je le pense, l'habitude fait plus que la nature. Les occupations de neuf hommes sur dix, sont spéciales ; celles de neuf femmes sur dix, au contraire, sont variées à l'infini, embrassent une multitude de détails dont chacun exige à peine quelques instants. Les femmes, par nécessité, passent cependant d'une opération à une autre, soit mentale, soit physique, et cela sans

effort et sans la moindre perte de temps. Mais les positions peuvent être renversées, et, en même temps qu'elles, les aptitudes reconnues en général. Ainsi, les femmes n'ont pas moins d'aptitude que les hommes pour la besogne uniforme des manufactures, puisqu'elles y sont recherchées, et un homme qui a l'habitude de travaux divers, loin d'être, comme le dit Adam Smith, paresseux et lâche, est au contraire recherché pour son intelligence et son activité. Il est clair qu'il ne faut pas pousser cet argument à l'extrême et regarder le changement perpétuel comme utile au travail; le changement continu est même plus fatigant que l'uniformité d'occupation.

Le troisième avantage attribué par Adam Smith à la division du travail est jusqu'à un certain point justifié. Les inventions tendant à épargner le travail dans une opération donnée, il est assez naturel qu'elles viennent à l'esprit surtout de celui qui fait de cette opération une occupation spéciale. Celui dont l'attention est souvent détournée ailleurs, y songera moins. Cependant, la culture de l'intelligence, et l'habitude de l'activité de l'esprit sont de meilleurs garants d'un esprit inventif que l'attachement, la persévérance à une seule et même occupation manuelle; si donc cette persévérance était portée trop loin, elle nuirait à l'esprit et le rendrait impropre à l'invention. Nous pouvons ajouter que quelle que puisse être la cause des inventions, dès qu'elles sont réalisées, l'accroissement de la puissance du travail est dû, non pas à la division du travail, mais aux inventions elles-mêmes.

A part la plus grande adresse des ouvriers, l'avantage le plus considérable qui résulte de la division extrême du travail, tel qu'il est pratiqué dans les fabriques modernes, n'a pas été entrevu par Adam Smith. C'est M. Babbage qui a fait observer que cette division permet de classer les ouvriers selon leurs capacités. Les diverses parties d'une opération complexe n'exigent pas toutes le même degré d'habileté, la même force musculaire. La force, l'habileté sont bien mieux utilisées lorsqu'on les place à part et qu'on les utilise aux mêmes travaux, laissant à ceux qui ne possèdent ni l'une ni l'autre, les travaux qui ne les exigent pas; c'est là une économie prodigieuse, et l'exemple de la fabrication des épingles va le prouver. Dans cette fabrication le salaire des ouvriers varie de 45 centimes à 7 francs. Si, au lieu de diviser le travail en dix opérations séparées, la tâche entière était confiée à

un seul ouvrier, quelque habile qu'il fût, il est clair qu'une partie de son temps serait dépensée à une besogne d'une valeur vingt fois moindre que la plus rétribuée, de sorte qu'en supposant par impossible que cet ouvrier complétât autant d'épingles que dans le travail divisé, c'est-à-dire le dixième de ce que fabriqueraient les dix ouvriers s'entr'aidant, son travail coûterait près de quatre fois autant; son produit sera quadruplé de prix. — Dans la fabrication des aiguilles, ce serait pis encore, car les salaires y varient de 60 centimes à 25 fr.

A l'avantage qui consiste à tirer la plus grande utilité possible de l'adresse, il faut joindre celui de tirer la plus grande utilité possible des outils. « Si un ouvrier, dit un écrivain capable, M. John Rae, de Boston (États-Unis), possédait tous les outils divers qu'exigent les divers travaux, il y en aurait au moins les trois quarts qui resteraient inutiles. Il serait bien plus utile à la société de voir ces outils divers partagés entre tous les ouvriers, chacun de ces derniers apprenant à se servir de mieux en mieux de ceux qui lui seraient échus en partage. »

§ 6. — Limites de la division du travail.

La division du travail, ainsi que l'ont remarqué tous les écrivains, est limitée par l'étendue du marché. Si, par la division en dix opérations séparées, la fabrique d'épingles peut livrer 48,000 épingles par jour, il est clair que, pourvu qu'il se trouve des consommateurs pour ce nombre, la division qui est faite est avantageuse. Mais, si le public ne demande que 24,000 épingles au lieu de 48, la division du travail n'a pas d'objet pour être portée aussi loin. En cette occasion encore, la puissance du travail est influencée par la demande du produit. L'étendue du marché peut être limitée par plusieurs causes : la population peut être trop distante et trop éparse pour être aisément accessible; les routes peuvent manquer ainsi que les rivières navigables; enfin la population peut être trop pauvre, c'est-à-dire sa puissance de travail trop bornée pour lui permettre de consommer largement. L'indolence, le défaut d'habileté, le défaut de coopération parmi ceux qui pourraient devenir consommateurs, limitent la coopération parmi ceux qui pourraient produire. Dans un état de civilisation peu avancée, quand la demande d'une localité donnée était

nécessairement bornée, l'industrie ne florissait que parmi les communautés à qui leur voisinage de la mer ou des fleuves navigables donnait pour consommateurs des produits de leurs marchés le reste du monde. L'accroissement général de la richesse, surtout suivie de la liberté des échanges, d'amélioration dans l'art nautique, dans les voies de communication de terre, les canaux, les chemins de fer, tend à donner au travail une puissance de production plus grande; chaque localité voit devant elle un marché tellement étendu pour ses produits qu'il en résulte nécessairement une grande extension dans la division du travail.

La division du travail est limitée aussi, en bien des cas, par la nature des occupations. L'agriculture n'est pas susceptible d'une aussi grande division que les industries manufacturières, parce que ses diverses opérations ne sont pas simultanées : il ne peut y avoir à la fois un homme qui sème, un autre qui laboure, un troisième qui récolte. L'ouvrier qui, en agriculture, se bornerait à une seule opération, resterait oisif onze mois sur douze. La même personne peut donc accomplir toutes les opérations successives, et il lui reste encore, dans la plupart des latitudes, bien du temps de reste. La *combinaison* de travail, la coopération dont l'industrie agricole est susceptible, est celle que M. Wakefield appelle coopération simple, plusieurs ouvriers s'entr'aidant à la même tâche. Pour l'exécution d'un grand perfectionnement agricole, il est souvent nécessaire de faire travailler ensemble un grand nombre d'ouvriers. Mais, en général, tous travaillent de la même façon. Un canal, un endiguement ne peuvent s'effectuer que par la coopération d'un nombre donné d'ouvriers; mais tous sont des terrassiers, excepté l'ingénieur et quelques commis.

CHAPITRE IX

DE LA PRODUCTION SUR UNE GRANDE ÉCHELLE, ET SUR UNE ÉCHELLE RESTREINTE

§ 1. — Avantages d'un grand système de production dans l'industrie manufacturière.

D'après ce que nous avons dit de l'importance de la combinaison du travail, on peut tirer cette conclusion : qu'il est un grand nombre de cas dans lesquels la puissance productive du travail est plus grande lorsque ce travail a lieu sur une plus grande échelle. Toutes les fois qu'il est essentiel à la production qu'un certain nombre d'ouvriers combinent leurs efforts, même dans les cas de simple coopération, il faut que l'échelle de l'entreprise soit telle qu'elle permette l'agglomération ; que le capital soit assez considérable pour les entretenir. Ces conditions sont encore plus nécessaires, si c'est possible, quand la nature du travail permet, et que l'étendue du marché possible encourage une division de travail considérable. Plus l'entreprise est grande, plus la division du travail est possible. C'est là une des principales raisons d'être des grandes manufactures. En supposant même qu'aucune nouvelle subdivision ne soit la conséquence de l'agrandissement des opérations, il n'en est pas moins convenable de les agrandir jusqu'au point où chacun des ouvriers auxquels une occupation spéciale est assignée, trouve tout son temps employé. M. Babbage démontre cette proposition avec clarté.

« Si des machines sont en activité pendant les vingt-quatre heures (et c'est évidemment le mode d'emploi le plus économique), il est nécessaire qu'il y ait quelqu'un préposé à l'admission des ouvriers lorsqu'ils se relaient. Or, que cette personne admette un ouvrier ou vingt ouvriers, elle n'en est pas moins tenue de veiller. Il sera aussi de temps en temps nécessaire d'ajuster ou de

réparer la machine, car cet ouvrage sera bien mieux exécuté par un ouvrier habitué au travail de la construction de la machine que par celui qui s'en sert. Puisque le fonctionnement utile des machines dépend du soin avec lequel on remédie à leurs imperfections aussitôt qu'on les aperçoit, on conçoit l'avantage qu'il y a pour une usine à entretenir auprès de la machine un homme spécial qui la surveille. Mais s'il s'agit d'une seule machine, d'un seul outil, comme un métier à tulle, ou une mule Jenny par exemple, ce surveillant spécial serait une dépense trop considérable. Voici donc un cas nouveau qui motive l'extension d'une manufacture. Il s'agit de placer les unes près des autres un nombre de machines assez considérable pour occuper le temps d'un surveillant, assez considérable pour deux, pour trois, si le nombre nécessaire pour un seul est dépassé par les besoins.

« Dans le cas où une portion du travail de l'ouvrier consiste dans l'exercice de la force physique seulement, comme dans le tissage, le manufacturier ne tardera pas à voir que, si une partie du travail était accomplie par une machine, le même homme pourrait mener deux ou plusieurs métiers à la fois, et comme des mécaniciens sont nécessaires pour la machine, il pourra leur donner en même temps les métiers à surveiller et à tenir en état.

« En continuant selon les mêmes principes, peu à peu la manufacture s'agrandit tellement que la dépense d'éclairage pendant la nuit s'élève à une somme considérable; et comme il se trouve déjà attachés à l'établissement des individus qui sont sur pied toute la nuit et peuvent, conséquemment, le surveiller constamment, en même temps que des mécaniciens pour construire et réparer toutes les machines, l'addition d'un appareil pour faire éclairer la manufacture par le gaz conduit à une nouvelle extension et contribue à la fois, en diminuant la dépense d'éclairage et le risque des accidents d'incendie, à réduire les frais de la manufacture.

« Longtemps avant qu'une manufacture ait atteint ce développement, on aura reconnu la nécessité d'établir un bureau de comptabilité, avec des commis pour payer les ouvriers, et veiller à ce qu'ils arrivent aux heures fixées; et ce département doit être mis en communication avec les agents qui achètent les produits bruts et ceux qui vendent les produits manufacturés. » Il n'en coûtera guère plus de temps, à ces commis et à ces comptables,

pour payer un grand nombre d'ouvriers que pour en payer un petit nombre ; pour arrêter les comptes relatifs à des transactions importantes que ceux relatifs à des transactions minimes. Si les affaires doublaient d'étendue, il faudrait, probablement, augmenter, mais non pas assurément doubler le nombre des comptables ou des agents chargés des achats et des ventes. Tout accroissement dans l'industrie exploitée permettrait de la continuer, avec une somme proportionnellement moindre de travail.

Règle générale, les dépenses afférentes à une industrie n'augmentent nullement en proportion de la quantité de produits de cette industrie même. Prenons pour exemple une série d'opérations que nous sommes habitués à voir exécuter par un vaste établissement, celui de l'administration de la poste. Supposons que ce travail, nous ne parlons que de la poste aux lettres de Londres, au lieu d'être centralisé dans une seule entreprise, fût partagé entre cinq ou six compagnies rivales : chacune d'elles serait obligée d'entretenir un établissement presque aussi considérable que celui qui suffit aujourd'hui pour les lettres de tout le royaume. Chacune de ces compagnies, devant se mettre en mesure de recevoir et de délivrer les lettres dans toutes les parties de la ville, devrait envoyer les facteurs dans toutes les rues et les allées de presque toutes les maisons, et cela autant de fois par jour que cela a lieu par les soins de l'administration des postes, s'il est vrai que le service doive être aussi bien fait. Chaque compagnie devrait avoir un bureau disposé pour recevoir les lettres dans tous les environs, et prendre tous les arrangements secondaires pour recueillir les lettres dans les divers bureaux et les distribuer de nouveau. Je ne dis rien du nombre bien plus considérable de fonctionnaires supérieurs qui seraient nécessaires pour contrôler et surveiller les employés subalternes, ce qui impliquerait nécessairement de plus grandes dépenses pour les salaires destinés à ces fonctionnaires responsables, mais encore donnerait inévitablement la conviction, dans une foule de cas, d'une infériorité réelle dans l'accomplissement des conditions et ne remplirait point ainsi le but proposé.

Dans l'état de libre concurrence on peut s'assurer, par une épreuve infaillible, si les avantages obtenus, en opérant sur une grande échelle, l'emportent, dans aucun cas particulier, sur l'attention plus vigilante et l'importance plus grande accordée aux gains et

aux pertes minimes que l'on remarque ordinairement dans les petits établissements. Partout où il existe de grands et de petits établissements, exploitant la même industrie, celui des deux, qui, dans les circonstances existantes, se livre à la production avec les plus grands avantages sera à même de vendre à meilleur marché que l'autre. La faculté de vendre constamment à bas prix ne peut, en général, résulter que d'une augmentation de la puissance productive du travail; et lorsque cette augmentation est obtenue par une division plus étendue du travail, ou par une classification (des travailleurs) tendant à une économie mieux entendue de leur habileté, elle implique toujours un produit plus considérable obtenu d'un travail identique, et non pas simplement le même produit obtenu d'un travail moindre; elle n'augmente pas seulement l'excédant de produit, mais encore le produit brut de l'industrie. S'il n'y a pas demande d'une quantité plus considérable d'un article spécial, et qu'une portion des travailleurs se trouve, conséquemment, sans emploi, le capital qui les entretenait et leur fournissait du travail se trouve également disponible; et le produit général du pays est augmenté par quelque autre application de leur travail.

Il existe cependant une autre cause qui donne lieu à l'établissement de vastes manufactures, c'est l'introduction de procédés industriels exigeant des machines dispendieuses. Des machines dispendieuses supposent un capital considérable; et l'on n'y a recours qu'avec l'intention de produire et l'espoir de vendre autant de produits que peut en créer la puissance productive de la machine, en lui donnant tout son développement. Par ces deux raisons, toutes les fois qu'on met en œuvre une machine coûteuse, un large système de production devient inévitable. Mais la faculté de vendre à bas prix n'est pas dans ce cas une preuve aussi infaillible que dans le premier de l'influence favorable exercée sur la production totale de la société. La faculté de vendre à bas prix ne dépend pas de l'accroissement absolu des produits, mais de ce que cette augmentation se trouve dans un accroissement proportionnel avec les dépenses; ce qui peut avoir lieu, comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent (1), en même temps qu'une diminution même du produit brut annuel. Par suite de l'adoption

(1) Voyez plus haut, chap. VI.

des machines, le capital circulant, qui était constamment consommé et reproduit, a été converti en un capital fixe n'exigeant pour son entretien qu'une faible dépense annuelle ; et un produit beaucoup plus faible suffira pour couvrir simplement cette dépense et remplacer le reste du capital circulant du producteur. Les machines peuvent donc remplir parfaitement les vues du manufacturier et lui permettre de vendre à un prix inférieur à celui de ses concurrents, bien que l'effet qui en résulte pour la production puisse être, non pas une augmentation, mais une diminution. A la vérité le produit manufacturé sera vendu meilleur marché, et conséquemment, de ce produit particulier il se vendra probablement une quantité non pas plus faible, mais plus considérable, puisque la perte pour la société en général est retombée sur la population ouvrière, et que les ouvriers ne sont pas les principaux consommateurs, si même ils le sont en quelque façon pour la plupart des branches de l'industrie. Mais quoique cette branche particulière de l'industrie puisse se développer, ce ne sera qu'en comblant la diminution de son capital circulant par celui de la société en général : et si les ouvriers employés dans cette branche d'industrie échappent aux inconvénients de la perte de leur emploi, c'est que la perte se répartira sur l'ensemble de la population ouvrière. Si quelques-uns d'entre eux sont réduits à la condition de travailleurs improductifs, entretenus par la charité volontaire ou légale, le produit brut du pays est constamment diminué dans cette proportion, à moins que le progrès ordinaire de l'accumulation ne comble la lacune. Mais si la situation des classes laborieuses leur permet de supporter une réduction temporaire de salaire, et que les ouvriers congédiés soient absorbés dans d'autres industries, leur travail est encore productif, et la brèche faite au produit brut de la société est réparée, mais non le préjudice causé aux travailleurs. J'ai présenté de nouveau cette exposition, déjà faite précédemment, pour pénétrer plus fortement les esprits de cette vérité : qu'un mode de production donné n'augmente pas nécessairement le résultat productif du travail collectif de la société, par la raison qu'il permet de vendre meilleur marché une denrée particulière. L'une des conséquences accompagne généralement l'autre, mais non pas nécessairement. Je ne répéterai point ici les raisons que j'ai données ailleurs, et je n'anticiperai point sur celles que je donnerai, dans la suite, à l'appui de cette

opinion : que l'exception est plutôt un cas possible d'une façon abstraite qu'un cas qui se réalise souvent dans la pratique.

Une part considérable de l'épargne du travail, effectuée par la substitution d'un système de grande production à un petit système, consiste dans l'épargne du travail des capitalistes eux-mêmes. Si une centaine de producteurs, avec de faibles capitaux, se livrent séparément à la même industrie, la surveillance de chaque entreprise exigera probablement tous les soins de l'individu qui la dirige, au moins assez pour l'empêcher d'appliquer l'emploi de son temps ou de son attention à toute autre chose, tandis qu'un seul manufacturier possédant un capital égal à la somme possédée par ces petits capitalistes, avec l'aide de 10 ou 12 commis, pourra diriger l'ensemble de toutes leurs affaires et conserver encore du loisir pour d'autres occupations. A la vérité le petit capitaliste joint à la direction de son entreprise quelque portion des détails que le grand capitaliste abandonne à ses subordonnés; le petit fermier suit lui-même sa charrue, le petit commerçant sert lui-même les chalands dans sa boutique ; le petit tisserand manie lui-même son métier. Mais dans cette simultanéité même de fonctions, la plupart du temps il y a défaut d'économie. L'individu placé à la tête de l'entreprise ou gaspille dans les travaux routiniers d'une industrie des qualités qui seraient convenablement employées à la diriger, ou bien il n'est propre qu'à ces travaux, et alors il y aura mauvaise direction. Je dois faire remarquer cependant que je n'attache pas à cette épargne du travail l'importance qu'on lui a souvent attribuée. Sans doute il y a beaucoup plus de travail dépensé pour surveiller l'emploi d'un grand nombre de petits capitaux que pour l'emploi d'un capital considérable; cependant les petits producteurs trouvent généralement une compensation complète à ce travail dans l'idée de se sentir leurs maîtres, et non les serviteurs d'un chef d'industrie. On peut dire que s'ils font cas de cette indépendance, ils se résigneront à la payer et à vendre leurs produits en faisant une réduction dans leurs prix, occasionnée par la concurrence du grand commerçant ou du grand manufacturier. Mais ils ne peuvent toujours le faire et continuer à gagner leur vie. Ils disparaissent ainsi peu à peu de la société : après avoir consumé leur petit capital dans la prolongation d'une lutte malheureuse, ils tombent dans la condition de

travailleurs salariés, ou tombent à la charge de la société pour leur entretien.

§ 2. — Avantages et désavantages du principe des compagnies par actions.

La production sur une grande échelle reçoit des développements importants, grâce à l'usage de former un capital considérable par la réunion d'un grand nombre de petites cotisations, ou en d'autres termes par la formation de compagnies par actions. Les avantages du principe des compagnies par actions sont nombreux et importants.

En premier lieu, un grand nombre d'entreprises exigent un capital qui dépasse les moyens du plus riche individu ou d'une association particulière. Un seul individu n'aurait pu construire le chemin de fer de Londres à Liverpool; il est douteux qu'un seul individu pût même en diriger l'exploitation, maintenant qu'il est construit.

L'État aurait pu exploiter les deux entreprises, et dans les pays où la mise en pratique du système d'association n'en est encore qu'à ses premiers développements, on ne peut songer qu'à l'État, pour l'une de ces œuvres qui exigent une réunion considérable de moyens d'action, parce qu'il peut obtenir ces moyens par un impôt obligatoire et qu'il est déjà accoutumé à diriger de vastes opérations. Cependant, par des raisons qui sont assez connues et dont nous traiterons complétement plus tard, l'action du gouvernement, lorsqu'il s'agit de la direction à donner aux opérations industrielles, est généralement une des ressources auxquelles on doit le moins donner la préférence, dans le cas où toute autre peut être mise à profit.

En second lieu, il y a des entreprises que les individus ne sont pas absolument incapables d'accomplir, mais qu'ils ne peuvent accomplir dans les proportions et avec la suite qui sont toujours de plus en plus nécessitées par les exigences d'une société avancée. Des particuliers sont tout à fait capables d'expédier des navires, des ports de l'Angleterre dans une partie quelconque de l'univers, pour transporter des passagers et des lettres; cela avait lieu avant qu'on eût entendu parler de compagnies par actions formées dans ce but. Mais lorsque, par suite de l'accroissement de la population et des affaires aussi bien que des facilités de paie-

ment, le public ne se contentera plus d'occasions éventuelles, mais voudra être assuré que les paquebots partiront régulièrement pour certains pays une fois ou même deux fois par jour, pour d'autres une fois par semaine; que pour d'autres encore un bateau à vapeur d'une vaste dimension et d'une construction dispendieuse partira à certains jours fixes deux fois par mois; il est évident que, pour offrir l'assurance de continuer ponctuellement une pareille série d'opérations dispendieuses, il faut nécessairement un capital bien plus considérable et un cadre plus nombreux d'employés capables que celui dont peut disposer un capitaliste particulier. Il y a d'autres cas d'ailleurs, dans lesquels, bien que l'entreprise puisse être très-bien dirigée à l'aide de capitaux faibles ou médiocres, la garantie de la souscription d'un capital considérable est nécessaire ou désirable comme garantie donnée au public que les engagements pécuniaires seront remplis. C'est là particulièrement le cas, lorsque la nature de l'industrie exige qu'un grand nombre d'individus consentent à confier leur argent aux entrepreneurs, ainsi que cela a lieu dans l'industrie de la banque et des assurances, auxquelles s'adapte évidemment le principe des sociétés par actions. C'est un exemple de la folie et de la déraison de ceux qui gouvernent le monde, que jusqu'à une époque très-récente le principe des sociétés par actions, comme ressort général, était interdit dans ce pays, par la loi, pour ces deux modes d'industrie; pour la banque d'une façon absolue, et pour les assurances, appliquées aux risques maritimes; on avait pour but de concéder un monopole lucratif à certains établissements auxquels le gouvernement voulait accorder une *licence* exceptionnelle, c'est-à-dire à la banque d'Angleterre et à deux compagnies d'assurance, la compagnie d'échange de Londres et la compagnie royale d'échange.

Tels sont quelques-uns des avantages des compagnies par actions sur l'exploitation particulière. Mais si nous envisageons l'autre côté de la question, nous trouverons que l'exploitation particulière a aussi de grands avantages sur les compagnies par actions. Le plus important est l'intérêt bien plus vif que portent les directeurs au succès de l'entreprise.

L'administration d'une société par actions est, avant tout, une administration d'employés salariés. Le comité même, ou le conseil des directeurs, qui est censé surveiller la direction et qui, en

réalité, nomme ou congédie les employés, n'a aucun intérêt pécuniaire dans la direction bien entendue de l'entreprise au delà des actions qu'il possède individuellement, ce qui forme toujours une partie très-faible du capital de l'association, et en général une partie très-faible de la fortune des directeurs eux-mêmes, et la part qu'ils prennent ordinairement à la gestion partage leur temps avec une foule d'autres occupations aussi importantes, ou plus importantes pour leurs propres intérêts; l'entreprise ne devient l'affaire principale de personne, excepté des individus rétribués pour la mettre en mouvement. Mais l'expérience démontre, et les proverbes, expression de l'expérience populaire, attestent l'infériorité des services salariés comparés aux services d'individus intéressés personnellement dans une œuvre. Et combien est indispensable, lorsqu'on doit employer un service salarié, *l'œil du maître* pour le surveiller.

La bonne direction d'une entreprise industrielle exige deux qualités complétement distinctes : la probité et le zèle. Il est possible de s'assurer de la probité des employés salariés d'une entreprise. Si leur travail peut être réduit à une série définie de règles, la violation de ces règles est une matière sur laquelle la conscience ne peut facilement s'aveugler, et l'on peut rendre la responsabilité obligatoire par la perte de l'emploi. Mais pour exploiter avec succès une industrie importante, il faut remplir une foule de conditions qui, ne pouvant être définies à l'avance, ne peuvent être converties en obligations distinctes et positives. En premier lieu et surtout, il faut que l'esprit de celui qui dirige soit incessamment occupé de son sujet; qu'il forme constamment des plans à l'aide desquels on puisse obtenir un profit plus considérable, ou épargner des frais. On doit rarement espérer de voir ressentir cet intérêt si vif par un individu qui dirige l'entreprise comme employé salarié et au profit d'une autre personne. Il y a dans les affaires humaines des expériences qui sont concluantes à cet égard. Que l'on considère la classe entière des chefs et des ministres de l'État. Le travail dont la direction leur est confiée est, de toutes les occupations, l'une des plus intéressantes et des plus émouvantes. La part personnelle qu'ils recueillent eux-mêmes dans les succès ou dans les malheurs de l'État qu'ils dirigent est loin d'être sans valeur, et les récompenses ou les peines qu'ils peuvent attendre de l'estime publique sont d'une nature évidente

et palpable; elles se font sentir vivement et sont appréciées d'une façon très-étendue. Cependant combien petite est la proportion de ceux qui se donnent la peine de former ou même de surveiller des plans d'amélioration publique, à moins qu'il ne devienne plus désagréable pour eux de rester inactifs? combien peu en existe-t-il qui aient d'autre désir réel que de suivre le chemin tout tracé pour échapper au blâme général? Sur une plus petite échelle, tous ceux qui, à une époque quelconque, ont employé des travailleurs salariés ont fait une ample expérience des efforts de ceux-ci pour donner, en échange du salaire, aussi peu de travail que cela peut se faire, sans courir le risque d'être congédiés. La négligence générale des domestiques à l'égard des intérêts de leurs maîtres, lorsque ces intérêts ne sont pas protégés par quelque règle fixe, est un fait d'observation générale, à moins qu'un service longtemps continué et de bons procédés réciproques n'aient créé un attachement personnel ou quelque sentiment d'intérêt commun.

Un autre désavantage des entreprises fondées par actions, commun, à quelques égards, à toutes les entreprises formées sur une grande échelle, c'est l'insouciance pour les petits bénéfices et les petites épargnes. Dans la gestion d'un capital considérable et d'affaires importantes, surtout lorsque les gérants n'ont pas un intérêt personnel considérable, identifié à cette gestion, on est porté à compter les petites sommes pour presque rien; il semble qu'elles ne valent jamais le soin et la peine qu'il en coûte pour en surveiller l'emploi, et la réputation de libéralité et de manières larges s'achète à bon marché par la négligence de si petites considérations. Mais les petits profits et les petites dépenses souvent répétés forment un chiffre de gains et de pertes considérables; et un grand capitaliste est souvent assez bon calculateur pour connaître ce fait pratiquement, et pour diriger son industrie d'après un *système*, qui, s'il est imposé par une surveillance suffisamment vigilante, détruit toute possibilité de ce gaspillage habituel qui autrement est inhérent à une grande industrie. Mais les gérants d'une entreprise par actions se consacrent rarement assez complétement à leur œuvre pour imposer l'observation incessante dans tous les détails d'une industrie, lors même qu'il serait adopté, d'un système d'économie réelle.

C'est par des considérations de cette nature qu'Adam Smith a

été conduit à énoncer comme principe qu'on ne pouvait jamais espérer que les compagnies par actions pussent maintenir leur existence sans un privilége exclusif, excepté dans les branches d'industrie qui, ainsi que la banque, les assurances et quelques autres, peuvent être, dans des proportions considérables, soumises à des règles fixes. C'est là pourtant une de ces exagérations d'un principe vrai que l'on rencontre fréquemment dans Adam Smith. De son temps, il existait peu d'exemples de compagnies par actions qui eussent réussi constamment, sans jouir d'un monopole, excepté dans la catégorie des industries citées par lui ; mais, depuis cette époque, on en a vu des exemples nombreux, et l'accroissement régulier et simultané de l'esprit d'association et de la disposition à s'associer en fera naître, sans nul doute, un grand nombre d'autres encore. Adam Smith fixa trop exclusivement son attention sur l'énergie supérieure et l'attention plus constante appliquées à une industrie dans laquelle tout l'enjeu et tout le gain appartiennent aux individus qui la dirigent, et il ne tint pas compte des diverses considérations qui servent de contre-poids et contribuent en grande partie à neutraliser même ce haut degré de supériorité.

De ces considérations, l'une des plus importantes est celle qui a rapport aux qualités intellectuelles et agissantes du chef supérieur d'une entreprise. Le stimulant de l'intérêt individuel offre quelque garantie d'activité; mais l'activité est peu profitable, si l'intelligence déployée est d'un ordre inférieur, ce qui nécessairement doit avoir lieu dans la plupart des entreprises conduites par les individus, qui y sont principaux intéressés. Lorsque l'entreprise est considérable et peut offrir une rémunération suffisante pour y attirer une classe de candidats supérieure à la moyenne ordinaire, il est possible de choisir pour la direction générale et pour tous les emplois d'une nature secondaire, exigeant de l'habileté, des individus possédant un degré d'acquis et de culture intellectuelle qui compense et au delà l'intérêt secondaire qu'ils ont dans les résultats. Leur pénétration plus grande leur permet, même en n'employant qu'une portion de leur intelligence, d'apercevoir les probabilités de succès qui ne se présentent jamais à l'esprit du commun des hommes, lors même qu'ils la déploient tout entière, et la rectitude habituelle de leurs idées et de leur jugement les met en garde contre des erreurs dont l'appréhension

empêcherait d'autres individus de risquer leurs intérêts dans toute tentative à faire en dehors de la routine banale.

On doit encore observer que la direction d'une compagnie par actions n'implique pas, comme conséquence nécessaire, que les individus, employés dans les postes supérieurs ou secondaires, doivent être rétribués entièrement au moyen de salaires fixes. Il y a plusieurs manières de lier plus ou moins étroitement l'intérêt des employés au succès pécuniaire de l'entreprise. Il se trouve une longue série de positions intermédiaires entre celle qui consiste à travailler complétement pour le compte d'autrui et le travail quotidien, hebdomadaire, annuel, moyennant une rétribution fixe. Dans le cas même d'un travail qui n'exige point de talent, il y a le travail à la tâche ou aux pièces, et la productivité plus grande de ce dernier est tellement reconnue que des chefs d'industrie judicieux y ont constamment recours, lorsque le travail peut se partager en fractions définies, sans exiger une surveillance trop incommode, dans le but de se mettre en garde contre une exécution inférieure. Lorsqu'il s'agit des directeurs des compagnies par actions, et des *officiers* chargés de la surveillance et du contrôle dans un grand nombre d'établissements particuliers, l'usage est assez généralement adopté de lier les intérêts pécuniaires de ces derniers avec les intérêts de ceux qui les emploient, en leur accordant une part de leur rémunération sous la forme d'intérêt prélevé sur les bénéfices. L'intérêt personnel que l'on donne ainsi à des commis salariés n'est pas dans une proportion comparable à celui du propriétaire du capital ; mais il suffit pour stimuler très-sensiblement le zèle et la vigilance, et lorsqu'il se joint à l'avantage d'une intelligence supérieure, il élève souvent la qualité des services rendus bien au-dessus des services que la plupart des maîtres pourraient se rendre à eux-mêmes. Nous nous occuperons plus particulièrement, dans une division de cet examen, des développements ultérieurs dont ce principe de rémunération est susceptible, principe d'une importance capitale au point de vue social et économique.

Ainsi que je l'ai fait déjà remarquer à propos des grands établissements en général, comparés avec les petits, partout où la concurrence est libre, ses résultats démontrent si l'action des individus ou celle qui s'exerce par les compagnies d'actionnaires s'adapte mieux à un cas particulier, puisque celle qui est la plus

productive et la plus économique devra toujours, en fin de compte, réussir à vendre à un prix inférieur.

§ 3. — Conditions nécessaires pour un grand système de production.

La possibilité de substituer un large système de production à un système restreint, dépend naturellement, en premier lieu, de l'étendue du marché. Un large système ne peut être avantageux que là où les affaires peuvent s'élever à un chiffre considérable; ce système implique donc qu'il existe soit une société populeuse et florissante, soit un débouché important pour l'exportation. De plus, il est favorisé principalement, ainsi que tout autre changement apporté dans la production, par les progrès dans la condition du capital. C'est surtout lorsque le capital d'un pays prend un accroissement annuel considérable qu'il y a une masse immense de capitaux en quête d'un placement; et une nouvelle entreprise est bien plus promptement et bien plus facilement abordée par un capital nouveau que par le déplacement d'un capital engagé dans des emplois existants. Le changement devient aussi bien plus facile par la concentration de capitaux considérables dans les mains d'un petit nombre d'individus. Il est vrai qu'on peut former le même capital en réunissant un grand nombre de petites sommes. Mais cela suppose (outre que ce mode ne convient pas également à toutes les branches d'industrie) une bien plus grande confiance commerciale et un esprit bien plus entreprenant répandu dans la société, et appartient complétement à une époque plus avancée de progrès industriel.

Dans les pays où existent les marchés les plus considérables, où se trouvent le plus développés la hardiesse commerciale et l'esprit d'entreprise, le plus grand accroissement annuel du capital et la plus grande masse d'immenses capitaux possédés par des particuliers, il y a tendance à substituer de plus en plus, et dans chaque industrie successivement, les grands établissements aux petits. En Angleterre, où se trouve le type principal de tous ces traits caractéristiques, on voit se créer continuellement non-seulement de vastes établissements manufacturiers, mais encore partout où se trouve réuni un nombre suffisant d'acheteurs, des boutiques et des magasins pour exploiter le commerce de détail sur une grande échelle. Ces établissements sont presque toujours

en mesure de vendre moins cher que les petits boutiquiers, en partie, ainsi qu'on peut le comprendre, grâce à la division du travail et à l'économie résultant de ce fait de l'emploi d'agents habiles borné aux cas où cette habileté est nécessaire, et en partie, sans nul doute, par suite de l'épargne du travail inséparable des transactions commerciales faites sur une grande échelle; puisqu'il n'en coûte pas plus de temps et d'application d'esprit pour faire des achats considérables, par exemple, que pour en faire de peu importants, et qu'il en coûte beaucoup moins que po urenfaire une grande quantité de petits.

Sous le rapport de la production et de la plus grande puissance productive du travail, ce changement est tout à fait avantageux. Dans quelques cas il est accompagné de quelques *mécomptes* plutôt sociaux qu'économiques, auxquels nous avons déjà fait allusion. Mais quels que soient les inconvénients qu'on puisse supposer inhérents à la transition d'un système de reproduction restreint à un large système de production, ces inconvénients ne sont pas applicables à la transition d'un large système de production à un système plus large encore. Lorsque dans une industrie quelconque le régime des petits producteurs indépendants n'a jamais été possible ou qu'il a été anéanti, et que le système d'un grand nombre d'ouvriers soumis à une direction unique s'est établi complétement, à partir de cette époque tout développement nouveau dans l'échelle de la production devient généralement un bienfait incontestable. On comprend évidemment, par exemple, quelle économie de travail considérable on obtiendrait si le gaz ou l'eau étaient fournis à Londres par une seule compagnie, au lieu de plusieurs compagnies établies en ce moment. Lorsqu'il n'en existe même que deux, ce fait seul nécessite des établissements doubles de toute espèce, tandis qu'un seul, au moyen d'un faible agrandissement, pourrait probablement accomplir toute l'opération également bien : doubles séries de machines et de travaux, lorsque toute la quantité de gaz ou d'eau nécessaire pourrait être généralement produite par une série unique: de même doubles séries de conduites si les compagnies n'évitaient pas cette dépense superflue en concentrant leurs opérations sur une certaine circonscription du territoire. S'il n'existait qu'un seul établissement, il pourrait diminuer ses prix en conservant ses bénéfices actuels: et lors même qu'il ne le ferait pas, la société,

prise en masse, y gagnerait encore; puisque les actionnaires forment une partie de la société, et qu'ils recueilleraient des profits plus élevés lorsque les consommateurs ne paieraient que le même prix. Cependant c'est une erreur de supposer que les prix se maintiennent toujours à un taux peu élevé par suite de la concurrence de ces compagnies. Lorsque les compétiteurs sont en si petit nombre, ils finissent toujours par s'entendre pour ne pas se faire concurrence. Ils peuvent soutenir quelque temps le bon marché pour ruiner un nouveau débutant; mais aussitôt que ce dernier est établi sur un certain pied, ils entrent en composition avec lui. Lors donc qu'une industrie d'une importance réelle pour le public ne peut être exploitée avantageusement que sur une échelle assez large pour rendre la liberté de concurrence presque illusoire, c'est employer sans profit les ressources publiques que d'entretenir plusieurs systèmes de dispositions coûteuses, dans le but de rendre à la société ce service unique. Il vaut beaucoup mieux traiter cette industrie, une fois pour toutes, comme une fonction publique; et si cette industrie n'est pas telle que le gouvernement lui-même puisse l'entreprendre avantageusement, il faut la confier entièrement à la compagnie ou à l'association qui l'exploitera aux conditions les plus avantageuses pour le public. Dans le cas des chemins de fer, par exemple, personne ne peut désirer de voir l'énorme dépense de capital et de terrain (sans parler d'une augmentation d'inconvénients) absorbée dans la construction d'un second chemin de fer, qui devra relier des localités déjà mises en communication par le chemin qui existe; les deux ensemble ne rendraient pas plus de services que ne ferait un seul et ne tarderaient pas probablement à opérer une fusion. En un tel cas on ne devra permettre qu'une seule ligne, mais l'État ne devra jamais renoncer au contrôle à exercer sur cette ligne, hormis le cas d'une concession temporaire, comme cela a lieu en France; et le droit fixe que le parlement a accordé aux compagnies existantes, de même que tous les autres droits de propriété qui sont en opposition avec l'utilité publique, n'est moralement valide que comme un titre à une compensation à la fin de la concession.

§ 1. — Comparaison entre l'exploitation agricole, sur une grande et sur une petite échelle.

La question à résoudre entre les systèmes de grande et de petite production appliqués à l'agriculture, entre la grande et la petite exploitation agricole, la *grande* et la *petite* culture, s'établit, à beaucoup d'égards, sur des bases différentes de la question générale à résoudre entre les grands et les petits établissements industriels. Envisagée au point de vue social, comme élément dans la distribution de la richesse, cette question nous occupera plus tard; mais à ne la considérer même que comme une question de production, la supériorité d'un système développé, dans l'agriculture, ne peut en aucune façon s'établir aussi clairement que pour l'industrie manufacturière.

J'ai déjà fait observer que les opérations de l'agriculture ne peuvent recueillir que peu d'avantages de la division du travail. Il n'y a guère de séparation des travaux, même dans les fermes les plus considérables. En général, les mêmes individus ne peuvent surveiller les bestiaux, la vente des produits au marché et la culture du sol. La subdivision n'est guère portée au delà de cette classification simple et productive.

L'association de travaux dont l'agriculture est susceptible, est principalement celle que M. Wakefield appelle la coopération simple : quelques individus se prêtant une assistance réciproque pour accomplir le même travail dans le même moment et dans le même lieu. Mais il me semble, je l'avoue, que l'éminent écrivain attribue à cette espèce de coopération, relativement à l'agriculture proprement dite, plus d'importance qu'elle n'en mérite. Aucune des opérations ordinaires propres à l'exploitation agricole n'exige ce concours. Il n'y a aucun avantage particulier à réunir un grand nombre d'individus pour s'occuper ensemble de labourer, de bêcher ou de semer le même champ, ou même de le faucher ou d'y faire la récolte, à moins qu'on ne soit pressé par le temps. En général, une seule famille peut suffire à toutes les combinaisons de travaux nécessaires à cet effet, et pour les travaux qui exigent réellement l'union des efforts d'un grand nombre d'individus, il est rare qu'on trouve quelque difficulté à l'obtenir dans les petites fermes. La déperdition de la puissance productive par suite de la subdivision du sol entraîne souvent de graves

inconvénients; mais cette déperdition s'applique principalement à un morcellement porté si loin que les cultivateurs n'ont pas une quantité suffisante de terre pour occuper leur temps. Lorsque les choses sont arrivées à ce point, les mêmes principes qui recommandent les grandes manufactures s'appliquent à l'industrie agricole. Pour obtenir les résultats productifs les plus considérables, il est généralement à désirer (quoique cette proposition même doive admettre quelques modifications) qu'aucune famille occupant une terre n'en possède moins qu'elle n'en peut cultiver, ou moins que la quantité nécessaire pour employer complétement ses bestiaux et ses instruments de travail. Ce n'est pas là cependant la circonscription des fermes considérables, mais de celles qui sont regardées en Angleterre comme de très-petites fermes. Le grand fermier a quelque avantage lorsqu'il s'agit des bâtiments. Il en coûte moins pour loger un grand nombre de bestiaux dans l'enceinte d'un seul bâtiment, que pour les loger également bien dans plusieurs bâtiments. Il y a aussi quelque avantage relativement aux instruments de travail. Un petit fermier est moins disposé à faire l'acquisition d'instruments aratoires dispendieux; mais la plupart des instruments aratoires les mieux fabriqués ne sont pas coûteux. Il peut ne pas convenir à un petit fermier de posséder une machine à battre le blé, à cause de la petite quantité qu'il doit en battre; mais il n'y a aucun motif pour qu'une pareille machine n'appartînt en commun à tout le voisinage, ou qu'elle ne fût fournie par un individu auquel les autres paieraient une somme équivalente pour en faire usage (1). Le grand fermier peut faire quelque épargne dans les frais de transport. Il faut se donner presque autant de peine pour transporter au marché une faible quantité de produits que pour une quantité beaucoup plus considérable, pour amener à la ferme une petite quantité aussi bien qu'une quantité beaucoup plus considérable d'engrais et de denrées d'une consommation journalière. Un autre avantage consiste à acheter bien meilleur

(1) Les observations qui font partie de notre texte peuvent plus tard exiger quelques modifications par suite d'inventions telles que la charrue à vapeur et la machine à récolter. Cependant le résultat de ces perfectionnements sur les avantages relatifs qu'en retirent les grandes et les petites fermes ne dépendra pas de la bonté des instruments, mais de leur prix d'acquisition. Je ne vois aucune raison pour croire que les choses se passeront de telle façon que ces instruments deviennent inabordables pour les petits fermiers ou les associations de petits fermiers.

marché les denrées que l'on achète en gros. Ces divers avantages doivent être comptés pour quelque chose, mais il ne semble pas qu'ils doivent être estimés très-haut. En Angleterre, pendant plusieurs générations, on a peu expérimenté les petites fermes; mais en Irlande l'expérience s'est faite sur une grande échelle, dans les conditions non-seulement de l'exploitation la moins favorable, mais encore de l'exploitation la mieux entendue; et les auteurs irlandais qui ont le plus de poids peuvent être cités en opposition à l'opinion qui prévaut généralement en Angleterre à ce sujet. M. Blacker, par exemple, l'un des agriculteurs les plus expérimentés, et l'un de ceux qui ont réalisé les plus heureux perfectionnements dans le nord de l'Irlande; dont l'expérience s'est exercée principalement sur les parties les mieux cultivées du pays, qui sont en même temps les parties les plus morcelées, pensait que les tenanciers, occupant des fermes dont l'étendue n'excédait pas de cinq à huit ou dix acres de terrain, pouvaient vivre confortablement et payer une rente aussi élevée qu'aucun grand fermier. « Je suis fermement convaincu, « dit-il (1), que le petit fermier qui dirige lui-même sa charrue « et bêche sa terre, s'il s'astreint à suivre une rotation convenable « dans les récoltes et nourrit ses bestiaux dans l'intérieur même « de la ferme, peut vendre moins cher que le grand fermier, « c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'il peut payer une rente que « l'autre ne pourrait offrir; et je suis confirmé dans cette idée « par l'opinion d'un grand nombre d'hommes pratiques qui « ont examiné attentivement la matière... Le fermier anglais qui « occupe 7 ou 800 acres de terre est une espèce d'homme qui se « rapproche de l'individu connu sous la désignation de fermier « gentilhomme. Il doit avoir un cheval, un cabriolet et peut-être « un surveillant pour inspecter ses ouvriers: assurément il ne « peut surveiller lui-même le travail qui s'accomplit sur une « ferme de 800 acres. » Après quelques autres remarques l'auteur ajoute: « Outre tous ces prélèvements que connaît peu le petit « fermier, il y a les frais considérables nécessités par le trans- « port des engrais des bâtiments à une si grande distance, et par « celui de la récolte à la ferme. Un seul cheval consommera le

(1) *Essai* COURONNE *sur l'exploitation de la propriété territoriale en Irlande*, par William Blacker, Esq., 1837, page 23.

« produit d'une quantité de terre supérieure à celle qui pourrait « nourrir le petit fermier, sa femme et deux enfants. Et ce qui « doit être considéré plus que tout le reste, le grand fermier dit « à ses ouvriers : *Allez* travailler ; tandis que le petit fermier dit « aux siens : *Venez* travailler : le lecteur intelligent comprendra, « j'ose le croire, la différence. »

L'une des objections que l'on a fait surtout valoir contre les petites fermes consiste à dire qu'elles n'entretiennent et ne peuvent entretenir, proportionnellement à leur étendue, un aussi grand nombre de bestiaux que les grandes fermes, et que cette circonstance donne lieu à une telle pénurie d'engrais qu'un sol extrêmement subdivisé doit toujours être dans un état d'appauvrissement. On peut se convaincre cependant que la subdivision du sol ne produit cet effet, que lorsqu'elle fait tomber la terre aux mains de cultivateurs tellement pauvres qu'ils ne possèdent pas la quantité de bétail convenable pour l'étendue de leurs fermes. Une petite ferme et une ferme mal tenue ne sont pas synonymes. Pour établir une comparaison légitime, nous devons supposer que le même capital qui est possédé par les grands fermiers se trouve disséminé parmi les petits. Lorsque cette condition existe, ou même un état de choses qui s'en rapproche, et qu'on met en pratique le nourrissage à l'étable (ce mode commence à être considéré comme une économie bien entendue même dans les grandes fermes), l'expérience, bien loin de justifier cette assertion, qu'une exploitation agricole peu développée est défavorable à la multiplication des bestiaux, établit le contraire même d'une façon concluante. La quantité considérable des bestiaux et l'emploi abondant des engrais dans les petites fermes de la Flandre, sont les caractères les plus frappants de cette agriculture flamande qui fait l'admiration de tous les juges compétents en Angleterre et sur le continent (1).

(1) Le nombre des animaux nourris sur une ferme qui consiste entièrement en terres labourables (ainsi qu'il est dit dans le savant et ingénieux *Traité sur l'agriculture flamande*, publié d'après des observations personnelles et les meilleures sources dans la Bibliothèque de la Société pour la propagation des connaissances utiles), ce nombre est surprenant pour ceux qui ne connaissent pas de quelle manière est préparée la nourriture des bestiaux. La proportion ordinaire est d'un animal par trois acres de terre, et dans de très-petites portions de terrains occupés, la proportion est encore plus considérable. En comparant les tableaux, donnés dans divers lieux situés diversement, de la quantité moyenne de lait que donne une vache lorsqu'elle se nourrit de fourrage, le résultat est que cette quan-

Le désavantage des petites fermes, s'il en existe un, ou plutôt d'une ferme exploitée par des paysans, comparée avec la ferme exploitée par un capitaliste, doit consister surtout dans l'infério-

tité dépasse de beaucoup celle de nos meilleures laiteries, et que la quantité de beurre fabriquée avec une quantité donnée de lait est aussi plus considérable. Il semble étonnant qu'un individu qui n'occupe que 10 ou 12 acres d'une terre labourable, légère, puisse entretenir 4 ou 5 vaches ; mais c'est un fait notoire dans le pays de Waes.

Ce sujet a été traité avec beaucoup d'intelligence dans l'ouvrage de M. Passy : *Des systèmes de culture et de leur influence sur l'économie sociale*, qui offre l'une des discussions les plus impartiales qui aient paru jusqu'à ce jour en France sur la question à résoudre entre les deux systèmes.

« Sans nul doute, c'est l'Angleterre qui, à superficie égale, nourrit le plus d'animaux ; la Hollande et quelques parties de la Lombardie pourraient seules lui « disputer cet avantage. Mais est-ce là un résultat des formes de l'exploitation, et « des circonstances de climat et de situation locale ne concourent-elles pas à le « produire ? C'est, à notre avis, ce qui ne saurait être contesté. En effet, quoi « qu'on en ait dit, partout où la grande et la petite culture se rencontrent sur les « mêmes points, c'est celle-ci qui, bien qu'elle ne puisse entretenir autant de « moutons, possède, tout compensé, le plus grand nombre d'animaux producteurs « d'engrais. Voici, par exemple, ce qui ressort des informations fournies par la « Belgique.

« Les deux provinces où règne la plus petite culture sont celles d'Anvers et de « la Flandre orientale, et elles possèdent en moyenne, par 100 hectares de terres « cultivées, 74 bêtes bovines et 14 moutons. Les deux provinces où se trouvent « les plus grandes fermes sont celles de Namur et du Hainaut, et elles n'ont « moyenne, pour 100 hectares de terres cultivées, que 30 bêtes bovines et « 45 moutons. Or, en comptant, suivant l'usage, 10 moutons comme l'équivalent « d'une tête de gros bétail, nous rencontrons, d'un côté, 76 animaux servant à « maintenir la fécondité du sol ; de l'autre moins de 35, différence à coup sûr « énorme. » (D'après les documents statistiques publiés par le Ministre de l'intérieur. 3e publication officielle.) « Il est à remarquer, au surplus, que le nombre « des animaux n'est pas, dans la partie de la Belgique dont le sol est divisé en très-« petites fermes, beaucoup moindre qu'en Angleterre. En l'évaluant dans cette « dernière contrée à raison seulement du territoire en culture, il y existe, par « centaine d'hectares, 65 bêtes à cornes et près de 260 moutons, c'est-à-dire l'équivalent de 91 des premiers, ou seulement 15 de plus que dans l'autre. Et « encore est-il juste d'observer qu'en Belgique presque rien n'est perdu des engrais « donnés par les animaux nourris à peu près toute l'année à l'étable, tandis qu'en « Angleterre la pâture en plein air affaiblit considérablement les quantités qu'il « devient possible de mettre entièrement à profit.

« Dans le département du Nord aussi, ce sont les arrondissements dont les « fermes ont la moindre contenance qui entretiennent le plus d'animaux. Tandis « que les arrondissements de Lille et de Hazebrouck, outre un plus grand nombre « de chevaux, nourrissent, l'un l'équivalent de 52 têtes de gros bétail, l'autre l'équivalent de 46 ; les arrondissements où les exploitations sont les plus grandes, « ceux de Dunkerque et d'Avesnes, ne contiennent, le premier que l'équivalent « de 44 bêtes bovines, l'autre que celui de 40. » (D'après la statistique de la France publiée par le Ministre du commerce : *Agriculture*, tome 1er.)

« Pareilles recherches étendues sur d'autres points de la France offriraient des « résultats analogues. S'il est vrai que, dans la banlieue des villes, la petite culture

rité de talent et d'instruction; mais il n'est pas vrai, en thèse générale, que cette infériorité existe réellement. Les pays de petits fermiers où l'exploitation agricole est dirigée par les paysans, telles que la Flandre et l'Italie, possédaient une bonne agriculture bien longtemps avant l'Angleterre, et cette agriculture est encore, à tout prendre, probablement la meilleure du monde. Les paysans fermiers possèdent souvent à un degré éminent l'habileté empirique qui est le fruit d'une observation journalière et scrupuleuse. C'est, par exemple, une chose extraordinaire que la connaissance

« s'abstienne de garder des animaux, au produit desquels elle supplée facilement « par des achats d'engrais, il ne se peut que le genre de travail qui exige le plus « de la terre ne soit pas celui qui en entretienne le plus activement la fertilité. « Assurément, il n'est pas donné aux petites fermes de posséder de nombreux « troupeaux de moutons, et c'est un inconvénient; mais, en revanche, elles « nourrissent plus de bêtes bovines que les grandes. C'est là une nécessité à la« quelle elles ne sauraient se soustraire dans aucun des pays où les besoins de la « consommation les ont appelées à fleurir; elles périraient si elles ne réussissaient « pas à y satisfaire.

« Voici, au surplus, sur ce point des détails dont l'exactitude nous paraît pleinement attestée par l'excellence du travail où nous les avons puisés. Ces dé« tails contenus dans la statistique de la commune de Vensat (Puy-de-Dôme), pu« bliée récemment par M. le docteur Jusserand, maire de la commune, sont « d'autant plus précieux qu'ils mettent dans tout leur jour la nature des change« ments que le développement de la petite culture a, dans le pays dont il s'agit, « apportés au nombre et à l'espèce des animaux dont le produit en engrais sou« tient et accroît la fertilité des terres. Dans la commune de Vensat, qui com« prend 1612 hectares, divisés en 4,600 parcelles, appartenant à 591 propriétaires, « le territoire exploité se compose de 1466 hectares. Or, en 1790, 17 fermes en « occupaient les deux tiers, et 20 autres tout le reste. Depuis lors, les cultures se « sont morcelées, et maintenant leur petitesse est extrême. Quelle a été l'in« fluence du changement sur la quantité des animaux ? Une augmentation consi« dérable. En 1790, la commune ne possédait qu'environ 300 bêtes à cornes, et « de 1800 à 2000 bêtes à laine; aujourd'hui elle compte 676 des premières et 533 « seulement des secondes. Ainsi, pour remplacer 1300 moutons, elle a acquis « 376 bœufs et vaches, et, tout compensé, la somme des engrais s'est accrue dans « la proportion de 490 à 729, ou de plus de 48 pour 100. Et encore est-il à remar« quer que, plus forts et mieux nourris à présent, les animaux contribuent bien « davantage à entretenir la fertilité des terres.

« Voilà ce que les faits nous apprennent sur ce point : il n'est donc pas vrai « que la petite culture ne nourrisse pas autant d'animaux que les autres ; loin « de là, à conditions locales pareilles, c'est elle qui en possède le plus, et il ne « devrait pas être difficile de le présumer ; car, du moment où c'est elle qui de« mande le plus aux terres, il faut bien qu'elle leur donne des soins d'autant « plus réparateurs qu'elle en exige davantage. Que l'on prenne un à un les autres « reproches, qu'on les examine à la clarté des faits, des faits bien appréciés, on « s'apercevra bientôt qu'ils ne sauraient être mieux fondés, et qu'ils n'ont été « formulés que parce qu'on a comparé l'état des cultures dans des contrées où « les causes de la prospérité agricole n'agissaient pas avec la même énergie. » (Pages 116-120.)

traditionnelle de la culture de la vigne possédée par les paysans des contrées qui produisent les meilleurs vins. Sans nul doute, la science ou du moins la théorie fait défaut. et il manque dans une certaine proportion cet esprit de perfectionnement qui se rapporte à l'introduction de nouveaux procédés. Il manque aussi les moyens de faire des expériences, qui peuvent rarement être réalisées avec avantage autrement que par de riches propriétaires ou capitalistes. Quant à ces perfectionnements systématiques qui exercent une influence subite sur une vaste étendue de pays (tels que de grands travaux de *drainage* et d'irrigation), ou qui par toute autre raison exigent réellement le concours d'une masse considérable d'ouvriers associant leurs efforts, on ne doit pas espérer, en général, qu'ils soient entrepris par de petits fermiers, ou même par de petits propriétaires, bien qu'une association entre eux dans un but semblable ne soit pas sans exemple et doive se reproduire plus souvent à mesure que leur intelligence se développera davantage.

En regard de ces désavantages, il faut placer, partout où la *tenure* de la terre est convenable, une ardeur industrielle vraiment sans comparaison avec toute autre condition de l'agriculture. C'est là un sujet sur lequel l'attestation de témoins compétents est unanime. L'œuvre de la *petite culture* ne peut être jugée équitablement là où le petit cultivateur est un simple tenancier, et non pas même un tenancier à des conditions fixes, mais (comme en Irlande) moyennant une rente nominale supérieure à ce qu'il peut payer, et, par conséquent, moyennant une rente variable s'élevant toujours à la somme la plus forte qui puisse être payée. Pour bien comprendre la question, il faut l'étudier là où le cultivateur est aussi propriétaire, ou du moins *métayer*, payant un fermage fixe; là où le travail, auquel il se livre pour augmenter le produit et la valeur de la terre, devient entièrement, ou en partie profitable, à lui-même ou à ses descendants. Lorsque nous aborderons une autre division de notre sujet, nous discuterons avec quelque développement l'importante matière des fermages, et j'ajourne jusque-là toute citation des preuves de la merveilleuse industrie des paysans propriétaires. Il peut suffire aujourd'hui d'en appeler à la somme énorme de produits bruts, que les ouvriers (agricoles) de l'Angleterre, même sans bail fixe, obtiennent généralement de leurs petites parcelles de terrain. Ce produit est, sans comparai-

son, plus considérable que le produit que le grand fermier recueille ou trouverait son intérêt à recueillir, de la même étendue de terrain.

Et je maintiens que c'est véritablement pour ce motif que la grande culture est généralement la plus avantageuse comme simple placement devant donner un profit. La terre occupée par un grand fermier n'est pas exploitée avec un aussi grand soin. On n'y emploie pas, à beaucoup près, autant de travail. Ce n'est pas à raison d'une économie quelconque résultant de la combinaison du travail, mais parce qu'en appliquant une moindre somme de travail on obtient un revenu plus considérable en proportion des avances. Il ne peut convenir à personne de payer les autres pour accomplir tout le travail auquel le paysan, celui même qui occupe le moindre morceau de terre, se soumet avec joie lorsqu'il doit lui-même recueillir tous les fruits. Ce travail n'est pas, toutefois, complétement improductif; dans son ensemble il augmente le produit brut. Étant données une habileté et une instruction à peu près égales, le grand fermier n'obtient pas du sol, à beaucoup près, autant que le petit propriétaire ou le petit fermier poussé par des motifs suffisants d'activité; mais bien que ses produits soient moins considérables, le travail est moindre, et comme tout travail *qu'il* fait exécuter doit être payé, il ne convient pas à son but d'en faire exécuter davantage.

Mais quoique le produit brut de la terre soit le plus considérable, toutes choses égales d'ailleurs sous le régime de la petite culture, et bien que, conséquemment, un pays soumis à ce système soit en état d'entretenir une masse de population plus nombreuse, c'est un fait généralement admis par les auteurs anglais que ce qu'on appelle le produit net, c'est-à-dire l'excédant restant en sus de la subsistance des cultivateurs, doit être moins considérable; qu'en conséquence, la population disponible pour toutes les autres carrières, pour l'industrie manufacturière, pour le commerce et la navigation, pour la défense nationale, pour la propagation des connaissances, pour les professions libérales, pour les diverses fonctions gouvernementales, pour les arts et la littérature, population dont tous les membres dépendent, pour leur existence, de cet excédant relativement à leurs occupations, doit être moins nombreuse. Par suite, laissant de côté toutes les questions qui se rattachent à la condition des cultivateurs effectifs,

la nation doit être dans une condition d'infériorité notoire, eu égard aux principaux éléments de la puissance nationale et au plus grand nombre de ceux qui se lient au bien-être général. Toutefois, on a trop facilement regardé ce point comme hors de discussion.

Sans nul doute, la population non agricole se trouvera dans une proportion moindre relativement à la population agricole sous le régime de la petite culture que sous celui d'une culture étendue. Mais il ne s'ensuit nullement que cette population sera moins nombreuse, absolument parlant. Si la totalité de la population, agricole et non agricole, est plus considérable, la portion non agricole peut être plus nombreuse par elle-même, et cependant former une partie moins considérable de la masse. Si le produit brut est plus considérable, le produit net peut l'être également et cependant se trouver dans un rapport plus faible avec le produit brut. Cependant M. Wakefield lui-même paraît confondre ces idées si distinctes. En France, on a calculé que les deux tiers de la population sont agricoles. En Angleterre, il n'y en a au plus qu'un tiers. De là, M. Wakefield tire cette conclusion que, puisque, en France, trois individus seulement sont entretenus par le travail de deux cultivateurs, tandis que, en Angleterre, ce même travail entretient six individus, l'agriculture anglaise est deux fois aussi productive que l'agriculture française, grâce à la supériorité de puissance productive d'une grande exploitation agricole due au travail pas association. Mais, en premier lieu, les faits mêmes sont exagérés. Le travail de deux individus, en Angleterre, n'entretient nullement six individus; car on importe de l'étranger et de l'Irlande une quantité assez considérable de denrées alimentaires. Pareillement, en France, le travail de deux cultivateurs fait plus que suffire à la nourriture de trois individus. Ce travail fournit à trois individus et souvent à l'étranger, du chanvre, du lin et, dans une certaine proportion, de la soie, des huiles, du tabac et, tout récemment, du sucre, produits qui, en Angleterre, sont tous demandés à l'importation. Presque tout le bois de construction, employé en France, est indigène; la presque-totalité de celui qu'on emploie en Angleterre est importée; la plus grande partie du combustible de France est obtenue et amenée sur le marché par l'entremise des individus rangés dans la classe des agriculteurs; en Angleterre, par des individus qui ne font pas partie de cette classe. Je ne fais

pas entrer en ligne de compte les peaux et les laines, ces produits étant communs aux deux pays, ni le vin ou l'eau-de-vie produits pour la consommation intérieure, puisque l'Angleterre possède dans la bière et les liqueurs spiritueuses une production correspondante; mais l'Angleterre n'exporte une quantité considérable d'aucun de ces articles, et elle importe une quantité considérable du dernier, tandis que la France fournit des vins et des liqueurs spiritueuses au monde entier. Je ne parle pas des fruits, des œufs et autres semblables articles moins importants de la production agricole. Mais, sans attribuer une importance exagérée à ces réductions, nous prendrons la question ainsi qu'elle se pose. Supposons que deux individus, en Angleterre, produisent réellement la nourriture de six personnes, tandis qu'en France le travail de quatre individus serait nécessaire au même résultat: s'ensuit-il que l'Angleterre doive avoir un excédant plus considérable pour entretenir sa population non agricole? Non; mais seulement qu'elle peut consacrer à cet usage les deux tiers de son produit total, au lieu d'un tiers. Supposons que le produit soit deux fois aussi considérable, et le tiers équivaudra aux deux tiers. Il pourrait arriver en réalité que, grâce à la somme plus considérable de travail, employée d'après le système français, la même terre produisît la subsistance de douze personnes qui n'en produirait que pour six d'après le système anglais; et s'il n'en était rien, ce qui serait tout à fait d'accord avec les conditions de notre hypothèse, alors quoique la subsistance de douze personnes fût produite par le travail de huit, tandis que six individus seraient nourris par le travail de deux individus seulement, il se trouverait le même nombre de bras disponibles pour un autre emploi dans un pays que dans l'autre. Je ne prétends pas que les choses se passent ainsi. Je sais que le produit brut, par acre de terre, en France donne une moyenne bien moins considérable qu'en Angleterre, et qu'en proportion de l'étendue et de la fertilité des deux pays, l'Angleterre a, dans le sens dont nous parlons maintenant, la population disponible la plus considérable. Mais on ne doit pas mesurer la disproportion, d'après le simple critérium de M. Wakefield. Autant vaudrait dire que le travail agricole aux États-Unis où, d'après le dernier recensement, il paraît que quatre familles sur cinq se consacrent à l'agriculture, doit être encore moins productif qu'en France.

L'infériorité de la culture française (qu'on doit admettre comme réelle, en prenant le pays dans son ensemble, bien qu'elle ait été grandement exagérée), est due probablement à une moyenne généralement plus faible d'habileté industrielle et d'activité dans ce pays plutôt qu'à une cause quelconque particulière; et lors même qu'elle serait, en partie, le résultat d'un morcellement excessif, cela ne prouverait pas que la petite culture soit désavantageuse, mais seulement (ce qui est assurément un fait réel) que les fermes en France sont très-souvent *trop* petites et, ce qui est pire, fractionnées en un nombre presque incroyable de morceaux de terre ou de *parcelles*, dispersées d'une façon très-peu convenable et séparées les unes des autres.

A considérer les choses comme une question non de produit brut, mais de produit net, les mérites comparatifs de la *grande* et de la *petite culture*, surtout lorsque le petit fermier est en même temps propriétaire, ne peuvent être considérés comme jugés. C'est une question sur laquelle des juges compétents diffèrent aujourd'hui. Le courant de l'opinion en Angleterre est favorable aux grandes fermes; sur le continent, la balance des autorités semble pencher dans le sens contraire. Le professeur Rau, d'Heidelberg, auteur de l'un des traités les plus étendus et les plus savants qui existent sur l'économie politique, et qui possède cette large connaissance des faits et des autorités sur son sujet qui caractérise en général ses compatriotes, pose en principe comme vérité incontestable, que des fermes de faible contenance ou d'une contenance médiocre, donnent non-seulement un produit brut, mais encore un produit net plus considérable; bien qu'il fût à souhaiter, ajoute-t-il, qu'il se trouvât quelques grands propriétaires pour ouvrir la voie à de nouvelles améliorations (1).

Le jugement, en réalité, le plus impartial et le plus sagace que j'aie jamais rencontré est celui de M. Passy, qui (toujours relativement au produit *net*) émet une opinion favorable aux grandes fermes pour les céréales et les fourrages, mais qui, pour les espèces de culture exigeant beaucoup de travail et de soin, accorde tout avantage à la petite culture, comprenant sous cette dénomination non-seulement les vignes et les oliviers, végétaux auxquels,

(1) Voyez pages 352 et 355 d'une traduction française publiée à Bruxelles, en 1839, par M. Frédéric de Kemmeter de Gand.

individuellement, on doit consacrer beaucoup de travail et de soin, mais encore les racines, les plantes légumineuses et les végétaux qui fournissent les matériaux de l'industrie manufacturière. Le peu d'étendue des fermes et la multiplicité qui en est la conséquence sont, d'après toutes les autorités, extrêmement favorables à l'abondance d'une foule de produits secondaires de l'agriculture (1).

Il est évident que tout travailleur qui tire de la terre plus que sa nourriture et que celle de sa famille, quelque nombreuse qu'elle puisse être, augmente les moyens d'entretenir une population non agricole. Même lorsque son excédant n'est que suffisant pour acheter des vêtements, les ouvriers qui confectionnent les vêtements constituent une population non agricole à laquelle les subsistances qu'il produit permettent d'exister. Conséquemment, toute famille agricole qui produit ce qui lui est nécessaire, augmente le produit net de l'agriculture ; et le même résultat est accompli par tout individu né sur une terre, qui, en y appliquant son travail, ajoute à son produit brut au delà de la simple nourriture qu'il consomme. On peut contester que même dans les districts les plus morcelés de l'Europe, qui sont cultivés par leurs propriétaires, la multiplication des bras sur le sol se soit rapprochée, ou tende à se rapprocher beaucoup de cette limite. En France, quoique le morcellement soit, de l'aveu général, trop considérable, il est prouvé positivement qu'il est loin d'avoir atteint ce point où il commencerait à diminuer la possibilité d'entretenir la population non agricole. Ceci se démontre par le grand accroissement des villes, qui, récemment, s'est développé dans une proportion bien plus considérable que la population en général, ce qui fait voir (à moins que la condition des ouvriers des villes ne devienne rapidement plus défavorable, et il n'y a aucune raison pour le croire) que même en admettant la preuve *illégitime* et inapplicable des proportions, la puissance productive de l'agriculture doit s'accroître. *Et il faut y ajouter la preuve la plus évidente que dans les districts les plus avancés* de la France et dans quelques-uns de ceux qui, jusqu'à

(1) « Dans le département du Nord, dit M. Passy, une ferme de 20 hectares recueille, en veaux, laitage, œufs et volailles, parfois pour un millier de francs dans l'année, et, les frais défalqués, c'est l'équivalent d'une addition au produit net de 15 à 20 francs par hectare. » (*Des systèmes de culture*, p. 114.)

ces derniers temps, étaient regardés comme arriérés, il y a une augmentation considérable dans la consommation des produits du pays par le pays lui-même.

Dans le présent chapitre, nous n'abordons la question à juger entre la grande et la petite culture que comme question de production et de puissance productive du travail. Nous la reprendrons plus tard comme affectant la distribution des produits et le bien-être matériel et social des cultivateurs eux-mêmes ; ce sont des aspects sous lesquels elle mérite et exige un examen encore plus spécial.

CHAPITRE X

DE LA LOI D'ACCROISSEMENT DU TRAVAIL.

§ 1. — La loi d'accroissement du travail dépend des trois éléments que l'on appelle le travail, le capital et la terre.

Nous avons maintenant examiné chacun des agents ou chacune des conditions de la production, et des moyens qui favorisent la puissance productive de ces divers agents. Pour en finir avec les questions qui se rapportent exclusivement à la production, il nous en reste encore une à traiter, d'une importance capitale.

La production n'est pas une chose invariable, mais une chose qui s'accroît. Lorsqu'il n'est point retardé par de mauvaises institutions ou par l'état arriéré des arts nécessaires à la vie, le produit de l'industrie tend ordinairement à s'accroître. L'élan imprimé est dû non-seulement au désir des producteurs d'augmenter leurs moyens de consommation, mais encore au nombre croissant des consommateurs. Il n'est rien de plus important en économie politique que d'établir d'une manière certaine la loi qui régit cet accroissement de la production, les conditions auxquelles il est soumis, les limites qu'il rencontre dans la pratique et l'étendue de ces limites. Et cependant il n'existe point de sujet, en économie politique, qui soit généralement moins compris, et à propos duquel les erreurs commises soient susceptibles de donner lieu et donnent lieu en effet à de plus grands inconvénients.

Nous avons vu que les éléments essentiels de la production sont au nombre de trois : le Travail, le Capital et les Agents naturels; la dénomination Capital comprenant tous les éléments extérieurs et matériels qui sont les produits du travail, et celle d'Agents naturels, tous ceux qui ne le sont pas. Mais parmi les agents naturels, nous n'avons pas besoin de mettre en ligne de compte ceux qui, existant en quantité illimitée, non susceptibles d'appro-

priation et inaltérables dans leurs qualités, peuvent, à toute heure, rendre un égal service à la production, quel que soit le développement de celle-ci, tels que l'air et la lumière du soleil. Si maintenant nous venons à examiner les obstacles et non les facilités que rencontre la production, nous ne devons porter notre attention que sur les agents naturels qui sont sujets à faire défaut sous le rapport de la quantité ou de la puissance productive. Tous ces agents peuvent être représentés par le mot Terre. La terre, dans son acception la plus stricte, comme source de la production agricole, est le principal de ces agents naturels; et si nous étendons cette dénomination aux mines et aux pêcheries, à ce qui se trouve dans les entrailles de la terre elle-même, ou dans les profondeurs des eaux qui la couvrent en partie, aussi bien qu'aux plantes qui croissent ou se nourrissent à sa surface, la terre embrasse tous les objets dont nous devons nous occuper en ce moment.

Nous pouvons donc dire conséquemment, sans donner aux mots une portée plus étendue qu'il n'est permis de le faire pour les explications nécessaires, que les éléments indispensables de la production sont le Travail, le Capital et la Terre. L'accroissement de la production dépend donc des propriétés de ces éléments eux-mêmes, ou de l'accroissement de leur puissance productive. La loi d'accroissement de la production doit être une conséquence des lois qui régissent ces éléments ; les limites de l'accroissement de la production doivent être, quoi qu'il puisse arriver, les limites fixées par ces lois. Nous allons examiner successivement les trois éléments, relativement à ce résultat ; ou, en d'autres termes, la loi qui régit l'accroissement de la production, envisagée sous le rapport de sa subordination : 1° au Travail ; 2° au Capital et enfin à la Terre.

§ 2. — Loi de la population.

L'accroissement du travail c'est l'accroissement de l'espèce humaine, de la population. Les discussions soulevées à ce sujet par l'essai de Malthus ont fait connaître si complétement la vérité, bien que cette vérité ne soit pas admise unanimement, qu'il suffira sans doute d'examiner aujourd'hui la question plus succinctement qu'il n'eût été nécessaire dans toute autre circonstance.

La puissance de multiplication inhérente à tous les êtres doués de la vie organique peut être regardée comme infinie. Il n'existe

aucune espèce de végétaux ou d'animaux, si la terre lui était entièrement abandonnée, ainsi qu'aux substances dont elle se nourrit, qui ne dût en quelques années couvrir entièrement tous les pays du globe dont le climat serait compatible avec son existence.

La proportion de rapidité possible est différente dans les différentes classes d'êtres animés; mais dans toutes elle est insuffisante pour que la terre se remplisse promptement. Il existe un grand nombre de végétaux dont un seul plant produira dans une année les germes de milliers de rejetons ; si seulement deux de ces plants viennent à maturité, en quatorze ans ils en auront produit seize mille et plus. Ce n'est qu'un cas de fécondité ordinaire chez les animaux, lorsque leur nombre ne fait que quadrupler dans l'espace d'une année ; s'ils multiplient seulement dans cette proportion pendant un demi-siècle, en deux siècles le chiffre de dix mille s'élèvera au delà de deux millions et demi. La faculté d'accroissement se développe nécessairement dans une progression géométrique ; la proportion numérique seule est différente.

L'espèce humaine ne forme point d'exception à cette propriété des êtres organisés. Sa puissance d'accroissement est indéfinie, et la multiplication effective serait extraordinairement rapide, si cette puissance s'exerçait jusqu'à ses dernières limites. Elle ne s'exerce jamais ainsi; et cependant, dans les circonstances connues pour être les plus favorables, qui sont celles d'un pays fertile colonisé par une société industrieuse et civilisée, la population a continué pendant plusieurs générations, indépendamment des nouvelles immigrations, à doubler dans un intervalle d'à peu près vingt ans. Que la faculté de multiplier, de l'espèce humaine, dépasse cette période, cela est évident si nous considérons combien est considérable le nombre ordinaire d'enfants dans une famille, dans un pays où le climat est propice et les mariages ordinairement précoces; et quelle faible proportion de ces enfants meurt avant l'âge mûr, dans l'état actuel de nos connaissances hygiéniques, partout où les localités sont salubres et les familles suffisamment pourvues de moyens d'existence. Ce ne sera qu'une très-faible estimation de la faculté d'accroissement que de supposer qu'étant donnée une bonne condition sanitaire de la population, chaque génération peut doubler le chiffre de la génération qui l'a précédée.

Il y a vingt ou trente ans, de pareilles propositions auraient

encore exigé de nombreuses preuves à l'appui ; mais leur évidence est tellement frappante et tellement incontestable qu'elles ont fait leur chemin à travers tous les genres d'opposition et qu'elles peuvent être considérées maintenant comme des axiomes ; bien que l'extrême répugnance que l'on éprouve à les admettre donne naissance, de temps en temps, à quelque théorie éphémère, bientôt oubliée, d'une loi de l'accroissement différente, dans des circonstances différentes, qui résulterait d'une *adaptation* providentielle de la fécondité de l'espèce humaine aux besoins de la société (1).

§ 3. — Quels obstacles arrêtent dans la pratique l'accroissement de la population.

Toutefois ces causes ne sont nullement mystérieuses. Qu'est-ce qui empêche la population des lièvres et des lapins d'encombrer la terre ! Ce n'est pas l'absence de fécondité ; mais bien des causes très-différentes : des ennemis nombreux, et des moyens de subsistance insuffisants ; ils n'ont pas assez à manger et ils sont exposés à être mangés. L'obstacle à une saine intelligence de la matière n'est pas dû à ces théories, mais à la notion trop confuse des causes qui, dans presque tous les temps et tous les

(1) Il peut sembler à propos d'accorder quelques moments d'attention à l'une de ces théories, celle de M. Doubleday, parce qu'elle a récemment recruté quelques disciples, et parce qu'elle emprunte une sorte d'appui aux analogies générales de la vie organique. Cette théorie affirme que la fécondité des êtres humains et de tous les autres êtres vivants est dans une proportion inverse de la quantité de subsistances ; qu'une population nourrie d'une manière insuffisante multiplie rapidement, mais que toutes les classes aisées de la société sont, par suite d'une loi physiologique, si stériles, qu'elles peuvent rarement conserver leur proportion sans se recruter dans les rangs des classes pauvres. On ne peut douter qu'une alimentation positivement excessive ne soit défavorable à la reproduction pour les animaux comme pour les arbres fruitiers ; et il est tout à fait admissible, quoique cela ne soit nullement prouvé, que les conditions physiologiques de la fécondité peuvent exister au plus haut degré, lors même que la quantité de subsistances est quelque peu restreinte. Mais quiconque serait disposé à tirer de ce fait, en le supposant vrai, des conclusions en désaccord avec le principe de Malthus, doit seulement être invité à jeter les yeux sur le livre de la Pairie, et à remarquer combien les nombreuses familles sont presque générales dans cette classe ; qu'on se rappelle encore les familles considérables du clergé anglais et généralement des classes moyennes en Angleterre. Quelle que puisse être la cause qui limite l'accroissement de la population parmi les classes riches de la Grande-Bretagne, assurément cette cause n'est point le petit nombre des naissances par rapport aux mariages.

pays, maintiennent l'accroissement effectif de la race humaine bien loin en deçà de sa faculté de reproduction. Pour l'espèce humaine qui, en général, n'est point soumise à ce dernier inconvénient, les maux équivalents sont la guerre et la maladie. Si la multiplication de l'espèce humaine ne procédait, comme celle des autres animaux, que d'un instinct aveugle, elle serait limitée de même que celle des animaux ; les naissances seraient aussi nombreuses que l'admettrait la constitution physique de l'espèce, et la population serait diminuée par les décès. Mais la conduite des êtres humains est plus ou moins influencée par la prévision des conséquences, et par quelques motifs supérieurs aux instincts purement animaux ; et conséquemment ils ne multiplient pas comme les porcs ; mais ils sont capables, quoiqu'à des degrés divers, d'être empêchés par la prudence de donner le jour à des êtres qui ne naîtraient que pour la misère et une mort prématurée. A mesure que l'espèce humaine s'élève au-dessus de la condition des bêtes, la population est arrêtée par la crainte du besoin, plutôt que par le besoin même. Lors même que la satisfaction des besoins de la faim n'est pas en question, un grand nombre sont influencés de la même manière par l'appréhension de perdre ce qu'on est arrivé à regarder comme une position convenable dans la vie. Jusqu'à ce jour on n'a trouvé que ces deux motifs assez puissants dans l'espèce humaine en général pour contrarier la tendance au développement de la population. On voit généralement la plupart des individus appartenant aux classes moyennes ou pauvres, toutes les fois qu'elles sont affranchies du contrôle extérieur, se marier d'aussi bonne heure et presque partout avoir autant d'enfants que cela peut se faire, en leur permettant de conserver la position sociale pour laquelle ils sont nés, ou qu'ils sont accoutumés à regarder comme leur partage. Dans les classes moyennes, il existe encore un motif de contrainte qui dérive du désir de faire plus que conserver cette position, du désir de l'améliorer ; mais un semblable motif se trouve rarement, ou rarement produit ce résultat dans les individus des classes laborieuses. S'ils peuvent seulement élever leur famille comme ils l'ont été eux-mêmes, les plus prudents parmi eux se tiennent ordinairement pour satisfaits... Trop souvent même ils ne songent point à cela ; ils comptent sur le hasard ou sur les ressources de la charité légale ou volontaire.

Dans un état tout à fait arriéré de la société, tel qu'était celui de l'Europe au moyen âge et tel qu'il existe aujourd'hui dans une grande partie de l'Asie, le développement de la population se maintient à un chiffre peu élevé par suite d'une famine réelle. La famine n'a pas lieu dans les années ordinaires, mais elle se produit beaucoup plus fréquemment dans de semblables états de la société, et sévit avec bien plus d'intensité qu'aujourd'hui nous le voyons en Europe. A ces époques, le besoin réel, ou les maladies qui en sont la conséquence, emportent une nombreuse population qui se multiplie de nouveau, pendant une succession d'années favorables, pour être encore cruellement décimée. Dans un état plus avancé de la société, il n'existe qu'un petit nombre d'individus, même parmi les plus pauvres, qui se bornent à se procurer l'absolu nécessaire et seulement la quantité suffisante de ces choses nécessaires, et l'accroissement de la population est restreint dans ses limites, non par le nombre excessif des décès, mais par le nombre borné des naissances. Cette limitation a lieu de diverses manières. Dans quelques pays, elle est le résultat d'une contrainte prudente, c'est-à-dire consciencieuse de l'individu lui-même. Il y a une certaine condition à laquelle les classes laborieuses sont habituées ; elles comprennent que des familles trop nombreuses doivent tomber au-dessous de cette condition ou s'exposer à ne pas la transmettre à leurs enfants ; et elles ne veulent point se soumettre à ce malheur. Les pays dans lesquels, autant qu'on a pu s'en assurer, la prudence volontaire a été pratiquée le plus longtemps et au plus haut degré sont la Norwége et certaines parties de la Suisse. Nous avons sur ces deux pays des renseignements d'une authenticité remarquable. Un grand nombre de faits ont été recueillis avec soin par Malthus ; et, depuis cette époque, on a obtenu beaucoup de nouvelles preuves. Dans ces deux pays, l'accroissement de la population est très-lent, et ce qui l'arrête ce n'est pas le grand nombre des décès, mais le petit nombre des naissances. Le chiffre des naissances et des décès est remarquablement faible comparé à celui de la population ; la durée de la vie moyenne est la plus longue qui existe en Europe ; la population renferme un plus petit nombre d'enfants, et un nombre proportionnellement plus considérable d'individus dans la force de l'âge qu'il ne s'en rencontre, à ce que l'on sait, dans aucune autre partie du globe. Le petit nombre des naissances tend directement

à prolonger la vie, en maintenant la population dans l'aisance; et il n'y a pas de doute que la même prudence ne s'exerce à éviter les causes de maladie aussi bien qu'à se garantir de la principale cause de la pauvreté. Il est digne de remarque que ces deux pays, qui se distinguent d'une façon si honorable, sont des pays habités par de petits propriétaires fonciers.

Il existe d'autres circonstances dans lesquelles la prudence et la prévoyance, qui peut-être ne seraient pas mises en pratique par les individus eux-mêmes, sont pratiquées par l'État à leur profit; le mariage, en ce cas, n'est point permis, si les parties contractantes ne peuvent faire constater qu'ils ont l'espoir assuré de pouvoir se soutenir d'une manière confortable. Sous l'empire de ces lois dont je parlerai ailleurs plus amplement, la condition du peuple est, dit-on, heureuse, et le chiffre des naissances illégitimes est moindre qu'on ne devrait s'y attendre. Il y a des pays, d'ailleurs, dans lesquels le motif de crainte semble être moins la prudence individuelle qu'une habitude générale et même quelquefois passagère. Dans les districts ruraux de l'Angleterre, pendant le dernier siècle, le développement de la population fut arrêté d'une façon très-efficace par la difficulté d'obtenir un *cottage* pour y habiter. Il était passé en usage, pour les travailleurs célibataires, de loger et de se mettre en pension chez ceux qui les employaient, et pour les travailleurs mariés d'avoir un *cottage;* et les règlements de la législation anglaise sur les pauvres, qui mettaient à la charge de la paroisse l'entretien de ceux-ci lorsqu'ils étaient sans travail, rendaient les propriétaires fonciers peu disposés à favoriser les mariages. A la fin du siècle, la demande considérable d'hommes pour la guerre et les travaux des manufactures fit regarder comme une œuvre patriotique d'encourager le développement de la population. A peu près à la même époque, la disposition croissante des fermiers à vivre en gens riches, disposition favorisée alors par une longue période d'élévation dans les prix, leur fit désirer de tenir leurs inférieurs à une plus grande distance; et des raisons pécuniaires, résultant des abus de la législation sur les pauvres, s'étant encore ajoutées à ce motif, peu à peu ils *poussèrent* leurs ouvriers dans les *cottages*, à la construction desquels les propriétaires ne s'opposèrent plus à ce moment. Dans certains pays, une vieille et constante coutume en vertu de laquelle une jeune fille ne pouvait se marier, si elle ne s'était elle-

même filé et tissé un ample *trousseau*, passe pour avoir agi comme un obstacle réel au développement de la population. En Angleterre, aujourd'hui, on aperçoit l'influence de la prudence sur l'abaissement du chiffre de la population par la diminution du chiffre des mariages dans les districts manufacturiers pendant les années où l'industrie est en souffrance.

Mais quelles que soient les causes qui limitent la population d'une manière quelconque à un accroissement comparativement peu rapide, l'augmentation du chiffre suit très-promptement toute diminution dans les motifs de contrainte. Ce n'est que rarement que l'amélioration dans la condition des classes laborieuses produit d'autre effet que de créer une lacune temporaire bientôt remplie par une augmentation dans le chiffre de leur population. L'usage qu'ils font généralement de tout changement avantageux dans leur position, consiste à le réaliser sous une forme qui, en augmentant la masse de la population, prive la génération suivante du bénéfice qu'elle en aurait pu retirer. Jusqu'à ce que, soit par suite d'une culture intellectuelle et morale plus avancée, soit par l'habitude d'une vie confortable, ils apprennent à mettre mieux à profit une situation propice, rien de durable ne peut se faire en leur faveur; les systèmes qui promettent les meilleurs résultats n'aboutissent qu'à créer une population plus considérable, mais non pas plus heureuse. Par leur type ordinaire j'entends (lorsqu'il en existe un) celui jusqu'à la limite duquel elles peuvent se multiplier, mais non celui qui se trouverait au-dessous de cette même limite. Tout progrès accompli par elles dans la voie de l'éducation, de la civilisation et des améliorations sociales, tend à élever ce type, et il n'est pas douteux qu'il ne s'élève graduellement, quoique lentement, dans les pays les plus avancés de l'Europe occidentale. Les moyens de subsistance et de travail en Angleterre n'ont jamais augmenté plus rapidement que dans les trente dernières années; mais chaque recensement, depuis 1821, a fait ressortir un accroissement de la population proportionnellement plus faible que celui de la période antérieure. En France les produits de l'agriculture et de l'industrie s'accroissent dans une proportion progressive, tandis que la population, à chaque recensement quinquennal, présente une proportion plus faible dans le chiffre des naissances, comparé à celui de la population.

CHAPITRE XI

DE LA LOI D'ACCROISSEMENT DU CAPITAL

§ 1. — De quelles circonstances dépendent les moyens et les motifs d'épargner.

Les éléments indispensables à la production étant le travail, le capital et la terre, on a vu par le chapitre précédent que les obstacles à l'accroissement de la production ne viennent pas du premier de ces éléments. De la part du travail il n'y a aucun obstacle à un accroissement de la production, illimité dans son développement et d'une rapidité incessante. La population a la faculté de s'accroître dans une proportion géométrique uniforme et rapide. Si le travail était l'unique condition essentielle de la production, les produits pourraient s'accroître et s'accroîtraient naturellement dans la même proportion; et il n'y aurait point de borne à la production, à moins que le développement de la population n'éprouvât un temps d'arrêt par un manque réel d'espace.

Mais il y a pour la production d'autres conditions nécessaires, parmi celles-ci il faut compter le capital dont nous allons nous occuper. Il ne peut exister dans aucun pays, ou sur la surface du globe, une population plus considérable que celle qui peut être entretenue par le produit du travail accompli, jusqu'à ce que le produit du travail présent y arrive à son tour. Il ne peut exister dans aucun pays, c'est-à-dire sur la surface du globe, un nombre de travailleurs productifs qui dépasse celui qui peut être entretenu par cette part du produit du travail accompli, qui est épargné par son possesseur sur ses jouissances, pour être employé à la reproduction et qu'on appelle capital. Nous allons donc rechercher les conditions d'accroissement du capital : à savoir les causes qui déterminent la rapidité de son accroissement et les limites nécessaires que rencontre cet accroissement.

Puisque tout capital est le produit de l'épargne, c'est-à-dire de

la renonciation à une consommation actuelle en vue d'un bien futur, l'accroissement du capital doit dépendre de deux choses : la somme du fonds sur lequel l'épargne peut s'opérer et la puissance des motifs qui engagent à cette épargne.

Le fonds sur lequel l'épargne peut se réaliser est l'excédant du produit du travail, qui reste après qu'on a pourvu aux besoins de la vie de tous ceux qui ont pris part à la production (en y comprenant les produits employés à remplacer les matières premières et à renouveler le capital fixe). Dans aucune circonstance on ne peut épargner au delà de cet excédant. On pourrait toujours épargner tout cet excédant, quoique cela n'arrive jamais. C'est là le fonds sur lequel les producteurs pourvoient à leurs jouissances personnelles, en tant qu'elles se distinguent des choses nécessaires à la vie; c'est là le fonds sur lequel subsistent tous ceux qui ne sont pas engagés eux-mêmes dans la production, et au moyen duquel se forment tous les accroissements du capital. C'est le produit net réel du pays. Les mots *produit net* se prennent souvent dans un sens plus limité, pour indiquer seulement les profits du capitaliste et la rente du propriétaire du sol, en partant de cette idée qu'on ne peut comprendre sous le terme de produit net du capital que ce qui revient au propriétaire de ce même capital, après le remboursement de ses dépenses; mais c'est là une acception trop restreinte de l'expression. Le capital du chef d'industrie forme le revenu des travailleurs, et si ce capital dépasse ce qui est nécessaire aux besoins de la vie, il leur donne un excédant qu'ils peuvent ou dépenser en jouissances ou épargner. Dans tout usage pour lequel on peut avoir occasion de parler du produit net de l'industrie, on doit y comprendre cet excédant. Lorsqu'il y est compris, et non d'aucune autre manière, le produit net du pays est la mesure de sa puissance réelle, la mesure de ce qu'il peut mettre de côté pour des projets d'utilité publique, ou pour sa satisfaction particulière; la portion de ses produits, dont il peut disposer à son gré, qui peut être mise à part pour accomplir un dessein quelconque, ou satisfaire les désirs du gouvernement ou des individus; la portion qu'il peut dépenser pour sa satisfaction personnelle, ou épargner en vue d'un avantage ultérieur.

La somme de ce fonds, ce produit net, cet excédant de la production, supérieur aux besoins physiques des producteurs, est l'un des éléments qui déterminent le montant de l'épargne. Plus

est considérable le produit du travail, après qu'il a été pourvu à l'entretien des travailleurs, plus est large la part qui *peut* être épargnée. La même chose contribue également, en partie, à déterminer quelle part *sera* épargnée. Le motif qui provoque, en partie, à l'épargne consiste dans l'espoir de retirer un revenu de ses épargnes ; en réalité, le capital appliqué à la production est susceptible non-seulement de se reproduire, mais encore de s'augmenter. Plus est considérable le profit qu'on peut faire par l'emploi du capital, plus est puissant le motif qu'on a pour l'accumuler. Ce qui engage certainement à épargner, ce n'est pas la totalité du fonds qui fournit les moyens d'épargner, ni la totalité du produit net de la terre, du capital et du travail d'un pays, mais seulement la portion de ce produit net, cette portion qui forme la rémunération du capitaliste, et qu'on appelle le profit du capital. On comprendra toutefois assez facilement, même avant les explications que nous donnerons plus tard, que lorsque la *productivité* générale du travail et du capital est considérable, les revenus du capitaliste devront vraisemblablement être considérables, et qu'il s'établira une certaine proportion entre ces deux éléments, bien que cette proportion ne soit pas uniforme.

§ 2. — Causes de la diversité qui a lieu dans l'énergie réelle du désir d'amasser.

Mais la disposition à épargner ne dépend pas entièrement des motifs extérieurs qui y engagent, de la somme du profit qui peut être réalisé sur l'épargne. Étant donnés les mêmes motifs pécuniaires, la disposition est très-différente chez les divers individus et dans les diverses sociétés. Le désir réel d'accumuler se manifeste avec une énergie inégale non-seulement suivant les variétés du caractère personnel, mais suivant l'état général de la société et de la civilisation. Ce désir, comme tous les autres attributs moraux, est un de ceux à l'égard desquels la race humaine offre des différences profondes, en rapport avec la variété de ses conditions d'existence et l'état de son avancement.

Sur des sujets qui, soumis à un examen complet, excéderaient les bornes qu'on doit leur assigner dans ce traité, il est satisfaisant de pouvoir renvoyer à d'autres ouvrages dans lesquels les développements nécessaires ont été présentés plus longuement. A propos de la population, cet important service nous a été rendu

par le célèbre *Essai* de Malthus ; et, sur le point qui nous occupe en ce moment, je puis m'en référer avec une égale confiance à un autre ouvrage, bien qu'il soit moins connu : *Les Nouveaux Principes d'économie politique,* par M. Rae (1). Dans aucun ouvrage que je connaisse, je n'ai trouvé autant de lumières, empruntées aux principes et à l'histoire, sur les causes qui déterminent la formation du capital.

Toute accumulation implique le sacrifice du présent en vue d'un bien ultérieur. Mais l'utilité de ce sacrifice varie considérablement suivant les différentes circonstances, et la disposition à l'accomplir varie encore davantage.

En balançant les chances de l'avenir avec celles du présent, l'incertitude de toutes les choses futures est un élément capital, et cette incertitude admet différents degrés. « Conséquemment, toutes les circonstances qui accroissent la probabilité des précautions que nous prenons pour que nous ou nos semblables jouissions de l'avenir, tendent avec justice et raison à fortifier le désir réel de l'accumulation. Ainsi un climat ou une occupation salubre, en augmentant les probabilités de la durée de la vie, tendent à augmenter ce désir. Lorsque les individus sont engagés dans des travaux sans danger et vivent dans des climats favorables à la santé, ils sont plus disposés à la sobriété que lorsqu'ils sont livrés à des travaux insalubres ou périlleux, dans des climats dangereux pour la vie humaine. Les soldats et les marins sont prodigues.

(1) Ce Traité offre un exemple, tel qu'il s'en présente souvent, de cette vérité, que l'accueil fait à un livre dépend beaucoup plus du hasard que des qualités spéciales de ce livre même. Si ce livre eût paru à une époque convenable et eût été favorisé par les circonstances, il aurait réuni toutes les conditions nécessaires pour un grand succès. L'auteur, écossais, résidant aux États-Unis, joint à une grande instruction une veine de pensée originale, un esprit très-particulièrement dirigé vers les généralités philosophiques, et une manière d'exposer les faits et de les démontrer par des exemples, calculée pour faire exprimer aux idées non-seulement ce qu'elles valent réellement, mais plus qu'elles ne valent, ce qui, je crois, a exercé une action sur l'esprit même de l'écrivain. Le principal défaut du livre est la position d'antagonisme dans laquelle, guidé par un esprit de controverse qu'on trouve ordinairement dans ceux qui ont des idées nouvelles sur des sujets rebattus, il s'est placé vis-à-vis d'Adam Smith. J'appelle cela un défaut (bien que je pense qu'un grand nombre des critiques de l'auteur sont justes et ont une grande portée), parce qu'il y a bien moins de différence réelle dans les opinions qu'on ne pourrait le supposer d'après les attaques de M. Rae, et parce que ce qu'il a trouvé de vulnérable dans la doctrine de son illustre prédécesseur, c'est principalement qu'il y a *trop* d'humain dans ses prémisses, dont une partie dépasse ce qu'il était nécessaire d'exposer, ou ce qui sert effectivement à établir ses conclusions.

En Amérique, à la Nouvelle-Orléans, dans les Indes orientales, la dépense des habitants est excessive. Les mêmes individus, lorsqu'ils viennent à résider dans les contrées salubres de l'Europe et qu'ils ne se jettent pas dans le tourbillon d'un monde extravagant, vivent avec économie. La guerre et la peste comptent toujours la prodigalité et le luxe parmi les autres maux qu'elles traînent à leur suite. Pour des raisons analogues, tout ce qui donne des garanties à l'état de la société est favorable au développement de ce principe. Sous ce rapport, la prédominance générale des lois et de l'ordre, et la perspective de la continuation de la paix et de la tranquillité, exercent une influence considérable (1). »

Plus la sécurité sera complète, plus sera puissante l'énergie réelle du désir d'accumuler. Là où la propriété est moins garantie, c'est-à dire là où les revirements ruineux pour les fortunes sont plus fréquents et se font sentir plus rudement, un plus petit nombre d'individus est disposé à épargner, et parmi ceux qui épargnent, beaucoup ont besoin de l'appât d'un profit plus élevé sur leur capital, pour préférer un avenir douteux aux tentations de la jouissance actuelle.

Ce sont là des considérations qui, aux yeux de la raison, affectent l'utilité qu'il y a à songer aux intérêts futurs, aux dépens du présent. Mais la disposition à faire ce sacrifice ne dépend pas seulement de sa convenance. Souvent la disposition à épargner est bien éloignée des conseils que la raison dicterait; dans d'autres circonstances elle dépasse ces conseils. Un désir insuffisant d'accumulation peut être dû à l'imprévoyance ou à l'absence d'intérêt pour les autres. L'imprévoyance peut tenir à des causes intellectuelles ou morales. Les individus et les sociétés d'une intelligence très-dégradée sont toujours imprévoyants. Une certaine mesure de développement intellectuel paraît nécessaire pour permettre que des choses qui n'existent pas encore, et surtout des choses qui n'ont pas encore existé, agissent avec quelque force sur l'imagination et la volonté. L'effet de l'absence d'intérêt à l'égard de nos semblables pour diminuer le désir d'accumulation, s'admettra facilement, si l'on considère quelle place tient aujourd'hui l'épargne qui a pour objet l'intérêt d'autres individus, plutôt

(1) Rae, page 123.

que le nôtre, l'éducation des enfants, leur avancement dans le monde, les intérêts futurs d'autres personnes qui nous sont unies par des liens personnels, le désir de concourir en donnant notre argent ou notre temps à des œuvres d'utilité publique ou privée. Si l'espèce humaine se trouvait généralement dans cette disposition d'esprit qu'on vit près de se manifester à l'époque de la décadence de l'Empire romain ; lorsque chacun ne prenait nul souci de ses héritiers ou de ses amis, de l'État ou d'un survivant quelconque, on se refuserait rarement quelque jouissance, en vue d'épargner au delà de ce qui serait nécessaire pour notre avenir personnel; on placerait ce capital en rentes viagères ou sous toute autre forme qui en éteindrait la possession avec la vie.

§ 3. — Exemples d'infériorité dans l'énergie de ce désir.

D'après ces diverses causes intellectuelles et morales, on voit qu'il existe dans les différentes portions de la race humaine une diversité plus grande qu'on n'a coutume de le remarquer dans l'énergie du désir réel de l'accumulation. L'état arriéré de la civilisation en général est souvent plutôt le résultat de l'absence de ce fait spécial que de beaucoup d'autres qui attirent plus particulièrement l'attention. Dans le cas, par exemple, d'une tribu de chasseurs, « on peut dire que l'homme est nécessairement imprévoyant, et indifférent à l'avenir, parce que, dans cet état l'avenir n'offre rien qui puisse avec certitude être prévu ou dirigé... Outre l'absence de motifs excitant à pourvoir aux besoins de l'avenir au moyen des ressources du présent, il y a le manque des habitudes d'observation et d'action qui amènent à unir constamment dans un esprit ces époques éloignées et la série des événements qui servent à les relier. Lors même donc que sont éveillés les motifs capables de produire les efforts nécessaires à produire cette union, il reste à accomplir la tâche de façonner l'esprit à penser et à agir de manière à l'établir. »

Citons un exemple. « Sur les bords du fleuve Saint-Laurent, il existe quelques petits villages indiens. Ils sont environnés, généralement, d'une quantité raisonnable de terres, depuis longtemps dépouillées des arbres qui les couvraient; de plus les habitants ont à leur disposition de vastes étendues de forêts. Ces terrains dépouillés d'arbres ne sont que rarement, ou, pour mieux dire,

ne sont jamais cultivés; et l'on ne pénètre jamais dans l'intérieur des forêts dans un semblable but. Cependant le sol est fertile, et, lors même qu'il ne ne le serait pas, il se trouve à proximité des habitations des amas d'engrais. Si chaque famille se décidait à enclore un demi-acre de terrain, à le défricher et à l'ensemencer de patates et de maïs, ce terrain lui rapporterait assez pour l'entretenir pendant six mois. Les habitants subissent aussi, très-fréquemment, les extrémités du besoin; et cette circonstance, jointe à des excès passagers, diminue rapidement leur population. A nos yeux, cette apathie si étrange n'est due, en aucune façon, à leur répugnance pour le travail; au contraire, ils s'y adonnent avec beaucoup d'ardeur, lorsqu'ils y trouvent une rémunération immédiate. Ainsi, outre la chasse et la pêche, en particulier, auxquels ils sont toujours prêts à se livrer, ils s'emploient très-activement à la navigation du fleuve Saint-Laurent, et l'on peut les voir travailler à la rame ou souder le fleuve avec la perche, dans les grandes barques destinées à cet usage, et ils fournissent la plus grande partie des bras de surcroît nécessaires pour diriger les radeaux à travers les *rapides*. Leur aversion pour le travail agricole n'est pas un obstacle invincible. C'est là, sans nul doute, un de leurs préjugés; mais de purs préjugés finissent toujours par céder. Des principes d'action ne peuvent se créer. Lorsque les revenus du travail agricole ne se font pas attendre et sont considérables, ils deviennent également agriculteurs. C'est ainsi que quelques-unes des petites îles du lac Saint-François, près du village indien de Saint-Regis, sont favorables à la culture du maïs, plante qui donne un revenu centuple, et qui forme, même lorsqu'elle n'est qu'à moitié mûre, une nourriture agréable et substantielle. On cultive donc chaque année des morceaux de terrain. Comme leur position les rend inaccessibles aux attaques des animaux, on n'a pas besoin de clôtures; si ce nouveau déboursé était nécessaire, je soupçonne qu'on négligerait leur culture, comme celle des terrains qui avoisinent les habitations.

« Il est probable qu'à une autre époque, ces derniers terrains ont été cultivés, mais les bestiaux ont détruit les récoltes, et si les habitants avaient à redouter le même inconvénient sur les petits champs qu'ils cultivent aujourd'hui, nul doute qu'ils ne les abandonnassent. Tous leurs efforts se détournent d'un système de production plus lent dans ses résultats que ne le comporte le degré

d'avancement des désirs d'accumulation de cette petite société.

« Il convient de remarquer que les moyens de production qu'ils adoptent sont aussi complets qu'ils peuvent l'être. Les petits coins de terre cultivés par les Indiens sont complétement sarclés et *retournés* par la houe. La moindre négligence, sous ce rapport, réduirait assurément la récolte, dans une proportion très-considérable; l'expérience leur a donné à cet égard un enseignement parfait, et ils agissent en conséquence. Ce n'est pas la somme de travail qui met obstacle à une culture améliorée, mais bien l'éloignement du but à atteindre. Je suis assuré que, parmi quelques-unes des tribus les plus reculées, le travail dépensé dépasse de beaucoup celui que peuvent faire les blancs. Les mêmes portions de terrain, produisant des récoltes sans interruption et sans l'emploi des engrais, donneraient à peine quelque rapport, si le sol n'était *brisé* et *pulvérisé* soigneusement, avec la houe et avec les bras. Dans une telle situation un blanc défricherait un nouveau terrain. Ce terrain ne l'indemniserait pas de son travail la première année, et il lui faudrait attendre cette indemnisation des années suivantes. Pour l'Indien, les années suivantes sont trop éloignées pour l'émouvoir suffisamment ; et cependant pour obtenir le résultat que peut procurer le travail dans l'espace de quelques mois, il se soumet à une fatigue même plus constante que le blanc (1). »

Cette manière d'envisager les faits est confirmée par l'expérience des jésuites, dans leurs efforts intéressants pour civiliser les Indiens du Paraguay. Les jésuites gagnèrent la confiance de ces sauvages à un degré extraordinaire. Ils conquirent sur eux une influence suffisante pour les faire changer complétement de manière de vivre. Ils leur enseignèrent toutes les opérations de l'agriculture européenne et un grand nombre des arts les plus difficiles. On voyait partout, raconte Charlevoix, « des ateliers de doreurs, « de peintres, de sculpteurs, d'orfévres, d'horlogers, de char-« pentiers, de menuisiers, de teinturiers, etc. » Ces travaux ne se faisaient point au profit personnel des artisans ; le produit était à l'entière disposition des missionnaires qui dirigeaient ce peuple, suivant un despotisme accepté volontairement. Les obstacles qui naissent de la répugnance au travail étaient ainsi vaincus de la

(1) Rae, page 136.

manière la plus complète. La difficulté réelle était l'imprévoyance des Indiens; l'impossibilité pour leur esprit de songer à l'avenir, et par suite la nécessité de la surveillance incessante et minutieuse de leurs instituteurs. « C'est ainsi que dans les premiers temps, si les jésuites leur confiaient le soin des bœufs à l'aide desquels ils labouraient, leur insouciance indolente leur faisait abandonner ces animaux attelés encore à la charrue jusqu'au soir. Il y eut pire que cela, il y eut des exemples de sauvages qui avaient mis en pièces les bœufs pour leur souper, pensant, lorsqu'on leur en faisait un reproche, s'excuser suffisamment en disant qu'ils avaient faim. » — « Ces Pères, dit Ulloa, doivent visiter les habitations pour examiner ce qui manque réellement; car, s'ils ne prenaient ce soin, les Indiens n'y songeraient jamais. Ils doivent être présents aussi lorsqu'on tue les animaux, non-seulement pour que la viande soit partagée également, mais pour qu'aucune partie n'en soit perdue. » — « Mais, malgré tout ce soin et toute cette surveillance, dit Charlevoix, et toutes les précautions prises pour empêcher que les choses nécessaires à la vie ne viennent à manquer, les missionnaires sont souvent très-embarrassés. Il arrive que les Indiens ne mettent pas en réserve pour eux-mêmes une quantité de grains suffisants même pour ensemencer. Quant à leurs autres provisions, si l'on ne les surveillait avec soin, ces pauvres gens manqueraient bientôt des choses nécessaires à l'existence (1). »

Comme exemple intermédiaire, dans la puissance du désir réel d'accumulation, entre l'état de choses que nous venons de retracer et celui de l'Europe moderne, ce qui se passe chez les Chinois mérite attention. D'après diverses circonstances qui se produisent dans leurs habitudes personnelles et leur condition sociale, on peut induire qu'ils possèdent une prudence et un empire sur eux-mêmes supérieur à celui des autres Asiatiques, mais inférieur à celui de la plupart des nations européennes; et nous allons offrir une preuve de ce fait.

« La durée est l'une des qualités principales qui démontrent, à un degré élevé, le désir réel d'accumulation. Le témoignage des voyageurs attribue aux instruments fabriqués par les Chinois une durée très-inférieure aux instruments analogues fabriqués par les Européens. Les maisons, nous dit-on, excepté celles des

(1) Rae, page 140.

personnages d'un rang élevé, sont généralement construites en briques non cuites en terre, on en fascines formant corps avec celle-ci; les toits sont formés de roseaux liés à des lattes. On peut à peine concevoir des objets fabriqués d'une façon moins solide et destinés à moins durer. Les cloisons de leurs maisons sont faites en papier; il faut les renouveler chaque année. On peut faire des observations analogues sur leurs instruments de culture et leurs autres ustensiles. Ces instruments sont presque entièrement fabriqués en bois, et les métaux n'entrent qu'en proportion très-faible dans leur fabrication; en conséquence, ils s'usent très-vite et ont besoin d'être souvent renouvelés. Un désir plus puissant et plus réel d'accumulation les ferait fabriquer avec des matériaux exigeant, pour le présent, une dépense plus considérable, mais qui seraient bien plus durables. Par la même cause, beaucoup de terres qui, dans d'autres pays, seraient mises en culture, restent en friche. Tous les voyageurs ont remarqué de vastes étendues de terrains, surtout de marécages, qui continuent à rester dans l'état de nature. Mettre un terrain marécageux en culture est généralement une opération qui, pour être complétée, exige plusieurs années. Le terrain doit préalablement être soumis au *drainage;* la superficie en doit être longtemps exposée au soleil; un grand nombre d'opérations doivent s'accomplir avant qu'il puisse être mis en état de produire une récolte. Bien que ce terrain donne probablement un rapport très-considérable pour le travail qu'on y a dépensé, le résultat se fait longtemps attendre. La culture d'un semblable terrain implique un désir d'accumulation plus puissant et plus réel que celui qui existe dans l'empire chinois.

Le produit de la récolte est toujours, ainsi que nous l'avons remarqué, un instrument d'un ordre quelconque; il sert de provision pour les besoins futurs, et il est réglé par les mêmes lois que celles auxquelles sont soumis les autres moyens nécessaires pour atteindre un but analogue. Dans ce pays, ce produit est principalement le riz, qui donne deux récoltes, l'une en juin, l'autre en octobre. C'est donc pour la période des huit mois entre octobre et juin que les habitants font leur provision chaque année, et l'abstinence qu'ils s'imposent à la récolte, indique la différence qu'ils font d'aujourd'hui et de l'avenir. Or, cette abstinence est presque nulle. Le Père Parennin (qui paraît avoir été l'un des hommes les plus intelligents parmi les jésuites, et qui a passé de lon-

gues années au milieu des Chinois de toutes les classes) affirme que c'est la grande insuffisance de leur esprit de prévision et de leur sobriété à cet égard, qui est la cause des disettes et des famines si fréquentes en Chine.

Ce fait, que c'est le défaut de prévoyance et non le défaut d'industrie qui limite la production parmi les Chinois, est encore plus évident que dans le cas des Indiens à demi façonnés à l'agriculture. « Là où les fruits du travail se recueillent promptement, où les instruments créés amènent promptement les résultats qu'on en attend, on sait parfaitement que le progrès considérable accompli dans la connaissance des arts, en harmonie avec la nature du pays et les besoins de ses habitants, donne à l'industrie l'énergie et la puissance. La chaleur du climat, la fertilité naturelle du pays, la connaissance que les habitants ont acquise des arts agricoles, la découverte et l'*adaptation* graduelle à chaque sol des productions végétales les plus utiles, permettent bientôt à ces habitants de tirer de presque toute la superficie de la terre ce qu'on regarde en ce pays comme équivalent à beaucoup plus que le travail dépensé à le cultiver et à lui faire produire une récolte. Les Chinois ont ordinairement des récoltes doubles et quelquefois triples. Celles-ci, lorsqu'elles consistent dans une céréale aussi productive que le riz, qui est la récolte habituelle, manquent rarement de récompenser leurs efforts, dans presque toutes les portions du sol qui peuvent de suite être mises en culture, par des revenus très-considérables. Conséquemment, il n'est aucune portion de terre susceptible d'être mise immédiatement en culture par le travail que ce même travail ne puisse rendre productive. Les collines, les montagnes même sont gravies et disposées en terrasses ; et l'eau, qui dans ce pays est l'agent principal de la production, est amenée dans toutes les parties, au moyen de tranchées, ou arrive sur des hauteurs à l'aide de machines hydrauliques ingénieuses et simples, mises en usage depuis un temps immémorial chez ce peuple si singulier. Ils obtiennent ce résultat d'autant plus facilement, même dans des lieux situés de cette manière, que le sol est très-profond et recouvert d'une grande quantité de terre végétale. Mais ce qui dénote encore plus que ce fait la facilité avec laquelle le travail est asservi à façonner les matériaux les plus rebelles en instruments, là où ces instruments font produire un

résultat dans les circonstances pour lesquelles ils sont formés, c'est la rencontre fréquente, sur leurs lacs et leurs rivières, de constructions semblables aux jardins flottants des Péruviens, de radeaux couverts de terre végétale et cultivés. Appliqué de cette manière, le travail recueille très-promptement un fruit des matières sur lesquelles il opère. Rien ne peut surpasser l'exubérance de la végation, lorsque l'action vivifiante d'un soleil propice est secondée par un sol riche et une humidité abondante. Il en est autrement, ainsi que nous l'avons vu, dans le cas où le rapport, bien que considérable, est éloigné. Les voyageurs européens sont surpris de rencontrer ces petites fermes flottantes dans le voisinage de marais qui n'ont besoin que d'être desséchés pour être mis en culture. Il leur paraît singulier qu'on n'applique pas le travail à une terre solide où les fruits seraient durables, plutôt qu'à des constructions qui doivent tomber en ruine et s'anéantir en peu d'années. Le peuple au milieu duquel ils vivent songe moins à l'avenir qu'au présent. La pensée de l'Européen embrasse un avenir éloigné, et il est surpris de voir le Chinois condamné, par son imprévoyance et le défaut d'une appréciation suffisante de l'avenir, à un travail incessant, et à une misère, à son avis, insupportable. La pensée du Chinois se renferme dans des limites plus étroites; il se contente de vivre au jour le jour, et il a appris à regarder une vie même de travail comme un bienfait (1). »

Lorsqu'un pays a porté la production aussi loin qu'elle peut l'être dans l'état actuel de ses connaissances, avec un profit correspondant à la puissance moyenne du désir réel de l'accumulation, ce pays a atteint ce qu'on appelle l'état stationnaire; cet état dans lequel le capital ne peut augmenter que s'il survient quelque perfectionnement dans les arts productifs ou un accroissement dans la puissance du désir d'accumuler. Dans l'état stationnaire, quoique le capital, en somme, n'augmente pas, quelques individus deviennent plus riches et d'autres plus pauvres. Ceux dont la prévoyance est inférieure à la limite ordinaire sont réduits à la pauvreté, leur capital est anéanti et fait place aux épargnes de ceux dont le désir réel d'accumulation dépasse la moyenne: ces individus deviennent les acquéreurs naturels des

(1) Rae, pages 151 à 155.

terres, des manufactures et des autres instruments de production que possédaient leurs compatriotes moins prévoyants. On verra clairement, par la suite, quelles raisons font que le profit du capital est plus considérable dans un pays que dans un autre, et qui, dans certaines circonstances, empêchent que tout nouveau capital ne trouve un placement, si ce n'est avec des profits inférieurs. En Chine, si ce pays est réellement arrivé, ainsi qu'on le suppose, à l'état stationnaire, l'accumulation s'est arrêtée, bien que les profits du capital soient encore au taux considérable indiqué par un intérêt s'élevant légalement à 12 p. 100 et qui, en réalité, varie (dit-on) entre 18 et 36. Il est donc à présumer qu'un capital plus considérable que celui possédé aujourd'hui par le pays ne peut trouver son emploi à ce taux élevé du profit, et qu'un taux quelconque inférieur à celui-ci n'offre pas au Chinois un appât suffisant pour l'engager à renoncer à la jouissance présente. Quel contraste avec la Hollande, où, pendant la période la plus florissante de son histoire, le gouvernement pouvait emprunter habituellement à 2 p. 100, et les particuliers à 3, sous bonnes garanties! S'il est vrai que la Chine n'est pas une contrée semblable au pays des Birmans ou des indigènes de l'Inde, où l'énormité de l'intérêt n'est qu'une compensation indispensable pour le risque que font courir la mauvaise foi ou la pauvreté de l'État et de presque tous les emprunteurs particuliers, ce fait (si c'en est un), que l'accroissement du capital s'est arrêté dans ce pays pendant que les profits de ce même capital sont encore si considérables, y dénote un désir réel d'accumulation, ou, en d'autres termes, une comparaison de l'avenir par rapport au présent bien inférieure à celle qui existe chez la plupart des nations de l'Europe.

§ 4. — Exemple de ses excès.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que des pays dans lesquels la puissance moyenne du désir d'accumuler est inférieure à celle qu'approuveraient, dans des circonstances offrant une sécurité passable, la raison et des calculs modérés. Il nous reste à parler maintenant des pays dans lesquels cette puissance dépasse décidément cette mesure. Dans les pays les plus prospères de l'Europe, on trouve un nombre immense de prodigues; dans quelques-uns de ces pays (et nulle part plus qu'en Angleterre) on ne peut con-

sidérer comme très-élevé le degré ordinaire d'économie et de prévoyance qui existe parmi ceux qui vivent du travail de leurs mains : toutefois, dans une portion très-nombreuse de la société, dans les classes vouées à des professions spéciales, les classes industrielles et commerçantes, qui, en général, réunissent plus de moyens et plus de motifs d'épargne que toutes les autres, l'esprit d'accumulation est si puissant que les signes d'un accroissement rapide de richesse frappent tous les yeux ; et la somme considérable du capital qui cherche un placement excite l'étonnement, toutes les fois que des circonstances particulières en dirigent une grande partie vers quelque voie spéciale, telle que la construction d'un chemin de fer ou quelque hardie spéculation à l'étranger, et en font ressortir le chiffre énorme.

Il y a une foule de circonstances, qui, en Angleterre, fortifient particulièrement la disposition à accumuler. La longue exemption du pays des ravages de la guerre et l'époque bien plus reculée qu'ailleurs où la propriété s'est trouvée garantie contre les violences des soldats ou les spoliations arbitraires, ont produit une confiance immuable et héréditaire dans la sûreté des fonds, qui sortent des mains du possesseur pour être remis à des mains étrangères, confiance qui dans la plupart des autres pays est d'une origine bien plus récente, et moins solidement établie. Les causes géographiques qui ont fait de l'industrie plutôt que de la guerre la source naturelle de la puissance si importante de la Grande-Bretagne, ont tourné, dans une proportion extraordinaire, les caractères les plus entreprenants et les plus énergiques vers l'industrie et le commerce, en satisfaisant leurs besoins et leur ambition par la production et l'épargne plutôt qu'en se rendant propre ce qui a été produit et épargné. Cela a dépendu aussi, en grande partie, de l'amélioration des institutions politiques de ce pays, qui à raison du but qu'elles ont assigné à la liberté d'action individuelle, ont encouragé l'activité personnelle et la confiance en soi-même, en même temps que, par la liberté qu'elles donnent pour l'association et l'union des efforts, elles facilitent les entreprises de l'industrie sur une vaste échelle. Considérées sous d'autres aspects, ces mêmes institutions sont un stimulant plus énergique pour le désir d'acquérir la richesse. La décadence plus ancienne du régime féodal ayant fait disparaître ou considérablement affaibli les distinctions odieuses entre les classes pri-

mitivement vouées à l'industrie et les classes accoutumées à la dédaigner; un gouvernement ayant grandi qui fit de la richesse la base réelle de l'influence politique, la possession de la richesse acquit une valeur factice, indépendante de son utilité intrinsèque. La richesse devint synonyme de puissance; et comme il est vrai que, pour le commun des hommes, la puissance *donne* la puissance, la richesse devint la source principale de la considération personnelle et la mesure et le sceau du succès dans la vie. Sortir d'une classe de la société pour prendre rang dans la classe immédiatement supérieure, c'est là le but principal des efforts du bourgeois anglais, et l'acquisition de la richesse est le moyen de l'atteindre. Et s'il est vrai qu'être riche sans se livrer à l'industrie a toujours jusqu'à présent constitué un degré d'ascension dans l'échelle sociale et nous place au-dessus de ceux qui sont riches grâce à l'industrie, l'objet de l'ambition devient d'épargner, non pas simplement pour se créer un revenu considérable pendant qu'on est dans les affaires, mais assez pour se retirer des affaires et vivre largement des bénéfices qu'on aura réalisés. En Angleterre, l'action de ces causes est secondée, la plupart du temps, par cette extrême inaptitude du peuple pour les jouissances personnelles, qui caractérise les pays sur lesquels le puritanisme a passé. Mais si, d'un côté, l'accumulation devient plus facile par l'absence du goût pour le plaisir, d'un autre côté, elle devient plus difficile par l'existence d'un goût très-réel pour la dépense. L'association d'idées est si prononcée entre l'importance personnelle et les signes de la richesse, que le désir stupide de paraître dépenser largement a la force d'une passion parmi des classes nombreuses d'une nation qui recueille moins de plaisirs que peut-être aucune autre du monde de l'argent qu'elle dépense. C'est par suite de ce fait que le désir réel d'accumulation n'est jamais arrivé à un point aussi élevé en Angleterre qu'en Hollande; dans ce pays, il n'existe point de classe riche et oisive pour établir l'exemple d'une dépense déraisonnable; les classes commerçantes qui possédaient le pouvoir réel, conséquence ordinaire de l'influence sociale, ont eu la faculté de fixer la mesure de leur manière de vivre et de leur conduite normale, et leurs habitudes sont restées simples et dépouillées d'ostentation. Conséquemment en Angleterre et en Hollande depuis longtemps, et aujourd'hui dans la plupart des autres contrées de l'Europe (qui suivent

rapidement l'Angleterre dans cette voie), le désir de l'accumulation n'a pas besoin, pour devenir puissant, des profits considérables qu'il réclame en Asie ; il est suffisamment activé par un profit tellement faible, qu'au lieu de se ralentir, l'accumulation semble maintenant faire des progrès plus rapides que jamais ; et que le second élément indispensable d'un accroissement dans la production, l'accroissement du capital, ne montre aucune tendance à devenir insuffisant. En ce qui regarde cet élément, la production est susceptible d'un accroissement auquel on ne peut assigner de limites.

Le progrès de l'accumulation serait arrêté, sans nul doute, si les profits du capital devaient tomber encore plus bas qu'ils ne le sont aujourd'hui. Mais pourquoi un accroissement quelconque de capital aurait-il cet effet? Cette question reporte l'esprit sur le troisième élément de la production, qu'il nous reste à examiner. La limitation de la production, ne consistant pas dans une limite nécessaire de l'accroissement des deux autres, à savoir : le travail et le capital, doit s'appliquer au seul élément qui est, en vertu d'une propriété inhérente et par lui-même, limité dans sa quantité. Cette limitation dépend des propriétés de la terre.

CHAPITRE XII

DE LA LOI D'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION QUI DÉRIVE DE LA TERRE

§ 1. — Les limites de la quantité et de la productivité de la terre forment les limites réelles de la production.

La terre diffère des autres éléments de la production, le travail et le capital, en ce qu'elle n'est pas susceptible d'un accroissement indéfini. Son étendue est limitée, et l'étendue des espèces de terrains productifs l'est encore davantage. Il est évident, en même temps, que la quantité de produits qu'on peut obtenir d'une portion de terre donnée n'est pas indéfinie. Cette limitation dans la quantité de terre et dans sa *productivité* sont les limites réelles de l'accroissement de production.

On doit toujours avoir aperçu clairement que ce sont là les limites extrêmes. Mais puisque la barrière finale n'a jamais été atteinte en aucun cas, puisqu'il n'existe pas de pays dans lequel toute la terre, susceptible de produire des subsistances, soit cultivée assez complétement pour qu'un produit plus considérable ne puisse être recueilli (sans supposer même de nouveaux progrès dans les connaissances agricoles), et puisqu'une portion considérable de la surface de la terre reste encore entièrement sans culture, on croit communément et il est très-naturel, au premier abord, de supposer que, pour le présent, toute limitation de la production et de la population due à cette cause est reculée à une distance indéfinie, et qu'il doit s'écouler des siècles, avant qu'il naisse une nécessité réelle de prendre le principe de limitation en sérieuse considération.

Je crois que c'est là non-seulement une erreur, mais la plus grave qu'on puisse rencontrer dans le champ de l'économie politique. La question est plus importante et plus fondamentale que

toute autre; elle renferme tout l'ensemble des causes de la pauvreté dans une société riche et industrieuse; et jusqu'à ce que nous ayons parfaitement compris cette matière, il est inutile de pousser plus loin notre examen.

§ 2. — La loi de la production du sol est une loi en vertu de laquelle tout accroissement de produit exige une somme de travail plus que proportionnelle.

La limitation de la production résultant des qualités du sol ne ressemble pas à l'obstacle que nous oppose un mur, qui reste immobile dans une place particulière et n'offre qu'un obstacle au mouvement, celui de l'arrêter entièrement. Nous pouvons plutôt la comparer à un tissu très-élastique et très-susceptible d'extension qui ne peut guère être étiré avec tant de force, qu'on ne puisse l'étirer encore davantage, mais dont cependant la *pression* se fait sentir longtemps avant que la limite ne soit atteinte, et se fait sentir d'autant plus fort qu'on approche davantage de cette limite.

Après une certaine période, peu avancée dans le progrès de l'agriculture, aussitôt qu'en réalité l'espèce humaine s'est adonnée à la culture avec quelque énergie et y a appliqué des instruments passables; depuis ce moment, la loi de la production résultant de la terre est telle, que dans tout état donné d'habileté et d'instruction agricole, le produit ne s'accroît pas dans une proportion égale; en doublant le travail, on ne double point le produit; ou, pour exprimer la même chose, en d'autres termes, tout accroissement de produit s'obtient par un accroissement plus que proportionnel dans l'application du travail à la terre.

Cette loi générale de l'industrie agricole est la proposition la plus importante de l'économie politique. Si cette loi était différente, presque tous les phénomènes de la production et de la distribution des richesses seraient autres qu'ils ne sont; les erreurs les plus fondamentales qui prévalent encore à ce sujet, résultent de ce qu'on ne remarque pas l'action de cette loi à travers les influences plus superficielles sur lesquelles l'attention se fixe; mais qu'on prend à tort ces influences pour les causes actives des effets, dont ils peuvent modifier la forme et le mode, mais dont cette loi seule détermine l'essence.

Lorsque dans le but d'obtenir un accroissement de produit, on doit s'adresser à une terre de qualité inférieure, il est évident que

le produit n'augmente pas, à beaucoup près, dans la même proportion que le travail. La signification même du mot, qualité inférieure, indique que c'est une terre qui en y appliquant le même travail, donne en retour une somme plus faible de produits. La terre peut être inférieure sous le rapport de la fécondité ou de la situation.

Le premier cas exige une somme de travail plus considérable pour obtenir les produits, le second pour les amener sur le marché. Si la terre A rapporte mille quarters de froment, pour un débours donné de salaires, d'engrais, etc., et que pour obtenir mille autres quarters il faille s'adresser à la terre B, qui est moins fertile ou plus éloignée du marché, les deux mille quarters coûteront plus de deux fois autant de travail que les mille premiers, et le produit de l'agriculture augmentera dans une proportion inférieure à celle du travail appliqué à obtenir ce même produit.

Au lieu de cultiver la terre B, il serait possible, par une culture plus développée, de faire produire davantage à la terre A. On pourrait la labourer ou la herser deux fois au lieu d'une, ou trois fois au lieu de deux; on pourrait la bêcher au lieu de la labourer; après l'avoir labourée, on pourrait la parcourir en tous sens avec la houe au lieu de la herse, et réduire le sol en poussière plus complétement. On pourrait le sarcler plus souvent et plus à fond. Les instruments de culture employés pourraient être d'une plus grande perfection ou d'une fabrication plus soignée. On pourrait appliquer une quantité plus considérable d'engrais, ou des espèces plus coûteuses; en les appliquant on pourrait les mélanger ou les incorporer plus intimement avec le sol. Ce sont là quelques-uns des systèmes dont l'emploi peut faire que la même terre donne un produit plus considérable; et lorsqu'on doit obtenir un produit plus considérable, ce sont là quelques-uns des moyens employés ordinairement pour arriver à ce résultat. Mais ce fait, que le produit ne s'obtient que par une augmentation plus que proportionnelle de dépenses, devient évident par cela même que les terres de qualité inférieure sont mises en culture. Les terres inférieures ou les terres situées à une plus grande distance du marché donnent naturellement un rapport inférieur, et l'on ne peut par elles satisfaire une augmentation dans la demande que par une augmentation dans les frais et conséquemment dans les prix. Si l'augmentation de demande continuait à être satisfaite

par la culture des terres de qualité supérieure en y appliquant une quantité additionnelle de travail et de capital, en ne faisant point de dépenses proportionnelles plus considérables que celles à l'aide desquelles elles rapportent la quantité qu'on leur a d'abord demandée, les propriétaires et les fermiers de ces terres pourraient vendre à plus bas prix que tous les autres et accaparer tout le marché. Les terrains d'une qualité inférieure ou placés dans une situation plus reculée pourraient, sans doute, être cultivés par leurs propriétaires pour se procurer des subsistances et une position indépendante; mais il ne serait jamais de l'intérêt de personne de les affermer pour en tirer profit. Ce fait, qu'on peut en tirer un profit suffisant pour diriger le capital vers un pareil placement, est une preuve que la culture sur les terrains d'élite a atteint le point au delà duquel tout emploi plus considérable de travail et de capital ne donnerait pas, à tout prendre, un rapport plus considérable que celui qu'on peut obtenir aux mêmes frais, des terrains moins fertiles ou situés moins favorablement.

La culture, dirigée avec soin, d'un district bien exploité d'Angleterre ou d'Écosse, est un indice et un effet des conditions plus défavorables que la terre a commencé à exiger pour donner une augmentation de fruits. Une culture si savante coûte beaucoup plus en proportion et exige un prix plus élevé pour devenir profitable, qu'une exploitation dirigée d'après un système superficiel; et ce mode de culture ne serait pas adopté, si l'on pouvait aborder une terre d'une égale fertilité qui n'eût pas encore été occupée. Lorsqu'on a le choix d'obtenir l'augmentation de produits que la société demande, d'une terre nouvelle d'une qualité aussi bonne que, celle déjà mise en culture, on n'essaie pas de tirer de la terre une quantité qui approche de celle qu'elle donnera, en employant ce qu'on regarde en Europe comme les meilleurs modes de culture. On travaille la terre jusqu'au point où l'on obtient le rapport le plus considérable, proportionnellement au travail employé, mais non au delà. Tout travail de surcroît se porte ailleurs. « Il faut beaucoup de temps, dit un des derniers voyageurs qui ont parcouru les États-Unis (1), avant que les yeux d'un Anglais puissent se réconcilier avec des récoltes peu abondantes et une exploi-

(1) *Lettres d'Amérique*, par John Robert Godley, 1er vol., p. 42. Voyez aussi les *Voyages de Lyell en Amérique*, 2e vol., p. 83.

tation dont la négligence frappe les regards. On oublie que là où la terre est aussi abondante et le travail aussi cher qu'il l'est en ce pays, on doit suivre un principe complétement différent de celui qui prévaut dans nos contrées populeuses, et que la conséquence doit être naturellement le manque de propreté, pour ainsi dire, et de fini, relativement à toute chose qui demande l'application du travail. » Des deux causes que nous avons mentionnées, l'abondance de la terre plutôt que la cherté du travail, me semble être la véritable explication; car quelle que puisse être cette cherté, lorsque les subsistances manquent, le travail s'appliquera toujours à leur production, de préférence à toute autre chose. Mais ce travail remplit plus efficacement le but qu'il veut atteindre, si on l'applique à un sol nouveau plutôt qu'à un sol déjà amené à un état de culture savante.

Ce n'est que lorsqu'il ne reste point d'autres terrains à défricher que ceux qui, à raison de leur éloignement ou de leur qualité inférieure, exigeraient une élévation considérable dans le prix de leurs produits pour devenir profitables, ce n'est qu'alors qu'il peut devenir avantageux d'appliquer les méthodes de grande culture européenne aux terres d'Amérique : excepté peut-être dans le voisinage immédiat des villes, où la diminution dans les frais de transport peut compenser l'infériorité considérable du revenu que donne le sol lui-même. L'exploitation agricole des Américains, relativement à celle des Anglais, est comme l'exploitation ordinaire des Anglais en regard de celle de la Flandre, de la Toscane ou de la terre de Labour : par l'application d'une quantité bien plus considérable de travail on obtient un produit brut bien plus considérable, mais à des conditions telles qu'elles ne seraient jamais avantageuses à un spéculateur n'ayant en vue simplement que le profit, à moins qu'elles ne devinssent telles grâce à un prix beaucoup plus élevé des produits agricoles.

Le principe que nous venons d'établir ne doit être admis, sans doute, qu'avec certaines explications et certaines restrictions. Même après que la terre a été cultivée avec assez de soin pour que la simple application d'un nouveau travail, ou une quantité additionnelle d'apprêt donné, ne rapporte pas un revenu proportionné à la dépense, il peut encore arriver que l'application d'une quantité nouvelle beaucoup plus considérable de travail et de capital en vue d'améliorer le sol même, au moyen du drainage ou

d'engrais permanents, soit aussi libéralement récompensée par le produit qu'une portion quelconque du travail et du capital déjà employé. Quelquefois même le revenu peut être plus considérable. Cela n'aurait pas lieu, si le capital cherchait et trouvait toujours l'emploi le plus avantageux ; mais si l'emploi le plus avantageux du capital est le plus long dans ses résultats, ce n'est que dans un état avancé de développement industriel qu'on lui donnera la préférence ; et même dans cet état avancé, les lois et les usages qui se rattachent à la propriété de la terre et au fermage, sont souvent telles qu'elles empêchent le capital disponible du pays de se porter librement vers les améliorations agricoles : et c'est pourquoi l'augmentation de subsistances demandée par une population plus nombreuse, s'obtient souvent avec une augmentation de frais par une culture plus développée, lorsque les moyens de la produire, sans augmentation de frais, sont connus et accessibles à tous. On ne peut douter que s'il ne survenait un capital pour mettre à exécution, dans l'intervalle de l'année prochaine, tous les perfectionnements connus et éprouvés sur toute l'étendue du territoire du Royaume-Uni ; que si ces perfectionnements augmentaient le produit dans un rapport aussi considérable ou plus considérable que les frais, le résultat serait tel (surtout si nous comprenons l'Irlande dans cette supposition) que la terre de qualité inférieure n'aurait pas besoin pendant longtemps d'être mise en culture. Probablement la plus grande partie des terres les moins productives, cultivées aujourd'hui et qui ne sont point favorisées particulièrement sous le rapport de leur situation, cesseraient d'être cultivées ; ou bien (comme les améliorations en question s'appliquent moins aux bonnes terres, mais que leur action consiste plutôt à convertir les mauvaises terres en bonnes) la limitation de la culture se manifesterait surtout dans de moindres préparations et des défrichements moins laborieux de la terre en général. Il y aurait une rétrogradation qui se rapprocherait du mode d'exploitation agricole des Américains ; on n'abandonnerait complétement que ceux des terrains stériles qu'on ne trouverait point susceptibles d'amélioration. Et de cette manière la totalité des produits de toute la terre cultivée donnerait une proportion plus considérable qu'auparavant, relativement au travail qu'on y aurait dépensé, et la loi générale de la diminution de rapport obtenu de la terre aurait subi jusqu'à un certain point une

suspension momentanée. On ne peut supposer, toutefois, que même dans ces circonstances tous les produits demandés par le pays seraient exclusivement des meilleures terres, en même temps que de celles que leur position place sur la même ligne; sans nul doute on continuerait à produire beaucoup sous l'empire de conditions moins avantageuses et en obtenant un rapport proportionnel plus faible que celui obtenu des terrains les meilleurs et les mieux situés. Et à mesure qu'un accroissement ultérieur de population exigerait une quantité encore plus considérable d'aliments, la loi générale reprendrait son cours, et la nouvelle augmentation serait obtenue à l'aide d'un emploi plus que proportionnel de travail et de capital.

§ 3. — Principe qui combat la loi d'une diminution du revenu de la terre. Progrès des perfectionnements dans la production.

C'est la loi générale de l'industrie agricole, ainsi que nous l'avons dit (en faisant la part des exceptions accidentelles et temporaires), que le produit de la terre, toutes choses égales d'ailleurs, augmente dans un rapport moindre que l'augmentation de travail. On a nié cependant ce principe, et on a invoqué hardiment l'expérience pour prouver que les revenus de la terre ne sont pas moindres, mais plus considérables, dans un état avancé que dans un état nouveau de culture, lorsqu'on applique à l'agriculture un grand capital que lorsqu'on en applique un petit. Cela est si vrai que la plus mauvaise terre cultivée aujourd'hui produit par acre une quantité de subsistance aussi considérable, même pour une somme donnée de travail, que celle obtenue par nos ancêtres des terrains les plus riches de l'Angleterre.

Il est très-possible que cela soit vrai à la lettre; il en est certainement ainsi dans une grande mesure. Il est incontestable qu'une proportion bien plus faible de la population s'occupe aujourd'hui de produire les denrées alimentaires pour toute la société, que dans les premiers temps de notre histoire. Cela ne prouve pas toutefois la non-existence de la loi dont nous avons parlé, mais seulement l'action d'un principe contraire capable pour quelque temps de contrarier cette loi. Une telle action se manifeste dans l'antagonisme habituel que rencontre la loi de diminution du revenu obtenu de la terre; et nous allons porter toute notre atten-

tion sur cette action même. Elle n'est autre que le progrès de la civilisation. Je me sers de cette expression générale et quelque peu vague, parce que les faits qu'elle doit renfermer sont si variés qu'aucune expression d'une signification plus restreinte ne pourrait les comprendre tous.

Parmi ces faits le progrès des connaissances, de l'habileté et des découvertes agricoles est le plus évident. Les perfectionnements dans les procédés de l'agriculture sont de deux sortes : quelques-uns font produire à la terre un produit plus considérable, sans une augmentation équivalente de travail ; d'autres n'ont pas le pouvoir d'augmenter le produit, mais ils ont celui de diminuer le travail et les dépenses à l'aide desquelles on obtient ce produit ; parmi les premiers il faut citer la renonciation au système de jachères, auquel on a substitué la rotation des récoltes, et l'introduction de nouvelles céréales susceptibles d'entrer avantageusement dans le système de rotation. Le changement opéré dans l'agriculture anglaise, vers la fin du dernier siècle, par l'introduction de la culture des navets, est regardé comme ayant l'importance d'une révolution. Ces perfectionnements exercent leur influence non-seulement en permettant à la terre de donner une récolte chaque année, au lieu de rester en jachère une année sur deux ou sur trois, pour renouveler sa puissance productive, mais encore par une augmentation directe de cette puissance, depuis que l'augmentation considérable survenue dans le nombre des bestiaux à raison de l'augmentation de leurs moyens de subsistance, fournit une plus grande quantité d'engrais pour fertiliser les terres à blé. Immédiatement après vient l'introduction de nouvelles denrées alimentaires, contenant une plus grande quantité de principes nutritifs, telles que la pomme de terre, ou des espèces plus productives ou des variétés du même végétal, telles que le turneps de Suède. Dans la même classe de perfectionnements il faut placer la connaissance plus complète des propriétés des engrais, et des moyens plus efficaces de les employer ; l'introduction d'agents de fertilisation nouveaux et plus puissants, tels que le guano, et l'application au même usage de substances qu'on laissait perdre autrefois ; des inventions telles que le défrichement du sous-sol, le drainage, etc., qui augmentent, dans une proportion considérable, le produit des terrains de certaine qualité ; les perfectionnements dans l'éducation ou

le mode de nourriture des animaux de travail, l'augmentation de la masse des animaux qui consomment et convertissent en substances destinées à l'homme ce qui autrement serait perdu, et ainsi de suite. L'autre espèce de perfectionnements, ceux qui diminuent le travail, mais sans augmenter pour la terre la faculté de produire, consiste dans la construction mieux entendue des instruments de travail; l'application de nouveaux instruments qui épargnent le travail manuel, tels que les machines destinées à vanner et à battre le grain; une application mieux entendue et plus économique de la force musculaire, telle que l'a permise l'introduction, si lente à pénétrer en Angleterre, de la charrue écossaise que mettent en mouvement deux chevaux de front avec un seul homme, au lieu de trois ou quatre chevaux à la file avec deux hommes, etc. Ces perfectionnements n'ajoutent rien à la productivité de la terre: mais ils contribuent autant que les premiers à balancer la tendance qu'ont les frais de production des produits agricoles à s'élever avec les progrès de la population et de la demande.

L'amélioration des voies de communication est analogue dans ses effets à cette seconde classe de perfectionnements agricoles. De bonnes routes équivalent à de bons instruments de travail. Il importe peu que l'économie de travail s'opère en tirant les produits du sol, ou en les transportant sur les lieux dans lesquels ils doivent être consommés. Nous n'ajouterons pas que le travail de culture lui-même est diminué par tout ce qui diminue les frais de transport de l'engrais d'une distance à une autre, ou tout ce qui facilite les nombreuses opérations de transport qui se présentent dans les limites d'une ferme. Les chemins de fer et les canaux sont bien réellement une diminution dans le prix de toutes les denrées qui arrivent sur le marché, comme aussi dans le prix de toutes choses dont ils servent à transporter les matières premières au lieu de fabrication. C'est grâce à eux qu'on peut cultiver une terre qui autrement n'eût pas récompensé les efforts des cultivateurs sans une hausse de prix. Les perfectionnements de la navigation exercent une influence correspondante relativement aux denrées alimentaires ou aux matières qui nous arrivent des pays transatlantiques.

D'après des considérations semblables, on voit qu'une foule de perfectionnements purement mécaniques, qui n'ont (du moins en

apparence) aucune relation avec l'agriculture, permettent cependant d'obtenir une quantité donnée de denrées alimentaires avec une dépense plus faible de travail.

Un perfectionnement important dans les procédés employés pour la fabrication du fer tendrait à diminuer le prix des instruments agricoles, celui de la construction des routes ferrées, des wagons et des charrettes, des navires et peut-être des maisons et d'une foule d'autres produits à la confection desquels le fer ne s'applique pas aujourd'hui, parce qu'il est trop coûteux; et diminuerait ainsi les frais de production des subsistances.

Le même effet résulterait de tout perfectionnement dans les procédés de ce qu'on peut appeler la fabrication à laquellela matière des subsistances est soumise après qu'on l'a isolée de la terre. La première application du vent ou de la puissance hydraulique à la monture du blé, a tendu à mettre le pain à bon marché, autant que l'eût fait une découverte importante en agriculture; et tout perfectionnement important dans la construction des moulins à blé exercerait, proportionnellement, une influence analogue. Nous avons déjà examiné les effets de la locomotion à bon marché. Il existe aussi des inventions mécaniques à l'aide desquelles on rend plus faciles toutes les grandes opérations qui se font sur la surface de la terre. Un perfectionnement dans l'art de prendre des niveaux est important pour le *drainage*, sans parler de la construction des canaux et des chemins de fer. Les marais de la Hollande et de quelques parties de l'Angleterre sont desséchés à l'aide de pompes mises en œuvre par le vent ou la vapeur. Là où des travaux d'irrigation, ou des réservoirs pour les digues, sont nécessaires, l'application de la mécanique offre des ressources considérables pour rendre la production moins chère.

Les perfectionnements de l'industrie qui ne peuvent servir à rendre plus facile, à aucun degré, la production réelle des subsistances et qui, conséquemment, ne contribuent pas à contrarier ou à retarder la diminution du revenu proportionnel que le sol donne au travail, ont cependant un autre effet, qui est équivalent dans la pratique. Ils servent en quelque sorte de compensation à ce qu'ils n'empêchent pas.

Les matériaux de l'industrie étant tous tirés de la terre, et un grand nombre d'entre eux étant dus à l'agriculture, qui fournit

en particulier toutes les matières de nos vêtements, la loi générale de la production agricole, la loi de la diminution du revenu doit, en dernière analyse, être applicable à l'industrie manufacturière aussi bien qu'à l'industrie agricole. A mesure que la population augmente et qu'on fait des efforts plus persévérants pour forcer la puissance productive de la terre, toute quantité nouvelle de matériaux et de subsistances doit s'obtenir par une augmentation plus que proportionnelle de travail. Mais le prix de la matière formant généralement une très-faible portion du prix entier de fabrication, la part du travail agricole dans la production des marchandises fabriquées n'est qu'une faible fraction de l'ensemble du travail dépensé dans le produit. Tout le reste du travail tend constamment et énergiquement à la diminution, à mesure que le coût de la production augmente. L'industrie est bien plus susceptible que l'agriculture de perfectionnements mécaniques et d'inventions ayant pour but d'épargner le travail ; et l'on a déjà vu combien la division du travail, et sa distribution bien entendue et économique, dépendent de l'étendue du marché et de la possibilité de produire en masses considérables. Il suit de là que, dans les manufactures, les causes qui tendent à augmenter la puissance productive de l'industrie l'emportent de beaucoup sur la seule cause qui tend à la diminuer; et l'accroissement de production que développe le progrès de la société a lieu, non pas avec une augmentation, mais avec une diminution continue de prix. Ce fait s'est manifesté dans la baisse progressive des prix et des valeurs de presque toute espèce de marchandises fabriquées pendant les deux derniers siècles; baisse qui a été accélérée par les inventions mécaniques des soixante ou soixante-dix dernières années, et qui est susceptible de se prolonger et de s'étendre au delà de toute limite qu'on puisse raisonnablement assigner.

Maintenant on conçoit parfaitement que la puissance du travail agricole doit subir, avec l'augmentation des produits, une diminution graduelle; que le prix des subsistances, conséquemment, doit s'élever progressivement, et qu'une partie toujours plus considérable de la population doit nécessairement être employée à produire les subsistances pour la société tout entière. En même temps, toutefois, la puissance productive du travail dans toutes les autres branches de l'industrie, augmentera si rapidement que la somme de travail nouveau devenue nécessaire pourra

être fournie par les manufactures sans porter préjudice à leur plus grande production, et l'ensemble des besoins de la société sera, en fin de compte, plus amplement satisfait que par le passé. Le bénéfice s'étendra même aux classes les plus pauvres. Le bon marché croissant des vêtements et des logements pourra compenser pour elles l'augmentation de prix de leurs aliments.

Ainsi il n'est aucun perfectionnement possible, dans les arts de la production; qui, d'une manière ou d'une autre, n'exerce une influence contraire à la loi de diminution du revenu du travail agricole. Et ce ne sont pas seulement les perfectionnements industriels qui ont cet effet. Les améliorations dans le système de gouvernement et presque tous les genres d'avantages moraux et sociaux exercent une action identique. Supposons un pays dans la situation où se trouvait la France avant la Révolution; les impôts pesant exclusivement sur les classes industrieuses, et reposant sur des principes tels qu'ils devenaient une amende réelle infligée à la production; aucun espoir d'obtenir réparation d'un dommage à la propriété ou à l'individu, lorsque ce dommage avait été causé par des personnes d'un haut rang ou par l'influence de la Cour. L'orage qui fit disparaître un tel système, même si nous ne considérons que les résultats qu'il eut d'augmenter la puissance productive du travail, n'a-t-il pas rendu un service équivalent à de nombreuses inventions industrielles? L'abolition d'une charge fiscale imposée à l'agriculture, telle que la dîme, a eu le même effet que si le travail nécessaire pour obtenir le produit existant avait été tout à coup réduit d'un dixième. L'abolition des lois sur les céréales, ou de toutes autres lois restrictives qui empêchent de produire les denrées dans les lieux où leurs frais de production seraient le moins élevés, représente un immense perfectionnement dans la production. Lorsqu'une terre fertile, autrefois réservée pour la chasse ou pour tout autre but d'amusement, désormais libre, est soumise à la culture, l'ensemble de la puissance productive de l'industrie agricole est augmenté. On sait bien quel a été l'effet, en Angleterre, d'une mauvaise application des lois sur les pauvres; en Irlande, l'effet encore plus désastreux d'un mauvais système de tenure sur la production agricole.

Aucune amélioration n'agit plus immédiatement sur la puissance productive du travail que celles qui ont lieu dans la tenure

des fermes et dans les lois relatives à la propriété de la terre. L'abolition des substitutions, la diminution dans les frais de transmission de la propriété, et toute autre mesure qui favorise la tendance naturelle de la terre, dans un système de liberté, à passer des mains qui en tirent peu de parti, dans celles qui peuvent en tirer un parti plus avantageux; la substitution des baux à long terme, aux fermages que le propriétaire peut résilier à volonté, et celle d'un système de tenure supportable, au misérable système de location des *cottages*; par-dessus tout, la conquête, pour les cultivateurs du sol, d'un intérêt fixe dans ce même sol : toutes ces choses sont des perfectionnements aussi réels, et quelques-uns des perfectionnements aussi considérables pour la production que l'invention du métier à filer ou de la machine à vapeur.

Nous pouvons en dire autant des améliorations dans le système d'éducation. L'intelligence de l'ouvrier est un élément très-important dans la puissance productive du travail. Le niveau actuel de l'intelligence dans quelques-uns des pays les plus civilisés, est si bas, qu'il n'y a guère de source dont on doive attendre une somme plus indéfinie de progrès dans la puissance productive que de ce fait, de donner un cerveau à des individus qui, à cette heure, n'ont que des bras. L'exactitude, l'économie et le degré de confiance à accorder en général aux travailleurs sont aussi importants que leur intelligence. Des relations bienveillantes et une communauté d'intérêts et de sentiments entre les travailleurs et les chefs d'industrie ont éminemment un tel caractère; je devrais dire plutôt auraient. Car j'ignore où l'on trouverait aujourd'hui un pareil sentiment d'alliance cordiale. Et ce n'est pas seulement dans la classe laborieuse que l'amélioration de l'intelligence et du caractère exerce un effet favorable même sur l'industrie. Dans les classes riches et oisives, une plus grande énergie intellectuelle, une instruction plus solide et un sentiment plus vif des devoirs de conscience, d'esprit public ou de philanthropie leur donneraient qualité pour faire naître et encourager les améliorations les plus importantes, soit dans l'application des ressources économiques de leur pays, soit dans ses institutions et ses coutumes. Ne considérons que les phénomènes les plus évidents; l'état arriéré de l'agriculture française dans les lieux mêmes où l'on pourrait attendre des avantages de l'influence d'une classe élevée

avec soin, s'explique en particulier par ce fait, que les riches propriétaires de terres se dévouent uniquement aux intérêts et aux plaisirs des villes. Il n'est guère d'amélioration possible dans les affaires humaines qui, entre autres avantages, ne puisse exercer une influence favorable, directe ou indirecte sur la puissance productive de l'industrie. L'ardeur avec laquelle on se livre aux occupations industrielles, serait souvent modérée par une culture intellectuelle plus libérale et plus féconde ; mais la somme de travail appliquée actuellement à ces occupations en deviendrait presque toujours plus productive.

Avant de signaler les principales conséquences à tirer de la nature des deux forces contraires qui déterminent la puissance productive de l'industrie agricole, nous devons faire observer que ce que nous avons dit de l'agriculture est vrai, à peu de différence près, des autres travaux qu'elle représente, de tous les arts qui ont pour but d'extraire des matières de notre globe. L'industrie minière, par exemple, ne donne ordinairement un accroissement de produits qu'au prix de dépenses plus que proportionnelles. Elle fait pire ; car ses produits ordinaires annuels exigent, pour leur extraction, une dépense de plus en plus considérable de travail et de capital.

Comme une mine ne reproduit pas la houille ou le métal qu'on en extrait, non-seulement toutes les mines s'épuisent à la fin, mais, lors même qu'elles ne donnent pas encore, ainsi qu'aujourd'hui, des signes d'épuisement, il faut les exploiter avec des frais toujours croissants ; les puits doivent être creusés plus profondément, les galeries poussées plus avant, une puissance plus énergique appliquée à repousser l'invasion de l'eau ; il faut que le produit soit tiré d'une plus grande profondeur ou transporté à une plus grande distance. La loi de diminution de revenu s'applique donc à l'industrie minière, dans un sens encore plus complet qu'à l'agriculture ; mais la puissance d'antagonisme s'y applique aussi dans une proportion encore plus considérable. Les travaux des mines sont plus susceptibles de perfectionnements mécaniques que les travaux agricoles ; la première application importante de la machine à vapeur a eu lieu pour les mines ; et il n'y a pas de limite aux perfectionnements qu'il est possible de réaliser dans les procédés chimiques appliqués à la réduction des métaux. Il existe une autre circonstance qui se rencontre fréquemment et

sert à contre-balancer la tendance progressive de toutes les mines existantes à l'épuisement; cette circonstance est la découverte de nouvelles mines, d'une richesse égale ou supérieure.

Résumons-nous. Tous les agents naturels dont la quantité est bornée, non-seulement sont bornés dans leur puissance productive, mais longtemps avant que cette puissance ait atteint ses dernières limites, ils ne satisfont les nouvelles demandes qu'à des conditions de plus en plus pénibles. Cette loi peut, cependant, être suspendue ou maîtrisée temporairement par tout ce qui augmente la puissance générale de l'homme sur la nature; et particulièrement par tout progrès dans ses connaissances et par l'empire qu'il acquiert ainsi sur les propriétés et l'action des agents naturels,

CHAPITRE XIII

CONSÉQUENCES DES LOIS PRÉCÉDENTES

§ 1. — Remède à employer lorsque la production est limitée par la faiblesse du principe d'accumulation.

On voit d'après l'exposé précédent que la limite de l'accroissement de production reconnaît deux causes, le manque de capital ou le manque de terre. La production éprouve un temps d'arrêt, soit parce que le désir réel de l'accumulation n'est pas suffisant pour faire naître un capital plus considérable, soit parce que la quantité limitée de terre dont la société peut disposer, quelque portés que soient les possesseurs d'un excédant de revenu à en épargner une portion, ne permet pas d'employer un nouveau capital, avec un profit qui équivaudrait, pour eux, à leur abstinence.

Dans les pays où le principe d'accumulation est aussi faiblement développé qu'il l'est parmi les diverses nations de l'Asie ; où la population n'épargne, ni ne travaille pour acquérir les moyens d'épargner que sollicitée par l'appât de profits énormes, et ne le fait pas, même alors, s'il faut attendre longtemps la réalisation de ces profits; dans les pays où les productions sont toujours rares et le labeur considérable, parce que le capital ne se montre pas et qu'il n'existe pas assez de prévoyance pour adopter les inventions grâce auxquelles les agents naturels peuvent remplacer le travail de l'homme, ce qui importe, économiquement parlant, c'est l'accroissement de l'industrie et du désir réel de l'accumulation. Les moyens à employer sont, d'abord, un meilleur gouvernement, une sécurité plus complète pour la propriété, des taxes modérées et l'affranchissement d'exactions arbitraires, qui prennent le nom de taxes; un fermage plus stable et plus avantageux, garantissant autant que possible au cultivateur le bénéfice intégral de l'industrie, de l'habileté et de l'économie qu'il peut

déployer. En second lieu, l'amélioration de l'intelligence nationale, la désuétude d'usages ou de superstitions qui contrarient l'emploi efficace de l'industrie, et le développement de cette activité d'esprit qui éveille chez un peuple l'idée de nouveaux objets à désirer. En troisième lieu, l'introduction des arts étrangers qui élèvent les profits à recueillir d'un nouveau capital à un chiffre correspondant au peu d'énergie du désir d'accumulation ; et l'importation du capital étranger qui ne fait plus dépendre uniquement l'accroissement du capital de l'économie ou de la prévoyance des habitants eux-mêmes, puisque cette importation place devant eux un exemple stimulant et qu'en leur inspirant de nouvelles idées et rompant la chaîne de leurs habitudes, sinon en améliorant la condition présente de la population, elle tend à créer chez elle de nouveaux besoins, un accroissement d'ambition, et un plus grand souci de l'avenir. Ces considérations s'appliquent plus ou moins à toutes les populations de l'Asie et aux parties moins civilisées et moins industrieuses de l'Europe, telles que la Russie, la Hongrie, l'Espagne et l'Irlande.

§ 2. — La nécessité de restreindre le développement de la population n'est pas bornée seulement par l'état d'inégalité de la propriété.

Mais il existe d'autres pays, et au premier rang il faut placer l'Angleterre, dans lesquels ni l'esprit d'industrie ni le désir réel d'accumuler n'ont besoin d'être encouragés ; où le peuple se livre volontiers à des labeurs pénibles pour une faible rémunération et épargne beaucoup, en vue d'un faible profit ; des pays où, bien que l'esprit général d'économie de la classe laborieuse soit bien inférieur à ce qu'on pourrait désirer, le désir d'accumulation, dans la partie la plus prospère de la population, a plutôt besoin d'être ralenti qu'excité. Dans les pays dont nous parlons, il n'y aurait jamais insuffisance de capital, si l'accroissement de ce capital n'était jamais contrarié ou arrêté par une trop grande diminution des profits qu'il donne. C'est la tendance des profits à une diminution progressive qui fait que l'accroissement de production a souvent pour conséquence de faire empirer la condition des producteurs ; et cette tendance, qui peut quelquefois arrêter complétement l'accroissement de production, est le résultat des conditions nécessaires et inhérentes de la production agricole.

Dans tous les pays où le progrès de l'agriculture a dépassé depuis très-longtemps la période primitive, tout accroissement dans la demande de subsistances, occasionné par l'accroissement de la population, diminue toujours, s'il n'y a en même temps un progrès dans la production, la part qui devrait échoir à chaque individu, d'après une répartition équitable. L'accroissement de production ne peut jamais s'obtenir, en l'absence des vastes espaces de terres fertiles et sans propriétaires ou de nouveaux perfectionnements tendant à diminuer le prix des denrées, que par une augmentation de travail dans une proportion croissante. Il faut que la population se livre à un travail plus pénible, ou mange moins, ou ne se procure sa subsistance habituelle qu'en sacrifiant une part de ses petites jouissances ordinaires. Toutes les fois que cette nécessité n'est pas appréciée, c'est que les perfectionnements qui rendent la production plus facile continuent à être en progrès; c'est que les inventions adoptées par les hommes pour rendre leur travail plus productif, maintiennent sur le pied d'égalité la lutte avec la nature, et arrachent de nouvelles ressources à sa puissance rebelle aussi promptement que les besoins de l'homme s'emparent des anciennes et se les approprient.

De là résulte cet important corollaire : que la nécessité d'une limitation de la population n'est pas, ainsi que beaucoup de personnes le pensent, particulière à un état d'inégalité très-considérable de la propriété. Dans un état donné de civilisation, une population plus considérable ne peut, prise en masse, être aussi abondamment pourvue qu'une population plus faible. C'est l'avarice de la nature et non l'injustice de la société qui est cause du châtiment attaché à l'excès de population. Une distribution injuste de la richesse n'aggrave même pas le mal, mais, tout au plus, fait-elle qu'on le ressent un peu plus tôt. Vainement on dira que toutes les bouches que la société appelle à l'existence portent avec elles des bras; les nouvelles bouches ont besoin d'autant de subsistances que les anciennes et les bras produisent moins. Si tous les instruments de production étaient possédés en commun par la population tout entière, et que le produit fût partagé parmi les individus avec une parfaite égalité, et si, dans une société ainsi constituée, l'industrie était aussi énergique et les produits aussi considérables qu'ils le sont aujourd'hui, il y aurait assez pour procurer à toute la population aujourd'hui existante un

extrême bien-être ; mais, lorsque cette population aurait doublé, ainsi qu'elle le ferait, sans nul doute, avec ses habitudes actuelles, et, par suite d'un pareil encouragement, en moins de vingt années, quelle serait alors sa condition? A moins que les arts productifs ne se perfectionnent en même temps à un degré inconcevable, la nécessité de s'adresser à des terrains de qualité inférieure, le fait d'une culture, plus pénible et plus maigrement récompensée, des terrains d'une qualité supérieure, pour procurer des subsistances à une population augmentée dans une proportion si énorme, rendraient chaque individu, en vertu d'une loi fatale et inflexible, plus pauvre qu'auparavant. Si la population continuait à augmenter dans la même mesure, il arriverait un moment où personne n'aurait au delà des choses strictement nécessaires à la vie, et bientôt après où l'on n'en aurait même pas une quantité suffisante, où tout nouvel accroissement serait arrêté par la mortalité.

L'accroissement ou la diminution, à notre époque ou à toute autre, du produit de l'industrie, proportionnellement au travail employé, le progrès ou la détérioration dans la condition moyenne de la population dépendent de cette alternative : ou la population se développe plus rapidement que le progrès, ou le progrès plus rapidement que la population. Lorsqu'une certaine limite de *densité* a été atteinte, suffisante pour permettre les principaux bénéfices à recueillir de la combinaison des travaux, tout nouvel accroissement tend en lui-même à devenir fatal, en tant qu'il concerne la condition moyenne de la population ; mais le progrès du perfectionnement exerce une action contraire, et permet à une population plus considérable de subsister sans que son état empire en aucune façon, et même en jouissant d'une somme moyenne de bien-être plus élevée. On doit entendre le mot progrès dans un sens étendu, comprenant non-seulement les nouvelles inventions industrielles ou l'application sur une très-grande échelle de celles qui sont déjà connues, mais encore les améliorations survenues dans les institutions, l'éducation, les opinions et les affaires humaines en général, pourvu qu'elles tendent, ainsi que toutes les améliorations, à donner de nouveaux motifs et de nouvelles facilités à l'acte de production. Si la puissance productive du pays augmente aussi rapidement qu'une population plus considérable exige une augmentation de produits, il n'est pas néces-

saire d'obtenir cette augmentation en cultivant des terrains plus stériles que les plus mauvais terrains déjà soumis à la culture, ou en appliquant un nouveau travail à des terrains anciennement cultivés avec moins d'avantage ; ou bien, à tout événement, cette perte de puissance est compensée par une efficacité plus grande donnée, par suite du progrès dans le perfectionnement, au travail employé dans les manufactures. D'une manière ou de l'autre, la population augmentée se trouve pourvue, et tous les individus dans une situation aussi heureuse qu'auparavant. Mais si le développement de la puissance de l'homme sur la nature est suspendu ou diminué, et que l'accroissement de la population ne diminue pas; si, avec la faculté de commander seulement aux agents naturels existant, ces agents sont sollicités pour donner un produit plus considérable, ce produit ne pourra être fourni à cette population augmentée sans demander en moyenne un plus grand effort à chaque individu, ou sans réduire également chacun à une ration plus faible sur la masse du produit.

Il est positif qu'à certaines époques le progrès de la population a été le plus rapide, et à d'autres époques, le progrès des perfectionnements. En Angleterre, pendant le long intervalle qui a précédé la Révolution française, la population a augmenté lentement; mais le progrès des perfectionnements, au moins dans l'agriculture, semble avoir été encore plus lent, puisque, bien qu'aucune circonstance ne se soit rencontrée qui ait dû diminuer la valeur des métaux précieux, le prix du blé s'est élevé considérablement, et que l'Angleterre, au lieu d'exporter, est devenue un pays d'importation. Cette preuve, cependant. n'est pas tout à fait concluante, en ce sens que le nombre des années d'abondance pendant la première moitié du siècle n'ayant pas continué pendant la dernière moitié, cette circonstance a causé une augmentation des prix, étrangère au progrès ordinaire de la société.

On ne sait pas d'une manière certaine si, pendant cette même période, les perfectionnements dans l'industrie manufacturière, ou la diminution dans le prix des denrées importées, ont été des compensations pour l'affaiblissement de la puissance productive du travail. Mais toujours, depuis les importantes découvertes mécaniques de Watt, d'Arkwright et de leurs contemporains, le profit du travail a probablement augmenté aussi rapidement que

la population; et il l'aurait même dépassé si cette augmentation même de profit n'avait donné une activité nouvelle à la puissance de reproduction de l'espèce humaine.

Pendant les vingt ou vingt-cinq années qui viennent de s'écouler, l'extension des procédés perfectionnés de l'agriculture a été si rapide que la terre même donne un produit plus considérable en proportion de la quantité de travail employé; le prix moyen du blé a décidément baissé, même avant que le rappel des lois sur les céréales eût diminué sensiblement la pression que la population exerçait sur la production à cette époque. Mais quoique le progrès puisse, pendant un certain temps, marcher de front avec l'accroissement réel de la population ou même le dépasser, la loi qui préside à cet accroissement démontre évidemment une progression plus rapide; et rien n'aurait pu prévenir une détérioration générale dans la condition de la race humaine, si en réalité le développement de la population n'eût été restreint. Si ce développement eût été plus restreint encore et que les mêmes perfectionnements se fussent produits, il y aurait eu un dividende plus considérable qu'il n'en existe aujourd'hui pour la nation ou l'espèce prise en masse. Le nouveau fonds arraché à la nature, grâce aux perfectionnements, n'aurait pas été employé tout entier à entretenir simplement les individus. Bien que le produit brut n'eût pas été aussi considérable, envisagé d'une manière absolue, la part de chacun eût été plus forte.

§ 3. — La nécessité de restreindre le développement de la population n'est pas détruite par le libre commerce des subsistances.

Lorsque le développement de la population dépasse le progrès des perfectionnements et qu'un pays est contraint de se procurer les moyens de subsistance à des conditions de plus en plus défavorables, parce que la terre ne peut plus satisfaire de nouvelles demandes qu'à des conditions plus onéreuses, il se présente deux expédients à l'aide desquels on peut espérer d'adoucir cette triste nécessité, lors même qu'il ne s'opérerait aucun changement dans les habitudes de la population relativement au chiffre de son accroissement. L'un de ces expédients est l'importation des denrées alimentaires; l'autre est l'émigration.

L'admission de subsistances à meilleur marché importées de

l'étranger est équivalente à une invention agricole à l'aide de laquelle on pourrait obtenir ces subsistances dans le pays même à un prix réduit d'autant. Cette admission augmente également la puissance productive du travail. Avant cette époque, le revenu était : tant de subsistance pour tant de travail employé à se la procurer : maintenant le revenu est une quantité plus considérable de subsistance, pour une même quantité de travail employée à produire des étoffes de coton ou de la quincaillerie, ou toute autre denrée échangeable contre des subsistances. L'un des perfectionnements, comme l'autre, ajourne l'affaiblissement de la puissance productive du travail, à une certaine distance; mais dans l'un et l'autre cas, les choses reprennent immédiatement leur cours ordinaire. Le flot qui s'est retiré devient de nouveau envahissant. Quand une contrée tire ses aliments de toutes les parties de la terre habitée, on pourrait croire qu'un accroissement dans le nombre de bouches à nourrir dans un coin de cette terre doit être sans résultat sensible pour le marché général; qu'une nation doit pouvoir doubler, tripler en nombre, sans que cet accroissement ait d'effet sur le prix des denrées alimentaires du monde entier. Il n'en est pas ainsi cependant; et en calculant de cette manière, on oublie plusieurs considérations importantes.

En premier lieu, les contrées étrangères dont on peut importer le blé ne comprennent pas le globe entier, mais seulement les parties du globe qui sont dans le voisinage immédiat des côtes ou des fleuves navigables. Dans un grand nombre de pays les côtes sont la partie qui est la plus peuplée et le plus anciennement; et rarement elle a des subsistances à mettre en réserve. La principale source d'approvisionnement est la lisière d'un pays placé sur les bords de quelque fleuve navigable, tel que le Nil, la Vistule, et le Mississipi; et il n'en existe pas parmi les contrées productives du globe, une quantité assez considérable pour suffire pendant un temps illimité à des demandes rapidement croissantes, sans que la puissance productive du sol en soit diminuée. Obtenir un supplément d'approvisionnements dans une proportion quelque peu abondante de l'intérieur du pays serait un espoir chimérique dans l'état actuel des voies de communication. Grâce à l'amélioration des routes et finalement grâce aux canaux et aux chemins de fer, l'obstacle pourrait être assez amoindri pour n'être pas insurmontable; mais ce progrès a lieu lentement, très-

lentement dans tous les pays qui exportent des céréales, à l'exception de l'Amérique ; et ce progrès ne peut marcher de front avec la population, à moins que l'accroissement de cette dernière ne soit restreint très-efficacement.

En second lieu, lors même que l'approvisionnement serait tiré de la surface entière et non d'une faible partie des pays exportateurs, la quantité de subsistances qu'on pourrait en obtenir sans un accroissement de frais proportionnels de culture, serait encore limitée. Les pays qui exportent des céréales peuvent être divisés en deux classes : ceux dans lesquels le désir réel d'accumulation est énergique et ceux dans lesquels il est peu développé ; dans l'Australie et les États-Unis d'Amérique le désir réel de l'accumulation est énergique ; le capital augmente promptement et la production des substances alimentaires peut se développer très-rapidement. Mais dans ces pays la population s'accroît également avec une rapidité extraordinaire. L'agriculture doit y pourvoir aux besoins personnels de cette population toujours croissante, en même temps qu'aux besoins des pays importateurs. Ils doivent, conséquemment, être bientôt contraints de s'adresser sinon à des terrains moins fertiles, du moins, ce qui est équivalent à des terrains plus éloignés du centre, moins accessibles, et de recourir à des modes de culture analogues à ceux des pays anciennement civilisés, modes moins productifs en proportion de la dépense et du travail.

Mais les pays qui ont en même temps des subsistances à bon marché et une grande prospérité industrielle sont en petit nombre ; ce ne sont guère que ceux où les arts de la vie civilisée ont été transportés, dans un état de complet développement, sur un sol riche et vierge. Parmi les pays anciennement civilisés, ceux qui peuvent exporter des céréales, le peuvent uniquement parce que l'état de leur industrie est très-arriéré ; parce que le capital et, conséquemment, la population n'ont jamais augmenté dans une proportion suffisante pour faire hausser le prix des céréales. Telles sont la Russie, la Pologne et la Hongrie. Dans ces contrées le désir réel de l'accumulation est peu développé, les arts industriels très-imparfaits, le capital rare et l'accroissement de ce capital lent, surtout s'il faut le demander aux ressources nationales. Lorsqu'il surgit un accroissement de demandes de céréales pour l'exportation en Angleterre, ce n'est que peu à peu

qu'on peut produire la quantité destinée à satisfaire cette demande. On ne peut obtenir le capital nécessaire, en l'enlevant à d'autres emplois ; car ces emplois n'existent pas. Les étoffes de coton ou les quincailleries qui seraient reçues de l'Angleterre en échange de blé, les Russes et les Polonais ne les produisent pas aujourd'hui ; ils s'en passent. On pourrait avec le temps espérer quelque chose d'efforts plus considérables auxquels seraient excités les producteurs par le marché ouvert à leurs produits ; mais pour de pareils efforts les institutions du pays, dont la population agricole est composée de serfs ou de paysans réduits à une condition presque servile, sont loin d'être favorables, et même dans ce siècle de mouvement ces institutions changent lentement. Si l'on compte sur un déboursé plus considérable de capital comme source d'un accroissement de produit, on doit obtenir ce capital soit par le procédé bien lent de l'épargne, sous l'impulsion donnée par la production de nouvelles denrées et des relations internationales plus étendues (et dans ce cas, il est probable que la population augmente aussi rapidement), soit en le demandant à l'étranger. Si l'Angleterre veut obtenir en peu de temps un approvisionnement de blé plus considérable de la Russie ou de la Pologne, il faut que les capitaux anglais arrivent dans ces pays pour produire ce blé. Ce fait, toutefois, est accompagné de difficultés si nombreuses qu'elles équivalent à des désavantages positifs et considérables. On est contrarié par la différence de langage, la différence des mœurs et mille obstacles qui naissent des institutions et des relations sociales du pays ; et après tout il en résulterait inévitablement une telle impulsion donnée à la population sur les lieux mêmes, que presque toute l'augmentation de céréales produite au moyen de ce capital serait probablement consommée sans quitter le pays; de telle sorte que si ce n'était à peu près le seul moyen d'introduire les idées et les arts étrangers et de donner un puissant élan à la civilisation arriérée de ces contrées, on ne pourrait guère espérer qu'elles augmentassent leurs exportations et qu'elles approvisionnassent les autres contrées d'un surcroît progressif et indéfini de céréales. Mais le progrès de la civilisation d'un pays ne marche que lentement et donne le temps à la population de s'accroître tellement, et dans ce pays lui-même, et dans ceux qu'il approvisionne, que son effet, pour maintenir le prix des subsistances contre l'augmentation des demandes, ne peut

être probablement plus décisif, relativement à la vaste échelle de l'Europe entière, qu'il ne le serait relativement à l'échelle moins étendue d'une faible nation en particulier.

En conséquence, la loi de la diminution du profit pour l'industrie, toutes les fois que la population se développe plus rapidement que le progrès, est applicable, non-seulement aux pays qui tirent les subsistances de leur propre sol, mais encore, en réalité, aussi complétement à ceux qui consentent à tirer ces mêmes subsistances de quelque pays qui puisse les fournir au meilleur marché. Une baisse soudaine et considérable dans le prix des subsistances, de quelque manière qu'elle soit produite, pourrait faire reculer de deux ou trois périodes, comme tout autre progrès survenu tout à coup dans les arts nécessaires à la vie, la tendance naturelle des affaires humaines, bien qu'elle n'en changeât pas le cours ordinaire. Il existe une circonstance liée à la liberté d'importation qui peut cependant produire temporairement des effets plus importants que ceux qui ont jamais pu être envisagés par les plus cruels ennemis, ou les partisans les plus ardents du libre commerce des céréales. Le maïs ou blé de l'Inde est un produit susceptible d'être fourni en quantité suffisante pour nourrir tout le pays à un prix (si l'on tient compte de la différence de la qualité nutritive) plus bas même que la pomme de terre. Si le maïs remplaçait le froment comme nourriture principale du pauvre, la puissance productive du travail pour se procurer les denrées alimentaires s'accroîtrait dans une proportion si énorme, et les dépenses nécessaires pour l'entretien d'une famille seraient tellement diminuées qu'il faudrait peut-être plusieurs générations à la population, lors même qu'elle s'avancerait au pas américain, pour contre-balancer cet accroissement si important dans ses moyens de subsistance.

§ 4. — L'émigration ne dispense pas de la nécessité de restreindre les progrès de la population.

Outre l'importation des céréales, il existe une autre ressource pour une nation dont la population croissante a une influence directe, non sur le capital accumulé, mais sur la puissance productive de ses terres. Je veux parler de l'émigration, surtout sous la forme de colonisation. L'efficacité de ce remède, autant

qu'il peut s'étendre, est réelle, puisqu'il consiste à chercher dans d'autres lieux ces étendues de terrains inoccupés et fertiles qui, si elles existaient dans la patrie, permettraient de satisfaire la demande d'une population augmentée, sans aucune diminution dans la puissance productive du travail. En conséquence, lorsque le pays à coloniser et presque voisin est que les habitudes et les goûts de la population la disposent suffisamment à l'émigration, ce remède est complétement efficace. L'émigration qui se dirige des parties plus anciennement cultivées de la confédération américaine vers les nouveaux territoires, et qui est la colonisation à tous égards, est ce qui permet à la population de s'accroître sans entraves dans toute l'Union, sans voir cependant diminuer le profit de l'industrie ou augmenter la difficulté de gagner sa vie. Si l'Australie ou le Canada étaient aussi rapprochés de l'Angleterre que le Wisconsin et le pays des Soways le sont de New-York; si une population surabondante pouvait se porter vers ces régions sans traverser la mer et était douée d'un caractère aussi aventureux, aussi remuant et aussi peu disposé à garder le foyer domestique que leurs frères de la Nouvelle-Angleterre, ces continents déserts rendraient au Royaume-Uni le même service que les anciens États de l'Amérique doivent aux nouveaux. Sans doute une émigration sagement dirigée peut être à un jour donné une ressource très-importante pour diminuer la pression exercée sur la subsistance, par l'accroissement de la population. Dans le cas extraordinaire de l'Irlande, par exemple, la population se trouvant placée sous la triple influence du manque absolu de la récolte des pommes de terre, de la loi des pauvres, nouvelle pour cette contrée, et de l'expulsion générale des paysans tenanciers, qui en fut la conséquence, l'émigration en masse a pu rendre de signalés services; mais dans l'état de choses actuel il n'est pas possible d'arriver, même avec les plans les mieux combinés, à provoquer une émigration qui puisse avoir, pour nos contrées, les résultats que nous avons signalés pour l'Amérique, et qui maintienne entre la population et la productivité du travail, l'équilibre sans cesse rompu par les naissance, au grands préjudice de tout individu placé dans les conditions ordinaires de la masse. Jusqu'à ce que cet état de choses se modifie, l'émigration ne peut, même au point de vue économique, dispenser de la nécessité de créer des

obstacles au développement de la population. Nous n'avons pas ici à parler de ce sujet avec de plus amples développements. La colonisation en général, considérée comme question pratique, son importance pour l'Angleterre et les principes d'après lesquels elle doit être dirigée, seront discutés avec détail dans une partie postérieure de ce traité.

LIVRE DEUXIÈME

DE LA PRODUCTION DES RICHESSES

CHAPITRE PREMIER

DE LA PROPRIÉTÉ

§ 1. — Observations préliminaires.

Les principes qui ont été exposés dans la première partie de ce traité, se distinguent fortement, à certains égards, de ceux dont nous allons maintenant aborder l'examen. Les lois et les conditions de la production des richesses partagent le caractère des vérités physiques. Ces lois n'ont en elles-mêmes rien de facultatif ou d'arbitraire. Tout ce qui est produit par l'homme doit l'être d'après les modes et les conditions imposés par la nature constituante des choses extérieures et par les propriétés inhérentes à leur essence physique et intellectuelle. Qu'il le veuille ou non, les produits qu'il crée seront limités par la somme des produits accumulés antérieurement, et, cette somme étant donnée, elle sera proportionnelle à l'énergie de l'homme, à son habileté, à la perfection des machines employées par lui et à l'emploi judicieux des avantages du travail combiné. Qu'il le veuille ou non, une quantité double de travail ne produira pas sur la même terre une quantité double de subsistances, s'il ne survient quelque perfectionnement dans les procédés de culture. Qu'il le veuille ou non, la dépense improductive faite par les individus appauvrira d'autant la société, et celle-ci ne s'enrichira que par leurs dépenses productives. Les opinions ou les vœux qui peuvent exister sur ces diverses matières n'exercent aucune influence sur les choses elles-mêmes. Nous ne pouvons prévoir dans quelle mesure les modes de production peuvent être modifiés, ou la puissance produc-

tive du travail augmentée, par suite des développements ultérieurs de nos connaissances, relativement aux lois de la nature, auxquels nous devrons de nouveaux procédés industriels dont nous n'avons aucune idée aujourd'hui. Mais, quelque succès que nous devions obtenir, en reculant les limites posées par la constitution essentielle des choses, nous savons qu'il doit exister des limites; nous ne pouvons changer les propriétés primitives de la matière ou de l'intelligence, nous ne pouvons que mettre en œuvre ces propriétés, avec plus ou moins de succès, pour obtenir les résultats auxquels nous sommes intéressés.

Il n'en est pas de même à l'égard de la distribution des richesses : c'est là une institution exclusivement humaine. Les choses étant créées, l'espèce humaine, individuellement ou collectivement, peut en agir avec ces choses comme elle l'entend. Elle peut les mettre à la disposition de qui elle veut, et aux conditions qui lui conviennent. Dans l'état social, en outre, lorsqu'il s'agit de toute autre situation que la solitude absolue, cette faculté de disposer des choses ne peut exister que du consentement de la société, ou plutôt des individus qui dirigent sa force active. Et même, ce qu'un individu a produit par ses efforts individuels, sans être aidé par personne, il ne peut le garder qu'avec l'assentiment de la société : non-seulement la société peut le lui enlever, mais des individus le pourraient également et le feraient si la société restait seulement passive, si elle n'intervenait pas en masse, si elle n'employait ou ne payait d'autres individus pour empêcher qu'il ne fût troublé dans la jouissance de ce qu'il possède. La distribution des richesses dépend donc des lois et des coutumes de la société. Les règles qui déterminent cette distribution sont ce que les font les opinions et les sentiments de la partie dirigeante de la société, et varient considérablement, suivant les différents siècles et les différents pays; elles pourraient varier encore davantage si les hommes en décidaient ainsi.

Les opinions et les sentiments des hommes ne sont pas assurément une chose soumise au hasard. Ils résultent des lois fondamentales de la nature humaine, combinées avec l'état actuel des connaissances et de l'expérience, avec l'état des institutions sociales et de la culture intellectuelle et morale. Mais les lois qui président à la génération des opinions humaines ne rentrent pas dans le sujet que nous traitons maintenant; elles font partie de la

théorie générale du progrès humain, sujet d'examen bien plus vaste et plus difficile que l'économie politique. Nous avons à considérer ici non les causes, mais les conséquences des règles en vertu desquelles la richesse peut se distribuer. Or ces règles sont au moins aussi peu arbitraires et possèdent autant le caractère de lois physiques que les lois de la production. Des êtres humains peuvent gouverner leurs propres actes, mais non les conséquences de ces mêmes actes pour eux ou pour leurs semblables. La société peut subordonner la distribution des richesses aux règles qu'elle regarde comme les meilleures, mais l'observation et l'application sont les seuls guides qui conduisent à la connaissance des résultats pratiques de ces règles, comme ils conduisent à la connaissance de toute vérité matérielle ou intellectuelle.

Nous arrivons donc à l'examen des divers modes de distribution du produit de la terre et du travail, qui ont été adoptés dans la pratique, ou peuvent être conçus par la théorie. Parmi ces modes, notre attention est d'abord réclamée par cette institution primitive et fondamentale, sur laquelle, hormis quelques circonstances exceptionnelles et très-peu nombreuses, le système économique de la société a toujours reposé, quoique dans quelques détails secondaires il ait varié et soit exposé à varier. Je veux parler naturellement de l'institution de la propriété individuelle.

§ 2. — Résumé de la question.

La propriété individuelle, envisagée comme institution, ne doit son origine à aucune des considérations d'utilité qui plaident pour son maintien lorsqu'elle est établie. On connait assez les siècles de barbarie, soit d'après l'histoire, soit d'après des phases analogues de la société, de nos jours même, pour qu'il soit démontré que les tribunaux (qui précèdent toujours les lois) ont été établis primitivement non pour fixer les droits, mais pour réprimer la violence et terminer les conflits. Ayant surtout cet objet en vue, il est assez naturel qu'ils aient donné un caractère légal à l'occupation primitive, en traitant comme agresseur l'individu qui le premier se livra à la violence, en chassant ou essayant de chasser son semblable du bien qu'il possédait. C'est ainsi qu'on obtint le maintien de la paix, but primitif du gouvernement civil; tandis qu'en confirmant à ceux qui possédaient déjà même ce qui n'était

pas le fruit de leurs efforts individuels, on leur donna accessoirement la garantie, ainsi qu'à tous les autres individus, qu'ils seraient protégés dans leur possession.

En considérant l'institution de la propriété comme une question de philosophie sociale, nous devons placer hors du débat son origine actuelle parmi les diverses nations dont se compose aujourd'hui l'Europe. Nous devons supposer une société qui n'est embarrassée par aucune possession antérieure; une réunion de colons occupant, pour la première fois, un pays inhabité, n'apportant avec eux que ce qui leur appartenait en commun, et ayant le champ libre pour l'adoption du système politique qu'ils jugeront convenable de suivre ; qui sont obligés, en conséquence, de décider s'ils dirigeront l'œuvre de la production d'après les principes de la propriété individuelle, ou d'après un système de propriété commune et de l'action collective.

Si la propriété individuelle est adoptée, nous devons présumer qu'elle ne sera accompagnée d'aucune des inégalités primitives et des injustices qui, dans les vieilles sociétés, paralysent l'action favorable du principe. Nous devons supposer que tout homme ou toute femme, parvenu à l'âge de maturité, jouira d'une pleine sécurité dans l'usage libre de ses facultés physiques et intellectuelles, et que les instruments de production, la terre et les outils, seront partagés équitablement entre les colons de telle manière que tous pourront entrer dans la carrière, à des conditions identiques, sous le rapport des applications extérieures. On peut aussi concevoir que, dans cette répartition primitive, la compensation aura lieu pour les injustices de la nature, et que la balance pourra se rétablir en assignant aux membres les moins vigoureux de la société des avantages dans la distribution des richesses, suffisants pour les mettre de pair avec le reste de la société. Mais on n'interviendra pas de nouveau dans cette division, une fois opérée. Les individus seront abandonnés à leurs propres efforts et aux chances ordinaires de la vie, pour faire un usage avantageux de ce qui leur aura été assigné.

Si, au contraire, on repoussait la propriété individuelle, le plan qu'on devrait adopter serait de considérer la terre et tous les instruments de production comme la propriété de la société en masse, et de poursuivre les opérations de l'industrie au compte de la communauté. La direction du travail de la société serait dé-

volue à un magistrat, ou à des magistrats, que nous pouvons supposer élus par les suffrages de la société, et auxquels nous devons admettre que celle-ci obéit volontiers. La division des produits serait aussi un acte du gouvernement. Le principe serait celui d'une complète égalité ou d'une répartition proportionnée aux besoins ou au mérite des individus, par tous les moyens en harmonie avec les idées de justice ou de politique admises dans la société.

Il existe des exemples de semblables associations, sur une petite échelle, telles que les ordres monastiques, les Moraves, les sectateurs de Rapp et quelques autres; et par suite des espérances qu'elles offrent d'être affranchies des misères et des iniquités résultant de la grande inégalité des richesses, des plans pour une plus large application de la même idée ont fait une nouvelle apparition et sont devenus populaires à toutes les époques de *spéculation* active relativement aux principes primordiaux de la société. Dans un siècle tel que le nôtre, lorsqu'on sent qu'un nouvel examen général de tous ces principes est inévitable, et que plus qu'à aucune autre époque antérieure de l'histoire, les portions souffrantes de la société ont voix dans la discussion, il était impossible que des idées de cette nature ne se répandissent pas de tous côtés. Les dernières révolutions de l'Europe ont fait surgir un nombre considérable de *spéculations* de cette nature, et l'on a conséquemment accordé une part d'attention extraordinaire aux diverses formes que ces idées ont revêtues; cette attention n'est pas près de s'affaiblir, mais au contraire elle tend à s'accroître de plus en plus.

Ceux qui attaquent le principe de propriété individuelle peuvent se diviser en deux classes : ceux dont le système implique une égalité absolue dans la répartition des moyens physiques de subsistance et de bien-être, et ceux qui admettent l'inégalité, mais basée sur un principe, ou un prétendu principe, de justice et d'utilité générale, et ne dépendant pas seulement du hasard, ainsi que tant d'autres inégalités sociales. A la tête de la première classe, comme le plus ancien de ceux qui appartiennent à la génération actuelle, il faut placer M. Owen et ses disciples. M. Louis Blanc et M. Cabet se sont fait remarquer plus récemment comme apôtres de doctrines analogues, bien que le premier ne défende l'égalité de distribution qu'à titre de transition à

une justice encore plus élevée, à un état où chacun travaillerait suivant sa capacité et serait rétribué suivant ses besoins. Le nom caractéristique de ce système économique est le communisme, mot d'origine continentale, qui n'a été que récemment introduit dans notre pays. Le mot socialisme qui a pris naissance parmi les communistes anglais et qu'ils ont revendiqué comme nom qualificatif de leur doctrine, s'emploie aujourd'hui dans un sens plus étendu ; il n'implique pas nécessairement le communisme ou l'abolition absolue de la propriété particulière, mais il s'applique à tout système qui exige que la terre et les instruments de production deviennent la propriété non des individus, mais de communautés ou d'associations, ou de l'État. Au nombre de ces systèmes, les deux qui ont les plus hautes prétentions sont ceux qui, à raison des noms de leurs auteurs réels ou présumés, ont reçu le nom de saint-simonisme et de fouriérisme ; le premier, mort comme système, mais qui pendant le petit nombre d'années de sa propagation publique a jeté les germes de presque toutes les tendances socialistes qui depuis se sont répandues si largement en France ; le second, aujourd'hui florissant par le nombre, le talent et le zèle de ses disciples.

§ 3. — Examen du communisme.

Quels que soient les mérites ou les défauts de ces systèmes, on ne peut dire avec vérité qu'ils soient impraticables. Aucun individu raisonnable ne peut mettre en doute qu'une communauté fixée dans un village, composé de quelques milliers d'habitants, cultivant en commun la même étendue de terrain qui nourrit aujourd'hui cette quantité d'individus et produisant à l'aide du travail combiné et des procédés les plus perfectionnés les articles fabriqués dont ils ont besoin, ne puisse créer une somme de produits suffisante pour les entretenir dans l'aisance, et ne puisse trouver les moyens d'obtenir, et, au besoin, d'exiger la quantité de travail nécessaire à cet effet, de tout membre de l'association, capable de travailler.

L'objection faite ordinairement contre le système de communauté de la propriété et de l'égale répartition des produits : que chaque individu serait incessamment occupé à échapper à sa juste part de travail, cette objection signale, sans contredit, une diffi-

culté réelle. Mais ceux qui arguent de cette objection oublient sur quelle vaste échelle cette même difficulté existe, sous l'empire du système qui régit aujourd'hui les neuf dixièmes des affaires de la société. Cette objection suppose qu'on n'obtient un travail honorable et productif que des individus qui eux-mêmes doivent recueillir individuellement le bénéfice de leurs efforts personnels. Mais quelle faible partie de tout le travail accompli en Angleterre, depuis le plus chèrement jusqu'au plus faiblement rétribué, est faite par des individus travaillant à leur profit ! Depuis le moissonneur ou le manœuvre irlandais jusqu'au chancelier ou au ministre d'État, presque tout le travail de la société est rémunéré par un salaire journalier ou des appointements fixes. Un ouvrier de manufacture a moins d'intérêt personnel dans son ouvrage qu'un membre d'une association communiste, puisqu'il ne travaille pas, ainsi que ce dernier, pour une association dont il fait lui-même partie. On objectera sans doute que, bien que les travailleurs eux-mêmes n'aient pas la plupart du temps un intérêt personnel dans leur travail, ils sont surveillés et contrôlés, que leur travail est dirigé et la partie intellectuelle de ce travail accomplie par des individus qui y ont intérêt. C'est là cependant un fait qui est loin d'être général. Dans toutes les entreprises de l'État et dans un grand nombre d'entreprises particulières les plus vastes et les plus heureuses, non-seulement les travaux de détail, mais le contrôle et la surveillance de ces travaux sont confiés à des fonctionnaires salariés ; et quoique l'*œil du maître*, lorsque ce maître est vigilant et intelligent, ait une valeur proverbiale, on ne doit pas oublier que, dans une ferme ou dans une manufacture socialiste, chaque travailleur est placé non pas sous l'œil d'un seul maître, mais bien de la communauté tout entière. Dans le cas extrême d'un refus obstiné d'accomplir la part de travail exigée, l'association aurait les mêmes ressources que possède aujourd'hui la société, de contraindre l'individu de se soumettre aux conditions nécessaires de l'association. Le renvoi de l'individu, le seul remède actuel, cesse d'en être un, si tout autre travailleur engagé ne fait pas mieux que son prédécesseur ; la faculté de congédier permet seulement au chef d'industrie d'obtenir la somme ordinaire de travail, mais ce travail ordinaire peut être d'une *improductivité* différente. L'ouvrier même, qui perd son temps par paresse ou par négligence, ne s'expose, dans

le cas le plus défavorable, à rien de pire que la discipline d'une maison de travail, et si le désir d'éviter cette peine est suffisant dans un système, il le sera dans un autre. Je ne veux pas déprécier la puissance du stimulant donné au travail, lorsque toute la part, ou du moins une part considérable, du bénéfice dû à des efforts extraordinaires appartient au travailleur. Mais, sous l'empire du système industriel adopté de nos jours, ce stimulant, la plupart du temps, n'existe pas. Si le travail du communiste est poussé avec moins de vigueur que celui du paysan propriétaire ou de l'ouvrier travaillant pour son compte, ce travail sera probablement plus énergique que celui d'un ouvrier de louage, qui n'a aucun intérêt personnel dans son travail. La négligence, de la part des classes sans éducation de travailleurs à gages, des devoirs qu'ils s'engagent à remplir est tout à fait patente dans l'état actuel de la société. Aujourd'hui c'est une condition admise dans le système communiste que tout individu aura reçu de l'éducation; et en partant de cette supposition, les devoirs imposés aux membres de l'association seront, sans nul doute, remplis aussi exactement qu'ils le sont généralement par les fonctionnaires salariés des classes moyennes et supérieures; on ne suppose pas que ces fonctionnaires soient nécessairement infidèles à leurs engagements, parce que, tant qu'ils ne sont pas congédiés, leur salaire est le même, avec quelque négligence qu'ils accomplissent leur tâche. Sans nul doute, considérée comme règle générale, la rémunération au moyen d'un salaire fixe ne crée chez aucune classe de fonctionnaires le *maximum* de zèle ; et c'est ce qu'on peut reprocher aussi raisonnablement au travail communiste.

Il n'est nullement certain que cette conséquence même en résulterait, ainsi que l'affirment ceux qui sont peu habitués à porter leur attention au delà des sujets qui leur sont familiers. L'espèce humaine est capable de développer une somme bien plus considérable d'esprit public que le siècle actuel n'est habitué à le croire. L'histoire offre des témoignages du succès avec lequel de grandes corporations de créatures humaines peuvent être habituées à identifier leurs intérêts avec l'intérêt général. Aucun terrain ne pourrait être plus favorable au développement d'un pareil sentiment que celui de l'association communiste, puisque toute l'ambition et toute l'activité physique et intellectuelle qui se déploient aujourd'hui à la poursuite d'intérêts isolés et personnels

exigeraient maintenant un autre champ pour se déployer et le trouveraient naturellement dans la poursuite du bien général de la communauté. La même cause qu'on a si souvent assignée pour expliquer le dévouement du prêtre ou du moine catholique aux intérêts de son ordre, à savoir qu'il n'a point d'intérêt séparé de ce dernier, attacherait sous le régime communiste le citoyen à la communauté. Et indépendamment du motif public, tout membre de l'association se soumettrait à l'un des motifs personnels les plus généreux et les plus puissants, l'influence de l'opinion publique. Personne ne niera sans doute la force d'un semblable motif pour détourner l'individu d'un acte ou d'une négligence quelconque, blâmés positivement par la communauté; mais le pouvoir exercé également par l'émulation pour provoquer les hommes aux efforts les plus énergiques en vue de l'approbation et de l'admiration de leurs semblables, ce pouvoir est démontré par l'expérience, dans toute situation où les hommes entrent en concurrence, lors même qu'il ne s'agit que de choses frivoles ou dont la société ne recueille aucun bénéfice. Une lutte qui doit servir au bien général n'est pas l'espèce de concurrence que repoussent les socialistes. On doit considérer, quant à présent, comme une question non résolue, de savoir dans quelle mesure la puissance du travail serait diminuée par le communisme, si tant est même qu'elle le fût.

Un autre reproche analogue fait au communisme est celui dont on a si souvent argué contre les lois des pauvres : que si tout membre de la société était assuré de ses moyens de subsistance pour lui-même et pour un nombre quelconque d'enfants, à la seule condition de se soumettre au travail, les sages restrictions imposées à la multiplication de l'espèce humaine cesseraient d'avoir lieu ; la population reprendrait une impulsion progressive, dans une proportion telle qu'en traversant les périodes successives d'une détresse toujours croissante, la société se trouverait réduite à une famine réelle. Il y aurait lieu sans doute de le redouter vivement si le communisme n'y pourvoyait par des motifs de contrainte équivalents à ceux qu'il supprimerait. Mais le communisme est précisément l'état de choses dans lequel on peut s'attendre que l'opinion se déclare de la manière la plus prononcée contre cette espèce d'intempérance égoïste. Toute augmentation dans le nombre des individus qui diminue l'aisance, ou qui augmente le

travail de la masse, causerait (et c'est ce qui n'a pas lieu aujourd'hui) un tort immédiat et incontestable à tout individu faisant partie de l'association; ce tort ne pourrait alors être imputé à l'avarice des chefs d'industrie ou aux priviléges injustes des riches. Dans des circonstances ainsi modifiées, l'opinion ne manquerait pas de réprouver et, si la réprobation n'était pas suffisante, de réprimer par des peines quelconques cette satisfaction coupable, ou toute autre personnelle de l'individu, aux dépens de la communauté. Le système communiste, au lieu de prêter le flanc d'une façon particulière à l'objection tirée du danger d'une population excessive, se recommande par sa tendance spéciale à prévenir cet inconvénient.

Une difficulté bien plus réelle est celle de répartir équitablement le travail parmi les membres de la communauté. Il existe de nombreuses espèces de travail, et d'après quel étalon les appréciera-t-on réciproquement? Qui jugera dans quelle mesure le tissage du coton, ou la distribution des denrées tirées des magasins, ou la fabrication des briques, ou le ramonage des cheminées équivalent au travail de la charrue? La difficulté d'établir une balance entre les diverses espèces de travail est si vivement sentie par les écrivains communistes, qu'ils ont ordinairement regardé comme nécessaire d'établir que tout le monde, à tour de rôle, serait employé à toute espèce de travail utile, arrangement qui, en faisant cesser la division des travaux, sacrifierait les avantages résultant d'une production combinée dans une proportion assez notable pour diminuer la puissance productive du travail. En outre, même dans un genre d'ouvrage identique, l'égalité nominale du travail constituerait une si grande inégalité réelle que la justice se révolterait contre la contrainte imposée. Tous les individus ne sont pas également propres à tous les travaux, et la même somme de travail est un fardeau inégal pour l'individu fort et l'individu peu robuste, pour l'homme endurci à la peine et l'homme délicat, pour celui qui est vif et celui qui est lent, pour l'homme d'un esprit épais et l'homme intelligent.

Mais ces difficultés, quoique réelles, ne sont pas insurmontables. La répartition de l'ouvrage à faire suivant la vigueur et la capacité des individus, l'adoucissement de la règle générale pour obvier aux cas dans lesquels son action serait trop rude ne sont pas des problèmes auxquels ne puisse suffire l'intelligence humaine gui-

dée par le sentiment de la justice. Et l'ordonnance la plus mauvaise et la plus injuste qui pourrait s'établir relativement à de pareils points, sous l'empire d'un système ayant l'égalité pour but, serait si loin de l'inégalité et de l'injustice avec lesquelles le travail (sans parler du salaire) est réparti aujourd'hui qu'elle mériterait à peine d'être comptée en comparaison. Nous ne devons pas oublier non plus que le communisme, considéré comme système social, n'existe qu'en théorie ; que, pour le présent, ses difficultés sont beaucoup mieux comprises que ses ressources; et que l'intelligence de l'humanité ne fait que commencer à imaginer les moyens de l'organiser en détail, de façon à triompher des premières et à tirer des secondes le plus grand avantage possible. L'impossibilité de prévoir et d'assigner exactement le mode d'après lequel on doit se comporter vis-à-vis des difficultés, ne prouve pas que ce ne puisse être la forme la meilleure et la forme définitive de la société humaine.

S'il fallait choisir entre le communisme avec toutes ses chances, et l'état actuel de la société avec toutes ses souffrances et ses injustices; si l'institution de la propriété particulière entraînait nécessairement avec elle cette conséquence, que le produit du travail fût réparti, ainsi que nous le voyons aujourd'hui, presque toujours en raison inverse du travail accompli, la meilleure part échéant à ceux qui n'ont jamais travaillé, puis à ceux dont le travail est presque purement nominal, et ainsi de suite, d'après une échelle descendante, la rémunération diminuant à mesure que le travail devient plus pénible et plus rebutant, jusqu'au point où le travail physique le plus fatigant et le plus fait pour épuiser les forces corporelles ne peut compter avec assurance qu'il se procurera même les choses nécessaires à la vie ; s'il n'y avait d'alternative qu'entre cet état de choses et le communisme, toutes les difficultés du communisme, grandes ou petites, ne seraient qu'un grain de poussière dans la balance. Mais pour rendre la comparaison applicable, nous devons comparer le communisme, en ce qu'il a de meilleur, avec le *régime* de la propriété individuelle, non tel qu'il est, mais tel qu'il pourrait être. Le principe de la propriété individuelle n'a encore subi une complète épreuve dans aucun pays, et en Angleterre peut-être moins que dans tout autre. L'organisation sociale de l'Europe moderne a eu pour point de départ la distribution d'une propriété qui était le résultat non d'une

juste répartition, ou d'acquisitions faites à l'aide de l'industrie, mais de la conquête et de la violence; et malgré ce que l'industrie a fait depuis tant de siècles pour modifier l'œuvre de la force, le système conserve de nombreuses et profondes traces de son origine. Les lois de la propriété ne se sont jamais encore conformées aux principes sur lesquels repose la justification de la propriété privée. Elles ont fait une propriété de choses qui ne devraient jamais être considérées comme telles, et créé une propriété absolue là où il n'aurait dû exister qu'une propriété conditionnelle. Elles n'ont pas tenu la balance équitablement entre les créatures humaines, mais elles ont accumulé les obstacles pour quelques-uns, afin de donner des avantages au reste de la société ; elles ont, à dessein, entretenu les inégalités et empêché que tous ne pussent s'élancer sans obstacle dans la carrière... Que tous puissent s'élever dans des conditions parfaitement identiques, c'est ce qui est en désaccord avec toute loi qui régit la propriété individuelle; mais si toute la peine que l'on a prise pour aggraver l'inégalité des chances, dérivant de l'action naturelle de ce principe, l'eût été pour amoindrir cette inégalité par tout moyen qui n'eût pas détruit le principe lui-même; si la tendance de la législation eût été de favoriser la diffusion et non la concentration de la richesse; d'encourager la subdivision des masses considérables, au lieu de s'efforcer de les tenir réunies, on n'eût pas trouvé que le principe de la propriété individuelle avait une connexion fatale avec les maux physiques et sociaux que presque tous les écrivains socialistes affirment être inhérents à ce principe.

La propriété individuelle, toutes les fois qu'on entreprend sa défense, est supposée impliquer la garantie aux individus des fruits de leur propre travail et de leur propre abstinence. La garantie des fruits du travail et de l'abstinence des autres, qui leur est transmise sans aucun mérite ou effort de leur part, n'est pas l'essence même de l'institution, mais une conséquence purement passagère qui, arrivée à un certain point, ne favorise pas, mais combat les fins qui rendent légitime la propriété individuelle. Pour juger de la destination finale réservée à l'institution de la propriété, nous devons supposer améliorée toute circonstance qui fait que l'institution fonctionne d'une manière opposée à ce principe équitable, de la proportion entre la rémunération et l'effort accompli, sur lequel, dans toute justification qui portera

la lumière, il est reconnu qu'elle s'applique. Nous devons supposer aussi la réalisation de deux conditions, sans lesquelles ni le communisme, ni aucune autre loi, aucune institution ne peuvent aboutir qu'à rendre dégradée et misérable la condition de l'espèce humaine. L'une de ces conditions, c'est la diffusion générale de l'éducation; l'autre, une juste limitation dans le nombre des individus formant la communauté. Avec ces conditions, il n'y aurait pas de pauvreté même sous l'empire des institutions sociales actuelles; et, dans cette supposition, la question du socialisme n'est pas, ainsi que les socialistes l'ont établi généralement, une question de recours au seul refuge contre les maux qui accablent l'humanité, mais une simple question d'avantages comparatifs que l'avenir doit déterminer. Nous connaissons trop peu ce que peuvent accomplir l'action individuelle ou le socialisme, sous leur forme la plus parfaite, pour décider, en connaissance de cause, laquelle des deux sera la forme définitive de la société humaine.

S'il est possible de hasarder une conjecture, la décision de la question dépendra probablement surtout d'une considération à savoir lequel des deux systèmes s'accorde avec la plus grande somme de liberté et de spontanéité humaines. Après que les moyens de subsistance sont assurés, le besoin le plus impérieux des êtres humains est celui de la liberté, et (différent en cela des besoins physiques qui, à mesure que la civilisation fait des progrès, deviennent plus modérés et plus faciles à gouverner) l'intensité de ce besoin augmente au lieu de diminuer, à mesure que l'intelligence et les facultés morales se développent. La perfection de l'organisation sociale et de la moralité pratique serait de garantir à tout individu une indépendance et une liberté d'action complètes, qui ne fussent soumises à d'autres restrictions que de ne faire aucun tort à ses semblables; et l'éducation qui enseignerait, ou les institutions sociales qui exigeraient des individus d'échanger la libre disposition de leurs actes contre une somme quelconque d'aisance ou d'abondance, c'est-à-dire de renoncer à la liberté en vue de l'égalité, dépouillerait ces individus des caractères les plus élevés de la nature humaine. Il reste à découvrir jusqu'à quel point on trouverait la conservation de cet attribut caractéristique compatible avec l'organisation communiste de la société. Sans nul doute, cette objection, comme toutes celles qui ont été faites aux systèmes socialistes, a été grandement exagérée.

Les membres de l'association n'ont pas besoin qu'on exige d'eux qu'ils vivent plus en commun qu'ils ne le font aujourd'hui, ni d'être contrôlés dans leur manière de disposer de leur part individuelle de produits et de la somme probablement considérable de loisir dont ils jouiraient, s'ils bornaient leur production aux choses qui valent réellement les frais de production. Les individus n'ont pas besoin d'être enchaînés à un travail ou à une localité particulière. Les entraves imposées par le communisne seraient la liberté, en comparaison de la condition actuelle de la plupart des êtres appartenant à la race humaine. La généralité des travailleurs dans ce pays et dans la plupart des autres ont aussi peu le choix de leurs travaux ou la liberté de se transporter d'un lieu à un autre, ils sont en réalité aussi dépendants de règles fixes et de la volonté de leurs semblables qu'ils le seraient sous l'empire de tout autre système, hors l'esclavage proprement dit.

Je ne dis rien de l'entière soumission domestique d'une moitié de l'espèce humaine, à laquelle c'est l'honneur signalé du système d'Owen et de la plupart des autres formes du socialisme d'assigner des droits égaux, à tous égards, à ceux du sexe dominant jusqu'à ce jour. Mais ce n'est pas d'après la comparaison avec le triste état actuel de la société qu'on peut apprécier les prétentions du communisme, et il ne suffit pas qu'il promette une liberté, de l'individu et de l'intelligence, plus considérable que celle dont jouissent aujourd'hui ceux qui n'ont pas assez de l'un ni de l'autre pour qu'elles en méritent le nom. La question est de savoir s'il resterait un refuge à l'individualité du caractère; si l'opinion générale ne serait pas un joug tyrannique; si la dépendance absolue de chacun vis-à-vis de tous et la surveillance de chacun par tous, ne réduirait pas tous les individus à une pâle uniformité de pensées, de sentiments et d'actions. C'est là déjà un des inconvénients manifestes de l'état actuel de la société, bien qu'on y rencontre une bien plus grande variété d'éducation et de travaux, et une dépendance bien moins absolue de l'individu à l'égard de la masse, qu'elle n'existerait sous le régime communiste.

Une société dans laquelle l'excentricité est un sujets de reproche ne peut se trouver dans des conditions convenables. Il reste encore à constater si le système communiste serait favorable à ce développement multiple de la nature humaine, à ces dissemblances si nombreuses, cette diversité de goûts et de talents et cette

variété de points de vue intellectuels qui, non-seulement, constituent une part considérable de l'intérêt de la vie humaine, mais qui, en provoquant un conflit stimulant des intelligences et offrant à chacun d'innombrables idées qu'il n'aurait pas conçues spontanément, sont la source principale du progrès intellectuel et moral.

§ 4. — Examen du Saint-Simonisme et du Fouriérisme.

J'ai ainsi borné mes observations en grande partie à la doctrine communiste qui forme la limite extrême du socialisme ; doctrine suivant laquelle, non-seulement les instruments de production, la terre et le capital, sont la propriété de la communauté en masse, mais encore où le produit est partagé et le travail réparti, autant que possible, également. Les objections, bien ou mal fondées, auxquelles le socialisme est exposé, s'appliquent, dans leur plus grande rigueur, à cette forme de la doctrine.

Les autres variétés du socialisme diffèrent du communisme, surtout en ceci, qu'elles ne s'appuient pas uniquement sur ce que M. Louis Blanc appelle le point d'honneur de l'industrie, mais conservent à un degré plus ou moins considérable les encouragements au travail qui dérivent de l'intérêt pécuniaire particulier. Ainsi, c'est déjà une modification de la théorie rigoureuse du communisme que de professer le principe d'une rémunération proportionnelle au travail. Dans les essais qui ont été faits pour mettre le socialisme en pratique, par des associations d'ouvriers travaillant à leur compte, essais qui sont aujourd'hui très-multipliés, et qui ont, en certains cas, beaucoup de succès en France, on a presque toujours commencé par répartir la rémunération également, sans avoir égard à la quantité de travail accompli par l'individu. Mais presque toujours, peu de temps après, ce système a été abandonné, et on a eu recours au travail à la pièce. Le premier principe fait appel à une justice plus élevée, et concorde avec un état moral bien plus élevé de la nature humaine. Proportionner la rémunération au travail fait, c'est réellement un acte de justice, seulement autant que le plus ou moins de travail est une chose laissée au choix ; lorsqu'il dépend d'une différence naturelle de vigueur ou de capacité, ce principe de rémunération est en lui-même une injustice : c'est donner à ceux qui ont déjà, en assignant la plus forte part à ceux qui sont déjà favorisés par

la nature. Cependant, considéré comme un compromis avec le type égoïste du caractère, formé par la mesure de moralité actuelle et entretenu par les institutions sociales existantes, ce principe est éminemment utile; et, jusqu'à ce que l'éducation ait été complétement régénérée, il est bien probable qu'il réussira directement, plutôt qu'un effort vers un idéal plus élevé.

Les deux formes savantes du socialisme non communiste, connues sous les noms de saint-simonisme et de fouriérisme, échappent complétement aux objections adressées ordinairement au communisme; et, quoiqu'elles soient par elles-mêmes exposées à d'autres objections, cependant, à raison de l'esprit profondément intelligent qui les distingue sous de nombreux rapports, et de la manière large et philosophique dont elles traitent certains problèmes fondamentaux de la société et de la morale, on peut les ranger, à juste titre, parmi les produits les plus remarquables du siècle passé et du siècle actuel.

Le saint-simonisme n'a pas en vue un partage égal, mais bien un partage inégal des produits; il propose non les travaux semblables, mais les travaux différents de tous les individus, suivant leur vocation ou leur capacité; la fonction de chacun lui étant assignée, comme les grades dans un régiment, en vertu du choix de l'autorité directrice, et la rémunération ayant lieu sous la forme d'un salaire, proportionnée à l'importance (aux yeux de cette autorité) de la fonction elle-même et de l'individu qui la remplit. Quant à la constitution du corps dirigeant, on pourrait adopter plusieurs modes en harmonie avec l'essence du système. Elle pourrait être établie par le suffrage populaire. Dans la pensée des premiers auteurs, on supposait que les chefs du gouvernement étaient des hommes doués de génie et de vertu qui obtenaient l'adhésion volontaire de leurs semblables par la puissance de leur supériorité intellectuelle. Qu'un pareil mode ait pu fonctionner avantageusement dans quelques situations particulières de la société, cela n'est pas improbable. On rapporte une expérience d'une nature à peu près semblable suivie de succès, à laquelle j'ai déjà fait allusion, celle des Jésuites au Paraguay. Une race de sauvages, appartenant à une portion de l'espèce humaine plus ennemie d'efforts persévérants en vue d'un but éloigné qu'aucune race connue authentiquement, fut asservie à la domination intellectuelle d'hommes civilisés et instruits, unis entre eux par

le système de la communauté des biens. Elle se soumit avec respect à l'autorité absolue de ces hommes, et fut amenée par eux à s'instruire dans les arts de la vie civilisée et à pratiquer, pour la communauté, des travaux qu'aucun motif offert n'eût pu la décider à pratiquer pour elle-même. Ce système social fut de courte durée : il fut détruit prématurément par des complications diplomatiques et par la force étrangère. S'il a pu, à tout prendre, être mis en œuvre, il l'a dû probablement à la distance immense qui séparait, sous le rapport de l'instruction et de l'intelligence, le petit nombre des gouvernants de la masse des gouvernés, et à l'absence totale d'une classe intermédiaire, sociale ou intellectuelle. En toute autre circonstance, il est probable que ce système eût complétement échoué. Il suppose un despotisme absolu dans les chefs de l'association ; pouvoir qui probablement ne se modifierait pas sensiblement si les individus qui en sont dépositaires (contrairement aux vues des auteurs du système) étaient changés de temps en temps, suivant le résultat des suffrages populaires. Mais supposer qu'un ou plusieurs êtres humains, à quelque nature d'élite qu'ils appartiennent, puissent, en vertu d'un mécanisme quelconque de subordination, avoir qualité pour approprier le travail de chacun à sa capacité et proportionner la rémunération de chaque individu à son mérite, être en réalité les dispensateurs de la justice distributive pour tous les membres d'une association ; s'imaginer en outre que l'usage fait d'un semblable pouvoir contentera tout le monde, ou même que l'on s'y soumettra sans qu'il faille recourir à la force, c'est là une supposition pour ainsi dire trop chimérique pour être combattue par des raisonnements. Une règle fixe, comme celle de l'égalité, peut être acceptée, et c'est ainsi que le serait un événement fortuit ou une nécessité extérieure; mais qu'une poignée d'êtres humains pèse chacun dans sa balance, et donne plus à l'un et moins à l'autre, suivant son bon plaisir et son jugement, cela ne pourrait se supporter que de la part d'individus regardés comme supérieurs à l'humanité, et soutenus par le prestige de terreurs surnaturelles.

De toutes les formes du socialisme, celle qui est le plus habilement combinée, et avec la prévision la mieux entendue de toutes les objections, est celle appelée ordinairement fouriérisme. Ce système n'a pas en vue l'abolition de la propriété privée, ni même de l'héritage : au contraire, il prend franchement en considéra-

tion, comme éléments dans la distribution des produits, le capital aussi bien que le travail. Il propose de faire exécuter les opérations de l'industrie par des associations composées d'environ deux mille membres, associant leur travail sur un district ayant une étendue d'environ une lieue carrée, sous la conduite de chefs choisis par eux-mêmes. Dans la répartition des produits, il est assigné d'abord un certain minimum pour la subsistance de chaque membre de la communauté, qu'il soit ou non capable de travailler. Le reste des produits est partagé dans de certaines proportions, qui doivent être déterminées à l'avance, entre les trois éléments de la production, le travail, le capital et le talent. Le capital de l'association peut être possédé, en parts inégales, par différents membres qui, dans ce cas, recevraient, comme dans toute autre compagnie d'actionnaires, des dividendes proportionnels. Le droit de chaque individu, à la part de produit proportionnée à son talent, est estimé suivant le grade ou le rang que cet individu occupe dans les divers groupes de travailleurs auxquels il ou elle appartient, ces grades étant conférés, dans tous les cas, par le choix de ses compagnons ou de ses compagnes. La rémunération attribuée à l'individu n'est pas nécessairement dépensée ou consommée en commun ; il peut y avoir des *ménages* séparés pour tous ceux qui le préféreraient, et l'on n'a pas en vue d'autre vie commune que la résidence de tous les membres de l'association dans l'enceinte des mêmes bâtiments, pour épargner le travail et la dépense, non-seulement dans la construction des bâtiments, mais dans toutes les branches de l'économie domestique, et, pour arriver à ce résultat, que toutes les opérations d'achat et de vente de l'assoclation étant faites par un agent unique, l'énorme part des produits de l'industrie, aujourd'hui prélevée pour les profits des simples distributeurs, pourrait être réduite à la plus faible somme possible.

Ce système, différent en cela du communisme, ne supprime, du moins en théorie, aucun des motifs d'activité qui existent dans l'état actuel de la société. Au contraire, si l'organisation fonctionnait au gré des intentions de ses inventeurs, elle donnerait même plus d'énergie à ces motifs ; puisque tout individu serait beaucoup plus assuré de recueillir individuellement les fruits d'un accroissement d'habileté et d'énergie physique ou intellectuelle que ne peuvent le concevoir, avec l'organisation sociale actuelle,

ceux qui sont placés dans les positions les plus avantageuses ou pour lesquels le chapitre des accidents est extraordinairement favorable. Cependant les fouriéristes ont une autre ressource. Ils pensent avoir résolu le problème important et fondamental du travail attrayant. Ils soutiennent, en s'appuyant d'arguments très-puissants, que la chose n'est pas impraticable. En particulier, ils se fondent sur un raisonnement qui leur est commun avec les disciples d'Owen, à savoir qu'il n'est guère de travail, quelque pénible qu'il soit, auquel se soumettent des créatures humaines pour se procurer leur subsistance, qui dépasse en intensité celui auquel se soumettent volontiers et même avec ardeur pour leur plaisir d'autres créatures humaines, dont la subsistance est déjà assurée. C'est là certainement un fait très-significatif et dont l'homme qui étudie la philosophie sociale peut tirer une instruction très-importante. Mais l'argument qui repose sur ce fait peut facilement recevoir une trop grande extension. Si des travaux pleins de désagrément et de fatigue sont librement poursuivis par une foule d'individus, comme délassements, qui ne voit que ce sont des délassements parce qu'on les accomplit librement et qu'on peut les interrompre à son gré? La faculté de quitter une position quelconque fait souvent toute la différence entre celle qui est pénible et celle qui est agréable. Une foule de personnes restent dans la même ville, dans la même rue, dans la même maison du mois de janvier au mois de décembre, sans avoir le désir ou la pensée d'aller ailleurs, qui trouveraient cet emprisonnement tout à fait insupportable s'ils étaient renfermés dans ces mêmes lieux en vertu d'un mandat de l'autorité.

Suivant les fouriéristes, il n'est guère de travail utile qui soit, naturellement et nécessairement, désagréable, s'il n'est regardé comme déshonorant ou excessif, et privé du stimulant de la sympathie et de l'émulation. Personne, prétendent-ils, ne doit être soumis à une fatigue excessive, dans une société où il n'y aurait ni classe oisive, ni cette déperdition énorme du travail qui a lieu aujourd'hui, dans l'application de celui-ci à des choses inutiles; dans une société où l'on recueillerait tous les avantages que comporte la puissance de l'association pour augmenter l'efficacité du travail et économiser la consommation. On trouverait, à leur avis, les autres conditions indispensables pour rendre le travail attrayant dans l'exécution de tous les travaux par des groupes

sociaux, à quelque nombre de ces groupes qu'un même individu, masculin ou féminin, pût appartenir simultanément à son choix; le garde de chacun étant déterminé par la nature du service qu'il semblerait pouvoir rendre, service apprécié par les suffrages de ses compagnons. On doit induire, de la diversité des goûts et des talents, que chaque membre de la communauté serait attaché à divers groupes, s'employant à divers genres de travaux, physiques ou intellectuels, et serait capable d'occuper un rang élevé dans un ou plusieurs de ces groupes; il en résulterait ainsi dans la pratique une égalité réelle, ou quelque chose qui en approcherait plus qu'on ne pourrait d'abord le supposer; cette égalité naîtrait, non de la contrainte, mais, au contraire, du développement le plus large possible des diverses supériorités intellectuelles innées dans chaque individu.

D'après un aperçu même aussi court, il doit être évident que ce système ne fait violence à aucune des lois générales qui exercent leur influence sur l'activité humaine, même dans l'état actuel d'imperfection de la culture morale et intellectuelle, et qu'il y aurait une extrême témérité à prononcer qu'il ne peut réussir, ou qu'il est impropre à réaliser la plupart des espérances que fondent sur lui ses partisans. A l'égard de ce système et des autres variétés du socialisme, la circonstance désirable et à laquelle ils ont un juste droit, c'est l'opportunité de l'expérience à faire. Ils sont tous susceptibles d'être essayés sur une échelle moyenne, et en ne faisant courir de risque individuel ou pécuniaire qu'à ceux qui les mettent à l'essai. C'est à l'expérience à déterminer dans quelle mesure et avec quelle rapidité l'un ou plusieurs des systèmes ayant pour base la communauté de la propriété pourra convenablement se substituer à *l'organisation de l'industrie,* basée sur la possession individuelle de la terre et du capital. Nous pouvons dès à présent, sans essayer de poser des bornes aux facultés humaines, affirmer que longtemps encore l'économiste aura surtout à s'occuper des conditions d'existence et de progrès propres à une société fondée sur la propriété particulière et la concurrence des individus; et que l'objet qu'on doit avoir principalement en vue dans la période actuelle du progrès de l'humanité n'est pas le renversement du système de propriété individuelle, mais son amélioration et la complète participation de tous les membres de la communauté à ses avantages.

CHAPITRE II

CONTINUATION DU MÊME SUJET

§ 1. — L'institution de la propriété implique la liberté d'acquérir par contrat.

Nous avons à considérer ensuite ce que renferme l'idée de propriété privée et par quelles considérations doit être limitée l'application du principe.

L'institution de la propriété, bornée à ses éléments indispensables, consiste dans la reconnaissance, à l'égard de chaque individu, du droit qu'il a de disposer exclusivement de tout ce qu'il peut avoir produit par ses efforts personnels, ou reçu des producteurs, à titre de don, ou par consentement loyal, sans employer la force ni la fraude. La base du tout est le droit des producteurs sur ce qu'ils ont produit eux-mêmes. On peut donc objecter que l'institution, telle qu'elle existe aujourd'hui, reconnait des droits de propriété à des individus sur des choses qu'ils n'ont pas produites. Ainsi (on peut citer cet exemple), les ouvriers d'une manufacture créent, par leur travail et leur talent, la totalité des produits; cependant, loin que ces produits leur appartiennent, la loi ne leur accorde que le salaire stipulé et transfère le produit à un individu qui n'a fourni simplement que les fonds, sans contribuer peut-être aucunement à la production, même sous la forme de surveillance. La réponse à cette objection, c'est que le travail accompli dans la manufacture n'est qu'une des conditions qui doivent concourir à la production de la denrée. Le travail ne peut s'exécuter sans des matières premières et des machines, ni sans une provision faite à l'avance des choses nécessaires à la vie pour entretenir les travailleurs pendant la production. Toutes ces choses sont le fruit d'un travail antérieur. Si les travailleurs les possédaient, ils n'auraient besoin de partager le produit avec personne; mais parce qu'ils ne les

possèdent pas, on doit donner à ceux qui en sont propriétaires une rémunération équivalente, à la fois, au travail antérieur et à l'épargne par suite de laquelle le produit de ce travail a été réservé pour un semblable usage au lieu d'être dépensé en plaisirs. Le capital peut n'avoir pas été créé, et cela a lieu presque toujours, par le travail et l'épargne du possesseur actuel, mais il a été créé par le travail et l'épargne de quelque autre individu, qui l'a précédé, qui peut avoir été sans doute dépossédé injustement, mais qui, dans notre siècle, a bien plus vraisemblablement transmis ses droits au capitaliste d'aujourd'hui par donation ou par contrat volontaire; et l'épargne doit avoir été au moins continuée par chaque propriétaire successif jusqu'au moment actuel. Si l'on peut dire, ainsi qu'on peut le faire avec vérité, que ceux qui ont hérité d'épargnes formées par d'autres, jouissent d'un avantage qu'ils n'ont pas mérité sur les individus industrieux dont les prédécesseurs ne leur ont rien laissé; non-seulement j'admets, mais je soutiens hardiment que cet avantage non acquis par le travail devrait être amoindri, autant que cela pourrait être d'accord avec la justice due à ceux qui ont jugé à propos de disposer de leurs épargnes en les léguant à leurs descendants. Mais, puisqu'il est vrai que les travailleurs sont dans une position désavantageuse comparativement à ceux dont les prédécesseurs ont fait des épargnes, il ne l'est pas moins que les travailleurs se trouvent dans une situation bien plus favorable que si ces mêmes prédécesseurs n'eussent point fait d'épargnes. Ils prennent part à cet avantage, bien que dans une proportion inférieure à celle des héritiers. Les conditions de la coopération entre le travail actuel et les fruits du travail antérieur et l'épargne sont matière à régler entre les deux parties intéressées. Chacune d'elles est nécessaire à l'autre. Le capitaliste ne peut rien faire sans les travailleurs, ni les travailleurs sans capital. Si les travailleurs se font concurrence pour être employés, les capitalistes, de leur côté, se font concurrence pour obtenir le travail, dans la mesure complète du capital circulant, existant dans le pays. On a souvent avancé que la concurrence était nécessairement une cause de misère et de dégradation pour la classe ouvrière; comme si l'élévation des salaires n'était pas précisément autant que leur abaissement, le produit de la concurrence. La rémunération du travail est autant le résultat de la loi de concurrence aux États-Unis qu'en Irlande,

et beaucoup plus complétement qu'elle ne l'est en Angleterre.

Le droit de propriété renferme donc la liberté d'acquérir par contrat. Le droit de chacun sur ce qu'il a produit implique le droit sur la chose produite par d'autres individus, si elle a été obtenue de leur libre consentement; puisque les producteurs peuvent l'avoir donnée par pure bienveillance ou l'avoir échangée pour quelque autre chose qu'ils ont regardée comme équivalente, et s'opposer à ce qu'ils en agissent ainsi serait une infraction à leur droit de propriété sur les produits de leur industrie personnelle.

§ 2. — L'institution de la propriété implique la validité de la prescription.

Avant de procéder à l'examen des choses que le principe de propriété individuelle ne renferme pas, nous devons signaler encore une chose qu'il renferme, c'est qu'un titre s'acquiert, après une certaine période de temps, par la prescription. D'après la loi fondamentale de la propriété, on ne doit considérer comme propre rien de ce qui a été acquis par la violence ou la fraude, ou possédé par un propriétaire, dans l'ignorance d'un titre antérieur qui s'applique à un autre individu; mais il est nécessaire pour la sécurité des possesseurs légitimes qu'ils ne soient pas inquiétés par les chances d'une acquisition illicite, lorsque, par le laps du temps, les témoins peuvent être décédés, ou qu'on a pu les perdre de vue, et qu'il devient impossible de démontrer le caractère véritable de la transaction. La possession qui n'a pas été attaquée légalement pendant un certain nombre d'années, doit être, et est, en effet, d'après les lois de toutes les nations, réputée un titre parfait. Lors même que l'acquisition a été illégitime, la dépossession, après l'écoulement d'une génération de possesseurs qui les ont probablement possédés de bonne foi, par le rappel d'un droit qui dormait depuis longtemps, serait généralement une injustice plus grande et presque toujours un plus grand dommage causé à l'État et aux particuliers que la non-réparation de l'injustice primitive. Il peut sembler dur qu'un droit, primitivement juste, puisse être anéanti par le simple effet du temps écoulé; mais il arrive un moment après lequel (même à ne considérer que les cas individuels et sans tenir compte de l'effet général relativement à la sécurité des propriétaires) la balance des inconvénients penche

d'un autre côté. Lorsqu'il s'agit des injustices des hommes, aussi bien que des ébranlements et des catastrophes de la nature, plus on tarde à les réparer, plus grands deviennent les obstacles qui s'opposent à leur réparation, obstacles dus à ce qui est survenu depuis et qu'il faudrait arracher ou briser. Dans aucune transaction humaine, même la plus simple et la plus claire, il ne résulte pas qu'une chose puisse être faite convenablement aujourd'hui, parce qu'elle pouvait l'être il y a soixante ans. Il est presque inutile de faire observer que les raisons, pour ne pas troubler dans leurs effets des actes d'injustice de vieille date, ne peuvent s'appliquer à des systèmes ou à des institutions injustes, puisqu'une loi ou un usage n'est pas unique dans le passé, mais la répétition perpétuelle d'actes nuisibles, aussi longtemps que durent cette loi ou cet usage.

Ayant donc ainsi établi les caractères essentiels de la propriété privée, nous avons à examiner maintenant dans quelle mesure les formes sous lesquelles l'institution a existé dans les divers états de la société ou existe encore, sont les conséquences nécessaires de son principe ou se recommandent par les raisons sur lesquelles il s'appuie.

§ 3. — L'institution de la propriété implique le pouvoir de léguer, mais non le droit d'hériter. — Examen de la question de l'héritage.

La propriété n'implique rien autre chose que le droit de chacun sur ses talents personnels, sur ce qu'il peut produire en les appliquant ou sur ce qu'il peut obtenir par eux au moyen d'un échange loyal ; elle implique, en même temps, le droit de donner à son gré ce produit à un autre individu, et le droit pour celui-ci de le recevoir et d'en jouir.

Il suit donc de là que bien que le droit de léguer, c'est-à-dire de donner après la mort, constitue une partie de l'idée de propriété individuelle, le droit d'héritage, en tant qu'il se distingue du legs, n'est pas dans ce cas. Que la propriété des individus qui n'en ont pas disposé pendant leur vie, doit être transmise d'abord à leurs enfants, et à défaut de ceux-ci, à leurs plus proches parents ; cela peut être un arrangement convenable ou non, mais ce n'est nullement la conséquence du principe de propriété individuelle. Bien qu'à la décision de questions semblables se rat-

tachent une foule de considérations autres que celles de l'économie politique, il n'est pas étranger au plan de cet ouvrage d'offrir au jugement des penseurs un tableau de ces considérations qui le recommandent particulièrement à l'esprit de l'auteur.

Il n'y a aucune présomption à tirer de leur antiquité en faveur des idées existantes sur ce sujet. Dans les siècles anciens la propriété d'un individu décédé passait à ses enfants et à ses parents les plus proches par suite d'un arrangement si naturel et si clair, qu'on ne songeait même pas, vraisemblablement, qu'un autre individu pût entrer en concurrence. Premièrement, ces parents étaient ordinairement présents sur les lieux. Ils étaient en possession, et à défaut d'autre titre ils en avaient un d'une bien grande importance dans les premiers temps de la société, celui de premier occupant. Secondement, ils étaient déjà, en quelque sorte, possesseurs en commun de la propriété du père, pendant sa vie. Si la propriété était en terres, cette propriété avait été généralement conférée par l'État plutôt à la famille qu'à l'individu; si elle consistait en bestiaux ou en biens mobiliers, elle avait été probablement acquise, et se trouvait certainement protégée et défendue par les efforts réunis de tous les membres de la famille, arrivés à l'âge de travailler ou de combattre. La propriété individuelle exclusive, dans le sens moderne, n'entrait guère dans les idées du temps; et lorsque le premier magistrat de l'association mourait, il ne laissait réellement rien de disponible que sa propre part dans la division, dévolue au membre de la famille qui succédait à son autorité. Disposer de la propriété d'une autre manière, c'eût été disperser une petite république unie par les idées, l'intérêt et les habitudes, et en rejeter les membres dans le monde sans appui. Ces considérations, bien qu'on les admît plutôt par sentiment que par raison, exerçaient assez d'influence sur l'esprit des hommes pour créer l'idée d'un droit inhérent aux enfants sur les possessions de leurs ascendants, droit qu'il n'était pas loisible à celui-ci même d'anéantir. Le droit de tester, dans l'état primitif de la société, était rarement reconnu : preuve évidente, s'il n'en existait d'autre, que la propriété se concevait d'une manière totalement différente de la nôtre, à l'époque actuelle.

Mais la famille féodale, dernière forme historique de la vie patriarcale, a disparu depuis longtemps, et l'unité de la société n'est

plus aujourd'hui la famille ou le clan, composé de tous les descendants présumés de communs ancêtres; mais l'individu, ou tout au plus un couple d'individus, avec leurs enfants non émancipés. Aujourd'hui la propriété est attachée aux individus, non aux familles; les enfants, parvenus à l'âge adulte, ne suivent pas les professions ou la fortune de leur père; et s'ils ont leur part de richesse, ce n'est que d'après son bon plaisir et non parce qu'ils ont voix délibérative dans la possession et le gouvernement du tout, mais généralement ils n'ont que la jouissance exclusive d'une portion, et dans ce pays au moins (en acceptant les obstacles qui naissent des substitutions et autres dispositions analogues), les parents ont le pouvoir de déshériter même leurs enfants et de laisser leur fortune à des étrangers. Des parents plus éloignés sont en général aussi complétement étrangers à la famille et à ses intérêts que s'ils ne lui étaient attachés par aucune espèce de liens. Le seul droit qu'ils soient supposés avoir sur leurs riches parents, consiste à obtenir la préférence, toutes choses égales d'ailleurs, pour de bons emplois et quelque assistance dans le cas d'une nécessité urgente.

Un changement aussi important dans la constitution de la société doit établir une différence considérable dans les bases sur lesquelles doit se fonder la disposition de la propriété par héritage. Les raisons que donnent ordinairement les auteurs modernes pour transmettre la propriété d'un individu qui meurt intestat, à ses enfants ou à ses plus proches parents, sont, en premier lieu, la supposition qu'en agissant ainsi la loi est plus près de faire que de toute autre façon ce que le propriétaire eût fait lui-même, s'il eût disposé de son bien; et en second lieu, ce qu'il y aurait de pénible, pour des individus qui vivaient avec leurs parents et partageaient leur richesse, à renoncer aux jouissances de la richesse pour être réduits à la pauvreté et aux privations.

Ces deux arguments ne sont pas sans force. La loi doit, sans nul doute, faire pour les enfants ou ceux qui dépendent de l'intestat, tout ce qu'il eût été du devoir d'un parent ou d'un protecteur de faire en ce cas, autant qu'une pareille chose peut être connue par tout autre que lui-même. Toutefois, s'il est vrai que la loi ne peut décider d'après des prétentions individuelles, mais qu'elle doit procéder d'après des règles générales, il faut considérer maintenant quelles doivent être ces règles.

Nous pouvons remarquer d'abord en ce qui concerne les collatéraux qu'il n'existe, à moins de motifs particuliers, d'obligation pour personne de leur laisser une provision en argent. Aucun d'eux n'y compte aujourd'hui, si ce n'est à défaut d'héritiers directs, et l'on ne devrait même pas l'espérer, si cet espoir n'était causé par les prévisions de la loi dans le cas de mort *ab intestat*. Je ne vois donc aucune raison pour qu'il existe un droit d'héritage pour les collatéraux. Il y a longues années, M. Bentham et d'autres autorités imposantes se sont réunis dans cette opinion que s'il n'existait point d'héritiers dans la ligne descendante ou ascendante, la propriété, en cas d'intestat, devait par suite de déchéance faire retour à l'État. Relativement aux degrés plus éloignés de parenté collatérale, ce point n'a guère besoin d'être contesté. Peu de personnes soutiendront qu'il y ait aucune raison solide pour que les épargnes de quelque avare sans enfants aillent, à sa mort (comme cela arrive tous les jours), enrichir un parent éloigné qui ne l'a jamais vu, qui peut-être n'avait jamais su qu'il fût un parent jusqu'au jour où cela a pu lui profiter en quelque façon, et qui n'avait à son égard aucun droit moral supérieur à celui de l'individu qui lui aurait été le plus complétement étranger. Mais la raison apportée dans ce cas s'applique également à tous les collatéraux, même au degré le plus rapproché. Les collatéraux n'ont aucun droit réel, excepté dans les cas où peuvent en avoir des individus non parents : et dans les deux cas, lorsqu'il existe des droits, le mode convenable de récompenser, c'est de laisser un legs.

Les droits des enfants sont d'une nature différente ; ces droits sont réels et indestructibles. Mais j'ose dire que la mesure en est ordinairement erronée ; ce qui est dû aux enfants est sous quelques rapports trop diminué, sous d'autres rapports exagéré. L'une des obligations les plus impérieuses, celle de ne pas mettre au monde des enfants si l'on ne peut les entretenir dans le bien-être pendant leur enfance et les élever avec l'espoir probable de les soutenir dans l'âge adulte, est dédaignée dans la pratique et traitée légèrement dans la théorie, d'une façon fâcheuse pour l'intelligence humaine. D'un autre côté, lorsque le père possède la propriété, les droits des enfants sur cette propriété me paraissent donner lieu à une erreur opposée. Je ne puis admettre que, de quelque fortune qu'un père puisse avoir hérité, ou, ce qui est plus encore, quelque fortune qu'il ait acquise, il doive, uniquement

parce qu'ils sont ses enfants, laisser ceux-ci riches, sans qu'ils aient besoin de faire aucun effort. Je ne puis admettre une pareille chose, lors même qu'elle devrait toujours subsister, et certainement dans l'intérêt des enfants eux-mêmes. Mais là-dessus il règne la plus grande incertitude. Cela dépend du caractère individuel. Sans supposer des cas extrêmes, on peut affirmer que dans presque toutes les circonstances où consulterait mieux les intérêts, non-seulement de la société, mais des individus eux-mêmes, en leur léguant une fortune médiocre plutôt qu'une fortune considérable. Cette vérité, qui est un lieu commun chez les moralistes anciens et modernes, est reconnue comme telle par un grand nombre de pères intelligents et serait mise en pratique bien plus souvent, s'ils ne se laissaient aller à considérer moins ce qui est réellement avantageux à leurs enfants que ce qu'en pense le monde. Les devoirs des parents à l'égard des enfants sont de ceux qui se lient d'une façon indissoluble au fait de donner l'existence à une créature humaine. Le père est obligé envers la société de s'efforcer de faire de son enfant un membre bon et utile de cette même société, et il est obligé envers ses enfants de leur donner, autant que cela dépend de lui, une éducation et des moyens d'assistance qui puissent leur permettre de s'élancer dans la carrière avec une chance raisonnable de se créer par leurs propres efforts une vie heureuse. Tout enfant a droit à cela, et je ne puis admettre qu'à titre d'enfant il ait droit à rien de plus. Il y a un cas dans lequel ces obligations se présentent dans leur vrai jour sans aucune circonstance extérieure pour les déguiser ou les rendre obscures ; ce cas est celui d'un enfant illégitime. On sent généralement qu'à cet enfant il est dû par son père pour son bien-être une provision qui puisse au moins lui rendre la vie supportable. Je soutiens qu'il n'est rien dû de plus à un enfant, considéré simplement comme tel, que ce que l'on admet comme dû à un enfant illégitime ; et qu'un enfant qui a reçu cette part n'a aucune raison de se plaindre, à moins qu'on n'ait éveillé ses prétentions, si le reste de la fortune de son père est consacré à des usages publics ou à enrichir des individus que le père croit dignes de sa sollicitude.

Pour donner aux enfants cette chance raisonnable d'une existence désirable à laquelle ils ont droit, il est nécessaire, en général, qu'ils ne soient pas élevés, dès leur enfance, dans des habitudes de luxe auxquelles plus tard ils n'auront pas les moyens de

se livrer. C'est là une obligation souvent violée d'une manière flagrante par les possesseurs de revenus bornés qui ne peuvent laisser qu'une fortune peu considérable. Lorsque les enfants de riches parents ont vécu, comme il est naturel qu'ils le fassent, dans des habitudes en rapport avec le train de dépense auquel se livrent les parents, ceux-ci sont généralement obligés de laisser à ces enfants une provision plus considérable que celle qui suffirait à des enfants élevés d'une autre façon. Je dis, en général, parce que, même en ce cas, la question présente une autre face. C'est une proposition qu'on peut soutenir parfaitement que pour une nature forte qui doit lutter contre des circonstances difficiles, avoir connu de bonne heure les effets de la richesse est un avantage à la fois pour la formation du caractère et le bonheur de la vie. Mais en admettant que les enfants ont de justes sujets de se plaindre, s'ils ont été élevés pour avoir besoin des jouissances du luxe qu'ils ne sont pas appelés probablement à goûter plus tard; et qu'ils ont droit à une provision qui soit en rapport, de quelque façon, avec la manière dont ils ont été élevés, c'est là aussi une prétention particulièrement sujette à recevoir une extension plus considérable que les motifs n'y autorisent. C'est exactement là le cas des jeunes enfants de la noblesse et de la *gentry* territoriale dont la fortune passe au fils aîné. Les autres enfants, ordinairement nombreux, sont élevés dans les mêmes habitudes de luxe que l'héritier futur; et généralement ils reçoivent comme héritage précisément ce que prescrit la raison de leur position, c'est-à-dire assez pour s'entretenir eux-mêmes dans les habitudes de la vie à laquelle ils sont accoutumés, mais non pour y entretenir une femme ou des enfants. En réalité il n'y a aucun mal à ce qu'un individu pour se marier et entretenir sa famille doive ne compter que sur ses propres efforts. Une provision, regardée comme raisonnable dans le cas d'enfants illégitimes, d'enfants en bas âge, toutes les fois en un mot que la justice et les intérêts réels des individus et de la société sont les seules choses à considérer, voilà donc, à mon avis, tout ce que les parents doivent à leurs enfants, et conséquemment tout ce que doit l'État aux enfants des individus qui meurent intestats. Quant à l'excédant, s'il en reste un, je maintiens qu'on peut légitimement l'appliquer aux intérêts généraux de la société; je ne voudrais pas, cependant, laisser supposer que je recommande aux parents de ne faire jamais pour leurs

enfants plus que ne comporte le droit moral qu'ont ceux-ci simplement à titre d'enfants. Dans quelques cas il est commandé, dans des cas nombreux il est louable, et dans tous il est permis de faire beaucoup plus. A cet égard toutefois les moyens sont fournis par la liberté de tester : on doit, non aux enfants, mais aux parents la faculté de donner des marques d'affection, de reconnaître des services ou des sacrifices et de faire part de leurs richesses suivant leurs préférences ou leur appréciation personnelle de ce qui est convenable.

§ 4. — Le droit de tester doit être limité et de quelle façon.

La faculté de tester doit-elle être elle-même sujette à limitation? c'est là une seconde question d'une grande importance. Différant de l'héritage par intestat, la disposition testamentaire est un des attributs de la propriété; la propriété d'une chose ne peut être regardée comme complète, sans la faculté d'en disposer, suivant son bon plaisir, au moment de la mort, ou pendant la durée de la vie; et toutes les raisons qui recommandent l'existence de la propriété privée, recommandent au même degré l'extension qui lui est donnée. Mais la propriété n'est que le moyen d'arriver à un but et non le but lui-même. Comme tous les autres droits inhérents à la propriété, et même à un plus haut degré que la plupart de ceux-ci, le pouvoir de tester peut s'exercer de telle façon qu'il lutte contre les intérêts permanents de la race humaine. Tel est l'effet qu'il produit, lorsque, non content de léguer un domaine à A, le testateur prescrit qu'à la mort de A le domaine passera au fils aîné de celui-ci, à son petit-fils, et ainsi de suite à jamais. Sans doute quelquefois des individus se sont livrés à des efforts plus soutenus pour acquérir leur fortune, dans l'espoir de fonder une famille qui ne périsse pas; mais les inconvénients qui résultent pour la société de semblables perpétuités l'emportent sur la valeur d'un pareil motif pour faire des efforts, et les stimulants pour ceux qui ont occasion de faire de grandes fortunes sont assez énergiques sans celui-là. C'est un abus semblable du pouvoir de tester, qui a lieu lorsqu'un individu qui accomplit l'acte méritoire de disposer de sa fortune pour l'appliquer à des usages publics, tente de prescrire à perpétuité les détails du mode d'application de cette fortune ; lorsqu'en fondant (par exemple) un établissement d'édu-

cation il prescrit pour toujours les doctrines qui y seront enseignées. Comme il est impossible que personne puisse savoir quelles doctrines il conviendra d'enseigner plusieurs siècles après la mort du testateur, la loi ne doit point donner d'effet à de semblables modes de disposer de la propriété, à moins qu'ils ne soient soumis (après un certain temps) à la révision perpétuelle de l'autorité compétente.

Ce sont là des limitations évidentes. Mais le plus simple exercice même du droit de tester, celui de déterminer à quelle personne la propriété sera transmise immédiatement après la mort du testateur, a toujours été rangé parmi les privilèges qui pourraient être limités ou modifiés, suivant des vues d'utilité. Les limitations jusqu'à ce jour n'ont existé qu'en faveur des enfants.

En Angleterre, le droit est illimité en principe, l'obstacle presque unique ne naissant que d'une constitution de rente par un premier propriétaire, auquel cas celui qui n'est possesseur que pour un temps limité ne peut léguer ce qu'il possède, puisqu'il n'a qu'un intérêt viager. D'après la loi romaine, sur laquelle est basée principalement la législation civile du continent européen, la faculté de tester n'était pas originairement permise à tout individu, et même après qu'elle fut admise, une *légitime* était réservée obligatoirement à chaque enfant, et telle est encore la loi en vigueur chez quelques-unes des nations du continent. D'après la loi française suivie depuis la Révolution, le père ne peut disposer, par testament, que d'une part égale à celle d'un de ses enfants, chacun d'eux prenant une part égale. Cette substitution, ainsi qu'on peut l'appeler, de la totalité des biens d'un individu en faveur de ses enfants collectivement, me semble aussi peu justifiable en principe qu'une substitution en faveur d'un seul enfant. Bien qu'elle ne choque pas aussi complétement l'idée de justice, je ne puis admettre que des parents soient forcés de laisser à leurs enfants même cette provision à laquelle j'ai soutenu qu'ils avaient un droit moral, à titre d'enfants. Les enfants peuvent encourir la déchéance d'un pareil droit en s'en rendant indignes d'une façon générale, ou par leur mauvaise conduite particulière à l'égard de leurs parents; ils peuvent avoir d'autres ressources ou d'autres espérances; ce qu'on a fait en leur faveur, antérieurement, pour leur éducation ou leur avancement dans le monde

peut donner une complète satisfaction à leur droit moral ; d'autres peuvent avoir des droits supérieurs aux leurs.

Les restrictions extrêmes apportées à la faculté de léguer dans la loi française ont été adoptées, comme un expédient démocratique, pour abolir la coutume de la primogéniture, et contrarier la tendance de la propriété par héritage à se concentrer en masses considérables. Je regarde, en effet, la réalisation de ces idées comme éminemment désirable. Mais je ne pense pas que les moyens employés dans ce but soient très-judicieux. Si je devais formuler un code de lois conforme à ce qui me semble le mieux en soi-même, sans tenir compte des opinions et des sentiments actuels, je préférerais limiter, non la quotité de ce qu'un individu pourrait léguer, mais celle qu'il serait permis à chacun d'acquérir par legs ou par héritage. Toute personne aurait le pouvoir de disposer par testament de tout son bien ; mais non de le dissiper pour enrichir un ou quelques individus au delà d'un certain maximum qui serait fixé dans une proportion suffisante pour offrir les moyens de vivre dans une indépendance confortable. Les inégalités de fortune qui naissent d'une inégalité d'industrie, d'économie, de persévérance, de talent, et même, dans une certaine mesure, d'occasions favorables, sont inséparables du principe de la propriété privée, et si nous acceptons le principe, nous devons en subir les conséquences ; mais je ne vois rien de blâmable dans le fait de fixer une limite à ce qu'un individu peut acquérir grâce à la simple faveur de ses semblables, sans avoir fait aucun emploi de ses facultés ; et à demander que cet individu, s'il désire augmenter sa fortune, travaille dans ce but. Je ne conçois pas que cette limitation imposée au droit de tester puisse sembler une restriction onéreuse à un testateur qui aura estimé une grande fortune à sa juste valeur, celle des plaisirs et des avantages qu'on achète avec cette fortune. En lui donnant l'estimation la plus extravagante, il doit être évident pour tout le monde que la souffrance qui en résulterait pour le bien-être du possesseur, entre un état d'indépendance modérée et cinq fois autant qu'il en faudrait pour obtenir cet état, est insignifiante, mise en balance avec la satisfaction qu'on pourrait procurer et les avantages durables que l'on pourrait répandre, en disposant autrement des quatre autres cinquièmes de cette fortune.

Aussi longtemps que prévaudra cette opinion, que ce qu'on

peut faire de mieux pour ceux que l'on affectionne, c'est de les combler à satiété de ces objets sans aucune valeur intrinsèque, à l'acquisition desquels se dépensent le plus souvent d'immenses fortunes, il serait presque inutile de rendre une pareille loi, lors même qu'il serait possible de la faire passer, puisqu'il serait généralement facile de l'éluder si l'on y *était porté*. La loi serait inutile tant que le sentiment public ne se prononcerait pas énergiquement en sa faveur, ce qui (à en juger par l'attachement tenace de l'opinion publique en France, au partage obligatoire des biens) arriverait probablement dans quelques conditions de la société et du gouvernement, quoique le contraire ait lieu en Angleterre et à l'époque actuelle. Si les restrictions pouvaient devenir effectives dans la pratique, l'avantage qu'on en retirerait serait considérable. La fortune qui ne serait plus employée à enrichir démesurément un petit nombre d'individus, serait ou consacrée à des objets d'utilité publique, ou, si elle était dispensée à des individus, elle serait distribuée entre un plus grand nombre. En même temps que ces fortunes énormes, dont personne n'a besoin pour d'autre usage personnel que l'ostentation ou une puissance scandaleuse, deviendraient beaucoup moins fréquentes, il y aurait une augmentation considérable dans le nombre des individus aisés, possédant les avantages du loisir et toutes les jouissances réelles que la richesse peut donner excepté celles de la vanité ; il y aurait une classe grâce à laquelle les services qu'une nation, possédant des classes de loisirs, a droit d'espérer, soit à raison de leurs efforts directs, soit par l'impulsion qu'elles donnent aux sentiments et aux goûts du public, seraient rendus d'une façon bien plus profitable qu'aujourd'hui. Une grande partie des épargnes faites par les efforts d'une industrie heureusement dirigée, serait aussi consacrée probablement à des usages publics, sous la forme de legs directs à l'État, ou de dotations à des établissements ; ainsi que cela se pratique sur une large échelle aux États-Unis, où les idées et la pratique en matière d'héritage paraissent être extrêmement rationnelles et bienfaisantes (1).

(1) « Les legs et les donations magnifiques destinés à des projets publics de philanthropie ou d'éducation forment un des traits frappants de l'histoire moderne des États-Unis, et en particulier de la Nouvelle-Angleterre. Non-seulement il arrive souvent que de riches capitalistes laissent par testament une portion de leur fortune pour doter des établissements nationaux, mais des individus pendant

Nous avons à examiner maintenant si les raisons sur lesquelles repose l'institution de la propriété sont applicables à toutes les choses pour lesquelles le droit de possession exclusive est reconnu actuellement, et s'il ne l'est pas, d'après quels autres motifs ce droit peut être défendu.

Le principe essentiel de la propriété étant d'assurer à tous les individus ce qu'ils ont produit par leur travail et accumulé par leur épargne, ce principe ne peut s'appliquer à ce qui n'est pas le produit du travail, la matière première de la terre. Si la terre tirait entièrement sa puissance productive de la nature et nullement de l'industrie, ou s'il existait quelque moyen de distinguer ce qui découle de l'une ou de l'autre source, non-seulement il ne serait pas nécessaire, mais ce serait le comble de l'injustice de laisser le don de la nature accaparé par des individus. L'usage de la terre dans l'agriculture, doit sans doute, à l'époque où nous sommes, être nécessairement exclusif. Il doit être permis de récolter au même individu qui a labouré et semé; mais la terre pourrait être occupée pendant une saison seulement, comme parmi les anciens Germains, ou partagée de nouveau, périodiquement, à mesure que la population augmente, ou bien encore l'État pourrait être le propriétaire général, et les cultivateurs, ses fermiers aux conditions fixées par un bail ou par la coutume.

Mais quoique la terre ne soit pas le produit de l'industrie, beaucoup de ses qualités utiles sont dues à celle-ci; le travail est indispensable non-seulement pour mettre en usage, mais encore presque à un même degré pour façonner l'instrument. Il

leur vie accordent de riches dons en argent pour la même destination. Il n'existe pas de loi obligatoire pour l'égale répartition des biens entre les enfants, comme en France, et, d'un autre côté, on n'y admet pas la coutume de substitution ou le droit de primogéniture, comme en Angleterre; de telle sorte que les gens riches se sentent libres de partager leur fortune entre leurs parents et l'État; il est impossible d'y *fonder* une famille, et les parents ont souvent le bonheur de voir tous leurs enfants bien pourvus et dans une position indépendante longtemps avant leur mort. J'ai vu une liste de legs et de donations, faits pendant ces trente dernières années au profit d'institutions religieuses, charitables et littéraires, dans le seul État de Massachussets; ils ne s'élevaient pas à moins de 6 millions de dollars, c'est-à-dire plus d'un million sterling. » — Lyell, *Voyage en Amérique*, Ier vol., p. 263.) — En Angleterre, quiconque laisse au delà de quelques legs insignifiants, destinés au public ou à des projets philanthropiques, lorsqu'il lui reste quelques parents vivants, court risque d'être déclaré fou par le jury après sa mort, ou au moins de voir ses biens dissipés dans un procès devant la chancellerie pour annuler son testament.

faut souvent un travail considérable dans le commencement pour défricher la terre et la rendre propre à la culture. Dans une foule de cas, lors même qu'elle est défrichée, sa puissance productive est entièrement le résultat du travail et de l'industrie. Le plateau de Bedford n'a produit rien ou peu de chose jusqu'à ce qu'il ait subi un *drainage* artificiel. Les tourbières de l'Irlande, tant qu'elles n'auront pas été soumises à la même opération, ne peuvent guère produire que du combustible. L'un des sols les plus stériles du monde, formé des mêmes matériaux que les sables de Goodwin, le pays de Waes, en Flandre, a été tellement fertilisé par l'industrie qu'il est devenu l'un des plus productifs de l'Europe. La culture exige également des bâtiments et des clôtures, qui sont entièrement le produit du travail. Les fruits de cette industrie ne peuvent se recueillir en peu de temps. Le travail et les débours sont immédiats, le bénéfice est reculé à quelques années, peut-être dans un avenir illimité. Un propriétaire ne voudra pas exposer son travail et ses déboursés, si ses successeurs et lui-même n'en retirent pas d'avantage. S'il entreprend des améliorations, il doit avoir devant lui une période de temps suffisante pour en tirer profit; et pour lui assurer en tout cas cette période de temps, on a pensé que son bail devait être perpétuel (1).

(1) Ce qui donnait à l'homme l'intelligence et la constance dans ses travaux, qui lui faisait diriger tous ses efforts vers un but utile à sa race, c'était le sentiment de la perpétuité. Les terrains les plus fertiles sont toujours ceux que les eaux ont déposés le long de leur cours, mais ce sont aussi ceux qu'elles menacent de leurs inondations, ou qu'elles corrompent par des marécages. Avec la garantie de la perpétuité, l'homme entreprit de longs et pénibles travaux pour donner aux marécages un écoulement, pour élever des digues contre les inondations, pour répartir par des canaux d'arrosement des eaux fertilisantes sur les mêmes champs que les mêmes eaux condamnaient à la stérilité. Sous la même garantie, l'homme, ne se contentant plus des fruits annuels de la terre, a démêlé parmi la végétation sauvage les plantes vivaces, les arbustes, les arbres, qui pouvaient lui être utiles; il les a perfectionnés par la culture, il a changé en quelque sorte leur essence, et il les a multipliés. Parmi les fruits, en effet, on en reconnait que des siècles de culture ont seuls pu amener à la perfection qu'ils ont atteinte aujourd'hui, tandis que d'autres ont été importés des régions les plus lointaines. L'homme en même temps a ouvert la terre jusqu'à une grande profondeur, pour renouveler son sol et le fertiliser par le mélange de ses parties et les impressions de l'air; il a fixé sur les collines la terre qui s'en échappait, et il a couvert la face entière de la campagne d'une végétation partout abondante et partout utile à la race humaine. Parmi ses travaux, il y en a dont il ne recueillera le fruit qu'au bout de dix ou de vingt ans; il y en a d'autres dont ses derniers neveux jouiront encore dans plusieurs siècles. Tous ont concouru à augmenter la force productive de la nature, à donner à la race humaine un revenu infiniment plus abondant, un revenu dont

Ce sont là les raisons qui, au point de vue économique, constituent la justification de la propriété de la terre. On voit qu'elles ne sont valides qu'autant que le propriétaire de la terre est aussi celui qui l'améliore. Toutes les fois que dans un pays quelconque le propriétaire, généralement parlant, cesse d'améliorer la terre, l'économie politique n'a rien à dire pour défendre cette propriété, telle qu'elle y est établie. Dans aucune théorie bien entendue de la propriété, on ne s'est jamais proposé que le propriétaire de la terre ne fût qu'un simple sinécuriste résidant.

En Angleterre, il n'est pas rare que le propriétaire de la terre soit l'homme qui l'améliore. Mais on ne peut dire qu'il en soit généralement ainsi; et, la plupart du temps, il ne donne la liberté de la cultiver qu'à des conditions faites pour empêcher que les améliorations ne soient faites par un autre. Dans les parties méridionales de l'île, comme il n'existe pas ordinairement de baux, il ne peut guère être fait d'améliorations durables qu'à l'aide du capital du propriétaire; c'est pourquoi le sud de l'Angleterre, comparé avec le nord et avec les basses terres de l'Écosse, est extrêmement arriéré sous le rapport des progrès agricoles.

La vérité est que toute amélioration générale de la terre par les propriétaires n'est guère compatible avec la loi ou la coutume du droit d'aînesse. Lorsque la terre passe tout entière à l'héritier, elle lui arrive généralement privée des ressources pécuniaires qui lui donneraient la possibilité de l'améliorer, la propriété personnelle se trouvant absorbée par la provision destinée aux enfants les plus jeunes, et la terre elle-même étant grevée de lourdes charges, dans le même but. Il n'existe donc qu'un petit nombre de propriétaires qui aient le moyen de faire des améliorations coûteuses, à moins qu'ils n'aient recours à des emprunts ou qu'ils n'augmentent les hypothèques dont la terre était déjà grevée lorsqu'ils l'ont reçue en héritage. Mais la position du propriétaire d'un domaine déjà lourdement hypothéqué est si précaire; l'économie est chose si déplaisante pour un personnage dont la fortune apparente dépasse considérablement son avoir réel, et les vicissitudes de la rente et du prix des denrées, qui ne font qu'empiéter sur le re-

une portion considérable est consommée par ceux qui n'ont point part à la propriété territoriale, et qui cependant n'auraient point trouvé de nourriture sans ce partage du sol qui semble les avoir déshérités. — (Sismondi, *Études sur l'Économie politique.* Troisième essai : De la Richesse territoriale.)

venu net de sa fortune, sont si effrayantes pour celui qui ne peut guère dire sien que ce revenu net même, qu'il n'est pas étonnant que peu de propriétaires se trouvent en position de faire des sacrifices immédiats en vue d'un profit éloigné. S'ils étaient jamais portés vers cette voie, ceux-là seuls peuvent y entrer prudemment qui ont sérieusement étudié les principes de la science agricole ; et rarement de grands propriétaires ont étudié sérieusement une matière quelconque. Ils devraient au moins offrir aux fermiers des encouragements pour faire ce qu'ils ne peuvent ou ne veulent faire eux-mêmes ; mais on se plaint généralement en Angleterre que, lors même que les propriétaires accordent des baux, ils enchaînent leurs fermiers par des conventions basées sur les pratiques d'une agriculture surannée ; en même temps, la plupart de ces propriétaires, en se refusant complétement à la concession de baux, et ne donnant au fermier aucune garantie de sa possession, au-delà d'une simple récolte, tiennent la terre sur un pied qui n'est guère plus favorable aux améliorations que l'époque de nos ancêtres barbares.

Immetata quibus jugera liberas
Fruges et Cererem ferunt,
Nec cultura placet longior annuâ.

La propriété du sol, en Angleterre, est donc bien loin de remplir les conditions qui rendent son existence justifiable au point de vue économique. Mais si ces conditions ne se réalisent que d'une façon insuffisante, même en Angleterre, elles ne sont nullement réalisées en Irlande. Si l'on tient compte de quelques exceptions individuelles (dont quelques-unes sont très-honorables), les propriétaires des domaines irlandais ne font rien pour la terre qu'épuiser ses produits. Ce qu'on a dit, sous forme d'épigramme, dans les discussions sur les *charges particulières*, est littéralement vrai appliqué à ces personnages : la plus *grande charge* pour la terre, ce sont les propriétaires. Ne rendant rien au sol, ils en consomment tout le produit, moins les pommes de terre nécessaires strictement pour empêcher ceux qui l'habitent de mourir de faim ; et lorsqu'ils ont quelque projet d'amélioration, la mesure préliminaire consiste à ne pas laisser même cette chétive pitance, mais à expulser les individus pour les réduire à mendier, sinon à mourir de misère. Lorsque la propriété du sol se place sur un terrain

semblable, elle cesse d'être défendable et le moment est venu de l'organiser d'une manière nouvelle.

Lorsqu'on parle du *caractère sacré* de la propriété, on devrait toujours se rappeler que ce caractère sacré n'appartient pas au même degré à la propriété de la terre. Aucun homme n'a fait la terre. Elle est l'héritage primitif de l'espèce humaine tout entière. Son appropriation est entièrement une question d'utilité générale. Si la propriété privée de la terre n'est pas utile, elle est injuste. Il n'y a aucune injustice à ce qu'un individu quelconque soit exclu de la possession de ce que d'autres ont produit; ils n'étaient pas obligés de le produire pour son usage, et il ne perd rien en ne prenant point sa part dans ce qui n'eût point existé autrement. Mais il est en quelque façon injuste qu'un homme soit venu au monde pour trouver tous les dons de la nature accaparés à l'avance, sans qu'il reste de place pour le nouveau venu. Pour réconcilier les individus avec cet état de choses, si leur esprit a admis une fois qu'ils possèdent quelques droits moraux, à titre de créatures humaines, il sera toujours nécessaire de les convaincre que l'appropriation exclusive est favorable à l'espèce humaine en masse, eux inclusivement. Mais c'est là ce qu'on ne pourrait persuader à une créature humaine dans son bon sens, si les rapports entre le propriétaire de la terre et celui qui la cultive étaient partout les mêmes que ceux qui existent en Irlande.

La propriété de la terre est reconnue, même par les partisans les plus opiniâtres de ses droits, comme différente de toute autre; et la masse de la société ayant été déshéritée de sa part dans cette propriété, devenue le partage exclusif d'une faible minorité, on a essayé généralement de la réconcilier, au moins en théorie, avec le sentiment de la justice, en s'efforçant d'y attacher des devoirs et de l'ériger en une sorte de magistrature morale ou légale. Mais si l'État est libre de traiter les possesseurs de la terre comme des fonctionnaires publics, ce n'est que faire un pas de plus que d'avancer qu'il est libre de les écarter. Le droit des propriétaires à la possession du sol est complétement subordonné à la police générale de l'État. Le principe de propriété ne leur donne pas droit à la terre, mais ne donne droit qu'à une indemnité pour toute portion de leur intérêt dans cette terre dont il peut convenir à la police de l'État de les priver. Leur droit à cette

indemnité est inaliénable. C'est une chose due aux possesseurs de la terre et de toute autre propriété, reconnue comme telle par l'État, de ne pouvoir être dépossédés sans en recevoir la valeur pécuniaire, ou un revenu égal au profit qu'ils en recueillaient. Cela leur est dû d'après les principes généraux sur lesquels repose la propriété. Si la terre a été achetée avec le produit du travail et des épargnes d'eux ou de leurs ancêtres, la compensation leur est due par ce motif; lors même qu'il en est autrement, elle leur est due à cause de la prescription. Il ne peut jamais être nécessaire, pour accomplir une chose dont la société profitera tout entière de sacrifier une fraction particulière de cette même société. Lorsque la propriété est de celles auxquelles s'attachent des affections particulières, la compensation doit excéder une simple valeur pécuniaire équivalente. Mais en se soumettant à cette clause conditionnelle, l'État a la liberté de traiter avec la propriété territoriale selon ce qui est exigé par les intérêts généraux de la société, même avec la faculté, s'il le faut, d'en agir avec toute la propriété comme cela a lieu pour une partie, toutes les fois qu'un bill est promulgué pour la construction d'un chemin de fer ou d'une nouvelle rue. La société est trop intéressée dans la culture convenable de la terre et dans les conditions qui se rattachent à sa possession, pour les abandonner à la discrétion de cette classe d'individus, appelés les *landlords*, puisqu'ils ont montré qu'on ne pouvait leur confier ce soin. La législature, qui, si elle le voulait, pourrait convertir le corps tout entier des propriétaires en rentiers ou pensionnaires de l'État, pourrait, *à fortiori*, commuer les revenus moyens des propriétaires irlandais en redevance d'une rente fixe, et élever les fermiers au rang de propriétaires ; en supposant toujours que l'entière valeur vénale de la terre serait offerte aux propriétaires dans le cas où ils préféreraient cette valeur à l'acceptation des conditions qui leur seraient proposées.

Nous discuterons ailleurs les diverses formes de la propriété et du fermage de la terre, et les avantages et les inconvénients de tous deux. Dans ce chapitre, nous n'avons en vue que le droit de propriété lui-même, les motifs qui le justifient et (comme corollaire) les conditions qui doivent le limiter. Je regarde presque comme un axiome que la propriété de la terre doit être interprétée strictement, et que, dans tous les cas douteux, la balance doit pencher contre le propriétaire. L'inverse a lieu lorsqu'il

s'agit de la propriété des valeurs mobilières, et de toutes les choses qui sont le produit du travail; la faculté dont jouit le propriétaire d'en user et d'en exclure les autres individus doit être absolue, excepté dans les cas où il en résulterait un dommage positif pour la société. Mais, dans le cas de la terre, on ne doit accorder de droit exclusif à aucun individu, s'il n'est démontré que cette concession produit un bien positif. La possession d'un droit exclusif sur une portion de l'héritage commun, auquel les autres ne participent point, est déjà un privilége contestable. Aucune quantité existante des biens mobiliers qu'un individu peut acquérir par son travail n'empêche d'autres individus de l'acquérir par les mêmes moyens; mais par la nature même des choses, quiconque possède la terre empêche les autres d'en jouir. Le privilége ou le monopole ne peut se défendre que comme un mal nécessaire; il devient une injustice lorsqu'il arrive à un point où il n'est accompagné d'aucun bien qui le compense.

Par exemple, le droit exclusif de posséder la terre en vue de la culture ne donne pas un droit exclusif relativement à l'accès de cette terre; et l'on ne doit reconnaître un pareil droit que dans la mesure nécessaire pour protéger les produits contre les dommages et la retraite du possesseur contre les attaques du dehors. La prétention de deux ducs, d'enclore une partie des Highlands, et d'exclure le reste de la population de la vue des montagnes pour ne pas *troubler* le gibier, est une prétention abusive; elle excède les bornes légitimes du droit de propriété territoriale. Lorsqu'on n'a pas dessein de cultiver la terre, on ne peut donner en général de bonnes raisons pour qu'elle soit, en aucune façon, une propriété privée; et si l'on permet à quelqu'un d'appeler la terre sienne, il doit savoir qu'il ne tient cette permission que de la tolérance de la société, et sous la condition implicite que son droit de propriété, s'il ne peut lui faire aucun bien, au moins ne la privera d'aucun de ceux qu'elle aurait pu recueillir de la terre si celle-ci fût restée sans propriétaires. Dans le cas même d'une terre mise en culture, un homme auquel seul, entre des millions d'autres hommes, la loi permet de posséder pour sa part individuelle des milliers d'arpents, n'est pas autorisé à croire que tout cela lui est donné pour en user et en abuser, et agir comme si la chose le regardait seul. Les rentes ou les profits qu'il peut recueillir du sol sont à son unique disposition; mais relativement

à ce sol, dans tout ce qu'il fait et tout ce qu'il s'abstient de faire, il est moralement obligé, et, le cas échéant, il devrait être contraint, par les voies légales, de faire concorder ses intérêts et ses plaisirs avec le bien public. L'espèce humaine en masse conserve encore, de ses droits primitifs au sol de la planète qu'elle habite, tout ce qui est compatible avec les vues qui lui en ont fait abandonner le reste.

§ 5. — Abus des droits de la propriété.

Outre la propriété du produit du travail et celle de la terre, il existe d'autres matières qui sont ou ont été soumises à la propriété, et sur lesquelles ces droits ne devraient exister en aucune façon. Mais comme le monde civilisé a généralement formé son opinion à cet égard, il n'est pas nécessaire de s'y arrêter ici. En premier lieu se présente la propriété des êtres humains. Il est presque inutile de faire remarquer que cette institution ne peut trouver place dans aucune société ayant le moins du monde la prétention d'être fondée sur la justice ou sur la confraternité entre les créatures humaines. Mais en reconnaissant ce qu'une telle institution a d'inique, si cependant elle a reçu de l'État une sanction légale expresse, et si des êtres humains, pendant plusieurs générations, ont été achetés, vendus et transmis par héritage sous la garantie de la loi, ce serait une autre injustice, en abolissant cette propriété, de ne pas lui donner une complète indemnité. Cette injustice a été évitée par la mesure de justice si importante prise en 1833, l'un des actes les plus vertueux, en même temps que les plus pratiquement philanthropiques qu'une nation ait jamais accomplis collectivement. Il existe d'autres exemples de droits de propriété qu'on n'aurait pas dû créer, tels que la propriété de charges publiques. De ce nombre sont les offices judiciaires, tels qu'ils étaient sous l'ancien régime en France, et les juridictions léguées par héritage qui se transmettent avec la terre, dans les pays qui ne sont pas entièrement affranchis du système féodal. Notre pays offre, comme cas de cette nature, celui d'une commission dans l'armée, ainsi que le droit de nomination à un bénéfice ecclésiastique. Quelquefois aussi on crée une propriété, sous la forme d'un droit de taxer le public, un monopole, par exemple, ou quelque autre privilége exclusif.

Ces abus règnent surtout dans les pays à moitié barbares; mais ils ne sont pas sans exemple dans ceux qui sont le plus civilisés. En France, il existe plusieurs industries et plusieurs professions importantes, parmi lesquelles figurent les notaires, les avoués, les courtiers, les commissaires-priseurs, les imprimeurs, même les boulangers et les bouchers, dont le nombre est limité par la loi. Le brevet ou le privilége de l'une des industries permises entraîne, comme conséquence, le haut prix sur le marché. Dans de pareils cas, on ne pourrait probablement refuser avec justice une indemnité, lors de l'abolition du privilége. Il en existe d'autres où la chose deviendrait plus douteuse. La question se porterait sur ces deux points, à savoir : ce qui, dans les circonstances particulières, suffisait pour constituer la prescription; et si la reconnaissance légale que l'abus avait obtenue suffisait pour le constituer comme une institution ou ne dépassait pas une *licence* passagère. Il serait absurde de réclamer des indemnités pour des pertes occasionnées par des changements dans les tarifs, matière variable, de l'aveu général, d'année en année, ou pour des monopoles accordés à des individus par la reine Élisabeth, faveur d'une autorité despotique, que le gouvernement même qui les donna avait le pouvoir de révoquer dans un temps quelconque.

Nous en avons dit assez sur l'institution de la propriété, sujet qu'il était indispensable de traiter pour les besoins de l'économie politique, mais à propos duquel nous ne pouvions, avec fruit, nous borner à des considérations économiques. Il nous reste maintenant à examiner d'après quels principes et accompagnée de quels résultats s'effectue la distribution du produit de la terre et du travail, sous l'empire des relations que crée cette institution entre les divers membres de la société.

CHAPITRE III

DES CLASSES ENTRE LESQUELLES LE PRODUIT SE DISTRIBUE

§ 1. — Le produit se partage quelquefois entre trois classes de personnes.

La propriété privée étant admise comme un fait, nous devons maintenant énumérer les différentes classes de personnes auxquelles ce fait donne naissance ; celles dont le concours, ou au moins dont l'assentiment est nécessaire à la production, et qui peuvent, par conséquent, stipuler leurs conditions de manière à obtenir une part du produit. Nous devons examiner en vertu de quelles lois le produit se distribue parmi ces classes par l'action spontanée des intérêts des individus que ce produit intéresse. Une nouvelle question se présentera ensuite, celle de savoir quels effets sont ou pourraient être produits par les lois, les institutions et les règlements de l'État pour suspendre ou modifier cette distribution spontanée.

Les trois éléments indispensables de la production sont, ainsi que nous l'avons répété souvent, le travail, le capital et la terre ; nous comprenons sous la dénomination de *capital* les moyens et les conditions à l'aide desquels sont accumulés les résultats du travail antérieur, et sous celle de *terre* les matières et les instruments fournis par la nature, qu'ils soient renfermés dans l'intérieur de la terre ou qu'ils soient répandus à la surface. Puisque chacun de ces éléments peut être approprié séparément, la société industrielle peut être considérée comme divisée en propriétaires du sol, en capitalistes et en travailleurs productifs. Chacune de ces classes, à ce titre, obtient une part des produits ; aucune autre classe, aucun autre individu n'obtient aucun produit que par suite d'une concession de leur part. Le reste de la société est, en réalité, entretenu à leurs dépens, ne donnant d'autre valeur équivalente, s'il en donne, qu'une valeur consistant en services improductifs.

Ces trois classes sont donc considérées, en économie politique, comme formant toute la société.

§ 2. — Quelquefois le produit échoit sans partage à une seule classe.

Mais bien que ces trois classes existent souvent à l'état distinct, partageant le produit entre elles, elles n'existent pas toujours et nécessairement à cet état. Les choses se passent si différemment, qu'il n'existe qu'une ou deux sociétés dans lesquelles la séparation complète de ces trois classes soit la règle générale. L'Angleterre et l'Écosse, puis certaines parties de la Belgique et de la Hollande, sont presque les seules contrées du monde, où la terre, le capital et le travail appliqués à l'agriculture, appartiennent généralement à des propriétaires séparés. Le cas ordinaire, c'est que le même individu possède deux de ces éléments ou les possède tous les trois.

Le cas où le même individu possède les trois éléments embrasse les deux points extrêmes de la société actuelle relativement à l'indépendance et à la dignité de la classe ouvrière. Le premier, lorsque le travailleur lui-même est propriétaire. C'est aussi ce qui a lieu le plus communément dans les États septentrionaux de l'Union américaine, très-fréquemment en France, en Suisse, dans les trois royaumes Scandinaves et dans certaines parties de l'Allemagne (1) ; c'est aussi ce qui a lieu ordinairement dans certaines

(1) Les tableaux statistiques de la Norwége (disent les commissaires de l'enquête sur la loi des pauvres, auxquels ont été fournis des renseignements venant de presque tous les pays de l'Europe et de l'Amérique, par les consuls et les ambassadeurs qui y résidaient), établissent que lors du dernier recensement de 1825, sur une population de 1,051,318 individus, on comptait 59,464 francs-tenanciers. Comme on doit entendre par ces mots 59,464 chefs de famille, c'est-à-dire environ 300,000 âmes, les francs-tenanciers doivent former plus du quart de la totalité de la population. M. Mac-Grégor a constaté qu'en Danemark (en y comprenant probablement l'île de Séeland et les îles adjacentes), sur une population de 926,110 habitants, le nombre des propriétaires de terre et des fermiers s'élevait à 415,110, soit à peu près la moitié. Dans le Schleswig-Holstein, sur une population de 604,085, ce nombre est de 196,017, c'est-à-dire un tiers environ. On ne nous donne pas pour la Suède la proportion des propriétaires et des fermiers par rapport à la population en masse; mais le tableau statistique de Stockholm donne la quantité moyenne de terre annexée à l'habitation de l'ouvrier depuis un acre jusqu'à cinq, et quoique le tableau pour Gottembourg donne une estimation plus faible, il ajoute cependant que les paysans possèdent une grande partie du sol. On nous rapporte que dans le Wurtemberg plus des deux tiers de la population ouvrière sont propriétaires de leurs habitations, et que

parties de l'Italie et en Belgique. Dans tous ces pays, il y a, sans nul doute, de vastes propriétés territoriales, et un nombre encore plus considérable de propriétés qui, sans être considérables, exigent le secours passager ou continu de travailleurs salariés. Cependant une grande partie de la terre est possédée en fractions trop faibles pour exiger d'autre travail que celui du paysan et de sa famille, ou même pour employer ce travail complétement. Le capital employé n'est pas toujours celui du paysan propriétaire, un grand nombre de ces petites propriétés se trouvant hypothéquées pour obtenir les moyens de cultiver; mais le capital est placé au risque du paysan, et bien qu'il paie un intérêt pour ce capital, cela ne donne à personne aucun droit d'intervention, si ce n'est peut-être quelquefois le droit de prendre possession de la terre, dans le cas où l'intérêt cesserait d'être payé.

Le second cas dans lequel la terre, le travail et le capital appartiennent au même individu est celui des pays à esclaves, pays où les travailleurs eux-mêmes sont possédés par le propriétaire de la terre. Nos colonies d'Amérique avant l'émancipation, et les colonies à sucre des nations qui n'ont pas encore accompli un pareil acte de justice offrent les exemples d'établissements considérables pour le travail agricole et manufacturier (la production du sucre et celle du rhum est une combinaison de ces deux espèces de travail), dans lesquels la terre, les usines (si on peut les appeler ainsi), les machines et les ouvriers dégradés sont tous la propriété du capitaliste. Dans ce cas, aussi bien que dans le cas opposé, celui du paysan propriétaire, il n'y a pas de division de produits.

§ 3. — Quelquefois le produit se partage entre deux classes seulement.

Lorsque les trois éléments indispensables à la production ne sont pas possédés par le même individu, il arrive souvent que la même personne en possède deux. Quelquefois le même individu possède le capital et la terre, mais ne possède pas le travail. Le

presque tous possèdent au moins un jardin depuis trois quarts d'acre jusqu'à un acre et demi. Dans quelques-uns de ces documents on ne distingue pas les fermiers et les propriétaires ; mais tous les rapports s'accordent sur ce point que le nombre des journaliers est très-faible. — (Préface des documents fournis par l'étranger, p. 38.) — Ce n'est guère qu'en Angleterre que celui qui travaille de ses mains est généralement salarié.

propriétaire stipule un engagement avec l'ouvrier d'une façon directe, et fournit la totalité ou une partie du fonds nécessaire pour la mise en culture de la terre. Ce système est adopté ordinairement dans les parties de l'Europe continentale où les travailleurs ne sont ni serfs, ni propriétaires. C'était le système dominant en France avant la Révolution et il existe encore dans les quelques parties de ce pays où la terre n'est pas la propriété de celui qui la cultive. Il est généralement en vigueur dans les districts de l'Italie, où la terre est unie, excepté ceux qui sont principalement consacrés au pâturage, tels que la maremme de Toscane et la campagne de Rome. Dans ce système, la division des produits a lieu entre les deux classes, le possesseur de la terre et l'ouvrier.

Dans d'autres cas le travailleur ne possède pas la terre, mais il possède le petit capital appliqué à sa culture, le propriétaire n'étant pas dans l'habitude de le fournir. C'est le système généralement en vigueur en Irlande. Il est adopté dans presque toute l'étendue de l'Inde et dans la plupart des pays orientaux, soit que le gouvernement conserve, ainsi que cela a lieu en général, la propriété du sol, soit qu'il en concède certaines parties qui deviennent complétement, ou dans certaines limites, la propriété des individus. Dans l'Inde, cependant, la situation est tellement meilleure qu'en Irlande, que le propriétaire du sol a coutume de faire des avances aux cultivateurs, s'ils ne peuvent cultiver sans ce moyen. Le propriétaire indigène demande ordinairement en échange un intérêt élevé ; mais le propriétaire principal, l'État, leur fait ces avances gratuitement, et en opère le recouvrement après la récolte, en même temps que celui de la rente. Ici le produit se partage, comme dans le cas cité plus haut, entre les deux mêmes classes, celle des propriétaires et celle des travailleurs.

Telles sont les principales différences qui existent dans le classement des individus entre lesquels se distribue le produit du travail agricole. Lorsqu'il s'agit de l'industrie manufacturière, il n'y a jamais plus de deux classes, celle des travailleurs et celle des capitalistes. Les premiers artisans, en tous pays, ont été ou des esclaves ou les femmes de la famille. Dans les manufactures des anciens, sur une grande ou sur une petite échelle, les travailleurs étaient ordinairement la propriété du capitaliste. En général, si quelque travail manuel était regardé comme compatible avec la

dignité d'un homme libre, c'était uniquement le travail agricole. Le système inverse, dans lequel le capital fut possédé par le travailleur, a coexisté avec la naissance du travail libre, et c'est sous son empire que les premiers progrès considérables de l'industrie manufacturière se sont accomplis. L'artisan posséda le métier ou les instruments peu nombreux dont il se servait et travailla pour son compte, ou du moins il finit par arriver à ce but, quoiqu'il travaillât ordinairement pour le compte d'autrui, d'abord comme apprenti, et bientôt après comme ouvrier à la journée pendant un certain nombre d'années, avant de pouvoir être reçu maître. Mais l'*état* d'ouvrier *perpétuel*, restant toute sa vie travailleur salarié, n'avait pas sa place parmi les métiers et les corporations du moyen âge. Dans les villages où un charpentier ou un forgeron ne peut vivre et payer le salaire d'ouvriers sur le profit de l'industrie, il est aujourd'hui son propre ouvrier, et les boutiquiers, dans de pareilles circonstances, sont leurs propres garçons de boutique. Mais partout où l'étendue du marché le permet, la distinction est aujourd'hui complétement établie entre la classe des capitalistes, c'est-à-dire de ceux qui emploient les travailleurs, et les travailleurs eux-mêmes, les capitalistes ne prenant en général d'autre part dans le travail que celle de la direction et de la surveillance.

CHAPITRE IV

DE LA CONCURRENCE ET DE LA COUTUME

§ 1. — **La concurrence n'est pas le régulateur unique de la division des produits.**

Sous l'empire de la propriété individuelle, la divisioo des produits est le résultat de deux causes déterminantes, la concurrence et la coutume. Il est important de constater la somme d'influence qui appartient à chacune de ces causes, et de quelle manière l'effet de l'une est modifié par l'autre.

Les écooomistes en général, et plus que tous les autres les écooomistes anglais, se sont accoutumés à donner une importance presque exclusive au premier de ces mobiles, à exagérer l'effet de la concurrence, et à tenir peu de compte de l'autre priocipe qui la combat. Ils sont disposés à s'exprimer comme s'ils pensaient que la coocurrence produit effectivemeot, dans toutes les circonstances, tous les résultats qu'on peut démontrer qu'elle tend à produire. C'est ce qu'on peut jusqu'à un certain point concevoir, si l'on considère que c'est seulement grâce au principe de la concurrence que l'économie politique a quelque préteotioo au caractère scientifique. Eo tant que les rentes, les profits, les salaires, les prix sont déterminés par la concurrence, on peut leur assigner des lois. Supposez que la coocurrence soit leur unique régulateur, et l'on pourra poser des principes d'uoe généralité étendue et d'une exactitude scientifique qui les régiroot. C'est avec raison que l'économiste pense que c'est là son domaioe propre; et, considérée comme science abstraite ou hypothétique, on ne peut exiger de l'économie politique qu'elle fasse, et assurément elle ne peut faire davantage. Mais ce serait bien mal comprendre la marche actuelle des affaires humaioes que de supposer que la concurrence exerce réellement cette influence d'une façon illimitée. Je ne parle pas des mooopoles, naturels ou artificiels,

ou des manières quelconques dont l'autorité intervient dans la liberté des échanges. Les économistes ont toujours fait la part de ces causes de perturbation. Je parle des circonstances où il n'existe aucun obstacle pour restreindre la concurrence, aucun empêchement soit dans la nature des choses, soit dans les obstacles artificiels; des circonstances où le résultat est déterminé non par la concurrence, mais par la coutume ou l'usage, la concurrence ne se manifestant alors d'aucune manière, ou produisant ses effets d'une manière toute différente de celle qu'on suppose ordinairement lui être naturelle.

§ 2. — Influence de l'usage sur les rentes et sur la tenure de la terre.

En réalité, ce n'est qu'à une époque comparativement récente que la concurrence est devenue, dans une proportion considérable, le principe régulateur des contrats. Plus nous nous reportons à des époques reculées de l'histoire, plus nous voyons toutes les transactions et tous les engagements placés sous l'influence de coutumes fixes. La raison en est évidente. La coutume est le protecteur le plus puissant du faible contre le fort; c'est l'unique protecteur du premier lorsqu'il n'existe ni lois ni gouvernement pour remplir cette tâche. La coutume est la barrière que, même dans l'état d'oppression la plus complète de l'espèce humaine, la tyrannie est forcée jusqu'à un certain point de respecter. Dans une société militaire en proie à l'agitation, la concurrence libre n'est qu'un vain mot pour la population industrieuse; elle n'est jamais en position de stipuler des conditions pour elle-même au moyen de la concurrence : il existe toujours un maître qui jette son épée dans la balance, et les conditions sont celles qu'il impose. Mais, bien que la loi du plus fort décide, il n'est pas de l'intérêt, et en général il n'est pas dans les habitudes du plus fort d'user à outrance de cette loi, en poussant ses excès aux dernières limites; et tout relâchement en ce sens tend à devenir une coutume, et toute coutume à devenir un droit. Ce sont des droits qui ont cette origine, et non la concurrence sous aucune forme, qui déterminent, dans une société grossière, la part de produits dont jouissent les producteurs. Les rapports établis plus particulièrement entre le propriétaire et le cultivateur, et les paiements faits par le second au premier ne sont, dans toutes les sociétés, ex-

cepté les plus modernes, déterminés que par l'usage du pays. Ce n'est qu'à des époques récentes que les conditions de possession de la terre (comme règle générale) sont devenues une affaire de concurrence. Le possesseur pour un temps déterminé a presque toujours été considéré comme ayant le droit de conserver la possession en remplissant les conditions exigées par la coutume ; et il est devenu ainsi, en un certain sens, copropriétaire du sol. Dans les pays mêmes où le possesseur n'a pas acquis cette fixité de *tenure*, les conditions de l'occupation ont souvent été fixes et invariables.

Dans l'Inde, par exemple, et dans les autres sociétés asiatiques constituées pareillement, ceux qui occupent des terres par bail à perpétuité, ou paysans-fermiers, ne sont pas considérés comme tenanciers de gré à gré, ni même comme tenanciers en vertu d'un bail. Dans un grand nombre de villages il en existe quelques-uns placés sur ce pied précaire : ce sont les individus ou les descendants des individus qui se sont établis sur les lieux à une époque connue et relativement récente ; mais tous ceux qui sont regardés comme les descendants ou les représentants des premiers habitants, et même un grand nombre de simples tenanciers d'ancienne date, passent pour avoir le droit de conserver leur terre aussi longtemps qu'ils paient la rente accoutumée. Quelles sont ou quelles doivent être ces rentes accoutumées? C'est ce qui presque partout est actuellement très-obscur; l'usurpation, la tyrannie et la conquête étrangère en ont, en grande partie, effacé les témoignages. Mais lorsqu'une ancienne principauté purement indienne tombe sous la domination du Gouvernement britannique ou sous la direction de ses officiers, et lorsqu'on vient à rechercher en détail les sources du revenu, on trouve ordinairement ce fait que, bien que le grand propriétaire du sol, l'État, se soit engraissé par la rapacité fiscale jusqu'à passer toutes les bornes dans la pratique, il a fallu cependant donner un nom distinct et un prétexte particulier à chaque accroissement dans les exactions; de telle sorte que la demande est arrivée souvent à se composer de trente ou quarante articles différents ajoutés à la rente nominale. Assurément on n'aurait pas eu recours à cette manière tortueuse d'augmenter les impôts, si le propriétaire du sol avait eu le droit reconnu d'augmenter la rente. L'adoption de ce mode prouve qu'il y avait autrefois une limitation réelle, une rente

réellement fixée par la coutume; et que le droit à la terre, qui appartenait au possesseur par bail perpétuel, tant qu'il payait la rente accoutumée, a été, à une époque ou à une autre, plus que nominal (1).

Le gouvernement britannique de l'Inde simplifie toujours le fermage en réunissant les divers impôts en un seul, et en faisant ainsi de la rente, et de nom et de fait, une chose arbitraire, ou du moins une sorte de convention particulière. Mais il respecte scrupuleusement le droit à la terre du possesseur par bail perpétuel, tout en lui laissant rarement au delà des simples moyens de subsistance.

Dans l'Europe moderne, les cultivateurs se sont affranchis peu à peu de l'esclavage personnel. Les conquérants barbares de l'empire d'Occident pensèrent que le moyen le plus facile de gouverner leurs conquêtes serait de laisser la terre dans les mains où ils l'avaient trouvée et de s'épargner le travail, si peu fait pour eux, de surveiller des troupes d'esclaves, en permettant à ces esclaves de conserver dans une certaine mesure la disposition de leurs actions, sous la condition obligatoire de fournir au seigneur les provisions de bouche et le travail. L'expédient adopté ordinairement consistait à assigner au serf, pour son usage personnel, la quantité de terre estimée suffisante pour son entretien, et de le faire travailler sur les autres terres du seigneur toutes les fois que celui-ci le requérait. Peu à peu ces obligations indéfinies se transformèrent en une obligation définie, celle de fournir une quantité fixe de provisions de bouche ou de travail; et comme avec le temps les seigneurs furent disposés à employer leur revenu plutôt à acheter les jouissances du luxe qu'à entretenir une maison considérable, les paiements en nature furent convertis en paiements pécuniaires. Chaque concession, d'abord volontaire et révocable suivant le bon plaisir, acquit graduellement la force d'une coutume, et fut enfin reconnue et sanctionnée par les tribunaux. C'est ainsi que les serfs s'élevèrent progressivement au rang de francs-tenanciers, possédant leur terre à perpétuité, à des conditions fixes. Les conditions furent quelquefois très-onéreuses

(1) Les anciens livres de législation des Indous parlent, en certains cas, d'un sixième ; dans d'autres, d'un quart du produit, comme étant une rente convenable ; mais il n'est pas prouvé que les règles posées dans ces livres aient été, à aucune époque de l'histoire, mises réellement en pratique.

et la population très-misérable. Mais les obligations de celle-ci étaient déterminées par l'usage, c'est-à-dire la loi du pays, et non par la concurrence.

Dans le cas où les cultivateurs n'avaient jamais été strictement réduits à la servitude personnelle, ou après qu'ils eurent cessé de l'être, les besoins d'une société pauvre et peu avancée donnèrent naissance à une autre combinaison qu'on a trouvée assez avantageuse dans quelques parties de l'Europe, même parvenues à un haut degré de civilisation, pour la continuer jusqu'à ce jour. Je veux parler du système de métayage. Sous l'empire de ce système, la terre est divisée en petites fermes entre des familles isolées, le propriétaire fournissant généralement le capital que paraît exiger le système agricole du pays, et recevant, *au lieu* de rente et de profit, une proportion fixe du produit. Cette proportion, généralement payée en nature, est ordinairement (ainsi que l'impliquent les diverses expressions de *métayer*, de *mezzaiuolo* et de *medietarius*) de moitié. Il y a des pays, tels que les riches terrains volcaniques de la province de Naples, où le propriétaire prélève les deux tiers et dans lesquels, cependant, le cultivateur, à l'aide d'excellents procédés de culture, trouve moyen de vivre. Mais que cette proportion soit des deux tiers ou de moitié, c'est une proportion fixe et qui ne varie pas de ferme à ferme ou de tenancier à tenancier. La coutume du pays est la règle générale; personne ne songe à élever ou à abaisser le taux des rentes, ou à louer la terre à d'autres conditions que celles d'usage. La concurrence, considérée comme régulateur de la rente, n'existe pas.

§ 3. — Influence de la coutume sur les prix.

Partout où il n'y a pas de monopole, les prix ont été soumis plus promptement à l'influence de la concurrence et lui obéissent bien plus généralement que les rentes; mais cette influence n'est nullement, même dans l'état actuel d'activité de la concurrence commerciale, aussi absolue qu'on le suppose quelquefois. Il n'est pas de proposition que nous rencontrions plus souvent sur le terrain de l'économie politique que celle-ci : il ne peut y avoir deux prix sur le même marché. Tel est sans contredit l'effet naturel d'une concurrence sans obstacle; cependant tout le monde sait que presque toujours il existe deux prix sur le même marché.

Non-seulement, dans chaque grande ville et presque dans chaque industrie, on trouve des boutiques où l'on vend bon marché et des boutiques où l'on vend cher ; mais, dans la même boutique, on vend souvent le même article à des prix différents aux divers chalands, et il est passé en règle générale que chaque détaillant adapte son échelle de prix à la classe de chalands sur laquelle il compte. Le commerce en gros sur les articles principaux de commerce est réellement soumis à l'empire de la concurrence. Dans ce cas, les acheteurs aussi bien que les vendeurs sont des commerçants ou des manufacturiers, et leurs achats ne sont pas déterminés par l'indolence ou la recherche d'un luxe vulgaire, mais ce sont de véritables transactions commerciales. Dans les marchés où se fait la vente en gros, on peut donc affirmer comme proposition générale qu'il n'y a pas dans le même moment deux prix pour une seule denrée ; il y a à chaque moment et dans chaque lieu un prix de marché qui peut être coté comme prix courant. Mais le prix de détail, le prix payé par le consommateur réel semble ne ressentir que très-lentement et très-imparfaitement l'effet de la concurrence, et lorsque la concurrence existe, souvent, au lieu de faire baisser les prix, elle ne fait que partager les profits résultant de l'élévation des prix entre un plus grand nombre de marchands. De là vient que, sur le prix payé par le consommateur, une portion si considérable est absorbée par les profits des détaillants ; et quiconque recherche la part qui revient à ceux qui ont produit les denrées qu'il achète, restera souvent étonné de la médiocrité de cette part. Lorsque le marché, se trouvant placé dans une grande ville, offre un appât suffisant à de grands capitalistes pour qu'ils s'engagent dans des opérations de vente au détail, on trouve généralement que c'est une spéculation plus avantageuse de vendre au-dessous du prix auquel vendent d'autres marchands que d'entrer simplement en partage avec eux dans les profits de l'industrie. Cette action exercée par la concurrence se fait sentir de plus en plus au sein des grandes villes, dans les principales branches du commerce de détail ; et la rapidité et le bon marché des transports, en rendant les consommateurs moins dépendants des marchands placés dans leur voisinage immédiat, tendent à assimiler de plus en plus le pays à une grande ville ; mais, jusqu'à ce jour, ce n'est que dans les principaux centres industriels que les transactions de détail ont été principalement, ou même à un haut

degré, déterminées par la concurrence. Partout ailleurs elle agit plutôt, lorsqu'elle agit, à la façon d'une influence passagèrement perturbatrice. Le régulateur habituel est la coutume modifiée de temps en temps par les idées qui existent dans les esprits des acheteurs et des vendeurs, sur une sorte d'équité et de justice.

Dans un grand nombre d'industries, les conditions auxquelles se traitent les affaires forment la matière d'arrangements positifs parmi les commerçants, et ils usent des moyens qu'ils ont toujours à leur disposition de rendre incommode ou désagréable la position de tout membre de la communauté qui se départ des coutumes établies. On n'ignore pas que l'industrie du libraire est au nombre de ces dernières et que malgré l'esprit actif de rivalité qui existe dans ce genre de commerce, la concurrence ne produit pas son effet naturel, lorsqu'elle rompt avec les errements propres à cette industrie. Toute rémunération attribuée à une profession libérale est réglée par l'usage. Les honoraires des médecins, des chirurgiens et des légistes, les frais payés aux attorneys sont presque invariables. Ce n'est pas assurément qu'il n'y ait une concurrence considérable dans ces professions, mais la concurrence agit en diminuant pour chaque compétiteur la chance de gagner des honoraires et non en diminuant le chiffre même des honoraires.

S'il est vrai que la coutume se défende à un tel point contre la concurrence, là même où, par suite de la multitude des rivaux, de l'énergie qu'on met généralement à la poursuite du gain, l'esprit de concurrence est le plus puissant, nous pouvons être assurés qu'elle se défend bien plus encore, lorsque les gens se contentent de gains plus faibles et estiment leur intérêt pécuniaire à un taux plus bas lorsqu'il est mis en balance avec leur repos ou leur plaisir. Je crois qu'on verra souvent dans l'Europe continentale les prix et les frais de certaine nature ou de toute nature beaucoup plus élevés dans quelques lieux que dans d'autres peu éloignés, sans qu'il soit possible d'assigner à cela aucune cause autre qu'une coutume de temps immémorial. Les acheteurs y sont accoutumés et y donnent leur assentiment. Un compétiteur entreprenant avec un capital suffisant peut abaisser forcément les frais de fabrication et faire sa fortune pendant l'intervalle. Mais il n'y a pas en ces pays de compétiteurs entreprenants. Ceux qui possè-

dent un capital préfèrent le laisser où il est, ou bien en tirer un profit moindre en se donnant moins de mouvement.

Ces observations doivent être admises comme un correctif général à appliquer, qu'il soit ou non mentionné expressément, aux conclusions contenues dans les parties suivantes de ce traité. Nos raisonnements doivent s'enchaîner, en général, comme si les effets connus et naturels de la concurrence étaient réellement produits par elle, dans tous les cas où elle n'est pas arrêtée par quelque obstacle positif. Lorsque la concurrence, quoique pouvant exister librement, n'existe pas, et lorsque, existant réellement, elle est dominée dans ses conséquences naturelles par quelque autre influence, les conclusions cesseront plus ou moins d'être applicables. Pour échapper à l'erreur, nous devons, en appliquant les conclusions de l'économie politique aux affaires réelles de la vie, considérer, non-seulement ce qui doit arriver en supposant le maximum de concurrence, mais encore à quel degré le résultat sera modifié si la concurrence reste au-dessous du maximum.

Les divers états de relations économiques qu'il convient de discuter et d'apprécier les premiers, sont ceux dans lesquels la concurrence n'a aucune part, l'arbitre des transactions étant la force brutale ou l'usage établi. Ils seront l'objet des quatre chapitres suivants.

CHAPITRE V

DE L'ESCLAVAGE

§ 1. — L'esclavage considéré par rapport aux esclaves.

Parmi les formes que revêt la société sous l'influence de l'institution de la propriété, il en existe deux, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, d'un caractère différent sous d'autres rapports, mais semblables en ce point, que la propriété de la terre, le travail et le capital se trouvent dans les mêmes mains. Le premier de ces cas est l'esclavage; le second, celui des paysans propriétaires. Dans l'un le propriétaire de la terre possède le travail, dans l'autre le travailleur possède la terre. Commençons par le premier.

Dans ce système, le produit tout entier appartient au propriétaire. La subsistance et les autres choses nécessaires à la vie de ses ouvriers font partie de ses dépenses. Les travailleurs ne possèdent rien que ce qu'il juge à propos de leur accorder et jusqu'au moment où il juge à propos de le leur retirer; et ils se livrent à un travail aussi pénible qu'il plaît au propriétaire de le leur imposer, ou auquel il peut les contraindre. La misère de leur condition n'a d'autres bornes que son humanité ou son intérêt pécuniaire. A l'égard de la première considération, nous n'avons présentement rien à dire. Ce que la seconde peut suggérer dans une constitution de société ausi détestable dépend des facilités qui s'offrent pour l'importation de nouveaux esclaves. Si l'on peut se procurer, en nombre suffisant, des esclaves adultes d'une santé robuste et les importer à un prix modéré, l'intérêt personnel commandera de les faire travailler jusqu'à extinction et de les remplacer par l'importation, plutôt que d'employer le procédé lent et coûteux de l'entretien. Et généralement les propriétaires d'esclaves ne sont pas en retard pour apprendre de pareilles leçons. Il est de notoriété que les choses se pratiquaient ainsi

dans nos propres colonies à esclaves, lorsque la traite se faisait légalement; et c'est ce qui a lieu encore, dit-on, à Cuba et dans les États de l'Union américaine qui reçoivent des autres États un approvisionnement régulier de nègres.

Lorsque le marché, ainsi que cela avait lieu chez les anciens, ne pouvait s'approvisionner qu'au moyen des captifs pris à la guerre ou enlevés à quelques faibles tribus disséminées aux extrémités les plus reculées du monde connu, il devenait, en général, plus profitable de maintenir le nombre de ces esclaves par la reproduction, ce qui obligeait à les traiter bien plus humainement; et c'est pour cette raison jointe à plusieurs autres que la condition des esclaves, malgré quelques énormités passagères, était probablement bien moins dure dans l'ancien monde que dans les colonies des nations modernes. On cite ordinairement le sort des Hilotes comme le type le plus hideux de l'esclavage individuel; mais c'est bien à tort, comme le prouve ce fait qu'ils étaient armés régulièrement (bien qu'ils n'eussent pas l'armure complète des *hoplites*) et formaient une partie intégrante de la force militaire de l'État. Sans doute ils constituaient une caste inférieure et dégradée, mais leur condition paraît avoir été une des variétés les moins pénibles de l'esclavage. L'esclavage paraît sous des couleurs bien plus effrayantes chez les Romains, pendant la période où l'aristocratie romaine se gorgeait des dépouilles d'un monde nouvellement conquis. Les Romains étaient un peuple cruel et leur indigne noblesse se jouait de la vie de ses myriades d'esclaves avec la même insouciante prodigalité qu'elle gaspillait toute autre partie de ses possessions usurpées. Cependant l'esclavage est dépouillé de l'un de ses caractères les plus affreux, lorsqu'il n'interdit pas l'espoir : l'affranchissement était facile et commun; les esclaves affranchis obtenaient de suite les droits complets de citoyens, et il y avait de nombreux exemples d'esclaves non-seulement devenus riches, mais encore dans les derniers temps élevés aux honneurs. Par suite du progrès d'une législation plus humaine, sous les empereurs, la loi environna l'esclave d'une grande protection; il devint capable de posséder et le malheur de l'esclavage prit un aspect bien moins sévère.

Toutefois, jusqu'à ce que l'esclavage revête la forme adoucie du servage, dans lequel les esclaves, non-seulement possèdent, et jouissent de droits légaux, mais où leurs obligations sont plus

ou moins limitées par l'usage et où ils travaillent en partie pour leur propre compte, leur condition est rarement susceptible de donner lieu à un développement rapide de la population ou de la puissance productive.

§ 2. — L'esclavage considéré dans ses rapports avec la production.

Tant que les pays à esclaves se sont moins peuplés qu'en proportion de la terre à cultiver, le travail des esclaves dirigé d'une façon supportable produit beaucoup plus qu'il ne faut pour leur entretien ; surtout par suite de ce fait que la grande surveillance exigée par leur travail, en s'opposant à la dispersion de la population, assure quelques-uns des avantages du travail combiné. Aussi sur un sol et dans un climat riches, avec un soin raisonnable de ses intérêts, le propriétaire de nombreux esclaves possède les moyens d'acquérir une grande fortune. On comprend bien toutefois l'influence qu'exerce sur la production un pareil état social. C'est une vérité évidente que le travail extorqué par la crainte du châtiment est improductif. Il est vrai que dans certaines circonstances des êtres humains peuvent être contraints par le fouet à tenter et même à accomplir des travaux qu'ils n'auraient entrepris pour aucun salaire qu'eût pu leur offrir un chef d'industrie. Et il est probable que les opérations productives, qui exigent une somme considérable de travail combiné, telles par exemple que la production du sucre, ne se seraient pas accomplies aussi rapidement dans les colonies américaines, si l'esclavage n'avait pas existé pour concentrer et réunir des masses de travail. Il existe aussi des tribus de sauvages qui répugnent tellement à une industrie régulière, que la vie industrielle peut à peine s'introduire parmi eux, jusqu'à ce qu'ils soient subjugués ou réduits en esclavage ou jusqu'à ce qu'ils deviennent conquérants et réduisent d'autres tribus à la même condition. Mais après avoir fait pleinement la part de ces considérations, il reste certain que l'esclavage est incompatible avec un état avancé des arts nécessaires à la vie et avec un travail réellement productif. Pour tous les produits qui exigent une grande habileté, les pays à esclaves sont ordinairement dans la dépendance des étrangers. L'esclavage sans espoir abrutit réellement l'intelligence, et l'intelligence chez les esclaves, quoique souvent encouragée dans l'ancien monde et

dans l'Orient, devient dans un état plus avancé de la société une source de dangers si grands et l'objet de tant de crainte pour les maîtres, que dans quelques contrées c'est un délit qui encourt les peines les plus sévères que d'apprendre à lire à un esclave. Toutes les opérations industrielles accomplies à l'aide du travail des esclaves sont dirigées de la façon la plus grossière et la plus imparfaite. Et même, en moyenne, la moitié de la force *animale* de l'esclave n'est pas employée. La forme la plus adoucie de l'esclavage est assurément la condition du serf attaché au sol, s'entretenant lui-même avec la part qui lui revient et travaillant pour son seigneur un certain nombre de jours de la semaine. Cependant il n'y a qu'une opinion sur l'extrême improductivité du travail des serfs. Nous citerons le passage suivant extrait de l'ouvrage du professeur Jones (1); dont l'essai sur la distribution de la richesse (ou plutôt sur la rente) est un riche répertoire de faits importants sur le fermage de la terre dans les divers pays.

Les écrivains russes, ou plutôt les écrivains allemands qui ont observé les mœurs et les habitudes de la population russe, donnent comme certains, sur ce point, quelques faits significatifs. Deux faucheurs du comté de Middlesex, disent-ils, faucheraient en un jour autant d'herbe que six serfs russes, et malgré la cherté des vivres en Angleterre et leur bon marché en Russie, le fauchage d'une quantité donnée de foin coûterait à un fermier anglais un demi-copeck et coûterait trois ou quatre copecks à un propriétaire russe (2). M. Jacob, conseiller d'État prussien, a prouvé qu'en Russie, où toutes les denrées sont à bon marché, le travail du serf coûte deux fois autant que celui de l'ouvrier en Angleterre. M. Schmalz fait un tableau saisissant de l'improductivité du travail des serfs en Prusse, d'après ses observations et ses renseignements personnels (3). En Autriche, il est positivement établi que le travail du serf n'équivaut qu'au tiers du travail d'un ouvrier libre salarié. Ce calcul, établi dans un ouvrage estimable sur l'agriculture (accompagné de quelques extraits qu'on a bien voulu me communiquer) s'applique au but pratique de décider quel est le nombre d'ouvriers nécessaire pour cultiver un domaine

(1) *Essai sur la distribution de la Richesse et les sources de l'Impôt*, par le Rév. Richard Jones, p. 50.

(2) Schmalz, *Économie politique*, traduction française, 1er vol., p. 66.

(3) Ibid., 2e vol., p. 107.

d'une étendue donnée. Les fâcheux résultats des redevances en travail sur l'industrie agricole sont tellement sensibles, qu'en Autriche même, où des propositions de changements d'une nature quelconque ne font pas facilement leur chemin, les systèmes et les plans pour le remplacement des rentes en travail sont aussi populaires que dans les provinces allemandes du Nord les plus remuantes (1). »

Ce qui manque dans la qualité du travail lui-même n'est pas compensé par une supériorité quelconque dans la direction et dans la surveillance. Ainsi que le remarque le même auteur (2), les propriétaires du sol « sont nécessairement, considérés comme cultivateurs de leurs domaines, les seuls guides et les seuls directeurs de l'industrie de la population agricole, » puisqu'il ne peut exister une classe intermédiaire de fermiers capitalistes là où les travailleurs sont la propriété du seigneur. Les grands propriétaires du sol sont partout une classe oisive, ou s'ils travaillent de quelque manière, ils ne se livrent qu'aux travaux les plus excitants; c'est la part du lion que se réservent toujours les individus d'un rang supérieur. Ainsi que le fait observer M. Jones, il serait inutile d'espérer (et il serait déraisonnable de l'attendre) qu'un corps de nobles propriétaires, cantonné dans ses priviléges et sa dignité, attiré vers les emplois militaires et politiques par les avantages et les habitudes de sa position, dût jamais devenir une classe de cultivateurs assidus. Même en Angleterre, si la culture d'un domaine dépendait de son propriétaire, on peut juger de ce que coûterait le résultat. Il y aurait quelques cas où se révéleraient une science et une énergie profonde et des exemples nombreux et individuels d'un succès passable, mais l'état général de l'agriculture serait assurément misérable.

Les propriétaires eux-mêmes subiraient-ils une perte par suite de l'émancipation de leurs esclaves? C'est là une question différente de la question d'utilité comparative pour la société du travail libre et du travail esclave.

(1) Le gouvernement révolutionnaire de la Hongrie, pendant sa courte existence, a accordé à ce pays l'un des plus grands bienfaits qu'il pût recevoir, bienfait que le gouvernement tyrannique qui lui a succédé n'a pas osé lui enlever; il a affranchi les paysans des dernières chaînes du servage, les rentes sous forme de travail, en décrétant une indemnité aux propriétaires du sol aux frais de l'État et non aux frais des paysans affranchis.

(2) Jones, pp. 53-54.

On a beaucoup discuté sur cette question en l'assimilant à une thèse abstraite, comme s'il était possible qu'elle reçût une solution générale. De l'esclavage ou du travail libre, lequel est le plus profitable à celui qui fait travailler ? Cela dépend du salaire accordé au travailleur libre. Ce salaire, à son tour, dépend du chiffre de la population ouvrière. Le travail salarié est généralement d'autant plus supérieur à celui des esclaves que le chef d'industrie peut payer des salaires plus élevés au-dessus des frais d'entretien des esclaves, et cependant gagne encore au change ; mais il ne peut agir en ce sens sans limites. La décroissance du servage en Europe et son extinction chez les nations occidentales ont été accélérées, sans nul doute, par les changements que le développement de la population doit avoir apportés dans les intérêts pécuniaires du maître. A mesure que la population se pressait davantage sur le sol, sans qu'il s'opérât aucun progrès dans l'agriculture, l'entretien des serfs devint nécessairement plus coûteux et leur travail eut moins de valeur. Avec le taux des salaires, tel qu'il est en Irlande, ou en Angleterre (où, à proportion de sa productivité, le travail est à aussi bon marché qu'en Irlande), personne ne saurait imaginer un seul instant que l'esclavage pût être une chose profitable. Si les paysans irlandais étaient esclaves, leurs maîtres paieraient volontiers, comme le font leurs propriétaires actuels, des sommes considérables pour s'en débarrasser. Sur le sol riche et sans population des îles de l'Amérique, il n'est guère douteux que la balance des profits entre le travail libre et le travail des esclaves n'ait penché considérablement du côté de l'esclavage, et que l'indemnité accordée aux propriétaires d'esclaves, pour l'abolition de l'esclavage, n'a pas été supérieure, mais, selon toute probabilité, plutôt inférieure à l'équivalent de leur perte.

Il est inutile d'en dire davantage sur une cause aussi complétement jugée et résolue que celle de l'esclavage. Il sera curieux de voir combien de temps les autres nations possédant des colonies à esclaves resteront en arrière de l'Angleterre, dans une question qui intéresse à la fois la justice, vertu qui décidément aujourd'hui n'est pas à la mode et la philanthropie qui l'est devenue certainement aujourd'hui (1). L'Europe est bien plus inexcusable

(1) Le Danemark a eu l'honneur d'être la première nation du continent qui ait suivi l'exemple de l'Angleterre ; et l'émancipation des esclaves fut un des premiers actes du gouvernement provisoire de France si héroïque et si calomnié. Plus ré-

que l'Amérique, de tolérer une énormité dont elle pourrait s'affranchir bien plus facilement. Je parle de l'esclavage des nègres et non du servage des nations slaves qui n'ont pas encore franchi cet état de civilisation qui correspond au siècle du *vilainage* dans l'Europe occidentale, et qui, suivant toute apparence, devra la fin de cette grande calamité à l'influence des idées des pays les plus avancés, plutôt qu'à la rapidité de leurs progrès dans la civilisation.

cemment encore, la tendance progressive des idées américaines vers la résolution arrêtée de se laver de cette tache odieuse s'est révélée par des symptômes très-satisfaisants

CHAPITRE VI

DES PAYSANS PROPRIÉTAIRES

§ 1. — Différence entre les opinions de l'Angleterre et celles du continent, relativement aux propriétés possédées par les paysans.

Sous le régime de la propriété appartenant aux paysans, aussi bien que sous le régime de l'esclavage, le produit tout entier appartient à un seul propriétaire, et la distinction de rente, de profits, de salaires n'existe pas. Sous tous les autres rapports, ces deux états de la société sont réciproquement les deux extrêmes opposés. Le premier constitue l'état d'oppression et de dégradation la plus profonde pour la classe ouvrière. L'autre est celui dans lequel cette classe devient l'arbitre le plus complétement libre de son propre sort.

Cependant l'avantage de la petite propriété territoriale est l'une des questions les plus controversées parmi les questions économiques. Sur le continent, bien que quelques personnes soient en dissidence avec l'opinion régnante, l'avantage qui résulte de l'existence d'une classe nombreuse de propriétaires se fixe dans l'esprit de beaucoup de gens sous la forme d'axiome. Mais les auteurs anglais ignorent le jugement des agriculteurs du continent, ou se contentent de n'en tenir compte, en se fondant sur ce que ces agriculteurs n'ont pas l'expérience des grandes propriétés placées dans des circonstances favorables ; l'avantage des grandes propriétés ne se faisant sentir que lorsqu'il s'y joint de vastes fermes ; et comme cette circonstance implique la formation d'un capital plus considérable qu'il n'en existe ordinairement sur le continent, les grands domaines du continent, hormis lorsqu'il existe des fermes où l'on élève du bétail, sont, la plupart du temps, loués pour la culture, en petites parcelles. Il y a quelque vérité dans cet énoncé ; mais l'argument peut être rétorqué. En effet, si le conti-

nent connaît peu, par expérience, la culture pratiquée sur une grande échelle et à l'aide d'un capital considérable, les auteurs anglais, en général, ne connaissent pas mieux, pratiquement, les paysans propriétaires et se forment presque toujours les idées les plus erronées sur leur condition sociale et leur manière de vivre. Cependant les anciennes traditions, même en Angleterre, concordent avec l'opinion générale du continent. La milice locale (*yeomanry*) qui était renommée comme la gloire de l'Angleterre pendant son existence et qui a été si vivement regrettée depuis qu'elle a disparu, se composait de petits propréitaires ou de petits fermiers, et son amour pour l'indépendance est caractéristique et digne d'attention. Il existe une certaine partie de l'Angleterre, et ce n'est malheureusement qu'une très-petite partie, où les paysans propriétaires se rencontrent encore fréquemment; tels sont les *politiques* du Cumberland et du Westmoreland. Bien qu'ils paient, généralement, certains droits établis par l'usage, ces droits sont fixes, et n'affectent pas plus leur caractère de propriétaires que la taxe sur le sol. Il n'y a qu'une voix parmi ceux qui connaissent ce pays sur les admirables effets de la *tenure* de la terre dans ces comtés. Aucune autre population en Angleterre n'aurait pu fournir les originaux de ces paysans qu'a peints la plume de Wordsworth (1).

(1) Dans le petit ouvrage descriptif de Wordsworth, sur le *Paysage des lacs*, il parle de la partie supérieure des vallées comme ayant formé pendant une longue suite de siècles « une parfaite république de pâtres et de cultivateurs, propriétaires de la plus grande partie des terres qu'ils occupaient et cultivaient. Chaque individu se bornait à labourer ce qui était nécessaire à l'entretien de sa propre famille ou aux convenances accidentelles de son voisin. Deux ou trois vaches fournissaient à chaque famille du lait et du fromage. La chapelle était le seul édifice qui dominât leur demeure, directrice suprême de cette république si pure, dont les membres existaient au sein d'un empire puissant, comme une société idéale ou une association organisée dont la constitution avait été imposée et réglée par les montagnes qui la protégeaient. On ne trouvait là ni noble d'une haute naissance, ni chevalier, ni *esquire*. Mais un grand nombre de ces humbles enfants des collines savaient, de science certaine, que la terre qu'ils foulaient et qu'ils défrichaient avait été possédée pendant plus de cinq cents ans par des hommes de leur nom et de leur sang. Le blé venait, dans ces vallées, en quantité suffisante sur chaque domaine, pour fournir du pain à chaque famille, mais non pas au delà. Les orages et l'humidité du climat les engageaient à disséminer sur leurs propriétés des hautes terres, des pavillons construits en pierres du pays, servant de refuge à leurs troupeaux et dans lesquels on leur distribuait de la nourriture dans la saison des ouragans. Chaque famille filait elle-même la laine de ses moutons, dont elle faisait ses vêtements. Il se trouvait quelquefois parmi eux un tisserand et ils satisfaisaient leurs autres besoins au moyen du produit du chanvre qu'ils cor-

Le système général de culture adopté en Angleterre n'offrant aucun moyen d'expérience pour se rendre familiers la nature et l'effet des propriétés aux mains des paysans, et les Anglais étant en général profondément ignorants relativement à l'économie agricole des autres contrées, l'idée même de paysan propriétaire est étrangère à l'esprit anglais, et n'y pénètre pas facilement. Les formes mêmes du langage s'y opposent : l'expression familière pour désigner les propriétaires de la terre étant celle de *landlords* et celle de *tenanciers* étant toujours regardée comme lui étant corrélative. Lorsque, tout récemment, l'idée de rendre les paysans propriétaires, comme moyen d'améliorer le sort de l'Irlande, se présenta dans les discussions du parlement et des journaux, il se trouva des écrivains ignorants, pour lesquels le mot de *propriétaire* était tellement loin d'offrir une idée nette, qu'ils confondaient le *cottager* avec le paysan propriétaire. La matière étant si peu comprise, je regarde comme important, avant d'aborder la partie théorique, d'essayer de montrer l'état actuel de la question en réalité, en signalant, avec plus de détail qu'il ne serait permis autrement, quelques-uns des témoignages existant sur la situation de la culture, sur l'aisance et le bien-être des cultivateurs, dans ces pays et ces portions de pays où, la plupart du temps, la terre n'a d'autre *landlord* ou d'autre *tenancier* que le travailleur qui défriche le sol.

§ 2. — Témoignages concernant les propriétés possédées par les paysans en Suisse.

Je ne m'appuie en aucune façon sur la situation de l'Amérique du Nord, où l'on sait bien que la terre, partout où elle échappe au fléau de l'esclavage, est presque généralement possédée par l'individu même qui conduit la charrue. Un pays, unissant la fertilité naturelle de l'Amérique à la science et à l'industrie de l'Europe moderne, se trouve placé dans des circonstances si particulières qu'il n'est guère de cas, si ce n'est l'insécurité de la propriété ou un gouvernement tyrannique, qui puisse porter une atteinte

daient et filaient eux-mêmes dans leurs maisons et portaient au marché sous leurs bras, ou plus souvent sur des chevaux de charge ; un petit convoi s'acheminait chaque semaine en traversant la vallée ou gravissant les montagnes pour se rendre à la ville la plus convenable pour la vente. (Description du Paysage des lacs dans le nord de l'Angleterre, 3e édit., p. 50 à 53 et 63 à 65.)

sensible à la prospérité des classes industrielles. Je pourrais, avec M. Sismondi, insister plus fortement sur ce qui se passait dans l'ancienne Italie, particulièrement dans le Latium, cette campagne romaine qui regorgeait d'habitants dans les mêmes lieux qui, sous un régime contraire, sont devenus inhabitables par l'influence de la *malaria*. Mais je préfère emprunter mes témoignages au même écrivain sur des faits qui lui étaient connus par son observation personnelle.

« C'est surtout la Suisse, dit M. de Sismondi, qu'il faut parcourir, qu'il faut étudier pour juger du bonheur des paysans propriétaires. C'est la Suisse qu'il faut apprendre à connaître pour se convaincre que l'agriculture pratiquée par ceux-là même qui en recueillent les fruits suffit pour procurer une grande aisance à une population très-nombreuse; une grande indépendance de caractère, fruit de l'indépendance des situations; un grand commerce de consommation, conséquence du bien-être de tous les habitants, même dans un pays dont le climat est rude, dont le sol est médiocrement fertile, et où les gelées tardives et l'inconstance des saisons détruisent souvent l'espoir du laboureur.

« On ne saurait voir sans admiration ces maisons de bois du moindre paysan, si vastes, si bien closes, si bien construites, si couvertes de sculptures. Dans l'intérieur, de grands corridors dégagent chaque chambre de la nombreuse famille; chaque chambre n'a qu'un lit, et il est abondamment pourvu de rideaux, de couvertures, et du linge le plus blanc; des meubles soignés l'entourent; les armoires sont remplies de linge; la laiterie est vaste, aérée, et d'une netteté exquise; sous le même toit on trouve de grands approvisionnements de blé, de viande salée, de fromage et de bois; dans les étables on voit le bétail le mieux soigné et le plus beau de l'Europe; le jardin est planté de fleurs; les hommes comme les femmes sont chaudement et proprement habillés; les dernières conservent avec orgueil leur antique costume; tous portent sur leur visage l'empreinte de la vigueur et de la santé. Que d'autres nations vantent leur opulence, la Suisse pourra toujours leur opposer avec orgueil ses paysans (1). »

Ce même écrivain si éminent exprime ainsi son opinion sur la propriété des paysans en général.

(1) *Études sur l'Économie politique*. Essai III.

« Partout où l'on retrouve les paysans propriétaires, on retrouve aussi cette aisance, cette sécurité, cette confiance dans l'avenir, cette indépendance qui assurent en même temps le bonheur et la vertu. Le paysan, qui fait avec ses enfants tout l'ouvrage de son petit héritage, qui ne paie de fermage à personne au-dessus de lui, ni de salaire à personne au-dessous de lui, qui règle sa production sur sa consommation, qui mange son propre blé, boit son propre vin, se revêt de son chanvre et de ses laines, se soucie peu de connaître les prix du marché; car il a peu à vendre et peu à acheter, et il n'est jamais ruiné par les révolutions du commerce. Loin de craindre pour l'avenir, il le voit s'embellir dans son espérance; car il met à profit pour ses enfants, pour les siècles qui viendront, chacun des instants que ne requiert pas de lui le travail de l'année. Il lui a suffi de donner peu de moments de travail pour mettre en terre le noyau qui dans cent ans sera un grand arbre, pour creuser l'aqueduc qui assainira à jamais son champ, pour former le canal qui lui amènera une source d'eau vive, pour améliorer par des soins souvent répétés, mais dérobés sur les instants perdus, toutes les espèces d'animaux et de végétaux dont il s'entoure. Son petit patrimoine est une vraie caisse d'épargne, toujours prête à recevoir tous ses petits profits, à utiliser tous ses moments de loisir. La puissance toujours agissante de la nature les féconde et les lui rend au centuple. Le paysan a vivement le sentiment de ce bonheur attaché à la condition de propriétaire. Aussi est-il toujours empressé d'acheter de la terre à tout prix. Il la paie plus qu'elle ne vaut, plus qu'elle ne lui rendra peut-être; mais combien n'a-t-il pas raison d'estimer à un haut prix l'avantage de placer, désormais, toujours avantageusement son travail, sans être obligé de l'offrir au rabais; de trouver toujours au besoin son pain, sans être obligé de le payer à l'enchère !

« Le paysan propriétaire est de tous les cultivateurs celui qui tire le plus de parti du sol, parce que c'est celui qui songe le plus à l'avenir; tout comme celui qui a été le plus éclairé par l'expérience; c'est encore lui qui met le mieux à profit le travail humain, parce que, répartissant ses occupations entre tous les membres de sa famille, il en réserve pour tous les jours de l'année, de manière à ce qu'il n'y ait de chômage pour personne : de tous les cultivateurs il est le plus heureux, et, en même temps,

sur un espace donné, la terre ne nourrit bien, sans s'épuiser, et n'occupe jamais tant d'habitants que lorsqu'ils sont propriétaires; enfin de tous les cultivateurs le paysan propriétaire est celui qui donne le plus d'encouragement au commerce et à l'industrie, parce qu'il est le plus riche (1). »

Ce tableau de l'assiduité infatigable, et de ce qu'on pourrait appeler l'intérêt passionné pour la terre, est justifié parfaitement à l'égard des cantons les plus intelligents de la Suisse, pour des observateurs anglais.

« Partout où l'on se promène aux environs de Zurich, dit M. Inglis, de quelque côté que l'on se tourne, on est frappé de l'activité extraordinaire des habitants; et en apprenant qu'un propriétaire y recueille un revenu de 10 0/0, on est porté à dire qu'il le mérite. Je ne parle, pour le moment, que du travail de la campagne, quoique je pense que dans toute espèce d'industrie la population de Zurich est également remarquable par son assiduité; mais je puis dire avec assurance qu'ils sont sans rivaux dans l'activité qu'ils déploient pour la culture de leurs terres. Ordinairement, lorsque j'ouvrais ma fenêtre entre quatre et cinq heures du matin pour considérer le lac et les Alpes dans le lointain, j'apercevais le travailleur dans les champs; et lorsque je revenais de ma promenade du soir, longtemps après le coucher du soleil, peut-être à huit heures et demie, le travailleur était là fauchant son pré, ou liant ses ceps de vigne. Il est impossible d'arrêter ses regards sur un champ, un jardin, une haie, à peine

(1) Et dans un autre ouvrage (*Nouveaux Principes d'Économie politique*, liv. III, ch. 3) il s'exprime ainsi : « Quand on traverse la Suisse presque entière, plusieurs provinces de France, d'Italie et d'Allemagne, il n'est pas besoin de demander, en regardant chaque partie de terre, si elle appartient à un cultivateur propriétaire ou à un fermier; les soins bien entendus, les jouissances préparées au laboureur, la parure que la campagne a reçue de ses mains, indiquent bien vite le premier. Il est vrai qu'un gouvernement oppressif peut détruire l'aisance et abrutir l'intelligence que devait donner la propriété, que l'impôt peut enlever le plus net du produit des champs, que l'insolence des agents du pouvoir peut troubler la sécurité des paysans, que l'impossibilité d'obtenir justice contre un puissant voisin peut jeter le découragement dans l'âme, et que, dans le beau pays qui a été rendu à l'administration du roi de Sardaigne, un propriétaire porte aussi bien qu'un journalier l'uniforme de la misère. » L'auteur parle ici de la Savoie où les paysans sont généralement propriétaires, et, d'après des renseignements authentiques, extrêmement misérables. « Mais, ainsi que le dit M. de Sismondi en continuant : On a beau se conformer à une seule des règles de l'*Économie politique*, si elle ne peut pas opérer le bien à elle seule, du moins elle diminue le mal. »

même un arbre, une fleur, ou un seul végétal, sans remarquer des preuves du soin et de l'activité extrêmes appliqués à la culture du sol. Si, par exemple, un sentier traverse ou côtoie un champ de blé, on ne laisse pas, comme en Angleterre, les épis s'étendre sur le sentier, exposés à être arrachés ou foulés sous les pieds de chaque passant; le champ est enfermé de tous les côtés par une clôture, des pieux sont placés à la distance d'environ un mètre, et à deux ou trois pieds au-dessus du sol on passe, dans la longueur, des branches d'arbres. Si vous jetez les yeux vers le soir sur un champ immense de choux et de choux-fleurs, vous verrez que chaque plante isolément a été arrosée. Dans les jardins, qui autour de Zurich sont très-vastes, le soin le plus minutieux se révèle dans le développement de toutes les productions. Les végétaux sont plantés avec une exactitude en quelque sorte mathématique; on n'aperçoit pas un brin de mauvaise herbe, une seule pierre. Les végétaux ne sont pas comme chez nous enfouis dans la terre à plat, mais ils sont plantés dans de petites fosses, dans chacune desquelles on met un peu d'engrais, et chaque plante est arrosée tous les jours. Lorsqu'on sème, la terre qui recouvre immédiatement les semences est réduite en poudre très-ténue; chaque arbuste, chaque fleur est lié à un tuteur, et là où il y a un espalier, on élève contre le mur un treillage auquel les branches sont attachées, et il n'y a pas une seule chose qui n'ait sa place particulière (1).

Le même auteur s'exprime ainsi en parlant des vallées reculées des Hautes-Alpes :

« Dans toute l'étendue de l'Engadine la terre appartient aux paysans, dont les propriétés, comme pour les habitants de tous les autres pays où existe un pareil état de choses, varient en étendue. En général, un paysan de l'Engadine vit complétement du produit de sa terre, à l'exception de quelques articles de provenance étrangère nécessaires dans sa maison, tels que le café, le sucre et le vin. Le lin est produit, préparé, filé, et tissé, sans quitter sa demeure. Il a aussi sa laine qui se convertit en une tunique bleue sans passer par les mains du teinturier ou du tailleur. Le pays n'est pas susceptible d'une culture plus développée que celle qu'il

(1) *La Suisse, le Midi de la France et les Pyrénées en* 1830, par H. D., Inglis, 1er vol., ch. 2.

a reçue. On a fait pour lui tout ce que peuvent suggérer l'industrie et l'amour extrême du gain. Il n'existe pas un pouce de terrain non cultivé dans toute l'Engadine, dont la partie la plus basse n'est pas beaucoup moins élevée que le sommet du Snowdon. On y trouve de l'herbe partout où elle peut pousser. Partout où un roc peut se revêtir d'un brin d'herbe, on y aperçoit de la verdure, on y trouve du seigle partout où un épi peut mûrir. L'orge et l'avoine y ont aussi leur place particulière ; et partout où il est possible de faire arriver à maturité une petite récolte de blé, on essaie la culture. On ne trouve dans aucun autre pays de l'Europe aussi peu de pauvres que dans l'Engadine. Dans le village de Sun qui comprend une population d'environ 600 habitants, il n'existe pas un seul individu qui n'ait les moyens de vivre confortablement, pas un seul individu qui soit redevable à ses semblables d'un seul morceau du pain qu'il consomme (1). »

Malgré la prospérité générale des paysans suisses, on ne peut proclamer, à l'égard du pays tout entier, cette absence complète de paupérisme; on pourrait presque dire de pauvreté. L'un des cantons les plus étendus et les plus riches, celui de Berne, fournit un exemple du contraire. En effet, bien que dans les parties occupées par les paysans propriétaires, l'industrie soit aussi remarquable, et l'aisance aussi frappante que partout ailleurs, le canton est chargé d'une nombreuse population pauvre, résultat dû au système d'administration de la loi des pauvres le plus déplorable qui existe en Europe, si l'on excepte celui de l'Angleterre avant la promulgation de la nouvelle loi des pauvres (2). Et sous d'autres rapports la Suisse n'est pas un exemple favorablement choisi de tout ce que pourrait accomplir la propriété aux mains des paysans. Il existe une série de tableaux statistiques des cantons suisses, tracés la plupart avec beaucoup de soin et d'intelligence, contenant des renseignements détaillés, de date assez récente, sur la situation de la terre et de la population. D'après ces tableaux, on voit que la subdivision est souvent portée à de telles limites qu'on ne peut guère supposer qu'elle ne soit pas excessive; et

(1) Même ouvrage, ch. 8 et 10.

(2) Des changements importants ont eu lieu dans l'administration de la loi des pauvres, et dans la législation du canton de Berne, depuis que nous avons écrit ces lignes. Mais je ne connais pas assez la nature et l'effet de ces changements pour en parler d'une manière plus spéciale.

l'endettement des propriétaires dans le canton si florissant de Zurich, *touche*, ainsi s'exprime l'auteur, *l'incroyable* (1), de telle sorte que ce n'est que l'activité la plus opiniâtre, la sobriété, la tempérance et la liberté absolue du commerce qui peuvent leur permettre de se maintenir. Cependant la conclusion générale à déduire de la lecture de pareils livres, c'est que, depuis le commencement du siècle actuel, et concurremment avec la subdivision d'une foule de vastes domaines qui appartenaient à des nobles ou à des gouvernements cantonaux, il s'est opéré un progrès rapide et frappant dans presque toutes les branches de l'agriculture aussi bien que dans les maisons, les habitudes et la nourriture du peuple. L'auteur du tableau relatif à Thurgovie va jusqu'à dire que depuis la subdivision des états féodaux en propriétés de paysans, il n'est pas rare que le tiers ou le quart d'un domaine produise autant de céréales et entretienne autant de bestiaux que le faisait auparavant le domaine tout entier (2).

§ 3. — Des propriétés des paysans en Norwége.

L'une des contrées dans lesquelles les paysans propriétaires datent de l'époque la plus ancienne et sont les plus nombreux par rapport à la population, c'est la Norwége. M. Laing a donné un tableau intéressant de la condition sociale et économique de ce pays. Il donne son témoignage en faveur des propriétés territoriales de peu d'étendue en cet endroit, avec une grande assurance. J'en citerai quelques passages.

« Si les petits propriétaires ne sont pas de bons cultivateurs, ce

(1) *Une masse de dettes presque incroyable*, telle est l'expression employée (*Tableau historique, géographique et statistique de la Suisse*, 1re partie, le canton de Zurich, par Gerold Mayer de Kuonau, 1831, p. 80-81). « Il y a des villages, ajoute-t-il, dans le canton de Zurich, où il n'existe pas une seule propriété qui ne soit hypothéquée. Il ne suit pas de là, cependant, que tout individu propriétaire soit aussi gravement embarrassé, la masse des hypothèques étant considérable. Dans le canton de Schaffhouse il est établi que les propriétés territoriales sont presque toutes grevées d'hypothèques, mais rarement au delà de leur valeur enregistrée (2me partie, le *Canton de Schaffhouse*, par Édouard Im-Thurn, 1840, p. 52). Et les hypothèques ont été prises souvent pour améliorer et agrandir le domaine (17me partie, le *Canton de Thurgovie*, par J. A. Pupikofer, 1837, p. 209).

(2) Les mêmes résultats sont atteints par la division des grandes fermes d'autrefois en plusieurs petites propriétés agricoles. Il n'est pas rare qu'un tiers ou un quart d'une pareille ferme ne fournisse pas plus de vivres et ne nourrisse pas plus de bétail qu'autrefois la ferme tout entière (*Thurgovie*, p. 72).

n'est pas par la même cause qui, dit-on, les rend tels en Écosse, l'indolence et le défaut d'activité. Le degré auquel est portée l'irrigation dans ces vallées dénote un esprit d'activité et d'*association* (j'appelle particulièrement l'attention sur ce point) auquel l'Écosse ne peut rien montrer d'analogue. Le foin étant la principale nourriture du bétail pendant l'hiver, et le foin ainsi que le blé et les pommes de terre étant sujets, à cause du peu de profondeur du sol et de la vive réverbération d'un soleil éclatant par les rochers, à se brûler et à se dessécher, les plus grands efforts sont mis en jeu pour amener l'eau de la partie supérieure de chaque vallée en lui faisant suivre un niveau tel qu'elle puisse être mise à la disposition de chaque fermier, à l'entrée de ses champs. Ce résultat s'obtient en conduisant dans des auges en bois (ces auges consistent en une moitié d'arbre creusée grossièrement, l'eau de la source la plus élevée des collines, à travers les bois, les ravins, en suivant les flancs rocheux, et souvent abrupts des vallons, et, par cette rigole principale, donnant un embranchement à chaque fermier en passant à l'entrée de sa ferme. Le fermier distribue cette eau, par des conduits mobiles, dans ses champs, et, dans cette saison, arrose chaque sillon successivement avec de grandes cuillers semblables à celles dont se servent les blanchisseurs de toiles, en plaçant son conduit entre chaque intervalle de deux sillons. On ne pourrait croire, si l'on ne l'avait vu, quelle vaste étendue de terrain est traversée promptement par ces pluies artificielles. L'étendue des conduits principaux est très-considérable. Dans une seule vallée, j'ai parcouru un espace de dix milles et je l'ai trouvé garni de rigoles des deux côtés; sur l'un d'eux la chaîne se continue en descendant dans la vallée principale sur une longueur de quarante milles (1). Ceux qui agissent ainsi peu-

(1) Reichensperger (*Questions agricoles*) cité par M. Kay (*De la condition sociale et de l'éducation du peuple en Angleterre et en Europe*) fait remarquer que les parties de l'Europe où les systèmes les plus compliqués et les plus coûteux pour l'irrigation des plaines et des terres ont été exécutés avec la plus grande perfection, sont celles où les terres sont extrêmement subdivisées et se trouvent aux mains des petits propriétaires. Il cite comme exemple la plaine aux environs de Valence, plusieurs des départements méridionaux de la France, particulièrement ceux de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, la Lombardie, la Toscane, les districts de Sienne, de Lucques et de Bergame, le Piémont, de nombreuses portions de l'Allemagne, etc. Dans toutes ces parties de l'Europe la terre est très-subdivisée entre de petits propriétaires. Dans toutes on a mis en pratique de vastes et coûteux systèmes d'irrigation générale, et ces systèmes sont entretenus aujourd'hu

vent être de mauvais cultivateurs, mais ils ne sont pas indolents, et ils n'ignorent pas le principe qui consiste à travailler de concert et à entretenir des établissements en vue du bien commun. Sans nul doute, ils devancent de beaucoup, à cet égard, toute association de *cottagers* dans nos vallées des *Highlands*. Ils sont mus par des sentiments de propriétaires qui recueillent l'avantage de leurs propres efforts. L'état excellent des routes et des ponts est une autre preuve que le pays est habité par un peuple ayant un intérêt commun à les entretenir, en les réparant. Il n'y existe pas de barrières à péage (1). »

Le même auteur s'exprime ainsi sur les effets généraux de la propriété entre les mains des paysans sur le continent (2) : « Si nous en croyons le grand fermier, l'agriculteur savant, l'économiste (anglais), une bonne exploitation agricole doit disparaître avec les grandes fermes ; l'idée même qu'une exploitation bien entendue puisse exister autrement qu'avec de grandes fermes mises en valeur à l'aide d'un capital considérable, cette idée, ils maintiennent qu'elle est absurde. Les opérations de drainage, de fumure, les dispositions économiques, le sarclage de la terre, les rotations régulières des récoltes, un fonds et des instruments d'une certaine valeur, tout cela appartient exclusivement aux grandes fermes exploitées à l'aide d'un capital considérable et du travail salarié. De telles assertions sont bien dans les livres ; mais si, laissant les livres, nous portons nos regards vers les champs et que nous comparions froidement ce que nous apercevons dans les meilleurs cantons exploités en petites fermes, nous voyons, et nous ne pouvons méconnaître le fait, des récoltes plus abondantes sur la terre de Flandre, dans la Frise orientale, le Holstein, en un mot sur toute l'étendue de terre cultivable, de qualité identique, sur le continent, depuis le Sund jusqu'à Calais, que nous n'en voyons sur la ligne de la côte d'Angleterre, opposée à cette ligne et dans les mêmes latitudes, depuis le détroit du Forth et toute la partie qui l'avoisine jusqu'à Douvres. Un travail minutieux, appliqué à de petites portions de terre labourable, donne évidem-

par ces petits propriétaires eux-mêmes, montrant ainsi à quel point ils sont capables d'accomplir, à l'aide de l'association, une œuvre qui exige l'emploi de capitaux considérables. (KAY, 1er vol., p. 126.)

(1) LAING, *Journal d'un séjour en Norvége*, p. 36-37.

(2) *Notes d'un voyageur*, p. 299 et suivantes.

ment, dans des terrains et sous un climat identiques, une productivité supérieure, dans les pays où ces petites portions appartiennent en propre au fermier, ainsi que cela a lieu en Flandre, en Hollande, dans la Frise et le Ditmarsh, dans le Holstein. Nos écrivains agricoles ne vont pas jusqu'à prétendre que nos grands fermiers, même dans le Berwickshire, le Roxburgshire, ou le comté de Lothian, approchent de cette culture qui ressemble à du jardinage, de ce soin attentif apporté aux engrais, de ce drainage, de cet état d'entretien parfait de la terre, ou de cette productivité communiquée à un petit espace d'un terrain primitivement pauvre, qui distinguent les petits fermiers des Flandres, ou plutôt leur système de culture. Dans l'étendue de la paroisse la mieux exploitée en Écosse ou en Angleterre, on perd plus de terrain dans les coins et les bordures des champs dépendant de grandes fermes, dans les routes qui les traversent, routes nécessairement larges parce qu'elles sont mauvaises, et mauvaises parce qu'elles sont larges, dans des terrains communs, abandonnés, ou laissés en friche, dans des ceintures et corbeilles inutiles d'arbres misérables et autres portions de terrains improductives, qu'il n'en suffirait pour entretenir les pauvres de cette paroisse, si toutes ces parties de terrain étaient réunies et mises en culture. Mais un capital considérable, lorsqu'on l'emploie à l'exploitation agricole, ne s'applique naturellement qu'aux meilleurs terrains d'un pays. Ceci ne peut concerner les petites portions de terre improductives qui exigent plus de temps et de travail pour être fécondées qu'il ne peut être convenable, lorsqu'on veut obtenir promptement le revenu du capital. Mais si le temps et le travail salariés ne peuvent s'appliquer avantageusement à une culture de ce genre, le propriétaire de ces terrains peut y consacrer son temps et son travail personnels. Il ne travaille d'abord que pour tirer de la terre sa simple subsistance. Mais, dans une suite successive de générations, la terre acquiert de la fécondité et de la valeur. On arrive à une existence meilleure et même à des procédés de culture très-perfectionnés. Le drainage, le nourrissage à l'étable pendant tout l'été, les engrais liquides, sont adoptés généralement dans l'exploitation des petites fermes de la Flandre, de la Lombardie, de la Suisse. Nos districts les plus avancés où s'exploitent des fermes considérables ne font que commencer à les adopter. L'exploitation même du lait de vache et la fabrication

des fromages de la plus grande dimension par l'association d'un grand nombre de petits fermiers (1), l'assurance mutuelle des propriétaires contre l'incendie et les orages par l'association des petits fermiers, la plus savante et la plus coûteuse de toutes les opérations agricoles dans les temps modernes, la fabrication du sucre de betteraves, l'approvisionnement des marchés de l'Europe en lin et en chanvre par le travail agricole des petits fermiers, l'abondance de légumes, de fruits, de volaille, introduite dans le régime ordinaire des classes inférieures à l'étranger en même temps que l'absence complète de cette variété d'aliments, même sur les tables des individus des classes moyennes en notre pays, cette variété et cette abondance se liant au mode d'exploitation suivi par les petits fermiers, tout cela forme autant de traits caractéristiques de l'occupation d'un pays par de petits fermiers propriétaires qui doit faire hésiter l'homme qui examine les faits, avant d'admettre ce dogme de nos docteurs agricoles du terroir : que les grandes fermes exploitées à l'aide du travail salarié et d'un capital considérable peuvent seules développer toute la puissance productive du sol et fournir aux habitants d'un pays la quantité la plus large des choses nécessaires et commodes à la vie. »

§ 4. — **Des propriétés des paysans en Allemagne.**

Parmi les nombreuses régions florissantes de l'Allemagne, dans

(1) La manière dont les paysans suisses s'associent pour se livrer à la fabrication des fromages, en réunissant leurs capitaux, mérite d'être notée. « Chaque paroisse, en Suisse, salarie un individu, généralement originaire du district de Gruyère, dans le canton de Fribourg, pour prendre soin des troupeaux et fabriquer le fromage. On estime qu'il faut, à raison de 40 vaches, un *fromager*, un *presseur* ou *aide-fromager* et un *vacher*. Les propriétaires des vaches s'ouvrent un crédit réciproque sur un registre tenu, à cet effet, jour par jour, pour la quantité de lait que donne chaque vache. Le fromager et ses aides traient les vaches, mettent en commun tout le lait, en font des fromages, et, à la fin de la saison, chaque propriétaire reçoit un poids de fromages proportionné à la quantité de lait que ses vaches ont donnée. Par suite de ce système d'association, au lieu de petits fromages peu propres à la vente, que chacun produirait avec le lait de ses trois ou quatre vaches, il recueille le même poids en énormes fromages faciles à vendre, d'une qualité supérieure, parce qu'ils sont fabriqués par des gens qui n'ont pas d'autre occupation. Le fromager et ses aides sont payés à raison de tant par tête de vache, en argent ou en fromage, ou, quelquefois, ils prennent les vaches à loyer et paient les propriétaires en argent ou en fromage. » (*Notes d'un voyageur*, p. 351.) Il existe un système analogue dans le Jura français. Ce qu'il y a de plus intéressant dans ce cas de travail en commun, c'est la confiance qu'il suppose, et que l'expérience doit justifier, dans la probité des individus employés.

lesquelles dominent les propriétés des paysans, je choisis le Palatinat parce qu'il offre l'avantage de présenter, d'après des documents anglais, les résultats d'observations personnelles récentes sur son agriculture et sa population. M. Howit, auteur qui a coutume de voir *en beau* tout ce qui est anglais, et toutes les excentricités sociales anglaises, et qui, en traitant des paysans des bords du Rhin, est loin de perdre de vue assurément la grossièreté de leurs instruments de travail, et l'infériorité de leur système de culture, démontre, cependant, que sous l'influence vivifiante du sentiment de propriété, ils savent compenser l'imperfection de leur appareil agricole, par l'opiniâtreté de leur travail. Le paysan herse un terrain et le débarrasse des mauvaises herbes, jusqu'à ce qu'il présente aux yeux l'ordonnance la plus *nette*, et il est admirable de voir les récoltes qu'il obtient (1). « Les paysans (2) sont les objets principaux et toujours présents dans la vie de campagne. Ils forment la principale population du pays parce qu'ils en sont eux-mêmes les possesseurs. Ce pays est en réalité pour la plus grande partie entre les mains du peuple. Il est subdivisé entre la multitude..... Les paysans ne sont pas, comme parmi nous, la plupart du temps exclus de la propriété du sol qu'ils cultivent, dépendant complétement du travail fourni par d'autres, ils sont eux-mêmes les propriétaires. C'est peut-être pour cette raison qu'ils sont probablement les paysans les plus industrieux du monde. Ils travaillent activement, commençant de bonne heure et finissant tard, parce qu'ils sentent qu'ils travaillent pour eux-mêmes. Les paysans allemands travaillent beaucoup, mais ils n'ont aucun besoin véritable. Chaque individu a sa maison, son verger, ses arbres au bord de la route, arbres chargés ordinairement de tant de fruits, qu'il est obligé de les étayer et de les garantir par toutes sortes de moyens pour qu'ils ne soient pas mis en pièces. Il a son petit champ de blé, son terrain pour la culture de la betterave, du chanvre et ainsi de suite. Il est son propre maître ; lui et tous les membres de sa famille ont les motifs les plus puissants pour travailler. Vous en voyez les effets dans cette activité incessante qui surpasse celle du reste du monde, et dans son économie qui est encore plus grande. Les Allemands, il

(1) *Vie rurale et domestique de l'Allemagne*, p. 27.
(2) *Ibid.*, p. 40.

est vrai, ne sont pas aussi actifs et aussi vifs que les Anglais; vous ne les voyez jamais affairés, ou semblables à des gens qui veulent faire beaucoup de besogne en peu de temps..... Ils sont lents, au contraire, mais pour agir sans cesse. Ils tracent leur sillon laborieusement jour par jour, année par année, et sont les plus patients, les plus infatigables et les plus persévérants de tous les êtres. Le paysan anglais éloigne tellement de son esprit l'idée de propriété qu'il arrive ordinairement à la regarder comme une chose que lui interdit la loi; il devient conséquemment sans élan, sans initiative..... Le paysan allemand, au contraire, regarde le pays comme fait pour lui et pour ses semblables. Il sent qu'il est un homme; il est dans le pays sur le même pied que la plupart de ses voisins; aucun individu ne peut le menacer de l'expulsion ou de la maison de travail, tant qu'il est actif et économe. Il marche donc d'un pas assuré; il vous regarde en face, de l'air d'un homme libre, mais respectueux (1). »

Plus loin, le même écrivain s'exprime ainsi sur leur industrie : « Il n'y a point d'heure dans l'année dans laquelle ils ne trouvent une occupation continuelle. Au fort de l'hiver, lorsque le temps leur permet le moins de sortir de la maison, ils trouvent toujours quelque chose à faire. Ils transportent leurs engrais sur leurs terres, pendant qu'elles sont gelées; s'il n'y a pas de gelée, ils s'occupent de nettoyer les fossés ou d'abattre les arbres à fruits, vieux ou malades. Ceux d'entre eux qui sont trop pauvres pour amasser une provision de bois suffisante, trouvent amplement à travailler, en gravissant les montagnes boisées et en rapportant de quoi se chauffer. La plupart des individus de la population anglaise seraient étonnés de voir le travail opiniâtre à l'aide uquel les Allemands se procurent leur bois de chauffage. Au milieu de la gelée et de la neige, montez sur une colline ou pénétrez dans un bois, vous les trouvez fendant des troncs d'arbres, coupant des branches et recueillant, par tous les moyens que permet la police forestière officielle, de grosses branches, des pieux et des morceaux de bois qu'ils transportent à la maison avec le labeur et la patience la plus incroyable (2). »

Après une description de leur système de culture de la vigne si

(1) *Vie rurale et domestique des Allemands*, p. 44.
(2) *Ibid.*

bien entendu et si laborieux, l'auteur continue ainsi (1) : « Dans l'Angleterre, qui possède une quantité si considérable de terres couvertes d'herbages et de grandes fermes, aussitôt que les blés sont rentrés et que la fenaison des prés est achevée, le pays semble dans un état comparatif de repos et de calme. Mais ici, partout et toujours, on voit en mouvement la houe et la faux ; on plante, on taille, on sarcle, on récolte. Ils ont une succession de récoltes comme un jardinier-maraîcher. Ils ont leurs carottes, leurs pavots, leur chanvre, leur lin, leur sainfoin, leur luzerne, leur colza, leurs choux, leurs radis noirs, leurs raves blanches et de Suède, leurs topinambours, leurs betteraves, leurs panais, leurs haricots et leurs pois, leurs vesces, leur maïs, leur sarrasin, leur garance pour les manufacturiers, leurs pommes de terre, leurs récoltes considérables de tabac, de millet, et toutes ces denrées dont la plupart se cultivent sous la direction de la famille dans leurs petits héritages. Tous ces végétaux, il a fallu d'abord les semer, en repiquer un grand nombre, employer la houe, les sarcler, les débarrasser des insectes ; il a fallu pour un grand nombre les faucher et faire des récoltes successives. Ils ont leurs prairies artificielles, et presque toutes leurs prairies sont de cette nature, à arroser, à faucher et à irriguer de nouveau ; des cours d'eau à rouvrir et à renouveler ; leurs fruits précoces à cueillir, à porter au marché avec leurs récoltes de légumes verts ; il faut qu'ils songent à leurs bestiaux, à leurs moutons, à leurs veaux, à leurs poulains, la plupart enfermés, et à leur volaille ; à tailler leurs vignes qui se développent d'une façon luxuriante dans les chaleurs de l'été, et à éclaircir les feuilles, lorsqu'elles sont trop pressées, et chacun peut imaginer quelle scène de travail incessant s'offre aux regards du spectateur. »

Ce tableau intéressant, à la vérité générale duquel tout voyageur doué de l'esprit d'observation peut rendre témoignage dans ce pays si bien cultivé et si populeux, s'accorde avec le tableau plus détaillé, tracé par un homme éminent, qui habite le pays même, le professeur Rau, dans un petit traité sur l'agriculture du Palatinat (2).

M. Rau rend un témoignage favorable non-seulement à l'industrie, mais encore à l'habileté et à l'intelligence des paysans,

(1) Même ouvrage, p. 50.

(2) *Sur l'Économie rurale du Palatinat du Rhin, principalement dans la contrée d'Heidelberg*, par le docteur Charles-Henri Rau. Heidelberg, 1830.

à l'emploi judicieux qu'ils font des engrais et à leur excellent système de rotation, aux perfectionnements progressifs de leur agriculture depuis une longue suite de générations, et à l'esprit d'améliorations ultérieures qui les anime encore. « L'activité infatigable de la population des campagnes que l'on peut voir à l'œuvre tous les jours et toute l'année, d'une population qui n'est jamais oisive parce qu'elle fait une distribution bien entendue de son travail et trouve une occupation convenable pour chaque moment, est aussi connue que leur zèle est digne d'éloges pour tirer parti de chaque circonstance, pour s'emparer de toute nouveauté utile qui se présente et même pour chercher des méthodes nouvelles et avantageuses. On s'aperçoit aisément que le paysan de ce district a beaucoup réfléchi sur son travail ; il peut donner les raisons des procédés qu'il applique, lors même que ces raisons ne sont pas toujours soutenables : il observe les proportions aussi exactement qu'il est possible de le faire, de mémoire, sans le secours des chiffres; il porte son attention sur les signes généraux de la température qui semblent lui présager quelque chose de propice ou de défavorable (1). »

Une expérience analogue s'est produite dans toutes les autres parties de l'Allemagne. « En Saxe, dit M. Kay, c'est un fait notoire que, pendant ces trente dernières années, et depuis que les paysans sont devenus propriétaires du sol, il s'est opéré un progrès rapide et continu dans la tenue des maisons, dans la manière de vivre, dans les vêtements des paysans et surtout dans la culture de la terre. J'ai parcouru deux fois cette partie de la Saxe qu'on appelle la Suisse saxonne, en compagnie d'un guide allemand, et dans le but de connaître l'état des villages et de l'exploitation agricole, et je puis hardiment défier la contradiction, en affirmant qu'il n'existe aucun système d'exploitation rurale dans toute l'Europe, supérieur à cette culture laborieusement savante des vallées de cette partie de la Saxe. Là comme dans les cantons de Berne, de Vaud et de Zurich, et dans les provinces Rhénanes, les fermes sont dans un état singulièrement florissant. Elles sont tenues dans des conditions admirables et sont toujours propres et bien entretenues. La terre est *nette* comme un jardin. Elle n'est pas encombrée par des haies ou

(1) Rau, p. 15-16.

des broussailles. A peine y aperçoit-on un jonc, un chardon ou un brin d'herbe folle. Les prairies sont bien arrosées, chaque printemps, avec de l'engrais liquide recueilli par l'étanchement des cours de ferme. La terre est tellement débarrassée des mauvaises herbes que les prairies de la Saxe me rappelaient, plus que toute autre chose que j'eusse vue ailleurs, les pelouses de l'Angleterre. Les paysans cherchent à se devancer réciproquement pour la qualité et la quantité de leurs produits, les façons données à la terre et la culture générale de leurs parcelles. Tous les petits propriétaires sont jaloux de trouver les moyens d'exploitation qui peuvent donner les résultats les plus productifs; ils recherchent avec soin les perfectionnements; ils envoient leurs enfants aux écoles d'agriculture pour les rendre aptes à seconder leurs pères, et chaque propriétaire adopte promptement le nouveau perfectionnement introduit par l'un de ses voisins (1). » Si l'ensemble de ces documents n'est pas exagéré, il dénote un état de l'intelligence très-différent non-seulement de celui des ouvriers mais même des fermiers anglais.

Le livre de M. Kay, publié en 1850, contient une masse de témoignages recueillis d'après des observations et des recherches faites dans un grand nombre de parties différentes de l'Europe, en même temps que des attestations émanant d'une foule d'écrivains distingués sur les effets favorables de la possession du sol par les paysans. Parmi les témoignages qu'il cite sur l'effet produit à l'égard de l'agriculture, je choisis le suivant :

« Reichensperger, habitant lui-même la partie de la Prusse où la terre est le plus subdivisée, a publié un ouvrage très-long et très-savant pour démontrer les admirables conséquences de la propriété en biens-fonds libre. Il exprime cette opinion très-positive que, non-seulement les produits *bruts* d'un nombre donné d'acres de terre, possédées et cultivées par de petits propriétaires ou des propriétaires paysans, sont plus considérables que les produits bruts d'une quantité égale d'acres possédées par un petit nombre de grands propriétaires et cultivées par des fermiers tenanciers, mais encore que les produits *nets* des premiers, déduc-

(1) *De la condition sociale et de l'éducation du peuple en Angleterre et en Europe*, où l'on démontre les résultats des écoles primaires et de la division de la propriété territoriale dans les pays étrangers, par Joseph KAY, etc., etc., Ier vol., p. 138-140.

tion faite de tous les frais de culture, sont encore plus considérables que les produits nets des derniers. Il cite un fait qui semble prouver que la fertilité de la terre dans les pays où les propriétés sont de peu d'étendue doit s'accroître rapidement. Il affirme que le prix de la terre, qui est divisée en petites propriétés dans les provinces rhénanes de la Prusse, est beaucoup plus élevé et l'est devenu beaucoup plus rapidement que le prix de la terre sur les grands domaines. Le même auteur s'accorde avec le professeur Rau pour assurer que cette hausse dans le prix des petits domaines aurait ruiné les acquéreurs les plus récents, si la productivité des petits domaines n'eût augmenté dans une proportion au moins égale ; et comme les *petits propriétaires ont prospéré de plus en plus*, malgré l'accroissement des prix qu'ils ont payés pour leur terre, il en conclut, avec une apparente justesse de raisonnement, que ce fait semblerait démontrer, que non-seulement les produits bruts des petits domaines, mais encore les produits nets, ont augmenté graduellement, et que les profits nets de la terre, par acre, lorsqu'elle est exploitée par de petits propriétaires, sont plus considérables que les profits nets, par acre, de la terre exploitée par un grand propriétaire. Il avance probablement avec vérité que l'augmentation comparative de valeur des domaines de petite étendue ne saurait être attribuée à la concurrence, puisque la prospérité de leurs détenteurs n'en est pas affectée ; ce qui certes aurait eu lieu en un tel cas.

Albrecht Thaër, célèbre auteur allemand qui a écrit sur les divers systèmes d'agriculture, dans l'un de ses derniers ouvrages (*Principes de l'Économie rurale rationnelle*), exprime sa pleine conviction que le *produit net* de la terre est plus considérable, lorsque celle-ci est exploitée par de petits propriétaires que lorsqu'elle l'est par de grands propriétaires ou leurs fermiers. Cette opinion de Thaër est d'autant plus remarquable que, pendant la première partie de sa vie, il était très-fortement favorable au système anglais des grands domaines et des grandes fermes.

M. Kay ajoute, d'après ses propres observations, « que l'exploitation agricole par les paysans, en Prusse, en Saxe, en Hollande et en Suisse, est la plus parfaite et la plus économique qu'il ait jamais connue dans aucun pays (1). »

(1) Kay, 1er vol., p. 116-118.

§ 5. — Des propriétés des paysans en Belgique.

Mais l'exemple le plus décisif, en opposition au préjugé anglais contre la culture du sol par les paysans propriétaires, est ce qui se passe en Belgique. Le sol y était primitivement l'un des plus stériles de l'Europe. « Les provinces de la Flandre orientale et occidentale, et le Hainaut, forment, dit M. Mac Culloch, une plaine d'une vaste étendue, dont la riche végétation démontre le soin infatigable et le travail appliqués à leur culture; car le sol naturel consiste presque entièrement en un sable stérile, et la grande fertilité de ces provinces est complétement le résultat de l'emploi très-habile et de l'application judicieuse des diverses sortes d'engrais (1). Il existe un traité étendu et fait avec soin sur l'agriculture flamande, dans la *série de l'agriculture* de la Société pour la propagation des connaissances utiles. L'auteur y fait observer (2) que les agriculteurs flamands semblent n'avoir besoin que d'un espace de terrain sur lequel ils puissent travailler; quelle que soit la qualité ou la composition du sol, avec le temps ils lui feront produire quelque chose. Le sable dans la Campine ne peut être comparé qu'aux sables du rivage de la mer avec lequel il était sans doute identique. Il est très-intéressant de suivre pas à pas le progrès du perfectionnement. Vous apercevez ici un cottage et un grossier hangar pour les vaches élevé sur un terrain de l'aspect le moins séduisant. Le sable blanc et tenu, formant des ondulations irrégulières, n'est contenu que par les racines de la bruyère. Un petit coin de terre seulement est nivelé et entouré d'un fossé; une partie de ce terrain est couverte de jeunes genêts, une partie est plantée en pommes de terre, et peut-être un petit morceau de terre couvert de trèfles rouges de la petite espèce pourra s'y montrer; mais les engrais, solides et liquides, y sont accumulés, et c'est là le noyau qui donnera naissance, en peu d'années, à une petite ferme qui se développera autour de ce terrain. S'il n'existe pas d'engrais à portée du cultivateur, la seule chose que l'on puisse semer d'abord, sur du pur sable, c'est le genêt. Le genêt croît dans les terrains les plus stériles; en trois ans il est bon à couper et donne quelque rapport, en

(1) *Dictionnaire géographique*, article *Belgique*.
(2) *Id.*, p. 11-14.

fagots pour les boulangers et les briquetiers. Les feuilles tombées ont quelque peu nourri le sol, et les fibres des racines lui ont donné un certain degré de consistance. On peut alors le labourer et le semer en sarrasin, ou même en seigle, sans engrais. Plus tard, on récolte ces céréales ; on a pu ramasser quelque engrais, et l'on peut commencer à récolter régulièrement. Aussitôt que le trèfle et les pommes de terre permettent au fermier d'entretenir des vaches et de faire de l'engrais, le progrès devient rapide; en peu d'années le sol subit une métamorphose complète; il reste meuble et peut conserver l'humidité, et s'enrichit de la matière végétale qui lui est fournie par la décomposition des racines du trèfle rouge et des autres plantes. Après que la terre a été amenée graduellement à un état propice et qu'elle a été cultivée d'une façon régulière, on aperçoit bien moins de différence entre les terrains qui ont été primitivement de bonne qualité et ceux qui ne sont devenus tels que par le travail et l'industrie. Au moins les récoltes semblent dans tous deux beaucoup plus près d'être semblables que cela n'a lieu pour les terrains de qualités différentes dans les autres pays. C'est là une preuve solide de l'excellence du système flamand ; car il demeure ainsi démontré que la terre y est dans un état constant d'amélioration et que ce qui manque au sol y est compensé par un soin plus grand accordé à la culture et à l'engrais et principalement à celui-ci. »

Le peuple qui se livre à ce travail si opiniâtre, parce qu'il travaille pour lui-même, pratique depuis plusieurs siècles les principes d'*alternation* de récoltes et l'économie dans l'emploi des engrais, qui en Angleterre ont pris rang parmi les découvertes modernes; et même aujourd'hui la supériorité de l'agriculture de ce peuple, prise dans son ensemble, comparée à celle de l'Angleterre, est reconnue par des juges compétents. « La culture d'un sol léger et stérile ou d'un sol de qualité passable, dit l'écrivain que nous venons de citer (1), est généralement, en Flandre, supérieure à celle des fermes les mieux tenues de la même nature en Angleterre. Nous l'emportons de beaucoup sur le fermier flamand sous le rapport du capital, de la variété de nos instruments de culture, du choix et de l'élève des bestiaux et des moutons, bien que, suivant la même autorité (2), les Fla-

(1) *De l'Agriculture flamande*, p. 3.
(2) *Ibid.*, p. 13.

mands nous devancent de beaucoup dans leur manière d'élever leurs vaches; et le fermier anglais est, en général, un individu qui a reçu une éducation supérieure à celle du paysan flamand. Mais dans l'attention minutieuse donnée aux qualités du sol, dans l'emploi bien entendu des engrais de diverses espèces, dans la succession judicieuse des récoltes, et principalement dans l'exploitation économique de la terre, dirigée de telle façon que chaque partie produise constamment, nous avons encore quelque chose à apprendre des Flamands, non pas d'un Flamand instruit et entreprenant que nous ayons rencontré ici ou là, mais de la pratique généralement adoptée en Flandre.

Une grande partie de la portion la mieux cultivée du pays consiste en propriétés possédées par les paysans, exploitées par les propriétaires, toujours au moyen de la culture à la bêche, soit complétement, soit partiellement (1). Lorsque la terre est mise en culture complétement à l'aide de la bêche, et qu'on n'entretient pas de chevaux pour le labourage, on entretient une vache par trois acres de terre, et on la nourrit exclusivement de fourrages artificiels et de racines. Ce mode de culture est adopté principalement dans le district de Vaes, où les propriétés ont très-peu d'étendue. Tout le travail est fait par les divers membres de la famille, les enfants commençant de bonne heure à aider dans diverses opérations de détail proportionnées à leur âge et à leur force, telle que l'usage de la herse, de la houe, la nourriture des vaches. Si l'on peut récolter assez de seigle et de blé pour faire le pain, assez de pommes de terre, de navets, de carottes, et assez de trèfle pour les vaches, on s'estime heureux; et le produit de la vente de leur graine de navette, de leur lin, de leur chanvre et de leur beurre, déduction faite de l'achat des engrais, qui est toujours considérable, leur donne un beau profit. Supposez que l'étendue de toute cette terre soit de six acres, ce qui n'est pas un travail extraordinaire, un homme seul peut l'exploiter (suit alors la description de la culture); si un homme avec sa femme et ses trois jeunes enfants est considéré comme égal à trois adultes et demi, la famille aura besoin de trente-neuf boisseaux de céréales, de quarante-neuf boisseaux de pommes de terre, d'un cochon gras, du beurre et du lait d'une vache : un acre et demi de terre produira les céréales et les

(1) *Agriculture flamande*, p. 73 et suivantes.

pommes de terre, et donnera un peu de blé pour compléter l'engraissement du porc, pour lequel sera l'excédant du lait de beurre; un autre acre en trèfles, carottes et pommes de terre, en y joignant les feuilles de navets, sera plus que suffisant pour nourrir les vaches; conséquemment deux acres et demi de terre suffisent pour nourrir une famille, et le produit des trois autres acres et demi peut être vendu pour payer la rente ou l'intérêt du prix d'achat, l'usure des instruments, les engrais extraordinaires et les vêtements pour la famille. Mais ces acres sont les plus profitables pour la ferme; car ils contiennent le chanvre, le lin et le colza; et si l'on a un autre acre en trèfle et en racines, on peut entretenir une seconde vache et vendre les produits qu'elle donnera. Nous avons donc la solution de ce problème: comment une famille peut vivre et prospérer sur six acres d'un terrain de qualité ordinaire. Après avoir démontré par le calcul que cette étendue de terrain peut être cultivée de la façon la plus parfaite par cette famille, sans avoir recours à aucun travail salarié, l'auteur continue ainsi: Dans une ferme de *dix* acres entièrement cultivés à la bêche, l'assistance d'un homme et d'une femme ajoutés aux membres de la famille rendra les opérations plus faciles; et avec un cheval et une charrette pour transporter l'engrais et rapporter les produits à la maison et quelquefois traîner la herse, *quinze* acres peuvent être très-bien cultivés. « On verra donc ainsi [ceci est le résultat de plusieurs pages de détails et de calculs (1)], qu'en adoptant la culture à la bêche, un homme industrieux, pourvu d'un faible capital, n'occupant que quinze acres d'une bonne terre légère, peut non-seulement vivre et élever sa famille, en *payant une rente raisonnable*, mais peut épargner une somme considérable dans le cours de son existence. » Mais l'industrie infatigable à l'aide de laquelle il obtient ce résultat, et dont une part si considérable n'est pas employée seulement à la culture, mais à l'amélioration du sol, en vue d'un revenu éloigné, cette industrie ne se lie-t-elle pas à ce fait que le cultivateur ne *paie pas de rente?* Cette industrie pourrait-elle exister sans présupposer au moins un fermage virtuellement stable?

Quant à leur existence ordinaire, « les fermiers et les ouvriers flamands vivent plus économiquement que la même classe d'indi-

(1) *Agriculture flamande*, p. 81.

vidus en Angleterre ; ils mangent rarement de la viande, excepté les dimanches et à l'époque de la moisson ; du lait de beurre et des pommes de terre avec du pain bis forment leur nourriture journalière. » C'est d'après des preuves de cette nature que des voyageurs anglais, en traversant rapidement l'Europe, proclament hautement que les paysans dans tous les pays du continent sont pauvres et misérables, que son système agricole et social est incomplet et que le régime anglais est le seul sous l'empire duquel les travailleurs se trouvent bien. Il est assez vrai que, sous ce régime seulement, les travailleurs, qu'ils s'en trouvent bien ou mal, ne cherchent jamais à être mieux. Les ouvriers anglais sont si peu accoutumés à regarder comme possible qu'un ouvrier ne dépense pas tout ce qu'il gagne, qu'ils confondent habituellement les signes de l'économie avec ceux de la pauvreté. Observons la véritable interprétation du phénomène.

« En conséquence, *ils acquièrent peu à peu un capital*, et leur principale ambition est d'avoir une terre qui leur appartienne ; ils saisissent avidement toutes les occasions d'acheter une petite ferme, et le prix hausse tellement par l'effet de la concurrence que la terre ne paie guère plus de 2 p. 100 d'intérêt pour le prix d'achat. Les grandes propriétés disparaissent peu à peu et sont divisées en petites parcelles qui se vendent à un taux élevé. Mais la richesse et l'industrie de la population augmentent continuellement, se répandant plutôt dans les masses qu'elles ne se concentrent dans les individus. »

Avec des faits semblables, connus et accessibles à tous, il n'est pas médiocrement surprenant de trouver le cas de la Flandre cité non pour recommander la propriété appliquée aux paysans, mais comme un motif de se mettre en garde contre cette propriété ; par le simple motif de l'excès présumé de population, motif que l'on infère de la détresse qui se manifesta parmi les paysans du Brabant et de la Flandre orientale dans la désastreuse année de 1846-1847. Les témoignages que j'ai empruntés à un écrivain familiarisé avec la matière et n'ayant aucune théorie économique à soutenir, démontrent que cette détresse, avec quelque intensité qu'elle ait sévi alors, ne venait pas de ce que ces petites propriétés fussent, le moins du monde, insuffisantes pour fournir abondamment, dans des circonstances ordinaires, aux besoins de tous ceux qu'elles sont destinées à entretenir. Elle était due à la con-

dition essentielle à laquelle sont soumis tous les individus qui emploient leur propre sol à cultiver leurs denrées alimentaires, c'est-à-dire que les vicissitudes des saisons doivent être supportées par eux-mêmes, et ne peuvent, comme cela a lieu pour les grands fermiers, être écartées pour se reporter sur le consommateur. Lorsque nous nous rappelons l'année 1846, où il y eut disette partielles de toutes les espèces de céréales et disette presque complète de pommes de terre, il n'est pas étonnant qu'au milieu d'une calamité si extraordinaire, le produit de six acres dont la moitié est semée en lin, en chanvre, ou en plantes oléagineuses, fasse défaut à la provision annuelle d'une famille : mais nous ne voulons point mettre en parallèle le paysan flamand atteint par la détresse, avec le capitaliste anglais qui exploite plusieurs centaines d'acres de terre. Si le paysan était Anglais. il ne serait pas capitaliste, mais ouvrier à la journée, soumis à la domination du capitaliste, Et n'y a-t-il aucune détresse, dans les temps de disette, parmi les journaliers? n'y en eut-il aucune, cette année, dans les pays où les petits propriétaires et les petits fermiers sont inconnus ? Je ne connais aucune raison de penser que la détresse ait été plus cruelle en Belgique, que dans un degré correspondant à l'étendue proportionnelle de l'insuffisance des récoltes comparée avec celle des autres pays (1).

§ 6. — Des propriétés des paysans dans les îles du canal de la Manche.

L'évidence des heureux effets de la propriété aux mains des paysans dans les îles de la Manche, a un caractère tellement décisif que je ne puis m'empêcher d'ajouter aux nombreuses citations que j'ai déjà faites, une partie du tableau de la situation éco-

(1) Si l'on admet que la misère qu'on a déplorée récemment en Belgique revêt, à un degré quelconque, un caractère durable, elle paraît se concentrer presque uniquement dans cette partie de la population qui se livre au travail des manufactures, soit directement, soit en même temps qu'au travail agricole, et être due à une diminution dans les demandes faites aux manufactures belges.

Aux témoignages cités sur l'Allemagne, la Suisse et la Belgique, on peut ajouter les suivants, empruntés à Niebuhr, relativement à la campagne romaine; dans une lettre datée de Tivoli il écrit : « Partout où vous trouvez des fermiers héréditaires ou de petits propriétaires, vous trouvez l'industrie et l'honnêteté. Je pense qu'un homme qui emploierait une grande fortune à établir de petites propriétés libres ferait cesser le brigandage dans les districts des montagnes. » (*Vie et lettres de Niebuhr*, t. II, p. 149.)

nomique de ces îles par un écrivain qui joint à ses observations personnelles une étude attentive des renseignements qui lui sont fournis par d'autres. M. William Thornton dans son *Plaidoyer en faveur des paysans propriétaires*, ouvrage qui, par l'excellence des matériaux qu'il contient et par son exécution, mérite d'être considéré comme classique sur ce côté de la question, s'exprime sur l'île de Guernesey dans les termes suivants : « On ne voit pas, même en Angleterre, une quantité à beaucoup près aussi considérable de produits amenée sur le marché et récoltée sur un espace de terrain d'une étendue aussi restreinte: ceci prouverait implicitement que les cultivateurs doivent être très-éloignés de l'état de pauvreté ; car étant propriétaires absolus de tous les produits qu'ils ont recueillis, naturellement ils ne vendent que ce dont ils n'ont pas besoin. Mais l'état satisfaisant de leur sort est évident pour tout observateur. — La société la plus heureuse qu'il m'a été donné de rencontrer, dit M. Hill, existe dans cette petite île de Guernesey. —De quelque côté, dit sir Georges Head, que le voyageur ait la fantaisie de diriger sa marche, partout règne l'aisance. Ce qui surprend le plus le visiteur anglais dans sa première promenade, à pied ou en voiture, au delà des limites du port Saint-Pierre, c'est l'aspect des habitations nombreuses qui se pressent à l'horizon. La plupart de ces habitations dans son propre pays appartiendraient à des individus de la classe moyenne; mais il est saisi de surprise en découvrant quelle classe d'individus habite ces maisons, qui bien qu'en général trop petites pour des fermiers, sont presque toujours trop bien disposées sous tous les rapports pour des journaliers. Littéralement, dans toute l'étendue de l'île, à l'exception de quelques cabanes de pêcheurs, il n'existe pas de maison d'assez chétive apparence pour être assimilée à la demeure ordinaire d'un cultivateur anglais... Jetez les yeux, dit un des derniers baillis de Guernesey, M. de l'Isle Brook, sur les cabanes des Anglais, et comparez-les avec les *cottages* de nos paysans.... Les mendiants sont complétement inconnus. Les pauvres, au moins les pauvres valides, y sont presque aussi rares que les mendiants. Les caisses d'épargnes témoignent également de l'abondance générale dont jouissent les classes ouvrières à Guernesey. En 1841, il y avait en Angleterre, sur une population de près de 15 millions, moins de 700,000 déposants, soit 1 déposant par 20 individus, et la moyenne des dépôts était de 30 liv. sterl. A

Guernesey dans la même année, sur une population de 26,000 individus, le nombre des déposants était de 1920, et la moyenne des dépôts était de 40 liv. sterl. (1). » Les témoignages relatifs à Jersey et Alderney portent le même caractère.

M. Thornton produit de nombreuses preuves à l'appui des résultats efficaces et productifs de l'agriculture dans les petites propriétés des îles de la Manche, et il les résume en ces termes : « On voit donc que dans les deux îles principales de la Manche, la population agricole est pour l'une deux fois, et pour l'autre trois fois aussi compacte qu'en Angleterre, ce dernier pays ne donnant qu'un cultivateur pour vingt-deux acres de terre cultivée, tandis qu'à Jersey on en trouve un sur onze acres de terre, et à Guernesey un sur sept acres. Cependant l'agriculture de ces îles entretient, outre des cultivateurs, des populations non agricoles relativement quatre et cinq fois aussi compactes que celles de l'Angleterre. Cette différence n'est due à aucune supériorité du sol ou du climat dont jouissent les îles de la Manche ; car la première de ces îles est plutôt pauvre naturellement, et la seconde n'est pas plus fertile que les comtés du sud de l'Angleterre. Elle est due entièrement aux soins assidus des fermiers et à un large emploi des engrais (2). » En 1837, dit l'auteur dans un autre passage, le rendement moyen du blé dans les grandes fermes de l'Angleterre ne fut que de vingt-un boisseaux, et le rendement moyen le plus élevé dans tous les comtés ne dépassa pas vingt-six boisseaux. La moyenne la plus élevée, proclamée depuis pour toute l'Angleterre, a été de trente boisseaux. A Jersey, où l'étendue moyenne des fermes n'est que de seize acres, le produit moyen en blé par acre de terre était fixé par Inglis, en 1834, à trente-six boisseaux; mais il est prouvé par des tableaux officiels qu'il s'est élevé à quarante boisseaux dans les cinq années finissant avec 1833. A Guernesey, où les fermes sont encore plus petites, le rendement de quatre quarters par acre, suivant Inglis, est encore considéré comme une bonne récolte, mais comme une récolte très-ordinaire.... » « Un revenu de trente schellings par acre (3) serait regardé en Angleterre comme un revenu très-raisonnable pour une terre de moyenne qualité; mais dans les îles

(1) *Plaidoyer pour les paysans propriétaires*, par William Thornton, p. 99-140.
(2) *Ibid.*, p. 38.
(3) *Ibid*, p. 6.

de la Manche il n'y a que les terres de qualité très-inférieure qui ne se louent pas au moins quatre livres sterling (1). »

§ 7. — Sur les propriétés des paysans en France.

C'est de la France généralement que viennent les impressions défavorables du fait de la propriété aux mains des paysans ; c'est en France qu'on a si souvent assuré que le système avait produit ses fruits dans l'agriculture la plus misérable possible, et que, par la subdivision de la terre, il réduisait en peu de temps, si déjà il n'avait réduit, les paysans à un état voisin de la famine. Il est difficile de se rendre compte de l'admission générale d'idées si contraires à la vérité. L'agriculture était misérable et les paysans étaient réduits à une indigence extrême avant la Révolution. A cette époque, en général, ils n'étaient pas propriétaires du sol. Cependant il existait des cantons considérables de la France où la terre, même sur une grande étendue, était possédée par les paysans, et, parmi ces cantons, un grand nombre formaient exception au déplorable état de l'agriculture et à l'indigence générale. Une autorité qu'on ne peut contester sur ce point est celle d'Arthur Young, l'ennemi invétéré des petites fermes, le coryphée de l'école moderne des agronomes ; et cependant, parcourant presque toute la France dans les années 1787, 1788 et 1789, lorsqu'il y trouve un système d'agriculture excellent, il n'hésite jamais à l'attribuer à ce fait de la propriété entre les mains des paysans. « En quittant Sauve, dit-il (2), je fus frappé de la vue d'une vaste étendue de terrain, composée uniquement en apparence d'énormes rochers ; cependant la plus grande partie de ce terrain était enclose et plantée avec le soin le plus industrieux. Chaque individu possède un olivier, un mûrier, un amandier ou un pêcher, et des vignes éparses au milieu d'eux ; de telle sorte que toute la terre est couverte du mélange le plus bizarre qui puisse se concevoir de ces végétaux et de ces rochers bombés. Les habitants de ce village méritent des encouragements pour leur industrie, et ils en recevraient si j'étais ministre en France. Ils transformeraient bientôt en jardins tous les déserts qui les environnent. Une semblable réunion de cultivateurs actifs qui chan-

(1) *Plaidoyer pour les paysans propriétaires*, p. 32.
(2) Arthur Young, *Voyage en France*, t. I, p. 50.

gent leurs rochers en paysages fertiles, parce que ces rochers, je le suppose, sont leur propriété, agiraient de même sur des terres en friche s'ils étaient animés par le même principe tout-puissant. » Dans un autre passage (1) : « Allez à Roosendal (près Dunkerque), où M. Lebrun possède une propriété sur les dunes, à laquelle il a fait des améliorations, et qu'il m'a montrée avec beaucoup d'obligeance. Entre la ville et cet endroit se trouve un grand nombre de petites maisons élégantes, toutes pourvues d'un jardin et d'un ou deux champs enclos dans l'enceinte, formés de mauvaise terre pleine d'un sable naturellement aussi blanc que la neige, mais amélioré par l'industrie. L'influence magique de la propriété convertit le sable en or. » Et ailleurs (2) : « En sortant de Gange, je fus surpris de trouver l'irrigation appliquée dans les plus grandes proportions que j'eusse encore vues en France ; et je passais alors près de quelques montagnes escarpées formant des terrasses très-bien cultivées. On arrose beaucoup à Saint-Laurent. Le spectacle était très-intéressant pour un fermier. De Gange à la montagne formée d'un terrain âpre que je traversai, ma course fut une des plus intéressantes que j'aie faites en France ; c'est là que les efforts de l'industrie sont le plus vigoureux, que l'animation est la plus active. Cette activité a renversé tous les obstacles qu'elle a rencontrés, et a revêtu les rochers mêmes de verdure. Ce serait faire injure au sens commun que d'en demander la raison. La jouissance de la propriété *doit* avoir produit ce résultat. Donnez à un individu la possession assurée d'un rocher aride, et il le transformera en jardin ; donnez-lui un jardin avec un bail de neuf ans, et il en fera un désert. »

Dans sa description du pays situé au pied des Pyrénées occidentales, il ne parle plus d'après des conjectures, mais d'après sa connaissance personnelle. « Prenez, dit-il (3), la route qui conduit à Moneins, et venez alors considérer un spectacle qui était si nouveau pour moi en France que j'en pouvais à peine croire mes yeux : une succession de nombreux *cottages* de fermiers, bien bâtis, bien clos et *confortables*, bâtis en pierres et couverts en tuiles ; chacun ayant son petit jardin enclos par des haies taillées, avec un grand nombre de pêchers et d'autres arbres à fruits,

(1) Arthur Young, *Voyage en France*, p. 88.
(2) *Ibid*, p. 51.
(3) *Ibid.*, p. 56.

quelques beaux chênes dans les haies, et de jeunes arbres entretenus avec un si grand soin qu'il n'y avait que le soin paternel du propriétaire qui eût pu opérer un pareil résultat. A chaque maison est attenante une ferme parfaitement close, avec des bordures en gazon fauchées et élégamment disposées autour des champs de blé, avec des portes pour passer d'un clos dans l'autre. Il existe quelques parties de l'Angleterre (celles où il reste encore quelques petits propriétaires de terres) qui ressemblent à cette campagne du Béarn ; mais nous n'en avons guère qui soit comparable à ce que j'ai vu dans cette traite de douze milles de Pau jusqu'à Moneins. Toute cette partie est entre les mains de petits propriétaires, sans qu'il y ait de fermes assez petites pour donner naissance à une population vicieuse et misérable. Un air de propreté, de vivacité et d'aisance respire partout. Il se révèle dans leurs maisons neuves et leurs étables, dans leurs petits jardins, dans leurs haies, dans les cours au-devant des portes, même dans les poulaillers pour leurs volailles et les étables pour leurs porcs. Un paysan ne songe pas à mettre son cochon à l'aise si son propre bien-être dépend d'un bail de neuf ans. Nous sommes maintenant en Béarn, à quelques milles du berceau de Henri IV. Ont-ils hérité des bienfaits de ce bon prince? Le génie bienfaisant de cet excellent monarque semble régner encore sur le pays ; chaque paysan a *sa poule au pot.* » L'auteur remarque souvent la supériorité de l'agriculture dans la Flandre française, où les fermes « sont toutes peu considérables, et la plupart entre les mains de petits propriétaires (1). » Dans le pays de Caux, qui est aussi un pays de petites propriétés, l'agriculture était misérable ; sa manière d'expliquer ce fait est « que c'est un pays de manufacture, et que l'exploitation agricole n'y est qu'une occupation secondaire par rapport à la fabrication des tissus de coton qui se développe dans toute l'étendue du pays (2). » Ce même district est encore le centre de manufactures et est toujours un pays de petits propriétaires, et c'est aujourd'hui, à en juger d'après l'apparence des récoltes ou d'après les rapports officiels, l'un des mieux cultivés de la France. « Dans la Flandre, dans l'Alsace et dans une partie de l'Artois, aussi bien que sur les bords de la Garonne, la France possède une agricul-

(1) Arthur Young, *Voyage en France*, p. 332-334.
(2) *Ibid.*, p. 325.

ture égale à la nôtre (1). Ces pays, ainsi qu'une partie considérable du Quercy, sont cultivés plutôt comme des jardins que comme des fermes. Peut-être sont-ils trop comme des jardins, à cause du peu d'étendue des propriétés (2). » Dans ces districts, l'admirable système de rotation des récoltes, si longtemps pratiqué en Italie, mais à cette époque généralement abandonné, était déjà généralement appliqué. « La succession rapide des récoltes, la moisson d'un genre de produits n'étant que le signal d'un nouvel ensemencement pour en recueillir une seconde (fait qui doit frapper tous les observateurs dans la vallée du Rhin), ne peut guère arriver à une plus grande perfection ; et c'est peut-être là un des points les plus essentiels d'une bonne agriculture, lorsque les récoltes sont distribuées aussi judicieusement que cela a lieu dans ces provinces ; les récoltes qui nettoient et améliorent le terrain servant de préparation à celles qui lui sont nuisibles et l'épuisent (3). »

Il ne faut pas croire cependant que le témoignage d'Arthur Young au sujet de la propriété aux mains des paysans soit constamment favorable. En Lorraine, en Champagne et dans d'autres provinces, il trouve l'agriculture déplorable et les petits propriétaires très-malheureux, par suite, dit-il, de l'extrême subdivision de la terre. Son opinion est résumée en ces termes : « Avant de voyager, je concevais que de petites fermes, occupées par des propriétaires, étaient fort susceptibles d'une culture bien entendue, et que le possesseur de ces fermes, n'ayant point de fermage à payer, se trouverait suffisamment à même d'effectuer des améliorations et de se livrer à une culture poussée avec vigueur ; mais ce que j'ai vu en France a bien diminué mon opinion favorable à cet égard. En Flandre, j'ai vu une excellente culture sur des propriétés de trente à cent acres de terre ; mais on y trouve rarement de ces petites parcelles de propriété qu'on rencontre communément dans d'autres provinces. En Alsace et sur les rives de la Garonne, c'est-à-dire sur des terres d'une fertilité tellement exubérante qu'elles ne demandent aucun effort, quelques petites propriétés sont également bien cultivées. Dans le Béarn, j'ai traversé un pays de petits fermiers dont l'aspect général, la pro-

(1) Arthur Young, *Voyage en France*, p. 337.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 364.
(3) *Ibid.*, p. 412.

preté, l'aisance et le bien-être m'ont charmé. C'était ce que la propriété seule pouvait opérer sur une petite échelle; mais ces propriétés n'étaient nullement d'une étendue faible et méprisable; elles étaient, autant que j'ai pu en juger par la distance, d'une maison à une autre de quarante à quatre-vingts acres. Excepté ces exemples, joints à un très-petit nombre d'autres, je n'ai rien vu de *respectable* sur ces petites propriétés que l'industrie la plus infatigable. A la vérité, il faut que le lecteur se pénètre de cette idée que, bien que le système de culture que je rencontrai, dans une foule de cas, appliqué aux petites propriétés fût aussi vicieux qu'on puisse le concevoir, cependant l'industrie des propriétaires était si remarquable et si méritoire qu'il n'y aurait pas trop d'éloges à lui donner. Elle suffisait pour prouver que la propriété de la terre est de tous les stimulants le plus actif pour un travail pénible et incessant. Et cette vérité est d'une telle force et d'une telle étendue, que je ne connais pas de moyen plus sûr d'amener la culture sur le sommet d'une montagne que de permettre aux habitants des villages adjacents de l'acquérir en toute propriété ; en réalité, nous voyons que dans les montagnes du Languedoc, ils ont transporté à dos de la terre dans des paniers pour former un sol là où la nature l'avait refusé. »

On peut donc dire que l'expérience de ce célèbre agronome, de cet apôtre de la *grande culture*, démontre que le résultat obtenu des petites propriétés, cultivées par des paysans propriétaires, est admirable, lorsqu'elles ne sont pas d'une trop petite étendue, à savoir d'une étendue qui ne soit pas assez faible pour ne pas absorber complétement le temps et les soins de la famille; car Young se plaint souvent, avec une apparence de raison, de la somme de loisir dont les paysans pouvaient disposer, lorsque la terre était divisée en très-petites parcelles, malgré l'ardeur avec laquelle ils travaillaient à améliorer leur petit patrimoine, par tous les moyens que pouvaient leur suggérer leurs connaissances ou leur esprit industrieux. Il recommande, en conséquence, que la loi fixe une limite de subdivision, et ce n'est pas une proposition qui ne puisse être soutenue dans les pays, s'il en existe de semblables, où le *morcellement*, étant déjà arrivé au delà des limites raisonnables, d'après l'état du capital et la nature des articles à porter sur le marché, continue cependant à faire des progrès. Que chaque paysan possède un morceau de terre, même en toute

propriété, si cette terre ne suffit pas à l'entretenir dans l'aisance, c'est là un système qui comporte tous les inconvénients, et à peine un seul des bienfaits résultants des petites propriétés; puisque alors le paysan doit, ou vivre dans l'indigence sur le produit de sa terre, ou dans un état de dépendance aussi habituel que s'il ne possédait pas de terre, en subsistant du produit d'un travail mercenaire; travail même qu'il a peu d'espoir de trouver, si toutes les propriétés qui l'entourent ont une étendue analogue. Les résultats favorables de la propriété aux mains des paysans ne peuvent se produire qu'à la condition que ces propriétés ne seront pas trop subdivisées; c'est-à-dire qu'elles ne devront pas nécessairement entretenir un trop grand nombre d'individus, en proportion du produit que ces individus peuvent en recueillir par leur travail. La question se résout, comme une foule d'autres relatives à la condition des classes laborieuses, en une question de population. Les petites propriétés sont-elles un stimulant donné à une multiplication anormale, ou un obstacle à cette multiplication?

CHAPITRE VII

CONTINUATION DU MÊME SUJET

§ 1. — Influence de la propriété aux mains des paysans pour stimuler l'industrie.

Avant d'examiner l'influence qu'exerce en dernière analyse la propriété aux mains des paysans sur les intérêts économiques de la classe ouvrière, en tant qu'ils sont déterminés par l'accroissement de la population, examinons les points relatifs à l'influence morale et sociale qui résulte de cette distribution du sol, que l'on peut regarder comme établie, soit par le fait lui-même, soit par les faits et les autorités que nous avons cités dans le chapitre précédent.

Le lecteur pour qui ces matières sont nouvelles doit avoir été frappé de l'impression puissante produite sur tous les témoins que j'ai cités par ce qu'un statisticien suisse appelle « l'industrie presque surnaturelle » des paysans propriétaires (1). A cet égard du moins les autorités sont unanimes. Ceux qui ont vu seulement un pays dans ces conditions de propriété, pensent toujours que les habitants de ce pays sont les plus industrieux de l'univers. Il existe aussi peu de doute parmi les observateurs sur les caractères distinctifs auxquels se lie, dans la condition des paysans, cette industrie prééminente. C'est « la puissance magique » de la propriété, qui, suivant les expériences d'Arthur Young, « convertit le sable en or. » L'idée de propriété n'implique pas toutefois nécessairement qu'il n'y aura pas de rente à payer, pas plus qu'elle n'implique qu'il n'y aura pas d'impôts à acquitter. Elle implique seulement que la rente sera une charge fixe, qui ne pourra être élevée au préjudice du propriétaire à raison des améliorations mêmes faites à la terre ou de la volonté du *landlord*.

(1) *Un zèle presque surhumain*. Le canton de Schaffhouse (cité plus haut), p. 53.

Un tenancier à rente honorifique est à tous égards un propriétaire, un tenancier par *copy-hold* n'est pas moins propriétaire qu'un franc tenancier. Ce qu'il faut, c'est une possession durable à des conditions fixes. « Donnez à un homme la possession assurée d'un « rocher battu par les vents, et il en fera un jardin ; donnez-lui « un jardin avec un bail de neuf ans, et il en fera un désert. »

Les détails que nous avons cités et ceux plus minutieux encore qu'on trouve chez les mêmes auteurs relativement au système de culture habituellement soigné et aux mille inventions du paysan propriétaire, dans le but d'utiliser toutes les heures et tous les moments de loisir, pour augmenter de quelque degré le produit futur de la terre, expliqueront ce que nous avons dit dans le chapitre précédent (1) relativement au produit bien plus considérable, que l'on obtient avec la même instruction agricole, de la même qualité de sol, sur les fermes de peu d'étendue, au moins lorsqu'elles sont la propriété du cultivateur. Le *Traité sur l'agriculture flamande* est surtout instructif en ce qui concerne les moyens à l'aide desquels une industrie infatigable fait plus que triompher de l'infériorité des ressources, de l'imperfection des instruments et de l'ignorance des théories scientifiques. On peut affirmer que le système de culture mis en pratique par les paysans de la Flandre et de l'Italie donne des récoltes plus productives, la terre étant dans les mêmes conditions que les districts les mieux cultivés de l'Écosse et de l'Angleterre. Sans doute ce système de culture produit ces récoltes en y appliquant une somme de travail qui, si elle était payée par quelqu'un qui l'emploierait, donnerait lieu à des dépenses plus qu'équivalentes au bénéfice ; mais ce n'est pas le prix que considère le paysan, c'est l'emploi du temps qu'il peut consacrer à une occupation favorite, ou pour mieux dire une passion qui le domine (2).

(1) Voyez plus haut, liv. I, chap. IX, § 4.

(2) Lisez la description pittoresque tracée par l'historien Michelet des sentiments du paysan propriétaire à l'égard de sa terre. « Si nous voulons connaître la pensée intime, la passion du paysan de France, cela est fort aisé. Promenons-nous, le dimanche, dans la campagne, suivons-le. Le voilà qui s'en va là-bas devant nous. Il est deux heures ; sa femme est à vêpres ; il est endimanché ; je réponds qu'il va voir sa maîtresse. Quelle maîtresse ? sa terre. Je ne dis pas qu'il y aille tout droit. Non, il est libre ce jour-là, il est maître d'y aller ou de n'y pas aller. N'y va-t-il pas assez tous les jours de la semaine ? Aussi il se détourne, il va ailleurs, il a affaire ailleurs. Et pourtant il y va. Il est vrai qu'il passait bien près ; c'était une occasion. Il la regarde, mais apparemment il n'y entrera pas ;

§ 2. — Influence de la petite propriété pour former l'intelligence.

Il existe un autre aspect de la propriété aux mains du paysan, sous lequel il est essentiel de la considérer. C'est un instrument d'éducation pour le peuple. Les livres et l'enseignement sont absolument nécessaires pour l'éducation ; mais ils sont loin de suffire à cet égard. Les facultés intellectuelles se développent le plus là où elles sont le plus exercées ; est-il rien qui puisse les exercer avec plus d'énergie que des intérêts nombreux, dont aucun ne peut être négligé et auxquels on ne peut pourvoir que par les efforts les plus variés de la volonté et de l'intelligence? Quelques-uns des détracteurs de la petite propriété s'appuient principalement sur les soucis et les inquiétudes qui assiégent le paysan propriétaire des provinces rhénanes ou de la Flandre. Ce sont précisément ces soucis et ces anxiétés qui tendent à en faire un être supérieur au journalier anglais. C'est à coup sûr calomnier en quelque sorte le privilége d'une argumentation raisonnable que de représenter la condition d'un journalier comme exempte d'anxiété. Je ne puis concevoir aucune circonstance où ce journalier soit affranchi d'inquiétude, puisqu'il peut se trouver sans travail ; à moins qu'il ne prenne part aux distributions périodiques de l'aumône de la paroisse, et qu'il ne sente ni honte ni répugnance à les solliciter. L'ouvrier à la journée, dans l'état actuel de la société et du développement de la population, est en proie à la foule des anxiétés, qui n'exercent sur l'esprit aucune action fortifiante, et il ne subit l'influence d'aucune des anxiétés qui exercent cette action. La position du paysan propriétaire de la Flandre est toute différente. Peu d'individus échappent plus que lui à l'inquiétude, qui glace et paralyse, — à l'incertitude d'avoir du pain à manger. Il faut, pour qu'il soit exposé aux atteintes de ce dan-

qu'y ferait-il? Et pourtant il y entre. Du moins, il est probable qu'il n'y travaillera pas; il est endimanché; il a blouse et chemise blanches. — Rien n'empêche cependant d'ôter quelque mauvaise herbe, de rejeter cette pierre. Il y a bien encore cette souche qui gêne, mais il n'a pas sa pioche, ce sera pour demain. Alors, il croise ses bras et s'arrête, regarde, sérieux, soucieux. Il regarde longtemps, très-longtemps, et semble s'oublier. A la fin, il se croit observé; s'il aperçoit un passant, il s'éloigne à pas lents. A trente pas encore, il s'arrête, se retourne, et jette sur sa terre un dernier regard, regard profond et sombre; mais pour qui sait bien voir, il est tout passionné, ce regard, tout du cœur, plein de dévotion. »
(*Le Peuple*, par J. Michelet, 1re partie, chap. 1er.)

ger, il faut un rare concours de circonstances telles que la disette de pommes de terre combinée avec une récolte généralement mauvaise. Ses anxiétés ne sont que les alternatives ordinaires du *plus* ou du *moins*. Ses soucis sont de prendre sa part légitime dans les affaires de la vie humaine ; d'être une créature libre et non éternellement un enfant, rôle qui paraît être dévolu définitivement aux classes ouvrières, suivant l'opinion de la philanthropie régnante. Il n'est plus un être d'une espèce différente des classes moyennes ; il a des travaux et un but pareils à ceux qui occupent ces classes, et communiquent à leur intelligence la plus grande part de la culture qu'elles reçoivent. S'il y a un principe fondamental dans l'éducation, c'est celui-ci, que la discipline qui améliore l'esprit est celle dans laquelle l'esprit est actif et non passif. Le secret pour développer les facultés consiste à leur donner beaucoup à faire et à leur présenter de vifs attraits pour les y porter. Cela n'ôte rien à l'importance et même à la nécessité des autres genres de culture intellectuelle. La possession de la propriété n'empêchera pas le paysan d'être grossier, égoïste, et d'avoir l'esprit étroit. Ces défauts dépendent d'autres influences et d'autres genres d'instruction. Mais ce puissant aiguillon donné à l'une des espèces de l'activité intellectuelle ne contrarie, en aucune façon, les autres modes du développement de l'esprit. Au contraire, en cultivant l'habitude d'appliquer à des usages pratiques toute fraction de connaissance acquise, il sert à rendre profitable l'enseignement et la lecture, qui, sans l'assistance d'une pareille influence, serait trop souvent semblables à des semences jetées sur un rocher.

§ 3. — Influence de la petite propriété pour encourager la prévoyance et l'empire sur soi-même.

Ce n'est pas seulement sur l'intelligence que la situation du paysan propriétaire exerce une influence *amélioratrice*. Cette situation n'est pas moins favorable aux vertus morales, telles que la prudence, la tempérance et l'empire sur soi-même. Les ouvriers à la journée, qui forment la plus grande partie de la population laborieuse, sont ordinairement imprévoyants ; ils dépensent avec insouciance tout ce qu'ils peuvent gagner, et laissent à l'avenir le soin de les tirer d'embarras.

Ce fait est si notoire qu'une foule de personnes qui s'intéressent vivement au bien-être des classes laborieuses, maintiennent, comme une opinion irréfragable, qu'une augmentation de salaire lui ferait peu de bien, tant qu'elle ne sera pas accompagnée d'une amélioration correspondante dans leurs goûts et leurs habitudes. La tendance d'idées des paysans propriétaires et de ceux qui espèrent le devenir est, dans un sens contraire, portée à l'extrême. Ils songent même trop au lendemain. Ils sont plus souvent accusés de parcimonie que de prodigalité. Ils se refusent des jouissances raisonnables et vivent misérablement pour économiser. En Suisse, il n'est guère d'individu qui n'épargne, s'il peut épargner de quelque façon. Nous avons déjà remarqué ce qui a lieu chez les paysans flamands ; parmi les Français, quoiqu'ils aiment le plaisir et qu'ils soient regardés comme un peuple de mœurs relâchées, l'esprit d'épargne est répandu dans la population rurale d'une façon satisfaisante dans l'ensemble, et qui, dans les cas particuliers, pèche plutôt par excès que par défaut. Parmi ces individus que les voyageurs, à raison des cabanes où ils vivent, des légumes et des racines qui constituent leur régime alimentaire, prennent pour des preuves vivantes et des spécimens de l'indigence générale, il en est un grand nombre qui ont des trésors entassés dans des sacs de cuir, consistant en pièces de cinq francs, qu'ils conservent peut-être pendant toute une génération, s'ils ne les en retirent pour satisfaire leur passion favorite, l'achat de la terre. S'il y a un inconvénient moral attaché à l'état d'une société où le paysan possède de la terre, c'est le danger qu'il devienne trop soucieux de ses intérêts pécuniaires, qu'il devienne astucieux et calculateur dans le sens blâmable. Le paysan français n'est pas un simple campagnard, ce n'est pas un franc « paysan du Danube ; » mais dans la réalité comme dans la fiction, c'est aujourd'hui « *le rusé paysan.* » C'est là qu'il est arrivé dans le développement progressif que la constitution des choses a imposé à l'intelligence et à l'émancipation humaine. Mais quelque excès dans cette direction n'est qu'un mal insignifiant et passager comparé à l'insouciance et à l'imprévoyance qu'on trouve chez les classes laborieuses, et c'est payer bon marché la valeur inestimable de cette vertu de l'indépendance personnelle, comme formant le caractère général d'une population; cette vertu est l'une des premières conditions de la supériorité dans le caractère de l'homme, c'est le fonds sans le-

quel les autres vertus jettent rarement de profondes racines, si elles ne sont entées sur lui ; c'est une qualité indispensable pour la classe laborieuse, lors même qu'elle arrive à un degré passable d'aisance matérielle; et c'est par cette vertu que les paysans de France et de la plupart des autres contrées de l'Europe où se trouvent des paysans propriétaires, se distinguent des autres populations laborieuses et les devancent.

§ 4. — Effets qu'exerce la petite propriété sur la population.

Est-il possible qu'un état de relations économiques si favorable à l'épargne et à la prudence, sous tous les rapports, lui soit préjudiciable sous le point de vue si important de l'accroissement de la population ? L'opinion affirmative à cet égard est exprimée par la plupart des économistes anglais qui ont écrit sur cette matière. On connaît l'opinion de M. Mac Culloch; M. Jones assure (1) « qu'une population de paysans, tirant leur salaire du sol et le consommant en nature, est généralement très-peu influencée par des obstacles intimes, ou par des motifs qui les disposent à la contrainte morale. La conséquence de ce fait, c'est que si quelque cause extérieure, complétement indépendante de leur volonté, ne force ces paysans cultivateurs à ralentir leur tendance à accroître la population, ils arriveront très-rapidement, sur une étendue de sol limitée, à un état de besoin et d'indigence, et seront enfin arrêtés par l'impossibilité matérielle de se procurer des subsistances. » Dans un autre passage (2) il dit « que ces paysans se trouvent exactement dans une situation où la disposition physique à multiplier est arrêtée par ces motifs et ces désirs si rares et si propres à faire hésiter qui règlent l'accroissement de la population dans les rangs supérieurs des peuples les plus civilisés. » M. Jones promet de signaler « les causes de cet état particulier » dans un prochain ouvrage qui n'a pas encore été publié. Je ne puis, en aucune façon, deviner à quelle théorie de la nature humaine et des motifs qui dirigent les actions des hommes, il attribuera ces causes. Arthur Young affirme cet *état particulier* comme un fait; mais quoiqu'il ne soit pas dans l'habitude de *spécialiser* ses opinions, il ne pousse pas sa doctrine à une extrémité aussi

(1) *Essai sur la distribution de la Richesse*, p. 146.
(2) *Ibid.*, p. 68.

violente que M. Jones, ayant lui-même, ainsi que nous l'avons vu, rendu témoignage aux divers exemples dans lesquels les populations de paysans dont parle M. Jones, ne tendaient nullement à un état « de besoin et de pénurie et ne couraient nullement le danger de rencontrer l'impossibilité matérielle de se procurer des subsistances. »

Il est aisé de s'expliquer la différence des expériences sur un pareil sujet. Que la population laborieuse vive de la terre ou du salaire, elle s'est toujours augmentée jusqu'à ce jour dans la limite tracée par la mesure habituelle de l'aisance. Lorsque cette mesure était faible et ne dépassait pas une maigre subsistance, l'étendue des propriétés, aussi bien que le taux du salaire, s'est maintenue au point où ils suffisaient pour subvenir simplement aux besoins de la vie. Des idées extrêmement restreintes relativement à ce qui est nécessaire pour subsister sont parfaitement compatibles avec la propriété possédée par les paysans ; et lorsqu'une population a toujours été habituée à la pauvreté et que l'habitude l'a réconciliée avec elle, il y aura excès de population et subdivision excessive de la terre. Mais ceci est hors de notre propos. La véritable question est de savoir si, en supposant que les paysans possèdent une étendue de terre non pas insuffisante, mais bien suffisante pour s'entretenir dans l'aisance, il sera plus ou moins probable qu'ils perdront cet état d'aisance par suite d'une imprudente multiplication, que s'ils vivaient d'une façon aussi confortable que des travailleurs salariés. Toutes les considérations *à priori* militent en faveur d'une moindre probabilité. La dépendance du salaire à l'égard de la population est un sujet de spéculation et de discussion. Le salaire baisserait-il au cas où la population augmenterait considérablement ? c'est là un sujet de doute réel et c'est toujours un fait qui, pour être constaté d'une façon intelligente, exige l'application de la faculté de penser. Mais tout paysan peut se convaincre, d'après des preuves qu'il peut complétement apprécier, si sa pièce de terre peut entretenir plusieurs familles dans la même aisance qu'elle en entretient une seule. Il n'est guère d'individus qui laissent volontiers à leurs enfants une position dans la vie pire que la leur. Le père qui doit laisser une terre est parfaitement à même de juger si ses enfants peuvent ou non vivre sur cette terre ; mais les individus qui subsistent de salaire ne voient nullement pourquoi leurs enfants ne

pourraient subsister par les mêmes moyens, et conséquemment ils se fient au hasard. « Dans les arts et les manufactures même les plus utiles et les plus nécessaires, dit M. Laing (1), il n'y a pas de demande de travailleurs, évidente, connue, constante et appréciable ; mais la demande, avec ces caractères, existe pour l'agriculture dans les petites propriétés. Le travail à accomplir, la subsistance que le travail produira, tirés de sa portion de terre, ce sont là des éléments manifestes et connus dans les calculs que fait un individu sur ses moyens de subsistance. Son carré de terre peut-il ou ne peut-il pas faire subsister sa famille? Peut-il, ou ne peut-il pas se marier? Ce sont là tout autant de questions auxquelles tout individu peut répondre, sans délai, sans hésitation, ou sans réflexion. C'est la confiance dans le hasard, sans que le jugement ait à l'avance rien établi clairement, qui donne lieu à des mariages irréfléchis, imprudents, dans les classes inférieures et dans les classes élevées, et produit parmi nous les maux qui dérivent d'un excès de population ; et le hasard entre nécessairement dans les calculs de tout individu, lorsque toute certitude est écartée ; comme il y entre, là où une certaine portion de subsistance, en vertu de notre répartition de la propriété, n'est le partage que d'une faible fraction, au lieu de l'être environ des deux tiers de la population. »

Il n'a jamais existé d'écrivain plus vivement sensible aux maux qui pèsent sur les classes laborieuses, par suite de l'excès de la population, que Sismondi, et c'est là un des motifs de sa défense si chaleureuse de la propriété aux mains des paysans ; il a eu de nombreuses occasions, dans plus d'un pays, de juger de l'effet de cette propriété sur la population. Voyons quel est son témoignage. « Dans les pays où la culture par les petits propriétaires continue à exister, la population s'accroît régulièrement et rapidement, jusqu'à ce qu'elle ait atteint ses limites naturelles, c'est-à-dire que les héritages continuent à être divisés et subdivisés parmi plusieurs enfants, aussi longtemps que par un accroissement de travail, chaque famille peut retirer un revenu égal d'une plus petite portion de terre.

« Un père qui possède une vaste étendue de pâturages naturels, la partage entre ses fils, et ceux-ci la convertissent en champs et

(1) *Notes d'un Voyageur*, p. 46.

en prairies; ses fils la partagent entre leurs propres enfants, qui renoncent au système de jachères. Chaque perfectionnement dans la science agricole donne lieu à un autre progrès dans la subdivision de la propriété, mais il n'y a pas à craindre que le propriétaire élève ses enfants pour en faire des mendiants. Il sait exactement quel héritage il leur laissera, il sait que la loi le partagera également entre eux; il voit la limite au delà de laquelle cette division les ferait descendre du rang qu'il a occupé lui-même, et un juste orgueil de famille, commun au paysan et au noble, l'empêche d'appeler à la vie des enfants qu'il ne pourrait pourvoir convenablement. S'il en naît un plus grand nombre, au moins ils ne se marient pas ou bien ils conviennent entre eux quel sera celui de leurs frères qui perpétuera la famille. On ne voit jamais, dans les cantons de la Suisse, que les patrimoines des paysans soient assez divisés pour les réduire à un état inférieur à une honorable aisance; quoique l'habitude du service étranger, en ouvrant aux enfants une carrière illimitée et incalculable, provoque parfois le développement d'une population surabondante (1). »

Il existe des témoignages analogues relativement à la Norwége. Quoiqu'il n'existe aucune loi ou coutume sur la primogéniture, ni manufacture pour absorber l'excédant de la population, la subdivision de la propriété n'y est pas portée à un degré préjudiciable. « Le partage de la terre entre les enfants, dit M. Laing (2), ne paraît pas avoir eu pour effet, pendant les milliers d'années qu'il a exercé son influence, de réduire les propriétés territoriales à ce minimum d'étendue à peine suffisant pour faire simplement subsister les individus. J'ai compté de vingt-cinq à quarante vaches sur des fermes et dans un pays où le fermier doit, au moins pendant sept mois de l'année, n'avoir que des fourrages d'hiver et les maisons pourvues pour tout le bétail. Il est évident qu'une cause quelconque agissant sur l'ensemble de la propriété *terrienne* contrarie les effets du partage entre les enfants. Cette cause ne peut être autre que celle dont j'ai depuis longtemps deviné l'influence dans un semblable système social, à savoir que dans un pays où la terre est possédée, non pas simplement à titre de fermage, comme en Irlande, mais en toute propriété, sa concentration par suite du

(1) *Nouveaux Principes*, liv. III, chap. III.
(2) *Séjour en Norwége*, p. 28.

décès des cohéritiers, et du mariage de leurs héritiers féminins dans la corporation des possesseurs de la terre, doit balancer la subdivision résultant du droit égal des enfants à succéder. Je comprends que dans une semblable société la masse totale de la propriété consistera en autant de domaines de £ 1,000, de £ 100, de £ 10, dans une année, à une époque quelconque. » Pour que les choses se passent ainsi, il faut supposer répandues dans la société des idées très-puissantes d'une sage contrainte, et il est raisonnable d'attribuer une part du crédit qu'elles trouvent au système de la propriété des paysans propres à les entretenir.

« Dans quelques parties de la Suisse, dit M. Kay (1), telles que par exemple le canton d'Argovie, un paysan ne se marie jamais avant l'âge de vingt-cinq ans et généralement à une époque plus reculée ; et dans ce canton les femmes se marient rarement avant trente ans. La division de la terre et la transmission peu coûteuse de cette terre d'un individu à un autre, n'encouragent pas seulement l'esprit de prévoyance des ouvriers des districts ruraux ; ces faits agissent de la même manière, quoique peut-être à un degré inférieur, sur les travailleurs des villes moins considérables. Dans les petites villes de province, il est passé en coutume qu'un ouvrier possède un petit coin de terre au dehors de la ville. Ce petit coin il le cultive chaque soir comme son jardin potager. Il y récolte des légumes et des fruits pour l'usage de sa famille pendant l'hiver. Lorsque son ouvrage quotidien est fini, lui et sa famille se rendent au jardin pour y passer quelques instants qu'ils emploient à semer, à sarcler, ou à préparer les semailles pour une récolte suivant la saison. Le désir de devenir possesseur de l'un de ces jardins, agit très-puissamment sur les habitudes de prudence et contribue à restreindre les mariages irréfléchis. Quelques manufacturiers du canton d'Argovie me disaient qu'il était rare qu'un habitant de la ville fût satisfait avant d'avoir acheté un jardin, ou un jardin et une maison, et que les ouvriers de la ville en général différaient leur mariage pendant quelques années, afin d'épargner assez pour acheter l'une ou l'autre de ces propriétés de luxe. »

Le même auteur démontre par des documents statistiques (2)

(1) 1er vol., p. 67-69.
(2) M. Kay, 1er vol., p. 75-79.

qu'en Prusse, l'époque moyenne du mariage est non-seulement beaucoup plus reculée qu'en Angleterre, « mais encore que cette époque recule chaque année de plus en plus, » tandis qu'en même temps, « il y a moins d'enfants illégitimes en Prusse que dans les autres pays de l'Europe. » Partout où je voyageais, dit M. Kay (1), dans l'Allemagne du Nord et en Suisse, tout le monde m'assurait que le désir d'acquérir de la terre, qu'éprouvaient tous les paysans, agissait comme l'obstacle le plus puissant à un accroissement anormal de la population (2). »

En Flandre, suivant M. Fauche, consul d'Angleterre à Ostende (3), les fils de fermiers et ceux qui ont le moyen de devenir fermiers diffèrent volontiers leur mariage jusqu'à ce qu'ils soient devenus possesseurs d'une ferme. Une fois fermiers, leur but alors est de devenir propriétaires. « La première chose que fait un Danois de ses épargnes, dit M. Drowne, consul à Copenhague (4), c'est d'acheter une montre, puis un cheval et une vache pour lesquels il paie un intérêt raisonnable. Son ambition, ensuite, est de devenir petit propriétaire, et cette classe d'individus est dans une condition plus favorable qu'aucune autre en Danemark. Assurément je ne connais aucun peuple dans aucun pays qui ait à sa portée tout ce qui est réellement nécessaire à la vie plus facilement que cette classe, très-considérable en comparaison de celle des ouvriers (5). »

Mais l'exemple de la France démontre mieux que tous les raisonnements que cette assertion est erronée, qui prétend que la propriété aux mains des paysans tend à accroître démesurément

(1) M. Kay, 1er vol., p. 90.

(2) Le ministre prussien, chargé de la statistique, dans un ouvrage (ayant pour titre : *Le bien-être du peuple dans l'État de Prusse*), que je suis obligé de citer de seconde main, d'après M. Kay, après avoir prouvé par des chiffres l'augmentation considérable et progressive des subsistances et des vêtements par tête d'individu, fait dont il déduit avec raison un accroissement correspondant dans la puissance productive de l'agriculture, continue en ces termes : « La division des domaines a fait dans le pays des progrès de plus en plus sensibles depuis 1831. Il y a maintenant un plus grand nombre de propriétaires indépendants qu'autrefois. » Cependant on se plaint beaucoup du paupérisme parmi les ouvriers dépendants; on n'entend jamais se plaindre que le paupérisme augmente parmi les paysans propriétaires. (Kay. 1er vol., p. 262-266.)

(3) Dans une communication faite aux commissaires de l'enquête sur la loi des pauvres.

(4) *Ibid.*, p. 260.

(5) Kay, 1er vol., p. 268.

la population. On ne connaît pas d'une manière certaine le nombre des propriétaires fonciers en France, on peut l'évaluer, sans trop risquer de se tromper, à cinq millions. Si maintenant on calcule le nombre d'individus par famille, et pour la France, on le sait, ce nombre est restreint, on peut affirmer que la moitie de la population possède le sol. Mais l'étendue de la plupart de ces parcelles est si restreinte qu'elles ne sauraient suffire à nourrir leurs possesseurs, et trois millions d'entre eux, au moins, sont obligés de demander leur excédant soit au salaire, soit à la culture de petites fermes prises à loyers ou en métayage.

Lorsque la propriété possédée ne suffit pas pour affranchir le propriétaire de la dépendance du salaire, la position de ce propriétaire perd beaucoup de son efficacité caractéristique comme obstacle à un développement excessif de la population; et si la prédiction faite si souvent en Angleterre s'était réalisée, que la France fût devenue « une *garenne de pauvres*, » l'expérience n'aurait rien prouvé contre les tendances du même système d'économie agricole dans des circonstances différentes. Mais quelle est la réalité des faits? C'est que l'accroissement de la population française est le moins rapide en Europe. Pendant la génération que la Révolution fit passer des extrémités d'une misère désespérée à une subite abondance, il y eut une augmentation considérable de population. Mais une autre génération a grandi, qui, née dans des circonstances meilleures, n'a pas appris à être misérable, et l'esprit d'épargne agit sur elle d'une façon très-remarquable, en maintenant l'accroissement de la population dans les limites de l'accroissement de la richesse nationale. Dans un tableau dressé par le professeur Rau des chiffres de l'accroissement annuel de la population des divers pays, celui de la France en 1817 à 1827 ressort à 63/100 pour 100, celui de l'Angleterre, pendant la même période décennale, est annuellement de 1 6/10 et celui des États-Unis de près de 3 (1).

(1) Voici ce tableau. (V. p. 168 de la traduction belge du grand ouvrage de M. Rau.)

		Augmentation p. 100.
États-Unis	1820—1830	2,92
Hongrie (d'après Rohrer)	» »	2,40
Angleterre	1811—1821	1,78
Autriche (d'après Rohrer)	» »	1,30
Prusse	1816—1827	1,54
Id	1820—1830	1,37

D'après les rapports officiels tels qu'ils ont été analysés par M. Legoyt (1), l'accroissement de la population, qui, de 1801 à 1806,

		Augmentation p. 100.
Prusse	1821—1831	1,27
Néerlands	1821—1828	1,28
Écosse	1821—1831	1,30
Saxe	1815—1830	1,15
Bade (d'après Heunisch)	1820—1830	1,13
Bavière	1814—1828	1,08
Naples	1814—1824	0,83
France (d'après Mathieu)	» »	0,63
Plus récemment (d'après Moreau de Jonnès)	» »	0,55

— Mais le chiffre donné par ce dernier, ajoute-t-il, ne mérite pas une confiance sans réserve.

Le tableau suivant donné par M. Quételet (*Sur l'homme et le développement de ses facultés*, 1er vol., chap. VII,) également d'après l'autorité de Rau, contient de nouveaux renseignements et diffère, sur quelques points, du précédent, sans doute, parce que l'auteur a pris, dans ce cas la moyenne de différentes années.

	Augmentation p. 100.
Irlande	2,45
Hongrie	2,40
Espagne	1,66
Angleterre	1,65
Prusse rhénane	1,33
Autriche	1,30
Bavière	1,08
Néerlande	0,94
Naples	0,83
France	0,63
Suède	0,58
Lombardie	0,45

Le relevé, établi par M. Legoyt dans le *Journal des Économistes*, Numéro de mai 1817, qui contient les résultats pour la France jusqu'au recensement de l'année précédente (1846), se trouve résumé dans le tableau suivant.

	Augmentation p. 100			Augmentation p. 100	
	d'après le recensement.	d'après l'excédant des naissances sur les décès.		d'après le recensement.	d'après l'excédant des naissances sur les décès.
Suède	0,83	1,14	Wurtemberg	0,01	1,00
Norwége	1,36	1,30	Hollande	0,90	1,03
Danemark	»	0,93	Belgique	»	0,76
Russie	»	0,61	Sardaigne	1,08	»
Autriche	0,85	0,90	Angleterre (à l'exception de l'Irlande)	1,93	1,00
Prusse	1,84	1,18	France	0,68	0,50
Saxe	1,45	0,90	État-Unis	3,27	»
Hanovre	»	0,85			
Bavière	»	0,74			

(1) *Journal des Économistes*, mars et mai 1847.

donnait le chiffre annuel de 1,28 p. 100, ne donnait plus que le chiffre moyen de 0,47 p. 000 de 1806 à 1831; de 1831 à 1836 il donnait le chiffre moyen de 0,60 p. 100; de 1836 à 1841, 0,41 p. 100, et de 1841 à 1846, de 0,68 p. 100; mais M. Legoyt pense que la population a été évaluée au-dessus du chiffre réel en 1841 et que, par conséquent, on a évalué de la même manière l'accroissement qui a eu lieu entre cette époque et 1846; et que l'accroissement réel pendant toute la période a été, en quelque façon, intermédiaire entre les deux derniers chiffres moyens, c'est-à-dire un peu supérieur à 1 pour 200. Cette lente augmentation même est entièrement le résultat de la diminution du chiffre des décès; le nombre des naissances n'éprouvant aucune augmentation, tandis que la proportion des naissances par rapport à la population diminue constamment (1). Ce développement peu rapide de la population, tandis que le capital augmente beaucoup plus rapidement, a produit une amélioration remarquable dans la condition de la classe ouvrière. La position de la portion de cette classe qui possède de la terre ne peut se constater avec exactitude parce qu'elle est de sa nature très-variable; mais la condition des simples ouvriers qui n'ont recueilli aucun avantage des changements survenus dans la propriété terrienne à l'époque de la Révolution, s'est incontestablement fort améliorée depuis cette époque (2). M. Rau

(1) Nous donnons ci-dessous les chiffres :

	Nombre annuel des naissances.			
De 1824 à 1828....	981,914,	ce qui donne	1 sur 32,30	de la population.
1829 à 1833....	965,444	—	1 sur 34,00	—
1834 à 1836....	972,993	—	1 sur 34,39	—
1839 à 1843....	970,617	—	1 sur 35,27	—
1844 et 1845....	983,573	—	1 sur 35,58	—

Dans les deux dernières années, le chiffre des naissances, suivant M. Legoyt, grossit par suite d'une émigration considérable. « Cette diminution des naissances, ainsi qu'il le faut remarquer, en présence d'un accroissement constant, quoique peu rapide, de la population générale et des mariages, ne peut être attribué qu'aux progrès de l'esprit d'ordre et de prévision dans les familles. C'est d'ailleurs la conséquence prévue de nos institutions civiles et sociales, qui, en amenant chaque jour une plus grande subdivision de la fortune territoriale et mobilière de la France, développent au sein des populations les instincts de conservation et de bien être. »

Dans quatre départements, parmi lesquels sont les plus riches de la Normandie, les décès dépassent effectivement les naissances.

(2) « Les classes de notre population qui n'ont que leur salaire, celles qui, par cette raison, sont les plus exposées à l'indigence, sont aujourd'hui beaucoup mieux pourvues des objets nécessaires à la nourriture, au logement et au vête-

mentionne un fait analogue qui a eu lieu dans un autre pays où la subdivision de la terre est probablement excessive, dans le Palatinat (1).

Je ne connais pas un seul exemple authentique à l'appui de cette assertion, que la multiplication rapide des individus se développe sous l'influence de la propriété possédée par les paysans.

ment qu'elles ne l'étaient au commencement du siècle... On peut appuyer ce fait du témoignage de toutes les personnes qui ont souvenir de la première des époques comparées... S'il restait des doutes à cet égard, on pourrait facilement les dissiper en consultant les anciens cultivateurs et les anciens ouvriers, ainsi que nous l'avons fait nous-même dans diverses localités, sans rencontrer un seul témoignage contradictoire; on peut invoquer aussi les renseignements recueillis à ce sujet par un observateur exact, M. Villermé (*Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, liv. II, chap. 1er). — Nous empruntons cette citation à un ouvrage intéressant..... publié en 1846, *Recherches sur les causes de l'indigence*, par A. Clément, p. 84-85. L'auteur s'exprime ainsi (p. 118) : « La hausse considérable qui s'est manifestée depuis 1789 dans le taux du salaire de nos cultivateurs..... » et il ajoute la preuve suivante d'une mesure plus élevée de besoins habituels, même au sein de cette population dont on représente l'état ordinaire comme le plus déplorable. « Depuis quinze à vingt ans, un changement considérable s'est manifesté dans les habitudes des ouvriers de nos villes manufacturières; ils dépensent aujourd'hui beaucoup plus que par le passé pour le vêtement et la parure... Les ouvriers de certaines classes, tels que les anciens *canuts* de Lyon, ne se montrent plus comme autrefois couverts de sales haillons » (p. 164). Ces canuts sont dans une condition analogue à celle des tisserands à la main d'Angleterre, les *handloom weavers*, les plus misérables de tous les artisans. On trouve des documents bien plus concluants dans le même sens, dans le dernier ouvrage de M. Thiers, sur la *Propriété;* mais comme cet ouvrage est écrit pour soutenir une thèse, et qu'il exagère presque tous les arguments que lui offre le sujet traité, je n'ose me fier implicitement aux assertions énoncées, même sur des matières de fait.

(1) Dans son petit ouvrage sur l'*Agriculture du Palatinat* que nous avons déjà cité... Il avance que le salaire journalier du travail, qui, pendant les dernières années de la guerre, était extraordinairement élevé et continua de l'être jusqu'en 1817, tomba ensuite à un taux inférieur en argent, mais que les prix d'un grand nombre de denrées ayant baissé dans une proportion encore plus considérable, la condition du peuple s'améliora d'une façon non équivoque. La nourriture donnée aux ouvriers agriculteurs par ceux qui les faisaient travailler s'améliora aussi considérablement pour la quantité et la qualité. « Cela va beaucoup mieux de nos jours qu'il y a environ quarante ans, époque où la valetaille avait moins de viande et d'aliments farineux, et mangeait son pain sans fromage (p. 20). Une pareille augmentation de salaire (ajoute le professeur) qui ne doit pas être évaluée en argent, mais d'après la quantité des choses nécessaires et utiles que l'ouvrier peut se procurer, est admise unanimement comme une preuve que la masse du capital doit avoir augmenté. » Cette augmentation non-seulement prouve ce fait, mais elle prouve encore que la population ouvrière n'a pas augmenté dans une proportion identique; et que dans l'exemple cité, aussi bien qu'en France, le *morcellement* de la terre, même poussé à l'excès, a pu se concilier avec l'affermissement des obstacles que la prudence a opposés au développement de la population.

On peut citer assurément des cas où elle ne l'empêche pas, et l'un des principaux est la Belgique, dont l'avenir, sous le rapport du développement de la population, est aujourd'hui une question d'une solution extrêmement incertaine. La population de la Belgique est celle du continent qui s'accroît avec le plus de rapidité, et lorsque la situation du pays exigera, ainsi qu'elle doit le faire bientôt, que cet accroissement rapide s'arrête, il faudra rompre avec des habitudes profondément enracinées. L'une des circonstances les plus défavorables de cette situation est la puissance considérable qu'exerce sur les esprits le clergé catholique dont l'influence agit partout en sens direct du développement de la population.

Il faut encore ne pas oublier que l'industrie infatigable et que la grande habileté agricole du peuple ont rendu sans danger, dans la pratique, cette rapidité d'accroissement, le grand nombre de vastes domaines non encore partagés offrant, à raison de leur démembrement successif, une ressource contre l'augmentation nécessaire du produit brut ; et, en outre, il existe un grand nombre de villes manufacturières importantes et de districts houillers et miniers qui attirent et emploient une portion considérable de cet accroissement annuel de la population.

§ 5. — Effets de la possession du sol par les paysans sur la division de la terre.

Mais, lors même que la propriété aux mains des paysans est accompagnée d'une multiplication excessive des individus, cet inconvénient n'est pas suivi nécessairement d'un nouveau désavantage économique résultant d'une trop grande subdivision de la terre. Il ne résulte pas de ce fait que la *propriété* de la terre est divisée excessivement, que les *fermes* le seront également. L'existence de grandes propriétés étant parfaitement compatible avec celle des petites fermes, celle de petites propriétés l'est aussi avec des fermes d'une étendue proportionnée ; et une subdivision du terrain occupé n'est pas une conséquence inévitable d'une multiplication même anormale parmi les paysans propriétaires. Ainsi qu'on pouvait l'attendre de leur admirable intelligence en ce qui touche leur possession du sol, les paysans flamands ont, depuis longtemps, appris cette leçon. « L'habitude de ne pas diviser les

propriétés, dit M. Rau (1), et l'opinion que cette non-division est avantageuse, s'est si complétement maintenue en Flandre que, même aujourd'hui, lorsqu'un paysan meurt en laissant plusieurs enfants, ceux-ci ne songent pas à diviser son patrimoine, quoiqu'il ne soit ni substitué, ni constitué par fidéicommis. Ils préfèrent le vendre en totalité et partager les produits de la vente, considérant ce patrimoine comme un joyau qui perd sa valeur, lorsqu'on le fractionne. » Il est évident que cette opinion doit prévaloir généralement, même en France, si l'on considère les ventes très-nombreuses de terres, ventes dont le chiffre s'est élevé en dix ans au quart du sol de tout le pays; et M. Passy, dans un traité *sur les changements dans la situation agricole du département de l'Eure, depuis l'année* 1800 (2), établit d'autres faits tendant aux mêmes conclusions. « L'exemple de ce département, dit-il, prouve qu'il n'existe pas, ainsi que quelques auteurs l'ont imaginé, entre la distinction de la propriété et celle de la culture, une connexion qui tende invinciblement à les assimiler. Dans aucune partie de ce département, les changements dans la propriété n'ont exercé d'influence sensible sur l'étendue des domaines. En même temps que, dans les districts de petite exploitation agricole, les terres appartenant au même propriétaire sont ordinairement distribuées entre autant de fermiers, il n'est pas rare, dans les cantons où s'est établie la *grande culture*, que le même fermier prenne à bail les terres de plusieurs propriétaires. Dans les plaines du Vexin, particulièrement, un grand nombre de cultivateurs riches et actifs ne se contentent pas d'une seule ferme; d'autres ajoutent aux terres formant leur principale ferme, toutes les terres du voisinage qu'ils peuvent louer, et de cette manière ils complètent une étendue dont la totalité, en certains cas, atteint ou même dépasse deux cents hectares (cinq cents acres anglais). Plus les domaines sont morcelés, plus devient fréquente cette espèce d'arrangements, et comme ils servent avantageusement les intérêts de tous les intéressés, il est probable que le temps les maintiendra.

(1) P. 334 de la traduction belge. Il cite, comme autorité, Schwerz, *Communications sur l'Économie rurale*, t. 1, p. 85.

(2) L'un des écrits remarquables qui ont paru dans le *Journal des Économistes*, organe des principaux économistes de France. L'essai de M. Passy a été réimprimé séparément sous forme de brochure.

La subdivision anormale et l'excessive subdivision des fermes sont incontestablement le mal régnant dans quelques pays où les paysans sont propriétaires, et particulièrement dans certaines parties de l'Allemagne et de la France. Les gouvernements de Bavière et du Nassau ont jugé nécessaire d'imposer une limite légale à la subdivision, et le gouvernement prussien a proposé, sans succès, la même mesure pour ses provinces rhénanes. Mais je ne pense pas qu'on trouve en aucun pays que la *petite culture* soit le système des paysans, et la *grande culture* celui des grands propriétaires; au contraire, partout où les petites propriétés sont partagées entre un trop grand nombre de propriétaires, je crois qu'il est certain que les grandes propriétés sont également morcelées entre un trop grand nombre de fermiers, et que la cause est la même dans les deux cas : à savoir un état d'infériorité du capital, du talent et de l'industrie agricole. Il y a lieu de croire que la subdivision du sol en France n'est pas tellement excessive qu'on ne puisse l'expliquer par cette cause, que cette subdivision diminue loin de s'accroître, et que la crainte exagérée que l'on témoigne en quelques points du territoire, sur le progrès du morcellement, est une terreur panique, réelle ou prétendue, tout à fait dénuée de motifs (1).

(1) M. Laing, dans l'ouvrage qu'il a publié récemment : *Observations sur l'état social et politique de la population européenne en* 1848 *et* 1849, ouvrage consacré à la glorification de l'Angleterre et au dénigrement de tout ce que d'autres auteurs, ou lui-même, avaient jugé digne d'éloges dans d'autres écrits, présente cet argument « que bien que la terre ne soit pas divisée et subdivisée à la mort du propriétaire, la valeur accrue de la terre est presque aussi préjudiciable au progrès que peut l'être la division extrême. Cet accroissement devient une dette ou un fardeau pour la terre. » Conséquemment l'état de la population agricole est rétrograde. La condition de chaque génération est pire que celle de la génération qui l'a précédée, quoique la terre ne soit ni plus ni moins divisée, ni moins bien cultivée. Et il donne ce fait comme l'explication des dettes considérables qui grèvent en France les petits propriétaires de terre (p. 97-99). Si de pareilles assertions étaient exactes, elles détruiraient tout ce que M. Laing a affirmé positivement dans d'autres écrits, ce qu'il répète dans celui-ci, relativement à l'utilité spéciale de la possession du sol pour arrêter le trop grand développement de la population. Mais il s'est trompé complétement sur les faits avancés. Dans le seul pays dont il parle, parce qu'il y réside en ce moment, la Norwége, il ne prétend pas que la condition des paysans propriétaires empire. Les faits déjà cités prouvent qu'à l'égard de la Belgique, de l'Allemagne et de la Suisse, l'assertion est également dénuée de preuves; et ce que nous avons déjà vu relativement à l'accroissement peu rapide de la population, en France, démontre que si la condition des paysans français se détériorait, on ne pourrait l'attribuer à la cause supposée par M. Laing. La vérité est, je le crois, que dans tout pays, sans exception, dans

Si la propriété aux mains des paysans exerce quelque influence pour développer le système de subdivision au delà des proportions correspondantes aux pratiques agricoles du pays, aux pratiques adoptées dans les grands domaines, la cause doit reposer sur une des influences salutaires du système, le degré remarquable de prévoyance qu'elle fait naître chez ceux qui, n'étant pas encore paysans propriétaires, ont l'espoir de le devenir. En Angleterre, où l'ouvrier n'a d'autre moyen de placer ses économies que la caisse d'épargne et ne peut s'élever par l'économie à une position plus élevée, si ce n'est peut-être celle de petit boutiquier, position accompagnée des chances de banqueroute qui en sont inséparables, on ne trouve rien qui ressemble en aucune façon à cet esprit d'épargne si intense qui s'empare de l'individu pouvant, de simple journalier, devenir, par l'économie, propriétaire terrien. Suivant toutes les autorités, la cause réelle du *morcellement*, c'est le haut prix que sont disposés à donner les paysans; ce prix est en effet toujours supérieur à celui qu'offre du domaine entier, l'opulent acquéreur qui n'a d'autre but qu'un revenu oisif, tandis que le paysan cherche un instrument de travail et que, pour l'obtenir, il est prêt à tous les sacrifices.

Comme résultat de cette enquête sur l'action directe et les influences indirectes qu'exerce la propriété possédée par les paysans, je crois qu'il est établi qu'il n'y a pas de relation nécessaire entre cette forme de la propriété terrienne et un état plus parfait de l'art de la production; que cette propriété est à tous égards aussi favorable que défavorable pour l'emploi le plus fructueux de la puissance productive du sol; qu'aucun autre état de l'économie agricole n'a des résultats aussi bienfaisants sur l'industrie, l'intelligence, les habitudes de tempérance et la sagesse de la population, et ne tend, dans une aussi grande proportion, à décourager un accroissement anormal de la population; et que, conséquemment, aucun état de choses n'est aussi favorable à son bien-être physique et moral tout à la fois. Comparé au système

lequel domine la propriété possédée par les paysans, la condition de la population s'améliore, le produit et même la fertilité de la terre augmentent, et par suite de l'excédant plus considérable qui reste après l'alimentation des classes agricoles, on voit augmenter à la fois la population et le bien-être des habitants des villes. On trouve sur cette question, et sur celle du *morcellement* en ce qui regarde la France, quelques nouveaux faits dans l'appendice.

anglais de culture de la terre par le travail salarié, on doit le regarder comme éminemment avantageux à la classe ouvrière. Nous n'avons pas pour le moment à le comparer à la propriété en commun de la terre par des associations de travailleurs.

CHAPITRE VIII

DES MÉTAYERS

§ 1. — Nature du système de métayage et ses diverses espèces.

Après avoir examiné le cas où le produit de la terre et du travail appartient sans partage au travailleur, nous passons à ceux où il se trouve partagé, mais seulement entre deux classes, les travailleurs et les propriétaires du sol; le rôle du capitaliste se confondant dans l'une ou l'autre classe, selon que le cas se présente. On peut assurément concevoir qu'il peut n'exister que deux classes d'individus pour partager le produit, et que les capitalistes forment l'une de ces classes, le rôle de travailleur et celui de capitaliste s'unissant pour former l'autre; ceci peut avoir lieu de deux manières. Les travailleurs, quoique possédant la terre, peuvent la louer à un tenancier, et travailler sous sa direction comme des serviteurs à gages. Mais cet arrangement, même dans les cas très-rares qui pourraient y donner lieu, n'a besoin d'être discuté d'aucune façon particulière, puisqu'il ne différerait point sensiblement du système où se trouvent réunis à la fois les travailleurs, les capitalistes et les propriétaires du sol. L'autre cas qui se rencontre assez communément, est celui dans lequel le paysan propriétaire possède et cultive la terre, mais se procure le petit capital nécessaire, au moyen d'une hypothèque prise sur cette terre. Ce cas ne présente aucune particularité importante. On n'y voit qu'un seul individu, le paysan lui-même, qui ait droit ou pouvoir d'intervenir dans l'exploitation rurale. Il paie une annuité fixe à titre d'intérêt au capitaliste, de même qu'il paie une autre somme fixe en impôts au gouvernement. Sans nous arrêter plus longtemps sur ces deux premiers cas, nous passons à ceux qui offrent les traits évidents d'un caractère spécial.

Lorsque les deux individus qui partagent le produit sont le travailleur et le propriétaire du sol, il n'importe guère alors de savoir qui des deux fournit le fonds, ou comme cela arrive quelquefois, s'ils le fournissent dans une proportion déterminée entre eux. La différence essentielle ne consiste pas dans ce fait, mais dans une autre circonstance, à savoir si le partage des produits entre les deux parties intéressées est réglé par l'usage ou par la concurrence. Nous nous occuperons d'abord de l'usage; le système de métayage en offre le principal et en Europe presque le seul exemple.

Le principe du système de métayage consiste en ce que le travailleur ou le paysan conclut son contrat directement avec le propriétaire du sol et paie, non une rente fixe, en argent ou en nature, mais une certaine portion du produit, ou plutôt de ce qui reste du produit, déduction faite de ce que l'on considère comme nécessaire à l'entretien du fonds. La proportion est ordinairement, ainsi que le mot l'indique, de moitié ; mais dans quelques cantons de l'Italie elle est des deux tiers. A l'égard du capital fourni, la coutume varie d'un lieu à l'autre; dans quelques endroits, le propriétaire du sol le fournit en entier, dans d'autres, il en fournit la moitié, dans d'autres encore, une partie déterminée, comme, par exemple, les bestiaux et les semences, le travailleur fournissant les instruments de travail (1). « Cette union, dit Sismondi, en

(1) En France, avant la Révolution, suivant Arthur Young (1er vol., p. 403), il régnait une grande diversité sous ce rapport. « En Champagne, dit-il, le propriétaire de la terre fournit ordinairement la moitié des bestiaux et la moitié des semences, et le métayer le travail, les instruments et les impôts ; mais dans quelques cantons le propriétaire supporte une partie de ces charges. Dans le Roussillon, le *landlord* paie la moitié des impôts; et dans la Guyenne, depuis Auch jusqu'à Fleuran, un grand nombre de propriétaires en paient la totalité. Près d'Aiguillon, sur les bords de la Garonne, les métayers fournissent la moitié du bétail. A Nangis, dans l'Ile-de-France, je fus témoin d'une convention stipulant que le propriétaire fournirait le bétail, les instruments de travail, le harnachement et les impôts, et le métayer le travail et son impôt de capitation; le propriétaire réparait la maison et les portes; le métayer les fenêtres; le propriétaire fournissait les semences, pendant la première année, le métayer pendant la dernière. Dans les années intermédiaires chacun fournissait à son tour la moitié. Dans le Bourbonnais, le propriétaire fournit toute espèce de bétail, cependant le métayer vend, fait des changements et achète suivant son bon plaisir; l'intendant tenant note de ces changements : car le propriétaire a la moitié du produit des ventes et paie la moitié des achats. » « En Piémont, dit-il (t. II, p. 151), le propriétaire, ordinairement paie les impôts et répare les bâtiments, et le colon fournit le bétail, les outils et les semences. »

parlant surtout de la Toscane (1), est souvent l'objet d'un contrat pour définir certains services et certains paiements éventuels auxquels le métayer s'oblige ; cependant les différences dans les obligations imposées par tel ou tel contrat sont insignifiantes ; l'usage régit indifféremment tous ces engagements et supplée aux stipulations qui n'y ont pas été inscrites expressément ; et un propriétaire qui essaierait de se départir de l'usage admis, qui exigerait plus que son voisin, qui prendrait une autre base de son arrangement, que le partage égal des récoltes, se rendrait tellement odieux qu'il serait assuré de ne trouver aucun métayer honnête. Le contrat de tous les métayers peut être considéré comme identique, au moins dans chaque province, et ne donne jamais lieu à aucune compétition entre les paysans, en quête d'emploi de leurs bras, ou à une offre quelconque de cultiver le sol à meilleur marché l'un que l'autre. » C'est dans le même sens que s'exprime Châteauvieux (2) en parlant des métayers du Piémont. « Ils la considèrent (la ferme), dit-il, comme un patrimoine et ne songent jamais à renouveler le bail, mais ils le continuent de génération en génération, aux mêmes conditions, sans écrits ou enregistrements d'aucune espèce (3). »

§ 2. — Avantages et inconvénients du métayage.

Lorsque le partage des produits est soumis à un usage fixe et non à des conventions variables, l'économie politique n'a aucune loi de distribution à examiner. Elle a seulement à considérer, ainsi que dans le cas des paysans propriétaires, les effets du système de métayage, d'abord sur la condition des paysans, et en se-

(1) *Études sur l'Économie politique*, 6e Essai : de la condition des cultivateurs en Toscane.

(2) *Lettres écrites d'Italie.* Je cite, d'après la traduction du docteur Rigby (p. 22).

(3) Cette fixité virtuelle des fermages n'est cependant pas générale en Italie ; et c'est à l'absence de cette fixité que Sismondi attribue la condition inférieure des métayers dans quelques provinces du royaume de Naples, dans le duché de Lucques et sur les bords de la rivière de Gênes, où le propriétaire obtient une part plus large (bien que toujours fixe) dans les produits. Dans ces pays la culture est brillante, mais le peuple y est dans une pauvreté déplorable. « Le même malheur serait sans doute arrivé à la population toscane, si l'opinion publique ne protégeait pas le cultivateur ; mais un propriétaire n'oserait pas imposer des conditions qui ne seraient pas en usage dans le pays, et même lorsqu'il remplace un métayer par un autre, il ne change rien aux conditions et à l'engagement réciproque. » (*Nouveaux Principes*, liv. III, chap. V.)

cond lieu sur la puissance productive du travail. Dans ces deux cas particuliers le système de métayage possède les avantages caractéristiques de la propriété aux mains des paysans, mais il ne les possède qu'à un degré inférieur. Le métayer a moins de motifs pour faire des efforts que le paysan propriétaire, puisque la moitié seulement des fruits lui appartient et non la totalité. Mais il a un motif plus puissant que le journalier, qui n'a d'autre intérêt au résultat du travail que de ne pas être congédié. Si le métayer ne peut être renvoyé à moins de quelque violation du contrat qu'il a stipulé, il a cependant un motif plus puissant d'activité qu'un tenancier quelconque qui n'a point de bail. Le métayer est au moins l'associé de son propriétaire et participe avec lui, pour moitié, aux gains communs. Pareillement dans les pays où la continuation permanente de son fermage est garantie par l'usage, il s'attache aux localités et prend beaucoup des idées d'un propriétaire. Je suppose que cette moitié dans les produits suffit pour lui procurer un entretien confortable. Cette situation dépend (dans un état quelconque de l'agriculture) du degré de subdivision de la terre, laquelle, à son tour, dépend de l'action exercée par le principe de population. Un développement de la population, qui dépasserait le nombre d'individus qui peuvent être entretenus convenablement sur la terre ou absorbés par les manufactures, est possible même dans un système de paysans propriétaires et possible aussi, à plus forte raison, dans une population de métayers. Toutefois, la tendance que nous avons signalée dans le système de propriété, à encourager la prudence à cet égard, lui est commune, dans une grande proportion, avec le système de métayage. Dans ce système un calcul facile et exact peut montrer si une famille peut être, ou non, entretenue. S'il est aisé de voir jusqu'à quel point le propriétaire de la totalité des produits peut augmenter la production pour entretenir un nombre plus considérable d'individus dans des conditions également bonnes, ce n'est pas un problème moins simple à résoudre, de savoir si le propriétaire de la moitié des produits peut obtenir le même résultat (1). Il existe un

(1) M. Bastiat assure que, même en France, où s'offre incontestablement l'exemple le moins favorable du système de métayage, l'effet qu'il produit pour restreindre le développement de la population est remarquable.

« Un fait bien constaté, c'est que la tendance à une multiplication désordonnée se manifeste principalement au sein de cette classe d'hommes qui vit de salaires ;

obstacle que semble offrir ce système en outre de ceux inhérents même au système de propriété, c'est le cas d'un propriétaire qui peut exercer un pouvoir de contrôle en refusant son consentement à une subdivision de la terre. Je n'attache pourtant pas une grande importance à cet obstacle, parce que la ferme peut être surchargée de bras inutiles sans être subdivisée; et parce que, aussi longtemps que l'augmentation des bras augmente le produit brut, ce qui arrive presque toujours, le propriétaire qui reçoit la moitié des produits, y trouve un profit immédiat, les inconvénients ne retombant que sur les travailleurs. Sans doute le propriétaire est exposé à souffrir de la pauvreté de ces derniers, parce qu'il est forcé de leur faire des avances, surtout dans les mauvaises années; et la prévision de cet inconvénient, en fin de compte, peut agir favorablement sur ces propriétaires, en leur faisant préférer la sécurité pour l'avenir à un profit actuel.

Adam Smith a très-nettement établi les désavantages qui résultent du système de métayage. Après avoir démontré que les métayers ont un intérêt évident à ce que le produit total soit aussi considérable que possible, il continue en ces termes (1): « Il ne pourrait jamais être de l'intérêt de cette espèce de cultivateurs de débourser, en vue d'une nouvelle amélioration de la terre, une part quelconque du petit capital qu'ils peuvent épargner sur leur part personnelle des produits, par la raison que le propriétaire qui n'aurait rien avancé devrait recueillir la moitié de ce qui aurait été produit. On a vu que la dîme, qui n'est que le dixième du produit, est un très-grand obstacle aux améliorations agricoles. Conséquemment une taxe qui s'élève à la moitié des produits doit être un puissant empêchement à ces mêmes améliorations.

cette prévoyance qui retarde les mariages a sur elle peu d'empire, parce que les maux qui résultent de l'excès de concurrence ne lui apparaissent que très-confusément et dans un lointain en apparence peu redoutable : c'est donc la circonstance la plus favorable pour ces pays d'être organisés de manière à exclure le salariat. Dans les pays de métairies, les mariages sont déterminés principalement par les besoins de la culture ; ils se multiplient quand, par quelque circonstance, les métairies offrent des vides nuisibles aux travaux ; ils se ralentissent quand les places sont remplies, et, un état de choses facile à constater, savoir, le rapport entre l'étendue du domaine et le nombre des bras, opère comme la prévoyance et plus sûrement qu'elle. Aussi voyons-nous que si aucune circonstance n'intervient pour ouvrir des débouchés à une population surnuméraire, elle demeure stationnaire. Nos départements méridionaux en sont la preuve. » (Considérations sur le métayage. *Journal des Économistes*, février 1849.)

(1) *Richesse des nations*, liv. III, chap. II.

Il pourrait être de l'intérêt du métayer de faire produire à la terre autant qu'elle le pourrait, au moyen du capital fourni par le propriétaire; mais il ne pourrait jamais être de son intérêt de joindre à ce capital une partie quelconque du sien propre. En France, où les cinq sixièmes de l'étendue du royaume sont encore, dit-on, occupés par cette espèce de cultivateurs, les propriétaires se plaignent que leurs métayers saisissent toutes les occasions d'employer les bêtes de somme du maître plutôt à faire des charrois qu'à la culture; parce que, dans le premier, cas ils recueillent tout le profit pour eux-mêmes, et que, dans le second, ils le partagent avec leur propriétaire. »

Il est compris dans la nature même du fermage que toutes les améliorations qui exigent une dépense de capital doivent être faites avec le capital du propriétaire. C'est là essentiellement le cas même en Angleterre, toutes les fois que les fermiers peuvent être congédiés à volonté, ou même (s'il faut en croire Arthur Young) lorsqu'ils ont un bail de neuf ans. Si le propriétaire du sol veut fournir le capital pour faire des améliorations, le métayer a le plus puissant intérêt à les favoriser, puisque la moitié du bénéfice doit lui revenir. Comme cependant la perpétuité du fermage, dont il jouit, dans le cas discuté par nous, en vertu de l'usage, fait de son consentement une condition indispensable, l'esprit de routine et la répugnance aux innovations, traits caractéristiques d'une population agricole, lorsqu'elles ne sont pas amendées par l'éducation, sont sans aucun doute, ainsi que les défenseurs du système semblent l'admettre, un obstacle sérieux au progrès.

§ 3. — Témoignages relatifs aux résultats du métayage.

Le système de métayage n'a pas trouvé grâce auprès des auteurs anglais. « Il n'y a pas mot à dire en faveur de cette coutume, dit Arthur Young (1), et on pourrait faire valoir mille arguments contre elle. On ne peut invoquer en sa faveur que la dure loi de la nécessité, dans les cas où la pauvreté des fermiers est arrivée à un tel point que le propriétaire doit pourvoir la ferme de bétail, sous peine de la voir rester inculte et déserte. C'est là une charge très-dure pour le propriétaire, ainsi obligé de courir une grande partie des risques de l'exploitation en suivant le plus dangereux

(1) *Voyages*, t. I, p. 404-405.

de tous les systèmes, celui qui consiste à confier sa propriété, d'une façon absolue, à une population dont les individus sont en général ignorants, dont un grand nombre sont insouciants, et quelques-uns assurément pervers.... Dans ce mode de louage de la terre, le plus misérable de tous, le propriétaire fraudé ne reçoit qu'un chétif revenu ; le fermier est réduit à la pauvreté la plus abjecte; la terre est cultivée d'une façon déplorable, et la nation souffre aussi cruellement que les individus eux-mêmes. Partout où ce système prévaut (1), on peut considérer comme incontestable qu'on trouvera une population inutile et misérable. Dans toutes les parties du Milanais (que j'ai vues), qui sont pauvres et non arrosées, la terre est entre les mains des métayers; ils doivent toujours à leurs propriétaires les semences et les denrées alimentaires, et leur condition est plus misérable que celle d'un ouvrier à la journée. Il n'y a qu'un petit nombre de districts (en Italie) (2) où les terres soient louées à un fermier, *occupant*, moyennant une rente en argent ; mais partout où cela a lieu, leurs récoltes sont plus considérables ; preuve évidente de l'infériorité du système de métayage. » « Partout où ce système a été adopté, dit M. Mac Culloch (3), il a arrêté tout progrès et réduit les cultivateurs à la pauvreté la plus dégradante. » M. Jones (4) partage l'opinion commune et cite à l'appui Turgot et Destutt-Tracy (5). L'opinion de tous ces auteurs (malgré les allusions assez nombreuses faites à l'Italie par Arthur Young) semble surtout naître du spectacle de la France et de la France avant la Révolution.

(1) *Voyages*, t. II, p. 151-153.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 217.
(3) *Principes d'Économie politique*, 3e édit., p. 471.
(4) *Essai sur la distribution de la richesse*, p. 102-104.
(5) M. de Tracy est en partie une exception, en tant que son expérience arrive à une période plus rapprochée que la période révolutionnaire ; mais il admet (ainsi que M. Jones l'a lui-même affirmé ailleurs) qu'il ne connait qu'un district d'une étendue limitée, très-subdivisé et dont le sol est ingrat.

L'opinion de M. Passy est que les paysans français doivent être réduits à l'indigence et le pays mal cultivé sous le régime du métayage, parce que la part de produit auquel le propriétaire a droit est trop élevée. « Ce n'est, dit-il, que dans les climats les plus favorisés qu'une terre, d'une fécondité qui n'est pas excessive, peut payer la moitié de son produit brut en rente et laisser assez aux paysans fermiers, pour leur permettre de faire successivement les produits agricoles les plus coûteux et doués de la plus grande valeur. » (*Systèmes de culture*, p. 37.) C'est là une objection qui s'applique seulement à une proportion numérique déterminée très-commune assurément, mais qui n'est pas essentielle au système.

Or, la situation des métayers français sous l'ancien régime ne représente en aucune façon la forme primitive du contrat. Une condition essentielle de cette forme, c'est que le propriétaire paie tous les impôts. Mais, en France, l'exemption accordée à la noblesse, de tout impôt direct, avait conduit le Gouvernement à rejeter tout le fardeau des exactions fiscales toujours croissantes sur les individus qui occupaient le sol; et c'est à ces exactions que Turgot attribuait la misère extrême des métayers; misère tellement excessive, en certaines circonstances, que dans le Limousin et l'Angoumois (provinces qu'il administrait), il leur restait rarement, d'après son assertion, déduction faite de toutes les charges, au-delà d'une somme variant de 25 à 30 livres (de 20 à 24 schellings) par tête, pour toute leur consommation annuelle : « je ne dis pas en argent, mais en comptant tout ce qu'ils consomment en nature sur ce qu'ils ont récolté (1). » Ajoutons que ces métayers n'avaient pas les fermages d'une fixité *virtuelle* des métayers de l'Italie. «Dans le Limousin, dit Arthur Young (2), les métayers ne sont guère considérés plus que des serviteurs à gages, que l'on peut congédier à son gré, et obligés de sé conformer en toute chose à la volonté des propriétaires. » Il est évident que leur situation ne fournit aucun argument contre le système de métayage pris dans sa meilleure forme. Une population dont les individus ne pouvaient dire qu'ils possédassent rien en propre, qui, semblable aux *cottagers irlandais*, ne pouvait dans aucun cas être plus misérable, n'avait aucune raison pour ne pas se multiplier et ne pas morceler la terre, tant qu'elle n'était pas arrêtée par une famine réelle.

Nous trouverons un tableau bien différent tracé par les auteurs les plus exacts, de la culture sous le régime du métayage en Italie. Parlons d'abord de la subdivision des terres. En Lombardie, suivant Châteauvieux (3), « il y a peu de fermes dont l'étendue dé-

(1) Voir le mémoire sur la surcharge des impositions qu'éprouvait la généralité de Limo... s, adressé au conseil d'État en 1766, p. 260-304 du 4e vol. des *Œuvres de Turgot*. Les engagemens pris quelquefois par les propriétaires (cité par Arthur Young) de payer une partie des taxes étaient, d'après Turgot, d'origine récente et n'avaient été pris que sous la pression d'une nécessité réelle. « Le propriétaire ne s'y prête qu'autant qu'il ne peut trouver de métayer autrement ; ainsi, même dans ce cas-là, le métayer est toujours réduit à ce qu'il faut précisément pour ne pas mourir de faim. (Page 275.)

(2) Tome Ier, p. 404.

(3) *Lettres écrites d'Italie*, trad. de Rigby, p 16.

passe soixante acres, et il n'y en a guère qui en aient moins de dix. Ces fermes sont toutes occupées par des métayers qui recueillent la moitié du profit. Ces métayers déploient, dans la construction de leurs bâtiments (ruraux), une largeur (1) et une richesse que l'on rencontre rarement dans les autres pays de l'Europe. Le plan qu'ils ont suivi offre à la fois le plus de vide avec le moins de construction ; il est parfaitement calculé pour la disposition et la conservation de la récolte, et il est en même temps le plus économique et le moins exposé au feu. La cour de la ferme présente un ensemble si régulier et si commode, et un système conçu avec tant de soin, que nos fermes sales et désordonnées ne peuvent en donner aucune juste idée. » La même description s'applique au Piémont. « La *rotation* des récoltes est excellente. Je ne pense pas (2) qu'aucun pays puisse amener sur le marché une quantité de produits aussi considérable que le Piémont. Bien que le sol ne soit pas naturellement très-fertile, le nombre des villes est prodigieusement considérable. » L'agriculture doit conséquemment être éminemment favorable au produit net aussi bien qu'au produit brut donné par la terre. « Chaque charrue laboure trente-deux acres de terre dans la saison... On ne peut voir rien de plus net ou de plus exact que les binages donnés au maïs en pleine végétation avec une charrue à deux bœufs, sans qu'une seule plante soit endommagée et en détruisant complétement toutes les herbes parasites. » Voilà pour ce qui concerne l'habileté agricole. « Rien n'est supérieur à la récolte qui en provient et à celle qui la suit. Le blé est foulé à l'aide d'un cylindre tiré par un cheval que guide un petit garçon, tandis que les ouvriers de la ferme retournent les pailles avec des fourches. Cette opération dure environ une quinzaine ; elle se fait promptement et économiquement et dépouille complétement le grain. Dans aucune partie du monde, l'économie et l'exploitation de la terre ne sont mieux comprises que dans le Piémont, et c'est là ce qui explique le phénomène de sa population considérable et l'immense exportation de ses denrées alimentaires. » Tout ceci a lieu sous le régime de la culture par les métayers.

Le même auteur s'exprime ainsi (3) sur la vallée de l'Arno, dans

(1) *Lettres écrites d'Italie*, trad. de Rigby, p. 19 et 20.
(2) *Ibid.*, p. 24-31.
(3) Pages 78-79.

toute son étendue, au-dessus et au-dessous de Florence : « Des forêts d'oliviers couvraient le pied des montagnes et cachaient sous leur feuillage un nombre infini de petites fermes qui peuplaient ces parties inférieures ; des châtaigniers élevaient leurs cimes sur les pentes supérieures ; leur verdure vigoureuse contrastait avec la teinte pâle des oliviers et répandait l'éclat sur cet amphithéâtre. La route était bordée des deux côtés de maisons rustiques, dont la distance de l'une à l'autre n'excédait guère cent pas. Ces maisons sont peu éloignées de la route et n'en sont séparées que par un mur et une terrasse de quelques pieds d'étendue. Sur le mur sont placés ordinairement plusieurs vases de forme antique, d'où s'élèvent des fleurs, des aloès et de jeunes orangers. La maison elle-même est complétement couverte de pampres... Au-devant de ces maisons nous aperçûmes des groupes de paysannes vêtues de linge blanc et d'un corset de soie, portant des chapeaux de paille ornés de fleurs. Ces demeures, si voisines l'une de l'autre, indiquent évidemment que le terrain attenant doit être peu considérable, et que la propriété, dans ces vallons, doit être extrêmement subdivisée : l'étendue de ces domaines n'est que de trois à dix acres. Ils sont placés autour des maisons et séparés en champs par de petits canaux ou des rangées d'arbres, parmi lesquels on voit quelques mûriers, mais dont la plupart sont des peupliers dont la feuille sert d'aliment aux bestiaux. Chaque arbre porte un cep de vigne. Ces compartiments, disposés en carrés longs, sont assez spacieux pour qu'on puisse les cultiver avec une charrue sans roues attelée de deux bœufs. Une paire de ces animaux se partage entre dix ou douze fermiers ; on les emploie successivement à la culture de toutes les fermes... Presque toutes entretiennent un cheval de formes élégantes, qui s'attelle à une petite charrette à deux roues artistement fabriquée et peinte en rouge. Elle sert à tous les transports de la ferme, et surtout à conduire à la messe et au bal les filles du fermier : aussi, les jours de fête, voit-on des centaines de ces petites voitures volant dans toutes les directions, emmenant de jeunes femmes ornées de fleurs et de rubans. »

Ce n'est pas là le tableau de la pauvreté, et, pour ce qui concerne l'agriculture, il venge réellement la culture des métayers, telle qu'elle existe dans ce pays, des reproches des écrivains anglais. Mais pour ce qui regarde la condition des cultivateurs, le

témoignage de Châteauvieux n'est pas aussi favorable, à certains égards. « Ce n'est (1) ni la fertilité naturelle du sol, ni l'abondance qui frappe les regards du voyageur, qui constituent le bien-être des habitants : c'est le nombre des individus, entre lesquels se partage la totalité du produit, qui assigne à chacun d'eux la portion dont il est appelé à jouir.

« Ici cette portion est bien petite. Jusqu'à présent j'ai montré une campagne délicieuse, bien arrosée, fertile et couverte d'une végétation perpétuelle. Je l'ai montrée partagée en enclos innombrables qui, semblables à autant de carrés dans un jardin, étalent mille productions diverses ; j'ai fait voir, attenant à tous ces enclos, des maisons bien bâties, tapissées de pampres et décorées de fleurs; mais, en entrant dans ces maisons, on y trouve absence complète de toutes les choses nécessaires à la vie, une table plus que frugale et l'apparence générale du dénûment. » Châteauvieux n'établit-il pas ici à son insu un parallèle entre la condition des métayers et celle des fermiers d'autres pays, lorsque le terme de comparaison convenable serait celui des journaliers agricoles ?

Arthur Young (2) s'exprime ainsi : « On m'a assuré que (surtout aux environs de Florence) ces métayers sont fort à leur aise; que, les jours de fêtes ils sont parfaitement bien vêtus et ne se privent pas d'objets de luxe, tels qu'ornements d'argent, d'or et de soie ; qu'ils vivent bien, consomment en abondance du pain, du vin et des légumes. Ceci peut avoir lieu dans quelques circonstances, mais le contraire est le fait général. Il est absurde de croire que des métayers, occupant une ferme cultivée par une paire de bœufs, puissent vivre à leur aise ; et ce qui prouve clairement leur pauvreté, c'est que le propriétaire, qui fournit la moitié du bétail, est souvent obligé de prêter de l'argent au paysan pour se procurer sa moitié... Les métayers qui ne sont pas dans le voisinage de la ville sont tellement pauvres que les propriétaires leur prêtent le blé à consommer. Leur nourriture consiste en un pain noir fait avec un mélange de vesces ; leur boisson en une très-petite quantité de vin mélangé avec de l'eau, et qu'on appelle *aquarolle*. Ils ne mangent de la viande que les dimanches. Leur habillement est très-ordinaire. » M. Jones reconnaît l'aisance supérieure des mé-

(1) Pages 73-75.
(2) *Voyage*, t. II, p. 156.

tayers des environs de Florence, et l'attribue en partie à la fabrication des chapeaux de paille, industrie à l'aide de laquelle les paysannes peuvent gagner, suivant Châteauvieux (1), de quinze à vingt pence par jour.

Mais ce fait même milite en faveur du système de métayage; car dans les parties de l'Angleterre où la fabrication des chapeaux de paille ou de la dentelle s'accomplit par des femmes et des enfants, appartenant à la classe ouvrière, comme dans le comté de Bedford et le duché de Buckingham, la condition de cette classe n'est pas meilleure, mais plutôt pire qu'ailleurs, le salaire attribué au travail agricole se trouvant abaissé de tout ce que produit le travail manufacturier.

En dépit des assertions de Châteauvieux, relativement à la pauvreté des métayers, l'opinion qu'il émet, au moins par rapport à l'Italie, est favorable au système de métayage. « Ce système, dit-il (2), occupe et intéresse constamment les propriétaires, ce qui n'arrive jamais avec ceux qui afferment leurs domaines à rentes fixes. Il établit une communauté d'intérêts et des relations de bienveillance entre les propriétaires et les métayers; bienveillance dont j'ai été souvent témoin, et dont il résulte de grands avantages dans l'ordre moral de la société. Sous l'empire de ce système, le propriétaire, toujours intéressé à la réussite des récoltes, ne refuse jamais de faire sur cette récolte une avance dont la terre promet de lui payer l'intérêt. C'est par suite de ces avances et mus par l'espoir que les riches propriétaires agricoles ont perfectionné graduellement toute l'économie rurale de l'Italie. C'est à eux qu'elle doit les nombreux systèmes d'irrigation qui arrosent son sol, ainsi que l'établissement de la culture en terrasse sur les collines; améliorations graduelles mais durables que des paysans, dans une situation ordinaire, n'auraient jamais pu réaliser faute de moyens, et qui n'auraient jamais pu être accomplies par des fermiers, ni par les grands propriétaires à rentes fixes, faute d'un intérêt suffisant. C'est ainsi qu'un système d'intérêts forme par lui-même cette alliance entre le riche propriétaire, dont les moyens pécuniaires pourvoient aux progrès de la culture, et le métayer dont les soins et les travaux s'attachent,

(1) *Lettres écrites d'Italie*, p. 75.
(2) *Ibid.*, p. 295-296.

par suite d'un intérêt commun, à tirer de ces avances le meilleur parti possible.

Mais le témoignage le plus favorable à ce système est celui de Sismondi, qui a l'avantage d'être spécial et formulé d'après une connaissance exacte; ses informations ne sont pas celles d'un voyageur, mais celles d'un propriétaire résidant sur les lieux, et familiarisé intimement avec la vie de la campagne. Ses assertions s'appliquent à la Toscane, en général, et plus particulièrement au Val de Nievole, où se trouve située sa propriété et qui n'est pas comprise dans cette zone regardée comme privilégiée, située aux portes mêmes de Florence. C'est l'un des districts dans lesquels l'étendue des fermes paraît être la plus resserrée. Voici la description qu'il donne des habitations et du genre de vie des métayers de ce district (1).

« Cette maison, bâtie en bonnes murailles à chaux et à ciment, a toujours au moins un étage, quelquefois deux, au-dessus du rez-de-chaussée. Le plus souvent on trouve à ce rez-de-chaussée la cuisine, une étable pour deux bêtes à cornes et le magasin qui prend son nom, *tinaia*, de grandes cuves (*tini*), où l'on fait fermenter le vin, sans le soumettre au pressoir: c'est là encore que le métayer enferme sous clef ses tonneaux, son huile et son blé. Presque toujours il possède encore un hangar appuyé contre la maison, pour qu'il puisse y travailler à couvert à raccommoder ses outils, ou à hacher le fourrage pour son bétail. Au premier et au second étage sont deux, trois, et souvent quatre chambres à lit... La plus spacieuse et la plus aérée de ces chambres est, en général, destinée par le métayer, pendant les mois de mai et de juin, à l'éducation des vers à soie; de grands coffres pour enfermer les habits et le linge, et quelques chaises de bois, sont les principaux meubles de ces chambres; mais une nouvelle épouse y apporte toujours une commode de bois de noyer. Les lits sont sans rideaux, sans tour de lit; mais sur chacun, outre un bon garde-paille, rempli de la paille élastique du blé de Turquie, on voit un ou deux matelas en laine, ou, chez les plus pauvres, en étoupe, une bonne couverture piquée, des draps de forte toile de chanvre, et sur le meilleur lit de la famille, un tapis de bourre de soie, qu'on étale les jours de fête. Il n'y a de cheminée qu'à la

(1) Extrait du 6e *Essai* déjà cité.

cuisine; dans la même pièce on trouve toujours la grande table de bois où dîne la famille, avec ses bancs; le grand coffre qui sert en même temps d'armoire pour conserver le pain et les provisions, et de pétrin; un assortiment assez complet et fort peu coûteux de pots, de plats et d'assiettes en terre cuite; une ou deux lampes de laiton, un poids à la romaine et au moins deux cruches en cuivre rouge pour puiser et pour conserver l'eau. Tout le linge et tous les habits de travail de la famille ont été filés par les femmes de la maison. Ces habits, tant pour les hommes que pour les femmes, sont de l'étoffe qu'ils nomment *mezza lana* si elle est épaisse, *mola* si elle est légère. La trame est un gros fil, ou de chanvre ou d'étoupe, le remplissage est de laine ou de coton; elle est teinte par les mêmes paysannes qui l'ont filée. On se figurerait difficilement combien, par un travail assidu, les paysannes savent accumuler et de toile et de *mezza lana;* combien de draps se trouvent au dépôt commun; combien chaque membre de la famille a de chemises, de vestes, de pantalons, de jupons et de robes. Pour le faire comprendre, nous joignons en note une partie de l'inventaire de la famille de paysans que nous connaissons le mieux; elle n'est ni parmi les plus pauvres, ni parmi les plus riches, et elle vit heureuse par son travail sur la moitié des récoltes de moins de dix arpents de terre (1). Cette épouse avait eu 50 écus de dot, dont 20 payés comptant, et le reste à terme, à 2 écus par année. L'écu de Toscane vaut 6 francs. La dot la plus commune pour les paysannes, dans le reste de la Toscane où les métairies sont plus grandes, est de 200 écus, 600 francs. »

Est-ce là de la pauvreté, une telle situation est-elle compatible

(1) « Inventaire du trousseau de Jeanne, fille de Valente Papini, à son mariage avec Giovacchino Landi, le 29 avril 1835, à Porta Vecchia, près Pescia :

« 28 chemises, 3 robes de bourre de soie en couleur, 4 robes de fleuret de soie en couleur, 7 robes d'indienne ou toile de coton, 2 robes de travail d'hiver (*mezza lana*), 3 robes et jupons de travail d'été (*mola*), 3 jupes blanches, 5 tabliers de toile peinte, 1 tablier de soie noir, 1 tablier de mérinos noir, 9 tabliers de travail (*mola*) en couleurs, 4 mouchoirs blancs, 8 mouchoirs en couleurs, 3 mouchoirs de soie, 2 voiles brodés et 1 voile de tulle, 3 essuie-mains, 14 paires de bas, 2 chapeaux, l'un de feutre, l'autre de paille fine; 2 camées d'or, 2 boucles d'oreilles en or, 1 chapelet avec deux piastres romaines, 1 collier de corail avec sa croix d'or... Toutes les épouses les plus riches ont de plus la *veste di seta*, la grande robe de toilette de soie, qu'elles ne portent que quatre ou cinq fois dans leur vie. »

« Les hommes n'ont point de trousseaux; l'époux, en se mariant, n'avait que 14 chemises et le reste en proportion. Il n'a encore à présent que 13 paires de draps, tandis que dans la famille de sa femme, il y en a 30 paires. »

avec la pauvreté ? Lorsqu'une dot ordinaire donnée en mariage, M. Sismondi dit même *la* dot ordinaire d'une fille de métayer, consiste en 24 livres sterling, monnaie anglaise, ce qui équivaut au moins à 50 livres en Italie ; lorsqu'une fille dont le douaire ne monte guère qu'à la moitié de cette somme possède la garde-robe que nous venons de décrire, que M. Sismondi regarde comme une moyenne raisonnable, cette classe doit pouvoir se comparer, dans les conditions générales, à la plus grande partie même des fermiers capitalistes des autres pays, et elle doit être incomparablement supérieure aux journaliers de tout autre pays, si l'on en excepte une colonie nouvelle ou les États-Unis. On ne peut guère tirer d'induction contre de pareilles preuves de l'impression éprouvée par le voyageur sur la chétive qualité de leur nourriture. La nature grossière des aliments peut résulter plutôt de l'économie que de la nécessité. Une nourriture coûteuse n'est pas le luxe favori d'une population méridionale; dans toutes les classes le régime est principalement végétal, et aucun paysan sur le continent n'a le culte superstitieux de l'ouvrier anglais en ce qui concerne le pain blanc. Mais la nourriture du paysan toscan, suivant Sismondi, est saine et variée ; la base en est un excellent pain de froment, pain bis, mais sans mélange de son ou de tout autre ingrédient. Dans la mauvaise saison, il ne fait que deux repas par jour : à dix heures du matin, il mange sa polenta ; à l'entrée de la nuit, il mange la soupe, puis du pain avec quelque assaisonnement (*companatico*). En été, il fait trois repas, à huit heures, à une heure et au soir; mais il n'allume de feu qu'une seule fois par jour, pour son dîner qui se compose de soupe, puis d'un plat ou de viande salée, ou de poisson sec, ou de haricots, ou d'herbages qu'il mange avec du pain. La viande salée n'entre que pour une quantité bien minime dans cet ordinaire, car il estime que quarante livres de porc salé, par individu, suffisent amplement à sa provision de l'année ; il en met, deux fois par semaine, un petit morceau dans son potage. Le dimanche, il a toujours sur sa table un plat de viande fraîche ; mais un morceau qui ne pèse qu'une livre ou une livre et demie suffit à toute la famille, quelque nombreuse qu'elle soit. Il ne faut point oublier que le paysan toscan récolte en général de l'huile d'olive pour son usage : il s'en sert, non-seulement pour s'éclairer, mais pour assaisonner tous

les végétaux qu'il apprête pour sa table, et qui deviennent ainsi bien plus savoureux et bien plus nutritifs. A déjeuner, il mange du pain, et quelquefois du fromage et des fruits; à souper du pain, et de la salade. Sa boisson se compose du vin inférieur du pays, et de la vinelle ou piquette faite d'eau fermentée sur le marc du raisin. Il réserve cependant toujours quelque peu de son meilleur vin pour le jour où il battra son grain, et pour quelques fêtes qui se célèbrent en famille. Il estime à dix barils de vinelle par année (environ cinquante bouteilles) et cinq sacs de froment (environ mille livres de pain) la portion requise pour un homme fait.

Les observations de Sismondi sur les influences morales d'un semblable état social ne méritent pas moins d'attention. Les droits et les obligations du métayer étant fixés par l'usage, et les impôts de toute nature payés par le propriétaire, « le métayer a les avantages de la propriété sans l'inconvénient de la défendre. C'est au propriétaire qu'avec la terre appartient la guerre; pour lui, il vit en paix avec tous ses voisins; il n'a à leur égard aucun motif de rivalité ou de défiance; il conserve la bonne harmonie avec eux, comme avec son maître, comme avec le fisc et avec l'église; il vend peu, il achète peu, il touche peu d'argent, mais personne ne lui en demande. On a souvent parlé du caractère doux et bienveillant des Toscans, mais on n'a point assez remarqué la cause qui a le plus contribué à préserver cette douceur : c'est celle qui a soustrait tous les agriculteurs, formant plus des trois quarts de la population, à presque toute occasion de querelle. » La continuation fixe du fermage dont le métayer jouit par suite de l'usage, quoique non légalement, tant qu'il remplit ses obligations bien connues, lui donne l'attachement local et presque ce sentiment si vif de l'intérêt personnel qui caractérise le propriétaire. « Le métayer vit sur sa métairie comme sur son héritage, l'aimant d'affection, travaillant à le bonifier sans cesse, se confiant dans l'avenir, et comptant bien que ses champs seront cultivés après lui par ses enfants et les enfants de ses enfants. En effet, le plus grand nombre des métayers vivent de génération en génération sur la même terre; ils la connaissent en détail avec une précision que le sentiment seul de la propriété peut donner... Les champs élevés en terrasses les uns au-dessus des autres n'ont souvent pas plus de quatre pieds de largeur, mais il n'y en a pas un dont le mé-

tayer n'ait étudié en quelque sorte le caractère. Celui-ci est sec, celui-là est froid et humide; ici la terre est profonde, là ce n'est qu'une croûte qui couvre à peine le roc; le froment prospère mieux sur l'un, le seigle sur l'autre; ici ce serait peine perdue de semer du blé de Turquie, ailleurs la terre se refuse aux fèves et aux lupins; plus loin le lin viendra à merveille, et le bord de ce ruisseau sera propre au chanvre : ainsi l'on apprend du métayer avec étonnement que, dans un espace de dix arpents, le sol, les aspects et l'inclinaison du terrain présentent plus de variété qu'un riche fermier n'en sait, en général, distinguer dans une ferme de cinq cents acres d'étendue. C'est que le dernier sent qu'il n'est là que de passage, que, de plus, il doit se conduire par des règles générales et négliger les détails. Mais le métayer, avec l'expérience du passé, a senti son intelligence éveillée par l'intérêt et l'affection pour devenir le meilleur des observateurs, et, avec tout l'avenir devant lui, il ne songe pas à lui seulement, mais à ses enfants et à ses petits-enfants. Aussi, lorsqu'il plante l'olivier, arbre séculaire, et qu'il ménage au fond du creux qu'il fait pour lui un écoulement aux eaux qui pourraient lui nuire, il étudie toutes les couches du terrain qu'il est appelé à défoncer (1). »

§ 4. — L'abolition du métayage est-elle désirable ?

Je n'offre pas ces citations comme preuve de l'excellence intrinsèque du système de métayage; mais elles suffisent assuré-

(1) M. Sismondi parle, dans les termes les plus favorables, de cette population intéressante; il en est peu parmi eux qui sachent lire; mais il y a souvent un membre de la famille destiné à la prêtrise qui leur fait des lectures dans les soirées d'hiver. Leur langage diffère peu de l'italien le plus pur. Le goût pour l'improvisation en vers y est général. Les paysans du Val de Niévole fréquentent le spectacle, les jours de fête, en été, de neuf à onze heures du soir; leur admission ne leur coûte guère que cinq sous de France. Alfieri est leur auteur de prédilection; toute l'histoire des Atrides est familière à ces hommes qui ne savent pas lire et qui vont demander à ce poëte un austère délassement de leurs rudes travaux. A la différence de la plupart des paysans, ils trouvent du plaisir à contempler la beauté de leur pays. Dans les collines du Val de Niévole, on trouve devant chaque maison l'aire pour battre le blé, qui a rarement plus de vingt-cinq à trente-trois toises carrées; c'est, le plus souvent, le seul espace de niveau qu'on rencontre dans toute la métairie. En même temps, c'est une terrasse qui domine les plaines et la vallée, et d'où la vue s'étend sur un pays ravissant. Presque jamais je ne m'y suis arrêté pour l'admirer, sans que le métayer soit venu jouir de mon admiration et m'indiquer du doigt les beautés qu'il croyait m'avoir échappé.

ment pour prouver que « ni la terre cultivée d'une façon déplorable, ni la population réduite à la pauvreté la plus dégradante n'ont de rapport nécessaire avec ce système, et que le blâme excessif que lui ont prodigué les écrivains anglais repose sur une manière très-étroite d'envisager la question. » Je considère simplement l'économie rurale de l'Italie comme une nouvelle preuve en faveur des occupations de terrain de peu d'étendue, à perpétuité. Elle offre un exemple de ce qui peut être accompli à l'aide de ces deux éléments, même avec le désavantage attaché à la nature particulière du contrat de métayage, dans lequel les motifs d'activité de la part du tenancier ne sont qu'à moitié aussi puissants que s'il affermait la terre sur le même pied de perpétuité moyennant une rente en argent, ou fixe, ou variable en vertu d'une règle qui laisserait au tenancier le bénéfice complet de ses efforts. La tenure de métayage n'est pas celle que nous voudrions voir introduire là où les besoins de la société ne l'auraient pas créée naturellement ; mais nous ne devons pas non plus nous empresser de la détruire en n'envisageant simplement, *à priori*, que ses désavantages. Si ce système fonctionne en Toscane aussi bien dans la pratique que nous le représente, avec toutes les apparences d'une connaissance scrupuleusement exacte, un auteur aussi compétent que Sismondi ; si la manière de vivre de la population et l'étendue des fermes se sont conservées et se conservent encore (1) ainsi qu'il nous l'affirme, il serait à regretter qu'un état de bonheur rural si supérieur à ce qui se réalise dans la plupart des contrées de l'Europe fût mis en péril par une tentative ayant pour but d'introduire, sous l'apparence d'un progrès agricole, le système des rentes en argent et des fermiers capitalistes. Dans les pays même où les fermiers sont pauvres et la subdivision des terres considérables, on ne doit pas induire comme conséquence naturelle que le changement serait une amélioration. L'agrandissement des fermes et l'introduction de ce qu'on appelle les progrès

(1) « On ne voit jamais, dit encore Sismondi, une famille de métayers proposer à son maître de partager sa métairie, à moins que le travail ne soit réellement supérieur à ses forces, et qu'elle ne sente la certitude de conserver les mêmes jouissances sur un moindre espace de terrain. On ne voit jamais dans une même famille plusieurs fils se marier en même temps, et former autant de ménages nouveaux ; un seul prend une ferme et se charge des soins du ménage ; aucun de ses frères ne se marie, à moins que lui-même n'ait pas d'enfant, ou que l'on n'offre à cet autre frère une nouvelle métairie. » (*Nouv. Principes*, liv. III.)

agricoles diminuent ordinairement le nombre des travailleurs employés sur la terre; et à moins que le développement du capital dans le commerce et l'industrie manufacturière n'offre un débouché à la population déplacée, ou à moins qu'il n'y ait des terrains en friche sur lesquels on puisse l'établir, la concurrence réduit tellement les salaires que ces travailleurs sont réduits probablement à une condition pire, comme journaliers, que celle qu'ils avaient à titre de métayers.

M. Jones reproche avec raison aux économistes du dernier siècle, qu'en poursuivant leur but favori, celui d'introduire les rentes en argent, ils ne s'appliquaient qu'à mettre des fermiers à la place des métayers, au lieu de transformer en fermiers les métayers existants; ce qui ne peut guère avoir lieu, ainsi qu'il le fait remarquer avec raison, à moins que pour mettre les métayers à même d'épargner et de devenir possesseurs du fonds, les propriétaires ne se résignent pendant longtemps à une diminution de revenu, au lieu de compter sur une augmentation, ce qui en général les a déterminés immédiatement pour tenter un essai. Si cette transformation s'effectuait sans qu'aucun autre changement s'opérât dans la condition du métayer; si, en conservant tous les autres droits que l'usage lui assure, il ne se trouvait affranchi que du droit du propriétaire à réclamer la moitié du produit, en payant à la place de ce droit une rente fixe, modérée; il se trouverait dans une position d'autant plus favorable comparée à sa position actuelle, que la totalité, et non plus seulement la moitié, des fruits de toute amélioration opérée par lui, lui appartiendrait maintenant; mais, dans ce cas même, l'avantage ne serait pas sans mélange; car un métayer, bien qu'il ne soit pas lui-même capitaliste, a pour associé un capitaliste, et met en usage, en Italie du moins, un capital considérable, ainsi que le prouve l'excellence des constructions de la ferme; et il n'est pas probable que les propriétaires de la terre consentent plus longtemps à aventurer leur propriété mobilière dans les hasards d'une entreprise agricole, lorsqu'ils sont assurés, sans cela, de recevoir un revenu fixe en argent. C'est ainsi que la question serait établie, lors même que le changement n'apporterait aucune perturbation dans la fixité *virtuelle* de la tenure du métayer, et le transformerait réellement en paysan propriétaire à rente honorifique. Mais si nous le supposons transformé en simple tenancier, congédiable suivant

le caprice du propriétaire et exposé à voir le prix de son fermage élevé par suite de la concurrence à une somme qu'un malheureux en quête de subsistance peut seul offrir ou promettre pour se le procurer, il perdrait alors tous les *privilèges* qui empêchent sa condition d'empirer. Il perdrait sa position actuelle de semi-propriétaire de la terre, en quelque sorte, et tomberait à l'humble rang de *cottager*.

CHAPITRE IX

DES COTTAGERS

§ 1. — Nature et effets de la tenure des cottagers.

Je comprendrai sous la dénomination générale de tenure de *cottager* tous les cas sans exception dans lesquels le laboureur contracte avec le propriétaire sans intervention d'un capitaliste-fermier et dans lesquels les conditions du contrat, spécialement le montant de la rente, sont établies par la concurrence et non par la coutume. L'Irlande nous fournit le plus grand exemple de ce genre de tenure qui existe en Europe, et c'est de ce pays que nous vient le nom même de *cottier* ou *cottager* (1). On peut dire que presque toute la population agricole de l'Irlande est cottagère, car il n'y a d'exception que dans la coutume de l'Ulster. Il existe en Irlande une classe nombreuse de laboureurs qui, par suite du refus des propriétaires, ou parce que les fermiers en possession n'ont pas subdivisé leurs lots, n'a pu affermer la moindre parcelle de terre. Mais le manque de capitaux est tel en ce pays et on est si généralement habitué à payer jusqu'aux salaires avec de la terre, que ceux mêmes qui travaillent temporairement aux gages du *cottager* ou des quelques fermiers qui se trouvent dans le pays, ne sont pas payés en argent, mais par la faculté de cultiver pour leur compte et pour la saison une petite parcelle de terre que le cédant leur livre toute fumée et qui s'appelle *conacre*. Le prix de ferme est évalué en argent, souvent à plusieurs livres par acre, mais il est payé effectivement en travail évalué aussi en argent (2).

(1) Dans son acception primitive le mot *cottier* désigne une classe de sous-fermiers qui louent une chaumière (*cottage*) et un acre ou deux de terre à de petits fermiers. Mais l'usage a étendu ce nom à ces petits fermiers eux-mêmes et généralement à tous les fermiers-cultivateurs dont la rente est fixée par la concurrence.

(2) Il paraît que le conacre est tombé en désuétude en Irlande depuis la

Dans le contrat du *cottager*, le produit de la terre étant divisé en deux portions, la rente et le salaire du laboureur, l'une est déterminée nécessairement par le montant de l'autre : ce que le propriétaire ne prend pas reste au laboureur, et la condition de celui-ci dépend du montant de la rente. Mais la rente est fixée par la concurrence en raison du rapport qui existe entre l'offre et la demande pour la culture de la terre, et la demande dépend du nombre des concurrents qui ne sont autres que la population rurale tout entière. Il en résulte que le principe de la population agit sur la terre et non, comme en Angleterre, sur le capital. Le montant de la rente, en cet état de choses, dépend de la proportion qui existe entre la terre et la population. Comme la quantité de la terre est invariable, tandis que la population augmente constamment, si quelque obstacle n'en arrête les progrès, la concurrence des cultivateurs élève bientôt la rente au point qu'il ne reste plus à la population que juste ce qu'il lui faut pour ne pas mourir. Les effets de la tenure de *cottager* dépendent donc des obstacles qu'opposent aux progrès de la population, soit la coutume, la prudence individuelle, ou la faim et les maladies.

Il y aurait de l'exagération à dire d'une manière absolue que les classes laborieuses ne peuvent prospérer dans un pays où le contrat de *cottage* est généralement usité. Si nous supposions l'introduction de ce contrat chez un peuple habitué à l'aisance, dont les besoins fussent tels qu'il ne pût offrir une rente qui ne lui laissât pas au moins d'amples moyens d'existence et dont la population, augmentant lentement, n'eût pas de bras inoccupés pour venir élever le taux de la rente par leur concurrence, tant que l'accroissement du produit de la terre résultant d'un accroissement d'industrie ne permettrait pas de payer sans inconvénient une rente plus élevée; la classe des cultivateurs pourrait être aussi bien rétribuée et obtenir une part aussi grande des objets nécessaires et agréables à l'existence que dans tout autre système de tenure de la terre. Toutefois, tant que le taux de la rente serait arbitraire, le cultivateur ne pourrait pas jouir des avantages particuliers que les métayers de Toscane retirent de ce qu'ils sont

famine de 1847 et 1849. Mais dans une description destinée à faire ressortir les caractères de la tenure cottagère irlandaise, le conacre, résultat et développement naturel de ce système, doit avoir sa place. C'est pourquoi je n'ai point changé le texte primitif de ce livre.

attachés à la terre. Il ne jouirait pas de l'usage d'un capital qui appartiendrait à son propriétaire et ne serait point porté à y suppléer par les motifs qui excitent si fortement le paysan dont la condition est stable, à travailler de corps et d'intelligence. Au contraire, toute plus-value ajoutée à la terre par le travail du *cottager* n'aurait d'autre effet que d'élever à ses dépens le montant de la rente pour l'année suivante ou, au plus tard, à l'expiration de son bail. Les propriétaires pourraient avoir assez de justice ou de bon sens pour ne pas profiter d'un avantage que leur donnerait la concurrence et s'abstenir qui plus, qui moins, d'élever la rente. Mais il n'est jamais sûr de compter qu'une classe d'hommes agira en sens contraire de ses intérêts pécuniaires immédiats, et un doute sur ce point de la part du *cottager* a des effets aussi fâcheux que la certitude d'une éviction ; car lorsqu'un homme délibère avec lui-même pour savoir s'il fera ou ne fera pas un effort ou un sacrifice pour un avenir relativement éloigné, la plus petite probabilité suffit pour lui persuader qu'il sera dépouillé des fruits de son effort ou de son sacrifice. On ne pourrait détruire de telles incertitudes que par l'établissement d'une coutume qui assurât au *cottager* la durée de son bail, sans qu'il fût exposé à un accroissement de rente autrement qu'avec l'assentiment général de la communauté. Telle est la coutume de l'Ulster. Dans cette province, les fermiers sortants obtiennent de leurs successeurs (1) des sommes considérables, ce qui limite la concurrence aux personnes qui peuvent offrir ces sommes : cet usage prouve en même temps que les propriétaires ne profitent pas entièrement de la concurrence même des *cottagers* capitalistes, puisque non-seulement ils ne touchent pas ce qu'offre le *cottager* entrant, mais pas même ce qu'il paie. Celui-ci paie son prédécesseur dans la conviction que sa rente ne sera point augmentée, et il a pour garantie une coutume qui n'est point écrite dans la loi, mais dont la force obligatoire a une autre sanction bien connue en Irlande (2). Sans

(1) « Il n'est pas rare qu'un fermier sans bail, qui n'a fait aucune amélioration bien visible, vende le simple privilége d'occupation de sa ferme à un prix égal à dix, seize et jusqu'à vingt et même quarante fois le montant de la rente » — *Résumé des témoignages recueillis par la commission de lord* Devon, introduction. — Le compilateur ajoute : « La tranquillité relative de cette province (l'Ulster) doit être attribuée peut-être à cette coutume. »

(2) « Dans la plupart des cas, ce n'est pas une indemnité pour dépenses faites en améliorations effectuées ; c'est une prime d'assurance contre l'outrage et le

l'une ou l'autre de ces deux sanctions, la loi ou la crainte, il n'est pas probable qu'une coutume qui limite la rente de la terre s'établisse dans une société en voie de progrès. Si la richesse et la population restaient stationnaires, la rente serait aussi généralement stationnaire; et après qu'elle serait restée longtemps en cet état, on penserait qu'elle ne doit plus changer. Mais tout accroissement de la richesse et de la population tend à élever la rente; dans le métayage, le propriétaire profite de l'accroissement du produit de la terre, par l'effet même du contrat. Avec le contrat du *cottager*, au contraire, il ne peut profiter des améliorations de la terre que par les renouvellements qui, dans un pays où la population et la richesse progressent, sont toujours à son avantage. Son intérêt est donc opposé à l'établissement de toute coutume qui tendrait à fixer le taux de la rente.

§ 2. — Dans un pays où la population est excessive, cette tenure produit des rentes nominales.

Lorsque le montant de la rente n'est limité ni par la loi, ni par la coutume, la tenure du *cottager* a tous les inconvénients du plus mauvais système de métayage, sans aucun des avantages du métayage bien organisé. Il est presque impossible que l'agriculture d'un pays où règne cette tenure ne soit pas misérable; mais il peut arriver que la condition des cultivateurs soit meilleure que celle des champs. Du moment où il suffit que les progrès de la population soient réprimés pour prévenir les abus de la concurrence et l'extrême pauvreté, des habitudes de prudence et d'aisance pourraient fort bien maintenir un état social tolérable. Mais, dans ces circonstances favorables, les motifs de prudence seraient bien plus faibles que chez les métayers protégés, comme ceux de Toscane, contre l'expulsion; car une famille de métayers ainsi protégée ne peut être appauvrie que par sa propre imprudence, tandis que la famille du *cottager*, quoique prudente et réservée, peut voir le taux de la rente s'élever par suite de la multi-

danger. » — *Résumé*, etc. « Le droit du fermier de l'Ulster, observe judicieusement l'écrivain, est un bail en germe. » — « Si le droit du fermier est méprisé et si lui-même est expulsé sans avoir reçu le prix de son consentement, une suite d'outrages vient le venger. » (Chap. VIII.) — « Les désordres du Tipperary et les coalitions agraires qui agitent l'Irlande ne sont qu'une guerre organisée pour obtenir le droit du fermier de l'Ulster. »

plication des autres familles. Les *cottagers* ne peuvent être préservés de ce fléau que par un sentiment de devoir et de dignité répandu parmi eux tous. Un tel sentiment, il est vrai, leur procurerait une protection efficace. Si le niveau des besoins dans cette classe était élevé, le jeune homme ne pourrait offrir une rente telle que sa condition fût pire que celle de son prédécesseur, ou bien on établirait la coutume, qui existe en quelques pays, de ne contracter mariage que lorsqu'une ferme est vacante.

Mais ce n'est pas dans les pays où les habitudes d'aisance sont invétérées dans les classes laborieuses, que nous aurons jamais à étudier les effets de la tenure du *cottager*. Ce régime de culture n'existe que dans les contrées où le niveau des besoins de la classe laborieuse est aussi bas que possible, où la population se multiplie jusqu'à ce qu'elle soit limitée par la faim, où ses progrès ne sont arrêtés que par les maladies et par la brièveté de la vie qui suit l'impossibilité de satisfaire même les besoins purement physiques. Telle est la déplorable condition de la plupart des paysans irlandais. Lorsqu'un peuple est tombé dans cet état et surtout lorsqu'il y est depuis un temps immémorial, il trouve dans la tenure du *cottager* un obstacle presque insurmontable, lorsqu'il veut songer à sortir de cette condition. Quand les mœurs d'un peuple sont telles que son accroissement n'est empêché que par l'impossibilité d'obtenir une nourriture suffisante et qu'il n'a pour l'obtenir d'autre ressource que la terre, les stipulations, les contrats relatifs à la rente n'ont plus qu'une valeur nominale; la concurrence des fermiers les porte à promettre plus qu'ils ne peuvent payer, et lorsqu'ils ont payé tout ce qu'ils peuvent, ils doivent encore, presque toujours, plus qu'ils n'ont payé.

« On peut dire avec justice de la classe des paysans irlandais; écrit M. Revans, secrétaire de la commission d'enquête sur la loi des pauvres d'Irlande (1), que toute famille qui n'a pas assez de terre pour y trouver sa nourriture laisse un ou plusieurs de ses membres vivre de mendicité; on peut comprendre que les paysans fassent tous les efforts imaginables pour obtenir un petit champ et qu'ils ne soient déterminés ni par la fertilité de la terre, ni par

(1) *Maux d'Irlande, leurs causes, leurs remèdes*, p. 10. Cette brochure contient, entre autres choses, un bon résumé et un choix des témoignages recueillis par la commission que présidait l'archevêque Whately.

eurs moyens de payer la rente, mais seulement par le désir d'entrer en possession. Ils sont presque toujours hors d'état de payer les rentes qu'ils promettent, aussi deviennent-ils débiteurs de ceux auxquels ils afferment presque dès le jour de leur entrée. Ils paient à titre de rente le produit entier de la terre, à l'exception d'une quantité de pommes de terre strictement suffisante pour leur nourriture ; mais comme ce qu'ils paient est encore au-dessous de ce qu'ils ont promis, leur dette s'accroît incessamment. Dans certains cas, la récolte la plus abondante qu'il fût possible d'espérer avec leur système de culture ne produirait pas le montant de la rente promise; conséquemment, si le fermier remplissait ses engagements envers son bailleur, ce qui arrive rarement, il cultiverait la terre pour rien et paierait en outre une prime pour avoir le droit de la cultiver. Les pêcheurs, sur la côte et dans les comtés du Nord, et les tisserands paient souvent une rente supérieure à la valeur vénale du produit entier de la terre qu'ils occupent. On pourrait croire qu'ils seraient mieux à leur aise, s'ils ne prenaient point de terre, mais le poisson pourrait manquer pendant une semaine ou deux et aussi le travail du métier, et, en ce cas, le paysan mourrait de faim, s'il n'avait en sa possession la terre qui lui fournit sa nourriture. Toutefois le montant de la rente stipulée est rarement payé en entier : le paysan reste presque toujours débiteur de son bailleur : le peu qu'il possède, les haillons qui le couvrent lui et sa famille, ses deux ou trois tabourets et les quelques vases de terre que contient sa chaumière ne suffiraient pas, si on les vendait, à éteindre une dette qui augmente chaque jour. Les paysans sont en général en arrière d'une année, et leur excuse est dans l'impossibilité où ils sont de mieux faire. Si le produit du *cottage* était, une année, plus abondant qu'à l'ordinaire; si, par accident, le paysan acquérait quelque avoir, son bien-être n'augmenterait point; il n'aurait ni une nourriture meilleure, ni une nourriture plus abondante. Il ne peut ni augmenter son mobilier, ni mieux habiller ses enfants et sa femme; ce qu'il vient d'acquérir est dû à son bailleur. Le paysan peut réduire le montant de sa dette et retarder son expulsion; mais ses espérances ne doivent point aller au delà. »

Comme exemple de l'intensité de la concurrence que se font les paysans d'Irlande et du taux monstrueusement élevé auquel elle porte la rente promise, nous pouvons emprunter aux témoignages

recueillis par la commission de lord Devon un fait attesté par M. Hurly, clerc de la couronne pour le comté de Kerry : « Je sais un fermier qui occupait un champ que je connais parfaitement et qui rapporte 50 l. par an. J'ai vu la concurrence aller si loin qu'il a affermé ce champ 450 l. »

§ 3. — Un tel régime est incompatible avec l'activité, la frugalité et la continence.

Dans une condition pareille, que peut gagner un fermier à être prudent et industrieux? Que peut-il perdre à être insouciant? Si le bailleur exerçait rigoureusement ses droits, le *cottager* ne pourrait pas même vivre. Si, par des efforts excessifs, celui-ci parvenait à doubler le produit de la terre, ou s'il s'abstenait prudemment de produire des bouches pour le consommer, il n'aurait gagné que le moyen de payer un peu mieux son bailleur ; au contraire, eût-il vingt enfants, ceux-ci seraient nourris d'abord ; le bailleur ne pourrait prendre que le reste. Presque seul dans l'humanité le *cottager* irlandais est dans une situation telle qu'il ne peut guère par lui-même la rendre ni meilleure, ni pire. S'il était industrieux et prudent, ce serait au profit de son bailleur; s'il est nonchalant ou intempérant, c'est aux dépens de son bailleur. L'imagination même a peine à concevoir un état dans lequel l'homme ait moins de motifs pour travailler et se modérer. Le *cottager* irlandais n'a pour agir ni les mobiles qui déterminent les êtres libres, ni ceux qui déterminent les esclaves; il n'a rien à espérer et rien à craindre, si ce n'est d'être dépossédé de son champ, et il organise contre cette éventualité l'*ultima ratio* d'une guerre civile défensive. Le Rockisme et le Whiteboyisme sont les moyens de défense de gens qui n'ont rien à eux qu'une pitance quotidienne grossière et qui ne veulent pas en être privés pour la convenance d'autres personnes.

On a vu des hommes, qui avaient la haute prétention d'enseigner les autres, attribuer l'état arriéré de l'industrie en Irlande et le défaut d'énergie des Irlandais pour améliorer leur condition à une indolence, à une insouciance particulière à la race celtique ! N'est-ce pas une dérision, une satire amère de la manière dont les opinions s'établissent sur les plus importants des problèmes relatifs à la nature et à la vie de l'homme? De tous les moyens vulgaires de se dispenser de l'étude des effets des influences so-

ciales et morales sur l'âme humaine, le plus vulgaire est d'attribuer les différences de conduite et de caractère à des différences naturelles et indestructibles. Quelle race ne serait indolente et insouciante, lorsque les choses sont arrangées de telle manière qu'elle n'a rien à gagner à être prévoyante ou laborieuse? Si tel est l'ordre de la société dans laquelle elle vit et travaille, quelle merveille y a-t-il à ce que l'imprévoyance et l'indifférence engendrées par un long usage ne disparaissent pas dès qu'il se présente une occasion dans laquelle un effort pourrait être utile? Il est très-naturel qu'un peuple sensible et ami du plaisir comme l'Irlandais s'adonne moins facilement que l'Anglais à un travail continu et uniforme, parce que la vie a pour lui plus de jouissances en dehors du travail; mais l'Irlandais n'est pas moins apte au travail que les autres Celtes, Français, Toscans ou anciens Grecs. Les organisations passionnées sont justement celles qui se portent le plus facilement aux grands efforts : de ce que des êtres humains ne sont pas disposés à faire un effort sans motif, il ne résulte pas qu'ils manquent de capacité ou d'activité. Il n'y a pas de laboureur qui travaille plus que l'Irlandais, en Angleterre ou en Amérique; mais là il n'est plus *cottager*.

§ 4. — Tenure des Ryots de l'Inde.

La multitude qui cultive le sol de l'Inde est dans une condition analogue à celle des *cottagers* d'Europe, et qui cependant diffère assez de celle-ci pour que la comparaison de l'une et de l'autre puisse être instructive. Dans la plupart des contrées de l'Inde, il n'y a et peut-être il n'y a jamais eu que deux parties contractantes, le propriétaire et le paysan: le propriétaire est généralement souverain, à moins que par un acte spécial il n'ait cédé ses droits à un individu déterminé qui devient son représentant. Cependant la redevance des paysans ou ryots, comme on les appelle, a été rarement, si elle l'a jamais été, fixée par concurrence, comme en Irlande. Quoique les coutumes locales soient infiniment variées, quoiqu'il n'existe aucune coutume contraire à la volonté du souverain, chaque localité a toujours observé un usage commun à tous ceux qui l'habitent; le collecteur ne traite point avec chaque paysan en particulier, mais il fixe la redevance d'après une règle qui est commune à tous. Ainsi s'est établie

l'idée que le cultivateur jouissait, sinon d'un droit de propriété, au moins du droit de possession permanente, et on a vu cette anomalie d'un paysan fermier dont la tenure est fixe, tandis que le propriétaire peut élever arbitrairement la taxe de la rente.

Lorsque le gouvernement du Mogol remplaça, dans presque toute l'Inde, les gouvernements indous, il agit en vertu de principes différents. Il fit exécuter un cadastre détaillé du pays et fixa, d'après ce cadastre, la redevance due par chaque champ. Si cette répartition avait été respectée, les ryots auraient été dans une condition relativement heureuse, malgré le taux élevé de leur rente. Mais l'absence de toute protection effective contre les extorsions illégales rendit cet avantage des ryots plus nominal que réel, et à moins que, par hasard, la localité ne fût administrée par un magistrat humain et ferme, les exactions n'avaient d'autre limite que l'impossibilité absolue de payer davantage à laquelle les ryots étaient réduits.

Tel était l'état des choses dans l'Inde, lorsque les Anglais succédèrent aux gouvernements indigènes. Dès l'origine, ils comprirent qu'il importait de mettre fin à cette fixation arbitraire de la rente et de poser une limite fixe aux exigences du gouvernement. Ils n'essayèrent point de revenir aux évaluations faites par le Mogol, car le gouvernement anglais de l'Inde a eu la sagesse de négliger ce qu'il y avait de théorique dans les institutions indigènes, et de s'informer seulement des droits consacrés par la pratique, pour les observer et les augmenter. Pendant longtemps, toutefois, il commit de grossières erreurs de fait et se méprit étrangement sur les usages et les droits existants. Ses méprises eurent pour cause l'impossibilité où se trouvent les esprits vulgaires d'imaginer un état de relations sociales radicalement différent de celui auquel ils sont habitués. L'Angleterre étant pleine de grandes propriétés et de grands propriétaires, les Anglais qui gouvernaient l'Inde tinrent d'abord pour certain que la terre était partagée dans ce pays comme dans le leur, et, cherchant une classe d'hommes qui pût être responsable envers eux, ils se prirent à une classe de collecteurs appelés zemindars. « Le zemindar, dit l'historien philosophe de l'Inde (1), possédait quelques-uns des attributs du propriétaire; il percevait les rentes d'un

(1) Mill, *Histoire de l'Inde anglaise*, liv. VI, chap. VIII.

district déterminé; il gouvernait les habitants de ce district, et menait, relativement à ceux-ci, un train de vie splendide, et après sa mort son fils lui succédait. On en conclut aussitôt que les zemindars étaient propriétaires du sol, qu'ils étaient la noblesse et la bourgeoisie rurale de l'Inde. On ne prit pas garde que les zemindars levaient les rentes, mais n'en jouissaient point et les versaient, sous une déduction légère, aux mains du gouvernement. On ne prit pas garde que s'ils gouvernaient les ryots et exerçaient sur eux une autorité qui, sous plusieurs rapports, était despotique, ils ne les gouvernaient point comme des fermiers pouvant être expulsés à volonté ou garantis par un contrat. La possession du ryot était héréditaire, et le zemindar n'avait pas le droit de le congédier; le zemindar devait compte de tout denier qu'il arrachait au ryot, et s'il retenait un *ana* de plus que ses frais de perception, c'était par fraude.

« On avait dans l'Inde une occasion telle que l'histoire du monde n'en rappelle aucune autre. Après le souverain, il n'y avait personne de plus intéressé au sol que le cultivateur. Il était facile de donner aux zemindars, en compensation des droits qu'ils possédaient, une indemnité suffisante. On adopta la résolution généreuse de sacrifier à l'amélioration du pays les droits de propriété du souverain. L'ardeur d'améliorer que donne la propriété et dont on appréciait si bien la puissance pouvait être communiquée à ceux qui l'auraient ressentie plus qu'aucune autre classe d'hommes, à ceux qui seuls, dans tous les pays, ont accompli les principales améliorations agricoles, aux cultivateurs du sol. Une mesure qui aurait pu prendre rang parmi les plus nobles qui aient jamais été prises pour l'amélioration d'un pays aurait compensé, dans une certaine mesure, pour les populations de l'Inde, les misères du mauvais gouvernement dont elles avaient si longtemps souffert; mais les législateurs étaient des aristocrates anglais, et les préjugés aristocratiques l'emportèrent. »

La mesure n'atteignit nullement le but principal des hommes bien intentionnés qui l'avaient prise. Peu habitués à apprécier les modifications que les circonstances locales font subir à une institution donnée, même dans l'étendue d'un seul royaume, ils crurent avoir créé, dans les provinces du Bengale, des propriétaires anglais, et il se trouva qu'ils n'avaient créé que des propriétaires irlandais. La nouvelle aristocratie territoriale démentit

toutes les espérances fondées sur elle : elle ne fit rien pour l'amélioration de ses terres et fit tout, au contraire, pour sa propre ruine. Comme on n'avait pas pris les mêmes précautions qu'en Irlande pour garantir les propriétaires contre les effets de leur imprévoyance, il fallut bientôt mettre sous séquestre et vendre toutes les terres du Bengale, afin de payer des dettes ou des arrérages de rente, et, après une génération, les anciens zemindars avaient cessé d'exister. D'autres familles, descendues pour la plupart de marchands d'argent de Calcutta, ou de fonctionnaires indigènes enrichis sous le gouvernement anglais, occupent maintenant leur place et vivent en fainéants sur les terres qui leur ont été données. Tous les sacrifices pécuniaires faits par le gouvernement pour créer une classe d'aristocrates ont été tout au moins inutiles.

Dans les parties de l'Inde où l'autorité des Anglais est moins ancienne, on n'a pas commis la faute de créer aux dépens du domaine public un corps inutile de grands propriétaires. Dans presque toute la présidence de Madras et dans une partie de celle de Bombay, la rente est payée directement par le cultivateur au gouvernement à un taux fixé une fois pour toutes sur chaque espèce de terre. Mais dans la plus grande partie de l'Inde, les cultivateurs n'ont pas obtenu la possession perpétuelle du sol sous une rente fixe. Le gouvernement administre la terre comme un bon propriétaire irlandais administre ses domaines, sans mettre les paysans en concurrence, sans leur demander tout ce qu'ils voudront lui promettre, évaluant lui-même ce qu'ils peuvent payer et réglant ses demandes en conséquence. Dans plusieurs localités, une partie des cultivateurs est considérée comme fermière des autres, le gouvernement n'ayant affaire qu'à ceux, souvent nombreux, qui sont regardés comme successeurs des premiers colons ou conquérants du village. Quelquefois la rente est fixée pour un an seulement, quelquefois pour trois ou cinq ans ; mais depuis quelque temps on tend à établir de longs baux, et dans les provinces septentrionales de l'Inde ils vont jusqu'à trente ans. Ces arrangements n'ont pas une existence assez ancienne pour qu'on puisse apprécier jusqu'à quel point le goût d'améliorer qu'inspire le long bail est moindre que celui qu'inspire le bail perpétuel. Mais les deux systèmes du bail annuel ou à terme court sont irrévocablement condamnés. Ils ont réussi parce qu'ils

succédaient à un régime d'oppression tout à fait arbitraire ; mais ils ne sont approuvés par personne et n'ont jamais été considérés que comme des arrangements temporaires destinés à disparaître lorsqu'une connaissance plus approfondie des ressources du pays fournirait des données pour l'établissement d'un système plus durable.

CHAPITRE X

MOYENS D'ABOLIR LA TENURE COTTAGÈRE

§ 1. — Il faudrait transformer les *cottagers* irlandais en cultivateurs.

A l'époque où fut écrite la première édition de cet ouvrage, la question de savoir ce qu'on pouvait faire d'une population de *cottagers* était un des problèmes pratiques dont la solution pressait le plus le gouvernement anglais. La majorité d'une population de huit millions d'âmes, après être restée longtemps sous l'empire d'une tenure de *cottager* assise dans l'inertie et dans une pauvreté abjecte, réduite par cette tenure à se contenter de la nourriture la plus grossière et à l'impuissance de faire ou de vouloir quoi que ce fût pour améliorer son sort ; cette population se trouvait amenée par l'effet de la disette à l'alternative de mourir, de vivre à la charge d'un autre peuple ou de voir introduire un changement radical dans des arrangements sociaux sous lesquels elle avait eu jusqu'alors le malheur de vivre. Une telle extrémité avait appelé l'attention de la législature et celle de la nation, mais sans qu'on pût en espérer un grand résultat, car le mal ayant pris son origine dans une tenure qui enlevait à ce peuple tout motif d'effort ou d'épargne autre que la crainte de mourir de faim, il semblait que le parlement allât briser ce dernier ressort en donnant à cette population un droit régulier à l'aumône. Cependant on ne faisait rien pour éloigner la cause du mal, on se livrait à de vaines plaintes, et l'inaction des pouvoirs publics coûtait dix millions sterling à la trésorerie nationale.

« Il est inutile, disais-je, de perdre des arguments à démontrer que la tenure cottagère est la cause première des malheurs de l'Irlande. Attendre l'avénement de l'industrie, une activité utile, une réduction volontaire de la population ou la moindre diminution de la misère, tant que la rente de la terre sera fixée par la

concurrence, c'est attendre que le chardon porte des figues, et le buisson, du raisin. Si nos hommes d'État ne reconnaissent pas ce fait ou si, le reconnaissant en théorie, ils n'en sentent pas assez la réalité pour en tenir compte dans les mesures qu'ils ont à prendre, il est une autre considération, purement physique, à laquelle il leur sera impossible d'échapper. Si la seule récolte qui a jusqu'à présent soutenu les Irlandais continue à ne fournir qu'une ressource précaire, il faut qu'une grande impulsion soit donnée à l'agriculture de l'Irlande, ou ce pays ne pourra en aucune manière nourrir sa population actuelle. Même en ne réservant rien pour la rente, tout le produit de la moitié occidentale de l'île ne suffirait pas à nourrir la population actuelle de cette partie du pays, et cette population restera à la charge du budget de l'empire jusqu'à ce que la faim ou l'émigration en aient réduit le nombre à un chiffre correspondant à l'état arriéré de l'industrie du pays, ou qu'on ait trouvé le moyen de rendre cette industrie beaucoup plus productive. »

Depuis que ces lignes ont été écrites, des événements imprévus de tous ont épargné au gouvernement anglais les embarras qui auraient été le juste châtiment de son indifférence et de son imprévoyance. L'Irlande, sous la tenure cottagère, ne pouvait plus nourrir sa population : le parlement, sous prétexte de remède, avait encore excité les progrès de la population sans rien faire pour encourager la production. Cependant le secours que la sagesse politique avait refusé à l'Irlande est venu par une autre voie. L'émigration non subventionnée, le système Wakefield, mis à exécution sur une échelle immense, payant sur les gains des premiers partis le voyage de ceux qui partent les derniers, a réduit ou réduit actuellement la population au nombre que le système agricole existant peut employer et alimenter. La comparaison des recensements de 1851 et de 1841 atteste que la population de l'Irlande a diminué d'un million et demi. Les Irlandais ayant ainsi trouvé le chemin de ce riche continent qui, pendant plusieurs générations, pourra suffire amplement aux besoins de l'excédant de la population dans tout l'univers ; les paysans d'Irlande ayant appris à porter leurs regards au delà de l'Océan, sur le paradis terrestre où l'on trouve un refuge contre l'oppression des Saxons et d'un ordre social vicieux, on ne peut guère douter que lors même que l'introduction en Irlande du système agricole

anglais réduirait le nombre des bras nécessaires, lors même que l'Irlande serait convertie en herbages pour le bétail comme le comté de Sutherland, la population inoccupée n'émigrât en Amérique avec la même rapidité et sans plus coûter à la nation que les quinze cent mille âmes qui ont émigré pendant les trois dernières années. Ceux qui croient que les terres d'une nation sont faites pour quelques milliers de propriétaires, et que dès que la rente est payée, la société et le gouvernement ont rempli leurs devoirs, verront dans cet événement une heureuse solution des difficultés irlandaises.

Mais le temps où nous vivons et l'état des lumières ne permettent pas que l'on supporte des prétentions aussi insolentes. La terre d'Irlande, comme la terre de tous les pays, appartient au peuple qui l'habite. Les individus appelés propriétaires n'ont à réclamer en morale et en justice qu'une rente ou une indemnité égale à la valeur vénale de cette rente. Quant à la terre elle-même, on doit considérer avant tout par quels moyens d'appropriation et de culture on peut la rendre le plus utile à la masse de ses habitants. Les propriétaires de la rente peuvent trouver très-convenable que les habitants, désespérant de la justice du pays où eux et leurs ancêtres ont vécu et souffert, cherchent sur un autre continent la propriété foncière qui leur est refusée dans leur patrie. Mais la législature devrait voir d'un autre œil l'expatriation forcée de plusieurs millions d'hommes. Lorsque les habitants d'un pays le quittent en masse parce que le gouvernement ne leur laisse pas une place pour vivre, ce gouvernement est jugé et condamné. C'est un devoir pour le parlement de changer la tenure de la terre en Irlande. Il n'est pas nécessaire de priver les propriétaires d'un farthing de la valeur pécuniaire de leurs droits; mais la justice exige que les cultivateurs puissent devenir en Irlande ce qu'ils deviennent en Amérique, propriétaires du sol qu'ils cultivent.

La bonne politique ne l'exige pas moins. Ceux qui, ne connaissant ni l'Irlande, ni les pays étrangers, considèrent l'organisation anglaise comme le type de la perfection sociale et économique, proposent, comme remède aux misères de l'Irlande, la transformation des *cottagers* en valets de ferme. Cette transformation améliorerait plutôt l'état de l'agriculture irlandaise que la condition des cultivateurs. L'état de journalier n'a pas la propriété mer-

veilleuse d'inspirer la prévoyance, la frugalité, la continence à celui qui ne possède pas ces qualités. Si le paysan irlandais, transformé en salarié, conservait les habitudes et les dispositions d'esprit qui le caractérisent aujourd'hui, nous verrions simplement quatre ou cinq millions d'âmes vivre, comme journaliers, dans la même misère que sous la tenure cottagère, également privées de toutes les aises de la vie, également insouciantes de multiplier et peut-être également indifférentes au travail. En effet, on ne pourrait congédier en masse une population de journaliers, et, si elle était congédiée, elle recevrait les secours accordés à l'indigence. La propriété aurait de tout autres effets sur le paysan. Un peuple qui, en fait de prévoyance et d'activité, a tout à apprendre, qui est reconnu comme le peuple le plus arriéré de l'Europe au point de vue des qualités industrielles, ne peut être régénéré que par les moyens les plus énergiques : or il n'y a point de stimulant plus actif que la propriété de la terre. Lorsque celui qui cultive le sol y a un intérêt permanent, on peut être assuré qu'il travaillera sans relâche, et si la propriété ne prévient pas d'une manière infaillible l'excès de la population, elle est du moins, contre cet excès, le meilleur préservatif connu : là où elle échoue tout autre moyen échouerait, selon toute apparence, plus complétement encore, et, en ce cas, on pourrait dire que le mal ne peut être guéri par des remèdes purement économiques.

Les besoins de l'Irlande sont à peu près les mêmes que ceux de l'Inde. Dans l'Inde, où l'on a cependant commis quelquefois des erreurs grossières, personne n'a jamais proposé, sous prétexte d'amélioration agricole, de chasser les ryots ou paysans des terres qu'ils cultivent; on a essayé d'améliorer, en donnant à la tenure de la terre plus de fixité : on a seulement différé d'opinion sur la question de savoir s'il fallait leur donner un titre perpétuel ou s'il suffisait de leur accorder de longs baux. En Irlande, le problème est le même : on ne peut contester que les longs baux avec des propriétaires comme il s'en trouve quelques-uns n'aient fait merveilles, même en Irlande. Mais pour cela il faut que la rente soit modérée : il ne faut pas attendre de la longueur des baux seulement la destruction de la tenure cottagère. Pendant toute la durée de ce système, les baux ont été longs, habituellement de vingt et un ans. Mais la rente étant portée par la concurrence à un taux tel que le fermier ne pouvait ni payer, ni espérer de pouvoir ac-

quérir, quelques efforts qu'il fît, un intérêt quelconque sur le sol, l'avantage des longs baux était purement nominal. Dans les parties de l'Inde où le gouvernement n'a pas imprudemment cédé aux zemindars ses droits de propriété, il peut prévenir ce malheur, parce que, étant lui-même propriétaire, il a le droit de fixer lui-même au mieux, selon ses lumières, le taux de la rente; mais avec des propriétaires particuliers, lorsque le taux de la rente est établi par la concurrence et par la concurrence de paysans qui luttent pour ne pas mourir de faim, on a nécessairement des rentes nominales, à moins que la population ne soit assez rare pour que la concurrence elle-même ne soit que nominale. La majorité des propriétaires saisit avec avidité l'argent comptant et le pouvoir immédiat, et tant qu'ils trouvent des *cottagers* empressés à leur promettre tout, il ne faut pas attendre d'eux qu'ils modèrent par des refus intelligents un usage détestable.

Un titre perpétuel provoque bien mieux les améliorations que le long bail; non-seulement parce que le plus long bail, avant de venir à fin, se transforme successivement en bail court et enfin en tenure à volonté, mais aussi pour des causes plus profondes. Il y aurait de la légèreté, même en économie pure, à ne pas tenir compte de l'influence de l'imagination : ces deux mots : « pour toujours » ont plus de force que le terme de temps le plus long que l'on puisse exprimer : lors même que ce terme serait assez long pour comprendre la vie des enfants et de toutes les personnes auxquelles un homme peut s'intéresser, s'il n'a pas atteint ce degré de culture intellectuelle où la considération du bien public, qui, elle aussi, porte sur l'infinité du temps, acquiert une influence permanente sur ses sentiments et ses désirs, il ne fera pas les mêmes efforts pour augmenter la valeur d'une propriété à laquelle il n'est attaché que par un intérêt qui diminue chaque année. Si de plus la tenure perpétuelle est la condition générale de la propriété, comme dans tous les pays de l'Europe, une tenure à terme, quelque long que soit le bail, donnera toujours moins de considération et de dignité; on aura moins d'ardeur à l'acquérir et on y sera moins attaché, après l'avoir acquise. Dans les pays de tenure cottagère, la question de durée du bail est secondaire; l'important est la limitation de la rente. On peut abandonner à la concurrence la rente que paie un capitaliste qui recherche un profit et non son pain du lendemain; mais on ne peut abandonner de

même à la concurrence la rente que paient des paysans, à moins que ces paysans ne soient dans un état de civilisation que les paysans n'ont atteint et ne peuvent guère atteindre sous l'empire d'une telle tenure. La rente payée par le paysan ne devrait jamais être arbitraire, jamais être abandonnée à la discrétion du propriétaire : il faut nécessairement qu'elle soit fixée par la loi ou la coutume. Dans les pays où il n'existe point de coutume avantageuse au propriétaire et au cultivateur, comme le métayage de Toscane, la raison et l'expérience veulent qu'elle soit fixée par l'autorité, que la rente ordinaire soit transformée en rente fixe et le fermier en propriétaire cultivateur.

§ 2. — Moyens de transformer les cottagers en cultivateurs propriétaires.

Si l'on veut introduire ce changement sur une échelle assez large pour abolir complétement la tenure cottagère, il faut agir tout directement par acte de parlement, donner la terre d'Irlande en toute propriété à ceux qui la cultivent, sous la redevance fixe de la rente qu'ils paient réellement aujourd'hui et non de la rente nominale. Cette mesure, entre autres, était réclamée sous le nom de tenure fixe par l'association du rappel, pendant la période où l'agitation eut le plus de succès : elle fut encore mieux désignée par M. Conner, son premier, son plus ardent et son plus infatigable apôtre (1), par ces mots : *évaluation et perpétuité.* Depuis deux ans, une association s'est formée, sous le nom de « Ligue du droit des fermiers, » pour diriger l'attention publique vers cette réforme. Une telle mesure n'aurait rien d'injuste, pourvu que les propriétaires fussent indemnisés des chances de plus-value auxquelles ils seraient contraints de renoncer. La rupture des relations sociales qui existent aujourd'hui serait moins violente que celle qui eut lieu, lorsque, au commencement du siècle, les ministres Stein et Hardenberg changèrent, par une série de décrets, l'état de la propriété foncière dans toute la monarchie prussienne et léguèrent leurs noms à la postérité qui les a mis au nombre des bienfaiteurs de leur patrie. Les étrangers éclairés qui ont écrit sur

(1) Auteur de nombreuses brochures : *Veritable Économie politique de l'Irlande, Lettre au comte de Devon, Deux Lettres sur l'oppression de l'Irlande par la rente à outrance* (rack rent) et de plusieurs autres. M. Conner a fait de l'agitation sur cette matière depuis 1832.

l'Irlande, MM. de Raumer et Gustave de Beaumont, considèrent un remède semblable comme tellement indiqué par la maladie sociale de ce pays, qu'ils ont de la peine à comprendre qu'on ne l'ait pas encore employé.

Bien qu'une telle mesure ne soit pas en dehors des pouvoirs d'une législature animée d'un sentiment de justice ; bien qu'elle ne portât pas atteinte au droit de propriété, si les propriétaires avaient l'alternative de l'accepter ou de vendre leur terre à un prix fixé d'après les rapports ordinaires du prix au revenu, je ne me dissimule pas les objections sérieuses qu'elle peut soulever. En premier lieu, il s'agirait d'exproprier en Irlande toute la classe supérieure de la société : s'il y a quelque vérité dans les principes que nous avons exposés, cette expropriation serait justifiée, mais seulement autant qu'elle serait le moyen unique d'obtenir une grande utilité publique. En second lieu, l'on ne doit pas désirer qu'il n'y ait dans un pays que des paysans propriétaires. Pour avoir une bonne agriculture, il est utile qu'il existe de grandes fermes, exploitées avec de grands capitaux appartenant à des hommes aussi bien élevés que le comporte le système d'éducation du pays, à des hommes assez instruits pour apprécier les découvertes de la science et en même temps assez riches pour courir les chances et attendre les résultats d'expériences coûteuses. Il y a de ces propriétaires même en Irlande et leur expropriation serait un malheur public. En outre, parmi les exploitations actuelles, il en est un grand nombre qui sont trop petites pour former utilement une propriété ; les cultivateurs ne sont pas toujours tels qu'on les voudrait pour en faire les premiers propriétaires. Il en est un grand nombre auxquels il vaudrait mieux faire concevoir l'espérance de devenir propriétaires par le travail et la tempérance que de leur donner immédiatement la propriété elle-même.

Mais si la manière la plus directe et la plus effective de créer des paysans propriétaires n'est pas sous tous les rapports la meilleure, il vaut mieux l'employer cependant que de ne rien faire du tout. Si ceux qui gouvernent l'Irlande ne s'efforcent pas d'arriver au but, tant qu'il en est encore temps, par des moyens qui renversent moins complétement les relations sociales qui existent aujourd'hui, ils se verront probablement arracher cette réforme sous l'empire des circonstances dans un moment où il leur sera impossible d'en régler les conditions. Mais s'ils désirent sincère-

ment arriver au but, s'ils n'ont de scrupules que sur les moyens de l'atteindre en troublant le moins possible les positions et les espérances particulières, ils ont à leur portée des mesures qui ne soulèvent aucune des objections dirigées contre les propositions de la Ligue des fermiers, et qui cependant, si elles étaient développées jusque dans leurs dernières conséquences, arriveraient bien près de la solution.

L'une de ces mesures serait une loi en vertu de laquelle chacun pût devenir propriétaire d'une terre en friche sous la condition de payer à titre de redevance fixe l'intérêt annuel du prix vénal de la terre en friche. Pour compléter cette mesure, il faudrait forcer les propriétaires de terres en friche, autres que celles occupées par des jardins d'agrément (1), à céder ces terres, lorsqu'ils en seraient requis : on pourrait recourir à un autre expédient qui serait à la portée même des particuliers : ce serait d'acheter le plus possible des terres vendues par la commission d'expropriation et de les revendre en petites portions, de manière à former de petites exploitations. Une société s'est formée dans ce but, sous les auspices de la Ligue des droits du fermier et sur des principes aussi susceptibles d'application que ceux sur lesquels étaient établies en Angleterre les sociétés de franc aleu dont le but était plutôt électoral qu'agricole, et qui ont obtenu cependant un grand succès.

Par ce moyen les capitaux particuliers pourraient être employés à renouveler l'économie sociale et agricole de l'Irlande, non-seulement sans sacrifice, mais avec profit pour ceux qui les y consacreraient. Le beau succès de la Société des défrichements,

(1) On lit dans le résumé des témoignages recueillis par la commission de lord Devon, p. 570 : « On comprendra le profit que peut donner le défrichement des terres incultes par l'exemple d'un usage commun en Irlande et auquel le chef d'exploitation agricole recourt quelquefois. Il donne pour trois ans un petit coin de terre inculte à un pauvre bordier ou berger : au bout des trois ans, le propriétaire rentre en possession de sa terre défrichée et donne au bordier, aux mêmes conditions, un autre lopin de terre à défricher. » Le compilateur a raison d'ajouter : « Cet exemple nous prouve que la dernière classe des paysans irlandais peut gagner sa vie par le défrichement des terres incultes, sous l'empire des conditions les moins encourageantes que l'on puisse imaginer. » Ce qui fait voir dans quel esprit ont été conçus les misérables essais tentés pour l'amélioration de l'Irlande, c'est que, ni lord Devon, ni sa commission n'ont été frappés de ce spectacle des plus pauvres des hommes donnant par leur travail une valeur à la terre au profit de ceux qui n'ont rien fait pour leur venir en aide. On n'a pas senti qu'il y avait là quelque chose qui ne devrait pas être.

dont les règlements étaient bien moins favorables au cultivateur, atteste ce que peut faire le paysan irlandais, lorsqu'il est suffisamment assuré qu'il jouira des fruits de son travail. Il n'est pas même nécessaire de procéder par concessions à perpétuité; de longs baux à un taux modéré, comme ceux de la Société des défrichements, pourraient suffire, si le fermier avait la perspective de devenir propriétaire de sa ferme avec le capital qu'il pourrait créer et que les concessionnaires de la Société des défrichements acquièrent si vite sous l'influence bienfaisante de ce système (1). La vente des terres dégagerait les fonds de la Société et elle pourrait porter ses efforts d'une localité dans l'autre.

§ 3. — Conséquences probables des moyens proposés.

Lorsque des hommes capables de s'élever au-dessus de leur indolence, de leurs préjugés et de ceux des autres voudront

(1) Quoique cette Société ait été forcée, dans ces dernières et malheureuses années, de liquider ses affaires, on doit conserver le souvenir de ce qu'elle a fait. Voici un extrait des procès-verbaux de la commission de lord Devon, p. 84, rédigé d'après le rapport fait, en 1845, à cette Société par son intelligent directeur le colonel Robinson :

« Deux cent quarante-cinq fermiers, dont la plupart étaient naguère dans un état voisin de l'indigence, établis sur de petites exploitations de dix à vingt acres de terre en culture, ont par leur travail libre, avec l'aide de la Société, élevé la valeur de leurs fermes de 4,396 *l.*, dont 605 *l.* pour l'année dernière seulement, ce qui donne une moyenne de 17 *l.* 18 *s.* par fermier pour tout le temps expiré et 2 *l.* 9 *s.* pour l'année dernière. Chaque fermier jouira du fruit des améliorations faites par lui jusqu'à l'expiration d'un bail de trente-un ans.

« Ces 245 cultivateurs et leurs familles ont défriché à la pioche et mis en culture 1032 acres de terre, sur les flancs de montagnes stériles sur lesquels ils ont obtenu l'an dernier une récolte évaluée par des personnes très-compétentes, à 3,896 *l.*, soit en moyenne 15 *l.* 18 *s.* par ferme, et leur cheptel, bœufs, chevaux, moutons et cochons, vaut, aux prix actuels des marchés voisins, 4,162 *l.* dont 1,304 *l.* acquises depuis le mois de février 1844, ce qui donne 16 *l.* 19 *s.* par ferme et 5 *l.* 6 *s.* pour l'année dernière, pendant laquelle leur capital s'est accru d'une somme égale à leur rente annuelle. La table et les relevés joints aux rapports précédents prouvent qu'en général les fermiers améliorent leur petite exploitation et augmentent leur culture et leurs récoltes à peu près en raison directe du nombre des travailleurs effectifs qui existent dans leur famille. »

On ne peut citer une meilleure preuve de la puissance supérieure de la petite culture pour obtenir un produit brut et même un produit net considérable, pourvu que le système de tenure de la terre soit tolérable. Il est remarquable que l'activité et l'ardeur au travail ont été plus grandes chez ceux qui avaient les exploitations les plus petites, le colonel Robinson signalant comme une exception, dans ce mouvement rapide d'amélioration, des fermiers qui avaient plus de vingt acres, « classe qui manque trop souvent de l'activité patiente qui est indispensable pour la mise en culture des montagnes. »

aborder et non éluder les difficultés que présente le gouvernement d'un pays dans lequel le système social tout entier est à refaire, nous pourrons espérer de voir, à la place de l'Irlande actuelle, paresseuse, apathique, insouciante, sans prévoyance et sans loi, se lever une nouvelle Irlande, peuplée de cultivateurs propriétaires ayant quelque chose à perdre et de travailleurs salariés ayant quelque chose à gagner : les premiers, pacifiés et encouragés par la propriété ; les seconds, par l'espoir de l'obtenir. L'industrie agricole du pays serait conduite en partie sous le régime de la petite culture perfectionnée, en partie sous l'empire de la grande culture avec division et association des travaux. On pourrait espérer à juste titre que, lorsque le nombre des salariés serait proportionné aux besoins du sol et qu'une liquidation pacifique aurait permis aux capitaux anglais d'entrer sans crainte dans ce pays, le taux des salaires serait assez élevé pour donner à la population laborieuse l'habitude d'une certaine aisance et que l'épargne, encouragée par l'espoir d'acquérir la terre, empêcherait cette aisance de baisser à la suite d'un accroissement imprudent de la population.

Dans la complication des affaires, les causes salutaires ou nuisibles ne produisent pas toujours tous les effets qu'on en pourrait attendre. Mais il y a dans l'histoire des exemples de changements semblables à celui que je viens d'indiquer et les résultats qu'ils ont eus sont instructifs. Trois fois, l'Histoire de France mentionne l'acquisition de la terre par les paysans, et cette acquisition a été trois fois suivie d'une période de prospérité pour l'agriculture française.

« Aux temps les plus mauvais, dit l'historien Michelet (1), aux moments de pauvreté universelle, où le riche même est pauvre et vend par force, alors le pauvre se trouve en état d'acheter; nul acquéreur ne se présentant, le paysan en guenilles arrive avec sa pièce d'or, et il acquiert un bout de terre. Ces moments de désastre où le paysan a pu acquérir la terre à bon marché, ont toujours été suivis d'un élan subit de fécondité qu'on ne s'expliquait pas. Vers 1500, par exemple, quand la France, épuisée par Louis XI, semble achever sa ruine en Italie, la noblesse, qui part, est obligée de vendre; la terre passant à de nouvelles mains re-

(1) *Le Peuple*, 1re partie, ch. I.

fleurit tout à coup; on travaille, on bâtit. Ce beau moment dans le style de l'histoire monarchique s'est appelé *le bon Louis XII.*

« Il dure peu, malheureusement. La terre est à peine remise en bon état, le fisc fond dessus; les guerres de religion arrivent, qui semblent raser tout jusqu'au sol, misères horribles, famines atroces où les mères mangeaient leurs enfants. Qui croirait que le pays se relève de là? Eh bien, la guerre finit à peine, de ce champ ravagé, de cette chaumière encore noire et brûlée, sort l'épargne du paysan. Il achète; en dix ans, la France a changé de face; en vingt ou trente, tous les biens ont doublé, triplé de valeur. Ce moment encore, baptisé d'un nom royal, s'appelle le *bon Henri IV* et le grand Richelieu. »

La troisième ère, il n'est pas besoin de le dire, est celle de la Révolution.

Celui qui voudrait étudier les phénomènes inverses pourrait comparer ces périodes historiques caractérisées par le démembrement des grandes terres et par l'établissement des petites propriétés avec la grande transformation économique de l'Angleterre au seizième siècle, lorsque les petits propriétaires furent expulsés et remplacés par des fermes à fourrages : quelle souffrance! quelle dépression des classes laborieuses!

Je termine ici une discussion à laquelle j'ai consacré peut-être trop d'espace, eu égard aux dimensions de cet ouvrage, et je finis ici l'étude de ces formes primitives de l'économie sociale dans lesquelles le produit de la terre appartient à une seule classe ou est partagé entre deux classes. Nous allons maintenant étudier l'hypothèse du partage des produits entre les travailleurs, les propriétaires et les capitalistes : et afin de rattacher le plus possible la discussion qui va suivre à celles qui précèdent, je commencerai par traiter des salaires.

CHAPITRE XI

DES SALAIRES

§ 1. — Le taux des salaires se règle par le rapport de la population aux capitaux.

Sous le chef des salaires nous avons à examiner premièrement les causes qui déterminent ou modifient le taux des salaires du travail en général, secondement les différences qui existent entre les salaires, selon la diversité des professions. Il convient de séparer ces deux classes de considérations et de procéder d'abord dans l'analyse de la loi qui régit les salaires comme s'il n'y avait d'autre espèce de travail que celui du manœuvre sans instruction réduit, en quelque sorte, à un taux moyen de fatigue et de peine.

Le prix des salaires, comme celui de toutes choses, peut être déterminé par la concurrence ou par la coutume. Dans ce pays il y a peu d'espèces de travail dont la rémunération ne pût être abaissée si l'entrepreneur poussait jusqu'au bout les avantages que lui procure la concurrence. Cependant la concurrence peut être considérée, dans l'état actuel de la société, comme le principe régulateur des salaires ; car la coutume et le caractère personnel des entrepreneurs n'exercent sur les salaires qu'une influence relativement médiocre et n'ont que juste la force nécessaire pour modifier un peu l'action du principe régulateur.

Le taux des salaires dépend donc principalement des rapports de l'offre et de la demande de travail ; ou, comme on le dit souvent, du rapport qui existe entre la population et le capital. Par *population*, on comprend, dans cette formule, seulement la classe laborieuse ou plutôt les personnes qui travaillent au prix d'un salaire ; et par *capital*, seulement le capital circulant, et non pas même la totalité de celui-ci, mais seulement la portion qui est employée à l'acquisition directe du travail. A cette somme, toutefois, il convient d'ajouter toutes celles qui, sans faire partie du

capital, sont données en échange du travail, comme la solde de l'armée, les gages des domestiques et de tous les autres travailleurs qui ne produisent point. Malheureusement il n'existe pas de terme connu pour désigner la somme des capitaux affectés dans chaque pays au paiement des salaires, et, comme les salaires des travailleurs qui produisent en forment la presque totalité, on est habitué à négliger la fraction la plus petite et la moins importante et à dire que les salaires dépendent des rapports qui existent entre la population et le capital. Il convient d'employer cette formule en se rappelant toutefois qu'elle est elliptique et n'exprime pas exactement la vérité.

Les termes étant ainsi définis, les salaires, non-seulement dépendent des rapports qui existent entre le capital et la population, mais sous l'empire de la concurrence, ils ne peuvent être affectés par aucune autre cause. Le taux moyen des salaires ne peut s'élever que par un accroissement du capital affecté aux salaires ou par une réduction du nombre de ceux qui sont en concurrence pour offrir leur travail ; ils ne peuvent baisser que par une diminution du capital destiné à payer le travail ou par une augmentation du nombre des travailleurs à payer.

§ 2. — Examen de quelques opinions populaires sur les salaires.

Il existe cependant quelques faits qui semblent contredire cette doctrine : nous devons les étudier et les expliquer.

Ainsi, par exemple, on dit habituellement que les salaires s'élèvent, lorsque le commerce va bien. Le travail est plus demandé dans toute industrie et les salaires s'élèvent, lorsque les produits de toute industrie sont très-demandés, et le contraire arrive en cas de stagnation des affaires; alors les ouvriers sont congédiés, et ceux qui restent employés sont réduits à accepter une diminution de salaire. Pourtant dans un cas comme dans l'autre, le capital destiné à payer les salaires est le même. Il est vrai, et c'est un exemple de ces complications qui, dans les phénomènes réels, voilent et dissimulent l'action des causes générales ; mais ce fait ne contredit point les principes posés. Le capital que son propriétaire n'emploie point à acheter du travail et garde oisif dans ses mains est, quant aux travailleurs, comme s'il n'existait pas. Par l'effet des variations du commerce tout capital reste tem-

porairement en cet état. Un manufacturier qui voit ses produits moins demandés craint d'employer des ouvriers à augmenter un fonds de magasin dont il a déjà de la peine à se défaire ; ou s'il va jusqu'à ce que tout son capital soit engagé en marchandises invendues, il est bien à la fin forcé de s'arrêter jusqu'à ce qu'il en ait réalisé une partie. Mais le manufacturier ne pense point que les choses restent longtemps en cet état : s'il le pensait, il saisirait l'occasion la plus prochaine de donner à son capital un autre emploi dans lequel il achèterait encore du travail. Le capital reste sans emploi quelque temps, pendant lequel le marché du travail est encombré et les salaires s'abaissent. Plus tard la demande revient et souvent même elle est active, de manière à donner au manufacturier le moyen de vendre ses produits plus rapidement qu'il ne peut les créer : alors tout son capital entre en activité, il emprunte même, lorsqu'il le peut, des capitaux étrangers qui auraient pris un autre emploi ; à ce moment les salaires s'élèvent dans l'industrie ainsi affectée. Si nous supposons, ce qui n'est pas absolument impossible, qu'un de ces caprices d'activité ou de stagnation affecte au même instant toutes les professions, les salaires pourront éprouver un mouvement général de hausse ou de baisse. Mais ces fluctuations ne sont que temporaires : les capitaux qui maintenant restent oisifs trouveront l'année prochaine un emploi utile, et ceux qui ne peuvent suffire à la demande iront s'entasser dans les magasins encombrés : alors les salaires hausseront ou baisseront en conséquence dans chaque profession ; mais rien ne peut affecter d'une manière permanente le taux général des salaires, si ce n'est une augmentation ou une diminution du capital, c'est-à-dire de la somme des capitaux particuliers destinés à la rémunération du travail en comparaison de la somme du travail qui vient s'offrir sur le marché.

On dit aussi vulgairement que l'élévation des prix entraîne l'élévation des salaires, parce que les chefs d'industrie et les négociants, faisant de meilleures affaires, peuvent payer leurs ouvriers plus cher. J'ai déjà dit qu'une demande active qui cause une élévation temporaire des prix cause en même temps une élévation temporaire des salaires ; mais les prix élevés n'élèvent les salaires qu'autant que les marchands, gagnant davantage, sont conduits à faire des économies et à augmenter leur capital ou du moins leur demande de travail. C'est ainsi selon toute apparence

que les choses se passent, et si les prix élevés tombaient du ciel ou s'ils étaient payés par l'étranger, les classes laborieuses profiteraient, non des prix élevés eux-mêmes, mais de l'accroissement de capital qui en serait la suite. Cependant on attribue souvent le même effet à l'élévation des prix qui naît de la combinaison des lois restrictives ou qui, d'une manière ou de l'autre, est à la charge des autres membres de la communauté, sans que ceux-ci aient pour la supporter plus de moyens qu'auparavant. Si les prix élevés ainsi obtenus profitent à une classe de travailleurs, ce ne peut être qu'aux dépens des autres, car si les vendeurs retirent de l'élévation des prix l'avantage de pouvoir faire des économies ou, en d'autres termes, d'acheter plus de travail, ceux qui achètent et paient voient leurs moyens d'économiser ou d'acheter du travail réduits dans la même proportion, et ce n'est que par accident que l'élévation ou la baisse des prix, en ce cas, affecte le marché du travail. Les salaires peuvent s'élever pour un temps dans la profession pour laquelle les prix ont été élevés et s'abaisser un peu dans les autres professions : en ce cas, on n'observe qu'une partie du phénomène et on néglige le reste, ou si on l'observe, on lui assigne une cause autre que la cause vraie. Et dans la profession favorisée elle-même, l'élévation temporaire des salaires ne dure pas longtemps : car si les chefs de cette industrie gagnent davantage, il n'en résulte pas qu'ils puissent employer un capital plus considérable dans leurs propres affaires. Le capital qu'ils ont acquis prend un autre emploi et va compenser la diminution de travail qui avait eu lieu par suite de la diminution du capital épargné dans les autres professions.

On dit encore souvent que les salaires, au moins ceux qui sont évalués en monnaie, varient avec le prix des subsistances, s'élevant quand le prix des subsistances s'élève et baissant quand il baisse. Cette opinion, si je ne m'abuse, n'est fondée que jusqu'à un certain point, et ce qu'elle peut avoir de vrai n'affecte en aucune manière la loi qui fait dépendre les salaires des rapports qui existent entre le capital et le travail, puisque le prix des subsistances, lorsqu'il affecte les salaires, ne les affecte que par cette loi. La cherté ou le bon marché des subsistances, par suite de l'abondance ou de la disette des récoltes, n'affectent point les salaires, à moins que la charité ou la coutume ne proportionnent artificiellement ceux-ci au prix des subsistances. Ou si ce prix

exerce une influence, c'est en sens contraire de celle que l'on suppose, car dans les temps de disette, les ouvriers travaillent plus et abaissent d'eux-mêmes, à leur propre détriment, le prix du travail. Mais lorsque la cherté ou le bon marché des subsistances ont un caractère permanent et qu'on peut les prévoir à l'avance, ils affectent le taux des salaires. Premièrement, si l'ouvrier n'a, comme il arrive le plus souvent, que juste ce qu'il lui faut pour vivre, de manière à rester capable de travail et en état d'élever un nombre moyen d'enfants, l'augmentation du prix des aliments causerait la mort prématurée d'un plus grand nombre d'enfants à moins qu'elle ne fût accompagnée d'une augmentation des salaires : ainsi les salaires finiraient par s'élever, mais seulement parce que le nombre des ouvriers serait moindre que si les subsistances avaient été à bon marché. En second lieu, lors même que les salaires seraient assez élevés pour que l'ouvrier pût payer les vivres plus cher sans se priver du nécessaire, lui et sa famille, quoiqu'il pût matériellement supporter la vie dans des conditions pires, il n'y consentirait peut-être pas. Il aurait peut-être l'habitude de jouir d'une aisance qu'il considérerait comme indispensable, et plutôt que d'y renoncer, il restreindrait le nombre de ses enfants : ainsi les salaires s'élèveraient, non parce que la mort rendrait les ouvriers plus rares, mais parce qu'il en naîtrait moins. Dans ces cas donc, les salaires se proportionnent au prix des subsistances après une génération environ. D'après Ricardo, tous les cas possibles sont compris dans les deux hypothèses que nous venons de citer : il affirme qu'on trouve partout un minimum de salaire qui représente ou ce qui est strictement nécessaire pour conserver la vie matérielle de l'ouvrier et empêcher la population laborieuse de décroître, ou le taux que l'ouvrier considère comme strictement nécessaire pour vivre dans une condition de laquelle il ne veut pas déchoir. Cet économiste affirme aussi que le taux des salaires tend généralement à se rapprocher de ce minimum ; qu'il ne peut jamais s'abaisser au-dessous au delà du temps nécessaire pour que la diminution de la population ouvrière vienne se faire sentir, ni rester longtemps au-dessus. Cette affirmation contient assez de vérité pour qu'on puisse l'admettre au rang des abstractions de la science, et la conclusion qu'en tira Ricardo, savoir : « qu'à la longue, les salaires s'élèvent et s'abaissent avec « le prix des subsistances, » est, comme la plupart de ses con-

clusions, vrai, à la condition que l'on accorde les suppositions desquelles il est parti. Mais dans l'application, il faut considérer que le minimum dont il parle, surtout lorsque ce minimum est plutôt moral que matériel, est sujet lui-même à subir des variations. Si les salaires étaient déjà assez élevés pour pouvoir subir une réduction prévenue jusque-là par les habitudes d'aisance des ouvriers, un accroissement du prix des subsistances ou tout autre accident funeste pour eux peut avoir deux effets : il peut être corrigé par une élévation des salaires amenée par l'action de l'obstacle volontaire opposé aux progrès de la population ; ou il peut abaisser le niveau des besoins de la classe laborieuse, si les habitudes relatives à la propagation sont plus fortes que les habitudes relatives à l'aisance. En ce cas, le mal fait à la classe laborieuse devient permanent, et le nouveau taux du salaire devient un nouveau minimum qui tend à se perpétuer comme le minimum plus élevé qui existait auparavant. On doit craindre que les choses se passent le plus souvent ainsi ou, en tout cas, que le mal fait aux classes laborieuses par l'enchérissement des subsistances ne se guérisse pas de lui-même dans l'application. Plusieurs fois (l'histoire nous en donne assez de preuves) les laboureurs anglais ont vu le niveau de leur condition s'abaisser pour toujours sous l'influence de causes qui réduisaient la demande de travail, et dont les effets n'auraient été que temporaires si la population s'était elle-même proportionnée au nombre requis par les habitudes d'aisance contractées auparavant. Mais, malheureusement, la pauvreté dans laquelle la classe laborieuse a été plongée pendant une longue suite d'années a fait oublier l'ancienne aisance, et la génération nouvelle, ayant grandi sans connaître cette ancienne aisance, multiplie à son tour sans essayer de la reconquérir (1).

Le phénomène inverse se produit lorsque, par des améliorations agricoles, par le rappel de lois céréales ou par toute autre cause, le prix des objets que l'ouvrier consomme vient à baisser et qu'il peut, avec le même salaire, se procurer une aisance plus

(1) Voyez l'esquisse historique de la condition des paysans anglais, tracée d'après les meilleures autorités par M. William Thornton dans son ouvrage intitulé : *Excès de la population et son remède*, livre qui mérite une distinction honorable entre la plupart de ceux qui ont été publiés pendant les dernières années, à cause de la manière rationnelle dont y sont traitées les questions relatives à la condition économique des classes laborieuses.

grande qu'auparavant. Les salaires ne baissent pas immédiatement; il peut même arriver qu'ils augmentent; mais ils finissent par s'abaisser de manière à mettre l'ouvrier dans la même condition qu'auparavant, à moins que, pendant cette période de prospérité, le niveau d'aisance considéré comme indispensable par les ouvriers ne se soit élevé d'une manière durable. Il est vrai qu'il ne faut guère compter sur cet événement heureux : il est beaucoup plus difficile d'élever que d'abaisser le niveau des besoins que les ouvriers peuvent considérer comme plus indispensables que le mariage et l'éducation d'une famille. S'ils se contentent de jouir de l'aisance tant qu'elle dure, sans la considérer comme indispensable, leur nombre augmentera en raison même de la médiocrité de leurs besoins avec leurs habitudes antérieures. Si, par l'effet de la pauvreté, leurs enfants n'avaient pas auparavant une nourriture suffisante ou étaient mal soignés, ils grandiront en plus grand nombre à la suite de l'augmentation de l'aisance, et, lorsqu'ils seront adultes, la concurrence qu'ils se feront abaissera probablement les salaires en proportion de l'abaissement du prix des subsistances. Et si l'accroissement de la population n'a pas lieu de cette manière, il aura lieu par des mariages contractés plus tôt et en plus grand nombre, ou par l'augmentation du nombre des naissances par chaque mariage. Une expérience constante prouve que le nombre des mariages augmente invariablement dans les temps où les vivres sont à bon marché et le travail demandé. C'est pourquoi je ne puis tomber d'accord de l'importance si souvent attribuée au rappel des lois sur les céréales, si on le considérait seulement au point de vue des salaires ou de quelqu'un de ces plans, dont l'un ou l'autre est toujours en vogue, pour améliorer la condition des classes laborieuses. Les choses qui les touchent médiocrement ne produisent aucun effet durable sur leurs habitudes et leurs besoins, et bientôt elles retombent dans leur ancien état. Pour que la cause temporaire qui exerce une action sur l'ouvrier produise une amélioration durable, il faut qu'elle soit assez puissante pour produire un grand changement, un changement qui dure plusieurs années, nonobstant l'accroissement de population qui peut avoir lieu pendant une génération. Lorsqu'une amélioration a ce caractère, lorsqu'une génération s'élève dans un nouvel état d'aisance, ses habitudes relatives à la multiplication de l'espèce se règlent

sur un minimum plus élevé, et l'amélioration devient durable. L'exemple le plus remarquable, sous ce rapport, est celui de la France après la Révolution. La majorité de la population se trouvant tout à coup élevée de la misère à l'indépendance et à un bien-être relatif, la population fit aussitôt des progrès rapides, malgré les guerres meurtrières qui signalèrent cette époque, soit parce que l'augmentation de l'aisance permettait d'élever un plus grand nombre d'enfants, soit parce que le nombre des naissances s'accrut. La génération naissante s'éleva dans des habitudes complétement différentes de celles de ses pères; et quoique le pays ne se soit plus retrouvé depuis dans un état aussi prospère, le nombre annuel des naissances est maintenant presque stationnaire, et l'accroissement de la population est extrêmement lent (1).

§ 3. — En général, les salaires ne s'élèvent qu'autant que le principe de la population est contenu.

Les salaires dépendent donc du rapport qui existe entre le chiffre de la population laborieuse et les capitaux quelconques affectés à l'achat du travail, ou pour abréger, le capital. Si les salaires sont plus élevés dans un temps et dans un pays que dans un autre temps et un autre pays, c'est uniquement parce que le rapport est changé par un accroissement du capital relativement à la population. Ce n'est pas le chiffre absolu

(1) Une amélioration semblable, mais non égale, eut lieu dans les habitudes des travailleurs anglais, pendant la remarquable période de 1715 à 1765, période d'abondance continue puisque les années de disette n'y figurent qu'au nombre de cinq et que le prix moyen du blé, pendant ces années mêmes, a été beaucoup moins élevé que le prix moyen des cinquante années précédentes. Malthus estime qu'en moyenne, pendant les soixante années qui finirent en 1720, l'ouvrier ne pouvait acheter, au prix d'une journée de travail que 2/3 de peck de froment, tandis que de 1720 à 1750, il pouvait acheter un peck entier.

D'après les tables d'Eton, le prix moyen de froment, pendant les cinquante années expirées en 1725 avait été de 41 *s.* 7 3/4 *d.* le quarter et pendant les vingt-trois dernières années de 45 *s.* 8 *d.*, tandis que dans les cinquante années suivantes, cette moyenne ne s'éleva pas au-dessus de 34 *s.* 11 *d.* Une amélioration si considérable du sort de la classe laborieuse, bien qu'elle eût pour cause fortuite l'état des saisons, ayant duré pendant plus d'une génération, eut le temps d'opérer un changement dans les besoins ordinaires de la classe laborieuse. Aussi cette période est toujours signalée comme « une ère d'amélioration signalée dans la qualité de la nourriture des ouvriers et l'élévation du niveau de leur aisance. » (Malthus, *Principes d'économie politique*, p. 255.) Quant au caractère de cette période, voyez l'excellente *Histoire des prix*, de M. Tooke, t. I, p. 38 à 61, et, pour le prix des céréales, l'appendice de cet ouvrage.

des accumulations ou de la production qui importe à la classe laborieuse, ce n'est pas même le chiffre des fonds destinés à être distribués entre les travailleurs, c'est la proportion qui existe entre ces fonds et le nombre des personnes qui sont appelées à se les partager. Le sort de la classe laborieuse ne peut être amélioré que par un changement du rapport à son avantage, et tout plan d'amélioration durable qui n'est pas fondé sur ce principe est une déception.

Dans les pays où, comme dans l'Amérique du Nord et les colonies australiennes, la connaissance des arts de la civilisation et un vif désir d'accumulation se trouvent réunis sur une terre dont un espace immense reste inoccupé, l'accroissement du capital suit facilement celui de la population et n'est retardé que par la difficulté d'avoir des travailleurs en assez grand nombre. Aussi tous ceux qui y peuvent naître trouvent facilement une occupation sans encombrer le marché du travail : toute famille laborieuse a le nécessaire en abondance ; quelques-unes jouissent de l'aisance ou même du luxe, et hors des cas d'inconduite personnelle ou d'incapacité de travail, elles ne souffrent ni de la pauvreté ni de la dépendance. Quelquefois, à la suite d'une augmentation soudaine, non de la somme des capitaux, mais du capital affecté à un certain emploi, certaines classes de travailleurs jouissent des mêmes avantages chez les vieilles nations. Le progrès de la fabrication du coton a pris des proportions si énormes à la suite des inventions de Watt et d'Arkwright, que le capital affecté à cet emploi a probablement quadruplé dans la période de temps que la population emploie ordinairement à doubler. Aussi, bien que cette fabrication attirât à elle presque tous les bras qui n'étaient empêchés ni par l'éloignement, ni par la différence du langage ou des habitudes ; bien que l'emploi donné au travail des enfants ait intéressé, même pécuniairement, les classes laborieuses à l'accroissement de la population, les salaires sont encore tellement élevés dans les grandes villes manufacturières que le gain collectif d'une famille atteint, lorsqu'on prend la moyenne de plusieurs années, une somme satisfaisante; et il n'existe encore aucun signe d'abaissement, bien que l'accroissement des manufactures ait eu pour effet l'élévation des salaires de la population agricole des contrées dans lesquelles se trouvent les grands centres d'industrie.

Mais ces circonstances dans lesquelles la population d'un pays ou d'un corps d'État peut se multiplier librement et impunément, sont rares et durent peu. Un petit nombre de pays seulement réunissent les conditions nécessaires à la production d'un tel phénomène. Ou les arts industriels sont arriérés et stationnaires, et alors l'accumulation des capitaux est lente ; ou le désir d'accumuler est faible, et l'accroissement du capital s'arrête bientôt ; ou bien enfin les arts industriels sont parvenus au plus haut point de perfection, et le désir d'accumuler est extrême, mais l'accumulation du capital trouve un obstacle dans le défaut de terres nouvelles d'aussi bonne qualité que celles déjà occupées. Quoique ce capital puisse doubler une fois en même temps que la population, si ce capital et cette population doivent trouver un emploi sur la même terre, ils ne pourront y parvenir, à moins qu'une série d'inventions agricoles sans exemple ne vienne doubler le produit du sol ; de telle sorte que, si les salaires ne baissent pas, les profits diminuent, et lorsque les profits diminuent, l'accumulation est ralentie. En outre, si les salaires ne baissent pas, le prix des subsistances s'élève nécessairement, comme nous le démontrerons plus loin, et l'élévation du prix des subsistances équivaut à une baisse des salaires.

Si l'on excepte les exemples que je viens d'indiquer, dont les seuls importants sont celui d'une colonie et celui d'un pays placé dans une situation semblable à une colonie, il est impossible que la population s'accroisse librement sans que le taux des salaires s'abaisse ; et l'abaissement ne s'arrêtera que lorsque la population aura rencontré un obstacle physique ou moral qui arrête ses progrès. Aussi la population n'augmente-t-elle avec une entière liberté dans aucune des sociétés anciennes : dans quelques-unes de ces sociétés elle fait des progrès lents ; dans d'autres, elle est stationnaire. On ne peut expliquer ces faits que de deux manières : ou les naissances ne sont pas aussi nombreuses que la nature le permettrait et qu'elles le sont en certaines circonstances ; ou si elles le sont, une grande partie de ceux qui naissent, meurt bientôt. Le ralentissement des progrès de la population résulte de la mortalité ou de la prudence, des deux obstacles que Malthus appelle positif et préventif ; et l'un ou l'autre agit puissamment dans toutes les vieilles sociétés. Partout où les progrès de la population ne sont pas contenus par la prudence des particuliers ou de l'État, ils sont restreints par la faim et par les maladies.

Malthus a pris beaucoup de peine pour établir quel était celui de ces obstacles qui opérait dans chacun des pays du monde, et les preuves qu'il a réunies sur cette matière dans son *Essai sur la population* peuvent être étudiées, même aujourd'hui, avec avantage. En Asie et autrefois dans la plupart des pays de l'Europe où les classes laborieuses ne subissaient pas la servitude personnelle, la mort seule arrêtait les progrès de la population. La mortalité ne résultait pas toujours de la pauvreté : elle avait souvent pour cause la négligence ou l'inhabileté avec lesquelles les enfants étaient soignés, la malpropreté et les habitudes malsaines des adultes et le retour périodique d'épidémies destructives. En Europe, ces causes d'abréviation de la vie ont diminué, mais elles n'ont pas cessé de se faire sentir. Il n'y a pas longtemps qu'aucune de nos grandes villes n'aurait pu entretenir sa population sans le courant que lui apportait incessamment celle des campagnes : récemment encore Liverpool était dans ce cas, et à Londres même la mortalité est plus grande et la vie moyenne plus courte que dans des localités rurales où la population est bien plus pauvre. En Irlande, les fièvres épidémiques et les morts causées par l'épuisement qui résulte de l'insuffisance de nourriture ont toujours suivi la moindre disette dans la récolte des pommes de terre. Cependant, on ne peut pas dire que dans aucune partie de l'Europe les progrès de la population soient contenus directement ou indirectement arrêtés par les maladies et moins encore par la faim. L'obstacle qui limite ces progrès est, pour nous servir du langage de Malthus, préventif et non positif. Cependant, je ne crois pas qu'on doive compter qu'une classe entièrement ou principalement composée de salariés et qui ne songe pas s'élever plus haut ait la prudence d'employer l'obstacle préventif. En Angleterre, par exemple, je doute fort que la plupart des travailleurs pratiquent aucune restriction de prudence. Ils se marient en général aussi jeunes et ont autant d'enfants par mariage que s'ils étaient colons aux États-Unis. Pendant la génération qui précéda la loi actuelle des pauvres, ils étaient directement encouragés à cette sorte d'imprévoyance : non-seulement ils étaient assurés d'un secours facile, si l'ouvrage venait à manquer; mais, lors même qu'ils avaient de l'ouvrage, ils recevaient communément de la paroisse une allocation proportionnée au nombre de leurs enfants, et les hommes mariés chargés d'une famille nombreuse étaient employés par une

économie imprévoyante, de préférence aux célibataires, ce qui établissait une prime qui existe encore aujourd'hui. Sous un tel système d'encouragement, les paysans ont contracté des habitudes d'insouciance si naturelles aux âmes peu cultivées qu'elles survivent longtemps à la cause qui les a produites, quelle qu'ait été cette cause à l'origine. Il y a tant d'éléments en travail dans une société, même dans ces couches profondes qui n'éprouvent pas les agitations de la surface, qu'on ne peut guère affirmer avec certitude quoi que ce soit de positif sur l'état des âmes et sur les motifs qui déterminent à l'action des classes ou des corporations d'hommes; car une affirmation qui aujourd'hui est exacte peut fort bien, dans cinq ans, avoir besoin d'être modifiée. Il semble toutefois que si l'accroissement de la population dépendait des cultivateurs seulement, il serait, si la mort n'y mettait obstacle, aussi rapide dans les comtés du sud de l'Angleterre qu'en Amérique. Le principe restrictif y agit puissamment par la classe moyenne et par les artisans instruits, qui, dans cette région, sont presque aussi nombreux que les simples laboureurs, et sur lesquels les motifs de prudence ont une grande action.

§ 4. — L'accroissement de la population est empêché quelquefois par des obstacles légaux.

Lorsqu'une population ouvrière, qui n'a pas d'autre propriété que son salaire quotidien et n'espère point en acquérir d'autre, ne multiplie pas outre mesure, je crois qu'elle est retenue, soit par des obstacles légaux, soit par quelque coutume qui, sans que la volonté y prenne part, règle insensiblement la conduite de chacun ou donne des encouragements immédiats au célibat. On ne sait pas généralement dans combien de pays européens des obstacles légaux directs s'opposent aux mariages imprévoyants. Les communications faites à la première commission pour la loi des pauvres par nos consuls et ministres dans les divers pays de l'Europe fournissent des renseignements abondants sur cette matière. M. Senior, dans la préface dont il a fait précéder le recueil de ces renseignements (1), affirme que dans les pays où le droit à l'assistance est légalement reconnu, le mariage est interdit aux per-

(1) Formant l'Appendix F du rapport général de la commission et publié aussi par le gouvernement en un volume détaché.

sonnes qui reçoivent cette assistance, et qu'on laisse marier seulement un petit nombre de celles qui ne semblent pas posséder le moyen de vivre par elles-mêmes. Ainsi, on nous dit qu'en Norwége nul ne peut se marier s'il ne constate, au jugement du prêtre, qu'il est établi de manière à faire penser que très-probablement il aura le moyen d'élever sa famille.

« Dans le Mecklembourg, les mariages sont retardés par la conscription jusqu'à la 22e année et par le service militaire pendant six ans de plus; en outre, les futurs époux doivent avoir un domicile, faute de quoi le prêtre n'a pas le droit de les marier. Les hommes se marient de 25 à 30 ans et les femmes presque au même âge, parce que les uns et les autres doivent gagner d'abord de quoi s'établir.

En Saxe, l'homme ne peut se marier avant 21 ans, s'il est propre au service militaire. A Dresde, les *professionnistes* (expression qui désigne sans doute les artisans) ne peuvent se marier qu'après être passés maîtres.

« Dans le Wurtemberg, l'homme assujetti au service militaire ne peut se marier avant 25 ans que par une permission spéciale obtenue ou achetée : à cet âge même il est tenu de se procurer une permission qu'il obtient en prouvant que lui et sa future possèdent ensemble de quoi s'établir et élever une famille. Dans les grandes villes, il faut posséder de 800 à 1,000 florins; dans les petites, de 400 à 500 florins, et 200 florins dans les villages (1). »

Le ministre d'Angleterre à Munich dit : « La grande cause qui maintient à un chiffre si bas le nombre des pauvres en ce pays est la loi qui empêche les mariages, dans le cas où il est prouvé que les futurs n'ont pas des moyens suffisants d'existence; cette loi est observée strictement dans toutes les localités et en tout temps. L'observation constante de cette règle a eu pour effet d'empêcher l'accroissement de la population de la Bavière, population qui, en effet, est peu nombreuse par rapport à l'étendue du territoire, mais elle a eu pour effet heureux d'éloigner l'extrême pauvreté et, par suite, la misère (2). »

A Lübeck, les mariages entre pauvres sont retardés, premièrement par l'obligation imposée à l'homme de prouver qu'il a un

(1) Préface, page xxxix.
(2) Préface, page xxxiii, ou page 564 dans l'Appendix.

emploi, un métier ou une profession régulière qui le met en état de soutenir un ménage; secondement, par l'obligation où il est de se faire recevoir bourgeois et d'acquérir l'uniforme de la garde bourgeoise qui lui coûte environ 4 *l.* (1). A Francfort, le gouvernement ne fixe point d'âge avant lequel on ne puisse se marier, mais on n'accorde la permission de se marier qu'à celui qui prouve qu'il a de quoi vivre (2). »

Lorsque ces documents parlent des devoirs militaires, ils indiquent un obstacle indirect opposé aux mariages par les lois particulières de certains pays où l'on n'a point établi de restrictions directes. En Prusse, par exemple, les lois qui obligent tout homme qui n'est pas physiquement impropre au service militaire à passer plusieurs années dans les rangs de l'armée à l'âge où les mariages imprudents sont le plus souvent contractés, exercent probablement sur le mouvement de la population la même influence que les restrictions légales des petits États de l'Allemagne.

« Les Suisses, dit M. Kay, savent si bien par expérience qu'il est convenable de retarder l'époque du mariage de leurs fils et de leurs filles que les conseils de gouvernement des quatre ou cinq cantons les plus démocratiques, élus, il ne faut pas l'oublier, par le suffrage universel, ont fait des lois par lesquelles tous les jeunes gens qui se marient sans avoir prouvé au magistrat du district qu'ils sont en état d'entretenir une famille, sont passibles d'une grosse amende. A Lucerne, à Argovie, dans l'Unterwald, et, je crois, à Saint-Gall, Schwytz et Uri, des lois semblables sont en vigueur depuis longues années (3). »

§ 5. — L'obstacle peut naître d'une coutume.

Dans les pays où il n'existe point de loi générale qui restreigne le nombre des mariages, il y a souvent des coutumes qui produisent le même effet. Lorsque les *guildes* ou corporation du moyen âge étaient en vigueur, leurs règlements étaient conçus de manière à montrer qu'elles sentaient bien l'avantage que le commerce retirait d'une limitation de la concurrence; et d'après ces règlements il était de l'intérêt de l'artisan de ne contracter ma-

(1) Appendix, page 419.
(2) *Ibid.*, p. 567.
(3) Kay, ouvrage déjà cité, I, 68.

riage qu'après avoir traversé les deux grades d'apprenti et de compagnon et être passé maître (1). En Norwége, où le travail est surtout agricole, la loi défend d'engager un valet de ferme pour moins d'un an : tel était aussi l'usage général en Angleterre avant que les lois des pauvres fussent venues le détruire en permettant au fermier de mettre ses ouvriers à la charge de la paroisse dès qu'il n'aurait pas immédiatement besoin de leur travail.

(1) En général, dit Sismondi, le nombre des maîtres était fixé dans chaque communauté, et le maître seul pouvait tenir boutique, acheter et vendre pour son compte. Chaque maître ne pouvait former qu'un certain nombre d'apprentis, auxquels il enseignait son métier ; et dans plusieurs communautés, il n'en pouvait tenir qu'un seul. Chaque maître pouvait de même tenir un nombre limité d'ouvriers, qui portaient le nom de compagnons, et dans les métiers où l'on ne pouvait avoir non plus qu'un seul apprenti, on ne pouvait avoir non plus qu'un seul ou que deux compagnons. Aucun homme ne pouvait acheter, vendre ou travailler dans un métier, s'il n'était apprenti, compagnon ou maître ; aucun homme ne pouvait devenir compagnon, s'il n'avait servi un nombre d'années déterminé comme apprenti, ou devenir maître, s'il n'avait servi un nombre égal d'années comme compagnon ; et s'il n'avait de plus fait son chef-d'œuvre, ou exécuté un travail désigné dans son métier, qui devait être jugé par sa jurande. On voit que cette organisation mettait entièrement dans la main des maîtres le renouvellement des corps de métier. Eux seuls pouvaient recevoir des apprentis, mais ils n'étaient point obligés à en prendre ; aussi se faisaient-ils payer cette faveur, et souvent à un prix très-élevé ; en sorte qu'un jeune homme ne pouvait entrer dans un métier s'il n'avait, au préalable, la somme qu'il fallait payer pour son apprentissage, et celle qui lui était nécessaire pour se sustenter pendant la durée de cet apprentissage ; car, pendant quatre, cinq ou sept ans, tout son travail appartenait à son maître. Sa dépendance de ce maître était tout aussi longtemps absolue ; car un seul acte de la volonté ou même du caprice de celui-ci pouvait lui fermer l'entrée des professions lucratives. L'apprenti, devenu compagnon, acquérait un peu plus de liberté ; il pouvait s'engager avec quel maître il voulait, passer de l'un à l'autre ; et comme l'entrée au compagnonnage n'était ouverte que par l'apprentissage, il commençait à profiter du monopole dont il avait souffert, et il était à peu près sûr de se faire bien payer un travail que personne ne pouvait faire, si ce n'est lui. Cependant il dépendait de la jurande pour obtenir la maîtrise ; aussi ne se regardait-il point encore comme assuré de son sort, comme ayant un état. En général, il ne se mariait point qu'il ne fût *passé maître*.

« Il est bien certain, et comme fait et comme théorie, que l'établissement des corps de métiers empêchait et devait empêcher la naissance d'une population surabondante. D'après les statuts de presque tous les corps de métier, un homme ne pouvait être passé maître qu'après vingt-cinq ans ; mais s'il n'avait pas un capital à lui, s'il n'avait pas fait des économies suffisantes, il continuait bien plus longtemps à travailler comme compagnon ; plusieurs et peut-être le plus grand nombre des artisans demeuraient compagnons toute leur vie. Il était presque sans exemple, cependant, qu'ils se mariassent avant d'être reçus maîtres ; quand ils auraient été assez imprudents pour le désirer, aucun père n'aurait voulu donner sa fille à un homme qui n'avait point d'état. » — *Nouveaux Principes d'Économie politique*, livre IV, ch. x. Voyez aussi Adam Smith, livre I, ch. x, 2e partie.

Par suite de cet usage confirmé par la loi, les ouvriers de l'agriculture en Norwége ont un engagement d'un an au moins qui naturellement se perpétue, lorsque les deux contractants sont contents l'un de l'autre; aussi sait-on dans chaque localité s'il y a ou s'il y aura probablement bientôt une vacance; et s'il n'y en a pas, le jeune homme ne se marie point, sachant d'avance qu'il ne trouverait pas d'emploi. La même coutume existe dans le Cumberland, avec cette différence toutefois que la durée des engagements est de six mois au lieu d'un an, et cette coutume produit les mêmes effets. Les valets de ferme « sont logés et nourris dans la maison de leur maître qu'ils ne quittent guère jusqu'à ce que, par la mort de quelque parent ou voisin, ils héritent de la propriété ou du bail d'une petite exploitation. On ne connaît point l'excès de bras, en ce pays (1). » J'ai mentionné, dans un autre chapitre l'obstacle qu'opposait en Angleterre aux progrès de la population, durant le dernier siècle, la difficulté de se procurer une habitation séparée (2). On pourrait indiquer d'autres coutumes restrictives de la population. Dans quelques parties de l'Italie, les classes pauvres, dit Sismondi, ont le même usage que les classes supérieures: un seul des enfants de la famille se marie; les autres restent dans le célibat. Mais il est probable que de tels arrangements de famille n'ont pas lieu chez les journaliers et qu'ils sont un moyen employé par les petits propriétaires et les métayers pour prévenir l'excès de la division des terres.

Il ne reste plus guère en Angleterre de ces usages qui autrefois arrêtaient les progrès de la population. Dans quelques paroisses qui appartiennent à un seul ou à un petit nombre de propriétaires, on empêche l'accroissement du nombre des habitants salariés en prohibant la construction de nouvelles chaumières ou en démolissant celles qui existaient auparavant : par ce moyen, on arrête les progrès de la population qui pourrait tomber à la charge de la paroisse, sans aucun résultat sur le mouvement général du pays, puisque le travail de ces paroisses est exécuté par des ouvriers domiciliés au dehors. Les localités voisines des paroisses où cette pratique existe en souffrent beaucoup : en effet, elles ne peuvent se défendre par des moyens pareils; il suffit, pour tout

(1) Voyez Thornton, *Excès de la population*, page 18, et les autorités qu'il y cite.

(2) Voir ci-dessus, p. 179.

empêcher, que le propriétaire d'un acre de terre se refuse à accéder à ce plan et il a tout avantage à s'y refuser et à couvrir son acre de terre de chaumières. Pour faire cesser ces pratiques, on a déjà demandé au Parlement d'abolir, quant à l'application des lois des pauvres, les circonscriptions et de mettre les pauvres à la charge, non plus de la paroisse, mais de l'union tout entière. Si cette proposition, qui sous d'autres rapports est fort sage, est adoptée, elle fera disparaître le dernier obstacle opposé au progrès de la population, lequel d'ailleurs est insignifiant, à cause des étroites limites dans lesquelles il est renfermé.

§ 6. — Il n'y a pas d'autre sauvegarde pour les salariés que la restriction du progrès de la population.

On peut considérer comme nuls les obstacles qui s'opposent aux progrès de la population dans la classe des laboureurs. Si l'accroissement des villes et des capitaux qui y sont employés ne maintenaient au taux moyen actuel de salaire les ouvriers des fabriques, malgré leur multiplication ; si ces besoins des fabriques et de l'industrie n'absorbaient chaque année une grande partie de la population exubérante des campagnes, on ne voit aucune raison pour qu'avec ses habitudes, cette population ne devînt pas aussi misérable que celle de l'Irlande. S'il arrivait un jour que les débouchés ouverts à nos manufactures vinssent, je ne dis pas à diminuer, mais à cesser de s'étendre comme dans ces dernières années, il ne serait pas certain que cette misère ne fût pas notre sort dans l'avenir, d'autant que les Irlandais eux-mêmes nous y poussent en émigrant et en venant faire baisser les salaires des gens du pays. Ne portons pas nos prévisions si loin : sans doute notre population manufacturière, déjà si intelligente et qui s'éclaire chaque jour, saura nous éviter ces malheurs en réglant ses habitudes sur sa condition : mais déjà le sort actuel des habitants de quelques comtés purement agricoles, tels que ceux de Wilts, de Somerset, de Dorset, de Bedford et de Buckingham est assez triste à contempler. Les travailleurs de ces comtés avec leurs nombreuses familles et leurs sept ou huit schellings par semaine, lorsqu'ils ont de l'emploi, sont devenus un objet de pitié publique ; il serait temps qu'ils eussent l'avantage d'être l'objet de quelque essai de sens commun.

Malheureusement, le sentimentalisme plutôt que le sens commun domine les discussions qui ont lieu sur cette matière, et pendant qu'on devient plus sensible aux misères des pauvres et plus disposé à reconnaître les droits qu'ils réclament à la bienveillance des autres, presque personne ne veut regarder en face le problème de leur situation ni observer les conditions que la nature même des choses a mises à l'amélioration physique de leur sort. Les discussions sur le sort des pauvres, les lamentations sur leur misère, les dénonciations dirigées contre ceux qu'on y suppose indifférents, les projets de toute sorte pour augmenter le bien-être des salariés n'ont jamais, et dans aucun pays, été si communs qu'en Angleterre et de notre temps; mais il semble qu'il y ait convention tacite d'ignorer la loi qui régit les salaires ou d'en parler négligemment, entre parenthèses, en disant, par exemple, « le malthusianisme au cœur sec, » comme s'il n'y avait pas mille fois plus de cruauté à dire à des êtres humains qu'ils peuvent donner la vie à des essaims de créatures destinées à la misère et probablement à la corruption, et à oublier que la conduite dont on trouve la condamnation si inhumaine n'est que la soumission servile d'un sexe à l'instinct brutal, et la résignation forcée de l'autre à un révoltant abus de pouvoir.

Tant que l'humanité est demeurée dans un état demi-barbare, avec l'indolence et les besoins limités du sauvage, il n'était probablement pas désirable que l'accroissement de la population fût empêché : la pression du besoin physique était sans doute, à cette époque de l'histoire du genre humain, un aiguillon nécessaire pour activer le travail et l'esprit d'invention, de manière à accomplir la plus grande révolution qui ait eu lieu dans le monde et par laquelle l'industrie s'est élevée au-dessus de la chasse, de la vie pastorale et au-dessus même du brigandage militaire. Le besoin, dans cet âge du monde, a eu son utilité, comme l'esclavage, et il y a peut-être des coins de la terre où les vieux stimulants sont encore nécessaires, quoique les peuples civilisés pussent les rendre inutiles en tendant aux populations qui sont sous leur influence une main secourable. Mais si jamais les privations ont rendu les Européens plus industrieux et plus civilisés, ce temps est désormais passé : il est évident, au contraire, que si les laboureurs jouissaient de plus de bien-être, ils travailleraient mieux et seraient meilleurs citoyens. Eh bien! je le demande, est-il vrai,

oui ou non, que s'ils étaient moins nombreux, ils obtiendraient des salaires plus élevés? Là est la question et il n'y en a pas d'autre : il ne sert de rien de détourner l'attention en attaquant telle ou telle proposition incidente de Malthus ou de quelque autre écrivain, et de prétendre qu'après l'avoir réfuté, l'on a prouvé la non-existence de la loi de la population. Quelques-uns, par exemple, ont obtenu une victoire facile en se prenant à une proposition formulée à titre d'exemple par Malthus, savoir : « qu'on peut affirmer peut-être que les subsistances croissent en raison arithmétique et la population en raison géométrique, » lorsque tout lecteur de bonne foi sait bien que Malthus n'attachait aucune importance à ce malheureux essai de formule mathématique dans une matière qui ne comporte point de formules semblables, et lorsque tout homme capable de raisonner voit bien que cette formule était absolument inutile à son raisonnement. D'autres ont attaché une énorme importance à une correction faite par les derniers économistes dans le langage des premiers disciples de Malthus. Plusieurs écrivains avaient dit que la population tendait à augmenter plus rapidement que les moyens de subsistance. L'assertion était vraie dans le sens où ils l'employaient ; savoir : « que la population augmenterait, dans une infinité de cas, plus vite que les moyens d'existence, si elle n'était contenue ni par la mort, ni par la prudence. Mais comme ces deux obstacles agissent avec une force inégale selon les temps et selon les lieux, il était possible d'interpréter le langage de ces écrivains comme s'ils avaient voulu dire que, la population allant plus vite que les subsistances, la pauvreté des classes laborieuses fait des progrès. Après avoir interprété leurs paroles en ce sens, on disait que cette proposition était contraire à la vérité ; qu'à mesure que la civilisation augmente, l'obstacle de la prudence devient plus fort, et que la population tend à diminuer relativement aux moyens d'existence, et que, par conséquent, on aurait tort de soutenir que dans une société qui fait des progrès, la population augmente d'un mouvement plus rapide ou même aussi rapide que les moyens d'existence. On emploie les mots *tendre* et *tendance* dans un sens tout à fait différent de celui dans lequel ils avaient été employés par les auteurs de la première proposition : mais, laissons là la question de mots : n'est-on pas d'accord de part et d'autre que, dans les vieilles sociétés, la population est gênée par les moyens d'exis-

tence? Quoique cette gêne diminue à mesure que les idées et les habitudes des classes les plus pauvres deviennent meilleures, quoique l'on doive espérer de voir ces idées et ces habitudes s'améliorer dans un pays en voie de progrès, cependant jusqu'à ce jour cette amélioration a été fort lente, et, pour en venir aux détails, elle n'a pas procuré aux laboureurs du Wiltshire un salaire supérieur à huit schellings par semaine. Ce salaire est-il suffisant et convenable pour l'entretien d'un ouvrier des champs? Voilà tout ce qu'il importe de considérer ; car si ce salaire est insuffisant, la population est trop nombreuse relativement au capital consacré aux salaires. Peu importe que dans un temps antérieur elle ait été plus ou moins nombreuse ; seulement, si le rapport de la population au capital devient meilleur, on peut espérer qu'avec des secours et des encouragements convenables, il deviendra plus avantageux encore aux salariés.

Ce n'est pas la raison qui résiste à la théorie de la population, c'est un sentiment de répugnance qui n'acceptera la malencontreuse vérité que lorsque tous les subterfuges au moyen desquels on peut lui échapper auront été épuisés. Il est donc nécessaire d'entrer dans un examen détaillé de ces subterfuges, et de forcer toutes les positions prises par les ennemis de la loi de la population, dans le dessein de trouver un refuge pour les travailleurs, et de leur présenter quelques moyens spécieux d'améliorer leur condition sans recourir aux obstacles volontaires ou forcés, dont le résultat est de restreindre plus qu'elle ne l'est actuellement la faculté physique de multiplier. Ce sera l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE XII

DES REMÈDES POPULAIRES CONTRE L'ABAISSEMENT DES SALAIRES

§ 1. — Minimum légal de salaire avec garantie de travail.

Pour maintenir les salaires à un taux convenable, le moyen le plus simple que l'on puisse imaginer est une fixation légale : on y a songé lorsqu'on a fait plusieurs des projets qui ont eu cours à diverses époques ou qui ont cours encore aujourd'hui, dans le but d'établir sur de nouvelles bases les relations qui existent entre les ouvriers et eeux qui les emploient. Personne probablement n'a proposé que les salaires fussent invariables, parce que tous les intéressés ont souvent besoin que les salaires varient; mais quelques-uns ont proposé d'établir un minimum de salaire, en abandonnant à la concurrence les variations qui pourraient se produire au-dessus de ce minimum. Un autre plan qui a trouvé des avocats nombreux parmi les meneurs des ouvriers consisterait à former, par la réunion des délégués des ouvriers et des patrons, des conseils appelés en Angleterre Bureaux de commerce, Conseils de prud'hommes en France, ou de tout autre nom, pour discuter à l'amiable le taux des salaires et les promulguer de manière à les rendre obligatoires pour les patrons et pour les ouvriers. Dans ce système on ne se déterminerait point d'après l'état du marché, mais d'après l'équité naturelle, de manière à donner aux ouvriers un salaire raisonnable et au capitaliste un profit raisonnable.

D'autres encore, mais ceux-ci sont seulement des philanthropes qui s'intéressent aux classes laborieuses, ne se pressent pas d'admettre l'intervention de l'autorité dans le contrat de travail : ils craignent que si la loi intervenait, elle ne fût ignorante et violente; ils sont convaincus que deux parties dont les intérêts sont opposés, essayant de mettre ces intérêts d'accord par des délégués, et

prenant pour base l'équité lorsqu'on ne peut établir aucune règle d'équité, ne feraient qu'aigrir leurs différends au lieu de les calmer. Mais ces philanthropes espèrent de régler par la morale ce qu'il est inutile de vouloir régler par voie d'autorité. Tout entrepreneur, pensent-ils, *devrait* donner un salaire *suffisant*, et s'il ne le donne pas de plein gré, il doit y être contraint par l'opinion publique. Et ils mesurent la suffisance des salaires d'après leur sentiment ou ce qu'ils supposent être le sentiment public. Tel est, je crois, l'exposé fidèle d'un corps d'opinions répandues sur cette matière.

Je désire borner mes observations au principe même de tous ces projets, sans tenir compte des difficultés pratiques, quelque sérieuses qu'elles puissent être. Je supposerai que par l'un ou l'autre de ces projets on tiendrait les salaires à un taux supérieur à celui qui résulterait de la concurrence, autant vaut dire au-dessus du taux le plus élevé que puisse donner le capital existant si tous les ouvriers étaient employés. Car c'est une erreur de croire que la concurrence abaisse toujours les salaires : elle sert aussi bien souvent à les maintenir. Lorsqu'il y a des ouvriers sans emploi, ils font baisser, il est vrai, les salaires par la concurrence, à moins que la charité ne les prenne à sa charge; mais lorsque tous les ouvriers ont de l'emploi, la concurrence la plus libre ne saurait faire baisser les salaires. On a de singulières idées sur la concurrence. Quelques personnes imaginent que ses effets ont quelque chose d'infini; que la concurrence des vendeurs peut abaisser les prix, et la concurrence des ouvriers abaisser les salaires, jusqu'à zéro ou à quelque minimum indéfinissable. Rien n'est moins fondé. Le prix des marchandises ne s'abaisse par la concurrence que jusqu'au point nécessaire pour qu'elles trouvent des acheteurs, et les salaires ne peuvent s'abaisser que jusqu'à ce que tous les ouvriers aient obtenu une part dans le fonds destiné aux salaires. S'ils tombaient au-dessous de ce point, une partie du capital resterait sans emploi, faute d'ouvriers; la concurrence entre les capitalistes agirait en sens inverse, et le taux des salaires se relèverait.

Puis donc que par la concurrence la totalité des fonds destinés aux salaires est distribuée entre la totalité des travailleurs, si la loi ou l'opinion parvenait à tenir les salaires au-dessus du taux qui résulterait de la concurrence, il est évident que quelques ou-

vriers resteraient sans emploi ; et comme l'intention des philanthropes n'est pas de les laisser mourir de faim, il faudrait pourvoir à leur entretien par une augmentation du fonds destiné aux salaires, par une épargne forcée. Ce n'est rien d'avoir fixé le minimum des salaires, si l'on n'a pas pourvu à ce que tous ceux qui demandent à travailler trouvent un emploi ou du moins un salaire. Aussi cette dernière mesure fait-elle toujours partie du plan, et elle entre dans les idées d'un bien plus grand nombre de personnes que la fixation d'un minimum légal. Le sentiment populaire estime que c'est un devoir du riche ou de l'État de trouver de l'emploi pour tous les pauvres. Si l'influence morale de l'opinion ne détermine pas les riches à épargner sur leur consommation ce qu'il faut pour donner aux pauvres du travail et un *salaire raisonnable*, on suppose que le devoir de l'État est d'y pourvoir par des taxes locales ou générales. Ainsi le rapport qui existe entre le travail et les fonds qui lui sont destinés serait modifié au profit des travailleurs par l'augmentation du capital, et non par une réduction de la population.

§ 2. — Ce moyen exigerait l'emploi de mesures légales pour arrêter les progrès de la population.

Si ces réclamations adressées à la société pouvaient être limitées à la génération existante ; s'il ne fallait obtenir qu'une accumulation forcée suffisante pour procurer un emploi durable et un ample salaire à tous les ouvriers actuellement existants, la proposition n'aurait pas de plus énergique défenseur que moi. La société est composée principalement de ceux qui vivent du travail de leurs mains ; et si la société, c'est-à-dire les travailleurs, prêtent leur force physique pour protéger les gens qui jouissent du superflu, ils ont le droit de ne les protéger, et ils ne les ont jamais protégés qu'à la condition que des taxes pourvoiraient, aux dépens de ce superflu, aux dépenses d'utilité publique ; or, parmi les choses d'utilité, la subsistance du peuple est assurément la première. Comme personne n'est responsable de sa naissance, il n'est point de sacrifice pécuniaire trop grand pour ceux qui possèdent plus que le nécessaire, lorsqu'il s'agit d'assurer à tous ceux qui existent les moyens de vivre.

Mais il en est autrement lorsqu'il s'agit d'exiger de ceux qui ont

produit et épargné, qu'ils s'abstiennent de consommer jusqu'à ce qu'ils aient assuré la nourriture et les vêtements, non-seulement à tous ceux qui existent actuellement, mais à tous les êtres qu'il peut convenir à ceux-ci et à leurs descendants d'appeler à l'existence. La reconnaissance pratique d'une telle obligation suspendrait l'effet de tous les obstacles, positifs et préventifs ; rien n'empêcherait plus la population de se développer de la manière la plus rapide; et comme, en mettant les choses au mieux, l'accroissement naturel du capital ne serait pas plus rapide qu'auparavant, les impôts destinés à combler un déficit toujours croissant augmenteraient à pas de géant. Il faudrait donc faire effort pour obtenir du travail en échange du salaire; mais l'expérience a montré quelle espèce d'ouvrage on pouvait attendre des ateliers ouverts par la charité publique. Lorsqu'on ne donne plus le salaire en vue de l'ouvrage, mais l'ouvrage en vue du salaire, on peut être assuré que le travail ne vaudra pas le prix qu'il aura coûté: lorsqu'on n'a pas la faculté de congédier des journaliers, on ne peut en obtenir du travail que par le fouet. On peut concevoir sans doute que cette objection soit négligée. Le fonds obtenu par l'impôt pourrait être répandu sur tout le marché du travail, et c'est ce que semblaient supposer ceux qui soutenaient en France le droit au travail, sans donner à aucun ouvrier sans emploi le droit de réclamer de l'ouvrage dans un lieu et auprès d'un fonctionnaire public déterminés. On conserverait ainsi le droit de renvoi quant aux individus; seulement lorsque l'ouvrage viendrait à manquer, le gouvernement entreprendrait des travaux en gardant, comme les entrepreneurs particuliers, le droit de choisir ses ouvriers. Mais quelque utilement qu'ils travaillassent, les produits du travail, nous l'avons souvent démontré, n'augmenteraient jamais aussi vite que la population; ce qui resterait, après le prélèvement de la nourriture, décroîtrait en proportion du produit total et de la population. Or l'augmentation de celle-ci croissant toujours, et l'excédant des produits décroissant en même temps, cet excédant serait bientôt réduit à rien; les taxes pour l'entretien des pauvres absorberaient tout le revenu du pays où il n'y aurait plus qu'une masse d'hommes payant d'une main et recevant de l'autre. On ne pourrait plus éviter l'action des obstacles que la prudence ou la mort oppose aux progrès de la population; ils se feraient sentir brusquement et partout à la fois; tout ce qui

élève l'humanité au-dessus d'un nid de fourmis ou d'une colonie de castors aurait péri dans l'intervalle.

Ces conséquences ont été si souvent et si clairement signalées par des écrivains célèbres, dans des ouvrages connus et qui se trouvent partout, qu'il n'est plus permis à des hommes instruits de les méconnaître. On est doublement coupable, lorsqu'on prétend enseigner le public, d'ignorer ces vérités ou de les passer sous silence, et de déclamer sur les lois des pauvres et sur les salaires, non pas comme si ces propositions étaient réfutables, mais comme si elles n'existaient pas.

Tout homme a le droit de vivre : soit; mais personne n'a le droit de mettre au monde des êtres destinés à rester à la charge d'autrui. Quiconque prétend soutenir le premier de ces droits doit renoncer au second. Si un homme ne peut vivre que par le secours d'autrui, on a le droit de lui dire qu'on n'est pas tenu de nourrir tous ceux qu'il lui plaira d'appeler au monde. Cependant il existe un grand nombre d'écrivains et d'orateurs qui, avec des prétentions énormes aux sentiments élevés, considèrent la vie à un point de vue tellement brutal qu'ils trouvent dur d'empêcher les indigents d'engendrer des indigents, même dans la maison de travail et de refuge. La postérité se demandera quelque jour avec étonnement dans quelle espèce de peuple de tels prédicateurs pouvaient trouver des prosélytes.

L'État pourrait assurer de l'emploi et un ample salaire à tous ceux qui sont nés. Mais s'il prend cette charge, il est tenu par la nécessité de défendre son existence et la société pour la conservation de laquelle il est institué, en pourvoyant à ce que personne ne vienne au monde sans son consentement. Si les motifs ordinaires et spontanés de continence sont supprimés, il faut leur en substituer d'autres. Il serait indispensable en ce cas de mettre obstacle aux mariages au moins autant qu'en Allemagne, ou de porter des peines contre ceux qui auraient des enfants lorsqu'ils sont hors d'état de les nourrir. La société peut nourrir les nécessiteux, si elle est chargée de régler leur multiplication, ou, si elle est privée de tout sentiment pour les pauvres enfants, elle laissera la multiplication des pauvres à leur discrétion et abandonnera le soin de les faire vivre. Mais elle ne peut impunément se charger de les faire vivre et cependant les laisser se multiplier librement.

Donner à profusion au peuple, à titre de charité ou d'emploi, sans le placer sous l'influence de puissants motifs de prudence, c'est prodiguer les moyens de servir l'humanité, sans atteindre le but. Laissez le peuple dans une situation où il est visible que sa condition dépend du nombre, et tout sacrifice fait pour augmenter le bien-être de la génération actuelle aura des effets grands et durables pour l'amélioration des habitudes des générations futures. Mais si vous mettez les ouvriers en état de ne plus s'occuper de leur salaire, si vous leur garantissez un minimum par la loi ou par l'opinion, tout le bien-être que vous pourrez leur donner ne déterminera ni eux, ni leurs descendants, à considérer la continence comme un moyen de rester en cet état. Ils réclameront avec colère l'exécution de la garantie qu'on leur aura donnée pour eux-mêmes et pour toute la postérité qu'ils pourront avoir.

C'est en se fondant sur ces motifs que plusieurs écrivains ont condamné la loi anglaise sur les pauvres et tout le système de secours accordé aux hommes valides qui n'est pas combiné avec un ensemble de précautions légales contre l'excès de la population. Le fameux acte de la 43e année d'Élisabeth promet, au nom du gouvernement, du travail et des salaires pour tous les bras valides inoccupés. Il est probable que, si cet acte avait été exécuté dans toute sa teneur, si les administrateurs des secours publics n'avaient pas pris des mesures pour en atténuer les effets naturels, la taxe des pauvres absorberait aujourd'hui tout le produit net de la terre et du travail de ce pays. Aussi ne faut-il pas s'étonner que Malthus et d'autres aient d'abord conclu contre toute espèce de loi des pauvres. Il fallait beaucoup d'expérience et une étude approfondie des différents modes de distribution des secours publics pour affirmer que le droit absolu à l'assistance pouvait être admis en droit et en fait, sans affaiblir le principe d'activité et les effets de la prudence. C'est ce qui a été établi par les recherches de la commission pour la loi des pauvres. Bien qu'elle ait été injustement accusée d'hostilité contre le principe de l'assistance légale, c'est elle qui, la première, a prouvé complétement qu'une loi des pauvres dans laquelle le droit à l'assistance se trouvait reconnu n'était pas incompatible avec l'intérêt permanent des classes laborieuses et de la postérité. Par la comparaison de faits constatés par l'expérience dans diverses paroisses dispersées sur toute la surface de l'Angleterre, cette commission a établi que le

droit à l'assistance n'aurait point, sur les idées et les habitudes du peuple, les mauvais effets qu'on en redoutait, si l'assistance, complète quant au nécessaire, était accompagnée de conditions pénibles, telles qu'une diminution de liberté et la privation de certains agréments. A cette condition, on peut affirmer désormais qu'il n'est pas nécessaire d'abandonner au hasard le sort d'aucun membre de la société; que la société peut et par conséquent doit garantir tous ses membres contre les dernières extrémités du besoin; enfin que ceux qui sont hors d'état de vivre par eux-mêmes, peuvent être secourus sans craindre ou éprouver de douleur physique et qu'il suffit de restreindre leur bien-être en les soumettant à une discipline rigide. Assurément l'humanité y a gagné quelque chose qui est important déjà et qui peut le devenir davantage par les conséquences qui peuvent en résulter; l'humanité n'a pas d'ennemis pires que ceux qui, sciemment ou sans intention, cherchent à jeter de l'odieux sur cette loi ou sur les principes qui l'ont produite.

§ 3. — Du système de subvention.

Après les essais tentés pour régulariser les salaires et pour procurer artificiellement à tous ceux qui veulent travailler un prix équitable de leur travail, nous allons examiner une autre catégorie de projets en vogue qui n'ont point la prétention de gêner la liberté des contrats; qui abandonnent la fixation des salaires aux lois du marché et de la concurrence, mais qui, lorsque le taux des salaires est jugé insuffisant, proposent de donner à l'ouvrier un supplément pour le garantir contre cette insuffisance. Tel fut l'expédient employé par les autorités des paroisses pendant les trente ou quarante années qui ont précédé 1834 et qui est connu sous le nom de système de subvention (*allowance system*). Il fut introduit pour la première fois lorsque, après une suite de mauvaises années et l'élévation du prix des subsistances qui en fut la conséquence, les salaires ne suffirent plus à procurer aux familles des ouvriers agricoles les moyens ordinaires de vivre. Des sentiments d'humanité, joints à l'idée qui régnait alors dans les classes élevées, savoir : « que le peuple ne devait pas souffrir pour avoir enrichi le pays d'une multitude d'habitants, » portèrent les magistrats des districts ruraux à fournir les secours de la paroisse à des hommes occupés chez les particuliers. Lorsque cette pratique eut passé en

usage, l'intérêt immédiat des fermiers, lesquels par ce moyen faisaient contribuer à la nourriture de leurs ouvriers les autres habitants de la paroisse, lui donna une grande et rapide extension. Le principe avoué de ce système étant de donner le nécessaire à chaque famille, il en résultait naturellement que les hommes mariés recevaient plus que les célibataires, et parmi les premiers, ceux qui avaient des familles nombreuses plus que ceux dont les enfants étaient en petit nombre : en réalité, la subvention était distribuée par tête d'enfant. On pourrait employer ce système, sans encourager d'une manière si positive et si directe les progrès de la population : la subvention, par exemple, pourrait être fixe, égale pour tous les ouvriers sans distinction, et comme c'est la forme la moins mauvaise que puisse prendre ce système, c'est sous cette forme que nous allons l'examiner.

Il est évident que ce n'est qu'une autre manière de fixer un minimum de salaire, avec cette seule différence que, dans ce cas, l'entrepreneur achète le travail au prix du marché, et la différence est fournie à l'ouvrier aux dépens de la société. Cette espèce de garantie soulève les mêmes objections que la première. Elle promet aux ouvriers, quel que soit leur nombre, un salaire déterminé : par conséquent, elle fait également disparaître les obstacles positifs et de prudence qui empêchent la population de s'accroître indéfiniment. Mais outre les inconvénients communs à tous les systèmes qui prétendent régler les salaires sans régler en même temps la population, celui des subventions contient une absurdité qui lui est particulière. C'est qu'il diminue d'une main les salaires de tout ce qu'il leur accorde de l'autre. Il existe un taux des salaires qui est le plus bas auquel les ouvriers puissent vivre ou le plus bas auquel ils consentent à vivre : supposons que ce soit sept schellings par semaine. Blessés de la misère des ouvriers, les magistrats de la paroisse portent avec humanité ce salaire à dix schellings. Mais les ouvriers sont accoutumés à recevoir sept schellings et, quoiqu'ils fussent bien aises d'avoir davantage, ils aimeront mieux, cela est prouvé, vivre avec cette somme que de mettre un frein à leur instinct de multiplication. Leurs habitudes ne seront point améliorées par la subvention de la paroisse : avec les trois schellings de cette subvention, ils se trouveront aussi bien qu'auparavant, lors même qu'ils multiplieraient jusqu'à faire descendre leur salaire proprement dit à quatre schellings. Ils multi-

pliéront jusqu'à ce point ou peut-être ils n'auront pas besoin d'attendre; les ouvriers qui vivent dans la maison de travail suffiront pour produire tout à coup cette baisse. On sait fort bien que tels ont été les résultats du système des subventions et que sous son influence les salaires sont descendus plus bas qu'ils n'étaient jamais descendus auparavant en Angleterre. Pendant le dernier siècle, sous l'empire d'une application un peu rigide des lois sur les pauvres, la population a augmenté lentement et les salaires des ouvriers agricoles sont restés bien au-dessus du minimum fixé par la faim. Sous le système des subventions, la population a fait de tels progrès et les salaires sont tombés si bas, qu'en réunissant le salaire et la subvention, les familles étaient plus malheureuses qu'à l'époque où elles n'avaient que les salaires. Lorsque l'ouvrier ne compte que sur son salaire, il existe un minimum réel. Si les salaires s'abaissent au-dessous de ce minimum strictement nécessaire à l'existence, la dépopulation au moins les relève à ce taux. Mais si la différence est comblée par des contributions forcées de tous ceux qui ont quelque chose à donner, les salaires peuvent tomber au-dessous du chiffre où il n'est plus possible de vivre; ils peuvent descendre presque à zéro. Ce déplorable système, pire que tous les autres abus engendrés par les lois des pauvres, et qui fait tomber dans le paupérisme non-seulement les ouvriers sans ouvrage, mais la population presque tout entière, est désormais aboli, et de cet abus au moins on peut dire que personne n'en désire le retour.

§ 4. — Système d'amodiation.

Mais si ce système est, comme on doit l'espérer, condamné pour toujours, il est un autre mode de supplément aux salaires qui est encore très-populaire : celui-ci est bien préférable, moralement et socialement, aux subventions paroissiales, mais il est à craindre qu'il ne produise les mêmes résultats économiques : je veux parler du fameux système d'amodiation (*allotment system*). Celui-ci également est une invention destinée à suppléer à l'insuffisance du salaire de l'ouvrier en lui donnant de quoi le compléter : mais au lieu de prendre ce supplément sur la taxe des pauvres, on lui fournit la faculté de se le faire lui-même en louant une petite parcelle de terre qu'il cultive à la bêche, comme un jardin, pour en retirer des pommes de terre ou d'autres légumes qui suffisent à sa

consommation personnelle et quelquefois même sont assez abondants pour être vendus au marché. S'il afferme la terre déjà fumée, il paie une rente qui s'élève quelquefois jusqu'à huit livres par acre : mais ne payant rien pour son travail et celui de sa famille, il parvient quelquefois à gagner quelques livres, malgré le taux élevé de la rente (1). Les défenseurs de ce système insistent sur ce point que l'amodiation soit un supplément de salaire et non point un salaire, qu'elle n'aille pas jusqu'à fournir à l'ouvrier agricole de quoi gagner sa vie, mais seulement jusqu'à lui ouvrir un emploi utile de ses heures et de ses jours perdus, avec l'aide de sa femme et de ses enfants. On ne veut pas que la parcelle de terrain affermée soit au-dessus d'un quart d'acre ou d'un demi-acre. Si elle est plus grande, sans qu'elle suffise cependant à occuper entièrement l'ouvrier, elle en fait, dit-on, un mauvais salarié sur lequel on ne peut pas compter; si elle est assez considérable pour occuper tout son temps et pour le tirer de la classe des salariés, il devient un *cottager* irlandais, et, en effet, il ressemble assez bien à celui-ci par le taux énorme de la rente qu'il paie. Mais dans leurs précautions contre le système irlandais, les personnes bien intentionnées qui patronnent ce système ne s'aperçoivent pas qu'au fond ce n'est autre chose que le *conacre*.

Sans doute il existe une différence matérielle entre le système qui supplée par des taxes levées sur le public à l'insuffisance des salaires et celui qui prend ce supplément dans un contrat dont le résultat est d'augmenter le produit brut du pays. Autre chose est, aussi, de fournir à l'ouvrier le moyen de se suffire par sa seule activité, autre chose est de venir à son secours par des moyens qui le rendent insouciant et oisif. Sous ces deux rapports les amodiations offrent un grand avantage sur les subventions paroissiales ; mais je ne vois entre ces deux systèmes aucune différence essentielle quant aux salaires et à la population. Tous les suppléments de salaire permettent à l'ouvrier d'accepter un salaire moindre, et c'est pourquoi ils finissent toujours par abaisser les salaires, à moins qu'un changement ne s'opère dans les idées et dans les besoins de la classe laborieuse, et qu'elle n'apprécie autrement la valeur relative de la satisfaction de

(1) Voyez les témoignages relatifs aux *allotments* qui ont été recueillis dans l'enquête ouverte par la commission de la loi sur les pauvres.

ses instincts et de l'accroissement de son bien-être et de celui de ses familles. Un tel changement, je le crains, ne doit pas être attendu du système d'amodiation. La possession de la terre, nous dit-on parfois, rend le travailleur prévoyant. — La propriété, oui, ou, ce qui équivaut à la propriété, une tenure durable à des conditions déterminées; mais jamais une location dont les termes changent tous les ans n'a produit un tel effet. Est-ce que la possession de la terre inspire la prévoyance à l'Irlandais? Il est vrai que l'amélioration obtenue dans la conduite et dans la condition des ouvriers qui ont reçu des amodiations est attestée par des témoignages nombreux sur lesquels je n'ai point la prétention de jeter du discrédit. Ces effets peuvent durer tant que ceux qui reçoivent des amodiations seront en petit nombre comme une sorte de classe privilégiée, élevée au-dessus du niveau commun, et qui veut conserver son privilége. Il faut observer aussi que les ouvriers soumis à ce système sont presque toujours des hommes choisis, l'élite de la classe laborieuse : de sorte que ce système présente l'inconvénient de porter à se marier et à élever des enfants les hommes qui justement auraient été les plus disposés à la prudence en cette matière. Quant à ses effets sur la condition générale des ouvriers, ce système me semble insignifiant ou dangereux : si un petit nombre d'ouvriers seulement obtiennent des parcelles, ce seront ceux qui en tout cas auraient fait le mieux, et alors les effets du système sont nuls pour la classe ouvrière; au contraire si le système s'étend et si tous ou presque tous les ouvriers obtiennent des parcelles, je crois que ses effets seront les mêmes que ceux de tout plan qui donne à l'ouvrier un supplément de salaire. Je crois que si, à la fin du dernier siècle, on avait généralement appliqué, en Angleterre, le système des amodiations au lieu de celui des subventions, il aurait également renversé les obstacles qui jusqu'à ce temps avaient contenu le progrès de la population : celle-ci aurait augmenté comme elle a augmenté, et en vingt ans les salaires avec amodiation seraient descendus, comme les salaires avec subvention, au chiffre où étaient les salaires lorsqu'il n'existait de supplément d'aucune espèce : la seule différence en faveur des amodiations, eût été de faire gagner au peuple le supplément que les lois des pauvres ont pris sur les contributions publiques.

Je suis en même temps prêt à reconnaître que dans quel-

ques circonstances la possession de la terre, par la majorité des salariés même sans propriété, à la charge de payer une rente équitable, tendrait à l'élévation plutôt qu'à l'abaissement des salaires. Ceci arrive lorsque la terre les rend, dans la limite de leurs besoins, indépendants des variations du marché du travail. Il existe une grande différence entre la condition d'un peuple qui vit de salaires et auquel la terre n'offre qu'une ressource supplémentaire et celle d'un peuple qui vit de la terre et pour lequel le salaire n'est qu'un accessoire destiné à augmenter le bien-être. Les salaires ont de grandes chances d'être élevés là où personne n'est forcé de vendre son travail. « Les gens qui possèdent chez eux quelque espèce de propriété à laquelle ils puissent appliquer leur travail ne la vendront pas pour gagner un régime de maïs et de pommes de terre, bien qu'ils soient capables, pour épargner, de vivre principalement de maïs et de pommes de terre. Nous sommes souvent surpris, en voyageant sur le continent, d'entendre parler de journées très-élevées en raison de l'abondance et du bon marché des subsistances. C'est l'absence de nécessité ou de goût à s'engager à la journée qui rend le travail de journée rare et cher, relativement au prix des vivres, dans plusieurs parties du continent où la propriété de la terre est commune parmi les gens du peuple (1). » Il existe des contrées sur le continent où, même dans les villes, presque personne ne vit exclusivement de la profession qu'il exerce ostensiblement, et le haut prix auquel l'ouvrier met ses services, l'insouciance qu'il montre à trouver de l'emploi n'ont pas d'autre cause. Les choses se passeraient tout autrement si la terre ou d'autres ressources ne fournissaient à l'ouvrier qu'une partie du nécessaire et le laissaient dans l'obligation de vendre son travail dans un marché déjà encombré. La terre ne servirait alors qu'à lui permettre d'accepter un salaire inférieur et de multiplier jusqu'à ce que ce salaire fût descendu au point auquel on ne pût plus ou on ne voulût plus descendre.

Je ne vois point quel argument on peut opposer à cette critique du système d'*amodiation*, si ce n'est celui de M. Thornton (2) avec lequel je me trouve en désaccord sur ce sujet. Sa défense des *amodiations* est fondée sur le principe général que les ouvriers très-pauvres sont les seuls qui multiplient sans songer

(1) *Notes d'un voyageur*, page 456.
(2) Voyez Thornton, *De l'excès de population*, chap. VIII.

aux conséquences : il en conclut que si la condition de la génération actuelle était fort améliorée, ce qui pourrait être effectué par les *amodiations*, les générations suivantes auraient des besoins plus élevés et ne voudraient avoir de familles qu'à la condition de les voir grandir dans le même bien-être dont elles-mêmes auraient joui. J'admets l'exactitude de ce fait que toute amélioration soudaine et considérable dans la condition du pauvre exerce sur ses habitudes une telle influence qu'elle a beaucoup de chances de devenir durable : ce qui s'est passé en France au temps de la Révolution nous le prouve. Mais je ne puis croire qu'un quart d'acre ou un demi-acre de terre affermé à un prix exorbitant, ajouté à la chaumière du laboureur, puisse, après la baisse des salaires qu'occasionnerait nécessairement l'emploi des pauvres, amener dans l'aisance de la famille, pendant une génération entière, une différence assez grande pour élever depuis l'enfance, avec des besoins et des habitudes plus élevés, une masse de population. Une si petite portion de la terre ne pourrait procurer aux laboureurs des avantages durables, que si on les encourageait à l'acheter au moyen du travail et de l'épargne; mais cette faculté, si l'ouvrier en usait sur une grande échelle, enseignerait la prévoyance et la frugalité à toute une classe, et ses effets se feraient sentir longtemps. Toutefois l'avantage résulterait non de ce qui serait donné, mais des efforts que l'ouvrier ferait pour l'acquérir.

Il n'y a point de remède efficace contre l'abaissement des salaires, s'il ne modifie les idées et les habitudes de la population. Tant que ces idées et ces habitudes restent les mêmes, toute invention, eût-elle réussi, pour améliorer temporairement la condition des ouvriers misérables, ne servirait qu'à lâcher les rênes qui contenaient la population; elle ne pourrait donc continuer de produire ses effets qu'à la condition que, sous le fouet et l'éperon de l'impôt, le capital suivrait les progrès accélérés de la population. Mais cette ressource même ne pourrait pas durer longtemps, et lorsqu'elle serait épuisée, le pays resterait chargé d'un plus grand nombre de misérables, tandis que les autres classes de la société auraient décru et même disparu, si le système avait duré longtemps. C'est par là que doivent finir tous les arrangements sociaux qui renversent les obstacles que la nature a opposés au progrès de la population, sans y en substituer d'autres.

CHAPITRE XIII

CONTINUATION DU MÊME SUJET

§ 1. — Direction fâcheuse de l'opinion au sujet de la population.

Par quels moyens donc peut-on combattre la misère? Comment remédier à l'abaissement des salaires? Si les expédients que l'on recommande ordinairement sont inefficaces, ne peut-on pas en imaginer d'autres? Le problème est-il insoluble? L'Économie politique ne peut-elle rien, si ce n'est soulever des objections et prouver qu'on ne peut rien faire?

S'il en était ainsi, l'Économie politique aurait encore un rôle utile, à la vérité, mais triste et ingrat. Si le sort de l'espèce humaine devait rester ce qu'il est aujourd'hui; si l'homme était à jamais esclave d'un travail auquel il ne s'intéresse point parce qu'il n'y est pas intéressé, employant tous ses efforts, depuis l'aube jusqu'au soir, à gagner strictement de quoi vivre sous le faix des privations morales et intellectuelles que suppose un tel état, sans ressources d'âme ou d'esprit, sans enseignement, puisqu'il ne peut pas être mieux enseigné que nourri, égoïste parce qu'il a besoin de toutes ses pensées pour lui-même, sans intérêts ni sentiments comme citoyen et membre de la société, parce qu'il a dans son cœur le sentiment de l'injustice dont il est victime, irrité de ce qui lui manque et de ce que les autres possèdent; je ne vois pas ce qui pourrait porter une personne douée de raison à s'inquiéter de la destinée de l'espèce humaine. La sagesse consisterait à retirer de la vie, avec une indifférence épicurienne, le plus de satisfactions personnelles que l'on pourrait, pour soi et pour ceux auxquels on s'intéresse, sans nuire à personne, et à laisser passer à côté de soi les vains bruits de ce qu'on appelle la civilisation. Mais ce n'est pas à ce point de vue qu'il convient de considérer les choses humaines. La misère, comme les autres

maladies sociales, existe parce que les hommes se laissent aller sans prudence à leurs appétits brutaux, et la société est possible justement parce que l'homme est autre chose qu'une brute. La civilisation, sous quelque aspect qu'on la considère, est une lutte contre les instincts animaux, et les plus forts peuvent être domptés par son empire. Elle a changé par un effort de l'art une grande partie de l'humanité, à un tel point qu'elle n'a guère laissé qu'un souvenir et quelques vestiges des inclinations les plus naturelles de l'homme. Si elle n'a pas dompté autant qu'il serait nécessaire l'instinct de la population, c'est qu'elle ne l'a jamais sérieusement essayé. Les efforts qui ont été faits ont été presque toujours dirigés en sens contraire. La religion, la morale, la politique ont prodigué à l'envi les excitations au mariage et à la multiplication de l'espèce humaine dans le mariage; la religion n'a pas même encore cessé ses encouragements. Le clergé catholique, et il est inutile de parler d'un autre, puisque aucun autre ne jouit d'une influence considérable sur les classes pauvres, le clergé catholique estime partout que son devoir est de conseiller le mariage afin de prévenir la fornication. Il existe encore, dans un grand nombre d'esprits, des préjugés religieux considérables contre la vraie doctrine. Les riches, tant que les conséquences ne les touchent point, pensent que c'est attaquer la sagesse de la Providence, de supposer que la misère peut résulter de la satisfaction d'un besoin naturel; les pauvres croient que « Dieu n'envoie jamais des bouches sans envoyer en même temps de quoi les nourrir. » A entendre le langage des uns et des autres, on dirait que l'homme n'a ni voix ni choix en cette matière, tant est complète la confusion des idées à ce sujet, et ceci grâce au mystère dont il est couvert par une fausse délicatesse qui aime mieux voir méconnaître et confondre le bien et le mal sur ce qui importe le plus au bien-être de l'espèce humaine, que d'entendre parler et discuter avec liberté. On ne se doute guère de tout ce que coûte à l'humanité cette pruderie de langage. On ne peut pas plus prévenir et guérir les maladies sociales que les maladies du corps sans en parler clairement. L'expérience prouve que la majorité des hommes ne jugent point par eux-mêmes les questions morales, et qu'ils ne voient que quelque chose est bien ou mal qu'après qu'on le leur a dit souvent. Et qui leur a dit qu'ils avaient un devoir quelconque en cette matière en état de mariage? Qui rencontre le moindre blâme, ou plutôt qui

ne trouve pas de la sympathie et de la bienveillance lorsqu'il a nui à lui-même et aux autres par cette espèce d'incontinence ? Tandis qu'un homme qui s'enivre est rebuté et méprisé de tous ceux qui font profession d'honnêteté, l'un des principaux arguments adressés à la bienfaisance est que celui qui l'implore a une famille nombreuse qu'il ne peut nourrir (1).

On ne doit pas s'étonner que le silence sur cette portion importante des devoirs de l'homme ait fait disparaître la conscience des obligations morales, lorsqu'il fait oublier même les faits matériels. On admet facilement qu'il est possible de retarder le mariage et de s'abstenir tant qu'on n'est pas marié ; mais une fois le mariage contracté, il ne semble entrer dans l'esprit de personne, en ce pays-ci, qu'il dépende de la volonté d'avoir ou de n'avoir pas une famille en tel ou tel nombre. On semble imaginer que les enfants pleuvent du ciel sur les gens mariés, sans qu'ils aient part à la chose ; que c'est, comme on le dit souvent, la volonté de Dieu et non la leur qui détermine le nombre de leurs enfants. Voyons quelle est sur ce point l'opinion d'un philosophe du continent, l'un des hommes les plus bienveillants de ce temps et l'un des plus heureux en mariage :

« Lorsque les préjugés dangereux, dit Sismondi (2), ne sont point accrédités, lorsqu'une morale contraire à nos vrais devoirs envers les autres, et surtout envers les créatures qui nous doivent la vie, n'est point enseignée au nom de l'autorité la plus sacrée, aucun homme sage ne se marie avant de se trouver dans une condition qui lui donne un moyen assuré de vivre ; aucun père de famille n'a plus d'enfants qu'il n'en peut convenablement élever. Ce dernier compte à bon droit que ses enfants devront se contenter du sort dans lequel il a vécu ; aussi doit-il désirer que la génération naissante représente exactement celle qui s'en va ; qu'un fils et une fille, arrivés à l'âge nubile, remplacent son père et sa mère ; que les enfants de ses enfants le remplacent à son tour avec sa femme ; que sa fille trouve dans une autre maison précisément le sort qu'il donnera à la fille d'une autre maison dans la sienne, et

(1) On ne peut guère espérer que la moralité fasse des progrès, tant qu'on ne considérera pas les familles nombreuses avec le même mépris que l'ivresse ou tout autre excès corporel. Mais tant que l'aristocratie et le clergé seront les premiers à donner l'exemple de l'incontinence, que peut-on attendre des pauvres ?

(2) *Nouveaux Principes*, liv. VII, ch. v.

que le revenu qui suffisait aux pères suffise aux enfants. » Dans un pays où la richesse augmente, on pourrait demander quelque chose de plus, mais c'est une question de détail, non de principe. « Une fois que cette famille est formée, la justice et l'humanité exigent qu'ils s'imposent la même contrainte à laquelle se soumettent les célibataires. Lorsqu'on voit combien est petit, en tout pays, le nombre des enfants naturels, on doit reconnaître que cette contrainte est suffisamment efficace. Dans un pays où la population ne peut s'accroître, ou du moins dans lequel son progrès doit être si lent qu'il soit à peine perceptible, quand il n'y a point de places nouvelles pour de nouveaux établissements, un père qui a huit enfants doit compter, ou que six de ses enfants mourront en bas âge, ou que trois de ses contemporains et trois de ses contemporaines, et, dans la génération suivante, trois de ses fils et trois de ses filles ne se marieront pas à cause de lui. »

§ 2. — Motifs d'espérer un progrès dans l'opinion.

Ceux qui croient qu'il ne faut pas espérer de voir les classes laborieuses s'astreindre à pratiquer suffisamment la prudence dans l'accroissement de leurs familles, parce qu'elles y ont manqué jusqu'à présent, se montrent bien peu habiles à apprécier les principes qui déterminent habituellement les actions des hommes. Pour assurer le résultat cherché, il suffirait, selon toute apparence, que l'on pensât généralement que ce résultat est désirable. Cette opinion n'a jusqu'ici été reconnue dans aucun pays, comme principe de morale : il est singulier qu'elle n'existe point dans des pays où, par l'action seule de la prévoyance individuelle, la population est contenue, comparativement à l'Angleterre. Ce qui est pratiqué par prudence n'est point reconnu comme un devoir ; les orateurs et les écrivains sont presque tous dans l'opinion opposée, même en France, où l'horreur sentimentale qu'inspire le nom de Malthus est presque aussi grande que chez nous. Outre la nouveauté de la doctrine, on peut indiquer plusieurs causes qui l'ont empêchée de prendre le dessus dans l'opinion. Sa vérité même lui a nui sous certains rapports. Si l'on excepte les pauvres eux-mêmes dont je n'hésite pas à reconnaître les préjugés en cette matière, on peut douter qu'aucune classe de la société ait jamais désiré réellement et sincèrement de voir les salaires élevés. On a

désiré beaucoup de voir diminuer la taxe des pauvres, mais, ceci obtenu, on a volontiers accepté le sort misérable des classes inférieures. Presque tous ceux qui ne sont pas ouvriers eux-mêmes sont entrepreneurs, et ils ne sont pas fâchés de se procurer à bas prix le travail qu'ils emploient. Il est certain que les bureaux de charité (*boards of guardians*) eux-mêmes, que l'on considère comme les apôtres officiels des doctrines contraires au progrès de la population, ne veulent entendre parler de quoi que ce soit qu'ils considèrent comme du malthusianisme. Les *boards of guardians* sont principalement composés de grands cultivateurs, et ceux-ci, on le sait, répugnent même au système des *amodiations*, parce qu'il rend les ouvriers « trop indépendants. » On pourrait attendre de meilleurs sentiments des propriétaires (*gentry*), qui sont moins en contact avec les laboureurs, qui n'ont pas des intérêts contraires, et qui sont en général charitables. Mais les gens charitables sont exposés aux faiblesses humaines, et seraient souvent bien fâchés, en secret, que personne n'eût besoin de leur charité : ce sont eux qui profèrent le plus souvent cette misérable sentence que « Dieu veut qu'il y ait toujours des pauvres. » Ajoutez à ceci que presque tous ceux qui ont appliqué leur activité aux choses sociales, ont quelque plan particulier de réforme qu'ils craignent de voir jeter dans l'ombre par la reconnaissance de ce grand principe. On a le rappel des lois sur les céréales à obtenir, des impôts à réduire, les petits billets de banque à émettre, la charte à emporter, l'église et l'aristocratie à renverser, et l'on considère comme un ennemi quiconque accorde de l'importance à autre chose qu'à l'objet dont on s'occupe : il n'est pas étonnant que, depuis que la doctrine de la population a été proclamée pour la première fois, les neuf dixièmes de ce qu'on en a dit lui aient été contraires, que l'autre dixième ne se soit fait entendre que par intervalles et n'ait pas encore pénétré jusqu'à ceux qu'on suppose les moins disposés à l'accepter, les ouvriers eux-mêmes.

Mais essayons d'imaginer ce qui arriverait si l'idée que la concurrence d'un trop grand nombre de bras est la cause principale de la misère, venait à prévaloir dans la classe laborieuse, de telle sorte que chaque ouvrier estimât, suivant l'expression de Sismondi, que tout homme qui a plus d'enfants que les moyens d'existence dont il dispose dans la société ne lui permettent d'en nourrir, lui fait tort personnellement, et remplit seul une place qu'il

devait partager. Il faudrait bien méconnaître la nature humaine pour supposer que cet état de l'opinion n'aurait pas une grande influence sur la conduite des classes laborieuses; il faudrait ne pas songer combien les motifs qui portent la plupart des hommes, même à prendre soin de leur intérêt, sont tirés de considérations d'opinion, de la crainte d'être déconsidérés ou méprisés pour leur négligence. Sur le sujet qui nous occupe, on peut dire que l'opinion a autant de part à l'imprudence que l'instinct brutal; car en général l'opinion, surtout dans les classes peu éclairées, attache l'idée de vigueur et de puissance à la force de l'instinct, et l'idée d'infériorité à l'absence d'instinct ou à la modération; cette corruption de l'opinion vient de ce qu'elle voit, dans la puissance de l'instinct, le moyen et le signe de la puissance exercée sur d'autres êtres humains. On aurait obtenu beaucoup si l'on était parvenu seulement à faire disparaître ce stimulant factice; et dès que l'opinion aura pris une autre direction, une révolution ne tardera pas à s'opérer dans la conduite des hommes. On nous dit souvent que la conviction la plus entière du rapport qui existe entre le taux du salaire et le chiffre de la population, n'aurait aucune influence sur la conduite du travailleur, parce que ce ne sont pas ordinairement les enfants qu'il peut avoir qui occasionnent la baisse sur le marché du travail. Cela est vrai, mais il est vrai aussi que la fuite d'un soldat ne fait pas perdre une bataille; aussi n'est-ce pas par cette considération que le soldat garde son rang. C'est le sentiment du mépris naturel et inévitable qui règle la conduite de tout individu et qui aurait une force irrésistible si elle était ressentie par la majorité. Les hommes bravent rarement l'opinion générale de la classe à laquelle ils appartiennent, à moins qu'ils ne soient soutenus par quelque principe plus élevé que la crainte de l'opinion, ou par une force d'opinion qui vient d'ailleurs.

Il faut bien considérer aussi que l'opinion dont il est ici question serait soutenue, dès qu'elle aurait pris quelque force, par la grande majorité des femmes. Ce n'est jamais par la volonté de la femme que les familles deviennent trop nombreuses; c'est la femme qui supporte, outre les douleurs physiques et sa part des privations, l'intolérable labeur domestique qui résulte du trop grand nombre des enfants. Une multitude de femmes, qui n'osent aujourd'hui réclamer, accueilleraient comme une bénédiction une opinion qui les soulagerait d'un grand fardeau, dès

qu'elles se verraient soutenues par le sentiment public. Entre tous les usages barbares que la loi et la morale n'ont pas encore cessé de sanctionner, il n'en est point de plus dégoûtant que celui qui permet à un être humain de penser qu'il a des droits sur la personne d'un autre.

Si la classe laborieuse acceptait une fois généralement cette opinion, que son bien-être exige la limitation du nombre des familles, les ouvriers respectables et de bonne conduite se conformeraient à cette opinion, et on ne verrait s'en affranchir que ceux qui font habituellement bon marché des devoirs sociaux. Alors il y aurait lieu de transformer l'obligation morale de ne pas avoir trop d'enfants en obligation légale : comme il est arrivé plusieurs fois après un progrès de l'opinion, la loi finirait par imposer à la minorité récalcitrante des obligations qui, pour produire leur effet, doivent être générales et auxquelles la majorité, les jugeant utiles, s'est volontairement soumise. Il n'y aurait pas besoin toutefois de sanction légale, si les femmes étaient admises, comme il serait évidemment juste, à jouir des mêmes droits que les hommes. Qu'elles cessent d'être réservées par l'usage à une seule fonction physique dont elles tirent leurs moyens d'existence et leur influence, et elles auront voix, pour la première fois, aussi bien que les hommes, sur tout ce qui se rapporte à cette fonction : de toutes les améliorations réservées à l'espèce humaine et qu'il est aujourd'hui possible de prévoir, aucune, dans mon opinion, n'aurait des conséquences morales et sociales plus avantageuses que celle-ci.

Reste à considérer quelle chance il y a de voir les opinions et les sentiments fondés sur le rapport de dépendance qui existe entre le taux des salaires et le chiffre de la population, pénétrer dans les classes laborieuses et à étudier les moyens par lesquels on pourrait faire naître de tels sentiments et de telles opinions. Avant d'examiner les bases d'une telle espérance que bien des personnes sans doute déclareront chimérique sans l'examiner, je remarquerai que si l'on ne répond pas d'une manière satisfaisante à ces deux questions, le système industriel qui prévaut en ce pays et que plusieurs écrivains considèrent comme le *nec plus ultra* de la civilisation, ce système qui fait dépendre des salaires l'existence de la classe laborieuse est irrévocablement condamné. La question que nous étudions est de savoir si l'excès de la popula-

tion et la dégradation de la classe laborieuse sont les conséquences inévitables de cet état de choses. Si l'on ne peut régler le mouvement de la population avec le système du travail salarié, ce système est dangereux pour la société, et le grand but économique des hommes d'État devrait être de parvenir, soit par de nouvelles lois sur la propriété, soit par une autre organisation quelconque de l'industrie, à soumettre les classes laborieuses à une influence plus forte que celle qui résulte des rapports de patron à ouvrier pour les amener à la prudence.

Mais cette impossibilité n'existe pas. Les causes de la misère ne sont pas aussi faciles à voir pour une population de salariés qu'elles le seraient pour une population de propriétaires ou pour une population socialiste, comme les ouvriers désiraient le devenir. Ces causes ne sont cependant mystérieuses en aucune façon. Il est si facile de comprendre, même dans la classe laborieuse, que le taux des salaires dépend du nombre de ceux qui se présentent pour les obtenir, qu'un grand nombre d'ouvriers ont déjà reconnu cette vérité et ont réglé leur conduite en conséquence. Elle est familière à toutes les unions de métiers : toute coalition heureuse en vue de l'augmentation des salaires a dû son succès à des mesures qui diminuaient le nombre des concurrents; tous les corps de métiers où il faut de l'instruction s'efforcent de restreindre le nombre des ouvriers de l'état, et plusieurs imposent aux entrepreneurs ou tâchent d'imposer la condition de ne pas faire plus d'un certain nombre d'apprentis. Autre chose est sans doute de limiter le nombre des ouvriers d'un état en excluant les étrangers, autre chose de le limiter en se contraignant soi-même; mais l'un et l'autre témoignent une idée bien nette du rapport qui existe entre le nombre des ouvriers et le taux des salaires. Le principe est bien compris pour certains métiers, mais non pour tous les métiers en général. Il y a plusieurs raisons de cela : d'abord on comprend mieux les effets d'une cause lorsqu'elle agit sur un espace plus étroit; ensuite les ouvriers des métiers où il faut de l'instruction sont plus éclairés que les simples manœuvres, et l'habitude de s'entendre, de parler des conditions générales de leur profession, les entretient dans l'intelligence de leurs intérêts collectifs. Enfin ils sont les plus prévoyants, parce qu'ils vivent mieux et qu'ils ont plus à perdre ou à conserver. Toutefois il ne faut pas désespérer de voir comprendre et reconnaître comme

vérité générale ce qui est nettement compris et accepté dans des cas particuliers. La reconnaissance de cette vérité, au moins en théorie, semble devoir être nécessairement et bientôt acceptée, dès que les classes laborieuses seront capables de comprendre et de raisonner leur condition collective. La grande majorité des ouvriers n'en a point encore été capable, soit faute de culture intellectuelle, soit que la pauvreté, ne leur laissant ni la crainte d'un sort pire ni l'espérance d'un sort meilleur, les rende peu soucieux des conséquences de leurs actions et éteigne en eux toute pensée d'avenir.

§ 3. — Deux moyens d'élever les habitudes de la classe ouvrière.

Donc pour changer les habitudes de la classe laborieuse, il faut agir de deux manières, sur son intelligence et sur sa misère. Il faut commencer par donner aux frais de l'État l'éducation aux enfants pauvres : en même temps il faut employer un ensemble de mesures qui, comme la Révolution l'a fait en France, détruisent l'extrême misère pour toute une génération.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter, même dans les termes les plus généraux, les principes et l'organisation d'une éducation nationale. Mais il y a lieu de penser que l'opinion fait des progrès sous ce rapport et qu'on a cessé de croire qu'il suffirait d'enseigner des mots, bien que jusqu'à présent on n'ait guère enseigné autre chose aux classes mêmes auxquelles la société donne l'éducation qu'elle considère comme la meilleure. Sans discuter sur des points où la controverse est possible, on peut affirmer, sans hésitation, que le but de tout exercice intellectuel destiné à la masse du peuple, doit être le développement du sens commun, afin de le rendre propre à juger sainement l'état social dans lequel elle vit. Tout ce qu'on peut ajouter à ceci de connaissances intellectuelles est destiné surtout à l'ornement ; tandis que la culture du sens commun est la base sur laquelle l'éducation doit nécessairement reposer. Que ceci soit reconnu et considéré comme le but auquel il faut tendre, et on décidera sans difficulté ce qu'il faut enseigner et de quelle manière il faut l'enseigner.

Une éducation destinée à répandre dans le peuple les notions du sens commun et les connaissances propres à faire juger de la portée des actions aurait pour résultat, même sans précepte di-

rect, de créer une opinion publique sévère pour l'intempérance et l'imprévoyance sous toutes les formes, et l'imprévoyance qui encombre le marché du travail serait condamnée sans pitié comme une attaque dirigée contre le bien-être commun. Mais quoique un tel état de l'opinion, en le supposant établi, doive suffire, sans aucun doute, à mon avis, pour maintenir dans des limites convenables les progrès de la population, il ne faudrait pas pourtant s'en rapporter à l'éducation seule du soin de former l'opinion. L'instruction est incompatible avec l'extrême misère : il est impossible d'instruire une population d'indigents. Il est difficile d'ailleurs de faire comprendre le prix de l'aisance à qui n'en a jamais joui, ou de faire apprécier les misères d'une existence précaire à qui est devenu insouciant pour avoir toute sa vie vécu au jour le jour. Les individus luttent quelquefois pour s'élever à l'aisance; mais tout ce qu'on peut demander à une masse de population, c'est de ne pas déchoir de l'état dans lequel elle vit. L'amélioration des habitudes et l'augmentation des besoins d'une masse de journaliers manœuvres sera difficile et lente, si l'on ne trouve le moyen de l'élever tout entière à un état d'aisance tolérable et de l'y maintenir jusqu'à ce qu'une nouvelle génération ait grandi.

Pour atteindre ce but, il y a deux moyens que l'on peut employer sans faire tort à personne, sans aucun des inconvénients qui accompagnent la charité volontaire ou légale, et non-seulement sans affaiblir, mais en fortifiant tous les penchants à l'activité et à la prévoyance.

§ 4. — Premier moyen : la colonisation.

Le premier moyen serait une grande entreprise nationale de colonisation ; je veux dire une allocation aux dépens du trésor public, suffisante pour transporter en peu de temps et établir aux colonies une portion considérable de la jeune population agricole. Si l'on donnait la préférence, comme le propose M. Wakefield, à de jeunes couples, ou, au cas où il ne s'en présenterait point, à des familles dont les enfants seraient déjà grands, la dépense irait au but autant que possible, tandis que les colonies seraient dotées le plus possible de ce que nous avons en excédant et qui leur manque, du travail actuel et pour un avenir prochain. D'autres ont établi, et j'indiquerai dans une autre partie de cet

ouvrage les motifs de cette opinion, que la colonisation pourrait atteindre des proportions suffisantes sans coûter rien au pays, rien, du moins, qui ne lui dût être certainement remboursé ; et que le fonds nécessaire, même à titre d'avance, ne serait pas emprunté aux capitaux destinés aux salaires, mais à cet excédant qui ne peut obtenir un intérêt suffisant pour indemniser les capitalistes de leur abstinence et qui va se placer au dehors ou s'engloutir en Angleterre dans de vaines spéculations. Cette portion des revenus du pays qui ne sert pas habituellement à améliorer le sort des classes laborieuses pourrait suffire à enlever par l'émigration autant de travailleurs qu'il en serait besoin.

Le second moyen consisterait à consacrer tous les communaux qui seront mis en culture à l'avenir, à la création d'une classe de petits propriétaires. Depuis assez longtemps on enlève au public ces communaux pour agrandir le domaine du riche : il est temps que ce qui en reste soit conservé, comme un domaine sacré, pour l'amélioration du sort des pauvres. Le mécanisme administratif existe, il a été établi par l'acte général sur les clôtures. Ma proposition, qui, j'en conviens, a peu de chance d'être bientôt adoptée, consisterait à décider que dans tous les cas où il serait permis d'enclore une terre communale, on en vendrait ou réserverait une quantité suffisante pour indemniser les propriétaires du droit de manoir ou communal, et que le reste, divisé en parcelles de cinq acres ou environ, serait concédé en toute propriété à des individus de la classe laborieuse qui les revendiqueraient et les mettraient en culture par le travail de leurs mains. La préférence serait accordée aux laboureurs, et ils sont nombreux, qui auraient des économies suffisantes pour entretenir la terre jusqu'à la première récolte ou dont le caractère serait tel qu'un homme solvable se portât garant de la somme nécessaire pour cela sur leur engagement personnel. Les outils, le fumier et en certains cas les vivres même pourraient être fournis par la paroisse, ou par l'État ; l'intérêt de la somme avancée, calculé au cours des fonds publics, serait imposé sur la terre à titre de rente fixe et perpétuelle, avec faculté pour le paysan de se libérer en tout temps à un prix modéré. Une loi, s'il était nécessaire, rendrait indivisibles ces petites propriétés foncières ; mais si le projet réussissait comme je le conçois, on ne devrait pas craindre, je l'imagine, que la division allât trop loin. En cas de décès sans testa-

ment ou faute par les héritiers de s'arranger à l'amiable, le gouvernement pourrait racheter et revendre à un autre laboureur qui fournirait caution pour le prix. Le désir de posséder une de ces petites propriétés deviendrait probablement, comme sur le continent, une excitation à la prudence et à l'économie qui ferait sentir ses effets dans la classe laborieuse tout entière ; et on aurait rempli le grand vide qui existe chez un peuple de cultivateurs salariés, en créant une classe intermédiaire entre lui et ceux qui l'emploient. Il en résulterait le double avantage de présenter un aliment à l'espérance des salariés et, on peut raisonnablement le croire, aussi des exemples à imiter.

Il serait assez inutile toutefois d'adopter l'une de ces mesures ou les deux à la fois, si l'on n'opérait sur une échelle assez grande pour que le corps entier des laboureurs salariés qui resteraient sur le sol obtînt, non-seulement de l'emploi, mais encore une grande augmentation de salaire, une augmentation qui leur permît de vivre et d'élever leurs enfants dans un bien-être et une indépendance auparavant inconnus. Lorsqu'il s'agit d'améliorer d'une manière durable la condition d'un peuple, les petits moyens ne produisent pas même de petits effets ; ils ne produisent absolument aucun effet. On n'aura rien fait si une génération entière ne s'est habituée à l'aisance, comme la génération actuelle s'est habituée à la misère. Les petites demi mesures ne servent qu'à gaspiller des ressources qu'il vaut mieux réserver jusqu'à ce que les progrès de l'opinion et de l'éducation suscitent des hommes d'État qui ne croient pas que, dès qu'un projet promet beaucoup, le gouvernement n'a pas à s'en occuper.

CHAPITRE XIV

DE LA DIFFÉRENCE DES SALAIRES DANS LES DIVERSES PROFESSIONS

§ 1. — Différence résultant de l'attrait plus ou moins grand que présentent les divers travaux.

En parlant des salaires, nous nous sommes bornés jusqu'ici à étudier les causes qui agissent généralement et en masse sur leur taux, les lois qui règlent la rémunération du travail ordinaire ou moyen; nous n'avons point distingué les différentes espèces de travail qui sont habituellement payées à un taux différent et soumises à des lois différentes dans une certaine mesure. Nous allons maintenant considérer ces différences et rechercher de quelle manière elles modifient les règles déjà posées ou sont modifiées par elles.

Un chapitre bien connu et très-populaire d'Adam Smith (1) contient la meilleure exposition donnée jusqu'à ce jour de cette partie de l'économie politique. Je ne considère pas, à la vérité, ce qu'il a dit à ce sujet comme aussi complet qu'on l'a prétendu quelquefois; mais, dans ses limites, l'analyse qu'il a faite est assez heureuse.

« Les différences viennent, dit-il, de la politique de l'Europe qui n'abandonne en aucun pays les relations sociales à la liberté et aussi de certaines conditions des professions elles-mêmes et de considérations tirées, soit des faits, soit de l'opinion des hommes qui composent dans quelques professions la médiocrité des rétributions pécuniaires et dans d'autres l'énormité de ces mêmes rétributions. » Il énumère ainsi ces conditions : « 1° l'agrément ou le désagrément de la profession en elle-même ; 2° la facilité ou la difficulté qu'il y a à l'acquérir, le bas prix ou le prix élevé auquel on y arrive; 3° la régularité ou l'irrégularité avec laquelle le tra-

(1) *Richesse des nations*, liv. I, ch. x.

vail est employé ; 4° la grande confiance qu'il faut accorder à ceux qui l'exercent ; 5° les chances de réussite ou d'insuccès que l'on court en y entrant. »

Smith a développé avec abondance la plupart de ces considérations; mais ses exemples sont quelquefois tirés d'un état de choses qui n'existe plus. « Les salaires du travail, dit-il, varient selon la facilité ou la peine, la propreté ou la malpropreté de l'emploi, selon les idées d'honneur ou de déshonneur qu'on y attache. Ainsi, dans bien des localités, à compter toute l'année, l'ouvrier tailleur gagne bien moins que le tisserand. C'est que son métier est plus facile à exercer. » Les choses ont bien changé, quant au salaire du tisserand, depuis le temps de Smith, et je ne crois pas d'ailleurs que le métier du simple tisserand ait jamais été plus difficile que celui du tailleur. « Un ouvrier tisserand gagne moins que l'ouvrier forgeron : son ouvrage n'est pas toujours plus facile, mais il est beaucoup plus propre. » On peut expliquer la différence de salaire par cette cause plus apparente, que le forgeron emploie plus de force musculaire que le tisserand. « L'ouvrier maréchal, bien qu'il ait un art, gagne à peine en douze heures ce que gagne en huit l'ouvrier qui extrait la houille. Le travail du premier est moins malpropre, il est moins dangereux et se fait sur la surface de la terre, à la lumière du jour. L'honneur entre pour une grande part dans le salaire de toutes les professions honorées. » Au point de vue de la récompense pécuniaire, tout bien considéré, Smith estime que ces professions ne reçoivent qu'une rétribution inférieure à la moyenne des salaires. « Lorsqu'une profession est peu honorée, c'est le contraire qui arrive : l'exercice du métier de boucher est une brutale et odieuse besogne ; mais dans un grand nombre de localités il est plus avantageux que la plupart des métiers ordinaires. Le plus détestable de tous les emplois, celui d'exécuteur public, est, eu égard au travail, mieux payé que tous les métiers ordinaires. »

Une des causes qui attachent les tisserands au métier à leur profession, malgré l'extrême médiocrité du salaire qu'ils gagnent aujourd'hui, est l'attrait particulier qu'a pour l'ouvrier une certaine liberté d'action. « Il peut jouer ou rester oisif, dit un observateur moderne (1), au gré de ses désirs ou de son inclina-

(1) M. Muggeridge, Rapport fait à la commission d'enquête sur les tisserands au métier.

tion ; se lever de bonne heure ou tard, travailler assidûment ou négligemment, comme il lui plaît, et employer en tout temps à un travail supplémentaire les heures sacrifiées au plaisir ou à la récréation. Il n'existe guère aucune classe d'ouvriers aussi indépendante de tout contrôle extérieur. L'ouvrier de fabrique est puni d'une amende en cas d'absence, et, si cette absence se renouvelle trop souvent, il perd son emploi. Le briquetier, le charpentier, le peintre, le menuisier, le maçon, le journalier des champs ont chacun des heures fixes pour travailler, et ils ne peuvent se soustraire à la règle sans être exposés au même sort que l'ouvrier de fabrique. » Aussi « le tisserand restera attaché à son métier tant qu'il en pourra vivre, même dans la dernière misère, et plusieurs, après l'avoir quitté, y sont revenus dès qu'ils ont pu obtenir de l'ouvrage. »

« L'emploi est plus constant, dit Adam Smith, dans certains métiers que dans d'autres. Dans la plupart des manufactures, le journalier est presque assuré d'avoir de l'emploi tous les jours de l'année, tant qu'il sera en état de travailler. » Il faut en excepter toutefois les chômages, lorsque les marchés sont encombrés et lorsque éclate une crise commerciale. « Le maçon qui emploie la pierre et celui qui emploie la brique, au contraire, ne peuvent travailler ni en temps de gelée, ni en temps de pluie, et leur emploi le reste de l'année dépend des besoins de la clientèle : ils sont exposés, par conséquent, à en manquer bien souvent. Ce qu'ils gagnent, lorsqu'ils sont employés doit donc non-seulement suffire à leur entretien pendant les temps de chômage, mais les indemniser des moments d'inquiétude et d'abattement auxquels on est exposé dans une situation aussi précaire et aussi incertaine. Aussi tandis que les salaires de la plupart des ouvriers de fabrique se trouvent, tout compte fait, au niveau de ceux des manœuvres ordinaires, les maçons qui emploient la brique et la pierre gagnent en général le double. Il semble cependant qu'aucun métier ne soit plus facile à apprendre que celui des deux espèces de maçons. L'élévation du salaire de ces ouvriers est moins la rétribution de leur art qu'une indemnité accordée à l'incertitude de leur emploi.

« Lorsque l'irrégularité d'emploi est réunie à la fatigue, au désagrément et à la malpropreté du travail, elle élève le salaire du travail le plus commun aussi haut que celui des artisans les plus habiles. Un charbonnier à ses pièces gagne communément,

à Newcastle, le double et, dans quelques localités de l'Écosse, le triple de ce que gagne un manœuvre. Ce salaire élevé compense la difficulté, le désagrément et la malpropreté du travail auquel il se livre. Le plus souvent il est employé aussi régulièrement qu'il peut le désirer. Les porteurs de charbon de Londres ont un métier presque aussi fatigant, aussi malpropre et aussi désagréable que celui des charbonniers; et, par suite de l'irrégularité des arrivages, la plupart d'entre eux sont très-irrégulièrement employés. Si donc les charbonniers gagnent deux et trois fois autant que le manœuvre, il semblerait que les porteurs de charbon dussent gagner quatre ou cinq fois autant. Les recherches faites sur leur situation ont constaté qu'ils gagnaient quatre fois autant que les simples manœuvres de Londres. Quelque exorbitants que semblent de pareils salaires, s'ils étaient plus que suffisants à compenser les désagréments du métier, il se présenterait bientôt un grand nombre de concurrents, car aucun privilége ne s'y oppose, et les salaires s'abaisseraient. »

Ces inégalités de rémunération par lesquelles on suppose que sont compensés les inconvénients des professions diverses seraient, dans certaines conditions, la conséquence naturelle d'un régime de très-libre concurrence : entre les emplois de même nature et remplis en général par des hommes de la même classe, ces compensations s'opèrent en effet habituellement dans la pratique. Mais lorsque l'on considère ce phénomène comme un effet du rapport qui existe généralement entre les emplois agréables et désagréables, on ne voit pas les choses telles qu'elles sont. Les travaux qui épuisent les forces et qui sont réellement dégoûtants, au lieu d'être mieux rétribués que les autres, sont presque partout les moins rétribués, parce que ceux qui les font ne peuvent pas faire autre chose. Il en serait autrement, si la situation du marché général du travail était bonne. Si les travailleurs, pris en masse, au lieu d'être plus nombreux que l'emploi ne le comporte, se trouvaient en trop petit nombre, l'ouvrage qui serait généralement rebuté ne serait entrepris que moyennant un salaire supérieur aux salaires ordinaires. Mais lorsque l'offre du travail est supérieure à la demande à ce point que l'ouvrier ne sait pas s'il trouvera un emploi quelconque et que c'est une faveur d'en obtenir, on voit se produire le phénomène inverse. Les excellents ouvriers, ceux que chacun désire employer, peuvent encore choisir leur

emploi : les autres sont réduits à prendre ce qu'ils peuvent. Plus un métier est dur, plus il est certain qu'on le rétribuera peu, parce qu'il revient aux derniers, aux plus abandonnés des ouvriers, à ceux que leur infime pauvreté ou le défaut d'habileté et d'éducation fait rejeter de tous les métiers. En partie pour cette cause, en partie par l'effet des monopoles naturels et artificiels dont nous allons parler, l'inégalité des salaires est justement en raison inverse du principe équitable de la compensation qu'Adam Smith présente comme la loi régulatrice du travail. La peine et la rétribution, au lieu d'être en raison directe l'une de l'autre, comme cela devrait être dans une société fondée sur la justice, sont généralement en raison inverse.

L'influence exercée sur le taux du salaire d'une profession par l'incertitude du succès est un des points les plus clairement exposés par Adam Smith. Si les chances d'insuccès complet sont très-grandes, la rétribution en cas de succès doit être suffisante pour compenser, tout calculé, les chances contraires. Mais en conséquence d'une autre propriété de la nature humaine, si la rétribution prend la forme d'un petit nombre de grands prix, elle attire un tel nombre de concurrents que la rémunération moyenne peut descendre jusqu'à rien et même au-dessous. Le succès des loteries prouve la vérité de cette assertion ; car la masse de ceux qui mettent à la loterie perd, puisque autrement les entrepreneurs ne gagneraient pas. Adam Smith estime qu'il en est de même dans certaines professions. « La probabilité qu'un individu sera propre à la carrière en vue de laquelle il est élevé n'est pas à beaucoup près la même dans les divers états. Dans la plupart des arts mécaniques le succès est probable ; dans les arts libéraux, il est très-incertain. Mettez votre fils en apprentissage chez un cordonnier, il est probable qu'il apprendra à faire une paire de souliers : envoyez-le étudier le droit, il y a vingt à parier contre un qu'il ne deviendra pas capable de gagner sa vie par l'exercice de sa profession. Dans une loterie bien loyale, ceux qui gagnent les lots devraient acquérir tout ce que les autres perdent. Dans une profession où vingt personnes échouent tandis qu'une seule réussit, celle-ci devrait gagner le salaire des vingt qui ont échoué. L'avocat qui, à l'âge de quarante ans peut-être, commence à retirer quelque chose de sa profession, devrait être rétribué non-seulement de son éducation, si ennuyeuse et si coû-

teuse, mais aussi de ce qu'a coûté celle des vingt autres, lesquels probablement n'en retireront jamais rien. Quelque exorbitants que l'on trouve parfois les honoraires des avocats, ils ne s'élèvent jamais à ce taux. Calculez, dans une localité la somme des salaires et celle des dépenses des ouvriers d'un corps d'état quelconque, des cordonniers ou des tisserands, par exemple, et vous trouverez qu'en général la somme des recettes excède celle des dépenses. Faites le même calcul sur les étudiants et les avocats dans tous les barreaux, et vous trouverez que la somme des honoraires ne représente qu'une petite portion de leur dépense annuelle, quoique les honoraires soient élevés et les dépenses aussi modérées que possible. »

De nos jours, les honoraires du petit nombre sont bien plus élevés que du temps d'Adam Smith, mais le nombre de ceux qui ne réussissent pas est bien plus grand : laissons à ceux qui ont sur cette matière des informations exactes, le soin de décider si les choses se passent toujours de la même manière qu'autrefois. Quoi qu'il en soit, Adam Smith n'a pas assez fait ressortir que les prix dont il parle comprennent, outre les honoraires, les places lucratives et honorées auxquelles la profession d'avocat donne accès, sans parler de la distinction si recherchée d'une position en évidence, sous l'œil du public.

Même en l'absence de grands prix, l'attrait des émotions suffit quelquefois à produire des offres excessives pour une profession périlleuse. On le voit bien « à la disposition que les gens du peuple ont à s'enrôler comme soldats ou comme matelots. Les dangers, les passages les plus difficiles d'une vie d'aventures, loin de décourager les jeunes gens, les portent à rechercher le métier où ils trouvent tout cela. Dans les familles du peuple, une tendre mère craint souvent d'envoyer son fils à l'école dans une ville maritime, de peur que la vue des navires, la conversation et les récits des matelots ne le portent à s'embarquer. La perspective lointaine de hasards auxquels nous pouvons échapper par notre courage et notre adresse n'est pas désagréable, et n'élève le taux des salaires dans aucune profession. Il en est autrement lorsque le courage et l'adresse ne peuvent servir de rien : dans les métiers considérés comme malsains, les salaires sont toujours fort élevés. L'insalubrité n'est qu'une sorte de désagrément, et ses effets sur les salaires du travail doivent être classés sous ce titre. »

§ 2. — Différences qui résultent des monopoles naturels.

Dans les exemples précédents, l'inégalité de rémunération est nécessaire pour produire l'égalité d'attrait, et ils montrent la tendance de la libre concurrence à tout égaliser. Dans les exemples suivants, il existe une véritable inégalité qui tire son origine d'un autre principe. « Le prix du travail varie suivant le degré de confiance qu'il faut accorder à l'ouvrier. Le salaire des orfévres et des bijoutiers est partout supérieur à celui d'un grand nombre d'autres ouvriers d'une habileté non-seulement égale, mais supérieure : cela tient au prix des matières qu'il faut leur confier. Nous confions notre santé au médecin, notre fortune, quelquefois même notre vie et notre honneur à l'avocat et au praticien. Une telle confiance ne pourrait être sûrement placé dans des hommes de très-basse condition. Le salaire des professions qui appellent la confiance doit être assez élevé pour donner à ceux qui les exercent le rang qui leur appartient dans la société. »

La supériorité de rétribution n'est pas ici un effet de la concurrence, mais un résultat de l'absence de concurrence; ce n'est pas une indemnité accordée aux inconvénients de l'emploi, c'est un avantage supplémentaire, une sorte de prix d'exception en vertu d'un monopole qui ne naît pas de la loi, mais que l'on a qualifié de monopole naturel. Si tous les travailleurs étaient dignes de confiance, il ne serait pas nécessaire d'accorder aux ouvriers orfévres un supplément de salaire en raison de la confiance qu'ils méritent. La probité au degré requis étant supposée rare, ceux qui sont en état de montrer qu'ils la possèdent peuvent tirer avantage de cette spécialité, et obtenir un salaire d'autant plus élevé que la probité sera généralement plus rare. Ceci nous ouvre toute une série de considérations dont Adam Smith et un grand nombre d'autres économistes n'ont pas tenu assez compte : faute de les avoir observées, Smith a exposé d'une manière fort incomplète la différence énorme qui existe entre la rémunération du travail du manœuvre et du travail de celui qui possède un art.

Il faut, pour apprendre certaines professions, passer un temps beaucoup plus long et suivre un cours d'études beaucoup plus coûteux que pour apprendre les autres; et ceci, comme l'a bien expliqué Adam Smith, est un motif pour que les premières professions soient mieux rétribuées. Si un artisan doit passer plu-

sieurs années à apprendre son métier avant de rien gagner, et plusieurs années encore avant d'être assez habile pour faire les ouvrages les plus délicats, il doit avoir la perspective de gagner à la fin assez pour payer tout son travail antérieur, avec indemnité pour le retard et pour le remboursement des frais d'éducation. Son salaire donc doit lui rapporter, en outre du salaire moyen ordinaire, une annuité suffisante pour rembourser ces sommes et leur intérêt au taux courant, dans le nombre d'années qu'il a chance de vivre et de rester en état de travailler. Ces conditions, nécessaires pour mettre les métiers qui exigent de l'art au niveau des autres, constituent le minimum de différence qui puisse exister entre les salaires des uns et des autres, car s'il n'y en avait aucune ou si elle était moindre, personne ne voudrait entrer dans les métiers qui exigent un art. Cette différence est la seule qui ressorte des principes d'Adam Smith ; lorsqu'il en existe une plus grande, cet économiste semble supposer qu'elle naît des lois sur l'apprentissage, et des règlements des corporations qui s'opposent à l'admission libre de ceux qui se présentent pour entrer dans les métiers qui exigent un apprentissage. Mais indépendamment de ce monopole et de tous ceux qui sont artificiels, il existe un monopole naturel des ouvriers habiles au détriment des autres, qui porte quelquefois la différence de salaire si haut, qu'elle excède de beaucoup celle qui serait nécessaire pour rendre les avantages égaux. Si les ouvriers ignorants pouvaient faire concurrence aux ouvriers habiles, en se donnant seulement la peine d'apprendre le métier, la différence qui existerait entre le salaire des uns et des autres ne dépasserait jamais un chiffre équivalent à la rémunération de cette peine au prix courant du travail ordinaire. Mais il suffit qu'il faille acquérir quelque instruction, ou faire quelque dépense, ou seulement faire vivre pendant quelque temps l'ouvrier d'autre chose que de son travail, pour que la plus grande partie de la population laborieuse soit exclue de la faculté de faire concurrence à ceux qui peuvent remplir ces conditions. Jusqu'à ces derniers temps, les emplois qui exigeaient simplement qu'on sût lire et écrire n'étaient accessibles qu'à une classe d'élite, parce que la majorité ne pouvait se procurer cette instruction ; aussi tous ces emplois étaient-ils énormément payés en comparaison du prix des salaires ordinaires. Depuis que la multitude a pu apprendre à lire et à écrire, l'avantage du mono-

pole dans les emplois inférieurs a considérablement baissé, par suite de l'incroyable concurrence qui a eu lieu. Il existe cependant encore une différence bien plus grande qu'on ne pourrait l'expliquer par l'action seule de la concurrence. Le commis auquel on ne demande que le travail mécanique de copier, l'expéditionnaire, gagne plus que l'équivalent de son effort, s'il reçoit le salaire de l'ouvrier poseur de briques. Son ouvrage est dix fois moins pénible, aussi facile à apprendre, et sa condition est moins précaire, car une place de commis expéditionnaire est ordinairement une place à vie. La différence de salaire qui existe à son avantage doit être attribuée en partie au monopole, parce que la petite instruction nécessaire pour exercer sa profession n'est pas encore assez répandue pour appeler le nombre de concurrents qui se présenteraient naturellement; en partie à l'influence d'une ancienne coutume, qui veut que les commis aient le vêtement et la tenue d'une classe mieux payée. Dans quelques métiers manuels où il faut une habileté de main qui ne s'acquiert que par un long usage, il est difficile d'obtenir, à quelque prix que ce soit, un nombre suffisant d'ouvriers capables de faire les ouvrages les plus délicats, et le taux du salaire de ceux qui existent n'est limité que par le prix auquel les consommateurs consentent à acquérir leurs produits. C'est ce qui arrive pour quelques ouvriers horlogers et pour quelques fabricants d'instruments d'astronomie et d'optique. Si les ouvriers propres à s'acquitter convenablement de ce travail étaient dix fois aussi nombreux qu'ils le sont, il y aurait des acheteurs pour tous leurs produits, non au prix actuel, mais à celui qui résulterait de l'abaissement des salaires. Des considérations du même ordre s'appliquent aux emplois que l'on s'efforce de limiter à des personnes qui occupent un certain rang dans la société, comme les professions que l'on appelle libérales, dans lesquelles un homme d'un rang inférieur pénètre difficilement et réussit difficilement lorsqu'il y est parvenu.

Jusqu'à présent la ligne de démarcation qui sépare les différentes classes des travailleurs a été si apparente, leur séparation a été si complète qu'elle équivaut presque à une distinction de castes héréditaires; chaque profession se recrute principalement parmi les enfants de ceux qui l'exercent déjà ou de ceux qui exercent des emplois placés au même niveau dans la considération publique, ou de ceux qui, partis des rangs inférieurs, ont réussi

par leurs efforts à s'élever plus haut. Les professions libérales sont recrutées surtout par les enfants de ceux qui les exercent ou par ceux des classes oisives; les professions manuelles qui demandent le plus d'habileté sont recrutées par les enfants des artisans habiles, ou de la classe des commerçants qui occupe le même rang social; les professions inférieures des artisans exercés se recrutent de même; quant aux ouvriers manœuvres, ils restent, à quelques exceptions près, de père en fils dans la même condition. C'est pour cela que les salaires de chaque classe ont été réglés jusqu'ici plutôt par l'accroissement de la population dans cette classe, que par l'accroissement général de la population dans le pays tout entier. Si les diverses professions sont encombrées, c'est parce que la classe de la société dans laquelle elles se sont principalement recrutées est devenue bien plus nombreuse, parce que la plupart des hommes de cette classe ont des familles nombreuses et élèvent au moins quelques-uns de leurs enfants jusqu'aux professions supérieures. Si les salaires des artisans demeurent plus élevés que ceux des simples manœuvres, c'est parce que les artisans sont plus prudents et ne se marient ni si tôt, ni à la légère. Toutefois la transformation rapide qui s'opère dans les idées et les usages mine toutes ces distinctions; les habitudes et les incapacités qui attachaient héréditairement les hommes à leurs conditions disparaissent rapidement, et chaque classe est exposée à la concurrence toujours croissante de la classe qui est au-dessous d'elle, tout au moins. L'abaissement général des barrières conventionnelles, la facilité chaque jour plus grande avec laquelle on peut acquérir l'instruction, facilité qui deviendra bien plus grande encore, tendent à produire, entre tant de bons effets, un effet fâcheux, l'abaissement du prix du travail intelligent. L'inégalité de rémunération entre la simple main-d'œuvre et le travail de l'artisan est sans doute beaucoup plus considérable qu'il n'est juste, mais on doit désirer qu'elle disparaisse par l'élévation des salaires de main-d'œuvre et non par l'abaissement du prix de travail intelligent. Toutefois, si les autres changements qui s'opèrent dans la société ne sont pas accompagnés d'un renforcement des obstacles qui s'opposent aux progrès de la population ouvrière en général, les dernières classes des artisans verront leurs salaires baisser sous l'influence d'un accroissement de population causé par l'habitude d'une pauvreté plus grande

que la leur : ainsi leur condition deviendra plus mauvaise, sans amélioration pour celle des masses, car le stimulant à la multiplication de la dernière classe suffira pour remplir sans difficulté tout l'espace conquis par elle sur les classes immédiatement supérieures.

§ 3. — Effet que produisent sur les salaires des concurrences subventionnées.

Reste à mentionner une circonstance qui modifie dans une certaine mesure l'application du principe que nous venons d'exposer. S'il est vrai, comme règle générale, que les gains du travail intelligent et spécialement du travail qui exige une instruction scolaire préalable, subissent les effets du monopole, faute par la masse du peuple de pouvoir obtenir cette éducation, il est vrai aussi que la politique des nations et la charité des particuliers ont fait de grands efforts pour abaisser les barrières qui restreignent la concurrence, en offrant l'instruction gratuite à un grand nombre de personnes qui n'auraient pu l'obtenir, s'il leur avait fallu la payer. Adam Smith a décrit comment cette cause a tenu à un prix relativement bas la rémunération des professions lettrées et d'enseignement, et particulièrement celles du clergé, des gens de lettres, des maîtres d'école et autres éducateurs de la jeunesse. Je ne puis mieux traiter cette partie de mon sujet qu'en le citant textuellement.

« On a regardé comme une chose de si grande importance qu'il y eût un nombre convenable de jeunes gens élevés dans certaines professions, qu'il a été institué dans cette vue, tantôt par l'État, tantôt par la piété de quelques fondateurs particuliers, une quantité de pensions, de bourses, de places dans les colléges et séminaires, etc., qui attirent dans ces professions beaucoup plus de gens qu'il n'y en aurait sans cela. Je crois que, dans tous les pays chrétiens, l'éducation de la plupart des ecclésiastiques est défrayée de cette manière. Il y en a très-peu parmi eux qui aient été élevés entièrement à leurs propres frais : ceux qui sont dans ce cas ne trouveront donc pas toujours une récompense proportionnée à une éducation qui exige tant de temps, d'études et de dépenses, les emplois ecclésiastiques étant assiégés par une foule de gens qui, pour se procurer de l'occupation, sont disposés à accepter une rétribution fort au-dessous de celle à laquelle ils

auraient pu prétendre sans cela, avec une pareille éducation ; et ainsi la concurrence du pauvre emporte la récompense du riche. Sans doute il ne serait pas convenable de comparer un curé ou un chapelain à un artisan à la journée. On peut bien pourtant, sans blesser les convenances, considérer les honoraires d'un curé ou d'un chapelain comme étant de la même nature que les salaires de cet artisan. Tous les trois sont payés de leur travail en vertu de la convention qu'ils ont faite avec leurs supérieurs respectifs. Or, jusques après le milieu du quatorzième siècle, les honoraires ordinaires d'un curé ou d'un prêtre gagé dans une paroisse, en Angleterre, ont été de 5 marcs d'argent (contenant environ autant d'argent que 10 livres de notre monnaie actuelle), ainsi que nous le trouvons réglé par les décrets de plusieurs conciles nationaux. A la même époque, il est déclaré que la paie d'un maître maçon est de 4 deniers par jour, contenant la même quantité d'argent qu'un schelling de notre monnaie actuelle et celle d'un compagnon maçon, de 3 deniers par jour, égaux à 9 d'aujourd'hui (1). Ainsi les salaires de ces ouvriers, en les supposant constamment employés, étaient fort au-dessus des honoraires du curé ; et en supposant le maître maçon sans ouvrage pendant un tiers de l'année, son salaire était encore aussi élevé que ces honoraires. Dans le statut de la douzième année de la reine Anne, chapitre douze, il est dit : « Qu'attendu qu'en plusieurs endroits « les cures ont été mal desservies faute de fonds suffisants pour « entretenir et encourager les curés, l'évêque sera autorisé à leur « allouer, par acte revêtu de sa signature et de son sceau, des « émoluments ou une rétribution fixe et suffisante, qui n'excède « pas 50 livres, et qui ne soit pas au-dessous de 20 livres par an. » On regarde aujourd'hui 40 livres par an comme une rétribution suffisante pour un curé (2) et, malgré cet acte du parlement, il y a beaucoup de curés au-dessous de 20 livres. Or, il y a à Londres des cordonniers à la journée qui gagnent 40 livres par an, et il n'y a presque pas un ouvrier laborieux, de quelque genre que ce soit, dans cette capitale, qui n'en gagne plus de 20. Cette dernière somme n'excède même pas ce que gagnent très-souvent de

(1) Voyez le statut *des ouvriers*, vingt-cinquième année d'Édouard III.

(2) Le grade de curé est le dernier de la hiérarchie dans l'église d'Angleterre ; c'est un ministre gagé pour desservir la cure pendant la vacance du bénéfice ou l'empêchement du titulaire. G. GARNIER.

simples manœuvres dans plusieurs paroisses de campagne. Toutes les fois que la loi a cherché à régler les salaires des ouvriers, c'est toujours pour les faire baisser plutôt que pour les élever; mais en maintes occasions la loi a tâché d'élever les honoraires des curés, en obligeant les recteurs des paroisses, pour maintenir la dignité de l'Église, de leur donner quelque chose de plus que la misérable subsistance qu'ils se seraient volontiers soumis à accepter. Dans l'un comme dans l'autre cas, la loi a également manqué son but, et elle n'a jamais eu le pouvoir d'élever le salaire des curés, non plus que d'abaisser celui des ouvriers jusqu'au degré qu'elle s'était proposé, parce qu'elle n'a jamais pu empêcher que les premiers, vu leur état d'indigence et la multitude des concurrents, ne consentissent à accepter moins que la rétribution fixée par la loi; ni que les autres, vu la concurrence contraire de ceux qui trouvent leur profit ou leur plaisir à les employer, ne reçussent davantage. »

« Si on élevait proportionnellement une aussi grande quantité de personnes, aux frais du public, dans les professions où il n'y a pas de bénéfices, telles que le droit et la médecine, la concurrence y serait bientôt si grande, que la récompense pécuniaire baisserait considérablement : personne alors ne voudrait prendre la peine de faire élever son fils à ses dépens dans l'une ou l'autre de ces professions. Elles seraient abandonnées uniquement à ceux qui y auraient été préparés par cette espèce de charité publique, et ces deux professions, aujourd'hui si honorées, seraient tout à fait dégradées par la misérable rétribution dont ces élèves si nombreux et si indigents se verraient en général forcés de se contenter.

« La classe d'hommes peu fortunés qu'on appelle communément *gens de lettres*, est à peu près dans la même position que celle où se trouveraient probablement les jurisconsultes et les médecins, dans la supposition ci-dessus. La plupart d'entre eux, dans toutes les parties de l'Europe, ont été élevés pour l'Église, mais ils ont été détournés, par différentes raisons, d'entrer dans les Ordres. Ils ont donc en général reçu leur éducation aux frais du public, et leur nombre est partout trop grand pour que le prix de leur travail ne soit pas réduit communément à la plus mince rétribution.

« Avant l'invention de l'imprimerie, les gens de lettres n'a-

vaient d'autre emploi, pour tirer parti de leurs talents, que celui d'enseigner publiquement, ou de communiquer à d'autres les connaissances utiles et curieuses qu'ils avaient acquises : et cet emploi est encore assurément plus utile, plus honorable, et même en général plus lucratif que celui d'écrire pour des libraires, emploi auquel l'imprimerie a donné naissance. Le temps et l'étude, le talent, le savoir et l'application nécessaires pour former un professeur distingué dans les sciences, sont au moins équivalents à ce qu'en possèdent les premiers praticiens en médecine et en jurisprudence ; mais la rétribution ordinaire d'un savant professeur est, sans aucune proportion, au-dessous de celle d'un bon avocat ou d'un bon médecin, parce que la profession du premier est surchargée d'une foule d'indigents qui ont été instruits aux dépens du public, tandis que dans les deux autres il n'y a que très-peu d'élèves qui n'aient pas fait eux-mêmes les frais de leur éducation. Cependant, toute faible qu'elle est, la récompense ordinaire des professeurs publics et particuliers serait indubitablement beaucoup au-dessous, même de ce qu'elle est, s'ils ne se trouvaient débarrassés de la concurrence de cette portion plus indigente encore de gens de lettres qui écrivent pour avoir du pain. Avant l'invention de l'imprimerie *étudiant* et *mendiant* étaient, à ce qu'il semble, des termes à peu près synonymes, et il paraît qu'avant cette époque les différents recteurs des universités ont souvent accordé à leurs écoliers la permission de mendier (1). »

§ 4. — Effets de la concurrence de ceux qui ont des moyens d'existence.

Depuis Adam Smith, la demande des travaux littéraires a considérablement augmenté, tandis que les institutions et les habitudes qui donnaient l'instruction gratuite sont à peu près restées les mêmes : elles ont même diminué dans les pays qui ont éprouvé des révolutions, de telle sorte qu'on ne peut pas leur attribuer aujourd'hui une grande influence dans l'abaissement de la rétribution des travaux littéraires. Mais une cause à peu près semblable produit des effets presque équivalents, c'est la concurrence de personnes qui, par analogie au nom qu'elles portent lors-

(1) Trad. du comte G. Garnier, tome V de la *Collection des principaux économistes*, p. 171 et suiv.

qu'il s'agit des autres arts, peuvent être appelées des *amateurs*. La profession des lettres est une de celles dans lesquelles peuvent réussir des personnes qui ont une partie de leur temps occupée par un autre emploi, et dont l'éducation, qui est celle de tous les gens instruits, se trouve justement celle qui prépare à la profession des lettres. Il existe, dans l'état actuel du monde, outre l'intérêt d'argent, des sentiments bien forts pour ceux qui ont une vanité à satisfaire, ou des vues, soit personnelles, soit d'intérêt public, à faire prévaloir. Ces stimulants attirent de notre temps, dans la carrière des lettres, un nombre considérable, et qui augmente toujours, d'hommes qui ne songent point aux résultats pécuniaires, et qui écriraient lors même que leurs écrits ne leur rapporteraient rien. Dans notre pays, pour ne citer que des exemples connus, un des plus influents et des plus éminents philosophes des temps modernes, Bentham, le plus grand économiste, Ricardo, les poëtes les plus à la mode et réellement les plus grands, Byron et Shelley, et le plus grand romancier, W. Scott, n'étaient point écrivains de profession, et deux des cinq seulement, Byron et Scott, auraient pu vivre du produit de leurs œuvres. Presque toutes les positions élevées de la littérature sont remplies de la même manière. Aussi, bien que les auteurs qui réussissent reçoivent une rétribution infiniment plus élevée qu'à aucune époque antérieure, cependant en calculant froidement les chances, dans l'état de concurrence qui existe aujourd'hui, aucun écrivain ne peut espérer de vivre de ses livres, et il devient chaque jour plus difficile de vivre des *magasines* et des *revues*. Il n'y a que les travaux littéraires les plus pénibles et les plus désagréables, ceux qui ne donnent aucune célébrité personnelle, tels que la plupart de ceux destinés aux journaux ou aux plus petites publications périodiques, avec lesquels l'homme qui a reçu de l'éducation puisse espérer de vivre. Ceux-ci, à tout prendre, sont bien payés parce que, bien qu'exposés à la concurrence de ceux qu'on appelle les pauvres lettrés qui ont reçu l'éducation publique ou privée, ils sont exempts de celle des amateurs, parce qu'on ne recherche guère de tels emplois lorsqu'on a d'autres moyens de vivre. Ces considérations ne se rattachent-elles pas à une erreur fondamentale dans l'état actuel des choses? Est-ce une profession que celle d'auteur? Convient-il, est-il possible de maintenir un arrangement social dans lequel les instituteurs de

l'humanité l'enseignent au prix de leur pain ? Voilà des questions bien dignes des méditations des penseurs.

La profession de prêtre, comme celle d'hommes de lettres, est souvent embrassée par des hommes qui ont le moyen de vivre et qui y sont conduits, soit par zèle religieux, soit en vue de l'honneur et de l'avantage qu'ils en retirent, soit à cause des prix élevés qu'ils courent la chance d'obtenir : c'est la raison principale de la médiocrité de la rétribution des curés. Cette rétribution, bien qu'elle ait été élevée par l'influence de l'opinion publique, est encore généralement insuffisante comme moyen unique d'existence pour un homme obligé de soutenir la représentation que l'opinion exige d'un ministre de l'Église établie.

Lorsqu'une profession est exercée principalement par des hommes qui tirent d'ailleurs leurs moyens principaux d'existence, sa rémunération peut descendre plus bas que celle de tout autre travail également pénible. Le principal exemple que l'on puisse citer est celui des fabrications domestiques. Lorsque des familles qui tiraient de l'agriculture leurs principaux moyens d'existence filaient et tricotaient dans toutes les chaumières, le prix auquel se vendaient leurs produits et qui constituait la rémunération de ce travail était souvent si bas qu'il aurait fallu des machines bien parfaites pour produire à meilleur marché. Le taux de la rémunération dans un pareil cas dépend principalement du rapport qui existe entre la quantité de marchandise ainsi produite et la demande qui en est faite. Si la quantité produite ne suffit pas à la demande, quelques travailleurs se consacrent exclusivement à cette fabrication, et alors le prix de la marchandise peut être assez élevé pour payer ces travailleurs au taux ordinaire et donner un bon prix à la fabrication domestique. Mais si la demande est limitée à ce point que la fabrication domestique y suffise et au delà, le prix baisse naturellement, tant qu'il convient aux familles de paysans de continuer la production. C'est, sans aucun doute, parce que les ouvriers suisses n'attendent pas de leurs métiers tous leurs moyens d'existence que Zurich soutient sur le marché européen la concurrence des capitaux anglais, des houilles et des machines anglaises (1). Voici quant à la rétribution du travail

(1) Les quatre cinquièmes des manufacturiers du canton de Zurich sont de petits cultivateurs, généralement propriétaires du champ qu'ils cultivent. La fabrication du coton occupe exclusivement ou en partie 23,000 âmes, le dixième

accessoire ; mais lorsque le travailleur jouit de cette ressource supplémentaire, il s'ensuit presque certainement, à moins que des causes particulières ne viennent l'empêcher, une diminution proportionnelle de salaire dans sa profession principale. Les habitudes de la population, nous l'avons déjà souvent remarqué, limitent partout les besoins à un certain taux, et non au-dessus des ressources au-dessous desquelles on ne peut plus élever une famille. Que le revenu qui maintient l'ouvrier dans cette condition vienne de deux sources ou d'une seule, cela ne change rien à la chose : s'il en a deux, il demande moins à la première, et multiplie (au moins cela est-il arrivé jusqu'à présent) à un point qui ne lui laisse pas plus, avec les deux salaires, qu'il n'aurait obtenu d'un seul état, s'il en avait fait son unique occupation.

C'est pour la même raison que, toutes choses égales d'ailleurs, les professions les moins rétribuées sont celles dans lesquelles la femme et les enfants de l'ouvrier lui aident dans son ouvrage. Le revenu qu'exigent les habitudes de cette classe, et jusqu'à la limite duquel elles ne manquent pas de multiplier, est complété, dans ces métiers, par les gains de la famille entière, tandis que, dans les autres, le travail de l'homme seul suffit à l'obtenir. Il est même probable que la somme du gain collectif de toute la famille n'égalera pas celle du salaire de l'homme dans les autres métiers, car la prudence en mariage doit être médiocre lorsque son absence n'a d'autre résultat immédiat qu'un avantage, les gains réunis des deux époux étant plus considérables après le mariage qu'auparavant. Tel est le fait qui se produit dans le cas des tisserands au métier. Dans presque tous les tissages, les femmes gagnent autant que les hommes, et les enfants sont employés dès un âge très-tendre ; mais la somme des salaires réunis de toute la famille est moindre que dans toute autre industrie, et les mariages y sont plus précoces. On peut remarquer aussi que dans certaines branches de ce métier, les salaires sont beaucoup plus élevés que dans les autres, et ce sont justement celles dans lesquelles ne travaillent ni les femmes ni les enfants. Ces faits ont été constatés par la commission chargée de l'enquête sur les tisserands au métier, laquelle a fait son rapport en 1841. On n'en

de la population environ ; et on y consomme, par tête d'habitant, plus de coton qu'en France ou qu'en Angleterre. Voyez la relation statistique de Zurich, déjà citée, pages 105-108-110.

peut tirer pourtant aucun argument pour exclure les femmes de la concurrence qui existe sur le marché du travail. Même lorsque l'homme et la femme ne gagnent ensemble qu'autant que l'homme seul aurait gagné, l'avantage que la femme retire de ne pas attendre d'un maître ses moyens d'existence est plus qu'un équivalent de ce qui manque au salaire. Mais comme les enfants sont dépendants par la nature même des choses, l'influence de leur intervention comme concurrents sur le marché du travail mérite d'être prise en considération, lorsque l'on discute sur les limites à imposer à leur travail, afin de leur procurer une meilleure éducation.

§ 5 — Pourquoi le salaire des femmes est inférieur à celui des hommes.

Un fait qui mérite considération, c'est que les salaires des femmes sont généralement moins et beaucoup moins élevés que ceux des hommes. Ce fait est général. Lorsque les hommes et les femmes travaillent dans le même métier, pour lequel les uns et les autres ont la même aptitude physique, ils ne sont pas toujours inégalement rétribués. Dans les fabriques, les femmes gagnent quelquefois autant que les hommes, et il en est de même dans le tissage au métier, où l'ouvrage étant à la pièce, la capacité des femmes se trouve soumise à une épreuve certaine. Lorsque la capacité est égale et le salaire inégal, le seul motif de cette inégalité que l'on puisse donner est la coutume, fondée sur le préjugé ou sur cet arrangement de la société actuelle, qui fait de chaque femme l'appendice de quelque homme, ce qui permet aux hommes de se faire la part du lion dans tout ce qui est commun à l'un et à l'autre sexe. La question principale est celle relative à l'emploi spécial des femmes. Leur rémunération est toujours, à ce que je crois, bien au-dessous de celle qu'obtiennent les hommes dans des emplois également désagréables et qui exigent une égale habileté. Dans quelques-uns de ces cas, le fait s'explique par les considérations développées plus haut ; comme lorsqu'il s'agit des domestiques, dont les gages, en général, ne sont point mesurés par la concurrence, mais très-supérieurs au cours du marché. Dans ces salaires supérieurs, comme dans tout ce qui est réglé par la coutume, les hommes obtiennent la plus belle part. Dans les métiers où les entrepreneurs tirent tout l'avantage

qu'ils peuvent de la concurrence, la médiocrité des salaires des femmes, comparés à ceux des hommes, prouve que les métiers sont encombrés ; que, bien que le nombre des femmes vivant de salaires soit moindre que celui des hommes salariés, les professions que la loi et l'usage rendent accessibles aux femmes sont relativement si peu nombreuses, que ces professions sont encore plus encombrées que les autres. On peut observer que, dans l'état où sont les choses, un encombrement ordinaire suffit pour faire baisser les salaires des femmes à un minimum bien inférieur à celui des hommes. Le salaire, au moins pour une femme célibataire, doit être suffisant pour l'entretenir : le minimum de ce salaire est l'équivalent de la nourriture absolument nécessaire pour conserver la vie d'un être humain. Actuellement, quelque bas que l'excès de la concurrence fasse tomber le taux courant du salaire d'un homme, ce salaire est toujours un peu supérieur à ce minimum. Lorsque la femme de l'ouvrier n'est point appelée par la coutume à contribuer au gain commun, le salaire de l'homme doit être au moins suffisant pour le nourrir, lui, sa femme et le nombre d'enfants nécessaire pour maintenir le chiffre de la population, car autrement ce chiffre diminuerait. Lors même que la femme gagne quelque chose, le salaire réuni des deux époux doit être suffisant non-seulement pour les entretenir, mais pour entretenir, au moins durant quelques années, leurs enfants aussi. Donc le dernier terme de l'abaissement des salaires, hors le cas d'une crise temporaire ou d'un métier qui décline, ne peut se rencontrer dans aucune profession destinée à faire vivre ceux qui l'exercent, excepté les professions des femmes.

§ 6. — Différences résultant de lois restrictives ou d'associations.

Jusqu'à présent nous avons discuté dans la supposition que la concurrence était libre, au moins en ce qui touche à l'intervention des hommes ; qu'elle n'avait pour limites que les causes naturelles ou les effets imprévus de l'ensemble des institutions générales de la société. Mais la loi et la coutume peuvent intervenir pour limiter la concurrence. Lorsque les lois d'apprentissage ou les règlements des corporations rendent l'accès d'une profession difficile, coûteux, lent, les salaires de cette profession peuvent se maintenir au-dessus de la proportion qui résulterait

du cours du travail ordinaire. Les salaires pourraient être ainsi élevés et maintenus sans limites assignables, si de gros salaires n'élevaient en proportion le prix des marchandises et s'il n'y avait une limite au prix auquel des producteurs, même en petit nombre, peuvent trouver des acquéreurs pour tous leurs produits. Dans les pays les plus civilisés, les restrictions de cette espèce qui existaient autrefois ont été abolies ou adoucies, et sans aucun doute elles disparaîtront bientôt. Dans quelques corps d'état dans une certaine mesure les ligues d'ouvriers produisent les mêmes résultats ; ces ligues manquent leur but, qui est d'élever artificiellement les salaires au-dessus du prix courant, toutes les fois qu'elles ne procèdent pas par diminution du nombre des concurrents; mais elles réussissent quelquefois par ce moyen. Dans plusieurs métiers, les ouvriers sont parvenus à rendre presque impossible l'admission des étrangers, soit comme journaliers ou comme apprentis, et à soumettre cette admission à des restrictions déterminées. Les témoignages de l'enquête faite sur les tisserands au métier attestent que c'était une des difficultés qui aggravaient le sort déjà si malheureux de cette classe abattue. Leur profession est encombrée et presque supprimée; il existe plusieurs métiers qu'ils apprendraient facilement, mais les coalitions des ouvriers de ces métiers leur opposent un obstacle jusqu'à ce jour insurmontable.

Malgré les cruels effets que produit le principe exclusif de ces ligues dans le cas que nous venons de citer, il est probable qu'elles ont fait autrefois plus de bien que de mal. Si nous négligeons quelques atrocités commises contre les personnes et en vue d'intimidation, crimes qui ne peuvent être trop sévèrement réprimés, on peut dire que, si les habitudes populaires devaient rester toujours ce qu'elles sont, sans amélioration, les coalitions partielles par lesquelles on maintient dans un métier donné le taux des salaires en limitant le nombre de ceux qui l'exercent, pourraient être considérées comme des retranchements élevés autour d'une circonscription déterminée pour prévenir les effets de l'excès de population et régler le taux des salaires sur l'accroissement d'une classe déterminée, au lieu de les laisser à la merci d'une classe plus insouciante et moins prévoyante. Le temps est passé toutefois où les amis du progrès social pouvaient regarder avec complaisance les essais entrepris par de petites fractions de la société,

dans la classe laborieuse ou ailleurs, pour se constituer en caste et se créer des intérêts particuliers opposés à l'intérêt général des travailleurs, et protéger ces intérêts en éloignant, même par une contrainte toute morale, tous les concurrents qui auraient voulu trouver place dans un métier mieux rétribué. On ne doit plus négliger la masse du peuple et la considérer comme trop irrévocablement abrutie pour profiter des carrières qui lui seraient ouvertes, et comme capable seulement, si elle était admise à concourir, d'abaisser la condition des autres au niveau de la sienne. Le but de tous les efforts doit être désormais, non de maintenir le monopole élevé par quelques corps d'état contre le reste des ouvriers, mais de relever l'état normal et la condition sociale de la classe laborieuse tout entière ; et pour ceci il est indispensable que personne ne soit exclu de l'avantage d'exercer les métiers savants lorsqu'il possède assez d'intelligence pour les apprendre et assez de probité pour qu'on les lui confie.

§ 7. — Salaires fixés par l'usage.

Pour conclure sur ce sujet, il faut que je répète une observation déjà faite, savoir : qu'il y a des espèces de travail dont le salaire est fixé par la coutume et non par la concurrence. Ainsi les honoraires des professions libérales, des médecins, chirurgiens, avocats et même des avoués. En règle générale, ces honoraires sont invariables, bien que la concurrence exerce son action sur ces classes comme sur toutes les autres, et elle opère plutôt en partageant entre un plus grand nombre le travail à faire qu'en diminuant le taux des honoraires. La cause de ce phénomène est peut-être l'opinion qu'on a que les hommes de ces professions sont plus dignes de confiance lorsqu'ils sont payés cher en proportion du travail qu'ils font, tellement que si un médecin ou un jurisconsulte offrait ses services au-dessous du prix ordinaire, loin d'augmenter sa clientèle, il s'exposerait grandement à perdre celle qu'il a. Des motifs analogues ont fait établir l'usage de payer bien au-dessus du prix ordinaire toutes les personnes dans lesquelles on veut placer une confiance particulière ou demander quelque chose de plus qu'un simple service. Par exemple, un grand nombre de personnes qui en ont les moyens paient leurs domestiques bien plus cher qu'ils ne

paieraient sur le marché du travail le premier venu, tout aussi capable que leur domestique de faire le service requis. Elles agissent ainsi, non par ostentation, mais par des motifs plns raisonnables; soit parce qu'elles veulent être servies avec zèle et que ceux qu'elles emploient tiennent à rester à leur service; soit parce qu'elles ne veulent pas faire un arrangement trop dur avec ceux qui se trouvent journellement en rapport avec elles; soit parce qu'il leur déplaît d'avoir continuellement autour d'elles et sous les yeux des gens qui aient l'aspect et les habitudes que donne ordinairement une rémunération médiocre. Des sentiments semblables produisent le même effet sur les hommes d'affaires quant à leurs commis et employés. La libéralité, la générosité, le soin de sa propre considération sont les motifs qui, agissant avec plus ou moins de force sur le patron, l'empêchent de tirer avantage de la concurrence, autant qu'il le pourrait. Sans doute des motifs de cet ordre peuvent agir et agissent en effet sur les entrepreneurs dans toutes les grandes branches de l'industrie et l'on doit désirer qu'il en soit ainsi. Mais ils ne peuvent jamais élever le taux moyen des salaires au-dessus du chiffre fixé par le rapport qui existe entre la population et le capital. En donnant davantage à chaque personne employée, ils réduisent le nombre de celles qu'ils pourraient employer, et, quelque excellent que soit l'effet moral de leur conduite, elle produit peu de bien, économiquement parlant, à moins que la misère de ceux qui restent sans emploi ne rétablisse l'équilibre détruit, en comprimant avec plus de sévérité l'accroissement de la population.

CHAPITRE XV

DES PROFITS

§ 1. — Les profits se décomposent en trois éléments.

Après avoir traité de la portion qui revient au travail dans le produit, nous allons parler de la part du capitaliste, des profits du capital ou *stock* des gains de celui qui fait l'avance des frais de production, qui, au moyen des fonds qu'il possède, paie les salaires des ouvriers ou les entretient pendant le travail, qui fournit les bâtiments, les matières premières, les outils ou les machines, et auquel, aux termes ordinaires du contrat, le produit appartient et qui en dispose suivant son bon plaisir. Après qu'il est indemnisé de ses avances, il reste ordinairement un excédant qui est son profit, le revenu net qu'il tire de son capital, revenu qu'il peut dépenser en objets de nécessité ou en plaisirs, ou épargner de manière à l'ajouter à la richesse qu'il possède déjà.

De même que le salaire de l'ouvrier est la rémunération de son travail, les profits du capitaliste sont à proprement parler, comme l'a fort bien dit M. Senior, la rémunération de son abstinence. C'est ce qu'il gagne à ne pas consommer le capital pour son usage personnel et à le faire consommer par des ouvriers qui le reproduisent par leur travail. Cette abstinence doit être récompensée. Souvent le capitaliste aurait de l'avantage à dissiper son capital en jouissances personnelles, car ce capital s'élève à une somme bien supérieure aux profits qu'il peut en retirer pendant les années qu'il peut espérer de vivre. Mais tant qu'il le garde intact, il a toujours la faculté de le consommer s'il le désire ou s'il en a besoin; il peut le léguer à d'autres à sa mort, et en attendant il en retire un revenu qu'il peut, sans s'appauvrir, employer à satisfaire ses besoins ou ses goûts.

Toutefois, une partie seulement des gains que la possession du

capital permet de faire est, à proprement parler, le prix de l'usage même du capital; c'est celle qu'une autre personne, empruntant le capital, consentirait à payer. Cette partie, qui s'appelle *intérêt*, comme chacun sait, est tout ce que le capitaliste gagne en s'abstenant simplement de consommer immédiatement son capital et en permettant à d'autres de s'en servir reproductivement. La rémunération qui est accordée en chaque pays à la simple abstinence peut se mesurer par le taux courant de l'intérêt dans les placements les plus sûrs, dans ceux où les garanties sont telles qu'il n'existe point de chance appréciable de perdre le principal. Celui qui surveille lui-même l'emploi de son capital s'attend toujours à gagner plus et généralement beaucoup plus. La somme du profit est beaucoup plus forte que celle de l'intérêt. La différence est en partie une indemnité pour les risques. En prêtant son capital sur d'excellentes garanties, on ne court que peu ou point de risques. Mais lorsqu'on s'engage dans des affaires que l'on fait à son propre compte, on expose toujours le capital à quelques chances de perte partielle ou totale, et souvent ces chances sont très-grandes. Ce danger encouru doit être payé, sans quoi on ne s'y exposerait pas : le temps et le travail consacrés à l'affaire doivent aussi être payés. La direction des opérations industrielles appartient ordinairement à celui qui fournit en totalité ou pour la plus grande partie les fonds sur lesquels marche l'affaire, et qui, dans les combinaisons ordinaires, est ou le seul intéressé ou le plus intéressé, directement du moins, aux résultats. Pour diriger convenablement une entreprise considérable et chargée de détails, il faut beaucoup d'assiduité et souvent aussi une habileté peu commune. Cette assiduité, cette habileté doivent être rémunérées.

Le produit brut du capital, les gains qui reviennent à ceux qui fournissent des fonds à la production doivent suffire à cette triple rémunération. Ils doivent donner une indemnité pour l'abstinence, une prime pour le risque, une rémunération pour le travail et l'habileté nécessaires à la direction. Ces différents prix peuvent être payés à une seule personne ou à plusieurs. Le capital emprunté en tout ou en partie peut appartenir à quelqu'un qui n'entre pour rien dans les fatigues et dans les risques de la reproduction. En ce cas, le prêteur ou propriétaire est celui qui pratique l'abstinence; il est rémunéré par l'intérêt qu'on lui paie, tandis que la différence entre l'intérêt et le profit brut rémunère

le travail et les risques de l'entrepreneur (1). Quelquefois le capital est fourni en tout ou en partie par ce qu'on appelle un commanditaire, qui prend part au risque, mais non au travail, et qui, en considération de ce risque, reçoit, outre le simple intérêt, une portion du profit brut. Quelquefois le capital est fourni et le risque encouru par une personne, au nom de laquelle est l'affaire, tandis que les soins de la direction sont confiés à un autre qui reçoit un salaire fixe. Toutefois, la direction de salariés qui n'ont dans l'affaire d'autre intérêt que la conservation de leur salaire est notoirement insuffisante, à moins qu'elle n'agisse sous l'œil, sinon sous la main, de celui qui est directement intéressé; et la prudence exige presque toujours que le directeur abandonné à lui-même ait une rémunération qui dépende en partie des profits : alors le principal intéressé se trouve assimilé à un commanditaire dans le partage des profits. Enfin, le même homme peut posséder le capital et conduire l'entreprise, en y ajoutant, s'il le veut et le peut, tout celui que d'autres capitalistes peuvent lui confier. Mais dans tous ces arrangements, le profit brut doit suffire à trois rémunérations, celle de l'abstinence, celle du risque et celle du travail, et les trois portions qui résultent de ce partage peuvent être décrits séparément sous les noms d'intérêt, de prime d'assurance et de salaire de direction.

§ 2. — Du minimum des profits et des variations auxquelles il est exposé.

Le taux le plus bas auquel les profits puissent se maintenir est celui qui donne, dans un lieu et dans un temps déterminés, la simple rémunération de l'abstinence, du risque et du travail que suppose tout emploi de capital. Il faut déduire d'abord du profit brut de quoi former un fonds suffisant pour couvrir en moyenne toutes les pertes qui peuvent résulter de l'emploi du capital; ensuite le profit brut doit fournir au propriétaire du capital une indemnité pour qu'il ne le consomme pas, pour le déterminer à persister dans son abstinence. Le taux de cette indemnité dépend de la valeur relative accordée, dans une société donnée, au présent et à l'avenir ou, pour nous servir de la formule déjà em-

(1) Il est regrettable que le mot *undertaker*, pris en ce sens, ne soit pas familier à une oreille anglaise. Des économistes français ont l'avantage de pouvoir parler couramment des *profits de l'entrepreneur*.

ployée, de la puissance du désir effectif d'accumulation. Ensuite, lorsque toutes les pertes sont couvertes et que le propriétaire du capital est payé de s'être abstenu de consommer, il doit rester quelque chose pour rémunérer le travail et l'habileté de celui qui consacre son temps à l'affaire. Cette rémunération doit être suffisante pour les déterminer à prendre la direction. Si l'excédant fournit exactement cette somme et rien de plus, les grandes masses de capitaux seront seules employées productivement, et si les profits bruts n'y suffisaient pas, le capital serait retiré de la production et consommé jusqu'à ce que, par l'effet même de sa réduction, le taux des profits s'élevât, comme nous l'expliquerons ci-après.

Tel est donc le minimum des profits; mais ce minimum est excessivement variable, et très-bas, en certains lieux et certains pays, par suite de la variabilité de deux de ses trois éléments. On a vu dans un chapitre précédent que la rémunération de l'abstinence, ou, en d'autres termes, le désir effectif d'accumulation différait beaucoup dans les divers états de société et de civilisation. Les différences sont encore plus grandes pour la partie des profits qui représente l'indemnité accordée au risque. Je ne parle pas maintenant de la différence de risque qui existe entre les divers emplois du capital dans la même société; mais des différents degrés de sécurité de la propriété dans les divers états de société. Lorsque, ainsi qu'on le voit sous maints gouvernements asiatiques, la propriété est constamment exposée à des actes de spoliation de la part d'une autorité tyrannique ou de ses agents mal contenus; lorsque celui qui est riche ou seulement soupçonné d'être riche, court non-seulement la chance d'être pillé, mais encore de subir de mauvais traitements exercés dans le but de lui faire dire où se trouvent ses trésors cachés; ou lorsque le gouvernement, comme ceux de l'Europe au moyen âge, peu porté lui-même à l'oppression, laisse, par faiblesse, ses sujets exposés sans protection, ni réparation, au brigandage direct ou à d'audacieux dénis de justice, au profit d'individus puissants; il faut une rémunération considérable pour porter des hommes d'un courage moyen à se priver de la jouissance immédiate de leur capital pour s'exposer, eux et leur fortune, à de tels dangers. Ces éventualités touchent ceux qui vivent de l'intérêt de leurs capitaux comme ceux qui sont personnellement engagés dans la produc-

tion. Dans un état social où la propriété est assurée, les risques de l'emploi du capital sont rarement à la charge de celui qui prête son capital sur bonne garantie ; mais dans un état social comme celui qui existe dans mainte contrée de l'Asie, il n'existe point de bonne garantie, si ce n'est le gage en or ou en joyaux : la seule possession d'une somme cachée expose le possesseur à des risques pour lesquels le profit, si élevé qu'il soit, est à peine une indemnité suffisante; de telle sorte que l'accumulation serait encore plus rare qu'elle ne l'est dans ces sociétés, si l'état général d'insécurité ne multipliait les occasions dans lesquelles la possession d'un trésor peut être un moyen de sauver sa vie ou d'éviter de grands malheurs. Sous la domination de ces misérables gouvernements, les prêteurs courent grand risque de n'être jamais payés. Dans la plupart des États indigènes de l'Inde, les meilleures conditions auxquelles on prête de l'argent, même au gouvernement, sont telles que si l'intérêt est payé seulement pendant quelques années, le prêteur est passablement indemnisé, lors même qu'il perdrait le capital. Si la somme, en principal et intérêt composé, est réglée à la fin à quelques schellings par livre, il a généralement fait un marché avantageux.

§ 3. — Différences résultant de la nature de l'emploi.

La rémunération du capital dans les différents emplois varie plus que la rémunération du travail en raison des circonstances qui rendent tel emploi plus attrayant ou plus repoussant que tel autre. Les profits du commerce de détail, par exemple, sont beaucoup plus considérables à proportion du capital employé, que ceux des marchands en gros, ou manufacturiers, pour cette raison, entre autres, que la profession de marchand en détail est moins considérée. Toutefois la plus grande de ces différences est causée par la différence de risques. Les profits d'un fabricant de poudre à canon doivent être bien supérieurs à la moyenne, en compensation des risques particuliers auxquels lui et ses capitaux sont constamment exposés. Lorsque toutefois, comme dans les armements maritimes, les risques spéciaux peuvent être évalués et sont habituellement évalués contre une somme fixe, la prime d'assurance prend sa place normale dans les frais de la production, et l'indemnité que l'armateur ou le chargeur d'un

navire reçoit pour compenser ce risque ne figure point dans l'évaluation de ses profits et va prendre place dans la reproduction de son capital.

La portion du profit brut qui forme la rémunération du travail et de l'habileté du marchand ou du fabricant varie aussi beaucoup dans les différents emplois. C'est ainsi que l'on a toujours expliqué le taux extraordinaire du profit des pharmaciens : la plupart du temps, comme le fait observer Adam Smith, ce profit ne s'élève pas au-dessus du salaire auquel peut raisonnablement prétendre celui qui a étudié pour acquérir sa profession pour laquelle, jusqu'au changement récent qu'a subi la loi, le pharmacien ne pouvait réclamer des honoraires qu'en les portant sur le prix de ses médicaments. Quelques professions exigent une grande instruction scientifique ou technique et ne peuvent être exercées que par des hommes qui réunissent à cette instruction un capital considérable. Telle est la profession d'ingénieur, soit que l'on prenne le mot ingénieur dans le sens primitif de constructeur de machines ou dans l'acception dérivée d'entrepreneur de travaux publics. Ces emplois sont toujours ceux qui donnent les plus gros profits. Il y a des cas aussi dans lesquels une affaire nécessairement limitée absorbe beaucoup de travail et de talent : dans ces cas il faut que le profit s'élève au-dessus de la moyenne pour donner une rémunération ordinaire. « Dans un petit port de mer, dit Adam Smith, un épicier gagnera quarante ou cinquante pour cent sur un fonds de cent livres, tandis qu'un marchand en gros de la même ville aura de la peine à réaliser huit ou dix pour cent sur un capital de dix mille livres. Il est possible que le commerce de l'épicier soit nécessaire aux besoins des habitants et que la petitesse du marché ne permette pas d'utiliser dans ce commerce un capital plus considérable. Non-seulement l'épicier doit vivre de son commerce, mais il doit en vivre conformément aux qualités que l'on exige de lui. Il doit posséder un capital, savoir lire, écrire, compter, connaître passablement cinquante ou soixante espèces de marchandises par leurs prix et qualités, et savoir les marchés où elles se vendent le moins cher. Trente ou quarante livres ne sont pas une rétribution trop forte pour le travail annuel d'un homme qui sait tout cela. Qu'on déduise cette somme des profits exorbitants en apparence qu'il retire de son capital, et on verra qu'il ne reste peut-être rien au delà des profits

ordinaires. La plus grande partie de ces profits apparents n'est en réalité qu'un salaire. »

Tous les monopoles naturels, c'est-à-dire tous ceux qui naissent des circonstances et non de la loi, qui produisent ou aggravent les différences qui existent dans la rémunération des diverses espèces de travail, exercent la même influence sur les divers emplois des capitaux. Lorsqu'une entreprise ne peut être avantageusement conduite qu'au moyen de grands capitaux, cette circonstance suffit, dans presque tous les pays, pour réduire le nombre de ceux qui peuvent la tenter à un tel point qu'ils peuvent obtenir des profits bien supérieurs au taux ordinaire. Il peut arriver aussi qu'un commerce, par sa nature même, soit livré à un si petit nombre d'hommes qu'une coalition de ceux qui l'exercent puisse maintenir les profits à un taux élevé. On sait qu'une coalition de ce genre existe même dans la corporation nombreuse des libraires de Londres; mais l'intérêt individuel en viole souvent les conditions, et d'ailleurs tous ceux qui vendent des livres à Londres n'y sont pas entrés. J'ai déjà cité l'exemple des compagnies d'éclairage au gaz et de distribution des eaux.

§ 4. — Tendance générale des profits à l'égalité.

Si l'on fait la part de ces diverses causes d'inégalité, notamment des différences de risques ou d'agrément des divers emplois et des monopoles naturels ou artificiels, on trouve ensuite que le taux des profits du capital, dans tous les emplois, tend à l'égalité. Telle est la proposition que soutiennent ordinairement les économistes, et elle est fondée sous certaines explications.

Cette portion du profit, qui est, à proprement parler, l'intérêt et qui forme la rémunération de l'abstinence, est exactement égale, dans un temps et un lieu donnés, quel que soit l'emploi du capital. Le taux de l'intérêt, à garanties égales, ne varie pas en raison de la destination du capital, quoiqu'il subisse de temps à autre de grandes variations en raison de l'état du marché. Il n'est point d'emploi dans lequel, en l'état actuel des affaires, il y ait une concurrence aussi active et aussi incessante que dans celui qui consiste à emprunter et prêter de l'argent. Tout homme engagé dans les affaires est quelquefois emprunteur, et plusieurs le sont toujours, tandis que le possesseur de capitaux, qui est hors des affai-

res, est prêteur. Entre ces deux grandes classes, il existe une classe d'intermédiaires nombreux, pénétrants, intelligents, tels que banquiers, courtiers de titres industriels, escompteurs et autres, attentifs aux plus légères apparences de gain probable. La plus petite circonstance, l'impression la plus passagère sur l'opinion qui peuvent avoir pour résultat l'accroissement ou la diminution des demandes de prêt, actuellement ou dans un avenir prochain, produit aussitôt un effet sur le taux de l'intérêt. Or il arrive tous les jours, dans l'état général du commerce, des circonstances qui tendent à augmenter ou à diminuer cette demande, quelquefois à un tel point qu'en dehors même de ces grands dérangements, appelés crises commerciales, le taux de l'intérêt sur des effets de commerce de premier ordre a varié dans un an de moins de quatre à plus de six pour cent. Mais dans un lieu et dans un temps donnés, le taux de l'intérêt est le même pour tous ceux qui offrent des garanties égales; le prix courant de l'intérêt est en tout temps quelque chose de connu et de défini.

Il en est tout autrement du profit brut; bien qu'il ne diffère guère, comme nous allons le voir, d'un emploi à l'autre, il diffère beaucoup d'une entreprise à l'autre, et on peut dire qu'il n'existe peut-être pas deux cas dans lesquels il soit pareil. Il dépend de la science, des talents, de l'économie, de l'énergie de l'entrepreneur lui-même ou des agents qu'il emploie, des accidents de relations ou même du hasard. Rarement deux négociants faisant le même commerce, vendant et achetant des marchandises de même qualité et de même prix, font leurs affaires avec les mêmes frais et renouvellent leur capital dans le même temps. Dire qu'en général des capitaux égaux donnent dans le commerce des profits égaux, ce serait se tromper aussi grossièrement que si l'on soutenait que deux hommes de même âge et de même taille ont la même force physique ou qu'ils ont la même science, parce qu'ils auraient autant de lecture et autant d'expérience l'un que l'autre. Le résultat dépend autant de vingt autres causes que de la seule qu'on ait indiquée.

Mais malgré ces variations, tant qu'il n'existe ni monopole naturel, ni monopole artificiel, les différentes manières d'employer les capitaux présentent, dans un certain sens et à un point de vue très-important, les mêmes résultats. En moyenne, quelles que puissent être les fluctuations éventuelles, les différents emplois

du capital ont lieu de façon à donner, non des profits égaux, mais des chances de profit égales, à ceux qui ont une capacité moyenne et des avantages moyens. Par égalité, j'entends ici celle qui existe après compensation des différences qui existent dans l'emploi du capital, soit quant à l'agrément, soit quant à la sûreté. S'il n'en était pas ainsi, s'il y avait évidemment et notoirement plus de chances de succès pécuniaire dans un genre d'affaires que dans d'autres, il y aurait un plus grand nombre de personnes qui voudraient y engager leurs capitaux et y faire entrer leurs enfants : c'est ce qui arrive lorsqu'une profession, comme aujourd'hui celle de l'ingénieur, ou lorsqu'une fabrication quelconque, nouvellement établie, prospère, grandit et donne de beaux profits. Si, au contraire, on estime qu'un commerce ou une industrie ne donnent pas de profits, ou si l'on considère leurs chances de profit comme inférieures à celles des autres emplois, les capitaux les quittent peu à peu, ou du moins il ne s'y en engage point de nouveaux, et une sorte d'équilibre se rétablit par suite de ce changement dans la distribution des capitaux entre les emplois les plus avantageux et les moins avantageux. C'est pourquoi les espérances de profit ne peuvent être longtemps bien différentes dans les différents emplois : ils tendent à une moyenne commune, au-dessus et au-dessous de laquelle ils oscillent habituellement.

Ce mouvement d'équilibre des profits, que l'on considère ordinairement comme la translation des capitaux d'un emploi à un autre, n'est pas nécessairement cette opération ruineuse, lente et presque impraticable que l'on a souvent décrite. En premier lieu, ce mouvement d'équilibre n'implique pas toujours le retrait des capitaux engagés dans une affaire. Lorsque le capital d'un pays croît rapidement, l'équilibre s'établit souvent au moyen des accumulations de chaque année, qui se portent de préférence vers les emplois où le profit est le plus grand. Lors même qu'une translation effective de capitaux est nécessaire, il n'en résulte pas nécessairement que ceux qui se trouvent engagés dans l'emploi le moins productif quittent les affaires et liquident. Les nombreux et divers canaux du crédit par lesquels les capitaux disponibles des nations commerçantes se répandent dans les emplois, coulant en plus grande abondance sur les points où le niveau est moins élevé, établissent l'équilibre. La chose s'effectue par la diminution du capital emprunté par une classe de marchands ou

de manufacturiers, et par l'accroissement du capital emprunté par une autre classe. Il n'y a qu'un très-petit nombre de négociants ou de manufacturiers dont les affaires, si elles sont considérables, ne roulent que sur leur capital propre. Lorsque les affaires vont bien, on emploie son propre capital le plus que l'on peut, et en outre tous ceux qui peuvent être empruntés sur le crédit des capitaux propres. Lorsque l'excès de l'offre, ou la réduction de la demande, amène le ralentissement de la vente ou la baisse du prix, le négociant restreint ses opérations et ne demande pas aux banquiers ou aux autres marchands d'argent des avances aussi considérables qu'auparavant. Au contraire, une entreprise qui grandit offre la perspective d'emploi avantageux pour une portion plus grande de ce capital flottant, et ceux qui la conduisent demandent aux marchands d'argent des avances plus considérables que la prospérité de leurs affaires leur fait obtenir sans difficulté. Un changement dans la distribution du capital flottant entre deux emplois tend à l'équilibre des profits, comme si les propriétaires d'une somme égale de capitaux abandonnaient un commerce pour se porter dans l'autre. De cette manière commode et tout naturellement, la production s'accommode à la demande, et cela suffit à corriger les inégalités qui naissent des fluctuations du commerce ou de toute autre cause ordinaire. Dans le cas d'un commerce qui décline, lorsqu'il faut que la production, au lieu de subir une réduction temporaire, diminue beaucoup et pour longtemps; ou même s'arrête tout à fait, le changement d'emploi des capitaux s'effectue avec lenteur, difficilement, et il est presque toujours accompagné de pertes considérables. En effet, une grande partie des capitaux engagés en machines, bâtiments, matériel, etc., ne peuvent être appropriés à aucun autre usage, ou ne peuvent y être appropriés qu'à grands frais, d'autant que le temps manque pour en changer l'emploi de la manière la plus économique, c'est-à-dire en les laissant s'user sans réparation. En outre, lorsqu'il faut changer entièrement la destination d'un capital industriel ou commercial, il faut sacrifier des relations établies, une science et une habileté spéciales chèrement acquises, et on ne s'y résout pas facilement à moins d'y être forcé par la conviction qu'il ne faut point espérer une amélioration de fortune. Toutefois ces cas sont exceptionnels, et encore l'égalité dans les profits s'établit-elle à la fin. Il peut arriver aussi que

le retour à l'équilibre soit lent parce qu'une nouvelle cause d'inégalité se fait sentir avant que la première ait cessé d'agir. C'est ce qui est arrivé, dit-on, pendant une longue suite d'années dans la production du coton aux États du sud de l'Amérique du Nord : le prix de cette marchandise s'est maintenu en réalité à un prix de monopole, parce que l'augmentation de la demande, occasionnée par les progrès des manufactures, a été si rapide que, pendant de longues années, la production ne pouvait pas complétement y suffire. Mais il est bien rare que des causes de perturbation se succèdent sans intervalle et agissent toujours dans le même sens. Lorsqu'il n'existe pas de monopole, les profits d'un commerce sont quelquefois au-dessus et quelquefois au-dessous du niveau moyen, mais ils tendent toujours à s'en rapprocher, comme le pendule oscille toujours autour d'un centre.

En général donc, bien que les profits d'un individu diffèrent de ceux d'un autre, et que ceux du même individu diffèrent d'une année à l'autre, il ne peut exister dans un temps et un lieu donnés, en dehors de ce qui est nécessaire pour compenser les différences d'attrait, une grande différence dans le profit moyen des divers emplois des capitaux, si ce n'est pour un temps court ou à la suite d'une grande et durable révulsion dans une branche d'affaires déterminée. Si l'opinion commune estime que certaines professions sont plus lucratives que les autres, hors des cas de monopole ou de circonstances exceptionnelles, comme celles dont nous avons parlé au sujet du commerce du coton, cette opinion se trompe probablement : car si elle était partagée par ceux qui sont les mieux placés pour savoir et les plus intéressés à s'informer, les capitaux afflueraient aussitôt dans cet emploi, de manière à en abaisser les profits au niveau ordinaire. Il est vrai que les personnes qui commencent avec les mêmes fonds, ont plus de chance de faire une grande fortune dans certains emplois que dans d'autres. Mais il est vrai aussi que dans les emplois où les chances de grandes fortunes sont plus grandes, les faillites sont aussi plus fréquentes, et que la supériorité des chances de succès est balancée par une probabilité plus grande d'insuccès complet. Souvent même il y a plus que compensation ; car, comme nous l'avons remarqué dans un autre cas, les chances d'un grand prix attirent plus de concurrents que l'arithmétique des probabilités ne permettrait de le supposer ; et je ne doute pas que

les profits moyens, dans un commerce où l'on peut faire de grandes fortunes, ne soient plus médiocres que dans les professions où les gains sont lents, mais relativement sûrs, et dans lesquels on n'a guère rien à espérer au delà du nécessaire. Le commerce des bois du Canada nous fournit l'exemple d'un emploi de capitaux qui ressemble tellement à une loterie, qu'on pense généralement qu'en réunissant tous ceux qui le font, on trouverait que ce commerce coûte plus qu'il ne rapporte, en d'autres termes, que la moyenne des profits est au-dessous de rien. Dans de telles entreprises, tout dépend du caractère des nations, qui est plus ou moins aventureux, ou, comme on dit lorsqu'on veut le blâmer, plus ou moins joueur. Ce caractère aventureux est bien plus prononcé aux États-Unis que dans la Grande-Bretagne, et plus apparent dans la Grande-Bretagne que dans aucun autre pays du continent. Dans quelques États continentaux, les tendances sont inverses : les emplois sûrs et tranquilles y donnent probablement moins de profits moyens aux capitaux qui s'y engagent que ceux qui offrent de plus grands gains à acquérir au prix de plus grands hasards.

Il ne faut pas oublier toutefois que, dans les pays même où règne la concurrence la plus active, la coutume exerce une influence considérable sur le taux des profits. On voit quelquefois régner l'idée que tel emploi doit donner tel profit : cette idée, qui n'est pas acceptée par tous ceux qui exercent cet emploi, ni même rigoureusement par aucun d'eux, exerce néanmoins une certaine influence sur leurs opérations. Je ne sais jusqu'à quel point est répandue une opinion qui existe en Angleterre, savoir : que cinquante pour cent est un profit convenable dans le commerce de détail, et par là on entend, non pas un profit de cinquante pour cent par an sur la totalité du capital employé, mais un prix de vente supérieur au prix de gros de cinquante pour cent, sur lequel il faut déduire les mauvaises créances, le loyer de la boutique, les appointements des commis, des garçons, des agents de toute sorte et, en un mot, de tous les frais d'un commerce de détail. Si cette coutume était générale et strictement observée, la concurrence exercerait encore ses effets, mais sans aucun avantage pour le consommateur ; elle diminuerait les profits du commerce de détail par une plus grande subdivision des affaires. Mais les progrès rapides de la concurrence tendent, au moins en

Angleterre, à faire disparaître les coutumes de ce genre. Dans la plupart des branches de commerce, au moins sur les grands marchés, on trouve de nombreux marchands dont la devise est : « Petits gains souvent répétés ; » beaucoup d'affaires à bas prix plutôt que peu d'affaires à des prix élevés. En renouvelant plus souvent leur capital, en y joignant, lorsqu'il en est besoin, des capitaux empruntés, ces marchands obtiennent parfois personnellement de plus grands profits, bien qu'ils abaissent les profits de ceux d'entre leurs concurrents qui agissent sur d'autres principes. Néanmoins la concurrence, comme je l'ai remarqué dans un chapitre précédent (1), n'exerce encore qu'un empire restreint sur les prix de détail, et conséquemment la part du revenu brut de la terre et du travail qui est absorbée par les simples distributeurs des produits est exorbitante, et il n'est pas de fonction économique qui comporte un nombre d'agents aussi peu proportionné au service qu'ils font.

§ 5. — Les avances de capital consistent, en définitive, en salaires.

Les remarques précédentes ont suffisamment éclairci, je l'espère, le sens de cette expression courante : « le taux ordinaire des profits » et comment, sous quelle restriction, ce taux ordinaire existe réellement. Restent à considérer maintenant les causes qui en déterminent le chiffre.

Je suppose ici l'existence d'un état de choses qui, sauf quelques exceptions, existe partout où les ouvriers et les capitalistes forment deux classes séparées et dans lequel le capitaliste avance tous les frais y compris le salaire des ouvriers. Cet état de choses n'est pas un effet de la nécessité ; l'ouvrier pourrait attendre que la production fût complète pour toucher toute la portion de son salaire qui excède le strict nécessaire et même le salaire tout entier s'il possédait de quoi vivre en attendant. Mais dans ce dernier cas, l'ouvrier serait, quant au montant de son salaire, un capitaliste plaçant ses capitaux dans l'affaire en fournissant une partie des fonds qui y sont nécessaires, et dans le premier cas même, il peut être aussi considéré comme capitaliste, puisqu'il fournit son travail à un prix inférieur au prix courant et

(1) Voir plus haut, liv. II, ch. IV, § 1.

prête la différence à l'entrepreneur pour en recevoir l'intérêt à tel ou tel taux sur les produits de l'entreprise.

On peut donc dire que le capitaliste fait toutes les avances et reçoit la totalité du produit. Son profit est la différence qui existe entre les frais de production et la somme produite; le taux du profit est le rapport qui existe entre cette différence et le chiffre de la somme avancée. Mais en quoi consistent les avances?

Supposons pour un moment que le capitaliste n'ait pas de loyer à payer, qu'il n'ait besoin d'acheter les services d'aucun agent approprié. Ce cas est rare à la vérité. Le capitaliste agriculteur, à moins qu'il ne soit propriétaire du sol qu'il cultive, paie toujours ou presque toujours, une rente; dans les manufactures, sans parler des loyers d'usine, il est bien rare que les matières à tel ou tel degré de production n'aient pas supporté une rente quelconque. Cependant nous n'avons pas encore étudié la nature de la rente, et on verra plus tard que nous ne commettons, dans la question qui nous occupe, aucune erreur de fait en la négligeant.

Si donc, laissant de côté la rente, nous cherchons en quoi consistent les avances du capitaliste dans la production, nous trouvons qu'elles consistent en salaires de travaux.

Une grande partie de la dépense de tout fabricant sert à payer directement des salaires. Le reste consiste en acquisition de matières premières, d'outils, bâtiments compris. Mais les matières et les outils sont produits par le travail, et comme le fabricant que nous imaginons ne représente pas un emploi particulier et qu'il est le type de l'industrie productive du pays, nous pouvons supposer qu'il fait lui-même ses outils et qu'il récolte des matières premières. Il obtient ce résultat au moyen d'avances antérieures qui, elles aussi, consistent entièrement en salaires. Si nous supposons qu'il achète ses matières premières au lieu de les produire, notre hypothèse n'en est point changée; en ce cas, il rembourse à un producteur antérieur les salaires que celui-ci avait avancés. Il est vrai qu'il les rembourse avec addition d'un profit, et que, s'il avait produit lui-même ses matières, il aurait dû obtenir un profit sur cette portion de ses avances, aussi bien que sur toutes les autres. Mais le fait qui reste en toute hypothèse, c'est que dans tout le cours de la production, à commencer par les matières et les outils pour finir par le produit complet, toutes les avances consistent en salaires : seulement quelques capita-

listes intéressés à la production, pour remplir des convenances générales, ont été payés de leur part de profit avant que l'opération fût complète. Dans le prix du produit définitif, tout ce qui n'est pas profit est remboursement de salaires.

§ 6. — Le taux des profits est proportionné au prix du travail.

On voit par là que les deux éléments desquels et desquels seuls dépendent les profits des capitalistes sont premièrement l'importance du produit, ou, en d'autres termes, la puissance productive du travail ; secondement, la proportion que les travailleurs eux-mêmes prennent dans ce produit, le rapport qui existe entre la rémunération du travail et la valeur totale du produit. Ce sont les deux données sur lesquelles on doit déterminer le montant de la somme divisée comme profit entre tous les capitalistes du pays; mais le taux du profit, le taut pour cent qu'il représente, lorsqu'on le compare au capital, dépend seulement du second de ces deux éléments, la part proportionnelle de l'ouvrier dans le produit et non de la somme à partager. Si le produit du travail était doublé, et si le travailleur obtenait la même part proportionnelle qu'auparavant, c'est-à-dire si sa rémunération était doublée, les capitalistes gagneraient, il est vrai, le double ; mais, comme leurs avances s'élèveraient aussi au double, le taux de leur profit serait le même qu'auparavant.

Nous arrivons ainsi à la même conclusion que Ricardo et autres; savoir : « que le taux des profits dépend des salaires, » qu'il s'élève quand les salaires s'abaissent, et qu'il s'abaisse quand les salaires augmentent. Toutefois, en adoptant cette doctrine, je dois introduire une modification nécessaire dans les termes qui servent à l'énoncer. Au lieu de dire que les profits dépendent des salaires, disons, et c'est ce qu'entendait Ricardo, qu'ils dépendent du *coût du travail.*

Salaires et coût du travail : l'idée de ce que le travail rapporte à l'ouvrier et de ce qu'il coûte au capitaliste sont deux idées distinctes et qu'il importe essentiellement de ne pas confondre. Pour cela, il est indispensable de ne pas les désigner, comme on fait trop souvent, par le même mot. Dans les discussions publiques, orales ou écrites, les salaires étant considérés au point de vue de celui qui les paie, bien plus souvent qu'au point de vue de

celui qui les reçoit, rien n'est plus commun que ces expressions : « les salaires sont élevés ou bas » pour dire que le travail coûte cher ou qu'il est à bon marché. Le contraire serait souvent vrai ; car les moments où le travail coûte le plus cher sont souvent ceux où les salaires sont les plus médiocres. Ceci peut arriver par l'action de deux causes : premièrement, le travail à bon marché peut être médiocrement productif. Il n'est aucun pays d'Europe où les salaires soient tombés aussi bas qu'en Irlande : la rémunération de l'ouvrier cultivateur dans l'ouest de l'Irlande représente à peine la moitié du salaire de l'Anglais le moins payé, du cultivateur dans le comté de Dorset. Mais si, par suite d'une habileté ou d'une activité moindre, l'Irlandais ne fait pas plus d'ouvrage en deux jours que l'Anglais en un, le travail de l'Irlandais coûte aussi cher que celui de l'Anglais, bien qu'il rapporte moins au travailleur. Le profit du capitaliste est réglé par la première de ces deux choses et non par la seconde. La preuve que la différence dépend de ce que produit le travail, résulte non-seulement de témoignages nombreux, mais de ce que, malgré la médiocrité des salaires, les profits des capitaux ne sont pas plus grands en Irlande qu'en Angleterre.

Une autre cause nous empêche de considérer les salaires et le coût du travail comme deux termes synonymes, c'est la variabilité du prix des articles que le travailleur consomme. Si ces articles sont à bon marché, les salaires, dans le sens de leur importance pour l'ouvrier, seront élevés et cependant le coût du travail pourra être médiocre ; si ces articles sont chers, le travailleur peut être misérable, quoique son travail coûte beaucoup au capitaliste. C'est ce qu'on voit dans un pays trop peuplé relativement à la surface de la terre qu'il possède, dans lequel les vivres étant chers, la médiocrité du salaire que reçoit le travailleur n'empêche pas que le travail ne soit très-cher, de telle manière que les profits et les salaires soient médiocres en même temps. Les États-Unis d'Amérique fournissent l'exemple d'une situation inverse. Là le travailleur jouit d'une aisance plus grande que dans aucun pays du monde, si l'on en excepte les colonies récemment fondées ; mais comme cette aisance peut être obtenue à très-bas prix et que l'ouvrier y produit une grande quantité de travail effectif, le travail y coûte beaucoup moins cher qu'en Europe au capitaliste. Les choses doivent se passer ainsi, puisque le taux des

profits est plus élevé : on le voit par le taux courant de l'intérêt, qui est de six pour cent à New-York, et trois ou trois un quart à Londres.

Le coût du travail donc est ce que les mathématiciens appellent un rapport de trois termes variables, savoir : la quantité d'ouvrage effectué, la quotité du salaire, c'est-à-dire de la somme donnée au travailleur, et du prix auquel les articles que le travailleur consomme peuvent être produits ou achetés. Il est clair que le prix auquel le capitaliste paie le travail dépend uniquement de ces trois termes, ce sont donc ces trois termes qui déterminent le taux des profits, et il ne peut être affecté que par l'un d'eux. Si le travail produit plus sans être plus payé; si, sans qu'il produise moins, on le paie moins et que le produit des articles de consommation reste le même; ou si le prix de ces articles baisse sans que le travailleur en obtienne davantage, les profits s'élèveront. Si, au contraire, le travail devient moins productif, par suite d'une diminution de la force physique, ou par la mauvaise éducation de l'ouvrier ; si l'ouvrier obtient une rémunération plus élevée en quantité, sans que le prix des articles qui la composent ait baissé; ou si, la quantité restant égale, le prix des articles s'est élevé ; les profits subissent une diminution. Il n'est aucune autre réunion de circonstances qui puisse élever ou abaisser le taux des profits, dans tous les emplois et dans tout un pays.

Au point où nous sommes arrivés nous ne pouvons encore établir ces propositions qu'en termes généraux, mais, je l'espère, concluants. Nous les démontrerons plus amplement, lorsque, après avoir étudié la théorie de la valeur ou du prix, nous pourrons montrer la loi des profits dans l'enchevêtrement de circonstances où elle opère actuellement. Ce sera dans le livre suivant. Il nous reste à traiter un sujet dans celui-ci, autant du moins qu'on peut le traiter indépendamment des considérations relatives à la valeur : c'est la rente : nous allons nous en occuper.

CHAPITRE XVI

DE LA RENTE

§ 1. — La rente est le résultat d'un monopole naturel.

Les trois éléments de la production étant le travail, le capital et les agents naturels, la seule personne dont le concours soit nécessaire, après celui du travailleur et du capitaliste, et qui peut réclamer une portion du produit, comme prix de son concours, est celle qui, par l'effet des arrangements sociaux, dispose, à l'exclusion de toute autre, de quelque agent naturel. La terre est le principal agent naturel susceptible d'appropriation, et le prix payé pour obtenir la faculté de s'en servir porte le nom de *rente*. Les propriétaires fonciers sont la seule classe un peu nombreuse et importante qui vienne au partage des produits par suite de la possession d'une chose que ni eux, ni personne autre n'a produite. S'il existe quelques autres cas analogues, on comprendra facilement ce qui se rapporte à eux, lorsqu'on aura compris la nature et les lois de la rente.

Il est de toute évidence que la rente est le résultat d'un monopole : ce monopole est naturel ; il peut être réglé ; il peut même être mis sous la garde de la communauté en général ; mais rien ne peut l'empêcher d'exister. La raison pour laquelle les propriétaires peuvent se faire payer la rente de leurs terres, c'est qu'ils possèdent une marchandise dont un grand nombre d'hommes ont besoin et que personne ne peut obtenir autrement que de leur consentement. Si toutes les terres du pays appartenaient à un seul, il pourrait fixer arbitrairement le prix de la rente. Le peuple entier dépendrait de lui pour les choses nécessaires à son existence, et le propriétaire pourrait lui imposer telles conditions qu'il voudrait. Tel est l'état des choses dans ces royaumes de l'Orient où la terre est considérée comme propriété de l'État.

La rente s'y confond avec l'impôt, et le despote peut exiger tout ce que les malheureux cultivateurs ont à lui donner. En réalité le propriétaire unique des terres d'un pays ne peut être qu'un despote. Si la terre appartenait à un si petit nombre d'hommes qu'ils pussent agir et agissent de concert, comme un seul, et fixassent le taux de la rente par une convention arrêtée entre eux, on verrait se produire les mêmes résultats. Toutefois cet état de choses n'existe nulle part : reste l'hypothèse de la libre concurrence, les propriétaires étant supposés trop nombreux, comme en effet ils le sont, pour se coaliser.

§ 2. — La terre ne produit une rente que lorsque l'offre est inférieure à la demande.

Une chose dont la quantité est limitée est un article de monopole, même lorsque ses propriétaires ne se concertent pas pour en fixer le prix. Mais, quoique monopolisée, une chose qui est un don de la nature et qui existe sans aucun travail ni frais de production ne peut se vendre à un prix arbitraire, lorsque ses propriétaires subissent la loi de la concurrence, qu'autant qu'elle se trouve inférieure en quantité à la demande. Si toute la terre d'un pays était réclamée par la culture, toute cette terre pourrait payer une rente. Mais il n'y a point de pays de quelque étendue dans lequel les besoins de la population exigent que toute la terre qui peut être mise en culture soit cultivée. La nourriture et les autres produits agricoles dont le peuple a besoin, qu'il veut et peut payer à un prix qui rémunère le producteur, peuvent toujours être obtenus sans cultiver toute la terre, quelquefois en en cultivant une petite partie seulement, les terres les plus fertiles et les mieux placées que l'on choisit de préférence. Il y a donc toujours, dans l'état social actuel, quelques terres qui ne peuvent pas payer de rente, et celles-là seules paient une rente qui, au point de vue de la fertilité et de la situation, appartiennent à ces qualités supérieures qui sont en quantité moindre que la quantité demandée, et dont on ne peut obtenir tous les produits réclamés par les besoins de la société qu'à des conditions moins avantageuses que si l'on recourait à des terres moins favorisées.

Il y a des terres, comme celles des déserts de l'Arabie, qui ne rapporteraient rien à quelque travail que ce fût ; il y en a d'au-

tres, comme nos landes dures et sablonneuses, qui produiraient quelque chose, mais non assez pour couvrir, dans l'état actuel, les frais de production. Tant qu'on n'aura pas inventé quelque nouvelle application de la chimie à l'agriculture, ces terres ne peuvent être cultivées avec profit, si quelqu'un n'y crée un sol en y apportant de nouvelles substances ou en les mêlant à celles qui existent déjà. Si les substances convenables pour opérer une telle transformation se trouvent dans le sous-sol ou sous la main, l'amendement des terres les plus mauvaises peut faire l'objet d'une spéculation ; mais si ces substances coûtent cher, s'il faut les apporter de loin, cet amendement ne peut guère être entrepris en vue d'un profit, bien que l'attrait magique de la propriété le fasse entreprendre quelquefois. La terre qui ne peut donner un profit est quelquefois cultivée à perte, parce que les cultivateurs complètent par d'autres ressources leurs moyens d'existence ; c'est ce qu'ont fait les pauvres et quelques monastères ou institutions charitables, parmi lesquelles on peut compter les colonies de pauvres de la Belgique. La plus mauvaise terre qui puisse être cultivée comme moyen d'existence est celle dont la récolte renouvelle strictement la semence et la nourriture des ouvriers qui y ont été employés, et qui fournit, en outre, à ce que le docteur Chalmers appelle leurs besoins secondaires, c'est-à-dire aux frais d'entretien de leurs outils et les autres objets indispensables. Qu'une terre donnée puisse produire davantage, c'est un fait matériel et non une question d'économie politique. La supposition faite plus haut ne laisse rien aux profits, rien aux cultivateurs au delà du strict nécessaire : en cet état, la terre ne peut être cultivée que par le paysan lui-même ou à perte ; à plus forte raison ne peut-elle, en aucun cas, payer une rente. La plus mauvaise terre dont la culture puisse être considérée comme un placement est celle qui, après avoir reproduit les semences, non-seulement fournit au paysan de quoi suffire à sa nourriture et à ses besoins secondaires, mais de quoi lui payer son salaire au prix courant qui peut représenter bien plus que les premiers besoins, et qui laisse à ceux qui ont avancé tous les salaires un excédant égal au profit qu'ils auraient pu espérer d'un autre emploi de leur capital. Ce n'est plus une question purement matérielle de savoir si une terre peut produire plus que cela, c'est une question dont la solution dépend en partie du prix auquel se ven-

dent au marché les produits agricoles. Ce que la terre peut rapporter au cultivateur et au capitaliste au delà de la nourriture de tous ceux qu'elle emploie directement ou indirectement, dépend du prix auquel se vend l'excédant du produit. Plus ce prix est élevé, plus il est facile à la culture de s'établir sur des terres de qualité inférieure et d'en retirer pour les capitaux qu'elle emploie des profits ordinaires.

Toutefois, comme les différences de fertilité suivent une gradation insensible et qu'il en est de même de l'accessibilité, c'est-à-dire de la distance des marchés, et comme il y a des terres tellement stériles qu'elles ne peuvent à aucun prix couvrir les frais de culture, il est évident que, quel que soit le prix des produits agricoles, il existe, dans tout pays un peu étendu, des terres qui à ce prix paient strictement les salaires des cultivateurs et donnent au capital employé des profits ordinaires, mais pas davantage. Donc, à moins que les prix ne s'élèvent ou que des améliorations n'aient rendu cette terre plus fertile, elle ne peut pas payer de rente. Il est clair cependant que la société a besoin des produits de cette terre, car si le produit des terres plus fertiles et mieux situées suffisait à ses besoins, les prix ne se seraient pas élevés assez haut pour que sa culture donnât des profits. Donc cette terre sera cultivée ; et nous pouvons poser en principe que dans un pays, tant que la terre propre à la culture et à la culture de laquelle aucun obstacle légal ou factice ne vient s'opposer, n'est pas cultivée, la plus mauvaise terre, et la plus mal située de celles qui sont cultivées, ne paie point de rente.

§ 3. — La rente est égale à la différence de revenu de la terre qui la produit et du revenu des plus mauvaises terres cultivées.

Si donc la portion des terres cultivées qui donne le moindre revenu au travail et aux capitaux employés à la culture ne donne aux capitaux que le profit ordinaire, sans qu'il reste rien pour la rente, on a un étalon pour mesurer le montant de la rente que rapporteront toutes les autres terres. Toute terre rapporte, outre les profits ordinaires, justement autant qu'elle rapporte de plus que la plus mauvaise terre cultivée. Le surplus constitue la somme que le fermier peut payer au propriétaire à titre de rente ; et comme, s'il ne payait pas cette rente, il obtiendrait des profits

extraordinaires, la concurrence des autres capitalistes, cette concurrence qui égalise les profits des divers capitaux, procure au propriétaire le moyen de s'approprier ce que sa terre produit de plus que les autres. La rente de toute espèce de terre est donc égale à la différence du profit que donnent la culture de cette terre et de celui que donne l'exploitation de la plus mauvaise terre cultivée. Ce n'est pas, et jamais on n'a prétendu que ce fût actuellement la limite de la rente des métayers ou des cottagers, mais c'est la limite de la rente payée par les fermiers. Jamais une terre cultivée par un fermier capitaliste ne rapportera au propriétaire une rente régulière et permanente supérieure à cet excédant, et lorsqu'elle rapporte moins, c'est parce que le propriétaire abandonne une partie de ce qu'il pourrait exiger.

Telle est la théorie de la rente, exposée pour la première fois par le docteur Anderson, à la fin du siècle dernier, et qui, après être passée inaperçue, a été de nouveau découverte vingt ans plus tard et en même temps par sir Édouard West, Malthus et Ricardo. C'est un des dogmes fondamentaux de l'économie politique; et tant qu'il n'a pas été compris, on n'a pu donner une explication convenable des phénomènes industriels les plus compliqués. On reconnaîtra mieux l'évidente exactitude de cette théorie, lorsque nous exposerons les phénomènes de la Valeur et du Prix. Jusque-là il est impossible de débarrasser la théorie de la rente de toutes les difficultés qu'elle présente, et même de donner aux personnes peu familiarisées avec ces matières autre chose qu'une idée générale des raisonnements par lesquels on est parvenu à la démonstration de ce théorème. Toutefois, nous pouvons répondre dès à présent d'une manière complète à quelques-unes des objections élevées contre cette théorie.

On a contesté qu'il pût y avoir des terres en culture franches de rente; parce que, dit-on, le propriétaire ne les laisserait pas occuper à titre gratuit. Ceux qui attachent quelque importance à cette objection pensent sans doute que la terre d'une qualité telle qu'elle reproduise exactement les frais de culture s'étend par grandes masses, loin de toute terre de meilleure qualité. Si une propriété consiste entièrement en terre de cette qualité ou en terre de cette qualité et de qualité inférieure, il est assez probable que le propriétaire n'en cédera pas gratuitement l'usage; il préférera, s'il est riche, la réserver à un autre usage, à la promenade,

à l'ornement ou peut-être à la chasse. Aucun fermier ne se présentera pour la mettre en culture, quoique probablement il fût possible d'en obtenir quelque chose en raison du pacage ou de tout autre produit spontané. Cependant cette terre ne resterait pas nécessairement sans culture : elle pourrait être exploitée par le propriétaire, comme on le voit fréquemment même en Angleterre. Des parcelles pourraient être l'objet de concessions temporaires faites à de pauvres familles, soit par des motifs de philanthropie, soit pour diminuer la taxe des pauvres ; ou bien on pourrait la livrer à des défricheurs, à titre gratuit, dans l'espoir que leur travail donnerait pour l'avenir une valeur à la terre. C'est ainsi que les choses se passent très-souvent ; de sorte que lors même qu'une propriété serait entièrement composée des plus mauvaises terres susceptibles de culture, et qu'elle ne pourrait rapporter une rente, il n'en résulterait pas nécessairement qu'elle dût rester inculte. Toutefois les terres de qualité inférieure ne s'étendent pas ordinairement sur un grand nombre de milles carrés ; elles sont dispersées çà et là, entre des terres de qualité meilleure, et le même entrepreneur qui afferme la bonne terre obtient en même temps celle de la mauvaise qui se trouve mêlée à la première. La rente qu'il paie s'étend nominalement sur toute la ferme, mais elle est calculée seulement sur le produit des portions, quelque peu importantes qu'elles soient, susceptibles de rapporter un peu plus que le profit ordinaire. Ainsi il est certain, scientifiquement parlant, que le reste ne paie pas de rente.

§ 4. — La rente est aussi la différence de revenu qui existe entre un capital et le capital employé dans les circonstances les plus défavorables.

Admettons cependant que cette objection ait une force qu'il est d'ailleurs impossible de lui reconnaître ; que lorsque la demande a élevé le prix des subsistances au point de pouvoir en couvrir les frais de production sur certaines terres déterminées, il arrive cependant que toutes les terres de cette qualité soient soustraites à la culture par l'obstination des propriétaires qui veulent une rente, non-seulement nominale ou minime, mais suffisante pour former un article important dans les calculs de l'entrepreneur de culture. Qu'arriverait-il ? Tout simplement, que l'augmentation de produit exigée par les besoins de la société serait obtenue entiè-

rement, comme elle l'est toujours en partie, non par une extension de culture, mais par l'emploi de plus de capitaux et de plus de travail sur les terres déjà cultivées.

Nous avons déjà vu que cet accroissement d'emploi des capitaux, toutes choses d'ailleurs restant en état, a toujours pour effet une réduction proportionnelle des profits qu'ils rapportent. Nous n'avons pas à supposer qu'on va faire justement à ce moment une découverte dans l'art de l'agriculture ; ni que la science et l'habileté des agriculteurs devenant plus communes vont donner une application plus étendue à des procédés déjà employés sur certains points. Nous devons supposer que rien ne change, qu'il faut plus de céréales et que leur prix s'élève. L'élévation du prix permet de faire, pour augmenter la quantité produite, ce qu'on n'aurait pu faire avec profit aux prix antérieurs. L'entrepreneur emploie des engrais plus coûteux ; ou il fume des terres qu'il laissait auparavant sans culture ; il fait venir de loin de la chaux ou de la marne pour amender la terre, ou il la herse plus menu et en arrache l'herbe avec plus de soin ; ou il fait des drainages, des irrigations, des labourages du sous-sol qui, aux prix antérieurs, n'auraient pas rapporté de quoi couvrir les frais, et ainsi de suite. Ces moyens ou quelques-uns d'eux sont employés lorsque, la société réclamant des subsistances en quantité plus grande, la culture ne peut pas s'étendre sur de nouvelles terres. Quand l'impulsion est donnée, lorsque chacun cherche à obtenir plus de produits de la terre, le fermier ou celui qui amende la terre ne se demande qu'une chose, savoir : si les avances qu'il fait pour cela lui seront remboursées avec un profit ordinaire, et non s'il restera un excédant pour la rente. Aussi, lors même qu'en fait il n'y aurait point de terre mise en culture qui ne payât une rente et une rente assez élevée pour qu'on en tînt compte, il n'en serait pas moins vrai qu'il existe toujours un capital agricole qui ne paie point de rente, parce qu'il ne rapporte rien de plus que des profits au taux ordinaire. C'est le capital qui a été le dernier employé, celui auquel l'augmentation des produits doit être attribuée, ou pour exprimer en quelques mots tout ce qui est essentiel, celui qui a été employé dans les circonstances les moins favorables. Mais la même augmentation de la demande et les mêmes prix qui permettent à ce capital ainsi placé de se reproduire simplement avec le profit qui lui revient au taux ordinaire,

procure au reste du capital agricole le moyen de produire un excédant proportionné aux avantages de position de ce capital. C'est cet excédant que la concurrence permet au propriétaire de s'approprier. La rente d'une terre quelconque se mesure par l'excédant du produit de tout le capital employé sur elle sur la somme nécessaire à la reproduction de ce capital et de son profit au taux courant ou, en d'autres termes, par tout ce que la terre produit de plus que ne produirait ce même capital, s'il était tout employé aux mêmes conditions que la portion de ce capital la moins productive. Peu importe que cette partie du capital produise moins, parce qu'elle a été employée sur un sol plus ingrat ou parce qu'elle a été dépensée pour arracher un produit plus considérable à une terre qui rapportait assez pour s'affermer facilement.

Je ne prétends pas que les faits soient, dans aucun cas particulier, conformes à ce principe ou à tout autre principe scientifique. Nous ne devons jamais oublier que les vérités de l'économie politique ne sont jamais que des vérités enveloppées d'une écorce. Ainsi, il n'est pas rigoureusement vrai qu'un fermier ne cultive point la terre et ne place point son capital s'il n'en retire un profit ordinaire. Il attend un profit ordinaire de la masse de son capital. Mais lorsqu'il s'est attaché à sa ferme et a vendu une fois pour toutes son habileté et ses efforts au prix de ce que la ferme peut lui rapporter, il consent ordinairement à y placer son capital, pourvu qu'il en espère la prompte reproduction, de toute manière qui puisse lui rapporter un profit, même minime, outre la prime du risque encouru et l'intérêt qu'il doit payer pour le capital, si celui-ci est emprunté, ou qu'il pourrait en retirer ailleurs, s'il en est propriétaire. Mais un nouveau fermier qui ne serait lié par aucun contrat, établirait autrement ses calculs et ne s'engagerait pas, s'il n'espérait retirer un profit ordinaire de tout le capital qu'il s'agirait de placer dans l'entreprise. En outre, les prix peuvent s'élever ou s'abaisser pendant la durée d'un bail bien plus qu'on ne le pensait lorsque le bail a été passé, et la terre, en conséquence, peut se trouver affermée au-dessus ou au-dessous de sa valeur. Lorsque le bail expire, le propriétaire peut refuser une diminution nécessaire et le fermier peut consentir une rente excessive plutôt que de renoncer à sa profession ou de chercher ailleurs une ferme, lorsqu'elles sont toutes occupées. Il faut

toujours prévoir des irrégularités semblables : il est impossible, en économie politique, d'établir des théorèmes qui embrassent toutes les circonstances par lesquelles, dans un cas particulier, le résultat peut être modifié. Ainsi, lorsque la classe des fermiers, ayant un capital trop médiocre, s'adonne à la culture pour vivre plutôt que pour en retirer un profit, et ne songe pas à quitter la ferme tant qu'elle rapporte des moyens d'existence, leur rente se rapproche beaucoup par son caractère de celle des cottagers, et elle peut être élevée par la concurrence, si le nombre des concurrents excède celui des fermes, à un prix auquel le fermier ne peut plus obtenir les profits ordinaires. Les lois que nous avons énoncées et qui régissent les rentes, les profits, les salaires, les prix, ne sont exactes qu'autant que les personnes intéressées sont affranchies de l'influence de causes étrangères à l'hypothèse posée et sont guidées dans cette hypothèse même par les calculs auxquels se livre ordinairement le commerçant pour évaluer les bénéfices ou les pertes. Si nous supposons que les fermiers et les propriétaires se trouvent dans cette double condition, il est certain que le fermier voudra retirer un profit ordinaire de la totalité de son capital; qu'il est obligé de payer au propriétaire tout ce que la terre lui rapporte au delà de ce profit ordinaire, mais qu'il ne consentira pas à payer davantage; qu'une partie du capital employé à l'agriculture est placé de manière à ne donner que des profits ordinaires; et que la différence qui existe entre le revenu de ce capital et le revenu d'une somme égale dans un autre emploi, donne la mesure du tribut que ce capital peut et veut payer au propriétaire, à titre de rente. Ces propositions constituent la théorie de la rente aussi exactement qu'une telle théorie puisse être établie, malgré les modifications ou les exceptions que produisent dans des cas particuliers les contrats préexistants, les erreurs de calcul des individus, l'influence de l'usage où même les sentiments particuliers et les dispositions personnelles des intéressés.

§ 5. — La rétribution du capital est-elle absorbée par le sol? Est-elle rente ou profits ?

On a fait souvent une observation que je ne dois pas omettre, bien qu'à mon avis on lui ait attribué plus d'importance qu'elle

n'en méritait. Sous le nom général de rente, on comprend habituellement plusieurs sortes de paiements qui ne sont pas le loyer du pouvoir productif de la terre elle-même, mais l'intérêt des capitaux dépensés pour l'améliorer. Le supplément de rente que la terre rapporte à la suite de ces améliorations devrait, disent quelques écrivains, être considéré comme un profit et non comme une rente. Avant d'admettre l'exactitude de cette observation, il est nécessaire d'établir une distinction. Le paiement annuel que fait un fermier est presque toujours consenti en vue de l'usage des bâtiments de la ferme, non-seulement des granges, des étables, et autres constructions extérieures, mais de la maison d'habitation, pour ne rien dire des clôtures et autres constructions pareilles. Le propriétaire demandera et le fermier s'obligera à payer pour tout ceci la somme considérée comme suffisant à donner le profit ordinaire, ou plutôt, le risque et l'embarras se trouvant ici hors de question, l'intérêt ordinaire du prix des bâtiments ; c'est-à-dire de ce qu'a coûté leur construction ou plutôt de ce que coûterait la construction de bâtiments aussi bons à l'usage que ceux-ci. Le fermier s'oblige en outre à les laisser en aussi bon état de réparation qu'il les a pris, car autrement il devrait payer un taux d'intérêt bien supérieur à l'intérêt ordinaire. Ces bâtiments sont quelque chose d'aussi distinct de la ferme que les approvisionnements et les bois qui peuvent s'y trouver, et ce qu'on paie pour le loyer de tout ceci ne peut pas plus être appelé rente que le loyer du bétail, si l'usage était que le propriétaire le fournît au fermier. Les bâtiments, comme le bétail, ne sont point la terre, mais un capital régulièrement consommé et reproduit, et tous les paiements qui ont ces objets pour cause sont, à proprement parler, des intérêts.

Quant au capital employé en améliorations et dépensé une fois pour toutes afin de rendre la terre plus productive, sans qu'il soit besoin de le renouveler périodiquement, il me semble que son revenu n'a point le caractère des profits et qu'il est régi par les lois de la rente. Il est vrai qu'un propriétaire ne dépensera point de capitaux à améliorer sa terre, s'il n'espère retirer de l'amélioration qu'il aura faite un accroissement de revenu supérieur à l'intérêt de ses avances. A l'avance, on peut considérer cet accroissement de revenu comme un profit ; mais lorsque la dépense a été faite, et l'amélioration obtenue, la rente de la terre amé-

liorée est régie par les mêmes principes que celle de la terre non améliorée. Des terres dont la fertilité est égale, doivent produire une rente égale : peu importe que cette fertilité soit naturelle ou acquise, et je ne peux pas croire que le revenu des propriétaires des plaines de Bedford ou du Lincolnshire doive être appelé profit et non rente parce que ces terres n'auraient nulle valeur par elles-mêmes indépendamment du capital qu'on y a dépensé. Ceux qui les possèdent sont des propriétaires, non des capitalistes; ils ont abandonné leur capital; il est consommé, détruit et ne leur sera jamais remboursé sur le produit, comme celui du fermier ou du manufacturier. En échange de ce capital, ils ont désormais des terres d'une certaine fertilité, qui produisent la même rente et en vertu des mêmes causes que si elles avaient eu dès l'origine la fertilité qu'on leur a donnée par des travaux.

Un économiste américain, M. H. C. Carey (1), pousse plus loin que moi la distinction qui existe entre ces deux principes de la rente, et il n'en reconnaît qu'un seul : pour lui, toute rente est le revenu d'un capital dépensé. A l'appui de sa doctrine, il affirme que la valeur pécuniaire de toutes les terres d'un pays, de l'Angleterre ou des États-Unis par exemple, n'approche pas de la somme qui a été dépensée ou même de celle qui serait nécessaire pour prendre le pays en son état primitif de forêt vierge et le mettre en l'état où il est aujourd'hui. Cette affirmation énorme a été saisie avec empressement par M. Bastiat et autres comme un moyen de défendre avec plus de force le droit de la propriété foncière. La proposition de M. Carey, dans son application la plus directe, équivaut à dire que si l'Angleterre voyait tout à coup s'ajouter à son territoire un territoire vacant d'une égale fertilité, il ne vaudrait pas la peine que les Anglais le prissent, parce que les profits de l'opération n'égaleraient pas l'intérêt courant d'un capital placé. S'il était nécessaire de répondre à une telle assertion, il suffirait de remarquer qu'une terre de qualité non égale, mais très-inférieure à celle des terres déjà cultivées, est chaque jour mise en culture avec des frais que l'accroissement de la rente suffit à couvrir entièrement, en peu d'années.

M. Carey, toutefois, ne veut pas dire ce qui semblerait résulter

(1) *Principes d'Économie politique*, première partie : « *Des lois de la production et de la distribution de la Richesse.* »

de son assertion séparée des explications qu'il y ajoute. Il n'affirme pas que les terres de tous les pays, prises en moyenne, ne valent pas les capitaux employés à les améliorer, et que les améliorations n'ont eu lieu que par suite d'une erreur de calcul de la part des propriétaires. Dans son estimation des capitaux absorbés par la terre, il compte tout ce qui a été employé à faire des routes et des canaux, c'est-à-dire à rendre accessibles des terres qui viennent en concurrence des premières et non à ajouter à la valeur de celles-ci. Même avec cette correction, la proposition de M. Carey, dans le seul sens que comportent ses conclusions, n'est guère moins déraisonnable que dans le sens littéral. Si l'on suppose une seconde Angleterre, d'une fertilité égale à la première, ajoutée à celle-ci, peut-on douter que ceux qui s'approprieraient la terre nouvelle n'en retirassent, à mesure qu'elle serait utilisée et mise en culture, de quoi payer la confection des routes nécessaires pour conduire leurs produits sur les marchés? M. Carey répondrait sans doute qu'en faisant ces travaux, ils augmenteraient leurs rentes, mais qu'ils diminueraient celles de l'ancien territoire de l'Angleterre. Ceci est vrai, et montre l'inexactitude de la preuve donnée par M. Carey. Il est peut-être vrai que la totalité des terres du monde ne se vendraient pas assez cher pour rembourser les dépenses faites pour les mettre en l'état où elles sont et pour construire les voies de communication qui s'y trouvent. Le résultat de l'extension donnée aux communications est d'abaisser les rentes existantes en réduisant le monopole des terres les plus rapprochées des lieux où se trouvent les grandes réunions de consommateurs. Les routes et les canaux ne sont pas destinés à augmenter la valeur des terres qui déjà fournissent à l'approvisionnement des marchés, mais, entre autres choses, à abaisser le prix des denrées en apportant le produit d'autres terres plus éloignées ; et mieux ce but est atteint, plus la rente baisse. Si nous supposions que les chemins de fer et les canaux des États-Unis, au lieu de réduire seulement les frais de transport, aient si bien réussi que ces frais n'existent plus, que les produits du Michigan puissent arriver sur le marché de New-York aussi vite et à aussi bon marché que les produits de Long-Island, la valeur de toute la terre des États-Unis, sons l'exception de celle qui est occupée par des constructions, serait anéantie, ou plutôt la meilleure terre se vendrait au prix du défri-

chement, plus la taxe du gouvernement de un dollar et un quart par acre; puisque la terre du Michigan, égale en qualité à la meilleure des États-Unis, s'acquiert à ce prix et en quantité illimitée. Mais il est étrange que M. Carey considère ce fait comme une négation de la théorie de Ricardo sur la rente. Admettons toutes ses affirmations : il reste vrai que tant qu'il y a des terres qui ne donnent point de rente, celle qui en produit, en produit par l'effet de quelque avantage qu'elle a sur les autres, comme une fertilité supérieure ou le voisinage du marché ; et la mesure de ces avantages est aussi la mesure de la rente qu'elle rapporte. La cause de cette rente est le monopole naturel de cette terre, monopole résultant de ce qu'il n'existe pas assez de terre aussi avantageuse que celle-ci pour l'approvisionnement du marché. Ces propositions constituent la théorie de Ricardo sur la rente ; et si elles sont exactes, je ne vois pas en quoi il importe de savoir si la rente que rapporte actuellement la terre est supérieure ou inférieure à l'intérêt des capitaux dépensés pour en élever la valeur, plus l'intérêt des capitaux dépensés pour en abaisser la valeur (1).

(1) Dans un ouvrage plus récent intitulé : *le Passé, le Présent et l'Avenir*, M. Carey élève une autre objection contre la théorie de Ricardo sur la rente : Historiquement, dit-il, les terres les premières cultivées ne sont pas les plus fertiles, mais plutôt les terres stériles. « Nous trouvons le colon invariablement placé sur les terres hautes et maigres qui exigent peu de travaux de défrichement et point de drainages ; qui rapportent peu de rémunération au travail ; invariablement aussi le colon descend de la colline, défriche et dessèche les terres situées plus bas et plus fertiles, lorsque la population et la richesse augmentent... Lorsque la population est peu nombreuse et que, par conséquent, la terre abonde, la culture doit commencer et commence toujours par les terrains les plus pauvres. A mesure que la population et la richesse augmentent, les autres terrains qui rémunèrent mieux le travail sont mis en culture et donnent des produits qui rémunèrent chaque jour davantage le travail employé à les cultiver. »

Il est vrai que les terres qui exigent les plus grands frais de défrichement et de dessèchement ne sont guère jamais les premières cultivées ; il est probable en effet que dans les pays neufs la culture commence habituellement par les collines et descend de là dans les vallées : par suite il peut arriver souvent, quoique ce ne soit pas assurément une loi invariable, que les terres les plus riches restent plus longtemps sans culture que celles qui sont naturellement moins fertiles, même en proportion de la faible somme de travail et de dépense nécessaires à leur culture. M. Carey, toutefois, n'oserait dire que dans les pays occupés par de vieilles sociétés les terres incultes soient celles qui rétribueraient le mieux le cultivateur. Faisons cependant cette concession et supposons avec M. Carey que les progrès de la culture ont lieu des terrains stériles aux terrains fertiles et non des terrains fertiles aux terrains stériles, et que par exemple les friches de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande sont précisément les portions du territoire destinées à donner à

Toutefois, l'objection de M. Carey est plus ingénieuse que les arguments employés habituellement contre la théorie de la rente ; théorème qu'on peut appeler le pont aux ânes de l'économie politique, parce qu'il y a, j'en suis persuadé, peu d'esprits qui se refusent à l'admettre si ce n'est faute de le bien comprendre. Il est très-remarquable que ceux qui ont prétendu le réfuter ne l'ont compris qu'à demi ou à peu près. Plusieurs, par exemple, ont dit que la théorie de Ricardo était absurde, parce qu'il est absurde de dire que la mise en culture des terres de qualité inférieure donne naissance à la rente des terres d'une qualité supérieure. Ricardo ne dit pas que la rente naît de la culture des terres inférieures, mais de la nécessité de les mettre en culture par suite de l'insuffisance des meilleures terres à nourrir une population plus nombreuse : or, entre cette proposition et celle qui lui est imputée, il y a justement la différence qui existe entre la demande et l'offre. D'autres objectent à Ricardo que si toutes les terres étaient également fertiles, elles pourraient encore être affermées. Mais c'est justement ce qu'a dit Ricardo. Il dit que si toutes les terres étaient également fertiles, celles qui sont plus rapprochées du marché que les autres, et qui, par suite, ont moins de frais de transport à supporter donneraient une rente équivalente à cet avantage. En ce cas, la terre qui ne produirait point de rente serait, non pas la moins fertile, mais la moins avantageusement située, et dont les

l'avenir la rémunération la plus ample au travail qui les cultivera. C'est là, on en conviendra, une grande concession ; mais elle n'infirmerait en rien la loi de la rente, telle qu'elle est exposée dans ce chapitre. Si Dartmoor et Shap-Fells sont les régions les plus fertiles de l'Angleterre, ce seront celles qui, lorsqu'elles seront mises en culture, produiront la rente la plus élevée, et les terres qui, à cette époque, ne donneront pas de rente seront les plaines d'Essex et celles de Gowrie. Quel que soit l'ordre dans lequel les terres sont mises en culture, celles qui rapportent le plus médiocre revenu relativement au travail employé à leur culture, régleront toujours le prix des produits agricoles, et toutes les autres donneront une rente simplement équivalente à la différence de leur produit et de celui des terres qui rapportent le moins. Quelques expressions que j'aie pu employer par inadvertance en exposant la théorie de la rente, ces deux propositions sont tout ce que j'ai voulu désigner lorsque j'ai parlé de cette théorie.

Si M. Carey avait réussi à établir que la rémunération donnée au travail par la terre, en supposant que la science et l'art de l'agriculture restent au même point, ne tend pas à diminuer sans cesse, il aurait renversé un principe bien autrement fondamental que toutes les théories de la rente. Mais il y a complétement échoué. Je ne prétends pas que cette loi trouve son application dès que l'on commence à défricher et à peupler un pays, et c'est seulement dans l'état d'une société qui commence à s'établir que les objections de M. Carey ont quelque apparence de fondement dans l'état réel des choses.

besoins de la société auraient cependant exigé la mise en culture. La doctrine de Ricardo admet aussi, qu'indépendamment des différences de situation, la terre d'un pays dont on suppose la fertilité uniforme, produirait partout une rente dans une certaine supposition, savoir : si les besoins de la communauté exigeaient qu'elle fût toute cultivée, et cultivée au point où un nouvel emploi de capital commence à ne plus reproduire son intérêt à un taux aussi élevé qu'auparavant. Il serait difficile d'imaginer une autre supposition dans laquelle toutes les terres d'un pays produisissent une rente.

§ 6. — La rente ne fait pas partie des frais de production des produits agricoles.

Après avoir ainsi étudié la nature et les causes de la rente, revenons aux profits et rappelons quelques-unes des propositions énoncées dans le précédent chapitre. Nous avons établi que les avances du capitaliste ou, en d'autres termes, les frais de production consistent seulement en salaires; que toute avance dont la cause est autre que des salaires représente un profit antérieur, et que tout ce qui n'est pas profit antérieur est salaire. La rente cependant étant un élément distinct qu'on ne peut classer ni avec les profits, ni avec les salaires, nous avons été obligés, pour le moment, de supposer que le capitaliste n'avait pas besoin de payer une rente, de fournir le prix de l'usage d'un agent naturel approprié. J'ai promis de montrer, lorsque le moment serait venu, que cette supposition était admissible, et que la rente ne faisait point partie des frais de production ou des avances du capitaliste. Il est évident maintenant que cette assertion était fondée. Il est vrai que tous les fermiers et la plupart des autres producteurs paient une rente. Mais nous venons de voir que le cultivateur qui paie une rente, acquiert au prix de cette rente un instrument de travail supérieur à ceux dont l'usage est gratuit. La supériorité de cet instrument est exactement proportionnée à la rente qu'on paie pour s'en servir. Si un petit nombre d'hommes possédaient des machines à vapeur d'une puissance supérieure à toutes celles qui existent, mais dont le nombre fût limité par les lois physiques, de manière à ne pouvoir suffire à la demande, la rente qu'un manufacturier paierait pour prix de l'usage d'une de ces machines ne serait pas considérée comme une addition à ses

avances, parce que l'usage de la machine lui épargnerait des dépenses équivalentes à la rente. Il en est de même pour la terre. Les dépenses réelles de la production sont celles que l'on fait sur les plus mauvaises terres ou par des capitaux placés dans les circonstances les moins favorables. Cette terre ou ce capital, comme nous l'avons vu, ne donne point de rente, mais les dépenses qui résultent de son emploi chargent d'une dépense équivalente, sous forme de rente, toute autre terre et tout autre capital agricole. Celui qui paie la rente en retire la valeur entière sous la forme d'avantages particuliers, et la rente qu'il paie ne le met pas dans une situation plus mauvaise que celle de son collègue qui ne paie point de rente, mais dont l'instrument est d'une puissance moindre; la rente égalise les deux situations.

Nous avons complété l'exposition des lois qui régissent la distribution des produits de la terre, du travail et du capital, autant qu'il est possible d'établir ces lois, indépendamment des procédés par lesquels cette distribution s'opère dans les sociétés civilisées, savoir : l'Échange et le Prix. Pour finir d'élucider et d'établir les lois que nous avons exposées, et pour en déduire les conséquences les plus importantes, il est nécessaire d'exposer auparavant la nature et l'action de ces procédés, sujet si étendu et si compliqué qu'il exige un livre spécial.

LIVRE TROISIÈME

DE L'ÉCHANGE

CHAPITRE PREMIER

DE LA VALEUR

§ 1. — Observations préliminaires.

Le sujet que nous allons aborder occupe dans l'économie politique une position si importante et si haute, que, dans l'opinion de quelques penseurs, ses limites se confondent avec celles de la science elle-même. Un écrivain éminent a proposé de donner à l'économie politique le nom de *Catallactique* ou science des échanges ; d'autres l'appellent *Science des valeurs*. Si ces dénominations m'avaient semblé logiquement exactes, j'aurais placé au commencement de mes recherches la discussion des lois élémentaires de la valeur, au lieu de les renvoyer à la troisième partie, et si j'ai pu différer jusqu'à présent d'en parler, c'est une preuve que ceux qui ont considéré l'économie politique à ce point de vue en ont fait une science trop restreinte. Il est vrai que dans les livres précédents je n'ai pu éviter de toucher à quelques parties de la théorie de la valeur, notamment en ce qui touche à la valeur du travail et de la terre. Mais il n'est pas moins évident qu'en considérant les deux grandes divisions de l'économie politique, la production et la distribution des richesses, la question de la valeur ne touche qu'à la dernière, et seulement autant que la distribution s'effectue par la concurrence et non en vertu des lois ou de la coutume. Les conditions et les lois de la production ne changeraient point, lors même que les arrangements sociaux ne seraient point fondés sur l'échange ou même ne l'admettraient pas. Même dans notre système industriel, où les emplois sont minutieusement divisés et où la rémunération de chacun

des agents de la production dépend du prix du produit, l'échange n'est pas la loi fondamentale de la distribution des produits, comme les routes et les véhicules, qui sont des moyens de locomotion, ne sont point une condition intégrante des lois du mouvement. C'est une erreur, ce me semble, en pratique aussi bien qu'en logique, de confondre ces deux choses. On se trompe bien souvent en économie politique, lorsqu'on ne distingue pas les faits qui résultent de la nature des choses et ceux qui ressortent des arrangements sociaux, et les erreurs de ce genre ont deux inconvénients contraires : elles sont cause que les économistes classent des vérités relatives et temporaires au nombre des lois permanentes et universelles ; d'autre part, elles portent un grand nombre d'esprits à se tromper sur les lois éternelles de la production, à repousser, par exemple, celles desquelles résulte la nécessité de restreindre la population, par l'effet de considérations tirées de l'état actuel de la société, état dont il est permis à ceux qui en proposent un autre de ne pas tenir compte.

Toutefois, dans un état social dont l'industrie tout entière est fondée sur des achats et des ventes, où chaque individu vit le plus souvent, non des produits mêmes à la création desquels il a contribué, mais de choses obtenues par un double échange, un achat et une vente, la question de la valeur est fondamentale. Presque toutes les spéculations relatives aux intérêts économiques d'une société ainsi constituée impliquent une théorie quelconque de la valeur : la plus petite erreur sur cette matière infecte toutes les conclusions d'erreurs qui sont les conséquences de la première ; s'il existe quelque chose de vague et de nébuleux dans l'idée que nous nous faisons de la valeur, tout le reste de nos idées économiques sera plein de confusion et d'incertitude. Heureusement il n'y a plus, dans les lois de la valeur, rien à éclaircir actuellement, ni plus tard ; cette théorie est complète : il ne reste plus qu'une difficulté : il s'agit de donner de cette théorie une exposition telle qu'elle résolve d'avance les principaux problèmes qui se présentent dans l'application. Pour y parvenir, il faut entrer dans de minutieux détails et demander beaucoup à la patience du lecteur. Néanmoins, s'il est étranger aux études économiques, il sera dédommagé par la facilité et la promptitude avec lesquelles, une fois qu'il aura bien compris la théorie de la valeur, il pourra approfondir les autres problèmes de l'économie politique.

§ 2. — Valeur en usage, valeur en échange, prix des choses.

Commençons par définir les termes. Adam Smith, dans un passage souvent cité, a indiqué le double sens le plus apparent du mot *valeur*, qui, dans une acception, signifie utilité, et dans l'autre, puissance d'acquisition. Mais, selon la remarque de M. de Quincey, en faisant ressortir ce double sens du mot *valeur*, Adam Smith est tombé lui-même dans une autre sorte d'obscurité. Les choses, dit-il, qui ont la plus grande valeur en usage, n'ont souvent que peu ou point de valeur en échange ; ce qui est vrai, puisqu'on ne retire aucun prix des choses obtenues sans effort ni sacrifice, quelque utiles ou nécessaires qu'elles puissent être. Mais il continue et ajoute que les choses qui ont le plus de valeur en échange, un diamant, par exemple, n'ont parfois que peu ou point de valeur en usage. C'est employer le mot *usage* dans un sens autre que celui de l'économie politique, dans l'acception où ce mot est opposé à *agrément*. L'économie politique n'a rien à voir dans l'appréciation que peut faire des différents usages un philosophe ou un moraliste. L'usage d'une chose en économie politique désigne sa propriété de satisfaire un désir ou de servir un dessein. Les diamants ont cette propriété au plus haut degré, car, s'il en était autrement, ils ne trouveraient pas d'acheteurs. La valeur en usage ou, comme l'appelle M. de Quincey, la valeur *téléologique* est l'extrême limite de la valeur en échange. Celle-ci peut être moindre que la valeur en usage, mais on ne peut concevoir qu'elle lui soit supérieure, car il faudrait pour cela qu'on donnât, pour posséder une chose, au delà de la valeur extrême qu'on lui reconnaît comme moyen de satisfaire ses désirs.

Le mot *valeur* employé seul désigne toujours, en économie politique, la valeur en échange, ou, comme disent Adam Smith et ses successeurs, la valeur échangeable, expression peu correcte en notre langue, malgré toutes les autorités que l'on peut citer à l'appui. M. de Quincey substitue à cette expression celle de *valeur d'échange* (*exchange value*), qui est irréprochable.

Il faut distinguer la valeur d'échange du prix. Les mots *valeur* et *prix* ont été employés comme synonymes par les premiers économistes et ne sont pas toujours distingués, même par Ricardo. Mais les écrivains modernes les plus soigneux, voulant

éviter la dépense inutile de deux termes scientifiques pour exprimer une seule idée, ont employé le mot *prix* pour exprimer la valeur d'une chose en échange d'une somme d'argent, la quantité d'argent que procure l'échange. Par le *prix* d'une chose nous désignerons désormais sa valeur en argent; par *valeur* d'une chose ou *valeur en échange* sa puissance d'achat, le moyen que donne sa possession d'obtenir, en la cédant, quelque chose qui s'achète et se vende, une quantité de marchandises.

§ 3. — Ce qu'on entend par puissance d'achat.

Mais ici on demandera peut-être de nouvelles explications. Que désignons-nous par puissance d'achat ou pouvoir sur les marchandises en général? Le même objet s'échange contre une grande quantité de certaines marchandises, contre une petite quantité de quelques autres. Un habillement s'échange contre une grande quantité de pain et contre une petite quantité de pierres précieuses. La valeur d'une chose en échange de certaines marchandises peut s'élever, tandis qu'elle diminue relativement à d'autres marchandises. Un habit peut s'échanger contre moins de pain cette année que l'année dernière, si la récolte est mauvaise; mais il s'échangera contre une plus grande quantité de verre ou de fer, si l'on a supprimé une taxe établie sur ces marchandises, ou si l'on a trouvé moyen de les fabriquer à meilleur marché. Dans cet exemple, la valeur de l'habit a-t-elle haussé ou baissé? Il est impossible de le dire; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle a haussé par rapport à une marchandise et baissé par rapport à l'autre. Mais il est un cas dans lequel on pourrait dire sans hésitation quelle espèce de changement a subie la valeur de l'habit: ce serait celui dans lequel la circonstance qui a changé le rapport de valeur se rapporterait à l'habit lui-même et non plus au pain ou au verre. Supposez, par exemple, l'invention d'un mécanisme au moyen duquel on obtienne à moitié prix le tissage du drap fin. Cette invention aurait pour effet d'abaisser la valeur d'un habit, et si cette valeur se trouvait abaissée par cette cause, ce ne serait plus seulement par rapport au pain ou au verre qu'elle aurait baissé, mais par rapport à toutes les marchandises, à l'exception de celles dont la valeur aurait subi une baisse sous l'influence de causes analogues. Nous

dirons donc, en ce cas, que la valeur en échange ou la puissance d'achat d'un habit a baissé. L'idée d'une valeur d'échange générale vient de ce qu'il y a des causes réelles qui tendent à altérer. la valeur d'une chose en échange des marchandises en général, c'est-à-dire, de toutes celles qui ne sont pas sous l'influence de semblables causes de baisse ou de hausse.

Lorsque l'on considère la valeur d'échange au point de vue scientifique, il convient d'en abstraire toutes les causes autres que celles dont l'action s'exerce directement sur la marchandise dont on s'occupe. Celles qui tiennent aux marchandises auxquelles on la compare, affectent sa valeur relativement à ces marchandises; mais celles qui tiennent à celle dont on s'occupe affectent sa valeur relativement à toutes les marchandises. Afin de restreindre plus complétement notre attention à ces dernières causes, il convient de supposer que toutes les marchandises, moins celle qui est en question, conservent leur valeur relative invariable. Lorsque nous étudions les causes qui élèvent ou abaissent la valeur des céréales, nous supposons que les lainages, les soieries, la coutellerie, le sucre, le bois, etc., tout en ayant une puissance d'achat plus grande ou moindre sur les céréales, conservent d'ailleurs dans les échanges les mêmes rapports entre elles. Dans cette supposition, chacune de ces marchandises peut être considérée comme la représentation de toutes les autres; car de quelque façon que la valeur des céréales varie relativement à une marchandise, elle varie de la même manière et dans la même mesure relativement à toutes les autres, et il n'est besoin de s'occuper que des mouvements de hausse ou de baisse de cette valeur relativement à une autre marchandise. Donc la valeur en argent ou le prix des céréales représentera aussi bien que tout autre terme de comparaison leur valeur d'échange ou puissance d'achat; et par suite d'une convenance dont il est facile de se rendre compte, nous parlerons souvent en ce sens de l'estimation en argent de la valeur des choses, en supposant toujours que la puissance d'achat de la monnaie ne varie point et que le prix de toutes les marchandises, à l'exception de celle dont nous nous occupons, reste le même.

§ 4. — La valeur est un rapport. Il n'y a ni hausse ni baisse générale des valeurs.

La différence entre le prix et la valeur des choses, d'après les définitions ci-dessus, est tellement apparente, qu'il ne semble guère nécessaire d'insister sur ce sujet. Mais en économie politique, les erreurs les plus grandes ont pour origine la légèreté avec laquelle on passe sur les vérités les plus évidentes. Quelque simple que soit cette distinction du prix et de la valeur des choses, elle a des conséquences avec lesquelles le lecteur peu habitué aux études économiques fera bien de se familiariser dès le principe. Voici l'une des principales : il peut se produire une hausse générale des prix ; l'évaluation en monnaie de toutes les marchandises peut donner des chiffres plus élevés ; mais il ne peut pas y avoir de hausse générale des valeurs. Il y aurait, à le supposer, contradiction des termes. La valeur de la marchandise A ne peut s'élever que si l'on obtient en échange de cette marchandise une plus grande quantité des marchandises B et C, et dans ce cas celles-ci s'échangeront contre une plus petite quantité de la marchandise A. Toutes choses ne peuvent s'élever en valeur relativement à toutes choses. Si la valeur d'échange de la moitié des marchandises qui sont sur le marché s'élève, il résulte des termes mêmes de cette énonciation que la valeur d'échange de l'autre moitié des marchandises a baissé, et réciproquement une baisse implique une hausse. Les choses qui sont échangées l'une contre l'autre ne peuvent pas plus hausser ou baisser en valeur toutes à la fois, qu'une douzaine de coureurs ne peuvent tous arriver les premiers, ou qu'une centaine d'arbres ne peuvent tous s'élever les uns au-dessus des autres. Bien que cette vérité soit fort simple, nous allons voir qu'elle a été méconnue par quelques-uns des théoriciens et même des praticiens les plus accrédités. Nous pouvons citer comme premier exemple de cette erreur, la grande importance attachée par l'imagination de la plupart des hommes à une hausse ou à une baisse générale des prix. Comme l'élévation du prix d'une marchandise indique ordinairement une augmentation de sa valeur, les gens imaginent confusément que si la valeur de toutes choses s'élève, les propriétaires de toutes choses doivent s'enrichir. Que le prix de toutes les marchandises s'élève ou s'abaisse, tant que la hausse

ou la baisse est égale sur toutes marchandises, la chose est en-elle-même, et sauf en ce qui touche aux contrats existants, sans conséquence : elle n'affecte ni les salaires, ni les profits, ni la rente de qui que ce soit. Chacun gagne plus de monnaie s'il y a hausse, moins de monnaie s'il y a baisse ; mais il ne gagne ni une plus grande, ni une moindre quantité de toutes les choses qui s'achètent avec de l'argent. Il n'y a d'autre différence que celle qui résulterait de l'emploi d'un plus ou moins grand nombre de jetons dans un compte. En ce cas, la seule chose qui ait changé de valeur est la monnaie, et les seules personnes qui aient gagné ou perdu sont les possesseurs de monnaie ou ceux qui ont à toucher ou à payer des sommes de monnaie déterminées. La différence, dans un cas, est au profit des rentiers et des créanciers, dans l'autre, au profit des débiteurs de rentes ou de toute somme de monnaie. Il y a perturbation dans les contrats où les sommes sont évaluées en monnaie, et cela est fâcheux, aussi bien lorsque la perturbation a lieu au profit du débiteur que lorsqu'elle est favorable au créancier ; mais les transactions futures n'en sont nullement affectées. Souvenons-nous donc, et les occcasions de le rappeler ne nous manqueront pas, qu'il est absurde de supposer une hausse ou une baisse simultanée de toutes les marchandises, et qu'une hausse ou une baisse générale des prix équivaut simplement à une altération de la valeur des monnaies et est tout à fait indifférente, sauf en ce qui touche à l'exécution des contrats antérieurs où se trouvent stipulés des paiements en monnaie de sommes déterminées.

§ 5. — Modifications des lois de la valeur dans les échanges de détail.

Avant de commencer les recherches sur les lois de la valeur et du prix, je dois faire encore une observation. Je dois prévenir le lecteur, une fois pour toutes, que, dans les exemples que je cite, je suppose que les valeurs et les prix sont régis seulement par la concurrence. Ce n'est qu'à cette condition qu'ils peuvent tomber sous une loi susceptible de définition. On doit supposer que les acheteurs tiennent autant au bon marché que les vendeurs à la cherté des marchandises. Aussi les valeurs et les prix auxquels nos conclusions s'appliquent sont des valeurs et des prix de commerce, des prix tels que ceux que l'on cote sur les bulletins de

prix courants, des prix de marchés en gros où c'est une affaire de vendre et d'acheter, où les acheteurs cherchent à savoir et savent généralement quel est le prix le plus bas auquel on puisse obtenir un article d'une qualité donnée, où, par conséquent, est appliqué cet axiome qu'il ne peut y avoir, sur le même marché, deux prix pour la même qualité et le même article. Nos propositions seront beaucoup moins applicables aux prix de détail, à ceux que l'on paie dans les boutiques pour des objets de consommation personnelle, car ces objets ont souvent un prix différent selon la boutique où on les vend et quelquefois dans la même boutique, parce que les habitudes et des circonstances accidentelles agissent autant sur les prix de ce genre que les causes générales. Les achats faits pour l'usage personnel ne sont pas toujours faits, même par les hommes d'affaires, conformément aux principes des affaires; les sentiments qui les dirigent lorsqu'ils gagnent sont souvent très-différents de ceux qui les déterminent lorsqu'ils dépensent. Soit indolence, soit insouciance, ou parce qu'on trouve beau de payer sans discussion, les trois quarts de ceux qui en ont les moyens paient plus cher qu'il n'est nécessaire les articles de leur consommation personnelle. Les pauvres en font souvent autant, par ignorance et défaut de jugement, faute de temps pour aller aux informations et souvent aussi sous l'empire d'une coercition patente ou déguisée. Pour tous ces motifs, les prix de détail ne subissent pas autant qu'on pourrait le penser l'influence des causes qui fixent les prix dans les achats et ventes en gros. L'influence de ces causes se fait sentir sur les marchés de détail, et elle y occasionne les changements durables qui ont lieu dans les prix de détail. Mais les mouvements de ces deux sortes de marchés ne sont point liés d'une façon régulière et exacte. Des souliers d'égale qualité se vendent à des prix très-différents dans deux boutiques différentes, et le prix des cuirs peut baisser sans que les gens aisés paient leurs souliers moins cher. Néanmoins, le prix des souliers baisse quelquefois; et lorsqu'il baisse, c'est toujours sous l'influence d'une cause générale, comme la baisse du prix des cuirs, et quand les cuirs baissent, lors même que la baisse ne se ferait pas sentir dans les boutiques fréquentées par les riches, l'artisan et l'ouvrier en général paient leurs souliers moins cher, et la baisse est visible dans les marchés qui ont pour objet la fourniture d'une maison de refuge ou d'un régiment. Dans tous les raisonnements

relatifs aux prix, il faut sous-entendre : « pourvu que le vendeur et l'acheteur défendent leurs intérêts. » Faute de prendre garde à ces distinctions, on a inexactement appliqué parfois les principes abstraits de l'économie politique et plus souvent encore on les a discrédités en argumentant des faits auxquels ils ne s'appliquaient pas, ou auxquels de bonne foi on ne devait pas les appliquer.

CHAPITRE II

DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA VALEUR

§ 1. — Deux conditions pour qu'il y ait valeur, utilité et difficulté d'acquisition.

Pour qu'une chose possède une valeur d'échange, il faut deux conditions. Elle doit être utile, c'est-à-dire, comme je l'ai déjà expliqué, pouvoir servir à quelque dessein ou satisfaire quelque désir. Personne ne consentirait à payer un prix, à céder quelque chose qui pourrait lui être utile, en échange d'une chose dont il ne retirerait aucune utilité. Mais il ne suffit pas que cette chose soit utile, il faut encore qu'elle ne puisse être acquise sans difficulté. « Tout article, dit M. de Quincey (1), n'obtient cette valeur artificielle que nous appelons valeur d'échange qu'à la condition de sembler propre à la satisfaction de quelque désir, et lors même qu'il possède incontestablement ce premier avantage, il n'obtiendra jamais la valeur d'échange, s'il peut être obtenu gratuitement et sans effort. Ces deux derniers termes sont nécessaires; car souvent on peut acquérir gratuitement un objet que l'on désire; baissez-vous et ramassez-le; il est à vos pieds; mais comme l'action de se baisser, lorsqu'elle est répétée souvent, exige un effort pénible, vous trouvez bientôt que l'acquisition de l'objet ramassé, même pour votre usage personnel, n'est pas gratuite. Dans les vastes forêts du Canada, il y a des endroits où l'on pourrait ramasser assez de fraises sauvages pour charger des navires : cependant la fatigue de rester baissé pour les ramasser et la monotonie du travail font abandonner avec empressement ce soin à des mains mercenaires. »

Comme nous l'avons indiqué dans le dernier chapitre, l'utilité

(1) *Logique de l'économie politique*, p. 13.

d'une chose, d'après l'estimation de l'acheteur, est l'extrême limite de la valeur d'échange : cette valeur ne peut pas monter plus haut et il faut même un concours de circonstances particulières pour qu'elle s'élève jusque-là. Ce point a été éclairci avec succès par M. de Quincey. « Allez dans toutes les boutiques imaginables, achetez le premier article que vous verrez ; qu'est-ce qui en détermine le prix ? Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, c'est simplement l'élément D, la difficulté de se le procurer. L'autre élément U, l'utilité intrinsèque, n'y sera pour rien. Que la valeur de l'objet, mesurée par l'usage que vous voudrez en faire, soit de dix guinées, de telle façon que vous aimiez mieux donner dix guinées que de le perdre, cependant si la difficulté de le produire ne représente qu'une guinée, il ne vaudra qu'une guinée. Mais parce que l'élément U n'a point contribué à la fixation du prix, peut-on supposer qu'il manque ? C'est impossible ; car s'il avait manqué, vous n'auriez pas acheté l'objet à quelque bas prix que ce fût. U agit sur vous, quoiqu'il n'ait pas d'action sur la fixation du prix. D'autre part, dans le centième cas, supposons des circonstances inverses. Vous êtes sur le lac Supérieur dans un bateau à vapeur, en route pour une région inhabitée située à 800 milles de la civilisation, et vous savez fort bien que vous n'avez pas chance de pouvoir acheter un article de luxe ou d'agrément gros ou petit d'ici à dix ans. Un de vos compagnons de voyage que vous quitterez au coucher du soleil, possède une grande boîte à musique : vous savez par expérience que cette bagatelle a pour vous une grande importance, qu'elle a le pouvoir magique de calmer les agitations de votre âme, et vous désirez ardemment l'acquérir. Au moment où vous avez quitté Londres, vous aviez oublié d'en acheter une ; voici la dernière chance qui vous reste de l'acquérir. Mais celui qui la possède, connaissant votre situation aussi bien que vous-même, veut tirer le plus grand parti possible de U, de l'utilité intrinsèque de l'objet relativement à vos désirs et à votre appréciation personnelle. Il ne tiendra nul compte de D, ni de son influence pour la modération du prix, et en conclusion, bien que, au prix de six guinées la pièce, à Londres ou à Paris il vous fût possible d'obtenir une cargaison de boîtes pareilles, vous aimez mieux payer celle-ci soixante guinées que de ne pas l'avoir, lorsque le dernier coup de cloche vous met en demeure de l'acheter ou d'y renoncer à jamais. Là, comme dans

l'exemple précédent, un seul des deux éléments a fait sentir son action ; dans le premier exemple, c'était D, dans le dernier c'est U. Mais, après tout, bien que D n'ait exercé aucune action, il n'était pas absent : son inertie, il est vrai, a permis à U de produire tout son effet. La compression effective de D ayant disparu, U s'élève, comme l'eau dans une pompe où elle est dégagée de la pression de l'air. D, cependant, était présent à votre pensée, quoique bien évidemment le prix ait été fixé par une autre cause ; d'abord parce qu'il n'y a point de valeur d'échange sans la coexistence de ces deux éléments U et D, et ensuite parce qu'avant de consentir à payer le prix exorbitant déterminé par U, vous avez pris en très-sérieuse considération D, la difficulté de vous procurer l'objet désiré, laquelle, dans l'exemple cité, s'élève jusqu'à l'impossible. Le D ordinaire a disparu, mais il a été remplacé dans votre pensée par un D sans limites. Sans aucun doute, vous avez cédé à l'influence de U et vous lui avez laissé fixer le prix consenti, mais vous n'y avez cédé que sous l'influence latente de D. Cependant D est si éloigné d'exercer aucune action directe et positive, que lorsque son action sur le prix vient à cesser, il se produit comme un vide dans lequel U s'élève jusqu'au plus haut degré de puissance. »

Cet exemple, dans lequel la valeur est réglée exclusivement par les besoins ou les désirs de l'acquéreur, est un exemple de monopole absolu, dans lequel l'article désiré ne pouvant être obtenu que d'une seule personne, elle peut en exiger le prix qu'elle veut jusqu'à la limite où il ne se présenterait plus d'acquéreur. Mais il ne résulte pas nécessairement, même d'un monopole complet, que la valeur soit poussée jusqu'à cette dernière limite : nous y reviendrons lorsque nous aurons la loi de la valeur dans ses rapports avec cet élément, la difficulté de se procurer l'objet demandé.

§ 2. — Trois sortes de difficultés d'acquisition.

La difficulté de se procurer un objet, qui contribue à en déterminer la valeur, n'est pas toujours du même genre. Quelquefois elle résulte de la limitation absolue de l'offre. Ainsi il est des objets dont il est matériellement impossible d'augmenter la quantité au delà de certaines limites, qui sont fort étroites. Tels sont ces vins qui ne viennent que dans certains sols, sous un certain climat, à

une certaine exposition. Telles sont aussi les statues antiques, les tableaux des vieux maîtres, les livres et médailles rares et autres articles recherchés par la curiosité des antiquaires. On peut ranger dans la même classe les maisons et emplacements dans une ville de grandeur limitée, comme Venise, ou dans une ville fortifiée, là où l'on juge les fortifications nécessaires; les plus beaux quartiers d'une ville quelconque, les maisons et les parcs qui jouissent des beautés de la nature dans les contrées où cet avantage n'est pas commun. Virtuellement, toutes les terres peuvent être classées dans cette catégorie; et les effets du monopole pourraient se faire sentir dans un pays entièrement occupé et cultivé.

Mais il existe une autre catégorie dans laquelle se place le plus grand nombre des marchandises que l'on peut se procurer sans rencontrer d'autre obstacle que l'emploi d'une certaine quantité de travail et de capitaux nécessaire pour produire l'article demandé. On ne peut l'obtenir qu'au prix de ce travail et de cette dépense; mais dès que l'on consent à subir ces conditions, il n'y a plus aucune limite à la multiplication du produit. En employant assez de bras et de machines, on pourrait produire mille fois autant de cotonnades, de lainages et de soieries qu'on en produit aujourd'hui. Sans doute il y aurait un point où il faudrait s'arrêter parce que la terre ne fournirait plus les matières nécessaires ; mais il est bien inutile à la science qui nous occupe de faire des conjectures sur le temps où cette limite idéale pourrait devenir réelle.

Il existe une troisième classe d'objets qui participent du caractère des deux précédentes, mais plus difficile à analyser, que je me contenterai de désigner en ce moment, mais dont l'importance est très-grande en économie politique. Il y a des marchandises qui peuvent être multipliées à l'infini, moyennant travail et dépense, mais non pas au prix d'une quantité fixe de travail et de dépense. On n'en peut produire, à un prix déterminé, qu'une quantité donnée ; s'il en faut davantage, les frais de production s'élèvent. A cette classe appartiennent les produits agricoles et généralement tous les produits bruts de la terre. De cette propriété des produits agricoles résultent plusieurs conséquences très-importantes, notamment la nécessité de limiter la population et celle de payer la rente.

§ 3. — Choses dont la quantité est limitée d'une manière absolue.

Toutes les choses susceptibles d'achat et de vente se trouvant comprises dans l'une de ces trois classes, nous allons les étudier l'une après l'autre et premièrement les choses limitées en quantité d'une manière absolue, telles que les statues antiques et les tableaux des vieux maîtres.

On dit communément, en parlant de ces objets, que leur rareté fait leur valeur; mais cette locution n'est pas assez définie dans ses termes pour rendre notre pensée. D'autres disent avec plus de précision que la valeur dépend de l'offre et de la demande. Mais cet énoncé même exige bien des explications pour bien faire comprendre le rapport qui existe entre la valeur d'une chose et les causes dont cette valeur est un effet.

L'*offre* d'une marchandise se comprend : cette expression indique la quantité qu'on offre de vendre, la quantité que peuvent acquérir ceux qui désirent l'acheter, en temps et lieu donnés. Mais que désigne-t-on par *demande?* Non pas le simple désir de posséder la chose. Un mendiant peut désirer un diamant ; mais son désir, quelque grand qu'il soit, n'aura aucune influence sur le prix. Quelques écrivains ont, en conséquence, donné au mot *demande* un sens plus restreint et ils l'ont défini : « désir de posséder combiné avec le pouvoir d'acheter. » Pour distinguer la demande dans ce sens technique de la demande synonyme de désir, ils appellent la première demande *effective* (1). Après cette explication, on suppose ordinairement qu'il ne reste plus aucune difficulté et que la valeur dépend du rapport qui existe entre la valeur effective ainsi définie et l'offre.

Ces phrases, toutefois, ne peuvent satisfaire ceux qui veulent des idées claires, exprimées avec une grande précision. Il résultera toujours quelque confusion d'une manière de s'exprimer qui suppose un *rapport* entre deux choses dont la dénomination n'est pas la même. Quel rapport peut-il exister entre une quantité et un désir, même un désir joint à la puissance d'acheter? On ne

(1) Adam Smith, qui a introduit dans le langage économique les termes de « demande effective, » les employait pour désigner la demande de ceux qui peuvent et veulent donner de l'objet ce qu'il appelle le prix naturel, c'est-à-dire le prix auquel cet objet peut être constamment produit et mis en vente. (Voyez son chapitre sur le *prix naturel* et le *prix courant*, livre I, ch. VII.)

peut comprendre l'existence d'un rapport entre l'offre et la demande que si par *demande* on désigne la quantité demandée et si le rapport dont on parle est celui qui existe entre la quantité demandée et la quantité offerte. Mais la quantité demandée varie même dans un temps et un lieu donnés ; elle varie en raison de la valeur : si l'article est à bon marché, on en demande ordinairement plus que lorsqu'il est cher. Donc la demande résulte en partie de la valeur, et on avait dit que la valeur résultait de la demande. Comment nous tirer de cette contradiction? Comment expliquer ce paradoxe de deux choses qui sont en même temps cause et effet l'une et l'autre?

Quoique la solution de ces difficultés soit assez facile, ces difficultés ne sont point de pure fantaisie, et je les mets ainsi en évidence, parce que je suis persuadé qu'elles pèsent, sans qu'il s'en rende bien compte, sur tout économiste qui ne les a pas bien distinctement regardées et vues. Sans doute, la véritable solution doit avoir été donnée plusieurs fois, mais je ne me rappelle personne qui l'ait donnée avant moi, si ce n'est ce penseur si éminemment lucide et si habile à exposer ses idées, J. B. Say. J'aurais imaginé cependant que ce point était familier à tous les économistes, si les écrits de plusieurs d'entre eux ne m'avaient prouvé que leurs idées à ce sujet n'étaient pas bien nettes, et si l'exemple de M. de Quincey ne m'avait prouvé qu'un esprit distingué et auquel la science entière est familière pouvait ne pas reconnaître et même nier implicitement l'existence de ces difficultés.

§ 4. — Lois de la valeur des marchandises : équation de l'offre et de la demande.

Désignons par le mot *demande* la quantité demandée, tout en nous rappelant qu'il ne s'agit pas d'une quantité fixe, mais presque toujours variable selon le cours de la valeur, et supposons que la demande d'un article excède l'offre, c'est-à-dire qu'il y ait des personnes prêtes à acheter, au prix courant, une quantité plus grande que celle qui est offerte. Les acheteurs entrent en concurrence et la valeur de l'article s'élève : de combien? En raison, pensera-t-on peut-être, de la quantité qui manque, d'un tiers, par exemple, si cette quantité est un tiers. Nullement : car lorsque la valeur s'est élevée d'un tiers, il peut arriver que la demande excède encore l'offre. La valeur peut s'élever encore sans

que la demande soit satisfaite, et en ce cas, la concurrence des acheteurs continue. Si l'article est de première nécessité et tel que l'on consente à le payer à tout prix, un déficit d'un tiers peut élever les prix au double, au triple, au quadruple (1). Au contraire, il peut arriver que la concurrence s'arrête avant que la valeur se soit élevée en raison du déficit. Une hausse de moins d'un tiers pourrait porter l'article au delà des moyens ou de la volonté de tous les acquéreurs. A quel point précis s'arrêtera donc la hausse? Au point, quel qu'il soit, où l'offre et la demande se trouveront en équilibre : au prix qui fera retirer un tiers de la demande ou qui fera venir une offre d'un tiers de plus. Lorsque, d'une manière ou de l'autre, ou des deux manières à la fois, la demande se trouvera exactement égale à l'offre, la hausse n'ira pas plus loin.

Le cas inverse n'est pas moins facile à décrire. Au lieu que la demande excède l'offre, supposons que l'offre excède la demande. La concurrence agira sur les vendeurs : la quantité excédante ne pourra trouver des acheteurs qu'à la condition que l'on provoque une demande supplémentaire égale à elle-même. On y parvient par le bon marché : la valeur s'abaisse et met l'article à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs, ou décide ceux qui existent déjà à faire des achats plus considérables. La baisse de valeur nécessaire pour rétablir l'égalité est différente dans les différents cas. Les articles sur lesquels elle est la plus considérable sont aux deux extrémités de l'échelle; ce sont les objets de première nécessité ou les objets de luxe et de goût destinés à une classe peu nombreuse de consommateurs. S'agit-il de céréales? Ceux qui en ont assez n'en prendront pas davantage sous l'influence du bon marché ; ils aimeront mieux dépenser sur d'autres articles ce qu'ils économisent sur le prix de leur nourriture et l'accroissement de consommation qui résulte du bon marché des grains n'absorbe, l'expérience l'établit, qu'une petite portion de l'excédant produit par une récolte abondante (2).

(1) « Le prix des céréales s'est élevé en ce pays de 100 à 200 p. 100 et au-dessus lorsque tout le monde évaluait le déficit de la récolte d'un sixième à un tiers de la moyenne, et lorsque ce déficit était couvert en partie par des envois de l'étranger. S'il y avait un déficit d'un tiers de récolte, sans aucune réserve de l'année précédente, et sans aucune espérance d'importation, le prix pourrait quintupler, sextupler ou même décupler. » — Tooke, *Histoire des prix*, t. I, p. 13-5.

(2) Voyez Tooke et le rapport de la commission agricole de 1821.

La baisse ne s'arrête que lorsque les cultivateurs retirent leurs grains du marché et les gardent dans l'espoir que les prix se relèveront, ou lorsque des spéculateurs viennent acheter le blé parce qu'il est à bas prix et l'emmagasinent pour le vendre lorsque la demande augmentera. Que l'offre et la demande soient égalisées par une augmentation de demande, à la suite de l'abaissement du prix ou par le retrait d'une partie de l'offre, le résultat est le même, l'égalité.

Ainsi, nous voyons que l'idée de *rapport* entre l'offre et la demande serait déplacée et n'a rien à faire ici : s'il faut chercher un terme dans le langage des mathématiques, il convient d'employer celui d'*équation*. Il faut que l'offre et la demande, la quantité offerte et la quantité demandée soient égalisées. S'il se produit une inégalité, elle est couverte par la concurrence, et la chose a lieu par la hausse ou la baisse de la valeur. Si la demande augmente, la valeur s'élève ; si la demande diminue, la valeur baisse : si l'offre est insuffisante, la valeur monte, et elle descend si l'offre augmente. La hausse ou la baisse ont lieu jusqu'à ce que l'offre et la demande soient exactement égales l'une à l'autre ; et la valeur à laquelle une marchandise s'élève sur le marché n'est autre que celle qui, sur ce marché, détermine une demande suffisante pour absorber toutes les quantités offertes ou attendues.

Telle est la Loi de la Valeur pour toutes les marchandises qui ne peuvent être multipliées à volonté. Ces marchandises, sans doute, sont une exception. Il existe une autre loi pour la classe bien plus nombreuse des objets susceptibles d'une multiplication indéfinie. Mais il n'est pas moins nécessaire de bien comprendre et de saisir la théorie de cette classe exceptionnelle. D'abord, elle sera fort utile pour faire comprendre la théorie des cas ordinaires ; ensuite on verra que l'exception s'étend plus loin et comprend un plus grand nombre d'espèces qu'on ne le supposerait au premier abord.

§ 5. — Cas divers qui rentrent dans cette loi.

Il y a peu de marchandises sur lesquelles l'offre soit naturellement et nécessairement limitée ; mais l'offre de toute marchandise peut être artificiellement limitée. Toute marchandise peut être l'objet d'un monopole, comme le thé, en Angleterre, jusqu'à

1834, et actuellement le tabac en France, le sel et l'opium dans l'Inde anglaise. On suppose ordinairement que le prix d'un article soumis à un monopole est arbitraire et fixé par la volonté de celui qui tient le monopole et limité seulement, comme celui de la boîte à musique au milieu des déserts américains, dans l'exemple de M. de Quincey, par l'estimation extrême du besoin qu'en éprouve l'acheteur. Ceci est vrai dans un certain sens, mais sans exception, néanmoins, à la loi qui fait dépendre la valeur de l'offre et de la demande. Le possesseur du monopole peut fixer aussi haut qu'il veut la valeur de sa marchandise, tant qu'il ne dépasse pas le prix que le consommateur ne voudrait ou ne pourrait payer; mais il ne peut élever cette valeur qu'en limitant l'offre. La compagnie hollandaise des Indes orientales vendait à un prix de monopole le produit des îles aux épices (Moluques); mais pour y parvenir elle était obligée, dans les années d'abondance, de détruire une partie de la récolte. Si elle avait voulu vendre toute la récolte, il aurait fallu réduire le prix pour étendre le marché, à ce point qu'on aurait en somme vendu le tout pour un prix peut-être moindre que celui d'une partie : au moins la destruction de l'excédant des récoltes prouve que telle était l'opinion de la compagnie. Même sur le lac Supérieur, le brocanteur de M. de Quincey n'aurait pu obtenir soixante guinées de sa boîte à musique, s'il avait eu deux boîtes pareilles et qu'il eût voulu vendre l'une et l'autre. En supposant que chacune d'elles lui eût coûté six guinées, il aurait mieux aimé les céder pour soixante-dix guinées que d'en céder une seule pour soixante. Ainsi, bien que son monopole fût aussi complet qu'il est possible de l'imaginer, il aurait cédé ses boîtes à trente-cinq guinées pièce, bien que l'acheteur eût pu, en ne tenant compte que de ses désirs, en estimer une soixante guinées. La valeur de monopole n'est donc pas soumise à des principes spéciaux; elle n'est qu'une variété de la valeur ordinaire, résultant de l'équation de l'offre et de la demande.

D'un autre côté, s'il est peu de marchandises dont la quantité offerte soit invariable en tout temps et à jamais, toute marchandise peut avoir temporairement cette propriété ; quelques-unes même sont ordinairement en ce cas. La quantité des produits agricoles, par exemple, ne peut augmenter d'une récolte à l'autre; la quantité de blé qui existe actuellement dans le monde ne peut

augmenter d'ici à un an environ. Pendant cet espace de temps, le blé peut être assimilé aux choses dont la quantité ne peut s'accroître. La quantité de la plupart des marchandises ne peut augmenter qu'au bout d'un certain temps, et si la demande augmente, la valeur s'élève et se règle sur la demande, jusqu'à ce qu'on ait eu le temps d'ajouter à l'offre et de l'égaler à la demande.

Il y a des cas inverses de celui-ci. L'offre de certains articles peut augmenter indéfiniment, mais elle ne peut diminuer tout à coup. Il y a des objets si durables, qu'ils existent toujours en grande quantité relativement à ce qui s'en produit annuellement. Ainsi l'or et les métaux les plus durables, ainsi les maisons. L'offre de marchandises semblables peut être réduite brusquement par des destructions; mais le propriétaire n'aurait intérêt à détruire que s'il en avait le monopole et s'il pouvait s'indemniser de la destruction d'une partie par la plus-value du reste. Aussi la valeur de telles marchandises peut baisser pour longtemps, soit par l'excès de l'offre, soit par une réduction de la demande, de manière à suspendre la production : en effet, la diminution de l'offre par suite de destruction par l'usage est si lente, qu'il faut longtemps, même lorsque la production est totalement suspendue, pour ramener la valeur de la marchandise à son taux primitif. Dans l'intervalle, la valeur sera réglée seulement par l'offre et la demande sur les quantités existantes, et elle s'élèvera graduellement, au fur et à mesure que le fonds existant s'usera, jusqu'à ce qu'elle arrive à un taux rémunérateur, de manière à ce que la production reprenne son cours.

Enfin, il y a des marchandises dont la valeur ne dépend jamais d'autre chose que de l'offre et de la demande, bien que leur quantité puisse augmenter ou diminuer beaucoup et même indéfiniment. Telle est particulièrement la marchandise Travail, de la valeur de laquelle j'ai amplement parlé dans le Livre précédent, et il existe un grand nombre d'autres cas dans lesquels il sera nécessaire d'invoquer ce principe pour résoudre des problèmes difficiles relatifs à la valeur d'échange. Nous en citerons des exemples lorsque nous traiterons des valeurs internationales, c'est-à-dire des termes de l'échange des produits respectifs de deux pays différents, ou, pour parler en termes plus généraux, des produits de deux lieux éloignés l'un de l'autre. Mais nous ne pou-

vons entrer dans l'examen de ces questions qu'après avoir étudié ce qui se passe relativement aux marchandises dont on peut augmenter la quantité indéfiniment et à volonté, et après avoir recherché par quelle loi, autre que celle de la demande et de l'offre, se trouve déterminée la valeur permanente ou moyenne de ces marchandises. C'est ce que nous allons faire dans le chapitre suivant.

CHAPITRE III

DU COUT DE PRODUCTION DANS SES RAPPORTS AVEC LA VALEUR

§ 1. — Loi de la valeur des choses dont la quantité ne peut augmenter qu'au prix d'une augmentation du coût de production.

Lorsque la production d'une marchandise est le résultat du travail et de la dépense, que cette marchandise soit ou non susceptible d'être indéfiniment multipliée, il existe un minimum de valeur qui est la condition essentielle de la production permanente de cette marchandise. La valeur, en tout temps, est le résultat de l'offre et de la demande, et elle se règle toujours au taux nécessaire pour créer un marché à la quantité existante. Mais si cette valeur ne suffit pas à couvrir les frais de production et à donner au producteur le profit qu'il est en droit d'attendre, la production de cette marchandise s'arrêtera. Les capitalistes ne persisteront pas à produire à perte ; ils ne persisteront même pas si leurs profits ne leur donnent pas de quoi vivre. Ceux dont les capitaux se trouvent déjà engagés et qui ne peuvent pas les réaliser facilement, continueront longtemps sans profit, et on les a vus continuer, même à perte, dans l'espérance d'un temps meilleur ; mais ils n'auraient pas continué indéfiniment si rien ne leur avait fait espérer que leur condition deviendrait probablement meilleure. Quant à ceux qui ne sont pas engagés, ils ne placeront pas leurs capitaux s'ils n'espèrent pas, non-seulement un profit quelconque, mais un profit aussi grand, eu égard aux diverses circonstances et propriétés du placement, qu'ils peuvent en espérer d'un autre emploi dans le même temps et le même lieu. Lorsqu'on ne peut visiblement obtenir un tel profit dans un emploi, si l'on n'en retire pas les capitaux qui y sont engagés, on ne les y remplace pas lorsqu'ils sont consommés. Le coût de la production, augmenté d'un profit ordinaire, peut être appelé le prix ou la

valeur *nécessaire* de toutes les choses qui s'obtiennent par du travail et des capitaux. Personne ne produit volontiers avec la perspective de perdre : si l'on perd, c'est à la suite de calculs erronés que l'on corrige aussitôt que possible.

Lorsqu'une marchandise est l'œuvre du travail et du capital, et qu'elle peut être obtenue en quantité indéfinie, cette valeur nécessaire ou minimum des prix auxquels les fabricants peuvent consentir à produire, est en même temps, si la concurrence est libre et active, le maximum de ce qu'ils peuvent espérer. Si la valeur d'une marchandise est telle qu'elle rembourse les frais de production, non-seulement avec le profit ordinaire, mais avec un profit supérieur, le capital vient en abondance partager ce profit supérieur, et, en augmentant la quantité offerte, il réduit la valeur de l'article. Ceci n'est pas une simple supposition ou une présomption gratuite, mais un fait familier à tous ceux qui sont au courant des opérations commerciales. Dès qu'une nouvelle branche d'affaires présente la chance de profits un peu extraordinaires, ou qu'un commerce, une fabrication déjà connus, passent pour donner des profits un peu supérieurs à la moyenne, on peut être assuré que bientôt l'accroissement de la fabrication ou des importations amènera sur le marché une telle quantité de la marchandise demandée, que le profit ne tardera pas à cesser d'être supérieur et même à baisser de telle façon que le prix de l'article, après avoir été trop élevé, descende trop bas. Ceci dure jusqu'à ce que l'excès de la quantité offerte amène une suspension partielle ou totale de la production. J'ai déjà dit (1) que ces variations dans la quantité produite n'impliquent pas un changement de production de la part de qui que ce soit. Ceux dont les affaires prospèrent augmentent leurs profits en se servant plus largement de leur crédit, tandis que ceux dont les profits ne sont qu'ordinaires restreignent leurs opérations et, en langage de fabrique, font moins d'heures de travail. De cette manière les profits, ou tout au moins les espérances de profit restent égales dans les divers emplois.

En règle générale, donc, les choses tendent à s'échanger l'une contre l'autre, de façon à rembourser à chaque producteur ses frais de production, et à lui donner en outre un profit ordinaire;

(1) Voyez plus haut.

en d'autres termes, à donner à tous les producteurs le même produit en proportion de leurs avances. Mais pour que le profit soit égal, lorsque les avances, qui sont les frais de production, sont égales, il faut que les marchandises s'échangent l'une contre l'autre en raison de leurs frais de production ; celles dont les frais de production sont les mêmes doivent avoir une valeur égale. En effet, c'est ainsi seulement qu'une égale somme d'avances peut rapporter un égal revenu. Si un cultivateur dont le capital vaut 1,000 quarters de blé en produit 1,200 et obtient ainsi un profit de 20 p. 100, tout ce qu'a produit dans d'autres emplois un capital égal à 1,000 quarters doit valoir, c'est-à-dire s'échanger contre 1,200 quarters, car autrement le producteur aurait gagné plus ou moins de 20 p. 100.

Adam Smith et Ricardo ont appelé cette valeur proportionnée au coût de production d'une chose, valeur naturelle ou prix naturel de cette chose. Ils désignaient par là le point au delà duquel la valeur oscille et vers lequel elle tend à retourner ; c'est la valeur centrale vers laquelle, comme le dit Adam Smith, la valeur courante gravite toujours et de laquelle il ne peut y avoir de déviation sans que cette déviation même mette en activité des forces qui ne tendent à la corriger aussitôt. A prendre un nombre d'années suffisant pour que les déviations d'un côté puissent être compensées par les déviations qui ont eu lieu de l'autre, la valeur courante, en moyenne, se trouve la même que la valeur naturelle ; mais il est bien rare qu'elles se confondent à aucun moment déterminé. L'Océan tend partout à prendre son niveau, mais jamais il ne le garde exactement ; sa surface est toujours ridée par les vagues et souvent agitée par les tempêtes. Seulement il n'est aucun point, en pleine mer, qui soit toujours plus élevé que le point qui le touche ; chaque point s'élève et s'abaisse alternativement, mais la mer garde son niveau.

§ 2. — Cette loi opère par un changement potentiel dans l'offre.

Si une influence latente ne réglait sans cesse la valeur des choses sur les frais de production, l'offre ou la production de chaque marchandise subirait de grandes variations, et c'est cette influence qui les prévient. L'offre augmenterait si la marchandise continuait à se vendre au-dessus de son coût de production, et

elle diminuerait si la marchandise continuait à se vendre à un prix inférieur. Nous ne devons donc pas supposer qu'il soit nécessaire que l'offre augmente ou diminue effectivement. Supposez que les frais de production d'une marchandise soient réduits par une invention mécanique ou augmentés par un impôt : la valeur de cette marchandise, aussitôt ou en peu de temps, s'abaisse dans la première hypothèse et s'élève dans la seconde, et les choses se passent ainsi tout simplement parce que, si elles se passaient autrement, la production de la marchandise augmenterait dans un cas, jusqu'à ce que le prix s'abaissât, et diminuerait dans l'autre cas jusqu'à ce que le prix s'élevât. Pour ce motif et par suite de l'idée fausse que la valeur résulte d'une *proportion* entre la demande et l'offre, on suppose souvent que cette proportion doit être changée chaque fois que la valeur de la marchandise vient à changer ; que la valeur d'un objet ne peut baisser, par suite d'une réduction des frais de production, qu'autant que les quantités offertes augmentent d'une manière durable ; ni s'élever, à moins que les quantités offertes ne viennent à diminuer. Mais il en est autrement : il n'est pas besoin qu'il existe un changement effectif de l'offre, et lorsqu'il s'en manifeste quelqu'un, et qu'il a un certain caractère durable, il n'est que l'effet, et non la cause du changement de la valeur. Il est vrai que si l'offre ne pouvait être augmentée, l'abaissement des frais de production ne ferait point baisser la valeur de la marchandise ; mais il n'est pas nécessaire que l'augmentation *ait lieu :* il suffit souvent qu'elle soit possible ; les marchands savent bien ce qui arriverait, et leur concurrence prévient le résultat par une diminution anticipée du prix. La production d'une marchandise devient-elle régulièrement plus abondante, lorsqu'on en a réduit les frais ? C'est là une autre question dont la solution dépend des besoins qui se manifestent à la suite de la baisse de prix. Ordinairement ces besoins occasionnent une production plus considérable, mais ce n'est pas un fait nécessaire. « Chacun, dit M. de Quincey (1), achète un article qui convient à ses désirs, avec d'autant plus de facilité et en quantité d'autant plus grande que cet article est moins cher. Si le prix des mouchoirs de soie baisse de moitié, il en achètera peut-être trois fois plus ; mais il n'achètera pas plus de machines à vapeur à la suite d'une baisse de prix.

(1) *Logique de l'économie politique*, p. 230-1.

Une demande de machines à vapeur est déterminée par les circonstances d'une situation particulière. Si l'on songe au prix d'une machine avant de l'acheter, c'est plutôt au prix de ce que coûtera sa mise en œuvre qu'au prix d'achat. Mais il y a un grand nombre d'articles pour lesquels le marché est limité d'une manière absolue par un ensemble préexistant auquel ces articles se rattachent comme accessoires. Comment une réduction de prix artificielle pourrait-elle faire que les cadrans de montre ou de pendule se vendissent en plus grand nombre que les mouvements et les ressorts intérieurs ? Comment la vente des caves pourrait-elle augmenter, si la vente des vins n'augmente pas ? ou comment les outils des charpentiers de navires pourraient-ils trouver un marché plus étendu, si les constructions navales ne prenaient pas d'accroissement ? Offrez à une ville de 3,000 âmes un approvisionnement de corbillards : le bon marché ne lui en fera pas acheter plus d'un. Offrez un approvisionnement de yachts, qui coûtent surtout à équiper, à garnir de vivres, à réparer, et aucune diminution du prix d'achat n'amènera sur le marché un homme que ses habitudes et ses inclinations n'auraient pas disposé d'avance à acheter. Il en est de même du costume professionnel des évêques, des hommes de loi, des étudiants d'Oxford. » Personne ne doute cependant que le prix et la valeur de tous ces objets ne pussent être abaissés par une réduction des frais de production et abaissés par la crainte que de nouveaux concurrents ne vinssent augmenter les quantités offertes. Cependant la considération des risques extraordinaires auxquels s'exposerait un nouveau concurrent en produisant un article dont le marché est limité, permettrait aux anciens fabricants de soutenir leurs prix bien plus longtemps qu'ils ne le pourraient faire, s'il s'agissait d'un article qui encourageât mieux la concurrence.

Poursuivez et renversez la supposition : prenez une marchandise dont une taxe ait augmenté les frais de production. Sa valeur s'élèvera et même, selon toute apparence, immédiatement. La quantité produite diminuerait-elle ? Non, à moins que l'élévation du prix n'eût pour résultat une réduction de la demande. Si tel était le résultat, on s'en apercevrait bientôt, et en ce cas, l'excès de la quantité offerte causerait une abaisse de la valeur qui durerait jusqu'à ce que la production eût été réduite, après quoi le prix se relèverait. Pour un grand nombre d'articles, il faut que

l'augmentation du prix s'élève bien haut pour que la demande diminue; cela est vrai surtout des articles de première nécessité, de ceux qui servent à la nourriture habituelle du peuple, tels que le pain de froment en Angleterre, que l'on produit probablement en aussi bonne abondance que s'il coûtait beaucoup moins cher. Cependant c'est surtout lorsqu'il s'agit de ces articles que l'opinion vulgaire confond la cherté ou élévation du prix avec la rareté. Les grains peuvent être chers par l'effet de la rareté, comme après une mauvaise récolte; mais la cherté qui a pour cause l'impôt, par exemple, où les lois sur les céréales, n'a rien de commun avec l'insuffisance de l'offre : de telles causes ne réduisent guère la quantité des subsistances dans un pays; elles diminuent plutôt la demande sur d'autres articles, puisque ceux qui paient leur nourriture plus cher pouvant d'autant moins dépenser autrement, la production des autres marchandises est réduite par la réduction de la demande.

Il est donc exact de dire que la valeur des choses dont la quantité peut être augmentée à volonté ne dépend point, sinon par accident et pendant le temps nécessaire pour que la production se règle elle-même, de la demande et de l'offre : au contraire, l'offre et la demande dépendent de cette valeur. Il existe une demande pour une certaine quantité d'une marchandise donnée à son prix naturel, au prix qui paie les frais de production; à la longue, la production se règle sur cette demande. Lorsqu'elle cesse un moment de se régler là-dessus, c'est par suite de faux calculs, ou de changements survenus dans les données du problème, soit dans la valeur naturelle, c'est-à-dire dans les frais de production, soit dans la demande, parce que le goût du public aura changé, parce que les consommateurs seront devenus plus ou moins nombreux, plus ou moins riches. Ces causes de perturbation se font sentir fréquemment, et dès que l'une d'elles se manifeste, le prix courant de la marchandise cesse de concorder avec son prix naturel. La loi réelle de l'offre et de la demande, leur équation s'applique dans tous les cas. S'il faut, pour égaliser la demande à l'offre, une valeur différente de la valeur naturelle, le prix courant s'écarte du prix naturel, mais pour un temps seulement; car la tendance naturelle de l'offre est de se régler sur la demande qui se produit lorsque la marchandise se vend à son prix naturel, ainsi que l'expérience le prouve. Si la quantité offerte est

supérieure ou inférieure à cette demande, ce n'est que par accident, et alors la production donne un profit supérieur ou inférieur à la moyenne commune, ce qui ne peut durer sous un régime de concurrence libre et active.

Récapitulons. La demande et l'offre déterminent la valeur de toutes les choses dont la quantité ne peut être infiniment augmentée, à moins que ces choses soient produites par l'industrie, auquel cas elles ont un minimum de valeur fixé par le coût de production. Quant aux choses qui peuvent être indéfiniment multipliées, les variations de la demande et de l'offre ne déterminent que des changements de valeur pendant le temps nécessaire pour que la production se règle. Lorsque l'offre et la demande régissent ainsi les oscillations de la valeur, elles obéissent elles-mêmes à une force supérieure qui fait graviter la valeur autour du goût de production et qui la fixerait à ce point, si de nouvelles et continuelles causes de perturbation ne la faisaient dévier incessamment. En continuant la métaphore, la demande et l'offre tendent toujours à s'équilibrer, et la condition de l'équilibre économique, c'est que les marchandises s'échangent l'une contre l'autre en raison de leurs frais de production, ou, pour nous servir encore d'une expression déjà employée, que les choses aient leur valeur naturelle.

CHAPITRE IV

DERNIÈRE ANALYSE DU COUT DE PRODUCTION

§ 1. — Élément principal du coût de production.

Les éléments constitutifs du coût de production ont été indiqués dans la première partie de ces recherches (1). Nous avons trouvé que le travail était le principal et presque le seul de ces éléments. Ce que la production d'une chose coûte à celui qui l'a produite ou à ceux qui ont successivement concouru à la production, n'est que le travail dépensé pour la produire. Si nous considérons comme producteur le capitaliste qui fait les avances, le mot *travail* peut être remplacé par le mot *salaires :* le produit coûte la somme des salaires qu'il a fallu payer pour l'acquérir. Au premier abord, il semble que les salaires ne forment qu'une partie des avances du capitaliste, puisqu'il lui faut non-seulement payer le salaire des ouvriers qu'il emploie, mais aussi les pourvoir d'outils, de matières premières ou même leur fournir des bâtiments. Mais ces outils, ces matières, ces bâtiments sont le produit du capital et du travail, et leur valeur, comme celle de l'article à la production duquel ils servent, dépend du coût de production, lequel se décompose lui-même en travaux. Le coût de production du drap fin ne résulte pas tout entier des salaires payés aux tisserands, les seuls qui soient directement payés par le fabricant : il faut y ajouter les salaires des fileurs, ceux des peigneurs, ceux des bergers, que le fabricant a payés en achetant la laine filée; il faut compter les salaires des maçons et briquetiers qu'il a remboursés en payant la construction de son usine; il faut compter les salaires des constructeurs des machines, des fondeurs et mineurs, et ajouter encore ceux des voituriers qui ont

(1) Voyez pages 32 et suivantes.

transporté chacun des objets nécessaires à la production sur le terrain où il devait servir, et le produit lui-même sur le marché où il doit être vendu.

La valeur des marchandises dépend donc principalement (nous verrons bientôt si elle dépend seulement) de la quantité de travail nécessaire à leur production, en comprenant dans la production le transport au marché. « Lorsque nous estimons, dit Ricardo (1), la valeur en échange des bas, par exemple, nous trouvons que leur valeur, relativement aux autres marchandises, dépend de la somme totale du travail nécessaire pour les fabriquer et les porter au marché. Il y a : 1° le travail nécessaire à la culture de la terre où croît le coton ; 2° le travail qui porte le coton dans le pays où l'on fabrique les bas, ce qui comprend une partie du travail employé à la construction du navire sur lequel il est transporté et qui est compté dans le fret; 3° une portion du travail de l'ingénieur, du forgeron, du charpentier, qui ont élevé le bâtiment où les bas sont fabriqués et le métier qui sert à les faire ; 4° le travail du marchand en détail et de plusieurs qu'il est inutile d'énumérer l'un après l'autre. La somme totale de ces diverses espèces de travail détermine la quantité des autres marchandises contre laquelle ces bas s'échangeront, et la même considération de la quantité de travail employée à produire ces autres marchandises déterminera la quantité de chacune d'elles qui s'échangera contre les bas.

« Pour nous bien convaincre que telle est la base réelle de la valeur en échange, supposons que, par quelque amélioration, on diminue le travail dans quelques-uns des procédés par lesquels on transforme le coton brut en bas offerts sur le marché : observons les effets qui en résultent. S'il faut moins d'hommes pour la culture du coton, moins de matelots pour conduire ou moins de charpentiers pour construire le navire qui nous l'a apporté ; si l'on emploie moins d'hommes à élever l'usine ou à faire le métier, où si le bâtiment et le métier, une fois élevés, servent à une production plus grande, la valeur des bas baissera forcément et ils ne pourront plus s'échanger contre autant d'autres marchandises qu'auparavant. Les bas baisseront parce qu'une moindre quantité de travail est nécessaire pour les produire, et ils

(1) *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, ch. I, section 3.

s'échangeront contre une quantité moindre des marchandises dans la production desquelles on n'aura pas réduit le travail de la même manière.

« L'économie dans l'emploi du travail pour la production d'un article ne manque jamais de réduire la valeur relative de cet article, soit que cette économie s'applique au travail nécessaire à la fabrication elle-même, soit à celui qui sert à la formation du capital à l'aide duquel ce travail a lieu. Le prix des bas baisse également, soit qu'on emploie moins d'hommes à la fabrication, à blanchir, à filer, à tisser; soit qu'on emploie une quantité moindre du travail de ceux qui y concourent moins directement, tels que matelots, voituriers, ingénieurs, forgerons. Dans le premier cas, toute l'économie de travail porterait sur les bas, parce que le travail économisé était exclusivement employé à la fabrication des bas; dans l'autre, une portion de l'économie seulement portera sur les bas, le reste portant sur les autres marchandises à la fabrication desquelles servent les bâtiments, les machines, les transports. »

§ 2. — Les salaires ne sont pas un élément du coût de production.

On remarquera que Ricardo s'exprime comme si la quantité de travail dépensée pour fabriquer un article et le porter sur le marché était la seule chose de laquelle dépendit la valeur de cet article. Mais puisque le coût de la production n'est pas évalué par le capitaliste en travail, mais en salaire, et puisque les salaires peuvent hausser ou baisser, sans que la quantité du travail soit changée, il semble que la valeur du produit ne doit pas se mesurer seulement sur la quantité de travail employée à sa confection, mais aussi sur la rémunération accordée à ce travail, et que la valeur dépend en partie des salaires.

Pour décider cette question, il faut considérer que le mot *valeur* est un terme relatif, que la valeur d'une marchandise n'est pas une qualité attachée à la substance même de la chose, mais seulement l'expression de la quantité des autres choses qui peuvent être obtenues en échange de celle-ci. Lorsqu'on dit « la valeur d'une chose, » on sous-entend toujours « relativement à une autre chose ou aux autres choses en général. » Or il est clair que le rapport d'une chose à l'autre ne peut être changé par une cause qui

affecte également ces deux choses. La hausse ou la baisse des salaires en général sont des faits qui affectent toutes les marchandises de la même manière et qui ne peuvent avoir pour résultat de changer les rapports d'échange des marchandises entre elles. Supposer que l'élévation des salaires cause l'élévation des valeurs, c'est supposer quelque chose comme une élévation générale des valeurs. Mais il y aurait contradiction dans les termes, car si une chose vaut beaucoup plus, c'est relativement à telle autre qui vaut beaucoup moins. L'erreur vient de ce qu'on ne considère pas les valeurs en elles-mêmes, mais seulement les prix. Quoiqu'il soit impossible que toutes les valeurs s'élèvent, il est très-possible que tous les prix s'élèvent. Dès que nous concevons nettement l'idée de la valeur, nous voyons que l'élévation ou la baisse des salaires n'a aucun rapport avec elle; mais on croit généralement que l'élévation des salaires a pour conséquence l'élévation des prix. Nous ne pourrons faire bien ressortir tout ce qu'il y a d'erroné dans cette proposition que lorsque nous aurons exposé la théorie de la monnaie; actuellement je dirai seulement que si cette proposition est vraie, il ne peut arriver rien de semblable à une hausse réelle des salaires, car si les salaires ne peuvent s'élever que par la hausse générale du prix de toutes choses, ils n'auraient point haussé en réalité, en ce sens qu'ils ne pourraient donner le moyen d'acquérir rien de plus qu'avant la hausse. Assurément cette démonstration par l'absurde suffit à montrer combien sont peu fondées certaines propositions longtemps accréditées par l'économie politique vulgaire. Il faut se rappeler aussi qu'une élévation générale des prix, en supposant qu'elle existe, ne peut profiter ni au fabricant ni au marchand, pris en leur qualité de marchand ou de fabricant, car si cette hausse augmente la somme de leurs recettes, elle augmente aussi dans la même proportion la somme de leurs dépenses. Aucun changement général de la valeur ou des prix ne peut indemniser les capitalistes d'une augmentation du coût du travail. Cette augmentation a pour effet inévitable la baisse des profits. Si le travailleur gagne davantage en réalité, c'est-à-dire gagne le produit de plus de travail, le tant pour cent qui constitue le profit est nécessairement moindre. Il n'existe aucun moyen de se soustraire à cette loi de la distribution fondée sur une vérité arithmétique. Le mécanisme de l'échange et du prix peut la rendre obscure, mais il ne saurait la détruire.

§ 3. — Exception quand les salaires ne sont pas dans un emploi les mêmes que dans l'autre.

Bien que la hausse ou la baisse *générale* des salaires n'affecte pas les valeurs, l'élévation des salaires dans un emploi, la hausse ou la baisse permanente dans un emploi et qui ne s'étend point aux autres, cause une inégalité qui agit réellement sur les valeurs. Nous avons étudié dans un chapitre précédent les causes qui amènent l'inégalité des salaires d'un emploi à l'autre. Lorsque les salaires d'un emploi s'élèvent d'une manière permanente au-dessus de la moyenne, la valeur du produit s'élève dans la même proportion au-dessus de l'étalon qui représente simplement la quantité du travail. Ainsi les produits du travail instruit s'échangent contre le produit d'une quantité bien plus grande de travail brut, sans qu'il y ait à cela d'autre cause que la supériorité de rétribution du premier travail. Si, par l'extension donnée à l'éducation, les travailleurs propres aux métiers instruits augmentaient en nombre au point de diminuer la différence qui existe entre les salaires de ces métiers et ceux du travail commun, tous les objets produits par ce travail de qualité supérieure baisseraient en valeur relativement aux produits du travail commun, et on pourrait dire que la valeur de ceux-ci s'élève. Nous avons précédemment remarqué que la difficulté de passer d'une classe d'emplois dans une classe très-supérieure, a jusqu'à présent eu pour effet de faire dépendre plus qu'on ne le croirait de la population spéciale de chaque classe le taux des salaires dans chacune des classes de travailleurs qui sont séparées l'une de l'autre par quelque barrière distincte. Nous avons vu aussi que les inégalités dans la rémunération du travail sont beaucoup plus grandes qu'elles ne seraient si la concurrence de tous les travailleurs en général portait réellement sur tous les emplois. Il suit de là que les salaires des diverses professions ne s'élèvent et ne baissent pas simultanément, mais qu'ils restent pendant quelque temps et même parfois pendant une longue période presque indépendants les uns des autres. Toutes ces différences altèrent le coût relatif de production des diverses marchandises et se trouvent naturellement représentées par leur valeur naturelle ou moyenne.

On voit par là que la maxime posée par quelques-uns des meilleurs économistes, savoir : « que les salaires ne sont point com-

pris dans la valeur, » est trop générale et dépasse non-seulement la vérité, mais la pensée même de ceux qui l'ont employée. Le rapport des salaires du travail employé à la production des diverses marchandises affecte la valeur de ces marchandises autant que le rapport de quantité du travail. Il est vrai que la totalité des salaires n'affecte point les valeurs diverses; mais on peut en dire autant de la somme totale du travail. Si celle-ci variait également et simultanément dans la production de toutes les marchandises, les valeurs n'en seraient point affectées. Si, par exemple, le travail en général produisait davantage, de telle sorte que toutes choses, sans exception, pussent être produites en même quantité qu'auparavant avec une somme de travail moindre, cette diminution générale du coût de production ne se manifesterait point par une diminution de la valeur des diverses marchandises. Tout changement qui se manifesterait dans la valeur respective de chacune d'elles n'indiquerait que la mesure des progrès faits par la fabrication de chacune d'elles; il consisterait dans l'abaissement de la valeur de celles dans la production desquelles l'économie du travail aurait été la plus grande, tandis que la valeur de celles dans la production desquelles l'économie aurait été moindre ou nulle, s'élèverait. A la rigueur donc, les salaires ont autant d'influence sur la valeur que la quantité du travail employé, et ni Ricardo ni aucun autre n'a contesté cette vérité. Toutefois, lorsque l'on étudie les causes de variation des valeurs, la quantité du travail employé est la chose importante; car lorsqu'elle varie, c'est seulement dans une ou quelques branches de fabrication à la fois, tandis que les variations des salaires, sauf quelques fluctuations passagères, sont ordinairement générales et n'ont pas grand effet sur les valeurs.

§ 4. — Les profits ne sont un élément du coût de production qu'autant qu'ils varient d'un emploi à l'autre.

Voilà quant au travail ou aux salaires considérés comme élément du coût de production. Mais dans l'analyse que nous avons faite dans notre premier livre des éléments de la production, nous avons constaté qu'il en existait un autre que le travail, c'est le capital, et celui-ci étant le fruit de l'abstinence, le produit ou sa valeur doit suffire à rétribuer non-seulement tout le travail né-

cessaire, mais aussi l'abstinence de toutes les personnes qui ont concouru à avancer le salaire des diverses classes des travailleurs. Le revenu de l'abstinence est le profit. Le profit, nous l'avons vu également, n'est pas seulement ce qui reste au capitaliste après qu'il a été indemnisé de ses avances; il forme, dans un grand nombre de cas, une portion importante de ces avances mêmes. Le filateur de lin, dont les avances consistent en achats de lin et de machine, a dû payer dans le prix de ces objets, non-seulement les salaires du travail qui a cultivé le lin et fait les machines, mais aussi les profits de celui qui a fait venir le lin, de celui qui l'a fait peigner, du mineur, du fondeur et du constructeur de machines. Tous ces profits, et de plus ceux du filateur lui-même, sont avancés par le tisseur dans le prix de sa matière première, le fil de lin; il avance en même temps ceux d'autres constructeurs, mineurs, maîtres de forges qui fournissent les matières métalliques. Toutes ces avances entrent dans le coût de production de la toile. Donc les profits, comme les salaires, entrent dans le coût de production qui détermine la valeur du produit.

Toutefois la valeur, étant tout à fait relative, ne peut dépendre du taux absolu des profits, pas plus que du taux absolu des salaires; elle dépend seulement du rapport des profits. Des profits généralement élevés ne peuvent, pas plus que des salaires généralement élevés, donner l'existence à des valeurs élevées, puisque, dire qu'il existe un état de choses où toutes les valeurs sont élevées, c'est avancer une absurdité et commettre une contradiction dans les termes. Dans la mesure où les profits entrent dans le coût de production de toutes les marchandises, ils ne peuvent affecter la valeur d'aucune d'elles en particulier. C'est seulement lorsqu'ils entrent pour une plus grande part dans le coût de production de certaines marchandises que dans celui de certaines autres qu'ils ont quelque influence sur la valeur.

Ainsi, nous avons vu qu'il y avait des causes par suite desquelles les profits sont toujours plus élevés dans certains emplois que dans d'autres. Il faut une indemnité pour la différence des risques, des soins, des désagréments. On ne peut l'obtenir qu'en vendant la marchandise à un prix supérieur à celui qui résulterait du payement du travail employé à la produire. Si la poudre à tirer ne s'échangeait pas contre les autres marchandises à un prix supérieur à celui du travail employé du commencement à la fin de

la fabrication, personne ne voudrait élever une fabrique de poudre. Les bouchers gagnent certainement plus que les boulangers, et ne semblent pas exposés à de plus grands risques, puisqu'ils ne font pas plus souvent faillite. Ils obtiennent des profits plus élevés parce que les désagréments, et jusqu'à un certain point, l'impopularité de leur métier diminue le nombre des concurrents. Mais l'élévation du chiffre de leurs profits implique qu'ils vendent leur marchandise plus cher que ne l'exigeraient la rétribution du travail employé et le remboursement des avances faites. Toutes les inégalités de profit qui sont nécessaires et permanentes sont représentées dans la valeur relative des marchandises.

§ 5. — Et aussi quand ils sont répartis sur un temps plus long.

Toutefois, les profits peuvent entrer pour une somme plus forte dans le coût de production d'une marchandise que dans celui d'une autre, sans qu'il existe aucune différence dans le taux du profit que donnent les deux emplois. Une marchandise peut avoir à payer les profits pendant un temps plus long que l'autre. L'exemple que l'on cite ordinairement eu ce cas est celui du vin. Supposez une quantité de vin et une quantité de draps produites par une somme égale de travail, et que ce travail soit payé au même prix. Le drap ne devient pas meilleur en vieillissant, et le vin s'améliore. Supposez que pour avoir la qualité voulue il faille conserver le vin durant cinq ans, le producteur ou le marchand ne le garderont pas si, à la fin de la période, ils ne peuvent le vendre plus cher que le drap de tout le profit accumulé pendant cinq ans avec l'intérêt composé. Le vin et le drap ont exigé les mêmes avances de fabrication à l'origine. Voilà donc un cas dans lequel le rapport de la valeur naturelle de deux marchandises ne se règle pas sur les frais de production seulement, mais sur les frais de production et quelque chose de plus. Il est vrai que, pour conserver l'expression générale, nous pourrions comprendre dans le coût de production du vin le profit dont le marchand fait l'abandon pendant cinq ans et le considérer comme une avance supplémentaire dont il doit être remboursé à la fin.

Toutes les marchandises produites par des machines peuvent être approximativement assimilées au vin de l'exemple précédent. Les profits entrent dans une proportion plus grande dans leurs

frais de production que dans les frais de production des marchandises qui sont l'œuvre directe du travail. Supposez deux marchandises, A et B, dont la production exige un an de temps, au moyen d'un capital que nous exprimerons cette fois en monnaie par 1,000 *l.* A est directement produit par le travail, et la somme de 1,000 *l.* tout entière est dépensée en salaires. On obtient B au moyen d'un travail qui coûte 500 *l.* et d'une machine qui coûte 500 *l.* aussi et s'use dans un an. Les deux marchandises auront exactement la même valeur, soit 1,200 *l.*, si nous exprimons cette valeur en monnaie et que les profits s'élèvent à 20 p. 100 par an. Mais sur ces 1,200 *l.*, prix de la marchandise A, 200 *l.* seulement, le sixième, payent le profit, tandis que sur le prix de la marchandise B, le profit n'entre pas seulement pour 200 *l.*, mais pour toute la partie des 500 *l.* qu'a coûtées la machine, qui constituait le profit de son constructeur, soit un sixième, en supposant que la construction de la machine ait aussi pris un an. Ainsi dans la valeur de la marchandise A, les profits entrent pour un sixième, tandis que dans celle de la marchandise B, l'élément profit comprend non-seulement le sixième de la somme totale, mais encore le sixième d'une fraction considérable de cette même somme.

Plus le capital, sous la forme de machines, de bâtiments, de matières premières ou de tout autre objet nécessaire avant que le travail puisse commencer, est important, plus la part des profits est grande dans les frais de production. Il est également vrai, quoique moins apparent au premier abord, que la plus grande durée du capital employé en machines et en bâtiments a précisément le même effet que sa plus grande importance. Nous avons supposé tout à l'heure un cas extrême, celui d'une machine qui s'use entièrement dans un an; supposons maintenant le cas inverse et plus extrême d'une machine qui dure toujours et sans réparations. Dans ce cas, aussi bon pour le raisonnement que s'il pouvait exister, il ne sera pas nécessaire que le manufacturier soit jamais remboursé des 500 *l.* que lui aura coûtées sa machine, puisqu'il aura toujours la machine, valant 500 *l.*, mais il doit recevoir le profit sur cette somme. La marchandise B, qui dans l'exemple précédent, se vendait 1,200 *l.*, dont 1,000 reproduisaient le capital et 200 *l.* représentaient le profit, se vendra maintenant 700 *l.*, dont 500 *l.* pour prix des salaires et 200 *l.* pour les

profits du capital. Le profit donc entre dans la valeur de la marchandise B dans la proportion de 200 à 700, ou de 2 à 7, ou 28 4/7 p. 100, tandis qu'il n'entre dans la valeur de A que dans la proportion d'un sixième ou de 16 2/3 p. 100. Notre hypothèse est tout idéale, puisqu'il n'y a ni machine, ni capital engagé qui durent toujours; mais plus une machine dure, plus elle se rapproche de cette hypothèse et plus la part du profit est grande dans la valeur des marchandises. Si, par exemple, une machine qui vaut 500 *l.* perd par an un cinquième de sa valeur, il faut ajouter 100 *l.* au revenu qui doit couvrir cette perte, et le prix de la marchandise sera de 800 *l.* Le profit entrera dans ce prix dans la proportion de 200 à 800, soit un quart, rapport bien plus élevé que celui d'un sixième ou de 200 à 1,200, qui existe pour la marchandise A.

L'inégalité du rapport dans lequel les profits entrent dans les avances du capitaliste, et par suite, dans son émolument, selon les divers emplois, produit deux conséquences, quant à la valeur. Premièrement, les marchandises ne s'échangent pas entre elles simplement en raison de la quantité de travail nécessaire pour les produire, même en tenant compte des inégalités permanentes qui existent dans la rémunération du travail. Nous avons déjà démontré cette vérité par l'exemple du vin : nous allons l'établir encore par d'autres exemples pris dans les marchandises obtenues par l'emploi des machines. Supposez, comme tout à l'heure, un article A produit par 1,000 *l.* de travail direct : mais au lieu de B, produit par 500 *l.* de travail direct et par une machine de 500 *l.*, supposons C produit par 500 *l.* de travail immédiat à l'aide d'une machine produite par 500 autres livres de travail immédiat : la confection de la machine prend un an, cette machine s'use dans un an ; les profits sont évalués à 20 p. 100 comme ci-devant. A et C sont le produit de deux quantités égales de travail payé au même prix : A coûte 1,000 *l.* de travail direct ; C ne coûte que 500 *l.* de travail direct, mais celui qui a été dépensé à la construction de la machine porte à 1,000 *l.* le travail que C a coûté. Si le travail ou la rémunération du travail était le seul élément du coût de production, A et B auraient la même valeur. Ont-elles, en effet, la même valeur? Nullement. La machine ayant été faite en un an, au prix d'une avance de 500 *l.* et les profits étant calculés à raison de 20 p. 100, le prix naturel de la machine est de 600 *l.*, soit 100 *l.* qui doivent être ajoutées aux autres avances du fabri-

cant de la marchandise C et lui être remboursées avec un profit de 20 p. 100. Ainsi, tandis que la marchandise A se vend 1,200 *l.*, la marchandise C ne peut se vendre d'une manière durable moins de 1,320 *l.*

Il résulte, en outre, de l'inégalité du rapport dans lequel les profits entrent dans les avances du capitaliste, que toute baisse ou toute hausse générale des profits agit directement sur les valeurs. Non pas que les variations des profits causent une hausse ou une baisse générale des valeurs, ce qui, nous l'avons dit souvent, est impossible; mais ces variations changent la proportion dans laquelle la valeur de chaque marchandise est affectée en raison de la durée plus ou moins longue du temps pendant lequel elle doit le profit. Lorsque deux marchandises, bien que produites par un travail égal, ont une valeur inégale parce que l'une doit payer les profits pendant un plus grand nombre d'années ou de mois que l'autre, cette différence de valeur sera plus grande si les profits sont en hausse, et moindre, s'ils sont en baisse. Le vin qui doit payer cinq ans de profits de plus que le drap, surpassera bien plus le drap en valeur, si le taux moyen des profits est de 40 p. 100 que s'il est de 20 p. 100 seulement. Les marchandises A et C, produits d'une égale quantité de travail, se vendaient 1,200 et 1,320 *l.*, c'est-à-dire avec une différence de prix de 10 p. 100 : si les profits baissaient de moitié, ces marchandises se vendraient, l'une 1,100 *l.*, l'autre 1,155 *l.*, et la différence ne serait plus que de 5 p. 100.

Il suit de là qu'une hausse générale des salaires, lorsqu'elle provient d'un accroissement réel du coût du travail, exerce jusqu'à un certain point une influence sur la valeur des choses. Elle n'affecte point cette valeur dans le sens que suppose l'opinion vulgaire, en amenant une hausse de toutes choses. Mais si le travail est plus payé, les profits sont moindres, et il s'ensuit que si les profits entrent dans une proportion plus que moyenne dans le coût de production d'une marchandise, la valeur de cette marchandise s'abaisse, et que la valeur d'une marchandise s'élève si les profits entrent dans une proportion moins que moyenne dans son coût de production. Toutes les marchandises, à la production desquelles les machines ont une large part, baissent lorsque les profits subissent une baisse générale ou, ce qui est la même chose, la valeur des autres marchandises hausse

relativement à la valeur de celles-ci : le phénomène est plus sensible encore pour les marchandises dans la fabrication desquelles les machines durent longtemps. Cette vérité est quelquefois exprimée en termes plus spécieux qu'exacts, lorsqu'on dit qu'une hausse des salaires élève la valeur des choses que produit le travail relativement à celles que les machines produisent. Mais les choses produites par les machines sont faites, comme les autres, avec du travail, notamment avec le travail qui a fait les machines : la différence vient seulement de ce que les profits entrent pour une part plus grande dans les frais de production des marchandises fabriquées à la mécanique, bien que les principales avances, pour ces marchandises fabriquées à la mécanique, soient encore le prix d'un travail. Il vaut mieux attribuer cet effet à la baisse des profits qu'à la hausse des salaires, d'autant que cette dernière expression est équivoque et suggère plutôt l'idée d'une rémunération réelle du travailleur que de la seule chose qui touche à notre démonstration, c'est-à-dire le coût du travail pour celui qui l'emploie.

§ 6. — Éléments accidentels : impôts, rareté des matières premières.

Outre ces deux éléments naturels et nécessaires du coût de production, le travail et les profits, il en est d'autres qui sont artificiels et accidentels, comme, par exemple, un impôt. Les impôts sur le papier et la drêche font aussi bien partie du coût de production de ces articles que les salaires des ouvriers. Les dépenses qu'impose la loi, comme celles qu'impose la nature, sont remboursées avec le profit ordinaire par la valeur du produit, ou bien la production s'arrête. Mais l'influence des impôts sur la valeur des choses est sujette aux mêmes conditions que l'influence des salaires et des profits. Ce n'est pas le chiffre total de l'impôt, mais la répartition différente de l'impôt qui cause les différences de valeur. Si tous les produits pouvaient être taxés de manière à ce que l'impôt prît un même tant pour cent sur tous, leur valeur resterait la même. Si un petit nombre de produits seulement étaient taxés, l'impôt élèverait leur valeur. Si un petit nombre seulement étaient dispensés de l'impôt, leur valeur baisserait. S'il y en avait la moitié d'imposés, tandis que le reste demeurerait franc d'impôt, la valeur respective des premiers hausserait et celle des seconds baisserait.

Cette variation de valeur serait nécessaire pour égaliser les chances de profit dans les divers emplois, faute de quoi la production des objets imposés serait abandonnée. Mais l'impôt, qui s'appliquerait à tout, s'il était également réparti sur tout, ne changeant point le rapport des différents produits entre eux, ne pourrait avoir aucun effet sur les valeurs.

Nous avons supposé jusqu'à présent que tous les éléments, que toutes les choses quelconques qui entrent dans le coût de production des marchandises avaient une valeur, qui, elle-même, était fixée par leurs frais de production. Il est pourtant des éléments du coût de production dont il est impossible d'augmenter la quantité à discrétion et dont la valeur, par conséquent, s'élève par la rareté dès que la demande s'élève au-dessus d'une quantité donnée. La matière première de plusieurs articles d'ornement que fabrique l'Italie est une substance appelée rouge, jaune ou vert antique, et qu'on n'obtient, dit-on, à tort ou à raison, que par la destruction de colonnes et d'ornements d'architecture de l'antiquité, parce que les carrières d'où avaient été tirées ces colonnes seraient ou épuisées ou ignorées. Des matières de cette espèce, si la demande est abondante, doivent avoir une valeur élevée par l'effet de la rareté : cette valeur entre dans le coût de production et, par conséquent, dans la valeur de l'article achevé. Il semble venir un temps où les fourrures les plus fines tomberont sous l'influence d'une valeur surélevée par la rareté de la matière. Jusqu'à ce jour la diminution du nombre des animaux qui les produisent, dans les déserts de la Sibérie et sur les côtes de l'océan Arctique, n'a eu d'influence sur la valeur des fourrures que par l'augmentation du travail qu'il a fallu pour en obtenir une quantité donnée ; car, sans aucun doute, en employant assez de travail, il serait possible aujourd'hui même d'en obtenir une quantité plus grande, pendant quelque temps encore.

Mais c'est surtout quand il s'agit des agents naturels que l'augmentation de valeur provenant de la rareté augmente les frais de production. Ces agents, lorsqu'ils ne sont pas encore appropriés et qu'il suffit de les occuper pour s'en servir, n'entrent dans le coût de production que jusqu'à concurrence du travail nécessaire pour les préparer à l'usage auquel ils sont destinés. Même après appropriation, leur valeur n'augmente pas, comme nous l'avons vu, par l'effet même de l'appropriation, mais par l'effet de la

rareté ou de la diminution de l'offre. Il est également certain que leur valeur est parfois surélevée par l'effet de la rareté. Supposez une chute d'eau dans un lieu où l'on ait besoin de plus de moulins qu'il n'y a de force hydraulique pour les faire mouvoir : la valeur de l'usage de la chute d'eau sera surélevée par la rareté jusqu'à ce que la demande devienne égale à l'offre ou que la différence de prix permette d'obtenir d'une force artificielle, telle que la vapeur, le service que l'on demandait à l'eau.

Un agent naturel durant toujours et ne pouvant être utile que par les produits qui résultent de son emploi, celui qui le possède en retire ordinairement un revenu en se faisant payer une redevance annuelle, prise sur les produits obtenus de cet agent par celui qui s'en sert. Cette redevance pourrait porter toujours et porte quelquefois le nom de *rente*. La question de l'influence qu'a sur les valeurs l'appropriation des agents naturels est souvent posée sous cette forme : « La rente fait-elle partie du coût de production? » Les meilleurs économistes répondent : « non. » On est fortement tenté d'adopter ces larges formules, même lorsqu'on sait sous quelles restrictions elles doivent être acceptées; car on ne peut nier qu'elles ne gravent mieux dans l'esprit un principe général que lorsqu'on l'entoure, même en théorie, de toutes les exceptions et restrictions pratiques. Mais en même temps ces formules déroutent quelquefois et égarent les intelligences, dans lesquelles elles créent une impression défavorable à l'économie politique, en laissant supposer qu'elle dédaigne l'évidence des faits. Nul ne peut nier que la rente n'entre quelquefois dans le coût de production. Si j'achète ou si j'afferme une parcelle de terre et que j'y élève une fabrique de drap, la rente de la terre fait, à juste titre, partie des frais que la valeur du produit doit me rembourser. Et comme toutes les fabriques sont bâties sur une terre et la plupart d'entre elles sur des points où la terre possède une valeur toute particulière, la rente de cette terre doit, en moyenne, être couverte par la valeur de toutes les marchandises faites dans les fabriques. Nous montrerons dans le chapitre suivant en quel sens il est vrai que la rente ne fait point partie du coût de production et n'affecte pas la valeur des produits de l'agriculture.

CHAPITRE V

DE LA RENTE DANS SES RAPPORTS AVEC LA VALEUR

§ 1. — Loi de la valeur des choses dont on peut augmenter la quantité en en augmentant le coût de production.

Nous avons étudié les lois qui régissent la valeur de deux classes de marchandises : la première et la plus petite est composée des objets dont la quantité est limitée; leur valeur résulte uniquement de l'offre et de la demande, sous cette réserve que leur coût de production, s'ils coûtent quelque chose, est un minimum au-dessus duquel leur valeur ne peut tomber pour longtemps; la seconde classe, plus nombreuse, comprend tous les objets qui peuvent être multipliés à volonté par le travail et le capital et de la valeur normale desquels le coût de production forme en même temps le maximum et le minimum. Reste à étudier une troisième classe de marchandises, celles qui n'ont pas seulement un coût de production, mais qui en ont plusieurs, qui peuvent toujours être produites en quantité plus grande par le travail et le capital, mais non par la même somme relative de travail et de capital; dont on peut produire telle quantité à un prix, mais non telle quantité plus grande, si ce n'est à un prix plus élevé. Ces marchandises forment une classe intermédiaire dont le caractère tient de celui des deux autres : les produits agricoles forment le principal article de cette classe. Nous avons déjà plusieurs fois rappelé cette vérité fondamentale qu'en agriculture, dans un état donné de l'art de cultiver, on ne double point la quantité du produit en employant le double du travail; que s'il faut obtenir une quantité plus grande de produit, cette quantité coûtera plus cher que la première. Soit un village aux terres duquel on demande actuellement cent quarters de blé : si l'accroissement de la population occasionne un besoin de cent autres quarters qu'on obtient, soit en défrichant des terres de qualité inférieure, soit en cultivant mieux celles qui sont déjà en cul-

ture, les cent nouveaux quarters, ou tout au moins quelques-uns, pourront avoir coûté chacun le double ou le triple de ce que coûtait chacun des cent premiers.

Si chacun des cent premiers quarters avait coûté la même dépense, en supposant que les meilleures terres fussent d'abord les seules cultivées ; et si ces frais de production avaient été remboursés avec le profit ordinaire par le prix de 20 schellings le quarter, le prix naturel du blé, tant qu'il n'en faudrait que cette quantité, serait 20 schellings, et il ne pourrait s'élever au-dessus ou tomber au-dessous de ce prix, que par l'effet des vicissitudes des saisons ou par d'autres variations accidentelles de l'offre. Mais si la population du village augmentait, un temps viendrait où il faudrait plus de cent quarters pour la nourrir. Nous supposons qu'il ne peut point venir de blés du dehors et, par hypothèse, on ne peut produire dans le village plus de cent quarters qu'en mettant en culture des terres de qualité inférieure, ou en prenant un système de culture plus dispendieux. On ne pourra prendre aucun de ces deux partis sans que le prix s'élève, et ce prix s'élèvera en raison de l'augmentation de la demande. Tant que le prix s'est élevé, sans s'élever assez pour payer les frais supplémentaires de production qu'il faudrait faire pour obtenir une quantité plus grande et payer aussi le profit moyen, l'augmentation de valeur de la quantité produite participerait de la nature des valeurs de rareté. Supposez qu'on ne puisse cultiver utilement les terres de seconde qualité ou éloignées d'un degré qu'au prix de 25 schellings par quarter, et que ce prix soit également nécessaire pour couvrir les frais qu'il faudrait faire pour obtenir l'accroissement de produit demandé sur les terres de première qualité. Dans cette hypothèse, la demande élèvera le prix jusqu'à 25 schellings : ce sera désormais le prix naturel, puisque c'est le prix au-dessous duquel on ne peut produire la quantité de blé dont la société a besoin. A ce prix cependant, les besoins de la société peuvent être satisfaits pendant quelque temps, et ils pourraient l'être toujours si la population n'augmentait pas. Le prix s'étant élevé à ce point ne descendra plus d'une manière durable, bien qu'une abondance exceptionnelle puisse l'abaisser pour quelque temps ; et il ne s'élèvera pas plus haut tant que la société pourra obtenir la quantité dont elle a besoin, sans élever le coût de production.

Dans cette argumentation, j'ai pris le prix comme la représentation de la valeur, parce que l'idée du prix est plus répandue ; je vais continuer de prendre l'un pour l'autre tant que cela pourra être utile.

Dans la supposition faite plus haut, les différentes parties de la quantité de blé produite n'ont pas le même coût de production. Bien que le supplément de 20, de 50, de 150 quarters ait été produit moyennant des avances qui sont strictement couvertes par le prix de 25 schellings, les premiers cent quarters ne coûtent encore que des frais proportionnés au prix de 20 schellings. Ceci est évident de soi, si les cent premiers quarters et le supplément ont été produits par des terres de qualité différente : ce n'est pas moins vrai, lorsque le tout a été produit sur les mêmes terres. La meilleure terre produisait 100 quarters de blé à 20 schellings ; elle produit maintenant 150 quarters par suite de l'emploi de moyens coûteux qui ont porté à 25 schellings la rémunération nécessaire des frais de production. Les dépenses qui rendent nécessaire le prix de 25 schellings ont été faites pour les 50 quarters seulement : on aurait pu continuer toujours de produire les cent premiers quarters, avec les mêmes frais qu'à l'origine, et en bénéficiant sur cette quantité de toute l'augmentation de prix résultant d'une demande plus considérable : personne donc ne ferait la dépense nécessaire pour obtenir 50 quarters de plus, si ces 50 quarters, seuls, ne devaient la rembourser tout entière. Donc les 50 quarters seront produits à leur prix naturel, proportionné à ce qu'a coûté leur production, tandis que les cent autres rapporteront 5 schellings par quarter de plus que leur prix naturel, prix correspondant à leur premier coût de production et suffisant à le couvrir.

Si la production d'une partie, même minime, de la quantité demandée ne peut avoir lieu qu'à un certain prix, ce prix profitera à tout le reste. Nous n'achetons pas un pain moins cher qu'un autre, parce que le blé dont il est fait est venu sur un sol plus riche et a moins coûté au producteur. Donc, la valeur d'un article, sa valeur naturelle ou moyenne, est déterminée par le coût de production, et la mise en vente de la portion de la quantité offerte qui a coûté le plus cher. Telle est la loi de la valeur de la troisième et dernière classe des marchandises.

§ 2. — Les choses produites dans les circonstances les plus favorables donnent une rente égale à la différence du coût de production.

Si la portion du produit qui a été obtenue dans les conditions les plus défavorables a une valeur proportionnée à ce que coûte sa production, toutes celles qu'on obtient dans des conditions meilleures, ayant la même valeur, cette valeur est plus que proportionnée aux frais de production. Leur valeur n'est pas, à proprement parler, une valeur de rareté, puisqu'elle est déterminée par les conditions de production de l'article, et non par la nécessité d'abaisser la demande au niveau de l'offre par une élévation du prix. Toutefois, les propriétaires de cette partie du produit jouissent d'un privilége : ils obtiennent un prix qui leur donne un profit bien supérieur à la moyenne. Si cet avantage tient à quelque franchise particulière, comme une exemption d'impôt, un avantage personnel au physique ou au moral, un procédé particulier que l'on connaît seul, la possession d'un capital plus fort, ou à diverses autres choses qu'il serait facile d'énumérer; le propriétaire le garde pour lui et en retire un gain supérieur à la moyenne des profits, comme une sorte de profit de monopole. Mais lorsque l'avantage tient à la possession d'un agent naturel d'une qualité particulière, comme dans l'espèce dont nous nous occupons principalement, la possession d'une terre plus fertile que celle qui détermine la valeur de l'article; et lorsque celui qui possède cet agent n'en est point propriétaire ; le propriétaire peut exiger à titre de rente, tout ce qui excède la moyenne des profits dans celui que l'on pourrait faire en se servant de cet agent. Nous arrivons ainsi par une autre démonstration, à la Loi de la Rente, telle que nous l'avons reconnue dans le dernier chapitre du second livre. La rente, nous le voyons encore, est la différence qui existe entre les revenus inégaux des capitaux employés sur les diverses portions du sol. Tout ce qu'une portion quelconque du capital agricole rapporte de plus que la même somme de capital dépensé sur le plus mauvais sol, ou dans le mode de culture le plus dispendieux auxquels les besoins de la société forcent à recourir ; tout cet excédant sera naturellement payé, à titre de rente, au propriétaire de la terre sur laquelle ce capital est employé.

Les économistes ont cru longtemps, et Adam Smith a partagé cette opinion, que les produits de la terre ont toujours une valeur

de monopole, parce que, disaient-ils, outre le profit au taux ordinaire, la terre rapporte toujours une rente. Cette opinion, nous le voyons à présent, est erronée. Une chose ne peut avoir une valeur de monopole, tant qu'on peut se la procurer en quantité illimitée, à la condition seulement de la payer ce qu'elle coûte. Si l'on ne produit pas plus de blé qu'on n'en produit aujourd'hui, c'est parce que la valeur du blé n'est pas assez élevée pour rémunérer ceux qui en feraient venir davantage. Toute terre qui n'est réservée ni à d'autres usages, ni à l'agrément, et qui, au prix actuel, avec les procédés actuellement employés, peut rapporter un profit moyen, doit être mise en culture, si aucun obstacle artificiel ne s'y oppose, lors même qu'elle ne produirait point de rente. Tant qu'il existera quelque terre propre à la culture qui, au prix actuel, ne puisse être utilement cultivée, il devra y avoir des terres un peu meilleures qui rapporteront le profit moyen, mais non la rente, et cette terre, si elle fait partie d'une exploitation, sera cultivée par le fermier ; si elle est en dehors, elle sera cultivée probablement par le propriétaire ou par quelqu'un auquel il aura permis de la cultiver. Il y aura toujours au moins quelque peu de terre semblable en état de culture.

Donc, la rente ne fait pas partie du coût de production qui détermine la valeur des produits de l'agriculture. On peut imaginer un pays tellement peuplé, dont la terre cultivable soit tellement occupée que, pour obtenir plus de produits agricoles, il faudrait employer plus de travail que le produit lui-même n'en pourrait nourrir : si nous supposons que telle soit la condition du monde entier ou d'un pays privé d'arrivages du dehors, et si nous supposons en même temps que la population continue d'augmenter, il est certain qu'en ce cas la terre et ses produits s'élèveraient à un prix de rareté ou de monopole. Mais cet état de choses n'a pu exister nulle part, si ce n'est peut-être dans quelque petite île séparée du reste du monde ; et on ne doit pas craindre qu'il existe jamais. Assurément, aucun pays connu ne se trouve dans une telle situation. Le monopole, nous l'avons vu, n'a d'effet sur la valeur que par la réduction de l'offre. Dans tous les pays de quelque étendue, il y a bien plus de terres susceptibles de culture qu'il n'y a de terres cultivées, et tant qu'il y aura des terres cultivables et non cultivées, ce sera dans chaque pays la même chose que si la terre cultivable y était en quantité illimitée. Les qualités supé-

rieures sont seules limitées en quantité, et pour celles-ci même, on ne peut exiger une rente telle, qu'elle amenât la concurrence des terres qui ne sont pas encore cultivées : la rente d'un champ doit être un peu inférieure à la différence de fertilité de ce champ, et des meilleures terres qui ne sont pas encore en culture; en d'autres termes, la rente doit être égale à la différence de fertilité de ce champ et des plus mauvaises terres que l'on puisse cultiver utilement. La terre ou le capital placés dans les conditions les plus défavorables ne payent point de rente, et ce sont cette terre ou ce capital qui déterminent le coût de production qui règle la valeur de la totalité des produits. Ainsi la rente, comme nous l'avons déjà vu, n'est point un élément de la valeur, mais le prix du privilége que l'inégalité du produit des diverses terres constitue au profit de toutes les terres, à l'exception de celles qui sont placées dans les conditions les plus défavorables.

En résumé, la rente égalise simplement les profits des capitaux des divers fermiers, en permettant au propriétaire de s'approprier toute la différence de profit qui peut résulter de la supériorité des avantages naturels. Si tous les propriétaires, sans exception, renonçaient à la rente, les fermiers seuls en profiteraient : le consommateur n'en retirerait aucun avantage; car il faudrait toujours que les blés restassent au même prix pour que l'on pût produire toute la quantité demandée par les besoins de la société, et il serait impossible que le blé des terres les moins favorisées se vendît à ce prix, sans que la totalité du blé produit s'y vendît aussi. Donc, la rente, tant qu'elle n'est pas surélevée artificiellement par des lois restrictives, ne pèse point sur le consommateur. Elle n'élève point le prix du blé, et ne cause au public aucun dommage; seulement, si l'État se l'était appropriée ou en avait pris l'équivalent sous la forme d'impôt foncier, elle profiterait au public au lieu de profiter aux particuliers.

§ 3. — Rente des mines, des pêcheries, des emplacements.

Les produits de l'agriculture ne sont pas la seule classe de marchandises qui ait à la fois différents coûts de production et qui, en conséquence et en proportion de cette différence, payent une rente. Les mines peuvent nous fournir un autre exemple. Presque toutes les matières brutes que l'on extrait de la terre, telles

que métaux, houilles, pierres précieuses, etc., sont retirées de mines d'une fertilité inégale, c'est-à-dire qui rendent des quantités très-inégales de produits pour l'emploi d'une égale somme de capital et de travail. Ceci étant, on se demaude pourquoi les meilleures mines ne sont pas exploitées de manière à satisfaire à tous les besoins du marché. On ne peut faire une question semblable lorsqu'il s'agit de la terre ; car il est de toute évidence que les terres les plus fertiles ne pourraient suffire à tous les besoins d'un pays chargé de population ; une partie même de ce qu'elles rendent leur est arrachée par autant de travail et de capitaux qu'il faudrait en dépenser pour obtenir le même produit sur les plus mauvaises terres. Il n'en est pas de même des mines, ou du moins de toutes les mines. Il y a peut-être des cas dans lesquels il est impossible d'extraire d'une veine donnée, dans un temps donné, au delà d'une certaine quantité de produit, parce que la veine n'a qu'une surface limitée sur laquelle on ne peut employer à la fois qu'un certain nombre de travailleurs. Mais ceci n'est pas vrai de toutes les mines. Dans les houillères, par exemple, il faut chercher une autre cause à la limitation du produit. Dans certains cas, les propriétaires limitent eux-mêmes les quantités à produire afin de ne pas épuiser la mine trop rapidement ; dans d'autres, les propriétaires s'entendent, dit-on, pour obteuir un prix de monopole en limitant la production. Quelles qu'en soient les causes, il est certain que l'on exploite des mines d'une richesse inégale, et puisque la valeur du produit est proportionnée à son coût de production dans les mines les plus mauvaises au double point de vue de la richesse et de la situation, cette valeur est plus que proportionnée au coût de production dans les meilleures mines. Toutes les mines, donc, dont le produit excède celui des plus mauvaises en exploitation, rapporteront une rente égale à la différence. Elles peuvent rapporter davantage, et la plus mauvaise mine peut elle-même donner une rente. Les mines se trouvant en assez petit nombre, il n'y a pas dans leur richesse la gradation lente que l'on remarque dans les divers degrés de fertilité de la terre ; et la demande peut être telle qu'elle maintienne la valeur du produit bien au-dessus du coût de production de la plus mauvaise mine exploitée, sans cependant être assez élevée pour qu'on en exploite une plus mauvaise encore. Pendant l'intervalle, le produit a réellement une valeur de rareté ou de monopole.

Les pêcheries peuvent fournir un autre exemple. Les pêcheries en pleine mer ne sont pas appropriées, mais la pêche des lacs et des rivières est presque toujours l'objet d'une propriété; il en est de même des huîtrières et de quelques autres pêcheries situées vers les côtes. Prenons comme exemple de toutes les pêcheries de ce genre celle du saumon. Quelques rivières produisent plus de saumons que d'autres. Aucune, à moins qu'on ne la dépeuple, ne peut donner au delà d'une quantité assez limitée. Les besoins d'un pays comme l'Angleterre ne peuvent être satisfaits que par la pêche du saumon dans diverses rivières dont la production est inégale, et la valeur du saumon doit être suffisante pour couvrir les frais de la pêche dans les rivières qui donnent le moins. Toutes les autres rivières, si elles sont appropriées, rapporteront une rente proportionnéeà leur supériorité. Cette rente ne peut pas être beaucoup plus élevée, s'il existe des rivières moins peuplées de saumons ou plus éloignées qui n'aient pas encore été mises à contribution pour l'approvisionnement du marché. S'il n'y en a pas, le saumon peut acquérir une valeur de rareté, et les plus mauvaises pêcheries en exploitation peuvent rapporter une rente considérable.

Dans le cas des mines et dans celui des pêcheries, l'ordre naturel des choses peut être interrompu par l'ouverture d'une nouvelle mine, par l'exploitation d'une nouvelle pêcherie, ou par l'augmentation du rendement de celles qui sont déjà exploitées. Le premier effet d'un tel incident est l'augmentation de la quantité produite, et à la suite un abaissement de prix qui provoque une demande plus considérable. Cette valeur ainsi réduite peut ne plus suffire à rémunérer l'exploitation des mines ou des pêcheries les plus mauvaises, et il peut arriver que celles-ci soient abandonnées. Si les mines ou les pêcheries les meilleures et celles qui les dernières ont été mises en exploitation, fournissent assez de produits pour suffire aux besoins, à la valeur réduite qui représente leur coût de production, la baisse de la valeur sera permanente, et il se produira une baisse proportionnée sur la rente des mines ou pêcheries qui n'auront pas été abandonnées. En ce cas, lorsque les choses auront pris leur niveau, on verra qu'en résultat les mines ou pêcheries de richesse inférieure auront cessé de concourir à l'approvisionnement du marché, et qu'elles auront été remplacées par les nouvelles et plus riches mines ou pê-

cheries ; la plus pauvre de celles en exploitation, celle qui détermine le taux de la rente des plus riches et la valeur du produit, sera une mine ou une pêcherie d'un rendement supérieur à celui de la mine ou de la pêcherie qui auparavant déterminait l'un et l'autre.

La terre sert à d'autres usages qu'à l'agriculture : spécialement à l'habitation des hommes. Employée à cet usage, elle rapporte une rente déterminée par des principes semblables à ceux que nous avons déjà exposés. La rente d'un emplacement, celle d'un jardin ou d'un parc ne sera pas inférieure à la rente que la même terre donnerait si on l'employait à l'agriculture ; mais elle peut être supérieure et indéfiniment : la différence répond aux considérations de beauté et de convenance, et la convenance consiste souvent en facilité plus grande à faire un gain pécuniaire. Les sites d'une beauté remarquable sont généralement peu nombreux, et, s'ils sont très-demandés, ils acquièrent aussitôt une valeur de rareté. La valeur des positions dont tout l'avantage est de convenance, est régie par les principes ordinaires de la rente. La rente de l'emplacement d'une maison située dans un petit village est à peu près au même taux que celle du lot égal de terre dans les champs au milieu desquels le village est bâti. Mais la rente d'une boutique du quartier de Cheapside sera plus élevée en raison de l'estimation que l'on fait de la facilité plus grande à gagner de l'argent dans une localité plus peuplée. La rente des magasins à quai, des docks, des havres, des chutes d'eau et de plusieurs autres propriétés privilégiées peut être analysée d'après des principes semblables.

§ 4. — Profits extraordinaires analogues à la rente.

Les cas dans lesquels on réalise un profit extraordinaire analogue à la rente, sont plus fréquents dans les transactions industrielles qu'on ne le croit généralement. Tel est, par exemple, le cas d'un brevet ou privilége exclusif d'employer un procédé qui diminue le coût de production. Si la valeur du produit continue à se régler sur les frais de production de ceux qui sont obligés d'employer l'ancien procédé, le breveté réalisera, outre le profit ordinaire, un profit égal à l'économie de fabrication qui résultera de son procédé. Ce profit extraordinaire ressemble à la rente et il

en prend quelquefois la forme, lorsque le breveté cède, au prix d'une redevance annuelle, le droit d'employer son procédé. Tant que lui ou ceux qui partagent son privilége ne produisent pas de quoi suffire à l'approvisionnement du marché, le coût de production de la portion qu'ils ne produisent pas règle la valeur du tout, et le breveté peut maintenir sa rente à un chiffre proportionné à tout l'avantage qui résulte de l'emploi de son procédé. Au commencement, il est vrai, il abandonnera probablement une partie de ses avantages pour faire aux autres producteurs une concurrence de prix : l'accroissement d'offre qui en résulte abaisse la valeur de l'article produit et rend le métier difficile à ceux qui ne partagent pas le privilége. Plusieurs d'entre eux se retirent du commerce, ou réduisent leurs opérations, ou prennent des arrangements avec le breveté. A mesure qu'il fournit davantage au marché ils y fournissent moins, et la valeur de l'article tend toujours à baisser un peu. Mais si le breveté suspend ses opérations avant que le marché soit entièrement approvisionné par son nouveau procédé, les choses prennent d'elles-mêmes leur niveau à ce qui était le coût de production avant l'invention, dont tout le bénéfice profite seulement au breveté.

Le gain supérieur qu'un fabricant ou un marchand retirent de l'emploi d'un talent supérieur pour les affaires ou d'une meilleure organisation d'affaires, ressemble fort à la rente. Si tous les concurrents possédaient les mêmes avantages et s'en servaient, la valeur de l'article baisserait et le profit serait pour le consommateur. Le marchand ou fabricant ne jouit de cet avantage que parce qu'il peut vendre, à un prix réglé par le coût de production de ses concurrents, un article que lui-même sait produire à moindres frais. En réalité, tous les avantages naturels ou acquis, personnels ou résultant d'arrangements sociaux qu'un concurrent a sur l'autre, mettent, dans la mesure de cet avantage, l'article produit dans la troisième classe, et mettent le possesseur de cet avantage dans la situation du propriétaire d'une rente. Les salaires et les profits sont les éléments de toute production, tandis que la rente représente seulement des différences. Toute différence en faveur de certains producteurs ou en faveur de la production à certaines conditions et de laquelle résulte un gain, bien qu'elle s'appelle rente dans les cas seulement où une personne paye à l'autre une certaine somme, est régie par les mêmes lois

que la rente. Le prix payé en échange de l'avantage spécial pour la production de la marchandise ne fait point partie du coût général de production de l'article.

Une marchandise peut, sans doute, dans quelques cas, donner une rente, même dans les pires conditions de production ; mais ceci n'arrive que lorsqu'elle se trouve, pour le moment, placée dans la condition de ces marchandises dont l'offre est limitée et qu'elle a, par suite, une valeur de rareté, ce qui n'est jamais et n'a jamais été l'état permanent d'aucune des grandes catégories de marchandises qui donnent une rente. Il en serait autrement dans le cas où l'on verrait les mines, celles de houille, par exemple, près de s'épuiser et dans le cas où la population continuerait à croître lorsqu'un accroissement de production serait devenu impossible. C'est un événement que nous ne devons pas considérer comme probable, grâce aux progrès de l'agriculture et aux améliorations qui s'introduiront certainement dans le monde, pendant la longue période de temps qui doit s'écouler avant que l'humanité soit réduite à cette extrémité.

CHAPITRE VI

RÉSUMÉ DE LA THÉORIE DE LA VALEUR.

§ 1. — Théorie de la valeur résumée dans une suite de propositions.

Nous voici arrivés à un point où nous pouvons reporter utilement nos regards en arrière et considérer d'ensemble l'espace que nous avons parcouru depuis le commencement de ce livre. Voici les principes de la théorie de la valeur, tels que nous les avons constatés jusqu'à présent :

I. La valeur est un rapport. Lorsqu'on dit la valeur d'une chose, on entend la quantité de quelque autre chose ou des choses en général contre laquelle la première s'échange. Donc la valeur de toutes choses ne peut ni hausser ni baisser à la fois : il n'existe rien de semblable à une hausse ou à une baisse générale des valeurs. Toute hausse de valeur suppose une baisse correspondante et toute baisse suppose une hausse.

II. La valeur temporaire ou valeur courante d'une chose dépend de la demande et de l'offre ; elle s'élève quand la demande augmente et s'abaisse quand l'offre augmente. La demande, toutefois, varie selon la valeur ; en général elle est plus grande lorsque l'article est à bon marché que lorsqu'il est cher; et la valeur se modifie de telle façon que la demande soit égale à l'offre.

III. Outre leur valeur temporaire, les choses ont aussi une valeur permanente ou, comme on peut l'appeler, naturelle, dont la valeur courante tend toujours à se rapprocher. Ses oscillations se compensent de telle sorte qu'en moyenne les marchandises s'échangent à peu près à leur valeur naturelle.

IV. La valeur naturelle de certaines choses est une valeur de rareté; mais la plupart des choses s'échangent l'une contre l'autre en raison de leur coût de production que l'on peut appeler Valeur de coût (*Cost Value*).

V. Les choses qui ont naturellement, et d'une manière permanente, une valeur de rareté sont celles dont l'offre ne peut pas augmenter du tout ou ne peut pas augmenter assez pour satisfaire toute la demande qu'il y aurait si elles se vendaient à leur Valeur de coût.

VI. Valeur de monopole et valeur de rareté sont synonymes. Le monopole ne peut donner aucune valeur autrement que par la réduction de l'offre.

VII. Toute marchandise dont la production peut être indéfiniment augmentée par le travail et les capitaux s'échange contre les autres proportionnellement au coût nécessaire pour produire et amener sur le marché la portion de la quantité demandée dont la production coûte le plus. Valeur naturelle et valeur de coût sont synonymes, et la valeur de coût d'une marchandise est celle de la quantité qui a coûté le plus.

VIII. Le coût de production se compose de plusieurs éléments dont quelques-uns se trouvent toujours et partout, d'autres dans certains cas seulement. Les salaires du travail et les profits du capital sont les deux éléments nécessaires du coût de production. Les éléments accidentels sont l'impôt et les frais extraordinaires causés par la valeur de rareté de quelques objets nécessaires.

IX. La rente ne fait point partie du coût de production de la marchandise sur laquelle elle est établie, excepté dans les cas, plutôt imaginables que réels, dans lesquels elle résulterait d'une valeur de rareté. Mais lorsqu'une terre qui, employée à l'agriculture, pourrait donner une rente est affectée à un autre emploi, la rente qu'elle aurait donnée est un élément du coût de production de la marchandise pour la fabrication de laquelle elle sert.

X. Si l'on néglige les éléments accidentels, les choses dont la production peut être indéfiniment augmentée, s'échangent naturellement et d'une manière permanente l'une contre l'autre en proportion des salaires dépensés à les produire et des profits que doivent retirer les capitalistes qui payent ces salaires.

XI. Le taux relatif des salaires ne dépend pas de ce que les salaires sont en eux-mêmes. L'élévation des salaires ne fait pas des valeurs élevées, ni l'abaissement des salaires des valeurs moindres. Le montant relatif des salaires dépend en partie des quantités de travail nécessaires pour les obtenir et en partie du taux de rémunération de ce travail.

XII. Ainsi le taux relatif des profits ne dépend pas de ce qu'ils sont en eux-mêmes; les profits, élevés ou médiocres, ne font point que les valeurs soient élevées ou basses. Le taux des profits dépend de la durée du temps pendant lequel les capitaux sont employés et du cours relatif des profits dans les différents emplois.

XIII. Lorsque deux choses sont produites par la même quantité de travail, que ce travail est rétribué au même taux, que les salaires du travail ont été avancés pour l'une et pour l'autre durant le même temps et que la nature des emplois n'exige pas une différence constante dans le taux des profits; alors, que les salaires et les profits soient plus ou moins élevés, que la quantité de travail dépensé soit petite ou grande, ces deux choses s'échangeront en moyenne l'une contre l'autre.

XIV. Si l'une de ces deux choses possède, en moyenne, une valeur plus grande que l'autre, c'est parce que sa production exige une quantité de travail plus grande ou l'emploi d'un travail plus chèrement rétribué; ou que le capital qui alimente ce travail doit être avancé en totalité ou en partie pendant une période de temps plus longue; ou enfin que la condition particulière dans laquelle l'une de ces deux choses est produite exige que le taux des profits du capital qu'elle emploie soit toujours plus élevé.

XV. La quantité de travail nécessaire pour la production est le plus important de ces éléments; les autres ont une moindre influence, quoique tous en aient une.

XVI. Plus le taux des profits est bas, moins les éléments secondaires du coût de production ont d'importance, et plus la valeur des marchandises est en raison de la quantité et de la qualité du travail employé à leur production.

XVII. Mais toute baisse des profits abaisse, dans une certaine mesure, la valeur de coût des choses produites au moyen des machines qui durent le plus et élève la valeur des choses faites à la main. L'élévation du taux des profits a des effets inverses.

§ 2. — Comment cette théorie est modifiée quand l'ouvrier travaille pour vivre.

Telle est la théorie générale de la valeur en échange. Il convient de remarquer, toutefois, que cette théorie s'applique seulement à un système de production, dirigé par les capitalistes en vue des profits, et non par les travailleurs en vue de leur existence.

A mesure que nous admettons cette dernière supposition, et dans plusieurs pays elle se réalise sur une vaste échelle au moins pour l'industrie agricole, celles des propositions précédentes qui se rapportent à l'influence du coût de production sur la valeur des choses doivent être modifiées. Ces propositions sont fondées sur la supposition que l'objet et le but du fabricant est de retirer un profit de son capital. Ceci posé, il en résulte que le fabricant doit vendre ses produits à un prix qui lui donne des profits moyens, c'est-à-dire qu'il doit les échanger contre d'autres marchandises, en raison du coût de production. Mais le petit propriétaire cultivateur, le métayer, le fermier cultivateur même ou le *cottager*, le travailleur, quel que soit son nom, qui travaille à son compte, ne cherche pas un placement pour son petit capital, mais un emploi utile de son temps et de son travail. Ses déboursés, autres que ceux nécessaires à son entretien et à celui de sa famille, sont si peu de chose, que le prix presque entier de la vente du produit représente des salaires. Lorsque le cultivateur et sa famille se sont nourris des produits de l'exploitation, et qu'ils se sont vêtus peut-être avec ces mêmes produits manufacturés dans la famille, il peut être comparé, quant à la rémunération supplémentaire que donne la vente du reste de ces produits, à ces travailleurs qui, tirant d'ailleurs leur subsistance, peuvent vendre leur travail à un prix qui, selon leur jugement, vaut l'effort qu'il coûte. Un cultivateur qui vit avec sa famille d'une portion seulement du prix de ses produits vendra souvent le reste à un prix très-inférieur à la valeur de coût du capitaliste.

Cependant il y a, dans ce cas même, un minimum, une limite au-dessous de laquelle la valeur ne peut descendre. Le produit que le cultivateur amène sur le marché doit lui rapporter la valeur de tous les objets qu'il est forcé d'acheter, et en outre le prix de la rente. La rente, lorsque le paysan entreprend la culture, n'est plus régie par les principes développés dans les derniers chapitres, mais par la coutume, comme dans le métayage, ou, si elle est abandonnée à la concurrence, par le rapport de la population et des moyens de subsistances que donne la terre. Aussi, en ce cas, la rente est-elle un élément du coût de production. Le paysan doit travailler jusqu'à ce qu'il ait couvert les frais de la rente et de l'acquisition des objets qui lui sont strictement nécessaires : ensuite, il peut ne travailler qu'autant qu'il obtient de l'excédant de

ses produits un prix suffisant pour vaincre son aversion pour le travail.

Le minimum que je viens d'indiquer est tout ce que le paysan cultivateur doit obtenir en échange de tout l'excédant de ses produits. Mais comme cet excédant ne représente pas une quantité déterminée, qu'il peut être plus ou moins important, selon l'activité du cultivateur, il ne donne pas le minimum de valeur d'une quantité déterminée de la marchandise. Aussi, dans cet état de choses, il est difficile de dire que la valeur dépend en quelque chose du coût de production. Elle dépend entièrement de l'offre et de la demande, c'est-à-dire du rapport qui existe entre la somme de l'excédant de subsistances que le cultivateur produit et le chiffre de la population non agricole, ou plutôt du nombre des non-cultivateurs. Si la classe des acheteurs était nombreuse et celle des producteurs indolente, les subsistances pourraient avoir d'une manière normale une valeur de rareté. Je ne connais aucun exemple d'un tel phénomène. Si la classe des cultivateurs est énergique et active, et les acheteurs peu nombreux, les subsistances se vendront à très-bas prix. Ce cas n'est pas bien commun, mais il se passe quelque chose de semblable dans quelques parties de la France. En général il arrive ou que les cultivateurs sont indolents et les acheteurs en petit nombre, comme en Irlande, ou que les cultivateurs sont actifs et la population des villes nombreuse et riche, comme en Belgique, dans le nord de l'Italie et en diverses contrées de l'Allemagne. Le prix du produit se réglera de lui-même par ces diverses circonstances, à moins que la concurrence des producteurs non-cultivateurs ou le prix des marchés étrangers ne vienne tout modifier, comme il arrive souvent.

§ 3. — Comment cette théorie est modifiée par l'esclavage.

La production par le travail des esclaves présente une autre anomalie, mais avec moins de complications. Le propriétaire d'esclaves est un capitaliste, et il produit en vue du profit qu'il espère retirer de son capital. Ce profit doit suivre la moyenne. Quant aux avances, il est dans la même situation que si ses esclaves étaient des travailleurs libres, travaillant comme ils travaillent en réalité, moyennant un salaire égal à ce qu'ils coûtent. Si cette dépense est moindre, par rapport à l'ouvrage fait, que le salaire

du travail libre, les profits du propriétaire d'esclaves sont plus grands; mais si tous les autres producteurs du pays jouissent du même avantage, la valeur des marchandises n'est point affectée par cette circonstance. Seulement cette valeur en serait affectée, si, tandis que le privilége du travail à bas prix serait restreint à quelques branches de la production, les autres étaient exploitées par des travailleurs libres jouissant d'un salaire plus élevé. En ce cas, comme dans tous ceux où les salaires des divers emplois sont constamment inégaux, les prix et les valeurs subissent le contrecoup de ces inégalités. Les produits du travail servile s'échangeront contre ceux du travail libre, dans une proportion autre et moindre que celle de la somme de travail employée à leur production; la valeur de la première sera moindre, et la valeur de la seconde plus grande que si l'esclavage n'existait pas.

L'application de la théorie de la valeur aux divers systèmes industriels, existants ou possibles, peut être abandonnée à l'intelligence du lecteur. Montesquieu a eu raison de dire : « Il ne faut pas toujours tellement épuiser un sujet qu'on ne laisse rien à faire au lecteur. Il ne s'agit pas de faire lire, mais de faire penser (1). »

(1) *Esprit des lois*, livre XI, vers la fin.

APPENDICE

En 1846, un ouvrage fait avec soin (1) a été publié par deux écrivains, MM. Mounier et Rubichon, dont le dernier a exercé, dit-il, des fonctions publiques pendant les dix ans qui ont précédé la Révolution française et qui tous deux ont pris dans les institutions et les pratiques du moyen âge l'idéal d'une société bien constituée. Ils soutiennent dans ce livre que, tandis que les administrateurs et écrivains français s'accordent à dire que la France est en voie de prospérité, les progrès du *morcellement* la réduisent réellement à la mendicité. Une réunion imposante de faits officiels, invoqués à l'appui de cette proposition, a donné à l'ouvrage une autorité que ses auteurs ne méritaient ni par l'exactitude de leurs informations, ni par leur jugement. Leur ouvrage a été invoqué comme une autorité par la *Quarterly Review* (2) dans un article qui a produit quelque sensation et dans lequel elle proclamait, d'après les témoignages cités par ces deux écrivains, que « sous peu d'années le code Napoléon diviserait la terre en pouces carrés et qu'il faudrait recourir aux logarithmes pour calculer des héritages infiniment petits. » Comme de telles affirmations ne doivent pas rester sans réponse durable, je crois utile de placer ici la substance de trois articles du *Morning Chronicle* dans lequel ces écrivains et celui qui a rendu compte de leur livre sont réfutés, en partie d'après leurs propres documents, autant qu'ils pouvaient le mériter et qu'il en était besoin.

I

L'auteur de l'article du *Quarterly Review* s'est étrangement trompé dès le début de son évaluation de l'état actuel du morcellement. Il prend comme démontré que sur cinq millions et demi environ de propriétaires fonciers, il y en a 2,600,000 dont le revenu, évalué pour la répartition de l'impôt, n'excède pas 40 shillings ou plutôt 60, ajoute-t-il, car l'évaluation officielle est bien inférieure au revenu effectif. Sur ce, il s'écrie : « Il existe en France des millions de propriétaires plus pauvres que des

(1) *De l'Agriculture en France d'après les documents officiels*, par M. L. Mounier, avec des remarques par M. Rubichon. Paris, 1846.

(2) Numéro de décembre 1846.

cultivateurs salariés... 2,600,000 familles représentant 13 millions d'âmes n'ont chacune qu'un revenu officiel de 40 sh. ou un revenu réel de 60 shillings sterling, pour l'entretien de cinq personnes, et ce sont là des propriétaires! Le plus pauvre journalier gagnerait quatre fois autant. » Il semble supposer que ces petits propriétaires, comme les grands, n'ont pour vivre que la rente de leur terre, et il oublie qu'ils jouissent de tout le produit. Il aurait pu voir par les documents mêmes qu'il a cités et aurait pu conjecturer, s'il ne l'avait pas su, que les 40 shillings auxquels est évalué le revenu sur le rôle des contributions ne sont pas le produit brut de la petite terre, mais le produit net, celui qui reste après remboursement des frais de culture, dans lesquels il faut comprendre les moyens d'existence du cultivateur et l'intérêt de son capital. L'auteur de l'article établit que le revenu officiel de la propriété foncière en France est d'environ 4 p. 100 relativement à la valeur officielle de la terre, et qu'il n'excède point par conséquent une rente tolérable. Un écrivain qui peut confondre ce revenu avec la totalité des ressources d'un cultivateur auquel la terre appartient, donne la mesure de ses connaissances en cette matière et de l'attention avec laquelle il l'a étudiée.

Essayons maintenant de constater, d'après les données de l'auteur de l'article et de ses autorités, quelle est la condition réelle de ces 2,600,000 propriétaires. Comme le gouvernement français évalue l'impôt foncier à un dixième du revenu de la terre, les propriétaires imposés sur 2 *l.* ou 50 francs paient probablement 5 francs. La contribution foncière est de 2 fr. 50 par hectare en moyenne, et de 2 fr. dans le Midi où la propriété est le plus divisée. Un hectare étant l'équivalent de 2 1/2 acres anglaises environ, il en résulte que le lot de chacun des propriétaires à 40 et 60 shillings de rente de la *Revue* possède de cinq à sept acres de terre chacun. Nous allons prendre dans les autorités citées, MM. Mounier et Rubichon, une autre estimation fondée sur les documents officiels. « Il est à peine croyable, disent ces écrivains, qu'il existe en France plus de quatre millions de propriétaires assez pauvres pour ne payer que 5 fr. 95 (soit 6 fr.) de contribution foncière. » Ici les 5 fr. 95 sont certainement une moyenne. Six francs d'impôt foncier correspondent à six acres par famille, en moyenne, dans toute la France et à sept acres dans le Midi où se trouvent en plus grand nombre les petits propriétaires. D'après les calculs de M. Lullin de Châteauvieux, autorité préférable à MM. Mounier et Rubichon, la condition des petits propriétaires est plus avantageuse : cet écrivain évalue à huit acres et demie en moyenne les lots des 3,900,000 plus pauvres propriétaires de France. Prenez l'un ou l'autre de ces chiffres et imaginez ces petites propriétés dans un pays fertile comme la France, en admettant même l'existence de l'industrie agricole la plus arriérée qu'il y ait dans l'Europe occidentale, et jugez si une famille active et économe, comme on l'est dans la classe pauvre en France, jouissant de tout le produit de cinq à huit acres et demie de terre, et soumise à un impôt de dix pence par acre, peut se trouver dans une mauvaise condition ? Nous n'oublions pas que la terre est quelquefois hypothéquée pour une partie du prix d'achat, et l'auteur

de l'article de la *Revue* jette les hauts cris à propos des charges effrayantes qui pèsent sur la propriété foncière en France : ces charges toutefois, d'après sa propre estimation, ne s'élèvent pas à plus de 40 p. 100 de la rente, et nous ne croyons pas que la terre soit moins grevée dans aucun des pays d'Europe où il existe une aristocratie terrienne. L'intérêt de la dette hypothécaire de France est évalué à 24 millions sterling pour 114 millions d'acres de terre, ce qui fait moins de 5 shillings par acre. Le propriétaire de cinq à huit acres pourrait payer le double et se trouver encore dans une bonne condition.

Nous savons qu'il s'agit dans tout ceci de moyennes, et que si la moyenne des quatre millions de propriétés dont parle M. de Châteauvieux est de huit acres et demie, il existe un grand nombre de propriétaires qui ne possèdent pas cette étendue de terre. Mais il doit y avoir un nombre proportionnel, mais non égal, de propriétaires qui possèdent davantage. Il ne faut pas croire que ces calculs comprennent de grandes propriétés dont une seule suffirait à élever la moyenne de cent petites : on n'y a compris que les propriétés qui payaient moins de 20 francs d'impôt, ce qui représente, en moyenne pour toute la France, vingt acres, et vingt-cinq dans le Midi. Lorsque l'on songe que moins de moitié du sol de la France appartient aux cultivateurs et n'est pas plus divisé que nous le voyons, on peut croire sans doute que, jusqu'à présent du moins, les malheurs du morcellement ne sont pas bien effrayants.

Mais il s'agit moins de l'état actuel de la France que de son état futur. Le morcellement fait-il des progrès? Est-il probable, au contraire, qu'il diminuera? Les défenseurs du système français n'ont jamais contesté que la terre ne fût divisée en fractions trop petites dans plusieurs parties de la France. Ce qu'ils nient, ce sont les progrès du mal. Ils affirment que le morcellement a atteint son plus haut période et que les réunions par acquisition, mariage ou succession, compensent maintenant les subdivisions. Que prouvent les faits sur ce point? Les petites propriétés tendent-elles, oui ou non, à devenir plus petites? Le lecteur sera surpris de voir qu'après toutes leurs déclamations, M. Rubichon et l'auteur de l'article de la *Revue* n'ont nullement prouvé que le morcellement augmentât.

L'article de la *Revue* contient, sur ce point, une théorie curieuse. Il pense qu'en évaluant à trois, en moyenne, le nombre des enfants qui existent sur chaque héritage, chaque parcelle de terre possédée par un propriétaire doit nécessairement être partagée en trois lots à la génération suivante et en neuf lots à la seconde. Dans quel système de division de la terre serait-il possible que la population augmentât à ce point sans être réduite par la famine? Mais existe-t-il un lieu sur la terre où la population triple à chaque génération? Ici les erreurs sont accumulées l'une sur l'autre. Premièrement, il n'aurait pas fallu dire trois enfants par héritage, mais trois enfants par deux héritages, car comme, en ce qui touche à la propriété, la loi française, qui sur d'autres points n'est pas conçue dans le même esprit, est justement impartiale pour les deux sexes, le patrimoine de la mère est en moyenne égal



à celui du père. Secondement, l'auteur de l'article n'aurait-il pas pu prendre la peine de calculer le mouvement actuel de la population en France? S'il avait fait ce calcul, il aurait vu que dans les vingt-sept ans qui se sont écoulés de 1815 à 1842, la population n'a augmenté que de 18 p. 100 et que le mouvement s'est ralenti dans cette période : car l'augmentation a été de 9 p. 100 pendant les 11 premières années, de 6 p. 100 dans les 9 suivantes et de 3 1/10 p. 100 seulement dans les sept années qui se sont écoulées de 1835 à 1842 (1). Nous prendrons la liberté d'attribuer ce ralentissement du progrès de la population à la prudence et à la prévoyance que cette division du sol a inspirées à la classe pauvre.

Au lieu donc de tripler dans une génération, la population a augmenté, durant cette période, d'environ 20 pour 100 (2); et si l'accroissement des villes et des emplois non agricoles pendant ce temps suffit pour absorber cet accroissement, il n'est pas besoin et il n'arrivera pas, en supposant que la loi produise ses effets extrêmes, que le morcellement de la terre fasse des progrès. Actuellement la population des villes de France augmente bien plus rapidement que celle du pays. Nous lisions l'autre jour dans le *Siècle*, qui rendait compte du dernier recensement, que Paris, dont la population était de 930,000 âmes en 1832, avait en 1846 1,350,000 habitants, ce qui fait une augmentation d'environ 50 p. 100 en quatorze ans. Il y a tout lieu de penser, d'après ces données générales, que le morcellement ne fait pas de progrès.

Quels faits M. Rubichon et l'écrivain de la *Quarterly Review* opposent-ils à ceux-ci? Un seul, qui au premier aspect semble concluant. De 1826 à 1835 le nombre des propriétés soumises à l'impôt foncier a augmenté de 600,000, soit de 6 p. 100 en dix ans. Remarquons d'abord que 600,000 cotes ne représentent qu'environ 300,000 propriétaires; car les écrivains français estiment généralement que pour deux cotes foncières ou comptes séparés au rôle des contributions directes il n'y a qu'un propriétaire en moyenne. Mais si l'auteur de l'article de la *Revue* avait consulté son auteur seulement à dix pages de là (3), il aurait trouvé une cause suffisante pour faire comprendre la plus grande partie de cet accroissement. De 1826 à 1835, on a vendu des terres domaniales

(1) Ces faits sont empruntés à M. Passy. A la page 340 de ce livre, où j'ai pu faire une comparaison plus complète, au moyen du recensement de 1846, on a pu voir que le mouvement de la population était plus lent encore que je ne le dis ici.

(2) Cette évaluation même est exagérée. Le recensement de 1806 présente une population de 29,107,425 âmes; en 1846, d'après le recensement de cette année, le chiffre de la population ne s'était élevé qu'à 35,409,480, ce qui donne une augmentation d'un peu plus de 21 1/2 p. 100 en quarante ans. La durée d'une génération n'a jamais été évaluée à plus de trente ans.

P. S. — Le recensement de 1851, que j'ai reçu pendant l'impression de cet ouvrage, présente une population de 35,781,628 âmes, ce qui donne pour les cinq dernières années une augmentation de 1,08 p. 100, ou 0,21 par an. Le ministre français attribue la lenteur de ce mouvement en partie au choléra et à l'émigration, mais en partie aussi à la diminution du nombre des mariages. — Voyez le *Moniteur* du 14 mai 1852.

(3) Mounier et Rubichon, tome I, p. 110.

jusqu'à concurrence d'une somme de 134 millions de francs, soit 5 1/2 millions sterling. Cette vente a nécessairement créé des divisions nouvelles du sol. Nous sommes d'autant plus porté à attribuer à ces ventes la plus grande partie de l'accroissement apparent de la division du sol, que dans les dix années précédentes le nombre des cotes foncières n'avait guère augmenté que de 200,000. L'écrivain de la *Revue* voit dans cet accroissement continu une preuve des progrès du mal ; mais je crois que dans cette période décennale précédente (1816-25) on avait aliéné une partie moins considérable, mais importante du domaine public.

Pendant la même période une grande étendue de terres communales a été vendue en même temps que les terres du domaine, et il faut encore soustraire du nombre des cotes foncières toutes celles qui ont été créées par de nouveaux bâtiments et par le morcellement du sol dans les villes pendant dix ans. Il faut évaluer et déduire avec soin tous ces articles avant d'affirmer avec certitude que le morcellement de la propriété foncière a augmenté dans les cantons ruraux. Et lors même qu'il y aurait un plus grand nombre de parcelles, il ne faudrait pas en conclure que la terre a été *subdivisée*. De grandes propriétés ont pu être et ont été, croyons-nous, divisées en effet assez souvent ; mais la division peut s'être arrêtée là. Nous ne voyons aucun motif de supposer que les petites propriétés ont été subdivisées en propriétés plus petites encore ou que la dimension moyenne de celles des familles de cultivateurs a diminué.

C'est ce que prouvent les faits, et la démonstration sur ce point est plus complète qu'aucune de celles de M. Rubichon. Un nouveau cadastre, c'est-à-dire un nouvel arpentage avec évaluation des terres, a été fait, il y a quelques années. Dans trente sept cantons, pris au hasard dans toute la France, l'opération est terminée ; dans vingt et un autres elle est presque complète. Dans les trente-sept cantons, le nombre des cotes foncières, qui était de 154,266 au dernier cadastre (en 1809 et 1810), n'a augmenté que de 9,011, moins de 18 p. 100, en plus de trente ans, et dans plusieurs cantons ce nombre a considérablement diminué. De cet accroissement il faut retrancher tout ce qui a pour cause l'augmentation des bâtiments et la vente des terres domaniales et communales. Pour les autres vingt et un cantons, on n'a pas encore publié le nombre des cotes foncières, mais le nombre des parcelles ou morceaux de terre séparés a diminué pendant la même période ; et dans ces districts se trouve la plus grande partie de la banlieue de Paris, un des points de la France où la propriété est le plus divisée, et le morcellement y a diminué d'au moins 16 p. 100. On peut voir les détails de tout ceci dans le petit ouvrage de M. Passy : *Des systèmes de culture*. Voilà quant aux terribles progrès du morcellement.

Nous ne pouvons quitter ce sujet sans signaler une des plus grandes preuves que l'écrivain de la *Revue* ait données de son ignorance du sujet qu'il traite. Il se lamente sur le grand nombre des ventes de propriétés foncières que la loi des successions rend, dit-il, nécessaires, et réellement en dix ans le quart des propriétés foncières ont été vendues en France. Maintenant, quoi que puisse d'ailleurs prouver cet extraordinaire nombre de ventes, c'est un argument énorme contre la thèse soutenue par la

Revue, puisque toute vente amenée par la loi de succession est faite pour empêcher une subdivision ultérieure de la terre. Si la terre, vendue à la suite d'une succession, est néanmoins subdivisée, ce ne peut être par l'effet de la loi des successions; ceci prouve seulement que la terre se vend mieux en parcelles; c'est-à-dire en d'autres termes que les pauvres, et ceux mêmes que l'écrivain de la *Revue* représente comme très-pauvres, surenchérissent sur les riches, sur le marché où se vend la terre. Ce fait ne prouve pas assurément que ces pauvres soient aussi pauvres que les écrivains auxquels je réponds veulent le faire croire, et s'ils étaient en effet si pauvres, il faudrait qu'ils fussent les hommes les plus laborieux et les plus économes qui existent sur la face de la terre, et il y aurait là de quoi faire honneur au système de la possession de la terre par les cultivateurs.

II

Nous avons établi qu'en France sur les quatre millions de propriétaires qui peuvent être considérés comme cultivateurs, ceux qui possèdent moins de vingt acres sont considérés par un des écrivains les plus dignes de foi comme possédant en moyenne 8 1/2 acres chacun et qu'aucun document authentique ne permet d'évaluer cette moyenne à un chiffre inférieur. Ce fait ne permet guère de croire que ces cultivateurs soient dans une misère à mourir de faim, comme le prétendent M. Rubichon et l'écrivain de la *Revue*. Il est également certain que si la culture de ces petites propriétés est mauvaise, cela tient à une autre cause que leur petitesse. Des exploitations de cette étendue peuvent être aussi bien cultivées qu'il y en ait sur la terre.

Nous allons maintenant toutefois indiquer une autre espèce de morcellement qui a des inconvénients sérieux et qui, partout où il existe, tend à abaisser l'état de culture. C'est la subdivision, non des terres du pays entre un grand nombre de propriétaires, mais de celle qui appartient au même propriétaire en morceaux séparés ou parcelles, comme on les appelle. Cet inconvénient s'est fait sentir dans d'autres pays que la France, dans le canton de Zurich, par exemple, dans le Palatinat, et, quant aux exploitations, sinon quant à la propriété, en Irlande. En France, cette subdivision est poussée si loin que le nombre des parcelles excède dix fois celui des cotes foncières ; et comme on suppose qu'il y a deux fois moins de propriétaires que de cotes foncières, il en résulte qu'en moyenne chaque propriété est divisée en vingt parcelles séparées. Les conséquences de cet état de choses sont l'objet de plaintes générales et croissantes. Grande perte de temps et de travail ; perte de terre cultivable sacrifiée aux clôtures et aux sentiers; impossibilité d'arriver à un grand nombre de parcelles sans traverser la propriété d'autrui ; disputes sans fin, procès fréquents, tels sont les inconvénients que l'on signale, et l'on aperçoit tout d'abord les obstacles que la petite dimension et la dispersion des parcelles, le mélange des terres appartenant à divers propriétaires doivent opposer à plusieurs sortes d'améliorations agricoles.

On peut imputer à juste titre à la loi des successions en France la plus grande partie du mal. On ne peut l'éviter entièrement dans un pays où les propriétés foncières subissent un double mouvement de décomposition et de recomposition. Les mariages, par exemple, doivent réunir des parcelles de terre qui ne se touchent point. Mais si le droit de tester était plus étendu, le propriétaire de vingt parcelles, lors même qu'il resterait dans l'esprit de la loi d'égalité des partages, donnerait quelques parcelles entières à l'un de ses enfants et d'autres à un autre. La loi, au contraire, veut partager avec une égalité absolue, et comme il est généralement impossible d'égaliser la valeur de parcelles d'une inégale fertilité, comme vignes, prés, terres arables, de manière à contenter tout le monde, il arrive constamment, surtout dans les contrées les plus arriérées de la France, que, lorsque le partage se fait en nature au lieu de s'effectuer par vente, chaque cohéritier tient à prendre plutôt une fraction de chaque parcelle que quelques parcelles entières. De là, sans doute, l'étonnante multiplicité de ces petits lots dans plusieurs parties de la France.

Il est si vrai que l'agriculture française et la condition des cultivateurs en général souffrent de cette sorte de morcellement, que c'est lui qui retarde les améliorations que l'on devrait attendre et qui s'effectuent encore, dans une certaine mesure, malgré tous les obstacles. Nous ne pouvons admettre rien au delà. Il y a des preuves concluantes de grandes et rapides améliorations dans plusieurs contrées de la France, et ni M. Rubichon ni la *Revue* n'ont établi que l'agriculture eût rétrogradé dans aucune.

Ils donnent des tableaux de la quantité moyenne de chaque espèce d'aliments consommés par la population; des tableaux du nombre des bestiaux et du produit par hectare des diverses espèces de culture, etc. D'après les documents officiels, ces évaluations, en supposant qu'elles soient exactes, et nous n'avons aucun motif de les croire moins exactes que d'autres du même genre, indiquent sans aucun doute un état de civilisation peu avancé. Mais la statistique ne témoigne que de l'état actuel. Où est la statistique du passé? Toute l'Europe sait que l'agriculture est grossière et imparfaite dans une grande partie de la France; mais dire qu'elle valait mieux autrefois, c'est contredire tous les témoignages, et nous ne pouvons sur ce point croire sur parole M. Rubichon, pas plus que nous ne pouvons croire que la condition du peuple ait empiré depuis Louis XIV ou même depuis une époque plus reculée (1). Nous ne pouvons taire l'étonnement que nous cause cette dernière assertion. Le maréchal Vauban, grande autorité auprès de ceux qui ont eux-mêmes autorité, estimait qu'un dixième de la population française était à la mendicité et

(1) Elle empira au commencement du règne de Louis XIV, non parce que les cultivateurs *achetèrent* la terre, mais parce qu'ils furent contraints de la *vendre*. « Au moment, dit Michelet (*le Peuple*, ch. I), où nos ministres italiens, un Mazarin, un Émeri, doublaient les taxes, les nobles qui remplissaient la cour obtinrent aisément d'être exemptés, de sorte que le fardeau double tomba d'aplomb sur les épaules des faibles et des pauvres, qui furent bien obligés de vendre ou donner cette terre à peine acquise, et de redevenir des mercenaires, fermiers, métayers, journaliers... Je prie et je supplie ceux qui nous font des lois ou les appliquent,

cinq autres dixièmes dans une situation qui n'était guère meilleure. Sous le même règne, Labruyère se fit remarquer en apprenant aux salons de Paris qu'on voyait dans les champs une étrange espèce d'animaux occupés à fouiller la terre et qui, bien que personne ne le supposât, étaient une espèce d'hommes. Quelques lecteurs se souviennent peut-être du tableau de la population rurale au milieu du dix-huitième siècle tracé par le vieux marquis de Mirabeau; la description faite par Arthur Young, au commencement de la Révolution, n'est guère plus brillante. Comparez ces descriptions avec celles qui ressortent actuellement des documents authentiques et du témoignage de tous ceux qui ont habité la France ou y ont voyagé. La statistique de M. Rubichon ne dit rien du taux des salaires. Nous nous en rapporterions volontiers du sort de notre proposition au résultat d'une enquête sur ce seul point.

Quant à l'agriculture, lorsqu'on songe qu'au commencement de ce siècle les prairies artificielles étaient inconnues dans la plus grande partie de la France, et que les assolements consistaient en blés et jachères alternés, il est difficile de croire que, même dans les contrées qui sont restées le plus en arrière, l'agriculture n'est pas plus avancée qu'il y a cinquante ans.

L'ardeur aveugle avec laquelle M. Rubichon et après lui l'auteur de l'article de la *Revue* mettent tout argument au service de la théorie, les fait insister beaucoup sur l'accroissement de la culture des racines et de quelques autres cultures inférieures, qui prouvent, disent-ils, que l'alimentation du peuple devient plus mauvaise : comme si la même chose n'arrivait pas en Angleterre, comme si l'accroissement des autres cultures, relativement à celle des céréales, n'était pas une conséquence naturelle d'assolements mieux entendus, même au risque de sacrifier les céréales de qualité inférieure.

Nous avons accordé et nous accordons que l'agriculture soit dans un état qui laisse à désirer dans une grande partie de la France; mais cette agriculture vaudrait-elle mieux, si les propriétés étaient grandes? Est-elle plus avancée sur les grandes propriétés ? M. Rubichon et l'écrivain de la *Revue* disent que les petites propriétés « font comme une Irlande de la France, » et nous voyons par leurs écrits mêmes que dans les parties les plus arriérées de la France, les grandes propriétés ont introduit ce qu'il y a de pire dans l'administration agricole de l'Irlande, le système des intermédiaires. D'après M. de Châteauvieux, les grands propriétaires des départements du Centre sont dans l'usage d'affermer leurs terres en bloc à un homme d'affaires ou notaire qui la sous-loue en détail dans les conditions du colonage partiaire et qui, non-seulement est, comme en

de lire le détail de la funeste réaction de Mazarin et de Louis XIV, dans les pages pleines d'indignation et de douleur où l'a consigné un grand citoyen, Pesant de Boisguillebert, réimprimées récemment dans la *Collection des Économistes*. Puisse cette histoire les avertir, dans un moment où diverses influences travaillent à l'envi pour arrêter l'œuvre capitale de la France, l'acquisition de la terre par le travailleur. »

Irlande le plus dur et le plus avide des propriétaires, mais qui, n'ayant qu'une possession temporaire et n'étant point agriculteur, ne dépense rien en améliorations. De cinquante-sept millions d'acres cultivées par des fermiers, vingt et un millions seulement sont occupés par des fermiers à rente fixe et trente-six millions sont sous le régime du métayage, qui en France a tous les défauts et très-peu des avantages de la culture par le propriétaire. La Vendée et quelques départements limitrophes forment la seule exception : les grands propriétaires y résident et y ont conservé avec leurs métayers des rapports primitifs et les métayers y ont en général une possession virtuellement assurée. Nous ne croyons pas qu'il soit vrai de dire qu'en aucune partie de la France les petites propriétés soient mal cultivées à côté de grandes propriétés bien cultivées. Les unes et les autres sont bien cultivées ou mal cultivées : dans les contrées où les grandes exploitations sont bien administrées, les petites propriétés sont également bien tenues et en bon état.

Ceci nous indique la principale cause du mauvais état de l'agriculture et de la médiocre application des capitaux au sol de la France, autrefois et aujourd'hui. Cette cause n'est autre que le goût exclusif de la classe riche et de la classe moyenne pour la vie des villes et pour les professions qui s'exercent dans les villes, et le défaut d'esprit d'entreprise dans tout ce qui touche à l'industrie, qui caractérise la nation française. M. Rubichon dit avec raison, quoique en forme d'épigramme, que le Français, en général, ne connaît qu'un moyen de s'enrichir, l'épargne. Il ne sait pas semer l'argent libéralement, même pour récolter avec abondance. C'est pour ce motif que, lorsqu'on vend les grandes propriétés, on en retire davantage en les subdivisant. Les paysans, grâce à la Révolution, grâce aux petites propriétés, grâce à leur incomparable frugalité, sont en état d'acheter la terre, et leurs épargnes, jointes à l'argent qu'ils empruntent imprudemment pour acheter, sont la seule partie de la richesse du pays qui prenne cette direction. On nous dit souvent qu'il ne peut convenir au capitaliste d'acheter la terre au prix extravagant que la passion des paysans pour la terre leur fait accepter, à quarante fois le revenu, comme on le voit souvent. Cette opération, en effet, ne peut convenir à celui qui veut vivre oisif de son revenu à Paris ou dans quelque grande ville des départements. Mais s'il y avait le moindre désir d'améliorations agricoles chez les propriétaires des capitaux qui augmentent rapidement dans les contrées commerçantes et manufacturières, peu de spéculations seraient plus avantageuses que celles qui consisteraient à acheter de la terre dans plusieurs localités fertiles et mal cultivées de la France, même au prix de quarante fois la rente, qui serait aussitôt doublée, si l'on y appliquait, avec des capitaux, des connaissances agricoles et un esprit d'entreprise ordinaires. Si la petite culture est si gaspilleuse et si ingrate qu'on veut bien le dire, il n'y aurait que plus de profit à lui substituer la grande culture. Mais chez un peuple qui dédaigne les occupations rurales et qui, lorsqu'il s'agit de gagner de l'argent, ne sait pas sortir des voies battues, il ne peut y avoir d'autre culture que celle des paysans.

III

Le cheval de bataille de M. Rubichon et de ses sectateurs anglais contre la petite propriété est la question du bétail ; et ce n'est sans raison, puisqu'ils ont en ceci une base incontestable, quoique insuffisante à supporter tout ce qu'ils ont élevé sur elle. L'approvisionnement de quelques villes de premier ordre, de Paris en particulier, en viande de boucherie est moins abondant qu'auparavant. Cet approvisionnement a augmenté, mais non pas en proportion de la population. Il n'existe aucun doute sur ce fait, puisqu'il est établi par des statistiques dignes de foi, pour le passé comme pour le présent. En 1789, la consommation moyenne de Paris était de 68 kilogrammes (150 livres anglaises) par tête ; en 1841, elle n'était que de 55 kilogrammes (121 livres), et on prétend aussi que la qualité devient plus mauvaise.

La *Quarterly Review* prend très-cavalièrement l'explication donnée à ce sujet par M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce et de l'agriculture. « Il faut attribuer ceci à la révolution qui s'est opérée dans la classe ouvrière, à mesure que Paris est devenu la ville la plus industrielle de l'Europe. » — « Voici, dit la *Revue*, une étrange explication. La nouvelle population de Paris n'aura donc qu'une once (cinq onces) de viande par jour. Comment cela se fait-il ? — Bah ! dit le ministre libéral, ce ne sont que des ouvriers de l'industrie. — Cette solution ne plaira guère à ceux de nos théoriciens qui associent l'idée de l'extension des manufactures avec celle de bien-être et d'aisance de la population ouvrière. Le ministre de Louis-Philippe, plus ingénu, affirme qu'une population industrielle doit nécessairement être plus mal nourrie qu'une autre. » Évidemment cet écrivain n'est pas un Œdipe, mais il aurait pu trouver dans le livre même de M. Rubichon le sens des paroles du ministre. Dans une ville telle qu'était Paris avant la Révolution, il n'y avait, relativement, point de production, mais seulement distribution de richesse : la population se composait de grands propriétaires, de courtisans et de hauts fonctionnaires payés par l'État, de banquiers, financiers, fournisseurs du gouvernement et d'autres gens riches et des marchands en gros ou au détail nécessaires à la satisfaction des besoins de ces opulents consommateurs, et seulement du petit nombre d'ouvriers indispensables dans une si grande ville : il est clair que dans une telle population les riches se trouvaient extraordinairement nombreux en proportion des pauvres. Supposez maintenant qu'une population comme celle de Manchester ou de Glasgow remplace celle-là : il est évident que les riches n'y seraient pas beaucoup plus nombreux et qu'il y aurait vingt fois autant de pauvres. Si l'on considère maintenant qu'en France les classes riche et moyenne consomment beaucoup de viande et que la classe pauvre en consomme peu, on voit que la portion de chaque ouvrier pourrait augmenter beaucoup, bien que la consommation moyenne de la population totale, dans laquelle on compterait proportionnellement moins de riches, eût grandement diminué. Nous sommes persuadés qu'il en est ainsi et que le grand accroissement que l'on remarque dans l'entrée des viandes inférieures dans

Paris a pour cause, non la consommation de ceux qui consommaient autrefois des viandes de choix, mais celle de la classe qui autrefois mangeait à peine de la viande.

Ceci toutefois ne donne pas l'explication de tous les changements qui ont eu lieu, car le *prix* de la viande de boucherie s'est tellement élevé sur les marchés de Paris que cette hausse occasionne beaucoup de privations et de plaintes. Elle peut être attribuée à plusieurs causes. 1° « Jusqu'à ces derniers temps, la France avait toujours importé beaucoup de bétail, qui était demeuré exempt de droits jusqu'à 1814. A cette époque on établit un droit de 3 francs par tête de bétail à l'importation, et en 1822 ce droit fut tout à coup porté à 55 francs par tête, ce qui équivalait presque à une prohibition (1). » 2° L'octroi ou impôt perçu par la Ville, si lourd aujourd'hui, n'existait pas avant 1789 et il a été fortement augmenté à diverses reprises, depuis son établissement à Paris et dans bien d'autres villes. 3° Le commerce de la boucherie est, à Paris, l'objet d'un monopole ; le nombre des bouchers est limité à un si petit nombre que le privilége d'exercer à Paris cette profession se vend très-cher. Nous croyons que c'est la principale cause du prix élevé de la viande et de la diminution de la consommation. Deux circonstances me semblent prouver d'une manière concluante l'exactitude de cette opinion. La première est que, en même temps que la consommation par tête de la viande de boucherie diminuait, celle de presque tous les autres comestibles augmentait rapidement. La seconde est que dans la banlieue, placée exactement dans les mêmes conditions que Paris, à cela près qu'elle est exempte de l'octroi et du monopole de la boucherie, la consommation de la viande, au lieu de diminuer, a augmenté d'une façon remarquable : on dit que le même fait s'est produit dans toutes les grandes villes de France, Paris excepté (2).

Si ces causes ne suffisaient pas à expliquer l'élévation du prix de la viande de boucherie à Paris, l'accroissement rapide de la population y suffirait seul. En quatorze ans, Paris a acquis de quatre à cinq cent mille nouveaux habitants, près de la moitié de sa population. Il faudrait que l'agriculture d'un pays fît des progrès bien rapides pour qu'un accroisse-

(1) *Dictionnaire géographique* de Mac Culloch, article *France*.

(2) Quant au premier point : « La consommation du beurre, qui était représentée en 1812 par une valeur de 6,935,929 fr., s'élevait en 1847 à 13,303,435 fr. ; celle de la marée, qui était en 1812 de 4,183,532 fr., atteignait en 1847 la valeur de 6,908, 424 fr. ; celle des œufs, de 3,857,150 fr. en 1823, s'élevait à 6,727,867 fr. en 1847. En 1833, la valeur de la volaille consommée s'élevait à presque 7,000,000 fr. ; en 1842, c'était 10,000,000 fr. ; et dans les années qui ont suivi, cette valeur s'est élevée à plus de 9,000,000 fr. C'est-à-dire que la consommation des principales denrées, beurre, œufs, volaille et marée, s'augmentait pendant une période de trente-cinq années dans des proportions supérieures à l'accroissement de la population, tandis que la consommation de la viande de boucherie diminuait de 10 kilog. par individu, ou de 20 p. 100. »

Quant au second point : « En 1812, la population de la banlieue de Paris était de 91,000 habitants, en nombres ronds. Cette population consommait alors 8,930 bœufs, 528 vaches, 6,844 veaux et 27,558 moutons, donnant un poids total de

ment pareil pût avoir lieu sur un seul marché, sans qu'il fût forcé de s'approvisionner sur une surface plus étendue et par conséquent de faire venir ses approvisionnements de plus loin et à un prix plus élevé. Où en serait Londres actuellement, sans le développement pris par notre cabotage et sans l'invention des bateaux à vapeur qui permet d'y amener, non-seulement le bétail vivant, mais la viande débitée de l'extrémité de l'Écosse, à aussi bas prix qu'on s'approvisionnait autrefois dans le comté de Buckingham? Le bétail pour l'approvisionnement de Paris vient par terre, de la distance de 50 à 150 lieues, au témoignage d'une commission du conseil municipal de Paris en 1841, et après ce long voyage, il faut ou le vendre fatigué ou l'engraisser de nouveau dans le voisinage de la ville. Peut-on être surpris qu'une population double ne s'approvisionne pas à aussi bon marché que lorsqu'elle était moitié moins nombreuse?

A toutes ces causes de diminution de l'approvisionnement de la viande de boucherie dans les villes, ajoutons-en une autre qui, quoiqu'elle nous soit révélée par des considérations générales, pourrait au besoin être appuyée de témoignages positifs. C'est l'accroissement de la consommation de la viande dans les campagnes : elles ont moins de viande à fournir aux villes, parce qu'elles en gardent davantage pour elles-mêmes.

Sur quels témoignages établit-on cette affirmation que la petite propriété détruit le bétail et produit par conséquent moins de fumier que la grande? On peut admettre qu'elle soit moins favorable à l'entretien des troupeaux de bêtes à laine, mais on peut si bien élever et engraisser les bêtes à cornes avec un petit capital que, d'après l'opinion de plusieurs hommes dont l'autorité est considérable sur le continent, les petites exploitations ont un avantage sur ce point et un avantage tel qu'il compense leur infériorité pour l'élève des bêtes à laine (1). On dit que la petite propriété doit diminuer le nombre des bestiaux parce qu'elle entraîne le défrichement des pacages naturels. Mais lorsqu'un pacage naturel peut être labouré, une partie du terrain peut nourrir plus de bétail

viande de 3,500,000 kilog. en nombres ronds, soit 38 kilog. et demi, à peu près, par individu et par an. Depuis 1812, la consommation en viande et la population n'ont pas cessé de s'accroître dans la banlieue; mais l'accroissement n'a pas suivie les mêmes proportions. En 1821, la consommation était de 5,400,000 kilog., et s'est augmentée constamment depuis; enfin, en 1835, c'était 8,500,000 kilog. En cette même année, la population de la banlieue était de 170,000 habitants, dont la consommation individuelle était de 50 kilog. par an, soit 11 kilog. et demi d'augmentation de 1812 à 1835... Nous devons faire remarquer que dans ces chiffres de la consommation de la banlieue, nous ne comprenons que la viande achetée sur les marchés à bestiaux de Paris : le chiffre du bétail acheté par les bouchers extra-muros, dans les foires, dans les fermes et sur les marchés des départements, n'étant pas et ne pouvant pas être constaté. Nous n'avons pas les chiffres de la consommation dans la banlieue de Paris depuis 1835 .. L'accroissement prodigieux de la consommation dans la banlieue de Paris correspond à une augmentation du même genre dans toutes les grandes villes de France, Paris excepté. »

Ces détails sont extraits d'un article de M. Charles Béranger, dans le journal *la République* du 1er janvier 1851.

(1) Voyez la discussion de cette question, liv. Ier, ch. IX de cet ouvrage, p. 168 et suiv.

que le tout, dans l'état naturel, n'en nourrissait auparavant : il suffit d'y cultiver des racines ou des prairies artificielles, et on sait fort bien que le fumier se conserve mieux, lorsque le bétail est nourri à l'étable. La question de la petite culture, en ce qui touche au bétail, n'est autre que la question de la nourriture à l'étable : ce sont deux questions unies et indissolubles. La nourriture à l'étable, toutes choses égales d'ailleurs, produit une plus grande quantité d'aliments, mais, dans l'opinion de plusieurs personnes compétentes, d'une qualité inférieure. C'est à l'expérience à décider.

Ceci nous ramène aux causes assignées par la commission du conseil municipal de Paris à la diminution dans la qualité du bœuf consommé dans cette ville. L'une est l'accroissement extraordinaire de la consommation du lait. On apporte du lait de trente lieues et à six ou huit lieues autour de Paris on n'élève plus de veaux ; on les vend aussitôt qu'il est possible. Il en résulte qu'une grande partie de la viande de bœuf vendue à Paris est celle des vaches trop vieilles pour donner du lait. La seconde cause indiquée est la nourriture du bétail à l'étable. Mais la commission fait ici une distinction instructive : dans la Normandie, qui fournit la plus grande partie de l'approvisionnement total, la qualité, dit la commission, est devenue moins bonne ; mais dans la Vendée et dans les provinces du Centre, Limousin, Nivernais et Marche, « il y a du mieux quant au poids, quant à l'engraissement et, pour certains cantons, quant au nombre, » quoique ces pays aient aussi adopté la nourriture à l'étable ; et il n'y a rien de contradictoire dans ce fait, ajoute la commission, puisque ce qui est une détérioration dans les riches pâturages du Calvados, est une amélioration dans les petites herbes de l'Allier et de la Nièvre.

Le lecteur peut juger maintenant si nos adversaires n'ont pas échoué complétement dans leur démonstration sur ce point qui est celui où ils sont le plus forts, aussi bien que sur tous les autres.

Nous ne pouvons terminer cette longue discussion sans produire des témoignages qui attestent les progrès extraordinaires et rapides de la production agricole dans quelques parties de la France. Nous les empruntons à un autre ouvrage de M. Hippolyte Passy, qui a plusieurs fois été ministre de Louis-Philippe, et bien connu pour un des hommes politiques et des publicistes les plus influents qu'il y ait en France. Cette brochure, publiée en 1841 (1), est une étude sur les changements qui ont eu lieu dans la situation agricole du département de l'Eure depuis 1800. L'Eure est un des cinq départements de la Normandie, et il appartient à cette partie de la France où M. Rubichon prétend que l'agriculture est le plus avancée ; mais seulement, dit-il, parce que le morcellement n'y a commencé qu'à la Révolution, et n'a pas eu le temps d'y produire ses effets : aussi assigne-t-il à cette région le privilége accordé à Personne, dans l'Odyssée, d'être dévorée la dernière. Voyons maintenant les faits. Heureusement, il existe pour l'année 1800 une statistique agricole de ce département, dressée par un préfet qui a mis beaucoup de soin à obtenir des informations exactes. La brochure de M. Passy compare les chiffres de cette

(1) Extrait du *Journal des Économistes* publié par Guillaumin (t. Ier).

statistique avec ceux recueillis par le gouvernement français en 1837.

Dans cet intervalle de trente-sept ans, on a mis peu de terres en culture, parce que la plupart de celles qui se trouvaient propres à la culture étaient déjà occupées. Mais les jachères, qui occupaient 172,000 hectares en 1800, en occupaient moins de 80,000 en 1837. Les cultures qui produisent du bétail avaient augmenté dans une proportion beaucoup plus grande que les autres : au lieu de 17 p. 100 de la surface du sol cultivé, qu'elles occupaient en 1800, elles y figuraient, en 1837, pour 37 p. 100. Le nombre des chevaux s'était élevé de 29,500 à 51,000; celui des bêtes à cornes, de 51,000 à 106,000; celui des bêtes à laine de 205,000 à 511,000, et comme les fourrages avaient augmenté dans une proportion encore plus grande et qu'on en importait, les animaux de toute sorte étaient mieux nourris et avaient gagné en grosseur, en poids et en valeur. Le produit par hectare des céréales de toute espèce et de plusieurs autres récoltes avait considérablement augmenté et celui de quelques-unes avait presque doublé. Ces changements avaient principalement eu lieu dans la seconde moitié de la période, de telle sorte que l'amélioration avait été progressive, au moment où, d'après la théorie de M. Rubichon, aurait dû se produire un mouvement rétrograde. Il n'y avait pas de différence sensible entre la grande et la petite culture, et la division de la propriété n'avait point occasionné de division des exploitations. Dans les localités où la nature du sol rend les petites exploitations plus avantageuses, les grandes propriétés sont partagées entre plusieurs petits fermiers; dans le cas contraire, il arrive souvent que le même fermier prend à bail les terres de plusieurs propriétaires, et cet arrangement devient plus commun à mesure que la petite propriété fait des progrès. La consommation de vivres par tête d'habitant avait augmenté d'après M. Passy, dans la proportion de 37 p. 100 environ, et pendant que la richesse du département avait augmenté de 54 p. 100, d'après son estimation, la population n'avait augmenté que de 5 p. 100 (1).

Quoique l'Eure appartienne à la région la plus fertile de la France, à celle dans laquelle la population gagne le plus, ce n'est ni le département le plus fertile, ni celui où l'on gagne le plus. Celui du Nord qui comprend la plus grande partie de la Flandre française et qui est un pays de petite culture, entretient, d'après M. Passy, trois fois plus de bétail que celui de l'Eure, en proportion de la surface de l'un et de l'autre, et le produit moyen de l'hectare, en froment, est de 20 hectolitres au lieu de 17, soit 22 boisseaux anglais par acre.

On peut constater des résultats presque aussi satisfaisants dans les documents statistiques relatifs à une contrée bien moins avancée que l'Eure, à l'extrémité orientale de la Bretagne, l'arrondissement de Fougères, publiés par le sous-préfet, M. Bertin. « C'est seulement depuis la paix, dit cet intelligent fonctionnaire, que l'agriculture de l'arrondissement a fait de grands progrès ; mais depuis 1815, ces progrès ont aug-

(1) Pendant la dernière période quinquennale, la population de ce département, d'après le recensement et d'après le mouvement des naissances et des décès, a diminué.

menté avec une rapidité croissante. Si de 1815 à 1825 l'amélioration a été de 1, elle a été de 3 de 1825 à 1835, et de 6 depuis cette époque. « Au commencement du siècle, on cultivait peu de blé et si mal qu'en 1809 la production moyenne de l'hectare n'était estimée qu'à 9 hectolitres. Actuellement M. Bertin l'évalue à 16. Le bétail, mieux nourrl, croisé avec de meilleures races, a gagné en grosseur et en force. Quant au nombre, les bêtes à cornes ont augmenté, de 1813 à 1844, de 33,000 à 52,000 ; les moutons, de 6,300 à 11,000; les porcs, de 9,300 à 26,100, et les chevaux, 7,400 à 11,600. On a introduit de nouveaux et meilleurs engrais dont l'usage est aujourd'hui répandu. Les prairies sont plus étendues ; elles s'étendent encore, et on s'attache beaucoup, depuis quelque temps, à les améliorer. Ce témoignage est celui d'un ennemi du morcellement, qui cependant constate que ce morcellement ne fait que des progrès lents et n'en fera guère plus, parce que les cohéritiers se mettent à se partager entre eux les parcelles, au lieu de les subdiviser, ou les vendent, soit à l'amiable, soit aux enchères. Quelques fermiers, ajoute-t-il, qui sont aussi propriétaires, ont le bon sens de vendre le peu de terre qui leur appartient pour augmenter leur capital d'exploitation. M. Bertin est un adversaire de l'usage de nourrir le bétail à l'étable, usage, dit-il, qui n'est pas pratiqué dans son arrondissement. L'augmentation du bétail n'en est qu'un fait plus remarquable. Il peut être utile de mentionner ici une assertion de cet écrivain: il dit que le document officiel auquel sont empruntés les chiffres de M. Rubichon exagère en moins le nombre de bêtes à cornes qui existent en France par suite d'une erreur d'addition qui a fait porter ce nombre à moins de dix millions, lorsqu'il aurait dû, d'après M. Bertin, s'élever à treize.

« Quant à la nourriture des habitants, elle se composait, dit-il, naguère, presque exclusivement de lait, de galettes de sarrasin et de pain de seigle, mais elle est aujourd'hui plus abondante, meilleure et plus variée, surtout depuis dix ans ; elle se compose de pain de froment, ou fait d'un mélange de deux tiers de froment et un tiers de seigle, de beurre, de légumes, et dans les bonnes fermes d'un kilogramme (2 livres 1/4) de cochon par semaine et par tête. La population laborieuse consomme aussi quelque peu d'autres viandes, et l'arrondissement, qui n'avait, il y a quinze ans, que trente bouchers, en a maintenant soixante-trois, et cet accroissement n'a pas eu lieu dans les villes ou plutôt dans la ville, mais dans les villages. Les vêtements de la population rurale sont bons et elle en change selon les saisons, ce qui est toujours un signe d'aisance : les haillons sont rares dans l'arrondissement. »

Nous ne pouvons prolonger cette longue discussion, mais nous en avons dit assez pour mettre nos lecteurs en état d'apprécier la valeur des terribles prédilections faites par les écrivains alarmistes, au sujet des conséquences de la division de la propriété foncière en France.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION V
Préface de la première édition XXVI
Préface de la troisième édition XXX
OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES 1

LIVRE PREMIER.

PRODUCTION.

CHAPITRE Ier. — DES ÉLÉMENTS DE LA PRODUCTION 25
§ 1. Quels sont les éléments de la production 25
§ 2. Définition de la fonction du travail 27
§ 3. La nature rend-elle le travail plus productif dans certaines professions que dans d'autres 29
§ 4. Dans l'application, quelques agents naturels sont en quantité limitée, d'autres en quantité illimitée 30

CHAP. II. — DU TRAVAIL CONSIDÉRÉ COMME AGENT DE PRODUCTION 32
§ 1. Le travail appliqué directement à la chose produite ou aux opérations qui préparent la production 32
§ 2. Le travail appliqué à produire les substances nécessaires pour un travail ultérieur 34
§ 3. Le travail appliqué à la production des matières premières 37
§ 4. Le travail appliqué à la production des outils 38
§ 5. Le travail appliqué à la production du travail lui-même 40
§ 6. Le travail appliqué au transport et à la distribution des produits 42
§ 7. Travail qui concerne les êtres humains 44
§ 8. Travail d'invention et de découverte 45
§ 9. Travail agricole, manufacturier et commercial 47

CHAP. III. — DU TRAVAIL IMPRODUCTIF 49
§ 1. Le travail ne produit pas des objets, mais des utilités 49
§ 2. Les utilités sont de trois espèces 51
§ 3. Le travail productif est celui qui produit des utilités fixes et incorporées à des objets matériels 52

§ 4. Tout autre travail, quelque utile qu'il soit, est classé parmi les travaux improductifs.. 54
§ 5. De la consommation productive et improductive.................. 57
§ 6. Du travail destiné à alimenter la consommation productive et du travail destiné à alimenter la consommation improductive........ 59

CHAP. IV. — DU CAPITAL... 61

§ 1. Le capital est la richesse appliquée à un emploi reproductif....... 61
§ 2. Toute la portion de produits employée à la production est capital... 64
§ 3. Examen de quelques circonstances propres à rendre claire l'idée de capital.. 66

CHAP. V. — PROPOSITIONS FONDAMENTALES RELATIVES AU CAPITAL........... 71

§ 1. L'industrie est limitée par le capital.......................... 71
§ 2. L'industrie n'atteint pas toujours jusqu'à cette limite.............. 73
§ 3. L'accroissement du capital donne un surcroît d'emploi et de travail, sans limite assignable.. 75
§ 4. Le capital est le résultat de l'épargne........................... 77
§ 5. Tout capital est consommé...................................... 79
§ 6. Le capital se maintient, non par la conservation, mais par la reproduction perpétuelle.. 83
§ 7. Pourquoi les pays dévastés recouvrent promptement leur premier état.. 84
8. Effets qui ont lieu lorsque le gouvernement défraie ses dépenses au moyen d'emprunts.. 86
§ 9. Acheter le produit n'est pas alimenter le travail.................. 89
§ 10. Opinion erronée relativement à l'impôt.......................... 99

CHAP. VI. — DU CAPITAL DE CIRCULATION ET DU CAPITAL FIXE............. 102

§ 1. Qu'est-ce que le capital fixe et le capital circulant?.............. 102
§ 2. L'accroissement du capital fixe aux dépens de celui de circulation affecte l'intérêt du travailleur.................................. 105
§ 3. Les perfectionnements des moyens de production n'atteignent pas le bien-être des ouvriers pris en masse.......................... 108

CHAP. VII. — SOURCE DE LA PRODUCTIVITÉ DES AGENTS PRODUCTEURS......... 113

§ 1. La terre, le travail et le capital sont différemment productifs dans des pays et à des époques différentes............................ 113
§ 2. Causes d'une puissance productive supérieure, avantages naturels.. 114
§ 3. Application d'un travail plus énergique.......................... 116
§ 4. Supériorité de talent et d'instruction........................... 119
§ 5. Supériorité d'intelligence. Confiance plus grande dans la société en général.. 121
§ 6. Causes secondaires de la puissance productive; sécurité des membres de la société.. 129

CHAP. VIII. — DE LA COOPÉRATION..................................... 129

§ 1. La coopération augmente la puissance de la production........... 129

§ 2. La division du travail rend seule la production possible sur une grande échelle 131
§ 3. Une population urbaine est nécessaire au développement de l'industrie agricole 134
§ 4. Plus est grande la division du travail, plus s'accroît sa puissance de production 136
§ 5. Trois causes rendent la division du travail productive 137
§ 6. Limites de la division du travail 143

CHAP. IX. — DE LA PRODUCTION SUR UNE GRANDE ET UNE PETITE ÉCHELLE 145
§ 1. Avantages d'un grand système de production dans l'industrie manufacturière 145
§ 2. Avantages et désavantages du principe des compagnies par actions .. 151
§ 3. Conditions nécessaires pour un grand système de production 157
§ 4. Comparaison entre l'exploitation agricole, sur une grande et sur une petite échelle 160

CHAP. X. — DE LA LOI D'ACCROISSEMENT DU TRAVAIL 173
§ 1. La loi d'accroissement du travail dépend des trois éléments que l'on appelle le travail, le capital et la terre 173
§ 2. Loi de la population 174
§ 3. Quels obstacles arrêtent dans la pratique l'accroissement de la population 176

CHAP. XI. — DE LA LOI D'ACCROISSEMENT DU CAPITAL 181
§ 1. De quelles circonstances dépendent les moyens et les motifs d'épargner 181
§ 2. Causes de la diversité qui a lieu dans l'énergie réelle du désir d'amasser 183
§ 3. Exemples d'infériorité dans l'énergie de ce désir 186
§ 4. Exemple de ses excès 193

CHAP. XII. — DE LA LOI D'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION QUI DÉRIVE DE LA TERRE 197
§ 1. Les limites de la quantité et de la productivité de la terre forment les limites réelles de la production 197
§ 2. La loi de la production du sol est une loi en vertu de laquelle tout accroissement de produit exige une somme de travail plus que proportionnelle 198
§ 3. Principe qui combat la loi d'une diminution du revenu de la terre. — Progrès des perfectionnements dans la production 203

CHAP. XIII. — CONSÉQUENCES DES LOIS PRÉCÉDENTES 212
§ 1. Remède à employer lorsque la production est limitée par la faiblesse du principe d'accumulation 212
§ 2. La nécessité de restreindre le développement de la population n'est pas bornée seulement par l'état d'inégalité de la propriété 213

§ 3. La nécessité de restreindre le développement de la population n'est pas détruite par le libre commerce des subsistances.............. 217
§ 4. L'émigration ne dispense pas de la nécessité de restreindre les progrès de la population.. 221

LIVRE DEUXIÈME.

DE LA PRODUCTION DES RICHESSES.

CHAPITRE Ier. — DE LA PROPRIÉTÉ.................................. 225
§ 1. Observations préliminaires..................................... 225
§ 2. Résumé de la question.. 227
§ 3. Examen du communisme... 230
§ 4. Examen du Saint-Simonisme et du Fouriérisme.................. 239

CHAP. II. — CONTINUATION DU MÊME SUJET.............................. 245
§ 1. L'institution de la propriété implique la liberté d'acquérir par contrat.. 245
§ 2. L'institution de la propriété implique la validité de la prescription. 247
§ 3. L'institution de la propriété implique le pouvoir de léguer, mais non le droit d'hériter. — Examen de la question de l'héritage......... 248
§ 4. Le droit de tester doit être limité et de quelle façon............... 254
§ 5. Abus des droits de la propriété.................................. 265

CHAP. III. — DES CLASSES ENTRE LESQUELLES LE PRODUIT SE DISTRIBUE...... 266
§ 1. Le produit se partage quelquefois entre trois classes de personnes.. 267
§ 2. Quelquefois le produit échoit sans partage à une seule classe....... 268
§ 3. Quelquefois le produit se partage entre deux classes seulement..... 269

CHAP. IV. — DE LA CONCURRENCE ET DE LA COUTUME...................... 272
§ 1. La concurrence n'est pas le régulateur unique de la division des produits.. 272
§ 2. Influence de l'usage sur les rentes et sur la tenure de la terre.... 273
§ 3. Influence de la coutume sur les prix............................ 276

CHAP. V. — DE L'ESCLAVAGE... 280
§ 1. L'esclavage considéré par rapport aux esclaves.................... 280
§ 2. L'esclavage considéré dans ses rapports avec la production......... 282

CHAP. VI. — DES PAYSANS PROPRIÉTAIRES............................... 287
§ 1. Différences entre les opinions de l'Angleterre et celles du continent, relativement aux propriétés possédées par les paysans.......... 287
§ 2. Témoignages concernant les propriétés possédées par les paysans en Suisse.. 289
§ 3. Des propriétés des paysans en Norwége........................... 295
§ 4. Des propriétés des paysans en Allemagne......................... 299
§ 5. Des propriétés des paysans en Belgique........................... 306
§ 6. Des propriétés des paysans dans les îles du canal de la Manche..... 311

§ 7. Des propriétés des paysans en France 314

CHAP. VII. — CONTINUATION DU MÊME SUJET 320

§ 1. Influence de la propriété aux mains des paysans pour stimuler l'industrie 320
§ 2. Influence de la petite propriété pour former l'intelligence 322
§ 3. Influence de la petite propriété pour encourager la prévoyance et l'empire sur soi-même 323
§ 4. Effets qu'exerce la petite propriété sur la population 325
§ 5. Effets de la possession du sol par les paysans sur la division de la terre 335

CHAP. VIII. — DES MÉTAYERS 340

§ 1. Nature du système de métayage et ses diverses espèces 340
§ 2. Avantages et inconvénients du métayage 342
§ 3. Témoignages relatifs aux résultats du métayage 345
§ 4. L'abolition du métayage est-elle désirable? 356

CHAP. IX. — DES COTTAGERS 360

§ 1. Nature et effets de la tenure des cottagers 360
§ 2. Dans un pays où la population est excessive, cette tenure produit des rentes nominales 363
§ 3. Un tel régime est incompatible avec l'activité, la frugalité et la continence 366
§ 4. Tenure des ryots de l'Inde 367

CHAP. X. — MOYEN D'ABOLIR LA TENURE COTTAGÈRE 372

§ 1. Il faudrait transformer les *cottagers* irlandais en cultivateurs propriétaires 372
§ 2. Moyens de transformer les cottagers en cultivateurs propriétaires ... 377
§ 3. Conséquences probables des moyens proposés 380

CHAP. XI. — DES SALAIRES 383

§ 1. Le taux des salaires se règle par le rapport de la population aux capitaux 383
§ 2. Examen de quelques opinions populaires sur les salaires 384
§ 3. En général, les salaires ne s'élèvent qu'autant que le progrès de la population est contenu 390
§ 4. L'accroissement de la population est empêché quelquefois par des obstacles légaux 394
§ 5. L'obstacle peut naître d'une coutume 396
§ 6. Il n'y a pas d'autre sauvegarde pour les salariés que la restriction du progrès de la population 399

CHAP. XII. — DES REMÈDES POPULAIRES CONTRE L'ABAISSEMENT DES SALAIRES. 403

§ 1. Minimum légal de salaire avec garantie de travail 403
§ 2. Ce moyen exigerait l'emploi de mesures légales pour arrêter les progrès de la population 405

§ 3. Du système de subvention 409
§ 4. Système d'amodiation 411

CHAP. XIII. — CONTINUATION DU MÊME SUJET 417

§ 1. Direction fâcheuse de l'opinion au sujet de la population 417
§ 2. Motifs d'espérer un progrès dans l'opinion 419
§ 3. Deux moyens d'élever les habitudes de la classe ouvrière 421
§ 4. Premier moyen : la colonisation 425

CHAP. XIV. — DE LA DIFFÉRENCE DES SALAIRES DANS LES DIVERSES PROFESSIONS 428

§ 1. Différence résultant de l'attrait plus ou moins grand que présentent les divers travaux 428
§ 2. Différences qui résultent des monopoles naturels 431
§ 3. Effets que produisent sur les salaires des concurrences subventionnées 438
§ 4. Effets de la concurrence de ceux qui ont des moyens d'existence 441
§ 5. Pourquoi le salaire des femmes est inférieur à celui des hommes 445
§ 6. Différences résultant des lois restrictives ou d'associations 446
§ 7. Salaires fixés par l'usage 448

CHAP. XV. — DES PROFITS 450

§ 1. Les profits se décomposent en trois éléments 450
§ 2. Du minimum des profits et des variations auxquelles il est exposé 452
§ 3. Différences résultant de la nature de l'emploi 454
§ 4. Tendance générale des profits à l'égalité 456
§ 5. Les avances de capital consistent, en définitive, en salaires 462
§ 6. Le taux des profits est proportionné au prix du travail 464

CHAP. XVI. — DE LA RENTE 467

§ 1. La rente est le résultat d'un monopole naturel 467
§ 2. La terre ne produit une rente que lorsque l'offre est inférieure à la demande 468
§ 3. La rente est égale à la différence du revenu de la terre qui la produit et du revenu des plus mauvaises terres cultivées 470
§ 4. La rente est aussi la différence de revenu qui existe entre un capital et le capital employé dans les circonstances les plus défavorables 472
§ 5. La rétribution du capital est-elle absorbée par le sol ? Est-elle rente ou profits ? 475
§ 6. La rente ne fait pas partie des frais de production des produits agricoles 481

LIVRE TROISIÈME.

DE L'ÉCHANGE.

CHAPITRE Ier. — DE LA VALEUR 483
§ 1. Observations préliminaires 483

§ 2. Valeur en usage, valeur en échange, prix des choses............... 485
§ 3. Ce qu'on entend par puissance d'achat.......................... 486
§ 4. La valeur est un rapport. Il n'y a ni hausse, ni baisse générale des valeurs.. 488
§ 5. Modifications des lois do la valeur dans les échanges de détail...... 489

CHAP. II. — DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA VALEUR.. 492
§ 1. Deux conditions poor qu'il y ait valeur, ntilité et difficulté d'acquisition.. 492
§ 2. Trois sortes de difficultés d'acquisition........................ 494
§ 3. Choses dont la quantité est limitée d'une manière absolue.......... 496
§ 4. Loi de la valeur des marchandises : équation de l'offre et de la demande. 497
§ 5. Cas divers qui rentrent dans cette loi............................ 499

CHAP. III. — DU COUT DE PRODUCTION DANS SES RAPPORTS AVEC LA VALEUR... 503
§ 1. Loi de la valeur des choses dont la quantité ne peut augmenter qu'au prix d'nne augmentation du coût de production............ 503
§ 2. Cette loi opère par un changement potentiel dans l'offre........... 505

CHAP. IV. — DERNIÈRE ANALYSE DU COUT DE PRODUCTION.................... 510
§ 1. Élément principal du coût de production......................... 510
§ 2. Les salaires ne sont pas un élément du coût de production......... 512
§ 3. Exception quand les salaires ne sont pas dans un emploi les mêmes que dans l'autre.. 514
§ 4. Les profits ne sont un élément du coût de production, qu'autant qu'ils varient d'un emploi à l'autre........................... 515
§ 5. Et aussi quand ils sont répartis sur un temps plus long............ 517
§ 6. Eléments accidentels : impôt, rareté des matières premières...... 521

CHAP. V. — DE LA RENTE DANS SES RAPPORTS AVEC LA VALEUR............. 524
§ 1. Loi de la valeur des choses dont on peut augmenter la quantité en en augmentant le coût de production.......................... 524
§ 2. Les choses produites dans les circonstances les plus favorables donnent une rente égale à la différence du coût de production.... 527
§ 3. Rente des mines, des pêcheries, des emplacements................ 529
§ 4. Profits extraordinaires analogues à la rente...................... 531

CHAP. VI. — RÉSUMÉ DE LA THÉORIE DE LA VALEUR......................... 535
§ 1. Théorie de la valeur résumée dans une suite de propositions........ 535
§ 2. Comment cette théorie est modifiée quand l'ouvrier travaille pour vivre.. 537
§ 3. Comment cette théorie est modifiée par l'esclavage............... 539
APPENDICE... 541

FIN DE LA TABLE.

CORBEIL, imprimerie de CRÉTÉ.



